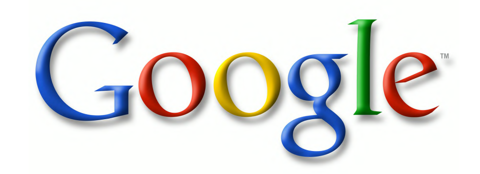
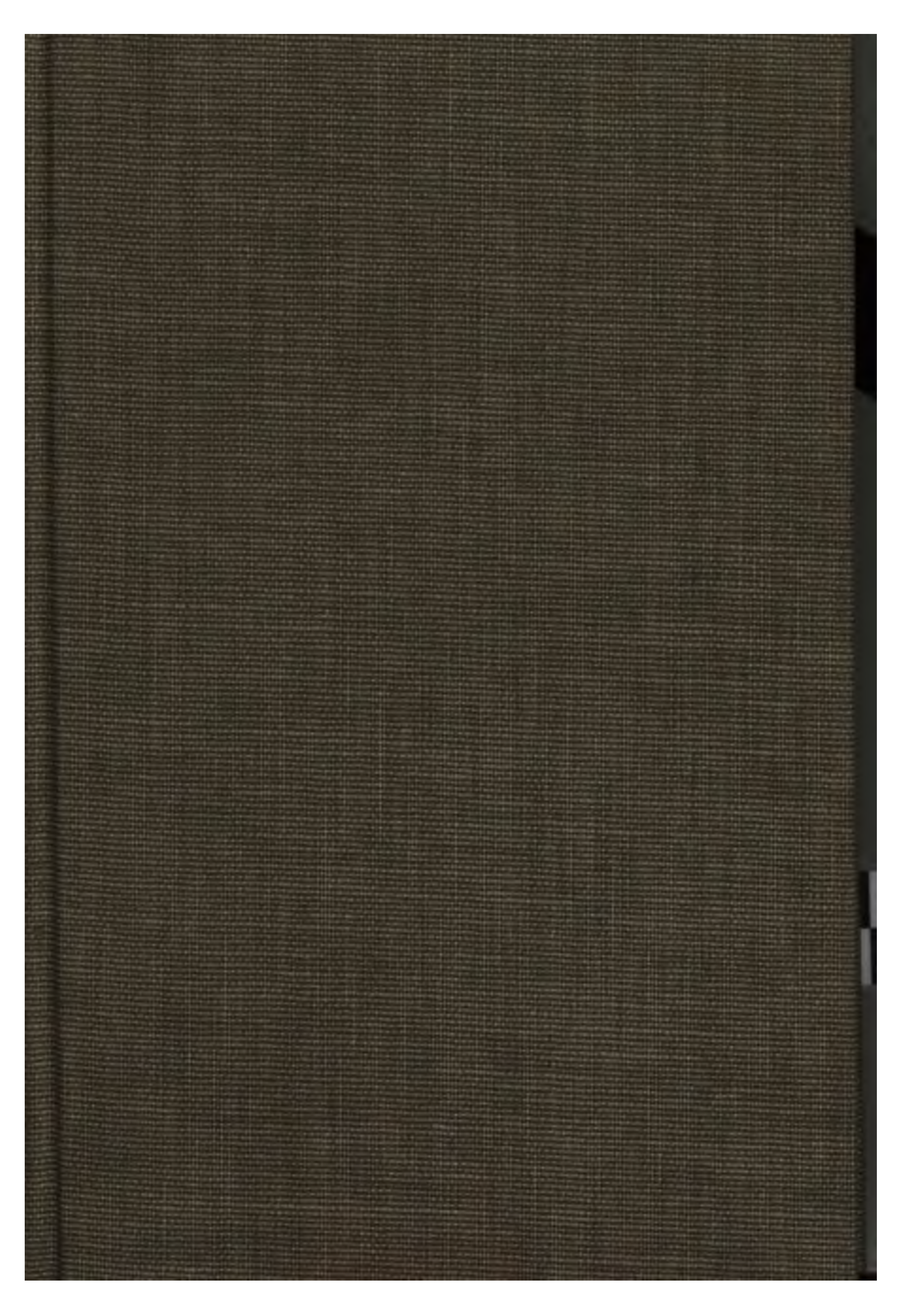
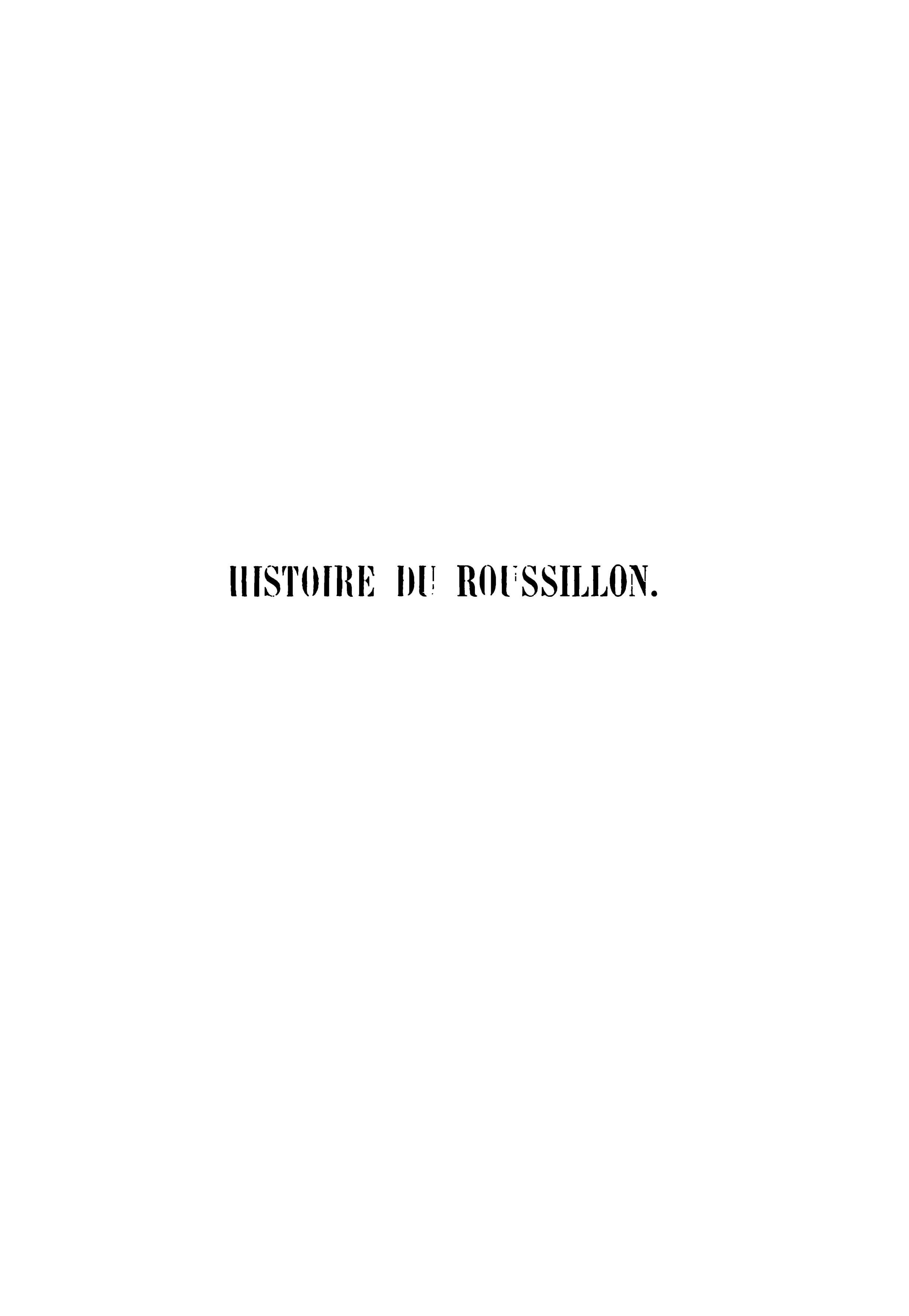






HISTOIRE DU ROUSSILLON.

HISTOIRE

DU

ROUSSILLON,

PAR JEAN DE GAZANYOLA,

ANCIEN OFFICIER D'ARTILLERIE, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS;

PUBLIÉE

ET AUGMENTÉE DE QUELQUES NOUVEAUX DOCUMENTS HISTORIQUES,

Par le Bon Guiraud de Saint-Marsal,

COLONEL DU GÉNIE EN RETRAITE, COMMANDEUR DE LA LÉGION-D'HONNEUR.



PERPIGNAN.

J.-B. ALZINE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Rue des Trois-Rois, 1.

1857.

AVERTISSEMENT PRÉLIMINAIRE.

Une circonstance, aussi douloureuse que fatale, est venue se rattacher à la publication de cet intéressant volume. Celui qui, de concert avec l'héritière de M. de Gazanyola, s'était fait un devoir sacré d'exécuter les intentions du savant écrivain, l'éditeur de cette œuvre, le Baron Guiraud de Saint-Marsal, frappé d'une maladie organique, a été rapidement enlevé du milieu de nous, le 2 août dernier, presque à la veille du jour où ce livre allait être mis en vente.

Cet ouvrage se présente donc devant les Roussillonnais, en quelque sorte comme un orphelin, privé à la fois du patronage de son auteur et de celui de son éditeur, qui, depuis long-temps, consacrait tous ses soins à cette importante publication, objet de sa plus grande sollicitude.

Heureusement, cette *Histoire* se recommande assez par elle-même, pour aller prendre sa place parmi les

monuments scientifiques et littéraires, sans avoir besoin d'aucun appui. Le nom vénéré de son auteur, dont l'immense savoir est parfaitement connu, suffit pour l'accréditer auprès de nos concitoyens comme ailleurs ; et une production aussi remarquable qu'elle était impatiemment attendue, ne peut manquer d'être universellement accueillie avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

Ce volume, ainsi que l'annonce son titre, a été augmenté de quelques nouveaux documents historiques par le Baron Guiraud de Saint-Marsal, qui a fait précéder l'ouvrage d'une *Notice sur M. Jean de Gazanyola.*

Nous allons, à notre tour, dire en peu de mots ce qu'a été ce digne éditeur, qui, après avoir parcouru lui-même une des plus belles carrières, a laissé dans notre pays, depuis plus de quarante ans devenu le sien, de si nobles et de si profondes empreintes.

Le Baron Raymond-Marc-Antoine Guiraud de Saint-Marsal, naquit à Limoux le 20 janvier 1780. Après avoir fait de brillantes études, d'abord au collége des Doctrinaires, dans sa ville natale, et puis à celui de Sorèze, il fut reçu, en 1798, à l'École Polytechnique d'où il sortit deux ans après, pour entrer dans celle du génie.

Dès 1802, il débuta à la campagne de Hanovre; fit successivement toutes celles de l'Empire, jusques et y comprises celles de Fleurus et de Waterloo, en 1815, et

c'est sur les champs de bataille, où plusieurs fois il versa son sang, qu'il conquit à peu près tous ses grades et ses distinctions.

Lieutenant du génie en 1802, capitaine en 1805, chef de bataillon de la garde en 1811, le baron Guiraud fut nommé le 26 mars 1816 lieutenant-colonel du génie, directeur des fortifications à Perpignan, où il continua sans interruption son service actif jusqu'au jour où il prit sa retraite, après avoir été promu, en 1824, au grade de colonel dans la même arme.

Décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1807, après le siége de Dantzick où il commandait une attaque, il reçut le titre d'Officier, en 1812, après la bataille de la Moscowa où il fut grièvement blessé à la tête.

Le 12 octobre 1814, il joignit au titre d'Officier de la Légion-d'Honneur, celui de Chevalier de Saint-Louis.

Les cours de France et d'Espagne lui donnèrent à la fois des témoignages éclatants de leur satisfaction pour la manière si habile et si honorable dont il n'avait cessé de remplir, au milieu de nous, les fonctions non moins difficiles que délicates, de directeur des fortifications. Par lettres-patentes du 29 mai 1825, le Roi de France lui conféra le titre de Baron, avec adjonction du nom de Saint-Marsal, qui était celui de la famille de sa femme; et, le 12 mars 1829, le Roi d'Espagne le nomma Che-

valier de deuxième classe de l'ordre de Saint-Ferdinand. Enfin, le 30 avril 1833, le Baron Guiraud fut élevé au grade de Commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. Guiraud de Saint-Marsal se retira du service en 1840. A partir de ce moment s'ouvrit devant lui une seconde carrière. La vie civile d'un officier de ce mérite, qui réunissait tant de qualités intellectuelles et morales, devait être digne de sa brillante vie militaire. Après avoir été soldat aussi brave qu'instruit, il devait être tour-à-tour magistrat éclairé et citoyen plein de zèle pour le bien de son pays.

Le 14 février 1841, il fut nommé Maire de Perpignan. Doué de facultés éminentes, il ne tarda pas à en faire connaitre et apprécier l'étendue dans l'exercice de ses nouvelles attributions. Alliant l'amour du travail à une imagination des plus vives et à la solidité du jugement, il concevait et traitait parfaitement les affaires administratives, et se consacrait tout entier aux intérêts confiés à sa sollicitude.

Les fonctions de Maire, aussi bien que celles de Président de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, révélèrent bientôt, par les nombreux discours qu'il eut à prononcer dans une foule de circonstances diverses, tout ce qu'il y avait dans son esprit ardent de talent littéraire et oratoire.

A peine eut-il cessé, en septembre 1846, d'être à la tête de l'administration de la ville, qu'il fut immédiatement porté par le suffrage unanime de ses concitoyens au Conseil Municipal, où il a siégé jusqu'à ses derniers jours. Membre de la plupart des Commissions, c'était toujours lui qui se chargeait de la rédaction des rapports; et dans ces écrits se montraient, en même temps, la dialectique de son esprit, sa merveilleuse facilité et les ressources de son intelligence. Nul ne savait exposer les faits avec plus de clarté et de logique, et discuter le fond de la question avec plus de méthode et de sagacité.

Plusieurs administrations et établissements, tels que les hospices, le collége, la ferme-école, etc., avaient simultanément utilisé, à leur profit, la haute capacité de M. Guiraud de Saint-Marsal; les uns et les autres recevaient à la fois le tribut de son zèle et de ses lumières.

Ni la multiplicité des travaux auxquels il devait se livrer, ni l'aridité des questions qu'il avait si souvent à élucider, rien ne pouvait ralentir son infatigable ardeur. Il apportait dans l'accomplissement de tous ses devoirs un courage, une persévérance et une aptitude qui décélaient en même temps en lui l'homme supérieur et le citoyen entièrement dévoué au bien public.

Une si noble et si précieuse existence s'est éteinte malheureusement trop tôt. La mort de M. Guiraud de

Saint-Marsal a été l'objet d'un regret universel; il est descendu dans la tombe, entouré, comme il l'avait été pendant tout le cours de sa carrière, des témoignages d'estime, de sympathie, de reconnaissance et de vénération, qui sont toujours le plus éloquent éloge du caractère et de la conduite de celui qui a su inspirer de pareils sentiments.

La veuve Baronne Guiraud de Saint-Marsal, pleine de respect pour la mémoire de son oncle, dont elle tient à transmettre le nom à la postérité, s'est empressée de faire achever l'œuvre de cette publication, qu'il n'a pas été donné à l'éditeur de voir accomplie.

***

NOTICE

SUR

M. JEAN DE GAZANYOLA.

La famille de Gazanyola était fort ancienne. Nous ne remonterons qu'à Pierre Gazanyola, le premier dont l'existence est bien constatée par des actes publics, et qui vivait à Pia en 1276. Les archives de cette famille portent dix-sept générations, entre lui et l'auteur de l'ouvrage que nous publions. A cette époque, riches bourgeois, puis *Bourgeois honorés*, par lettres-patentes du 5 juillet 1650, les Gazanyola furent anoblis, avec le titre de Chevalier, par ordonnance de Louis XIV, du mois de mai 1695, dans la personne de Jérôme de Gazanyola. Le Roi, après une énumération des titres de ce dernier à sa bienveillance, ajoute : « Et pour les services importants « qu'il nous a rendus, depuis longues années, dans nos « armées de Catalogne et ailleurs. » Il serait inutile d'entrer dans le détail des positions honorables occupées par

les chefs de cette famille, souvent premiers Consuls de la ville de Perpignan.

Jean-Hyacinthe-Eudal-Joseph de Gazanyola, naquit le 16 mars 1766, de François-Xavier de Gazanyola, et d'Eudale Bou de Villenouvette; il fit ses études au collége des Oratoriens, à Pézénas, la philosophie et une année de droit, à l'Université de Perpignan. Élève, en 1785, à l'École Royale d'Artillerie de Metz, il s'y trouvait officier de cette arme, en 1791, lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Les évènements qui suivirent, et le serment qu'on exigea de l'armée, et qu'il refusa de prêter, le décidèrent à émigrer. Reçu dans le corps de la Noblesse française, qu'organisa le Prince de Condé, il fit neuf campagnes avec les armées autrichiennes et russes, pendant les guerres de la Révolution. En 1801, voyant que ce n'était plus pour le rétablissement des Bourbons, mais pour leurs propres intérêts, que combattaient les Puissances étrangères, il quitta le service, et se retira en Espagne, près des frontières de cette France, sa patrie, vers laquelle il n'avait cessé de tourner les yeux. En s'éloignant du Prince de Condé, il reçut un témoignage flatteur de son estime, l'attestation que, dans toutes les affaires, il s'était comporté avec honneur, zèle et courage. Arrivé en Catalogne, au mois de juillet 1801, il vécut honorablement, tirant parti de ses connaissances

en mathématiques. Il revit la France en 1803, où sa famille l'accueillit avec une tendre cordialité.

Le roi Louis XVIII ayant recouvré la couronne de ses pères, M. Jean de Gazanyola fut nommé, dès le mois de septembre 1814, au Conseil-Général des Pyrénées-Orientales. Créé Chevalier de Saint-Louis le 22 novembre 1815, le Roi le désigna, en 1816, pour inspecter les gardes nationales du département. Il fut, successivement, Membre du Conseil municipal de Perpignan, en 1821, et Conseiller de Préfecture, en 1822, position qu'il conserva jusqu'aux évènements de juillet 1830. Ses principes, son attachement inviolable à la Monarchie légitime, ne lui permirent point de continuer à exercer des fonctions publiques sous un autre Gouvernement. Quoique son dévoûment à la cause de la branche aînée des Bourbons fût sans bornes, on le vit porter une bienveillante modération, une intelligence supérieure, dans les nombreuses et importantes opérations dont la direction lui fut confiée. Ainsi, chargé, en 1814, de la visite des prisons, pour constater la situation politique de chacun des prévenus, et signaler ceux qui avaient droit à la clémence du Roi; commissaire délégué, en 1815, auprès du corps espagnol qui avait envahi le territoire, et dont on devait suspecter les intentions, il sut, dans ces missions délicates, allier la prudence à la fermeté. La

formation du Musée de la ville de Perpignan, la réunion des documents pour dresser la statistique départementale. la surveillance de la Bibliothèque, etc., furent aussi mises sous sa direction, et, partout, il apporta, avec un zèle inaltérable, le tribut de ses vastes connaissances.

Rentré en 1830 dans la vie privée, il se livra exclusivement à l'étude. L'histoire, l'astronomie, les mathématiques, l'économie politique, toutes les branches de la science lui étaient familières, et occupaient noblement ses loisirs. Il ne pouvait mieux les employer qu'en réunissant des matériaux pour l'histoire de son pays : il y travailla avec ardeur, et poursuivit cette œuvre avec une persévérante activité pendant plus de vingt ans; mais, à peine l'avait-il terminée, que la mort vint le surprendre, au moment où il se proposait de la livrer à la publicité. Son tempérament robuste avait long-temps résisté à une affection catarrhale, fruit de ses campagnes et de ses longues veilles : il expira le 24 mai 1851, vivement regretté de sa famille, de tous les gens de bien, et surtout des pauvres, dont il s'appliqua constamment à soulager les misères.

Ses hautes vertus, sa capacité, son érudition, l'aménité de son caractère, la solidité de ses relations privées, son inébranlable fidélité aux principes politiques qui eurent tant d'influence sur sa vie, lui avaient acquis l'estime, le

respect de ses concitoyens, les sympathies de ses nombreux amis.

M. Jean de Gazanyola avait un frère, mort long-temps avant lui, et une sœur, qui épousa le comte Ange Delpas de Camporells de Saint-Marsal. De ce mariage, il n'est resté qu'une fille : Angélique Delpas de Saint-Marsal, mariée au baron Guiraud, colonel du génie. Dernier rejeton de deux familles très anciennes, qui, dans chaque génération, fournirent, en Espagne et en France, une large part au service de l'État, surtout dans la carrière des armes, elle tient à cœur d'exécuter les dernières intentions d'un oncle qui lui fut cher. Puisse-t-elle sauver son nom de l'oubli, en publiant un ouvrage si plein d'érudition, et puissent les Roussillonnais l'accueillir avec tout l'intérêt que nous y attachons nous-même !

L'Éditeur, Bon GUIRAUD DE SAINT-MARSAL.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Habitué de bonne heure à faire des extraits des livres classiques, je continuai, plus tard, à noter tout ce que les ouvrages scientifiques et littéraires présentaient de plus saillant. J'eus, surtout, un goût prononcé pour les études historiques, et je m'attachai à rechercher dans les auteurs anciens et modernes, ce qui pouvait jeter du jour sur l'histoire du Roussillon; d'autant plus qu'il n'existait rien de spécial concernant une petite province, qui, située entre des États puissants, eut toujours une importance telle, que sa possession fut un sujet constant de discorde et d'envie, ce que prouvent suffisamment les douze changements de domination qu'elle a éprouvés dans l'espace de vingt-deux siècles. Les documents tirés des auteurs qui avaient écrit sur cette contrée, formèrent un recueil, qui s'accrut de jour en jour. Lorsqu'après douze ans d'exil, je revis cette France, loin de laquelle m'avait entraîné la tempête révolutionnaire, je repris mes

études sur l'histoire de mon pays, et mis en ordre toutes mes notes, de manière à composer un tableau chronologique et raisonné des évènements concernant le Roussillon, qui, depuis l'époque la plus reculée à laquelle les œuvres des anciens nous permettent de remonter, ont laissé dans les annales du monde une trace authentique.

Plusieurs de nos compatriotes, distingués par leur instruction et l'amour du travail (MM. Puiggari, Jacques et Jean-Baptiste de Saint-Malo) faisaient aussi avec zèle des recherches archéologiques, et publiaient les résultats de leurs laborieuses investigations. En 1835, M Henry, bibliothécaire de la ville, imprimait son histoire du Roussillon, et par une singulière coïncidence, de l'autre côté des Pyrénées, le savant auteur catalan, D. Prosper de Bofarull, indiquait de nombreuses corrections à opérer dans les chroniques d'Espagne, et particulièrement dans la série des Comtes héréditaires du Roussillon. Je m'empressai de joindre à mes documents ceux que m'offraient les écrits d'hommes de ce mérite. Non seulement ils m'ont beaucoup appris; mais ils m'ont mis dans l'obligation de faire de nouvelles études, au moyen des ouvrages imprimés et des manuscrits qui m'étaient inconnus, ou que j'avais négligé de consulter. Pendant que je m'occupais de cet objet, M. Jean-Baptiste de Saint-Malo, s'attachait, avec une admirable persévérance, à exhumer des

débris poudreux de nos archives, malheureusement très maltraitées par le vandalisme de 1793, tout ce qui pouvait intéresser l'histoire, les mœurs, les usages, les arts, le commerce et les manufactures du pays dans les XIII[e], XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles. J'ai puisé largement dans cet important recueil, et je me plais à donner à ce savant un témoignage de ma profonde reconnaissance, pour l'extrême bienveillance avec laquelle il m'a communiqué son précieux travail. On doit vivement regretter qu'on n'ait rien effectué de semblable, soit en Catalogne, soit à Majorque ; mais une opération, qui, sans aucun doute, aurait de grands résultats pour compléter l'histoire du Roussillon, serait l'exploration sérieuse du sol, sur une foule de points, où des indications positives donnent plus que la probabilité d'importantes découvertes. Ne prévoyant pas que ces deux objets puissent s'exécuter de nos jours, je me suis efforcé de perfectionner mon œuvre, en y employant le grand nombre de nouveaux matériaux que j'ai eus à ma disposition, et je pense avoir réussi à rendre sa publication utile.

On s'étonnera, peut-être, que je produise un travail sur le même sujet récemment traité par M. Henry. J'ai long-temps hésité ; mais cet estimable auteur n'a pu, comme moi, puiser dans des manuscrits ignorés lorsqu'il a écrit. Ces manuscrits, inappréciables par l'authenticité

des faits qu'ils révèlent, fournissent des moyens incontestables de rectifier ceux qu'ont dénaturé les préjugés nationaux, et de réfuter un grand nombre d'erreurs, transmises par tradition et des écrits, où souvent les présomptions tiennent lieu de réalités. J'ajouterai que nous ne voyons pas toujours les choses de la même manière. Si on désire bien connaître une histoire, on ne saurait que gagner à trouver certains objets importants présentés sous des aspects divers. M. Henry eut, d'ailleurs, principalement en vue, la liaison de l'histoire de France à celle d'Aragon : mon but est moins élevé. Je ne m'occuperai que de l'ancien Roussillon, accru des territoires formant ensemble le département des Pyrénées-Orientales.

Resserré dans le cadre dont je viens de poser les limites, mon livre diminuera, sans doute, d'importance; mais je n'ai pas l'ambition de prétendre élever le modeste rôle qu'a joué notre pays, au niveau de celui des grands États limitrophes. Je me borne à établir, d'abord, clairement, la série des Princes qui ont gouverné le Roussillon; à narrer exactement, ou à rectifier les faits qui ont illustré leur règne; à exposer les progrès de la civilisation, des sciences et des arts dans cette contrée, qui changea si souvent de maître et d'intérêts; à bien faire connaître, enfin, une province, dont le sol, la culture, les ressources et les produits, sont loin d'être appréciés comme ils

devraient l'être, et qui, par ses établissements et les améliorations de tout genre, qui ont lieu, surtout, depuis quelques années, rivalise avec les provinces les plus anciennes de la France.

Le plan que j'ai adopté est celui de toute œuvre historique; il se trouve naturellement tracé par la série des évènements. Le Roussillon a éprouvé diverses révolutions : époques remarquables de son histoire, elles la divisent en douze périodes.

Ire Période. — Temps antérieurs à la conquête par les Romains.

IIe Période. — Domination romaine.

IIIe Période. — Domination des Visigoths.

IVe Période. — Invasion des Arabes.

Ve Période. — Règne des premiers Carlovingiens.

VIe Période. — Gouvernement des Comtes héréditaires.

VIIe Période. — Gouvernement des Rois d'Aragon.

VIIIe Période. — Gouvernement des Rois de Majorque.

IXe Période. — Retour au Royaume d'Aragon.

Xe Période. — Occupation française.

XIe Période. — Domination espagnole.

XIIe Période. — Réunion à la France, en 1659.

Nous consacrerons au moins un chapitre à chacune des onze époques; nous ne dirons rien de la douzième. Les évènements qui s'y rapportent sont assez connus, ou

se trouvent décrits dans une foule d'ouvrages. D'ailleurs, les Roussillonnais, devenus Français par le traité des Pyrénées, cessent de former un peuple particulier, tel qu'il s'était maintenu, en passant successivement du gouvernement de ses Comtes à celui des Rois d'Aragon, de Majorque, de France et d'Espagne. Son histoire se confond maintenant avec celle de la France. Il eût été superflu de la faire précéder d'une introduction, d'un discours préliminaire, qui ne seraient que la reproduction des généralités publiées dans plusieurs ouvrages, tels que le *Voyage pittoresque en France*, l'*Itinéraire* de de Laborde, l'*Histoire* récente de M. Henry, etc. J'entrerai de suite en matière, présentant les faits historiques, dépouillés de tout artifice de style, de phrases ambitieuses, de pompeuses descriptions; je serai, surtout, impartial dans la discussion de quelques actes importants, et dans l'appréciation de certains évènements, où l'esprit de nationalité pourrait encore se faire jour, après plus de deux siècles de fusion.

HISTOIRE

DU

ROUSSILLON.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRE PÉRIODE.

TEMPS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA DOMINATION ROMAINE.

Les anciens ne nous ont laissé que de bien faibles renseignements sur l'état primitif des pays qui forment le département des Pyrénées-Orientales. Pour y suppléer, les modernes ont eu recours à des conjectures plus ou moins ingénieuses, quelquefois même à des fables qui ne méritent pas d'être réfutées. Rapportant fidèlement ce que nous apprennent d'une manière précise des écrivains dignes de foi, et vivant à une époque où ils pouvaient puiser à des sources maintenant perdues, nous passerons légèrement sur les conjectures formées d'après des faits douteux ou des témoignages peu positifs.

César nous dit que les peuples de la partie orientale des Gaules, appelés *Galli* par les Romains, se donnaient dans leur langue le nom de *Celtes;* Polybe le leur donne également. Ces *Galli* ou *Celtes* étaient divisés en confédérations, formées chacune de plusieurs petits peuples. La contrée comprise entre la Méditerranée, les Pyrénées,

la Garonne et le Rhône, était occupée par la confédération des Volces, tant Arécomiques voisins du Rhône, que Tectosages établis vers les Pyrénées (voyez Cicéron, César, Strabon, Méla, Pline, Ptolémée, Justin). Suivant Pomponius Méla, la côte du Roussillon aurait été habitée par les *Sardones;* Pline les y place aussi, leur donnant pour voisins, vers l'intérieur des terres, les *Consuarani.* Ptolémée attribue aux Volces-Tectosages les deux villes d'Illibéris et de Ruscino. Quant à celle de Julia-Lybica, qu'il donne comme l'unique cité des *Cerelani,* elle paraît être Livia, petite ville espagnole, enclavée dans la Cerdagne française (canton de Saillagouse).

600 av. J.-C. Rufus-Festus-Aviénus [1] nous fournit sur les anciens habitants de notre pays, des détails plus circonstanciés. « Marseille, fondée environ 600 ans avant Jésus-Christ, commerçait, dit-il, sur nos côtes, habitées par les *Sordi,* peuple à demi sauvage, se plaisant dans des lieux d'un accès difficile, n'ayant d'autre demeure que les antres des bêtes fauves. Au nord des Pyrénées, s'étendait une plaine sablonneuse, au milieu de laquelle coulait le fleuve Roschynus (la Tet). On trouvait ensuite un étang entouré de vastes marais : *Sordicen* était le nom que leur donnaient les habitants; ils appelaient *Sordus,* une rivière se jetant dans la mer au sortir de ces lagunes. Il avait cependant existé dans les confins du pays des *Sordi,* une ville riche, appelée Pyrène, dont la distance aux Colonnes-d'Hercule était de sept journées de navigation pour un navire bon voilier. Les Marseillais y faisaient un grand commerce d'échange avec les *Sordi.* » Cette des-

1 Ce poète-géographe, contemporain du grand Théodose, a composé deux poèmes sur la géographie. Voyez celui qui est intitulé *Ora maritima,* depuis le vers 552 jusqu'au 572e, en observant, d'après tous les commentateurs, que ses descriptions se rapportent toujours à l'ancien état du pays.

cription d'Aviénus s'accorde assez avec l'état actuel des lieux, si l'on prend en considération les changements qu'ils ont nécessairement éprouvés dans un intervalle de plus de vingt siècles; car, d'un côté, les débordements multipliés de la Tet doivent avoir recouvert d'une couche épaisse de limon, et rendu fertile la plaine sablonneuse qu'elle traversait; de l'autre, les marais, cédant à l'industrie de l'homme, peuvent avoir diminué au point que le *Sordus*, qui paraissait en sortir, fût la Gly, dont l'embouchure n'est qu'à 3.000 mètres de l'étang de Salses. Quoi qu'il en soit, les *Sardones* de Méla et de Pline paraissent tirer leur origine des *Sordi* d'Aviénus, et non d'une colonie venue de Sardaigne, colonie dont l'existence n'est appuyée que sur l'assertion d'un auteur moderne. On demandera peut-être d'où venaient ces *Sordi*. En l'absence de tout document historique, il est plus prudent d'avouer son ignorance que d'avoir recours à des conjectures hasardées. Nous dirons cependant que Scymnus de Chio place les Lygiens ou Ligures sur la côte orientale des Gaules voisine de l'Ibérie, et que, plusieurs siècles avant lui, Scylax avait donné la population de cette côte, depuis Emporium jusqu'au Rhône, pour un mélange d'Ibériens et de Lyges ou Ligures. Mais ce dernier nom est-il celui d'une nation particulière, ou bien est-ce ici une dénomination générale donnée à des peuples différents, à raison d'une situation commune à tous? Il est bien difficile de ne pas adopter cette dernière opinion, lorsqu'on voit dans les divers auteurs, des Lygiens ou Ligures, depuis le Xucar jusqu'au-delà de Gênes; surtout si, comme on le prétend, le mot Ligures est composé des deux racines celtiques *Ly* et *Gures*, qui, dans cette langue, signifient *habitants de la côte*.

Plusieurs auteurs se fondant sur le 200e vers de Scym-

nus de Chio, et sur un fragment de Dion Cassius, cité par Zonaras et par le Scholiaste de Lycophron, ont voulu placer en Roussillon les Bébryces, peuple d'origine ibère[1]; mais on peut seulement inférer du vers de Scymnus, qu'ils étaient établis dans la Gaule Narbonnaise. Quant au passage de Dion, cité par le Scholiaste, il en résulterait que ce peuple habitait entre les Pyrénées et les monts Auvarauniens : à la vérité, ces derniers étant un peu trop éloignés, on leur a substitué les monts Cérétains, qui, faisant eux-mêmes partie des Pyrénées, ne peuvent convenir. M. Letronne propose les Cévennes : cette correction faisant accorder Scymnus et Dion, est fort heureuse; mais elle n'impose pas l'obligation de placer les Bébryces dans la contrée formant aujourd'hui le département, entièrement occupée par les *Sardones* et les *Consuarani* de Pline, et par les *Cerdani* de Ptolémée[2]. Aviénus ne fait aucune mention d'Illibéris ni de Ruscino. Ce qu'il dit de l'état du pays démontre assez que ces villes n'existaient pas à l'époque dont il parle; mais comme elles avaient une certaine importance lors du passage d'Annibal, on peut supposer leur fondation antérieure de deux à trois siècles à ce grand évènement.

Dans un ouvrage intitulé *Index Comitum Ruscinonensium,* on attribue à Ruscino une origine punique, sur le seul fondement que ce nom, porté par une ville d'Afrique[3], appartient à la langue phénicienne, dans laquelle il signifie *chef.* La découverte de médailles puniques, quoique très rares dans ce pays, prêterait quelque appui

1 Silius Italicus paraît aussi avoir embrassé cette opinion; mais l'autorité de ce poète ne saurait contrebalancer, sur un point de géographie, celle de Pomponius Méla et de Pline l'Ancien, dont il était à peu près contemporain.

2 *Journal des Savants*, de février 1829, p. 112.

3 Rusicada, maintenant Stora, sur la côte nord de l'Algérie.

à cette opinion, s'il n'était infiniment vraisemblable que ces médailles y ont été apportées, soit par les soldats d'Annibal, soit par des aventuriers gaulois ayant servi dans les armées carthaginoises ou dans celles des rois de Syrie. De nos jours, un habile archéologue[1] a prouvé que plusieurs noms de lieux, dans cette contrée, dérivent d'une racine phénicienne, et ont, dans cette langue, une signification dont le rapport avec leur situation est des plus frappants. Les travaux de cet archéologue donneraient un fondement plus solide à l'opinion de l'auteur de l'Index, si des étymologies seules, quoique très bien déduites, suffisaient pour démontrer que les Phéniciens ont jadis fait sur nos parages un établissement ou même un commerce dont on ne trouve aucune indication dans les historiens et les géographes de l'antiquité. D'ailleurs, dans un pays occupé par les Celtes, dont la langue, suivant de savants linguistes[2], vient du phénicien ou de l'hébreu, serait-il surprenant qu'il y eût des villes, des montagnes, des rivières, dont les noms dérivassent de l'un de ces deux idiomes? Cette question très intéressante mérite d'être discutée : nous la renvoyons à l'appendice à cause de l'étendue de la dissertation. *(Appendice,* n° 1.)

S'il suffisait qu'une cité portât un nom dérivé d'une langue ancienne, pour attribuer sa fondation au peuple qui parlait autrefois cette langue, on pourrait dire qu'Illibéris, dont le nom signifie *ville neuve* dans la langue qu'on croit avoir été celle des anciens Ibères, a été bâtie par une colonie venue de ce pays, dont le voisinage rendait plus probable l'émigration attestée par le passage de Scylax mentionné ci-dessus. Polybe compte Ruscino et Illi-

1 M. P. Puiggari.

2 Voyez le phaleg de Bochart, les mémoires sur la langue celtique de Bullet, la préface de Borel sur les recherches gauloises.

béris parmi les villes celtiques. A la vérité, comme il place dans la même catégorie des cités dont l'origine grecque est certaine, on peut soupçonner qu'il a fait dans leur classement moins d'attention à leur population primitive qu'à leur situation géographique. Quant à Pyrène, son nom dérivé du grec, sa position sur une côte habitée par un peuple à demi sauvage, et son commerce avec Marseille, doivent nous la faire considérer comme l'un des nombreux établissements que cette république commerçante avait formés sur les bords de la Méditerranée, pour lui servir de comptoir et d'entrepôt. Quelque opinion que l'on embrasse sur l'origine de ces villes, il n'est pas douteux que leur fondation contribua puissamment à civiliser les *Sordi*. Les anciens habitants du Roussillon, faisant partie de la confédération des Volces-Tectosages, fournirent probablement leur contingent à la grande migration de ces peuples vers la forêt Hercinienne, et, ensuite, à leurs diverses expéditions dans la Grèce, la Thrace et l'Asie. Mais nous ne connaissons, avec certitude, rien de ce qui concerne l'histoire du Roussillon jusqu'au passage d'Annibal.

Les Gaulois établis au pied des Pyrénées se conduisirent, dans cette circonstance difficile, avec une sagesse qu'on ne trouve pas toujours chez les nations les plus civilisées. Leurs magistrats avaient répondu avec dignité et franchise aux envoyés de Rome qui les engageaient à disputer aux Carthaginois l'entrée de leur pays. D'un autre côté, ils voyaient les Ibères, leurs voisins, contraints de fournir des hommes et de l'argent à l'armée africaine, et ils n'osaient ajouter foi aux discours des émissaires d'Annibal, cherchant à leur persuader que ce général, n'ayant d'autre projet que de passer au plutôt en Italie, ne devait leur inspirer aucune crainte. Un danger aussi

imminent n'abat point le courage des *Sardones* et de leurs confédérés; ils prennent le parti le plus hardi, qui, dans les situations critiques, est souvent le plus sage: ils marchent en armes au-devant des Carthaginois, et se postent auprès de Ruscino. Annibal ayant passé les Pyrénées vint camper aux environs d'Illibéris, vers le milieu de l'été de l'an 536 de Rome. Pressé de fran- 217 av. J.-C
chir les Alpes avant la mauvaise saison, et craignant bien moins la guerre avec ces petits peuples, que d'être retardé dans sa marche, il envoya proposer une entrevue à leurs chefs, offrant de se rapprocher de Ruscino, s'ils n'aimaient pas mieux eux-mêmes s'avancer vers Illibéris. Ceux-ci choisissent ce dernier parti, et viennent trouver dans son camp le général africain. Gagnés par ses promesses et ses présents, ils laissent passer librement son armée le long des murs de Ruscino. Délivrés de ces hôtes dangereux, les *Sardones* vécurent en paix, oubliés par les deux nations belligérantes, tout le temps que dura la seconde guerre punique. Pourquoi les Gaulois, attendent-ils Annibal à Ruscino et non à Illibéris? Cette dernière position n'était pas plus hasardée que la première; elle leur procurait le moyen de s'assurer de ses dispositions avant le déploiement de son armée dans la plaine, et leur offrait l'avantage de couvrir une ville considérable, dont ils auraient pu tirer de grandes ressources, qu'ils abandonnaient aux Carthaginois. Cette conduite, dont il ne serait pas facile de deviner les motifs, en supposant Illibéris une ville gauloise, s'expliquerait aisément, si cette ville était habitée par les Ibères; car alors, étrangère à la confédération des Tectosages, elle pouvait avoir fait un traité particulier, et ne leur inspirer ni l'intérêt ni la confiance, qu'ils devaient avoir en Ruscino.

Une des conditions du traité qui termina la seconde

guerre punique, fut que les Carthaginois abandonneraient l'Espagne aux Romains. Les guerres que ces derniers y firent pour en achever la conquête; celles qu'ils entreprirent contre les Liguriens et quelques autres peuples de la Gaule-Cisalpine; l'étroite alliance qu'ils contractèrent avec les Marseillais et les autres villes grecques situées sur la côte, depuis les Alpes jusqu'à l'Èbre, furent comme des opérations préliminaires à la conquête de la Narbonnaise. Ils ne passèrent point le Rhône avant l'an 633
21 av. J.-C. de Rome; mais il paraît que trois ans après, tout le pays jusqu'aux Pyrénées leur était soumis. Pour s'en assurer la possession, ils envoyèrent en l'an 636, une colonie à Narbonne. Avant cette époque, deux nations puissantes, les Bituriges et les Arvernes avaient été successivement à la tête d'une confédération de tous les peuples compris entre le Rhône, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan. Ce que Polybe dit de la route d'Empurias au Rhône; ce qu'Athénée nous raconte, d'après Possidonius, du faste et des richesses d'Aouernios, roi des Arvernes, nous prouvent la civilisation avancée de cette partie des Gaules. On ne voit pas qu'après la défaite de Bituitus, fils d'Aouernios, par le consul Domitius, l'an de Rome 633, les armées romaines aient éprouvé la grande résistance à laquelle on devait s'attendre de ces peuples réunis. Du reste, leurs historiens ne nous ont laissé aucun détail sur les opérations de la guerre qui eurent pour résultat la conquête de ce pays.

Avant l'établissement de la colonie de Narbonne, les armées romaines s'étaient montrées une seule fois en Roussillon. Caton l'Ancien, parti du port de Luna, l'an de Rome 559, donna le *Portus Pyrenæi* pour point de ralliement à ses vaisseaux, et en sortit avec sa flotte pour aller chasser les Espagnols de Rodon (Roses), dont

ils s'étaient emparés. Une flotte considérable ne pouvait être réunie que dans un port assez spacieux, et la sécurité des navires qui y arrivaient isolément, exigeait que ce port fût à une certaine distance du pays occupé par l'ennemi. Le Port-Vendres seul pouvait dans ces parages satisfaire à ces deux conditions; mais les règles de la prudence permettaient-elles à Caton de choisir pour point de ralliement un port appartenant aux Gaulois, Barbares qu'aucun traité ne liait aux Romains? Sa conduite ne serait pas difficile à expliquer, s'il était prouvé que le *Portus Pyrenæi* dont parle Tite-Live (liv. 34) n'était autre chose que l'ancienne ville de Pyrène, toujours restée sous le patronnage des Marseillais, les seuls alliés des Romains dans les Gaules. Les rapports qu'ont entr'eux les noms et la situation de ces deux endroits, doivent faire présumer leur identité. 118 av. J.-C.

Quoique Tite-Live donne le nom de *Reguli* aux chefs militaires des petits peuples réunis à Ruscino, il ne faut pas croire qu'ils vécussent sous un gouvernement monarchique. On voit, au contraire, les ambassadeurs romains chargés de parcourir les Gaules, des Pyrénées aux Alpes, admis partout à expliquer leur mission dans l'assemblée générale du peuple, tenue sous la présidence des magistrats, où tous les citoyens assistaient en armes, suivant l'usage de la nation, ce qui étonna les Romains. Rendus à Marseille, ils cherchent à y recueillir des informations plus précises sur le caractère et les dispositions des Gaulois, dont ils viennent de traverser le pays. Les Marseillais ne cachent point aux ambassadeurs que l'esprit public y est tout en faveur d'Annibal; mais ils ajoutent, en même temps, qu'ayant affaire à des peuples fiers et peu traitables, il lui sera difficile d'en tirer parti, à moins qu'il ne gagne les notables de la contrée

à force d'argent, dont cette nation se montre très avide.

On ne s'était point occupé jusqu'à cette époque, de rechercher les monuments celtiques qui pouvaient encore exister dans le département. On a donné depuis peu[1] les dessins de deux de ces monuments, situés sur une montagne auprès de Molitg : on doit les ranger parmi les dolmens ou autels druidiques, trop souvent ensanglantés par d'horribles sacrifices.

Nous ne traiterons point de la religion, des lois, des mœurs, du gouvernement des anciens habitants du pays, qui, sur ces divers points, ne devaient pas différer des autres Gaulois. On trouvera dans Polybe, César, Strabon, Diodore de Sicile, etc., tout ce que l'on sait sur la nation gauloise en général; nous nous sommes borné à faire connaître ce que les écrivains de l'antiquité nous ont appris de plus remarquable sur cette partie de la Gaule Narbonnaise.

[1] M. de Jaubert de Réart, dans le *Publicateur* de novembre 1832.

CHAPITRE II.

SECONDE PÉRIODE.

DOMINATION ROMAINE.

Neuf ans après l'établissement de la colonie de Narbonne, un essaim de Barbares, venus du Nord (les Cimbres, les Teutons) auxquels s'étaient joints quelques peuples gaulois, se jetèrent sur la province romaine des Gaules. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter les défaites sanglantes des Romains sous les ordres de Sillanus, d'Aurélius, de Cassius, de Popilius, de Cépion, de Mallius, ni les exploits de Marius et de Sylla. Nous nous contenterons de dire que les Volces-Tectosages cherchèrent à tirer parti de l'invasion des Barbares, pour secouer le joug de la République, en s'unissant à eux. Les Cimbres, après leurs victoires, laissèrent les Teutons et leurs nouveaux alliés opposés aux débris des armées romaines, et pénétrèrent en Espagne; mais n'ayant pu s'y établir, à cause de la résistance que leur opposa le Préteur Marcus Fulvius, secondé par les Celtibériens, ils rentrèrent dans les Gaules. Les auteurs ne nous ont laissé qu'un récit très succinct des évènements de cette guerre, antérieurs à la victoire de Marius. Ils nous assurent seulement que les Cimbres maltraitèrent beaucoup les

109 av. J.-C.

83 av. J.-C. amis et les alliés des Romains. Serait-il surprenant qu'Illibéris, surtout si elle était en effet colonie espagnole, fût du nombre des villes qui restèrent fidèles à la République, et que, s'étant trouvée deux fois sur le chemin des Barbares, ils l'aient complètement ruinée? On ne saurait mettre en doute que cette ville éprouva, vers ce temps, quelque catastrophe, dont elle ne s'est plus relevée. Qualifiée du nom d'*Oppidum* (ville) par Tite-Live, parlant du passage d'Annibal, Méla ne lui donne plus que le nom de *Vicus*, et ajoute que ce bourg n'offrait que de bien faibles traces de sa grandeur passée et de son ancienne opulence.

Dans une capitale agitée par les factions, qui voyait souvent combattre à ses portes les armées des deux partis opposés, on s'occupait très peu d'une province éloignée. La guerre suscitée en Espagne par Sertorius, rappela les Romains vers les Pyrénées. Ce grand capitaine, apprenant que l'armée de Scipion, dont il se trouvait détaché, avait abandonné ce général pour se ranger sous les drapeaux de Sylla, et prévoyant la ruine de son parti en Italie, se décida à gagner l'Espagne, dont il avait été nommé Propréteur. Arrivé en Roussillon avec peu de troupes, il trouva les passages des montagnes gardés par les Espagnols. Ne pouvant s'en emparer de vive force, il y réussit au moyen d'un traité. Bien convaincu qu'il serait attaqué dans sa province, aussitôt que Rome obéirait à Sylla, il se prépara à la guerre, en s'attachant les habitants du pays, en levant des troupes, et faisant des approvisionnements d'armes et de munitions de toute espèce. Il confia la défense des défilés des Pyrénées, dont il connaissait toute l'importance, à Livius Salinator, à qui il donna un corps de six mille hommes. Sertorius ne s'était pas trompé : Sylla se pressa d'envoyer en Es-

pagne Annius, qui y pénétra facilement, Livius ayant été 74 av. J.-C
assassiné par un de ses officiers, nommé Calpurnius Laniarius, ce qui entraîna la dispersion des troupes qu'il commandait. Cet évènement obligea Sertorius à quitter l'Espagne; il y revint peu de temps après, appelé par les Lusitaniens, et y fit la guerre avec tant d'habileté contre Métellus Pius, que celui-ci fut obligé de faire venir L. Manilius, qui commandait dans la Narbonnaise. Mais à peine ce général avait-il franchi les Pyrénées, à la tête de trois légions et de 2.500 hommes de cavalerie, qu'il éprouva une défaite complète, et fut réduit à se jeter, presque seul, dans Lérida. Sertorius profitant de cette victoire et des mouvements que Lépidus avait excités dans la province romaine, y envoya des troupes, qui s'emparèrent des principaux passages des Alpes, d'où Pompée fut obligé de les déloger, pour exécuter la mission qu'on lui avait donnée de voler au secours de Métellus. Sa marche à travers la Narbonnaise fut retardée par la révolte de plusieurs peuples; il les soumit en passant, et les priva d'une partie de leurs terres, pour les punir de leur rébellion. Enfin, laissant à Fontéius, nommé gouverneur de cette province, le soin de la pacifier et d'exécuter les ordres rigoureux qu'il avait prescrits, il entra en Espagne. Son arrivée n'y changea guère la face des affaires. Sertorius se soutint contre les forces réunies de Métellus et de Pompée, et obtint même, dans une campagne, des avantages si considérables sur ses deux adversaires, qu'il les obligea à se retirer précipitamment : le premier, dans l'Espagne ultérieure; le second, dans la Narbonnaise. Après la mort de Sertorius et de son assassin Perpenna, Pompée, trop fier d'une
victoire facile et peu glorieuse, éleva, l'an de Rome 682, 72 av. J.-C
ces fastueux trophées, dont il ne reste aucune trace in-

diquant leur véritable situation. Il parait, d'après Pline, que l'inscription gravée sur ce monument, disait que, des Alpes aux confins de l'Espagne ultérieure, il avait soumis à ses armes 846 villes.

Nous n'avons qu'une connaissance assez imparfaite de la nature des troubles qui agitèrent la province romaine des Gaules durant cette guerre; mais nous pouvons aisément présumer que la sévérité de Pompée ne fit pas aimer aux Gaulois le gouvernement des Romains; que Sertorius, connaissant leurs dispositions, les encouragea à se soulever par des promesses et même par des secours effectifs; qu'ils trouvèrent des alliés parmi les Aquitains, auxquels les entreprises malheureuses de Valérius Préconinus et de Lœlius Manilius contre leur liberté, avaient inspiré une méfiance extrême des projets ambitieux de la République. Ainsi, nous ne devons pas être surpris de voir une armée de mécontents mettre le siége devant la colonie de Narbonne. Nous savons par le plaidoyer de Cicéron en faveur de Fontéius, que ce magistrat guerrier fit lever ce siége; qu'il soumit les Gaulois; et que, pour entretenir les armées romaines en Espagne, il fit de grandes réquisitions d'hommes, d'argent et de vivres dans la Narbonnaise. Cette province venait d'éprouver le désastre de deux mauvaises récoltes. Ces exactions, les impôts extraordinaires qu'il établit, l'obligation imposée aux diverses cités de réparer les routes, les dettes qu'elles furent forcées de contracter pour subvenir à toutes ces dépenses, exaspérèrent tellement les habitants, qu'ils accusèrent leur ancien gouverneur. Cicéron fit valoir pour sa défense les témoignages des Marseillais, des colons de Narbonne et des citoyens romains, déjà nombreux dans le pays : soit les Publicains venus pour la levée des impôts généraux et de la dime sur les terres qui y étaient sujettes, soit

les bergers qui faisaient dépaître leurs troupeaux dans les pâturages publics, dont la République, suivant l'usage, conservait la propriété; soit, enfin, les fermiers qui cultivaient les terres confisquées. Le Roussillon, si voisin de l'Espagne, eut sans doute beaucoup à souffrir des vexations qu'éprouva cette partie de la Gaule à cette époque; mais, contenu par la proximité de la colonie de Narbonne, et par la ville latine de Ruscino, il est probable qu'il ne prit aucune part aux mouvements qui agitèrent le nord de la province à l'occasion de la conjuration de Catilina.

César ayant obtenu, après son consulat, la province des Gaules, résolut, l'an de Rome 698, de soumettre 56 av. J.-C l'Aquitaine. Il nous apprend *(Com.,* liv. III) que quelques années auparavant, un de ses lieutenants, L. Valérius Préconinus, avait été battu et tué, et le Proconsul L. Manilius forcé de se retirer, en abandonnant ses bagages. Dans la guerre contre les Aquitains, P. Cramer, son lieutenant, fut chargé de venger ces affronts. Il marcha à cette expédition avec une armée composée de douze cohortes, d'un corps de cavalerie et d'auxiliaires, sans compter un assez grand nombre de volontaires de Toulouse, Carcassonne, Narbonne et des pays circonvoisins, qu'il avait expressément appelés auprès de lui. Les succès de Cramer assurèrent, pour quelque temps, la tranquillité de la province; mais cet état de calme ne fut pas de longue durée : la guerre civile qui éclata entre César et Pompée ramena les armées romaines en Roussillon. Vers l'an de Rome 705, Affranius, lieutenant de Pompée, s'était emparé des défilés des Pyrénées qui conduisent des Gaules en Espagne. César ordonna à son lieutenant Fabius de prendre avec lui les trois légions qui avaient hiverné dans les environs de Narbonne, et de chasser l'ennemi de ces postes importants; il le suivit

49 av. J.-C.

bientôt lui-même avec le reste de ses troupes; et, après sa savante et glorieuse campagne contre Affranius et Pétricius, ayant congédié les soldats de leur armée nés en Espagne, il renvoya les autres à travers la Narbonnaise jusqu'au Var, où ils furent licenciés. Poussant ensuite jusques à Cadix, pour recevoir la soumission de Varron et des cités espagnoles, il revint par mer à Tarragone; il prit la route de terre pour se rendre à Narbonne, et de là devant Marseille. Ce fut à l'époque de ce voyage qu'il donna l'ordre d'élever simplement un autel auprès des trophées érigés ving-trois ans auparavant par son compétiteur. Il traversa le Roussillon une seconde fois, pour aller combattre les fils de Pompée. Vingt-sept jours lui suffirent pour se rendre de Rome à Cordoue. Afin de se distraire des ennuis de ce long voyage, il en fit la description dans un petit poëme, où nous trouverions sans doute quelques détails sur notre pays, si ses vers étaient parvenus jusqu'à nous.

César avait divisé les Gaules en deux provinces : l'une se composait des pays qu'il avait conquis; l'autre était l'ancienne province romaine. Dans la première, le tribut était personnel; dans la seconde, on l'avait établi sur les terres. César ne négligea rien pour s'attachèr les Gaulois, dont il voulait se servir pour se rendre maître de Rome. Lorsqu'il y eut réussi, il fit entrer dans le Sénat un grand nombre de ses principaux habitants. C'est alors, vers l'an 707, qu'il envoya les vétérans de la 10e légion renforcer la colonie de Narbonne.

Situé sur la limite méridionale de la province, le Roussillon ne prit qu'une part très indirecte aux divers évènements qui, faisant passer le pouvoir d'une faction à une autre, finirent, après environ vingt ans de discordes, de combats, de malheurs et de crimes, par élever Auguste

à la suprême puissance. Ce changement, qui d'un très mauvais citoyen fit un grand prince, eut lieu à la satisfaction de tout l'Empire. Cependant, la tranquillité ne fut pas si complètement rétablie dans la Narbonnaise, qu'Auguste ne jugeât prudent, dans le partage des provinces qui eut lieu entre lui et le Sénat, de garder celle-ci dans son lot spécial. On voit, en effet, que, l'an de Rome 725, Valérius Messala Corvinus, qu'il y avait envoyé pour 29 av. J.-C gouverneur, eut à combattre des rebelles sur les bords de l'Aude, de la Garonne et aux environs des Pyrénées. La paix ayant été entièrement rétablie en 729, Auguste confia au Sénat l'administration de cette province, qui fut gouvernée par un Proconsul. Il y fit plusieurs voyages; et dans ses divers séjours à Narbonne, il en répara les édifices et construisit plusieurs temples dans les environs. Comme ce prince prétendait descendre de Vénus, et que Strabon, qui écrivit à la fin de son règne et au commencement de celui de Tibère, est le premier auteur qui ait parlé du temple de Vénus érigé sur nos côtes, il serait possible que ce temple n'eût été bâti que vers ce temps, et peut-être par les ordres d'Auguste. La Gaule se ressentit des heureux effets de sa présence; et s'il ne répara point toutes les injustices, puisqu'il ne punit pas ce traitant nommé Licinius, qui, entr'autres exactions, avait trouvé le secret d'imposer aux Gaulois un sixième de plus, en faisant les années de quatorze mois, du moins est-il certain que les nombreuses améliorations qu'il opéra dans l'administration, quoique principalement introduites en vue de l'augmentation des revenus publics, tournèrent à l'avantage du pays par l'ordre qu'elles contribuèrent à rétablir partout. Ce prince accorda à certaines villes les droits du Latium, et même ceux de colonie romaine. Livia, qui paraît être la Julia-Libyca de Ptolémée, et Ruscino, furent sans doute de ce nombre.

Éloigné des frontières exposées aux incursions des Barbares, des camps occupés par les grandes armées, et des routes qu'elles suivaient pour marcher vers la capitale, le Roussillon se trouva dans la position la plus heureuse pour conserver quelque tranquillité au milieu des séditions militaires qui, se faisant un jeu de créer et de renverser les Empereurs, affaiblissaient le gouvernement et préparaient la chute de l'empire, dont elles livraient les diverses provinces aux dévastations des Barbares ou aux horreurs des guerres civiles. Aussi l'histoire, négligeant les faits qui n'ont aucune influence sur les destinées des nations, ne nous apprend-elle pas grand'chose sur ce pays pendant toute la période qui sépare le siècle d'Auguste, de celui qui fut témoin de l'invasion des Vandales, des Suèves et des Alains en Espagne. Le seul évènement remarquable, et qui pût intéresser le pays durant ce long intervalle, est l'assassinat de Constant, l'un des fils du grand Constantin.
350. Ce prince infortuné, surpris à Autun, l'an 350 de notre ère, par la révolte de Magnence, prit la fuite vers l'Espagne, où il espérait trouver des peuples et des troupes fidèles. Mais il fut atteint et massacré à Elne par Gaisson, officier franc, que le tyran avait envoyé à sa poursuite [1]. C'est à l'occasion du meurtre de Constant, que l'histoire fait mention, pour la première fois, de la ville d'Elne. Saint Jérôme et Eutrope l'appellent *Castrum Helena;* Zozime, Aurélius Victor et Orose, la nomment *Oppidum Helena*. Cette forteresse, bâtie non loin des ruines de l'antique Illibéris, et portant le nom de la mère de Constantin, ne peut avoir été construite avant cet empereur, qui, le premier, fortifia plusieurs places dans l'intérieur de l'empire.

1 Le tombeau de Constant, en marbre blanc, portait le monogramme de Constantin. Détruit depuis un siècle, on n'a conservé que la plaque du monogramme, incrustée dans le mur du cloître si remarquable de l'antique église.

La contrée située au pied des Pyrénées eut peut-être moins à souffrir que les autres parties de la Gaule, des malheurs qui avaient affligé l'Empire d'Occident; mais, 409.
vers l'an 409, les Barbares (Vandales, Suèves et Alains) après avoir ravagé la Narbonnaise, s'étendent jusqu'au pied des montagnes qui la séparent de l'Espagne, et cherchent à pénétrer dans cette province. Les habitants, à leur approche, s'étant emparés des défilés, les défendirent avec courage, sous la conduite de deux seigneurs du pays, nommés Didime et Vérinien. Les Barbares, repoussés, se rejetèrent sur le Roussillon et les pays voisins, où ils commirent les plus épouvantables atrocités. *Helena* dut peut-être son salut aux fortifications dont on l'avait entourée. M. de Marca conjecture, avec assez de vraisemblance, que les Vandales, qui ne manquaient pas de ruiner les villes situées sur leur chemin, détruisirent alors Ruscino, dont l'importance s'était accrue par la décadence d'Illibéris. Elle avait acquis, suivant Pline, les droits du Latium, et même était devenue une colonie, d'après Méla, dont l'opinion paraît confirmée par quelques médailles, si, toutefois, les mots *Col. Rus.,* qui y sont inscrits, suffisent pour les attribuer à Ruscino.

Cependant les Barbares, attendant une occasion favorable de franchir les Pyrénées, dévastaient les provinces voisines. Ils n'attendirent pas long-temps. A la faveur des discordes civiles, un simple soldat, nommé Constantin, avait pris la pourpre dans la Grande-Bretagne. Reconnu dans les Gaules, et voulant joindre l'Espagne à son Empire, il y avait fait passer son fils Constant, avec Géronce, l'un de ses généraux. Celui-ci défit et prit dans un combat les deux frères Didime et Vérinien, qui soutenaient le parti de l'empereur Honorius, leur parent. Ces deux généreux citoyens payèrent de leur tête leur

fidélité au souverain légitime, et les services qu'ils venaient de rendre à la patrie. Après leur mort, la défense des Pyrénées fut confiée aux Honoriaques, troupe probablement composée de mercenaires de toutes les nations, dont la faiblesse ou la trahison livra aux Barbares les défilés de la Navarre, vers la fin de l'an 409. La Narbonnaise n'en fut pas plus heureuse : elle devint le théâtre de la guerre civile. Géronce, révolté contre Constantin, y avait pénétré; et, après avoir pris et fait périr, dans la ville de Vienne, Constant, fils de ce dernier, il assiégeait le père dans Arles. Cependant Constance, général d'Honorius, attaque Géronce; le rejette vers l'Espagne, où il est massacré par les siens; bat une armée de Francs et d'Allemands, venue au secours de Constantin, et prend par capitulation ce tyran, avec la ville où il s'était ren-
411. fermé. Ces victoires de Constance, remportées l'an 411, ne rendirent point la paix à la Narbonnaise. Dès l'année suivante, on voit Jovin, qui s'était fait proclamer empereur à Mayence, occuper Valence, tandis que son frère Sébastien s'emparait de Narbonne. Ataulphe, roi des Visigoths, s'était jeté dans les Gaules, chargé des dépouilles de l'Italie, et emmenant parmi ses prisonniers la célèbre Placidie, sœur d'Honorius. Son dessein avait été d'abord de se joindre à Jovin contre l'Empereur; mais changeant de vues, il s'était lié avec Dardane, préfet de la Gaule, contre Jovin, qu'il assiégea et prit dans Valence. Le roi Visigoth; ne pouvant s'accorder avec Honorius, songe à faire un établissement dans la Narbonnaise; battu devant Marseille, il marche sur Narbonne, qu'il réussit à surprendre en 413; il s'étend ensuite le long des Pyrénées et de la Garonne. L'an 414, il épouse Placidie, fille du grand Théodose, et sœur de l'Empereur qui avait refusé l'alliance d'un roi barbare. Ce mariage,

qu'il célébra à Narbonne avec toutes les cérémonies usitées chez les Romains; les discours qu'il tint publiquement, et ses liaisons avec les principaux citoyens, firent espérer qu'il deviendrait le soutien de l'Empire. Il avait même abandonné Narbonne à Honorius pour s'établir en Espagne; mais il fut assassiné à Barcelone en 415. Wallia, 415.
son beau-frère, obtint des Romains le pays compris entre l'Océan et Toulouse. Il fixa sa résidence dans cette ville en 419. On ignore si les Goths conservèrent quelques-uns de leurs établissements au-delà des Pyrénées; mais la Narbonnaise fut l'objet constant de leur ambition. Aussi, dès que les circonstances leur paraissaient favorables, ils ne manquaient point de faire quelque entreprise sur cette province : c'est ainsi que deux fois, l'une en 425, l'autre en 429 ou 430, leur roi Théodoric avait poussé jusqu'à Arles et assiégé cette ville, mais toujours inutilement. L'an 436, les Visigoths assiégèrent Narbonne. La ville était réduite aux dernières extrémités, lorsque le général romain Littorius parvint à introduire dans la place un secours d'hommes et de vivres, qui fit lever le siége. La paix eut lieu en 438, après une bataille livrée près de Toulouse, où Littorius fut battu et pris, mais qui coûta si cher aux vainqueurs, que la paix leur était aussi nécessaire qu'aux vaincus. Enfin, l'an 462, le comte Agripin, lieutenant de Sévère, céda Narbonne et les pays circonvoisins au roi Théodoric II, pour l'attacher au parti de son maître contre le comte Gillon, et c'est alors que le Roussillon fut incorporé à la monarchie des Goths.

Sous la domination romaine, ce petit pays fit toujours partie de la Gaule-Narbonnaise, gouvernée par un Proconsul, depuis Auguste jusqu'à Gratien. Ses principaux citoyens, admis dès le temps de la République dans le Sénat de Rome, y étaient nombreux sous le règne de

Claude. Cet empereur leur accorda le droit d'aller, sans en demander la permission, visiter leurs domaines dans cette province, qui se trouva, sous ce rapport, assimilée
407. à l'Italie et à la Sicile. En 407, après la destruction de Trèves par les Vandales, le préfet des Gaules, qui y avait résidé jusqu'alors, vint s'établir à Arles. Le Proconsulat de la Narbonnaise disparut pour toujours; et cette contrée, qu'une lettre du tyran Maxime, en 388, et le Concile de Turin, en 404, nous apprennent avoir été divisée en cinq provinces, fut soumise à la préfecture des Gaules. Pétronius, l'un de ses préfets, lui incorpora quelques pays voisins, et la divisa en sept parties : la Viennoise, les Alpes Maritimes, les deux Aquitaines, la Novem-Populanie et les deux Narbonnaises. Les députés de ces sept provinces et les principaux magistrats s'assemblaient à Arles pendant un mois, tous les ans, pour y traiter des affaires publiques et régler les contributions.

La Narbonnaise était parvenue à un si haut degré de civilisation, qu'elle ressemblait bien plutôt à l'Italie qu'à une province (Pl., liv. 3, c. 3). Les arts, les sciences, les opinions de la capitale s'y communiquaient avec une grande rapidité; il est donc probable que la religion chrétienne, qui déjà l'an 64 comptait de nombreux prosélytes à Rome, ne tarda pas à s'introduire dans cette contrée. Si l'on en croit certains auteurs, saint Paul, premier évêque de Narbonne, serait le Proconsul Sergius Paulus, converti à la foi par l'Apôtre des Gentils. Mais Grégoire de Tours, qui écrivait dans un siècle plus rapproché de l'origine du christianisme, ne place qu'au IIIe siècle l'érection du siége de cette ville. Quoi qu'il en soit, il paraît que les sectateurs de la nouvelle religion étaient nombreux et puissants dans les Gaules lorsque Constance-Chlore, chargé du gouvernement de ce pays, en qualité

de César, l'an 292, crut pouvoir s'abstenir de faire exécuter à la rigueur les lois portées contr'eux par Dioclétien, et donna même à quelques Chrétiens des emplois à sa cour. Nous manquons de documents assez positifs pour assurer que le christianisme était florissant en Roussillon durant les premiers siècles, et que ce pays fournit, comme on l'a prétendu, des martyrs à l'Église. Sa proximité de Narbonne fut cause, qu'annexé au diocèse de cette métropole, il n'eut point d'Évêque particulier sous les Empereurs; car on ne trouve pas d'Évêque d'Elne dans une notice des églises de la Narbonnaise, rédigée sous l'empire d'Honorius.

CHAPITRE III.

ANTIQUITÉS, MONUMENTS ET VOIES MILITAIRES DES ROMAINS EN ROUSSILLON.

Nous venons de voir que, pendant près de six siècles, le Roussillon fit partie de l'empire romain, et toutefois il n'offre que de très faibles témoignages de la domination de ce peuple, qui, dans d'autres contrées, a laissé des restes si imposants de son ancienne puissance. Il importe, par ce motif, de ne pas négliger de mentionner les rares monuments que le hasard a fait découvrir sur divers points de la partie orientale du département, la plus exposée aux invasions, et presque uniquement pratiquée par les armées de toutes les nations, qui depuis l'apparition des Carthaginois sur nos côtes, se sont portées du midi au nord des Pyrénées, et réciproquement. Les recherches opérées à différentes époques sur les emplacements de Ruscino et d'Illibéris, les deux plus anciennes villes de la contrée, n'ont eu que des résultats insignifiants. On n'y a trouvé que des briques, des poteries, et un bien petit nombre de monnaies romaines. Une pièce de cuivre de Lucius Vérus, trouvée auprès de Sahorre, dans une galerie de mines qu'on rétablissait, prouve que nos richesses minérales n'avaient point été dédaignées par ces maîtres du monde. On regarde comme une antiquité romaine l'autel

de Pézilla, qui n'offre cependant aucune inscription, aucun ornement qui puisse en décéler l'origine ou l'usage. Il y a vingt ans qu'on ne connaissait dans tout le département d'autre inscription vraiment romaine que celle de Saint-André de Sorède, dont nous parlerons bientôt. Nous en devons trois nouvelles au zèle investigateur de MM. Py, de Cosprons et Renard-de-Saint-Malo. Le premier en a découvert une sur un petit plateau de la montagne de Madelotte, appelé le Cimetière : elle est gravée en sigles sur la table d'un tombeau fouillé et renversé depuis long-temps, et dont les débris gisent sur un terrain qui paraît avoir été entouré d'un mur de clôture sans issue. Cette inscription est composée des initiales suivantes : Va. F. PP. M. I. V. S. C. L. I. E. EM. M. Pierre Puiggari en a donné une explication satisfaisante, en attribuant à ces sigles cette signification : *Valerius Flacus prefectus presidii monumentum jussit vivus sibi condi loco intersepto et emunito*. Cette interprétation indiquerait, en ce lieu, la sépulture d'un officier romain, probablement centurion, auquel on pourrait attribuer l'origine du nom *Ad Centuriones* ou *Ad Centenarium*, que portait une station de la voie romaine traversant ce pays.

M. de Saint-Malo, à son tour, a découvert à Théza deux inscriptions : la première, excessivement endommagée par le temps ou la main des hommes, est cependant assez conservée pour faire conjecturer avec infiniment de vraisemblance, qu'elle appartenait à un monument funéraire élevé à une femme nommée *Rustica;* la seconde, est en très bon état. M. Puiggari croit que la pierre sur laquelle elle est gravée, était le piédestal d'une statue votive élevée à Mercure par un certain Évangélus, pour remercier ce dieu, comme le dit l'inscription, de l'avoir conservé

pendant quarante ans. On montre à Angoustrina un autel votif, avec cette inscription, dont on a donné l'interprétation suivante :

I· O· M· || C· P· POLI || BIVS || V· S· L· M·

Jovi optimo maximo Caius Publius Polibius votum solvit libens merito.

Inscription de Saint-André de Suréda.

IMP· CAESARI || M· ANTONIO || GORDIANO || PIO FELICI· || INVICTO AVG || P· M· TRIBVN || POT· II· COS. || P· P· || DECVMANI || NARBONENS· ||

Cette inscription, à la fois, la plus anciennement connue et la plus remarquable de toutes celles du département, fut découverte à Saint-André, vers l'an 1681, en fouillant le terrain pour la construction d'une chapelle; mais elle n'a été lue en entier qu'en 1814, époque où le cippe sur lequel elle est gravée fut entièrement dégagé : il est de marbre blanc, un peu veiné de gris, ayant un pied d'épaisseur; le carré qui la renferme a trente pouces de haut sur vingt-quatre de large; les lettres sont longues de deux pouces dans les neuf premières lignes, et d'un pouce seulement dans la dernière. Des trois empereurs du nom de Gordien, les deux premiers n'ayant pas été consuls durant leur règne, cette inscription n'a pu être dédiée qu'au troisième, qui, déclaré Auguste en juillet 238, fut massacré en mars 244, après avoir été consul en 239 et en 241. L'inscription peut être rapportée à l'an 239, deuxième année de son règne, mais il est plus probable qu'elle se rapporte à 241, époque de son second consulat. Gordien, créé César le 9 juillet 237, reçut en même temps, suivant l'usage, la puissance tribunitienne; comme elle était renouvelée au premier janvier de chaque année,

l'an 238 en fut la seconde année, et alors il n'était pas consul. En rapportant le chiffre II au consulat, l'inscription aurait été posée en 241.

Si le cippe sur lequel on l'a gravée avait été primitivement élevé loin de Saint-André, on ne concevrait pas trop comment on l'y eût trouvé en 1681 ; car considérée comme matière brute, cette pierre, d'un assez grand volume et fort pesante, ne valait pas les frais du transport; considérée comme inscription, outre qu'elle eût perdu toute sa valeur par le déplacement, il n'est pas présumable que la localité qui la possédait, surtout si c'était Narbonne, en eût permis l'enlèvement. Il faut donc croire que ce cippe avait originairement été placé dans le voisinage de Saint-André, et qu'à une époque postérieure, les religieux le recueillirent dans leur monastère pour en assurer la conservation. Adoptant cette hypothèse, la seule qui paraisse d'ailleurs admissible, on est plus embarrassé que jamais pour fixer la véritable signification des mots *Decumani Narbonenses*. Je conçois qu'on a pu conjecturer que les deux inscriptions élevées à Narbonne par ces *Decumani Narbonenses* étaient des hommages adressés aux princes dont elles portent le nom, par les citoyens de cette ville, qui auraient pris la qualification de *Decumani*, à raison des vétérans de la 10e légion, dont une colonie y fut envoyée par César; mais cette conjecture n'est pas à l'abri de toute objection. D'abord, ces mots *Decumani Narbonenses* peuvent avoir une autre signification; en second lieu, tant dans les médailles que dans les inscriptions qui nous restent des deux siècles qui suivirent l'établissement des vétérans de la 10e légion à Narbonne, on ne voit pas que les citoyens de cette ville se soient eux-mêmes donné une pareille dénomination[1];

[1] Paterculus, Méla, Pline, appellent Narbonne *Martius Narbo*. Méla ajoute qu'elle était

troisièmement, les historiens et les géographes ne s'en servent jamais en parlant d'eux. J'ignore si c'est par ces considérations ou d'après d'autres motifs que pouvaient lui suggérer ses vastes connaissances, que le savant Muratori, ainsi que nous le verrons plus bas, a proposé une autre interprétation des mots *Decumani Narbonenses*, pour les inscriptions trouvées à Narbonne. Or, s'il n'est pas certain que dans celles-là les mots *Decumani Narbonenses* signifient les citoyens de Narbonne, il est assurément impossible de leur donner cette signification dans celle qui fut élevée auprès de Saint-André. Est-il présumable, en effet, que les citoyens de la capitale aient choisi pour élever ce cippe, témoignage de leur dévouement à Gordien, plutôt un endroit de la province, éloigné et peu connu, qu'une place remarquable de leur cité? On a bien compris cette difficulté; et, pour l'éluder, on a supposé que les citoyens de Narbonne, issus en partie des vétérans de la 10e légion, pouvaient, à ce titre, être tenus de garder certains postes éloignés, et qu'un de leurs détachements, se trouvant à Saint-André, y aurait élevé le cippe découvert en 1681. Cette explication n'est basée que sur une supposition inadmissible, tant qu'il ne sera pas démontré que, sous les Empereurs, et vers le temps des Gordiens, les habitants des colonies militaires étaient organisés de manière à faire hors la ville un service particulier, auquel n'étaient pas obligés les autres citoyens romains. Or, bien loin que l'histoire nous offre dans ces villes quelques traces d'une institution aussi peu en harmonie avec l'esprit du gouvernement de cette époque, tous les faits venus à notre connaissance s'accordent à

Attacinorum Decimanorumque Colonia. Pline l'appelle seulement *Decumanorum Colonia*. Les habitants de cette ville sont désignés de diverses manières dans les inscriptions et les médailles : 1° *Narbonenses*; 2° *Plebs Narbonensium*, 3° *Martius Narbo*; 4° *Colonia Julia Paterna*, *Narbo Martius*, 5° *Decumanorum Colonia*, *Narbo Martius*

nous les présenter comme peu propres à défendre les pays où elles étaient établies, contre les attaques des ennemis intérieurs ou extérieurs. Il y avait sept ans que les cent mille vétérans de Sylla avaient couvert l'Italie de leurs nombreuses colonies, lorsque Spartacus, à la tête de cent vingt esclaves mal armés, réussit à exciter parmi ces malheureux un soulèvement, qui fit éprouver de sanglantes défaites aux armées, et donna de vives inquiétudes au gouvernement de Rome. Plus tard, et dans la Narbonnaise, on voit, cinquante ans avant Gordien, Maternus, à la tête de quelques déserteurs et d'une bande de brigands recrutés dans les prisons et parmi les esclaves, dévaster impunément les campagnes, et piller les villes les plus opulentes de cette province, peuplée de colonies militaires. Quelques années après la mort de ce prince, on voit encore un parti franc traverser cette contrée sans éprouver la moindre opposition. Quant à Narbonne, dont la courageuse résistance durant la guerre de Sertorius, avait conservé la province à la République, on pourrait inférer d'un passage de Méla (liv. 2, c. 5) que déjà de son temps, elle était plus propre à illustrer qu'à défendre la contrée à laquelle elle donnait son nom.

Un écrivain moderne veut que le cippe de Saint-André ait été élevé par les soldats de la légion décumane de Narbonne: mais rien ne prouve qu'il y ait jamais eu une légion *Decumana Narbonensis;* et des soldats, pour prendre le titre de *Decumani Narbonenses,* auraient dû appartenir à une légion de ce nom, et non à la dixième, placée momentanément en garnison à Narbonne.

Le savant Muratori prétend que ces mots *Decumani Narbonenses* indiquent dans les trois inscriptions où il les a trouvées, *les Publicains de la Narbonnaise.* Et, en effet, nous savons, par Cicéron, que les fermiers des dîmes

perçues par l'État s'appelaient *Decumani*. Appien nous apprend que le Gouvernement accordait aux particuliers des terres de peu de valeur, pourvu qu'ils s'obligeassent à payer la dime. C'est sans doute sous cette condition que les champs *decumates,* dont parle Tacite *(de Moribus Germanorum),* étaient possédés par des Gaulois. Plusieurs peuples tributaires payaient aussi la dime. On voit César (Hirtius) imposer à un peuple de Sardaigne, qui avait pris parti contre lui, un tribut du huitième de la récolte, au lieu de la dime qu'il payait auparavant. Enfin, Asconius Pedianus, qui écrivait sous Néron, nous dit *(Com. de Divi^e)* que l'État affermait les dimes, les péages, les pâturages publics aux principaux Publicains, citoyens romains, qui prenaient ces fermes par spéculation. Il est évident que sous les Empereurs, l'État affermait les dimes qu'il percevait sur certaines terres. Pourquoi les fermiers qui, suivant Asconius, étaient les premiers des Publicains, auraient-ils cessé de prendre le nom de *Decumani,* que leur donne Cicéron, et qui pouvait être considéré comme une qualification distinguée dans leur classe? La seule interprétation raisonnable qu'on puisse donner aux mots *Decumani Narbonenses,* au moins pour l'inscription trouvée à Saint-André, étant celle que propose le célèbre archéologue italien, je l'adopte d'autant plus volontiers que les Publicains, entreprenant quelquefois la réparation des chemins [1], on peut supposer que les Décumans de la Nar-

1 Les *Mancipes*, fermiers ou entrepreneurs d'ouvrages publics, étaient des Publicains, suivant Asconius Pédianus. Or, on voit dans Onophrius Panvinus, une inscription funéraire érigée par sa femme à un certain *Cn. Cornelio Museo Mancipi viæ Appiæ*. Tacite *(Annal.*, liv. 3) nous apprend que Corbulon fut chargé de faire réparer les chemins d'Italie, en fort mauvais état, *fraude Mancipum et incuriâ Magistratuum*, commission qu'il remplit, moins dans l'intérêt du public, que pour le malheur des coupables, contre lesquels il sévit avec vigueur. On voit dans Bergier (liv. 1er, c. 17) une inscription trouvée à Médina, en Espagne, où Domitien dit avoir terminé un chemin commencé par son père et resté inachevé par le mauvais vouloir des Publicains, qu'il punit par des amendes, et en les déclarant incapables d'exercer aucun emploi.

bonnaise avaient entrepris celle de quelque partie de la voie militaire passant dans le voisinage de Saint-André, et qu'ayant terminé ce travail sous Gordien, ils avaient, suivant un usage assez général, dressé le cippe et l'inscription comme un hommage de leur dévouement à l'empereur régnant.

Inscription de Saint-Hippolyte.

En fouillant le terrain auprès du maître-autel de l'église, on trouva, en octobre 1847, un tronçon de colonne cylindrique, sur lequel étaient gravés abréviativement les mots *Flavio Valerio Constantino nobilissimo Cæsari*. Ce tronçon est parfaitement semblable à toutes les colonnes milliaires découvertes dans le voisinage des anciennes voies romaines, par exemple aux deux colonnes que l'on conserve aux environs de Montpellier (V. MILLIN. *Voyage dans les départements du Midi de la France).* Deux opinions furent émises sur le prince auquel devait s'appliquer cette inscription : l'une l'attribuait au grand Constantin ; l'autre, à son fils, Constantin-le-Jeune. Il est évident qu'elle doit appartenir à celui des deux princes qui satisfera le mieux aux deux conditions suivantes : avoir porté quelquefois les trois noms *Flavius Valerius Constantinus*, et n'avoir porté pendant un certain temps d'autre titre que celui de *nobilissimus Cæsar*. Ces trois noms ne se trouvent pas dans toutes les médailles, et les inscriptions relatives à l'un ou à l'autre de ces princes, et lorsqu'ils s'y trouvent, il est souvent difficile de décider lequel des deux est désigné, de sorte que le père étant beaucoup plus connu, c'est à lui qu'on attribue ordinairement tous ces monuments douteux. Il en est cependant qu'on ne peut pas disputer au fils : telle est l'inscription qu'on voit dans Bergier (vol. 1er, p. 156); il y est appelé *Flavius Vale-*

rius Constantinus, petit-fils *divi Maximiani*, et fils *divi Constanti;* ce qui ne peut convenir qu'à Constantin-le-Jeune, petit-fils de Maximien par sa mère Fausta. Comme ce même prince n'a pris ni pu prendre pendant vingt ans que le titre de *nobilissimus Cæsar* tout seul, il réunit toutes les conditions pour qu'on lui attribue l'inscription de Saint-Hippolyte. Quant au père, si les noms de *Flavius Valerius Constantinus* lui appartiennent aussi bien qu'à son fils, rien ne prouve qu'il ait jamais pris le titre de *nobilissimus Cæsar* tout seul. Du moins il ne paraît ainsi sur aucune des inscriptions produites par le zélé défenseur de ses droits; bien plus, tout fait présumer que, dans les provinces qui avaient été l'apanage de son père, Constantin ne prit jamais le titre de César, sans y joindre celui d'Empereur ou d'Auguste, que lui avait décerné l'armée de la Grande-Bretagne, ou le *Dominus noster,* qui en était l'équivalent. Constance-Chlore, son père, mourut à Yorck le 25 juillet 306; peu de jours après, le fils envoya à Galère, qui résidait à Nicomédie, un de ses officiers, porteur d'une lettre écrite dans les termes les plus soumis, où il excusait l'irrégularité de ses démarches sur la violence que lui avaient faite les soldats. Il partit ensuite pour les Gaules, dont les peuples et les armées lui avaient témoigné tant de sympathies quelques mois auparavant, lorsqu'il allait joindre son père, et il y attendit la réponse de Galère. La fureur de ce prince, en apprenant la proclamation de Constantin, fut telle qu'il voulait livrer aux flammes sa lettre et son envoyé. La réflexion le ramena à des sentiments plus modérés : il consentit à faire reconnaître le fils de Constance comme héritier des États de son père, mais seulement avec le titre de César. Il y avait 2704 milles d'Yorck à Nicomédie; 2115 de là dans les Gaules: la vitesse des postes chez les Romains était bien moindre

que chez les modernes (*Appendice*, n° 2); la réponse de Galère ne put parvenir à Constantin qu'environ deux mois et demi après la mort de son père. Pendant ce temps, il s'était fait proclamer et reconnaître Empereur par les généraux, les soldats, les magistrats et les peuples. Pouvait-il, en apprenant la décision de Galère, descendre au rang de César? Sans doute la prudence lui conseillait de ne pas pousser les choses à l'extrême; mais elle lui disait aussi, qu'après s'être compromis comme il l'avait fait, le trône impérial était son unique asile contre la vengeance de Galère; qu'en se conformant à sa décision il redevenait son sujet; qu'il perdait ses plus fermes appuis, l'opinion publique et la confiance des soldats, car tout le monde déserte bientôt le parti d'un prince qui s'abandonne lui-même. On ne peut imputer au grand Constantin une faiblesse aussi inconsidérée, surtout dans un moment où la révolte de Maxence, qui éclata le 28 octobre à Rome, devait rendre Galère moins exigeant à l'égard du maître des Gaules. La neutralité gardée par ce dernier entre Galère et Maxence, pendant la guerre qu'ils se firent en 306 et 307, prouve l'indépendance de son pouvoir. S'il n'avait été qu'un lieutenant soumis à l'Empereur, celui-ci aurait-il négligé de le faire entrer en Italie, au moins pour réparer les malheurs de la première campagne? Il n'est donc pas vraisemblable que Constantin ait cessé de prendre dans les Gaules le titre d'Auguste : mais se fût-il contenté pendant quelque temps de celui de *nobilissimus Cæsar,* il faudrait encore attribuer au fils plutôt qu'au père l'inscription de Saint-Hippolyte, par la raison que ce dernier ne pourrait avoir porté ce titre seul que pendant quelques mois, tandis que le premier n'en a pu porter d'autre pendant vingt ans. Son père, dans les dernières années, l'avait établi à Arles,

en lui confiant le gouvernement particulier des Gaules. C'est probablement vers cette époque que fut placée la colonne de Saint-Hippolyte. Un chapiteau trouvé tout auprès, peut lui avoir appartenu : brut sur une de ses faces, il paraît avoir été appuyé contre un édifice ; le travail barbare de ses trois autres faces s'accorde assez avec l'imperfection des lettres de l'inscription, pour faire regarder le tout comme un ouvrage de ce temps, où la décadence des arts se fit surtout sentir dans les provinces occidentales de l'Empire par la nombreuse émigration à Constantinople des artistes et des ouvriers habiles qu'elles possédaient.

La colonne milliaire trouvée à Saint-Hippolyte, doit avoir été placée originairement sur la voie romaine qui, allant de Ruscino à Salsulis, ne passait pas loin de ce village, probablement près de la station de *Combusta*. Découverte sous les ruines de cet édifice, après l'expulsion des Sarrasins, le nom de Constantin, si vénéré des Chrétiens, aura engagé quelque pieux ecclésiastique à recueillir dans son église la pierre sur laquelle il était gravé.

Les seuls édifices du département auxquels on puisse attribuer une origine romaine, sont la voûte des bains d'Arles et la grande arche du pont de Céret. M. Joseph Anglada a fort bien déduit, dans son *Traité des Eaux minérales,* les raisons qui militent en faveur du premier. Quant au pont de Céret, M. de Marca veut, sans en donner aucune preuve, qu'il ait été entrepris vers l'an 1313, par la commune de ce nom. La grande arche de ce pont est, à peu près, un demi-cercle de 45 mètres de diamètre, posé sur des rochers élevés de 2 à 3 mètres au-dessus des basses eaux. Un pareil ouvrage me paraît trop excéder les ressources d'une aussi petite ville, pour le lui attribuer.

On nous a fait connaître une quittance de 39 liv. 3 sols 8 deniers barcelonais, sous la date du 6 des calendes de décembre 1341, devant Moncy, notaire de Perpignan : elle est consentie en faveur des Consuls de Céret par un maçon de Perpignan, qui déclare recevoir cette somme, due, tant à lui qu'à dix de ses confrères de Baixas, dont il a la procuration, *ratione laboris per me et per, etc., facti in ponte de Cereto*. 32 liv. 16 s. 1 d. lui sont comptés en florins ou monnaie d'or de France ; le reste avait déjà été donné par les Consuls, avec son consentement, à un particulier de Céret, chez qui tous ces ouvriers avaient pris leurs repas, *dictum pontem operando*, sans doute pour *dicto ponti operando*. Ce document, quoi qu'il en soit, ne peut indiquer la construction de la grande arche du pont, la somme énoncée, équivalant à peu près à 979 francs 45 centimes, serait infiniment trop modique. Les termes dont on se sert deux fois, quoique différents, pour exprimer l'ouvrage fait, se rapportent toujours plutôt à une réparation qu'à une construction nouvelle, et pourraient tout au plus indiquer le rétablissement de quelques-unes des petites arches, dont l'érection est certainement fort postérieure à celle de l'arche principale.

Ces considérations, la forme de l'arche en plein cintre, forme peu usitée dans ce pays au XIVe siècle, l'espèce d'appareil employé, me portent à juger ce pont beaucoup plus ancien ; et je l'attribuerais volontiers aux temps qui précédèrent ou suivirent de près la chute de l'Empire d'Occident, à une époque, enfin, où l'on conservait encore la manière de construire des Romains.

On chercherait vainement aux environs du bourg actuel d'Elne, des vestiges de cette importante cité d'Illibéris, dont parle Pomponius Méla : la charrue sillonne le sol où fut jadis la ville latine ou la colonie de Ruscino. Ces

antiques chaussées qu'indiquent les ouvrages de Polybe et de Strabon; celles que décrivent les itinéraires, sont entièrement détruites ou cachées à nos yeux par les sables et les terres qui les recouvrent. Le temple de Vénus, les trophées de Pompée, œuvres des Romains dans cette contrée, ont disparu. Quel était l'emplacement de ces édifices? Quelle direction suivaient les voies romaines? Voilà des questions qu'on ne peut se dispenser d'aborder, lorsqu'on s'occupe de l'état du Roussillon sous la domination des Romains. Elles sont très difficiles à résoudre dans un pays qui, ravagé tour à tour par les Barbares du Nord, par les Sarrasins, par les pirates normands ou maures, n'offre ni ruines ni vestiges assez caractérisés pour nous guider dans nos recherches. Privé de ces ressources, nous sommes réduit à former des conjectures plus ou moins heureuses au moyen de quelques passages épars chez les historiens et les géographes de l'antiquité, ou d'après des renseignements fournis par la table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin. Ces deux derniers documents sont très précieux; mais l'incurie et l'ignorance des copistes y ont introduit des fautes qui nous obligent à ne les employer qu'après les avoir corrigés à l'aide d'une critique impartiale et sévère. Nous devrons souvent, à cet effet, comparer les distances données en milles romains par la *Table* ou l'*Itinéraire,* à ces mêmes distances, exprimées en mètres, dans les cartes ou les mesures géodésiques des modernes. De là naît pour nous le besoin de connaître, au moins approximativement, le rapport de ce mille aux mesures actuelles. Nous savons qu'il contenait 5.000 pieds romains : ceux-ci ont été évalués de diverses manières, ce qui ne doit pas étonner, leur longueur pouvant avoir un peu varié avec le temps. D'ailleurs, parmi les mesures romaines parvenues jusqu'à

nous, et d'après lesquelles les métrologues ont établi leur évaluation du pied, certaines, formées d'un métal plus ou moins oxydable, tel que le fer ou le cuivre, doivent avoir éprouvé des diminutions plus ou moins sensibles. En prenant un terme moyen entre quatorze évaluations différentes, nous trouvons ce pied d'à peu près 0m 297, ce qui donne pour le mille 1.485 mètres.

Si nous cherchons dans les divers géographes quel était l'emplacement du temple de Vénus, Ptolémée nous dira que ce premier point remarquable des Gaules, en venant d'Espagne, était sur l'un des nombreux promontoires des Pyrénées, avancés dans la Méditerranée. Les indications données par Strabon sont plus précises : il dit (liv. 4) que Citium (Cette) était plus près du temple de Vénus que d'un promontoire situé à 100 stades à l'ouest de Marseille, et il le place à 400 stades d'Empurias. Cette situation s'accorde parfaitement avec celle que donne Pline (liv. 3, c. 3) si son *Tichis* est la Fluvia; car, suivant lui, le temple de Vénus est à 40 milles du Tichis. Les 40 milles de Pline ne faisant pas tout-à-fait les 400 stades de Strabon, il s'en suit que le temple de Vénus est un peu plus près de la Fluvia que d'Empurias, ce qui est réellement, puisque la ville était au midi de la rivière, dont l'embouchure lui servait de port. Il résulte des deux passages du géographe grec, que le temple de Vénus doit se trouver sur l'un des caps les plus septentrionaux des Pyrénées. Pour fixer sa position avec plus d'exactitude, il assure (liv. 4, c. 1er) que la distance de Narbonne au temple de Vénus, est égale à celle d'Arles au cap de Marseille. Si l'on prend cette dernière sur une bonne carte, et qu'on la porte de Narbonne vers notre côte, elle aboutira juste à Port-Vendres. A la vérité, M. de Marca prétend que le Tichis de Pline est la Muga, comme celui de Méla, et

qu'il faut lire dans le premier 11 milles au lieu de 40. D'après lui, le temple de Vénus doit avoir été situé vers le cap de Creus; mais comme Pline et Méla ne désignent pas toujours les rivières de ce pays par les mêmes noms, et que la correction proposée pour le texte du premier n'est autorisée par aucun manuscrit, on peut aisément soupçonner que, vu la commission dont il était chargé, le Prélat français a discuté cette question plutôt en diplomate cherchant à reculer les limites de son pays, qu'en critique impartial qui veut déterminer un point géographique contesté. En conséquence, nous admettrons le texte de Pline, tel qu'il est donné dans toutes les éditions; et appliquant le nom de Tichis à la Fluvia[1], ce qui met le plus parfait accord entre le dire du naturaliste romain et les textes formels du géographe d'Amasie, nous placerons le temple de Vénus sur l'un ou l'autre des deux caps qui embrassent le Port-Vendres, dont le nom dérivé de *portus Veneris,* ajoute une singulière force à l'opinion que nous avons cru devoir embrasser. En effet, il est aussi probable que l'on a désigné ce port par le nom de la déesse dont le temple avait été élevé dans le voisinage, qu'il le serait peu qu'on lui eût imposé un pareil nom, si cet édifice avait été construit dans un endroit éloigné de sept à huit lieues.

Pour parvenir aux trophées de Pompée, nous suivrons les mêmes guides qui nous ont conduit vers le promontoire où paraît avoir existé le temple de Vénus. Pline nous

1 On se convaincra aisément que, par le nom de Tichis, Pline désigne la Fluvia, si l'on fait attention qu'entre Barcelone et les Pyrénées, il ne peut avoir voulu faire mention que des villes et des rivières les plus remarquables; que parmi ces dernières, les seules qui aient quelque importance sont la Tordère, le Ter et la Fluvia; qu'ayant placé la première sous le nom de *Larnum,* entre les villes d'Illuro et de Blandæ (Mataro et Blanes), la seconde sous le nom d'*Alba*, entre Blanes et Empurias, il ne lui restait plus que la troisième à pouvoir placer sous le nom de *Tichis,* entre Empurias et les Pyrénées.

apprend (liv. 3, c. 3) que Pompée fit élever des trophées sur les Pyrénées. Strabon (liv. 3) les place sur la route d'Italie en Espagne, à l'extrémité des Pyrénées *(Append.,* nº 3), expression qui ne peut signifier que la partie de ces montagnes qui va se terminer à la Méditerranée. Pour fixer avec plus de précision la position des trophées, cet auteur dit (liv. 4) qu'ils étaient à 63 milles de Narbonne, ajoutant que les géographes n'étaient pas d'accord sur la limite des Gaules et de l'Espagne, que les uns plaçaient au temple de Vénus, et les autres aux trophées de Pompée. Il se déclare pour la première de ces opinions. Pomponius Méla, adoptant la seconde, termine la Gaule à *Cervaria,* aujourd'hui Cerbéra. C'est donc dans les environs de ce dernier lieu qu'il faut chercher les trophées. Si Méla n'en fait pas mention, c'est sans doute parce que cet édifice, construit depuis plus de cent ans, exposé à l'air destructif de la mer, et ne pouvant pas être réparé (PLUTARQUE, *Questions romaines),* tombait déjà en ruines lorsque Pomponius écrivait. Du reste, ce point satisfait parfaitement aux indications données par Strabon : il est situé à l'extrémité des Pyrénées, à environ 63 milles de Narbonne. Cette situation du temple de Vénus et des trophées sur le même passage, à travers les montagnes, qui leur permettaient d'être aperçus de la mer et de la route d'Italie en Espagne, explique fort bien pourquoi l'on avait pris l'un ou l'autre de ces monuments pour y fixer la limite des deux contrées voisines.

Des trophées de Pompée, établis sur la route d'Italie en Espagne, nous passerons naturellement aux voies romaines qui traversaient le département. Mais comme, pour ne pas s'égarer dans une pareille recherche, il est utile d'avoir toujours présent à l'esprit les principes dont les Romains ne s'écartèrent jamais dans la construction

de leurs chemins, exposons-les en peu de mots. On aurait une fausse idée de leur système voyer, si l'on s'imaginait qu'il l'emporte autant sur celui des modernes par la multiplicité et la largeur des routes, qu'il lui est effectivement supérieur par la solidité de leur construction. Un savant très respectable, Bergier, a accrédité ces deux erreurs : 1° en comptant dans l'évaluation de la longueur de ces routes, une lieue de France pour deux milles romains, tandis qu'il faut trois[1] de ces milles pour faire une lieue de 25 au degré; 2° en supposant que ces chemins avaient toujours 60 pieds de largeur. Cette seconde erreur vient de ce qu'il a supposé à chacun des accotements la même largeur qu'à la partie pavée du milieu, tandis qu'ils n'avaient, en effet, que la moitié de cette largeur. De ces deux erreurs, la première est pleinement réfutée par un simple fait : la France et l'Angleterre, réunies, nous offrent aujourd'hui 71.562 kilomètres de grandes routes; et toutes les voies de l'Empire romain mentionnées dans l'itinéraire d'Antonin, ne forment que 78.598 kilomètres, total qui ne dépasse que de 7.036 kilomètres celui des grandes routes des deux États, qui n'étaient que deux provinces de ce vaste Empire. Quant à la seconde erreur, Rondelet ne croit pas, d'après les mesures qu'il a prises auprès de Rome sur les restes des voies Appienne, Latine, Labicane, Tiburtine, Prænestine, que l'on puisse supposer à ces voies, probablement les plus larges de tout l'Empire, plus de 10 à 12 mètres de largeur. Il n'est point surprenant que les Romains, dont les voitures avaient une voie beaucoup plus étroite que les nôtres, construisissent des routes moins larges que les modernes;

1 En effet, le mille romain avait 8 stades olympiques de 600 pieds grecs de 0m 300, d'où le stade égale 185m 40, et le mille 1483m 20. Donc, 3 milles font 4450m, différant seulement de 5m avec notre lieue de 25 au degré. Il y aurait une légère différence si l'on évaluait le mille en pieds romains de 0m 297, dont il fallait 5000, il en résulterait 1485m pour le mille

et ils les ont moins multipliées que nous, parce qu'en les construisant, ils cherchaient surtout à faciliter la marche de leurs armées vers les contrées à conquérir, ou vers les provinces à défendre. Le nom de voies militaires, qu'ils leur donnaient, indique assez leur objet principal. Les nations modernes, au contraire, plus industrielles et plus commerçantes, ont cherché à ouvrir dans tous les sens des communications propres à favoriser la circulation des produits de leur sol et de leurs manufactures.

Les Romains se sont bien moins distingués par le nombre des constructions de ce genre, que par leur constance à entretenir, à améliorer et embellir les chemins qu'ils ont trouvés établis ou qu'ils ont fait construire. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à laisser des routes dont, après tant de siècles, nous admirons les restes imposants. Ils étaient aussi économes du terrain qu'ils consacraient aux chemins, que prodigues de travaux, de dépenses et de soins pour les rendre solides. Moins désireux d'innover que de bien faire, ils n'entreprenaient les changements les plus utiles, que lorsqu'une longue suite d'années et de réflexions leur en avaient démontré les avantages. L'on en jugera par l'exemple suivant : il est pris sur la route de Rome à Brindes, qui, offrant la communication la plus directe de la capitale avec l'Orient, était certainement le chemin le plus fréquenté de l'Empire. Strabon dit (liv. 6, c. 5) que cette route, qui jusques à Capoue n'était autre chose que la voie Appienne, avait, long-temps avant lui, été poussée par Bénevent et Tarente jusqu'à Brindes; mais qu'une traverse, praticable seulement pour les piétons et les cavaliers, conduisait directement de la première de ces trois villes à la dernière, et abrégeait le trajet d'une journée de marche. Cependant, on avait négligé jusqu'alors, et on négligea long-temps encore, de

la rendre viable pour les voitures; car cette intéressante entreprise ne fut exécutée que dans le siècle suivant par Trajan.

Si c'est avec la plus grande circonspection que les Romains entreprirent les changements, même les plus avantageux, dans la direction de leurs voies militaires, on doit convenir qu'ils ne négligèrent rien pour entretenir en bon état les routes existantes. Ils s'acquittèrent de ce soin en quelque sorte avec obstination, par exemple pour cette portion de la voie Appienne construite sur seize milles de longueur, à travers les marais Pontins. Établie l'an 443 de Rome, elle fut détruite par les eaux 152 ans après; rétablie alors pour s'abimer de nouveau sous Auguste, on y fit des travaux immenses pour la remettre en bon état, travaux cependant beaucoup moins considérables que ceux exécutés par Trajan, pour la relever d'un nouveau désastre.

Après ces observations, qui nous seront utiles par la suite, il paraîtrait naturel de nous livrer à l'examen de tout ce qu'on a écrit avant nous sur les voies romaines qui traversaient le Roussillon; mais cet examen aurait l'air d'une critique, et notre objet est bien moins de discuter les opinions des autres, que d'exposer nos propres idées sur cette matière. Parmi les auteurs qui l'ont traitée, les uns l'ont fait très légèrement, se contentant d'indiquer l'emplacement de quelques stations romaines, n'appuyant souvent leurs conjectures que sur une bien faible ressemblance entre les noms anciens et les nouveaux. C'est ainsi qu'ils ont placé *Ad Vigesimum*, à Sigean, *Ad Stabulum*, au Boulou, *Ad Centuriones*, à Céret. Les autres, beaucoup plus exacts, n'ont négligé aucun moyen de nous offrir des routes à peu près semblables à celles que décrivent les itinéraires, soit en plaçant les

stations qui y sont mentionnées en des points où l'on découvre encore des vestiges d'anciens sites romains, soit en faisant accorder, au moyen de circuits plus ou moins vraisemblables, les distances marquées par les itinéraires entre ces stations, avec celles que l'on observe aujourd'hui entre les lieux où ils les ont placées. Mais, quel que soit le mérite particulier de leur travail, sont-ils bien certains de ne point s'être écartés de la vraie direction de la voie qu'ils ont voulu retrouver? Nous ne le pensons point; et l'on peut craindre qu'un premier pas fait hors de cette direction, ne les ait entraînés loin de la réalité. A notre avis, toute la question consiste à déterminer la direction de ces routes, en fixant, avec toute la précision possible, d'après les documents dont nous pouvons disposer, la situation des principales stations. Celles-ci nous serviront de jalons, entre lesquels il sera, sinon facile, du moins peu important, de placer les autres. Nous allons essayer de résoudre, en suivant cette marche, un problème qui a souvent donné lieu à de vives et longues dissertations.

Le premier fait historique nous indiquant une route à travers le Roussillon pour aller d'Espagne dans les Gaules, est le passage d'Annibal, qui eut lieu 217 ans avant Jésus-Christ (TITE-LIVE, liv. 21). Ce grand capitaine, après avoir franchi les Pyrénées, campe à Illibéris; les Gaulois l'attendent à Ruscino, sans doute parce que ces deux villes étaient situées sur le chemin que l'on suivait alors; et la position du Carthaginois, dont le principal objet, pendant qu'il traitait avec les Gaulois, devait être de couvrir ses communications avec l'Espagne, dénote assez que la route qu'il avait suivie pour venir à Illibéris ne devait pas s'éloigner de la côte. Environ un siècle après cet évènement, Polybe (liv. 3) nous apprend qu'une belle route conduisait

d'Empurias au Rhône; que les distances y étaient marquées de huit stades en huit stades (de mille en mille), et qu'elle avait 1.600 stades (200 milles romains) de développement. Cette mesure s'accorde fort bien avec les distances marquées sur les itinéraires, et avec celles que nous donnent les cartes actuelles. Polybe étant mort à quatre-vingt-deux ans, et au plus tard trois ou quatre ans après la conquête de la Narbonnaise par les Romains, il est infiniment probable que la route dont il parle était, pour la partie comprise entre les Pyrénées et le Rhône, l'ouvrage des Gaulois. A cette époque, Illibéris et Ruscino étaient les seules ou du moins les principales villes du Roussillon; elles se trouvaient sur la ligne la plus directe que l'on pût suivre pour aller d'Empurias au Rhône, en passant par Narbonne. Les montagnes, moins élevées aux approches de la mer, offraient un passage plus facile que partout ailleurs. La civilisation du pays avait commencé sur les côtes: c'était donc là qu'on avait plutôt senti le besoin d'une route, et qu'on avait eu plutôt les moyens de l'entreprendre. Tout, en un mot, doit nous faire présumer que le chemin dont parle Polybe, était celui qu'avait suivi Annibal, et qu'il passait par Illibéris et Ruscino, traversant les montagnes dans le voisinage de la mer. Nous avons déjà vu (STRABON, liv. 3) que Pompée plaça ses trophées à l'extrémité des Pyrénées, sur la route qui conduit d'Italie en Espagne, ce qui indique, pour cette route, soit au temps de Pompée, soit au temps de Strabon, la même direction qu'on peut lui assigner d'après Polybe et Tite-Live. Cette route est suivie par Pomponius Méla dans sa description du pays des Sardons. Il la fait entrer par Salsulis, va de là à Ruscino, à Illibéris, nous montre en passant le *Portus-Pyrenæi*, et sort des Gaules par Cervaria. Pline et Ptolémée, en décrivant cette contrée, ne

font mention, comme Strabon et Méla, que de quelques points remarquables situés sur cette route ou dans son voisinage, tels que Ruscino, Illibéris, le *Templum-Veneris,* les embouchures du Tech et de la Tet. L'an 350 de notre ère, l'empereur Constant, surpris à Autun par la révolte de Magnence, fuyait vers l'Espagne, où il espérait trouver des troupes fidèles; il fut atteint et massacré à Elne par les émissaires du tyran. Mais ce prince ne pouvait fuir avec rapidité qu'en suivant la voie militaire, sur laquelle seule se trouvaient les moyens de faire une grande diligence : Elne devait donc alors être située sur cette voie. Vers la fin du même siècle, saint Paulin écrit à Sévère pour l'engager à venir le voir à Barcelone. Pour l'y déterminer, il cherche à lui persuader que la route était sûre; que le passage des Pyrénées n'avait rien d'effrayant, ni même de difficile. S'il y avait eu deux routes à travers ces montagnes, il est fort probable que le saint n'aurait pas manqué d'indiquer à son ami celle qu'il lui convenait mieux de suivre. Julien de Tolède, écrivain contemporain et témoin oculaire, nous a laissé le récit de l'expédition du roi Vamba contre le comte Paul. Il nous y apprend qu'après la défaite du rebelle, le roi, rentrant en Espagne, s'arrêta deux jours à Elne; et que pour faciliter le passage des Pyrénées à son armée, il la divisa en trois colonnes, voulant que la première passât par Livia, la seconde à travers le pays d'Ausone (de Vich), et la troisième, par la voie publique, le long de la côte [1]. Il résulte de ce passage remarquable, qu'à la fin du septième siècle, il existait une grande route qui, passant par Elne, conduisait de France en Espagne sans s'écarter de la côte,

1 *Ità ut* (dit-il) *una pars ad Castrum Lybiæ, quod est Ceretaniæ caput pertenderet; secunda, per Ausonensem civitatem Pyrenæi media peteret; tertia, per viam publicam juxtà oram maritimam graderetur.*

et que, comme il n'est point dit que les deux premières colonnes de cette armée aient effectué leur retraite par une grande route, il est très vraisemblable que celle qui longeait le bord de la mer était le seul chemin de ce genre traversant le Roussillon. On voit encore dans la même direction et sur plusieurs points, des vestiges d'une voie romaine, appelée *Carrera de Carlos Magno,* sans doute parce que ce prince l'avait fait réparer[1].

A tous ces faits indiquant une route unique, passant par Ruscino, Illibéris, et suivant la côte pour pénétrer en Espagne, nous ajouterons une considération qui ne laisse point d'avoir quelque poids. On sait que les Romains étaient dans l'usage de placer à portée des grandes routes, certains petits temples, des monuments funéraires, et, en général, tous les édifices que la superstition, l'orgueil, la reconnaissance ou l'adulation, élevaient en l'honneur des dieux, de princes, de magistrats ou de particuliers opulents. Ces monuments étaient ordinairement accompagnés d'une inscription indiquant le motif de leur érection. Nous avons vu plus haut que le temple de Vénus et les trophées de Pompée, avaient été construits à peu près sur la direction que tous les faits historiques attribuent à la route conduisant des Gaules en Espagne. C'est aussi dans des endroits peu éloignés de ce chemin (Théza, Saint-André, la montagne de la tour de Madeloth, Saint-Hippolyte) qu'on a trouvé cinq des six inscriptions romaines qui existent dans le département; et elles se rapportent toutes à des objets que les Romains plaçaient le long des voies publiques.

1 Dans des actes de 1559, une vigne au territoire de Saint-André-de-Sorède, et un champ à Palol, sont dits confinés, d'orient, à la route de *Carlos Magno*. De nos jours, on cite cette route dans les confrontations d'un champ situé au territoire de Saint-Nazaire. On pourrait faire d'autres citations. En Roussillon, on attribue à Charlemagne tous les chemins où l'on aperçoit quelques vestiges de voie romaine.



Il nous reste à examiner deux documents importants : le premier, appelé l'*Itinéraire d'Antonin*, est un relevé des voies militaires de l'Empire romain, où sont marqués les noms des stations situées sur ces routes, avec leurs distances. On ne connaît ni l'auteur de cet ouvrage, ni le temps où il fut publié pour la première fois : on le croit formé de tableaux de routes, dressés en des temps différents, et il paraît qu'on en a fait diverses copies. Le second est connu sous le nom de *Table de Peutinger*, parce qu'il fut trouvé dans les papiers de ce savant praticien d'Ausbourg. Sur cette table sont tracés les chemins, les fleuves, les montagnes, les côtes de l'Empire; on y voit aussi les noms des villes et des provinces. Mais le tout y a été placé sans s'astreindre à suivre aucune des projections employées par les géographes. On ignore également l'époque où cette espèce de carte fut dressée. On considère généralement ces deux documents, tels que nous les possédons, comme des copies d'originaux publiés avant la chute de l'Empire d'Occident. Quelque défectueux qu'ils nous soient parvenus, il n'en est pas moins vrai qu'ils peuvent jeter un grand jour sur la question qui nous occupe, pourvu qu'en les comparant entr'eux et avec l'état actuel des lieux, on cherche, à l'aide d'une sage critique, à faire disparaître les fautes palpables qui se sont glissées, soit dans l'énoncé de certaines distances, soit dans l'orthographe de quelques noms. On trouve, dans l'*Itinéraire*, deux routes traversant le Roussillon pour aller des Gaules en Espagne. La *Table de Peutinger*, au contraire, s'accordant en cela avec toutes les inductions tirées des auteurs et des faits ci-dessus cités n'en offre qu'une seule, qu'elle fait passer par Ruscino et par Illibéris. On verra, dans les trois premières colonnes du tableau ci-joint (page 56), la description de ces trois routes de Narbonne



à Girone, telles qu'on les a tracées dans l'*Itinéraire* et dans la *Table de Peutinger*.

Puisque, de ces deux documents, le premier est un relevé des routes de l'Empire, et le second une espèce de carte routière, il est infiniment probable que la route unique tracée dans la *Table*, est la même que l'une des deux décrites dans l'*Itinéraire*. On se convaincra de cette identité, si l'on compare avec attention les parties comprises entre Narbonne et *Aquis Voconis*, des deuxième et troisième colonnes du tableau. En effet, outre Narbonne, *Ruscione*, *Summo Pyrenæo* et *Juncaria*, se trouvant dans les deux colonnes, il est évident que le *Ad Centuriones* de la seconde est la même chose que le *Ad Centenarium* de la troisième. De plus, la ressemblance des noms et l'égalité des distances entr'elles, et de chacune d'elles à *Juncaria*, prouvent assez que *Cemuana* et *Vocons* de la *Table*, sont les mêmes stations que *Cinniana* et *Aquis Voconis* de l'*Itinéraire*. C'est par des fautes des copistes que ces noms sont écrits un peu différemment dans les deux documents ; fautes très communes lorsqu'il s'agit de noms de lieux éloignés et peu connus. Nos meilleures cartes modernes n'en sont point exemptes. Gérunda ne se trouve pas dans la deuxième colonne ; mais comme, dans la troisième, on la voit entre *Cemuana* et *Vocons*, à 12 milles de chacune de ces deux stations, dont la distance est aussi de 24 milles dans la deuxième colonne, il ne peut y avoir le moindre inconvénient à lui donner la même position dans cette colonne. Pour faire accorder parfaitement ces deux routes dans la partie comprise entre Ruscino et Gérunda, il suffit de corriger certaines distances, manifestement fautives dans la *Table de Peutinger*. Par exemple, elle compte 7 milles de *Ruscione* à *Illibere*, tandis que les mesures prises entre ces deux

points, assez bien connus, obligent d'en compter au moins huit. Celle d'Illibéris à *Ad Centenarium* restera de 12 milles, comme dans la *Table*. Celle-ci ne compte également que 8 milles de *Summo Pyrenæo* à *Juncaria*; mais la position du premier endroit dans le centre de la chaîne, et celle du second, à proximité du champ *Joncaire*, dont il tirait son nom, rendent bien plus vraisemblable la distance de 16 milles, telle qu'elle est toujours marquée dans l'*Itinéraire*. Nous l'adopterons ainsi dans la quatrième colonne du tableau ci-joint, destiné à représenter la route résultant de la combinaison des deuxième et troisième colonnes du tableau. Pour simplifier le travail, nous ne nous occuperons point de fixer la position intermédiaire de *Deciana*, ce qui nous entraînerait dans une longue et difficile discussion, étrangère à notre sujet, puisque *Deciana* est hors du Roussillon.

L'identité des deux routes, pour la partie comprise entre Ruscino et Gérunda, me paraît parfaitement établie. Si elle n'est pas aussi frappante pour la portion comprise entre Ruscino et Narbonne, c'est qu'il y a dans la *Table* une lacune entre ces deux villes; mais le chiffre VI, qui y marque la distance de Ruscino à la première station du côté de Narbonne, indique assez que, dans ce document, s'il n'était tronqué en ce point, la première station serait *Combusta,* ainsi que dans l'*Itinéraire,* et les deux routes n'en feraient qu'une seule, telle que nous l'avons donnée dans la quatrième colonne du tableau. Si nous la faisons passer par Salsulis, qu'on ne voit ni dans la deuxième ni dans la troisième colonne, c'est que la route de Narbonne à Ruscino ne doit pas dépasser 40 milles, et que, pour satisfaire à cette condition, il faut qu'elle passe à Salsulis. Tout écart, soit à l'ouest, à travers les montagnes, soit à l'est, entre la mer et l'étang, l'allongerait de trois à

quatre milles. Outre que ni l'un ni l'autre de ces écarts n'est présumable, il est certain que, dans des problèmes de ce genre, les distances bien connues, sont les données les plus précieuses, tout comme elles sont les conditions auxquelles la solution doit nécessairement satisfaire pour être vraie.

Des stations situées dans le département, et inscrites à la quatrième colonne de notre tableau, nous connaissons les positions de Salsulis, de Ruscino, d'Illibéris. Si nous pouvions déterminer celle du point important de *Summo Pyrenæo*, la direction de cette voie romaine à travers le Roussillon nous serait parfaitement connue. Pour y parvenir, observons que le *Col de la Massana,* les environs de Cerbère et ceux de Bellegarde, sont les seuls points par lesquels on puisse, sans trop de difficultés, conduire à travers les Pyrénées une route allant de Ruscino à Gérunda. Il suit de là que le *Summo Pyrenæo* doit se trouver sur l'un de ces passages. L'épithète *summo* indique assez qu'il faut le chercher dans la partie la plus élevée de la route, c'est-à-dire presque sur la limite actuelle des deux royaumes, qui suit à peu près la crête même des montagnes. Cela posé, remarquons que l'*Itinéraire* compte 68 milles romains, à peu près 100 kilomètres 980 mètres de Ruscino à Gérunda, dont la distance, en ligne droite, n'étant que de 82 kilomètres 248 mètres, lui est inférieure de 18 centièmes, à peu près un sixième.

Les petites inégalités d'un terrain, même assez uni, occasionnent des montées, des descentes, des sinuosités, qui rendent la route la plus directe entre deux points, toujours plus longue que leur distance mesurée en ligne droite sur ce terrain, ou prise sur une carte à grande échelle. Cet excès varie suivant la nature du pays. Plusieurs comparaisons faites sur des routes anciennes ou

modernes, m'ont prouvé que s'il est rare de trouver l'excédant inférieur au vingtième, il ne dépasse guère le dixième, à moins que le chemin ne doive forcément s'écarter de la ligne droite pour contourner un obstacle, aboutir à une ville importante, aller chercher un passage commode à travers une chaîne de montagnes, ou pour franchir un fleuve considérable.

Nous prendrons pour exemple l'état des grandes routes du Roussillon, en 1787, dont l'établissement a dû être influencé par la nature du pays :

INDICATION DES ROUTES.	LONGUEUR EN TOISES		EXCÈS	RAPPORT à la
	RÉELLE.	EN LIGNE DROITE.	p. %	LIGNE DROITE.
De Perpignan à Villefranche.	T. 24.521	T. 22.800	6,68	1/14
De Perpignan à Port-Vendres.	14.835	13.600	9,21	1/11
De la frontière du Languedoc à celle d'Espagne........	26.492	24.420	8,48	1/12
Du Boulou à Arles........	10.125	9.500	7, 10	1/15

La différence d'un sixième, que nous avons trouvée ci-dessus entre les deux distances de Ruscino à Gérunda, prises l'une en ligne droite et l'autre en suivant la route, est beaucoup trop considérable pour pouvoir être uniquement attribuée aux sinuosités ordinaires des chemins. Elle doit provenir de ce que cette voie romaine s'écartait fortement de la ligne droite. Un coup-d'œil jeté sur la carte, nous convaincra aisément que la seule cause admissible d'une aussi grande déviation, est le pas-

sage des Pyrénées. Il faut donc que la voie romaine ait traversé cette chaine par un point fort éloigné de la ligne droite tirée de Ruscino à Gérunda. Si sur la feuille de l'*Atlas National* comprenant le département des Pyrénées-Orientales, on place la ville de Girone, autrefois *Gerunda*, ce qui est très facile, puisque l'on connait sa latitude et sa longitude, et si l'on tire une ligne droite de cette ville à *Castell-Rossello*, autrefois Ruscino, elle passera entre Bellegarde et le *Col de la Massana ;* mais trop près de ces deux points pour que ce très faible écart eût pu produire une différence aussi énorme entre la longueur de la route et celle de la ligne droite. On ne peut donc supposer que la station de *Summo Pyrenæo* ait existé auprès de Bellegarde ou sur le *Col de la Massana*, et on ne saurait la fixer convenablement qu'aux environs de Cerbère, avec d'autant plus de fondement que tous les renseignements fournis par les historiens, les géographes, les monuments, les inscriptions, nous indiquent la direction d'une voie romaine vers ce point, qui est le seul de nos Pyrénées pouvant satisfaire à la condition imposée au *Summo Pyrenæo* par les itinéraires, d'être, à la fois, à 45 milles de Gérunda et à 25 de Ruscino.

Nous connaissons la position de quatre des six stations qu'elle nous offre sur le territoire roussillonnais, ce sont : *Salsulis*, *Ruscino*, *Illiberis*, *Summo Pyrenæo*. Les trois premières sont indiquées par leurs ruines, ou par des lieux voisins qui ont pris à peu près leur place. Quant à *Summo Pyrenæo*, établi probablement dans un édifice isolé, on n'en trouve plus de traces. Quoique la situation de ces quatre stations ne soit pas donnée avec une précision mathématique, elle est cependant assez exacte pour nous faire connaître la véritable direction de la route, et



c'est sur cette direction que nous placerons *Ad Centuriones* et *Combusta*. En ce qui concerne la première, nous ferons observer qu'elle doit se trouver entre Elne et *Summo Pyrenæo*, à environ 12 milles de l'un et 5 milles de l'autre. Si, à peu près sur la ligne de réunion des deux stations, on prend un point qui satisfasse à ces deux conditions, il tombera vers le pied de cette montagne de *Madeloth*, où nous avons dit qu'on avait trouvé une inscription attribuée au tombeau d'un officier romain, dont le grade aurait pu être l'origine du nom donné à cette station. Celle de *Combusta* doit être à 4 milles de Salsulis et à six de Ruscino, sur la voie qui allait de l'une de ces villes à l'autre, c'est-à-dire très près du village actuel de Saint-Hippolyte. Nous savons que cette route ne s'écartait guère de la ligne droite, dont la longueur, mesurée sur la carte, est de 14.310 mètres, tandis que la route est de 10 milles ou 14.500 mètres. Au sortir de Ruscino, elle passait probablement entre le village actuel de Bonpas et la métairie de la *Grange*, dont quelques propriétés sont dites, dans un acte de 1565, confiner avec la *Carrera de Carlos Magno*. De là, elle se dirigeait vers le *Pont Traucat*, épithète indice d'une grande vétusté, qu'il portait déjà en 1369, époque où le chemin qui venait y aboutir, en partant de Pia, était appelé indifféremment *Cami del Pont Traucat*, ou de la *Caussade*, en langue vulgaire, ou *Calciata*, en latin, dont la signification prouve assez qu'une chaussée avait passé sur ce pont. De là, cette chaussée pénétrait dans le territoire de Pia, traversant un terrain boisé, appelé la *Fenna morte*, jusqu'aux ruines d'un pont dit de *Pacals*. C'est du moins ce que paraît prouver l'acte suivant : Le 6 juin 1413, chez Jacques Nadal, notaire de Perpignan, le roi d'Aragon inféode, pour un denier de cens.



à un propriétaire de Pia, un lambeau d'une ancienne route de Salses, abandonnée depuis fort long-temps. Ce lambeau, situé dans une partie du territoire de Pia, portant alors comme aujourd'hui le nom de la *Fenne morte,* et touchant aux ruines du pont de *Pacals,* ne pouvait appartenir au Roi, qui n'était pas le seigneur particulier de Pia, que comme ayant fait partie d'une grande route abandonnée. On voyait encore en ce lieu, il y a cinquante ans, une substruction en briques, qu'on disait avoir servi de fondement à la culée méridionale d'un pont construit autrefois sur la Gly. On disait aussi que la *Carrera de Carlos Magno* avait passé par là. Après le passage de la rivière, la route se dirigeait sans doute vers Salses, à travers une plaine caillouteuse, aujourd'hui plantée en vignes. C'est donc à peu près sur cette direction, et à 4 milles romains avant Salses, qu'on pourrait trouver les ruines de *Combusta.* On chercherait vainement dans ces parages quelques traces d'habitations romaines; mais, dans le mois d'octobre 1847, on a découvert, enfoui dans l'église de Saint-Hippolyte, village très voisin de la direction que j'avais supposée à la voie romaine, l'inscription dont nous avons parlé plus haut, qui doit avoir appartenu à une colonne milliaire, objet qu'on ne trouve guère que dans le voisinage des anciennes voies militaires.

Occupons-nous à présent de la première des deux voies de l'*Itinéraire.* La partie de cette route comprise entre Salsulis et Juncaria parait différer entièrement de la partie correspondante de la voie décrite dans la quatrième colonne du tableau. Elle offre moins de stations intermédiaires, et sa longueur est presque double. Observons que celle de la quatrième colonne, étant bien certainement la même dont parlent Polybe et Strabon, existait par consé-

quent avant l'autre. Est-il probable que les Romains, si économes du terrain qu'ils consacraient à leurs voies militaires, ayant déjà de Salsulis à Juncaria une route passant par Ruscino et Illibéris, les deux villes les plus considérables du pays, en aient construit une autre peu distante de l'ancienne, beaucoup plus longue, et ne passant point par ces villes? Une seule communication dans cette partie, entre les deux royaumes, a toujours paru suffisante dans les temps modernes, où le mouvement commercial est certainement plus fort qu'il ne fut jamais sous la domination romaine. Pourquoi, sur un simple énoncé de l'*Itinéraire,* admettrions-nous une seconde route, dont on ne trouve aucunes traces sur le terrain, aucuns indices dans les chartes du moyen-âge, ni dans les traditions locales, et qui paraît avoir été inconnue à tous les auteurs antérieurs à la chute de l'Empire d'Occident? Tous les lieux mentionnés par ces écrivains se trouvent en effet sur l'autre. Nous avons fait voir plus haut que la route de la *Table de Peutinger* est la même que la seconde de l'*Itinéraire :* leur différence apparente vient de ce qu'elles sont données par deux documents dont l'objet n'est pas le même. Dans la *Table,* on voulait faire connaître les côtes, les montagnes, les rivières, les routes, les provinces, les villes de l'Empire; dans l'*Itinéraire,* au contraire, on n'a cherché qu'à indiquer les noms et les distances des stations situées sur les routes. La diversité apparente des deux voies de l'*Itinéraire* pourrait provenir d'une cause bien simple : il suffit que l'administration romaine ait cru, par un motif quelconque, devoir changer la place de certaines stations, pour que l'*Itinéraire,* composé de tableaux de routes dressés en divers temps, nous présente aujourd'hui deux descriptions différentes d'une même voie.

Déterminé par toutes ces considérations, nous adoptons sans hésiter le système d'une seule voie romaine à travers le Roussillon.

TABLEAU DES VOIES ROMAINES QUI TRAVERSAIENT LE ROUSSILLON.

VOIES ROMAINES DE L'ITINÉRAIRE				VOIE DE LA TABLE DE PEUTINGER		LES TROIS VOIES	
PREMIÈRE VOIE.		DEUXIÈME VOIE.		FORMANT LA TROISIÈME.		N'EN FORMANT QU'UNE.	
	Milles.		Milles.		Milles.		Milles.
Narbonne.		Narbonne.		Narbonne.		Narbonne.	
Salsulis	30	Ad Vigesimum	20			Ad Vigesimum	20
Ad Stabulum	48	Combusta	14			Salsulis	10
Ad Pyrenæum	16	Ruscione	6	Ruscione	6	Combusta	4
Juncaria	16	Ad Centuriones	20	Illibere	7	Ruscione	6
Gérunda	27	Summo Pyrenæo	5	Ad Centenarium	12	Ad Stabulum	8
		Juncaria	16	In Summo Pyrenæo	5	Ad Centuriones	12
		Cinniana	15	Deciana	4	Summo Pyrenæo	5
		Aquis Voconis	24	Juncaria	12	Deciana	4
				Cemuana	15	Juncaria	12
				Gérunda	12	Cinniana	15
NOTA. A la cote 48, il faut substituer 18. Erreur de copiste reconnue par tous les auteurs.				Vocons	12	Gérunda	12
						Aquis Voconis	12

Une conjecture assez naturelle nous donnerait l'étymologie du nom de *Stabulum,* que porte la cinquième station. Lors de la construction du *Castrum Helenæ,* la population d'Illibéris dut s'y porter. L'ancien bourg, réduit à quelques hôtelleries, conserva la station, qu'on ne plaçait jamais dans un lieu fermé, et elle aura pris avec le temps le nom de *Stabulum,* des édifices où elle était établie.

Cette hypothèse d'une seule voie romaine traversant le Roussillon sans s'éloigner de la mer, je ne l'ai adoptée qu'après avoir fait de vains efforts pour placer les trois routes décrites dans l'*Itinéraire* ou la *Table de Peutinger,* ou simplement deux de ces voies. Elle s'accorde mieux avec le système voyer des Romains. La direction que j'ai donnée à cette route, est la seule qui soit indiquée par les auteurs, par les faits historiques, par les traditions locales, par les actes anciens, par une suite d'inscriptions. Enfin, c'est sur cette route, ou dans son voisinage, que l'on trouve tous les lieux, tels que *Salsulis, Ruscino, Illiberis, Helena, Caucoliberis, Templum Veneris, Cervaria,* les *trophées de Pompée,* mentionnés dans les historiens ou les géographes de l'antiquité.

Nous sommes loin de prétendre qu'il n'y eût pas dans nos montagnes d'autres passages praticables, même pour les charrettes romaines : leurs voies ne dépassant guère trois pieds, elles pouvaient suivre des chemins qui n'avaient que huit pieds de largeur; mais sur ces routes de traverse on n'établissait ni *mutationes* ni *mansiones,* et les itinéraires n'en ont jamais fait mention. On les appelait simplement *viæ,* sans joindre à ce nom, comme à celui des grandes routes, l'épithète de *militares,* ou toute autre dérivée du nom propre ou de la dignité du personnage qui les avait fait construire.

Nous avons négligé deux sites, dont le nom *mutationes*

parait avoir le plus grand rapport avec une voie romaine. Notre motif a été, qu'éloignés de la direction de la route; n'étant mentionnés ni par les itinéraires ni par aucun auteur ancien, le nom latin sous lequel on les désigne pour la première fois dans des chartes écrites cinq ou six siècles après la chute de l'Empire d'Occident, pourrait bien être une transformation bizarre de celui qu'ils portaient dans la langue vulgaire de ce temps. Nous en donnerons un exemple en citant le nom de *Canamals,* qu'on a rendu en latin par *Canibus malis,* et celui de *Custodia,* par lequel, dans les chartes du onzième siècle, on a désigué un village du second arrondissement, connu auparavant, comme il l'est encore aujourd'hui, sous le nom de Costuja [1].

On s'étonnera peut-être de ne trouver aucune trace de pont sur les points où notre voie traversait la Tet et le Tech. Ces ponts peuvent avoir été faits en bois, genre de construction usité chez les Romains, et, de nos jours encore, dans les pays couverts de forêts, comme l'était alors le nôtre. D'ailleurs, auraient-ils été construits en maçonnerie, soumis, comme les autres édifices, à toutes les causes de destruction qui ont fait disparaître dans ces mêmes lieux des villes entières; exposés de plus aux dégradations occasionnées par les torrents impétueux sur lesquels ils étaient établis, ces ponts n'ont pu se soustraire à la ruine générale du pays, et leurs débris sont probablement cachés sous les sables et les terres qui ont si fort exhaussé le lit de nos rivières et les plaines environnantes. On demandera sans doute quand et pourquoi

1 Ce nom avait fait soupçonner avec raison à un savant moderne, qu'il pouvait y avoir eu dans ce lieu un poste militaire romain, d'où lui serait venu le nom de *Custodia*. Mais si l'on confère entr'eux les articles 138, 139, 142 et 401 du *Marca Hispanica*, on se convaincra bientôt que le nom primitif était *Costuja*, transformé pour la première fois en celui de *Custodia* par le pape Serge IV, dans une bulle de 1011



cette ancienne route fut abandonnée et remplacée par celle qu'on suit aujourd'hui. Il est plus aisé de soupçonner les motifs de ce changement que d'en préciser l'époque. Le Roussillon, envahi à plusieurs reprises par les Sarrasins et les hordes africaines, leurs auxiliaires, vit, dans le huitième siècle, détruire ses villes, brûler ses villages, massacrer ses habitants, si on ne les amenait captifs au fond de l'Espagne. Probablement mal entretenue depuis la décadence de la puissance romaine, l'ancienne voie militaire, ne traversant plus en quelque sorte qu'un désert, fut abandonnée pendant plus de soixante ans à l'action lente mais continue des éléments, et aux ravages des nombreux torrents qui la traversaient. Charlemagne vint enfin, et fit, sans doute, réparer ce chemin, indispensable pour communiquer avec ses conquêtes au-delà des Pyrénées. A la mort de ce grand homme, la Marche d'Espagne étant mal défendue par ses faibles successeurs, le Roussillon fut exposé à de nouvelles dévastations de la part des Infidèles. Les Normands ravagèrent à leur tour ce malheureux pays. A ces brigands succédèrent les Maures, qui, établis aux îles Baléares, ne cessèrent d'infester nos côtes pendant les xe, xie et xiie siècles. Peu éloignée de la mer, la route d'Espagne était fort exposée aux incursions subites de ces pirates, singulièrement favorisés par les criques nombreuses que l'on trouve de Collioure à la frontière. On se dégoûta sans doute d'un chemin peu sûr. Cependant Ruscino avait disparu; Elne avait été pillée plusieurs fois; Perpignan, au contraire, plus éloigné de la mer, s'agrandissait tous les jours par la protection spéciale des Comtes. Ces motifs réunis engagèrent à abandonner l'ancienne voie, pour suivre une autre route allant de Salses au Perthus, et passant par la nouvelle

ville. Aussi, dès l'an 1196 il est parlé du pont de Perpignan sur la Tet, soit qu'on l'ait construit pour répondre à la nouvelle direction de la route, soit que sa construction antérieure ait contribué à provoquer cette nouvelle direction [1]. Une charte de 966 indique, qu'à cette époque, on suivait encore l'ancienne route, qu'on pratiquait aussi en 1207; car le 9 des calendes de décembre de cette année, Pierre II ordonne aux marchands et autres voyageurs qui suivaient le chemin de l'Écluse pour entrer en Catalogne, de passer désormais avec leurs marchandises par Collioure et Banyuls. Ce fut encore par ce même chemin, qu'après leur capitulation, en 1642, les garnisons espagnoles de Perpignan et de Salses furent renvoyées à Roses, avec armes et bagages.

1 En 1196, le roi d'Aragon, Alphonse II, en fit don, ainsi que des terrains voisins, aux Hospitaliers, à charge d'entretien.

CHAPITRE IV.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DOMINATION DES GOTHS.

Peu de temps après la conquête de Narbonne, la monarchie des Goths s'étendit des deux côtés des Pyrénées. Le Roussillon se trouva presque au centre, et non loin de Toulouse, sa capitale. On sait que dans les premières provinces qui leur furent cédées par les Empereurs, les Visigoths, plus exigeants que les autres Barbares, enlevèrent les deux tiers de leurs terres aux anciens habitants : ils n'étaient, à cette époque, qu'une horde de pâtres guerriers voulant occuper un vaste terrain pour y vivre à l'aise avec leurs nombreux troupeaux. Mais établis depuis quarante-trois ans dans l'Aquitaine, et gouvernés par des princes habiles, ils y avaient formé un État puissant. Peut-être le changement effectué dans leur organisation politique, leur avait inspiré d'autres maximes de conduite à l'égard des peuples de la Narbonnaise, qu'ils ne possédèrent définitivement qu'en 462. On serait tenté de le croire, en 462.
voyant les habitants de cette province élevés aux premiers emplois, même au ministère, sous le règne d'Euric. Les détails donnés par Sidoine Apollinaire sur la visite qu'il fit en 463 à Cosence, l'un des principaux citoyens de

Narbonne, semblent prouver que cette ville n'avait pas beaucoup perdu au changement de domination. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, quelques sacrifices qu'aient dû faire les habitants de cette contrée, leur position fut plus supportable que dans les derniers temps de la domination romaine. Ils se trouvèrent délivrés pour toujours des exactions des officiers impériaux, et à l'abri des ravages exercés par les Barbares. On peut voir dans Salvien combien était affreuse la condition des sujets de l'Empire dans les Gaules. Un gouvernement tyrannique sous des formes libérales, était sans force pour protéger un peuple, dont il exigeait avec la dernière rigueur des impôts accablants et inégalement répartis. Ces impôts étaient consentis par une assemblée composée de fonctionnaires et de notables, ayant la honteuse adresse de ne rien payer et de rejeter toute la charge sur leurs malheureux concitoyens. Il n'était pas rare de voir des habitants, poursuivis par les agents du fisc, abandonner leurs biens et se réfugier chez les Barbares, où les attendait un esclavage plus supportable que la liberté dont ils pouvaient jouir parmi leurs compatriotes, sous la domination romaine.

Les rois Théodoric et Euric profitèrent des circonstances malheureuses où se trouvait l'Empire, pour agrandir leurs États, tant du côté des Gaules que du côté de l'Espagne. Ils s'étendirent, dans le premier de ces pays, jusqu'à la Loire et au Rhône. Euric passa même ce fleuve, et s'empara de la Provence. Les persécutions de ce prince arien contre la religion catholique, professée par les Gaulois, les aliéna entièrement, et leur inspira contre le gouvernement des Visigoths une répugnance, qui contribua beaucoup à lui faire perdre la plupart des provinces des
507. Gaules, lorsqu'Alaric, fils et successeur d'Euric, eut été vaincu et tué par Clovis, à la fameuse bataille de Vouillé.

Tandis que le Roi franc, poursuivant avec chaleur les débris de l'armée défaite, est arrêté par la forte place de Carcassonne, où les Goths avaient enfermé tous les trésors de la Couronne, la division se met parmi les vaincus: les uns se déclarent pour Amalaric, fils légitime du dernier Roi, et emmènent cet enfant en Espagne; les autres, proclament Gesalic, fils naturel d'Alaric. Ce nouveau Roi cherche à justifier le choix de ses partisans, en opposant quelque résistance aux ennemis de sa nation; mais vaincu par Gondebaud, roi des Bourguignons, alliés de Clovis, il est obligé de fuir au-delà des Pyrénées, abandonnant au vainqueur Narbonne, qu'il livre au pillage. C'en était fait de la monarchie des Visigoths, ou du moins elle eût perdu pour toujours les provinces gauloises, si le grand Théodoric n'eût fait marcher à son secours une armée d'Ostrogoths. Ibas, son général, arrache aux Francs et aux Bourguignons la Provence, qui fut annexée au royaume d'Italie, et les pays entre le Rhône et les Pyrénées, qui, avec l'Espagne, lorsque Gesalic en eût été chassé, furent gouvernés par Théodoric, aïeul maternel du jeune Amalaric. Obligé de fuir de l'Espagne, Gesalic se réfugia en Afrique, chez les Vandales. Ayant reçu quelque argent de leur Roi, il rentre dans les Gaules. Parvenu à y lever une armée, il traverse le Roussillon et pénètre jusqu'à quatre lieues de Barcelone, où il est défait par les généraux de Théodoric. Échappé de ce combat, il repasse les Pyrénées; mais poursuivi chaudement par un gros de cavalerie, il est atteint et tué au-delà de la Durance.

Délivré de ce rival, le petit-fils de Théodoric régna sur les Visigoths. Après la mort de son grand-père, arrivée en 526, il resta maître, par le traité qu'il fit avec son 526.
cousin Athalaric, de la partie de la Narbonnaise soumise aux Goths sur la rive droite du Rhône. Le nom de Sep-

timanie, qui paraît avoir été donné primitivement à un pays plus étendu, fut alors exclusivement affecté à cette contrée, que l'on nomma aussi Gaule-Gothique. Amalaric fixa sa résidence à Narbonne. Les mauvais traitements qu'il faisait éprouver à Clotilde, sa femme, fille de Clovis, irritèrent Childebert, frère de cette princesse. Le Roi franc
531. pénètre dans la Septimanie, en 531, bat Amalaric, prend et pille Narbonne, avec plusieurs autres places, emmène sa sœur, et finit par abandonner un pays qu'il avait dévasté. Ces désastres engagèrent Theudis, successeur d'Amalaric, à transporter au-delà des Pyrénées le siége de la monarchie, en laissant dans la Septimanie un Gouverneur, chargé de la défendre contre les entreprises des princes français. Théodebert, l'un d'eux, réussit, en 533, à enlever quelques places aux Goths. L'an 567, Liuva, gouverneur de la Septimanie, fut proclamé Roi, à Narbonne, et y fixa son séjour. Un ou deux ans après, s'étant associé son frère Léovigilde, il lui abandonna l'Espagne, ne se réservant que la Gaule-Gothique, qui fut de nouveau réunie à la monarchie par sa mort, arrivée en 572. C'est sous le règne de Liuva qu'on trouve le premier Évêque d'Elne, dont l'existence soit bien prouvée. Il s'appelait Donnus, et jouissait d'une grande réputation de science sacrée et
568. de sainteté : il occupa ce siége de l'an 568 à l'an 580. On ignore l'époque de l'érection de cet évêché; mais on est certain qu'il n'existait pas en 506, puisque le nom de l'Évêque d'Elne ne se trouve pas sur l'état des Pères du Concile, tenu à Agde cette année, Concile où tous les Évêques des provinces gothiques en-deçà des Pyrénées assistèrent en personne ou par députés.

Les Rois francs convoitaient toujours la Septimanie. En 588, Gontran fit un armement considérable pour s'en emparer; mais le duc Claude, général de Recarède, ayant

marché contre l'armée française qui venait de prendre Carcassonne, la défit et reprit la ville, qui n'était pas éloignée du champ de bataille : les Visigoths restèrent maîtres de la province, contre laquelle les Français ne firent plus que des tentatives insignifiantes. Peu après cette victoire, Recarède, renonçant à l'arianisme, entraîna dans sa conversion la grande majorité de ses compatriotes : il déclara son changement le 8 mars 589, dans le troisième 589.
Concile de Tolède, où soixante-quatre évêques assistèrent en personne et huit par députés. Cette révolution religieuse ne s'opéra pas, cependant, sans éprouver quelque résistance : l'Évêque arien Autalacus, qui résidait à Narbonne, secondé par deux Comtes de la même secte, y excita une sédition, dans laquelle un grand nombre d'ecclésiastiques et de moines catholiques furent massacrés. On y envoya des troupes qui la comprimèrent : les deux Comtes et leurs principaux partisans furent condamnés à mort ; l'Évêque arien, épargné à raison de son caractère, mourut de chagrin. Le 1er novembre de la même année, les Évêques de la Gaule-Gothique s'assemblèrent à Narbonne ; Bénénatus d'Elne assista à ce Concile. Quelques-uns des quinze canons qu'on y arrêta n'étaient que la répétition de ceux faits précédemment à Tolède. Nous citerons les quatre suivants, parce qu'ils font connaître les mœurs et l'état du pays : « Tout individu, dit l'un de ces canons, qu'il soit Goth, Romain, Syrien, Grec ou Juif, s'abstiendra de tout travail le dimanche, sous peine de six deniers d'or d'amende s'il est libre, de cent coups de fouet s'il est esclave ; il est défendu, par un autre canon, d'ordonner prêtre ou diacre un homme qui ne sait pas lire : un troisième défend de consulter les devins ; ceux qui se disent tels seront fustigés et vendus ; le prix sera distribué aux pauvres : il est défendu par un quatrième canon de fêter le jeudi comme consacré à Jupiter. »

Sisenand, gouverneur de la Gaule-Gothique, traversa le
631. Roussillon, en 631, pour aller en Espagne, où l'appelait un parti nombreux; un gros corps de Français renforçait son armée; et, avec l'aide de ces auxiliaires, il réussit à détrôner Suintila, et à se mettre à sa place. Depuis cet évènement jusqu'à l'élection de Vamba, en 672, la Narbonnaise fut assez tranquille. Ce bon prince avait accepté avec la plus grande répugnance une couronne qu'il considérait en sage, plutôt qu'en ambitieux. A peine vient-il d'être élu, que les Navarrais et les Asturiens se soulèvent; il marche contre eux. Hilderic, comte de Nîmes, profite de cette occasion pour chercher à se rendre indépendant. Vamba détache, pour le mettre à la raison, une partie de son armée, sous les ordres du duc Paul. Celui-ci séduit les troupes qui lui sont confiées; attire à son parti Hilderic, qu'il devait combattre, et se fait proclamer Roi à Narbonne. Une partie de la Tarraconaise et toute la Septimanie se rangent sous ses lois; un corps nombreux de Francs et d'Allemands marche sous ses drapeaux. Ces défections ne découragent pas le Roi légitime: il soumet les Navarrais en sept jours; publie le ban qui obligeait tous les Goths, sans exception, à joindre l'armée royale; embarque une partie de ses troupes, les envoie sur les côtes de la Tarraconaise, et attaque en même temps ce pays par terre. Barcelone et Girone lui ouvrent leurs portes. A cette nouvelle, Paul qui avait poussé l'insolence jusqu'à défier son Roi par une lettre injurieuse, s'enfuit à Narbonne, après avoir confié la défense des Pyrénées à ses plus dévoués partisans. Léofred et Guideigilde devaient garder Collioure; le duc Ranoscinde et le gardingue Hildigisus défendaient l'Écluse *(Clausuras)*; un autre capitaine était placé au château d'Oltréra *(Vulturaria)*; l'Évêque Hyacinthus et Arangiscle gardaient Livia; le duc Vittimir s'était jeté dans Sardonia. Vamba, arrivé

aux Pyrénées, donne deux jours de repos à ses troupes; attaque et prend toutes ces places avant qu'elles aient pu recevoir les secours envoyés par le duc Paul. De tous les gouverneurs établis par celui-ci, Vittimir seul réussit à s'échapper et à le rejoindre à Narbonne, qu'il fut chargé de défendre. Paul et Hilderic s'enferment dans Nîmes avec les troupes étrangères. Les forces de Vamba se réunissent autour de Narbonne; il attaque et emporte d'assaut cette ville, après un combat de trois heures. Vittimir se réfugie dans une église, où il cherche à résister; mais étant blessé et pris, il est sur le champ battu de verges, ainsi que ses principaux officiers. Les Goths marchent sur Nîmes, et sont repoussés avec une perte considérable dans un premier assaut; mais ayant reçu un renfort, ils attaquent de nouveau, et un combat sanglant les rend maîtres de la place. Paul, Hilderic, les Français, les Allemands, tout tombe au pouvoir de Vamba, qui, à la prière de l'Archevêque de Narbonne, fait grâce de la vie aux deux rebelles. Il congédie honorablement les troupes étrangères, et défait, en se retirant, un Duc français, nommé Loup, qui était venu ravager les environs de Béziers. Après cette expédition, il s'arrête deux jours à Elne, et divise son armée en trois colonnes pour lui faire repasser les Pyrénées, par les vallées de la Tet, du Tech et l'antique voie romaine, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent. Le récit de cette expédition, écrit par un témoin oculaire, Julien, Archevêque de Tolède, fait mention de plusieurs villes ou châteaux qui existent encore ou dont on voit les ruines : il ne parle point de Ruscino qui, sans doute, ne s'était pas relevé des malheurs éprouvés lors du passage des Vandales.

Trois ans après la défaite du comte Paul, Vamba s'occupa de fixer les limites incertaines des divers Diocèses de son royaume. Cette incertitude occasionnait entre les

Évêques des discussions interminables, et d'autant plus fâcheuses, que ces Prélats, choisis souvent parmi les nobles Visigoths, n'avaient point dépouillé toute la rudesse originaire de ce peuple. Je ne sais si cette délimitation produisit alors tous les effets qu'en attendait ce bon Roi; mais telle que nous la connaissons, et que je vais la rapporter pour la Septimanie, d'après Duchesne, elle ne paraît guère avoir pu mettre un terme aux contestations.

Il était naturel de donner ici la composition des Évêchés suffragants de l'Archevêché de Narbonne; mais le plus grand nombre des lieux indiqués ci-dessous en latin est tout-à-fait inconnu, et il paraît même que la réalité de la délimitation est contestée[1]. D'après cette délimitation, les Diocèses d'Ene et de Carcassonne étaient limitrophes; dans la suite, ils ont été séparés par celui de Narbonne. Nous observerons aussi en passant que le nom de *Rocinola,* l'une des limites du Diocèse d'Elne, a quelques rapports avec ceux de Ruscino et de *Rosciliona,* que portent les chartes du IXe siècle. Dans
687. l'intervalle écoulé entre les années 687 et 694, la Septimanie fut désolée par les incursions des Français et par la peste, qui y exerça de si grands ravages, que le roi Egitza, proposant au septième Concile de Tolède un règlement très sévère contre les Juifs, pria l'assemblée d'en excepter ceux de la Septimanie, afin que, par les tributs qu'ils payaient, ils aidassent le Gouvernement, et contribuassent par leur industrie à rétablir la province des malheurs que venaient de lui faire éprouver les deux fléaux de la guerre et de la peste.

1 *Narbonæ Metropoli subjaceant hæ Sedes*
Bitteris hæc teneat de Staleth usque Barcinona, de Macas usque Ribafara
Agatha hæc teneat de Nusa usque Biberam, de Gallas usque Mirlam
Magalona hæc teneat de Nusa usque Ribogas, de Castello Millia usque Angoram
Nemauso hæc teneat de Buza usque Angoram, de Castello usque Sambiam
Luteba hæc teneat de Sambia usque Ribaval, de Anger usque ad montem Ruffum
Carcassona hæc teneat de monte Ruffo usque Angeram, de Angora usque Montana
Elna hæc teneat de Angera usque Rocinolam, *de Laterosa usque Lamusam.*

La monarchie des Goths s'affaiblissait tous les jours, malgré les talents et les vertus de quelques-uns de ses Rois. On doit attribuer cette décadence aux empiètements successifs des Grands et des Évêques sur l'autorité royale, et surtout aux catastrophes fréquentes, qui, faisant passer le sceptre d'un prince à un autre, entretenaient toujours deux partis dans l'État, celui du nouveau Roi et celui du Souverain détrôné. Les Goths, pleins de mépris pour les Romains, dont ils différaient par la religion, la langue et les mœurs, restèrent pendant deux siècles entièrement isolés des habitants Gaulois ou Espagnols des pays qu'ils avaient arrachés à l'Empire. Ils les laissèrent vivre suivant les lois romaines, gardant pour eux-mêmes celles qui les avaient régis de tout temps. Pasteurs et guerriers, ils se réservèrent exclusivement le métier des armes, abandonnant les arts et l'agriculture aux peuples conquis. Ariens fanatiques, ils persécutèrent quelquefois les catholiques, mais sans un projet suivi de détruire leur religion. La couronne, d'abord héréditaire dans la maison d'Alaric, devint élective lors de la mort d'Amalaric, le dernier prince de cette race. Les premiers Rois élus périrent misérablement. Recarède Ier rendit héréditaires, mais en réduisant faiblement leur pouvoir, les premières charges de l'État. La puissance des Grands n'avait point empêché le despotisme des Rois; mais devenus catholiques et réunis aux Évêques, pris souvent parmi eux, les seigneurs formèrent au moyen des Conciles, où l'on traitait des affaires de l'État après avoir réglé celles de l'Église, un pouvoir bien supérieur à celui des Souverains, qu'ils élisaient ou déposaient à leur gré. Les vertus et le génie des meilleurs Monarques ne purent remédier à des maux qu'aggravaient toujours les vices et les défauts des mauvais princes. Enfin, Vitiza, le plus méchant de

tous, porta, durant un règne de dix ans, les derniers coups à sa patrie par sa cruauté, son extravagance et ses crimes. Favorisant les déréglements du clergé, la mollesse des gens de guerre, pour n'avoir rien à craindre ni des uns ni des autres; détruisant les places fortes et les magasins d'armes, pour qu'on ne pût s'en servir contre lui; ennemi des gens de bien, s'entourant des plus mauvais citoyens, il corrompit les mœurs de la nation et détruisit tout esprit public. On ne doit pas s'étonner qu'après un tel règne, quelques milliers de Sarrasins, débarqués à l'extrémité de la Péninsule, aient suffi pour renverser en moins de deux ans un État sapé depuis long-temps, et qui venait de recevoir de si rudes atteintes.

Lorsque les Goths se fixèrent en Espagne et dans la Narbonnaise, ces provinces étaient toutes romaines sous le rapport de la langue, des lois, des institutions et des mœurs. Les nouveaux venus, bien moins civilisés que les anciens habitants, adoptèrent les poids, les mesures, les monnaies qu'ils trouvèrent établis. On n'en doit pas être surpris : toutes ces institutions tiennent beaucoup à la pratique des arts et du commerce, qu'ils avaient abandonnée aux Espagnols et aux Gaulois. Le sol d'or et les diverses parties de cette monnaie, déjà usitée sous Constantin, et valant environ 14 francs 22 centimes, continua à avoir cours. L'adoption par les vainqueurs de la religion des vaincus contribua infiniment à ne former des uns et des autres qu'un seul et même peuple. Dans cet amalgame, la langue latine, plus parfaite que celle des Goths, et par conséquent plus propre à exprimer toutes les idées, obtint la préférence, mais en empruntant à sa rivale des mots et des constructions qui ne servirent qu'à la corrompre. Il paraît, au contraire, que la loi gothique fut préférée à la loi romaine. Vers l'an 479, Euric, Roi des

Goths, avait fait recueillir les anciennes lois de ce peuple, ainsi que celles qui avaient été promulguées par lui ou par ses prédécesseurs (Voyez SIDOINE, ISIDORE, FERRÉRAS). Son fils Alaric fit composer un abrégé *(Breviarium)* du Code Théodosien par le jurisconsulte Anien. C'est d'après ce *Breviarium*, rédigé en 506, que devaient être jugés 506.
ceux de ses sujets qui suivaient la loi romaine. Vers le milieu du VIIe siècle, ces deux recueils, fondus en un seul par l'ordre de Chindasuinthe, formèrent la loi visigothique, qu'il imposa à tous ses sujets, Romains ou Barbares.

Nous ne croyons pas hors de propos, en terminant ce chapitre, d'examiner si les Goths, qui ont été maîtres du Roussillon pendant près de trois siècles, y ont laissé quelques traces de leur existence. Nous ne pouvons en douter en ce qui concerne les lois, les usages et les mœurs. La suite de cette histoire en fournira la preuve. Occupons-nous seulement ici des constructions encore existantes ou ruinées qui peuvent avoir été leur ouvrage. Nous avons dit, dans le chapitre précédent, que le pont de Céret doit leur être attribué, s'il n'a pas été construit peu de temps avant leur établissement dans ce pays. Nous n'en dirons pas autant de la *Villa Gothorum* des chartes du moyen-âge, connue aussi sous le nom de *Malleolus* ou *Mailloles*, parce qu'il est fort incertain qu'elle ait jamais été une maison de campagne des rois Goths. Il est bien plus vraisemblable qu'elle dut son nom à ce qu'elle fut habitée par quelques-uns de ces Goths, qui, fuyant la tyrannie des Infidèles, vinrent, sous les règnes de Charlemagne et de son fils, se réfugier dans la Septimanie. Les misérables restes que nous avons été à même d'y observer, il y a cinquante ans, n'indiquent aucune construction importante. Il n'en est pas de même des châteaux de *Vulturaria* et *Clausuras*, aujourd'hui Oltréra

et l'Écluse, dont parle Julien. Leurs ruines ne peuvent nous faire distinguer s'ils furent l'ouvrage des Romains ou celui des Goths ; car ceux-ci, dans les premiers temps de leur établissement, employant toujours des architectes et des ouvriers formés à l'école des Romains, leur manière de construire ne peut essentiellement différer de celle usitée lors de la décadence de l'Empire. Pour décider la question de l'origine romaine ou gothique de ces forts, nous devons avoir recours aux conjectures tirées des faits historiques venus à notre connaissance. Nous savons que durant les cinq siècles écoulés entre l'irruption des Cimbres en Espagne, et la première tentative faite par les Alains, Suèves et Vandales pour y pénétrer, les passages de nos Pyrénées, où l'on voit les ruines de ces châteaux, ont été sept fois franchis, forcés ou défendus avec succès par des armées. Dans aucune relation des historiens grecs ou latins on ne parle de ces forts, ce qui serait extraordinaire s'ils eussent déjà existé. Ils nous représentent seulement les passages comme des positions importantes. César les désigne sous le nom de *Saltus Pyrenæus,* en racontant leur occupation par les troupes d'Affranius, qu'il en fit chasser par Fabius à la tête de trois légions. Orose, en parlant de la défense de ces passages par Didyme et Vérinien, les appelle *claustra.* Or, ces mots de *saltus* et de *claustra* signifient des défilés dans les montagnes. Au contraire, à la première occasion où il est question dans l'histoire des Goths, d'une opération militaire tendant à forcer les passages des Pyrénées, on fait mention de *Vulturaria,* de *Clausuras* et de plusieurs autres forts. Cette considération me porte à croire qu'ils ont été bâtis par les Goths pour la défense des Pyrénées contre les Francs, que les conquêtes de Clovis avaient extrêmement rapprochés de ces montagnes.

CHAPITRE V.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

INVASIONS DES SARRASINS.

A peine solidement établis en Afrique, les Arabes convoitaient l'Espagne. Mousa, lieutenant du Calife, avait déjà reconnu la faiblesse réelle de la monarchie des Goths : il comptait sur les Juifs, toujours ennemis des Chrétiens; sur les partisans de Vitiza, détrôné depuis peu par Rodrigue. En 711, Tarik, envoyé par Mousa, descend aux 711.
environs d'Algéziras à la tête de 12.000 hommes. Les Arabes n'éprouvent qu'une faible résistance; poussent jusqu'à la Guadiana, et s'emparent de Séville. Ils durent la rapidité de leurs conquêtes aux factions qui divisaient les Chrétiens, aux trahisons qui en furent la suite, et peut-être aussi à la conduite qu'ils tinrent envers les habitants. La mort ou la servitude étaient le partage des vaincus pris les armes à la main. Ceux qui se soumettaient sans combattre conservaient leur religion, leurs lois, leurs biens, moyennant le tribut du dixième de leurs revenus, tel qu'ils le payaient autrefois à leurs Rois; mais ce tribut fut doublé dans la suite et porté au cinquième. On accordait même quelquefois des conditions plus avantageuses à ceux qui traitaient après s'être

vaillamment défendus. Les Goths qui, n'ayant pas voulu courber la tête sous le joug des Infidèles, furent assez heureux pour échapper à la mort ou à l'esclavage, se réfugièrent dans les montagnes des Asturies ou derrière les Pyrénées. Les premiers, se réunissant bientôt sous les drapeaux de Pélage, opposent une noble résistance aux efforts des Sarrasins, qui, trompés peut-être par leur faiblesse apparente, les négligèrent d'abord pour tourner leurs armes contre les seconds, que le voisinage de la France, dont ils pouvaient recevoir des secours, leur faisait paraître plus dangereux. Si l'on en croit les auteurs arabes, avant même 714, Mousa fit une incursion
718. jusqu'à Narbonne. L'expédition des Musulmans, en 718, est plus certaine. Al-Haour, leur général, franchit les Pyrénées; et, traversant le Roussillon, il s'étendit jusqu'à Nimes. Rappelé en Espagne par les mouvements qui eurent lieu dans les Asturies, il n'est pas probable qu'il ait conservé des pays conquis où il n'avait pas eu le temps de s'affermir; mais, en se retirant, il emmena captifs une multitude de femmes et d'enfants. En 721, Al-Samah (le Zama de nos chroniques) entre dans la Gaule-Gothique par le Roussillon, prend et fortifie Narbonne, et met le siége devant Toulouse. Battu sous les murs de cette ville par Eudes, duc d'Aquitaine, il perd la vie et la plus grande partie de son armée. Son lieutenant, Abdel-Rhaman en ramena les tristes débris à Narbonne. Celui-ci, nommé Émir, était occupé à contenir les Chrétiens de la Narbonnaise, à étouffer la révolte de ceux qui habitaient les Pyrénées, lorsqu'au bout de quelques mois il fut remplacé. Tandis qu'Ambiza, son successeur, ne songe qu'à régler les affaires intérieures de l'Espagne, toute la Gaule-Gothique, à l'exception de la capitale, se soulève; le nouvel Émir y envoie, en 724, une armée qui met tout

à feu et à sang, massacre les hommes, réduit en captivité les femmes et les enfants. Ambiza y passe lui-même l'année suivante; prend d'assaut Carcassonne, qu'il livre à la fureur du soldat. Intimidées par cet exemple, toutes les villes, depuis Alby et Cahors, jusqu'au-delà du Rhône, font leur soumission. Les Musulmans, ne pouvant laisser partout des garnisons, se contentent de prendre des ôtages, qu'ils envoient à Barcelone. L'expédition d'Ambiza ne finit pas aussi heureusement qu'elle avait commencé. Battu par le duc Eudes, il périt au mois d'avril ou de mai 725, des suites des blessures reçues dans le combat. Hodeira, son lieutenant, ramena l'armée en Espagne. Il est assez probable que les places où il ne laissa pas de garnison secouèrent le joug. Aussi, dans les incursions que les Sarrasins firent jusqu'en 729 pour les soumettre, 729.
ils commirent partout les plus affreux ravages.

Pendant les quatre dernières années, Othman-Abu-Neza-al-Chemi, après avoir été Émir de toute l'Espagne, n'était alors que le gouverneur des provinces situées en deçà de l'Èbre. Le duc Eudes, qui avait souvent combattu contre ce vaillant capitaine, crut qu'en lui donnant en mariage sa fille Lampagie, que ce Musulman avait fait prisonnière[1], et contractant avec lui une étroite alliance, il affranchirait ses États des invasions des Arabes. Sa politique fut cruellement trompée. Cette alliance donna lieu, au contraire, à la plus terrible des invasions. Abdel-Rhaman, nommé nouvellement Émir et gouverneur d'Espagne, rassemblait une armée formidable du côté des Pyrénées. Irrité contre Othman, qui refusait de rompre une trève faite à son insu avec les Chrétiens, il envoya

[1] J'ai suivi le récit de Condé, d'après les Arabes, plutôt que celui d'Isidore de Bega, parce qu'il m'a paru plus probable qu'Eudes mariât sa fille, déjà prisonnière, à un des principaux chefs Sarrasins, que volontairement et à un simple gouverneur de la Cerdagne.

un corps de troupes pour s'emparer de lui dans le château qu'il habitait sur la frontière, au milieu des montagnes. Le nom d'Albâb, donné par les historiens arabes à ce château, signifie *port* ou *porte*, et peut convenir à divers passages des Pyrénées. Les uns veulent que ce soit Puycerda, d'autres Livia. Or, la première de ces villes n'existait pas encore (Voir FOSSA). Ce ne peut donc être que la seconde, d'origine romaine. Surpris par les troupes de l'Émir, Othman fuyait à travers les montagnes, avec une épouse adorée et un petit nombre de serviteurs. Voulant lui procurer quelque repos, et épuisé lui-même de fatigue, il s'arrête auprès d'une fontaine, dans un frais vallon, où il se croyait en sûreté. Atteint par Gedhi, chef de l'expédition, abandonné des siens, Othman combat seul avec le courage du désespoir, et tombe percé de coups aux pieds de la belle et infortunée Lampagie, qui, au mépris de sa naissance royale, fut envoyée au harem du Calife
732. de Damas. Bientôt après, en 732, les Sarrasins inondent l'Aquitaine, la Septimanie, et marchent sur Bordeaux, qu'ils prennent. Ils y détruisent les églises, et massacrent une partie des habitants; ils battent le duc Eudes, qui les attendait sur la Dordogne, et s'avancent jusqu'à Tours, pillant et dévastant tout le pays sur leur route. Cette ville fut le terme de leurs succès. Gorgés de butin, embarrassés d'équipages, ils sont attaqués et battus par les troupes de Charles-Martel, auxquelles s'étaient réunis les débris de l'armée d'Aquitaine. Abdel-Rhaman est tué; les tristes restes de sa formidable armée sont poursuivis jusqu'à Narbonne, qui résista au vainqueur. Plusieurs places de la Septimanie tombèrent en son pouvoir. Ce désastre n'ôta point encore aux Infidèles le désir et l'espoir de conquérir la France. S'étant alliés, en 734, à Mauronte, gouverneur de Marseille, qui leur livre Avignon, ils s'emparent

d'Arles, et pénètrent dans le Dauphiné et le Lyonnais. Charles-Martel marche à eux, en 736, les repousse, et 736.
prend d'assaut Avignon, dont la garnison est passée au fil de l'épée. Nîmes, Maguelone, Agde, Béziers, tombent entre ses mains; il en rase les fortifications, et met le siége devant Narbonne. Les Arabes, venus par mer de Tarragone, débarquent à La Nouvelle, et marchent au secours de la place assiégée. Charles va à leur rencontre, et les trouve campés sur la Berre, auprès de Sigean. Après un combat sanglant, la victoire se décide en faveur des Français : les Musulmans fuyent vers leurs vaisseaux, et font des pertes énormes à leur rembarquement.

Il est difficile de se faire une idée exacte de l'état de la Septimanie durant cette malheureuse période; mais, en combinant ensemble les récits des auteurs, soit Arabes soit Chrétiens, on peut conjecturer que les peuples de cette contrée, souvent obligés de céder sans résistance aux forces trop supérieures des Sarrasins, ne leur furent véritablement soumis que dans le voisinage des places où ils laissaient de fortes garnisons. Quant à la plaine du Roussillon, passage obligé de toutes les irruptions des Infidèles, et éprouvant leurs premières fureurs, la désolation y fut telle, dès les premières invasions, que ceux des habitants qui furent assez heureux pour éviter la captivité, se réfugièrent dans les montagnes, où il leur était plus aisé de se cacher ou de se défendre, suivant la nature des circonstances : les Sarrasins même ne purent s'établir dans un pays qu'ils avaient totalement dévasté, et dont leur rage imprévoyante avait fait un désert. Leur expédition pour délivrer Narbonne, semble confirmer cette conjecture; car s'ils avaient occupé quelques points fortifiés en Roussillon, il eût été plus sûr de marcher au secours de Narbonne par terre, que d'y transporter par

mer une nombreuse armée; et surtout bien plus aisé, après leur déroute, de se retirer vers leurs places, que de se rembarquer devant une armée victorieuse. La défaite des Arabes, les troubles qui eurent lieu immédiatement après, tant en Espagne qu'en Afrique, fournirent aux habitants de la Septimanie une occasion favorable de se-
747. couer le joug. Aussi voit-on qu'en 747, tandis que l'Émir Yousouf s'occupait à composer la dernière des cinq provinces entre lesquelles il divisait l'Espagne, en y adjoignant les possessions musulmanes au-delà des Pyrénées, il était si peu maître dans les Gaules qu'il fut obligé d'y envoyer son fils Abdel-Rahman avec une armée pour en contenir les habitants. Celui-ci les abandonna bientôt pour voler au secours de son père, contre lequel s'était révolté Amer, entraînant dans son parti les provinces espagnoles voisines des Pyrénées. Affaiblis par cette guerre civile, les Sarrasins ne pouvaient être forts dans la Gaule-Gothique; et c'est sans doute parce qu'ils n'étaient pas en état de contenir les Chrétiens, que le goth Ansemond réussit, en 752, à livrer à Pépin, Nîmes, Maguelone, Agde et Béziers. C'était une politique assez ordinaire aux Arabes de se contenter, lorsqu'ils avaient trop d'affaires ailleurs, de la soumission plutôt apparente que réelle des Chrétiens: ils les laissaient alors vivre sous le gouvernement d'un Seigneur de leur nation, moyennant un tribut assez léger, attendant une occasion favorable de donner plus d'extension à leurs droits de souveraineté. C'est ainsi qu'ils en avaient agi pour le royaume de Murcie avec le prince Théodomir, dont vingt-huit ans après ils dépouillèrent le successeur, nommé Athanagilde. On croit qu'ils avaient suivi le même système avec les Asturiens. Ansemond était vraisemblablement un seigneur goth, à qui le commandant arabe, obligé de se renfermer dans Narbonne,

avait abandonné le gouvernement des villes qu'il ne pouvait occuper. C'est au moins à une mesure semblable que les historiens arabes attribuent la perte de la Septimanie.

Quoi qu'il en soit, dès l'an 752, les troupes françaises, avec Ansemond et ses Goths, bloquaient Narbonne. Il 752.
périt par la trahison d'un des siens sous les remparts de cette ville: les secours qu'on y envoyait d'Espagne, étaient le plus souvent interceptés par les montagnards du Roussillon et de la Catalogne. Pour réduire ces Chrétiens, le commandant arabe de la frontière fit marcher contre eux son lieutenant Soleiman, qui périt avec la majeure partie de son armée, dans un combat livré le 3 septembre 756. Cette expédition malheureuse fut la dernière tentée par les Sarrasins pour soutenir Narbonne. Les guerres civiles qui déchirèrent la Péninsule jusqu'à ce que l'ommiade Abdel-Rhaman fut devenu paisible possesseur du trône de Cordoue, ne leur permirent pas de défendre une province qui n'avait jamais été soumise que lorsqu'elle était occupée par des troupes nombreuses. Les habitants de Narbonne, enhardis par les discordes des Infidèles, et ayant obtenu de Pépin l'assurance d'être gouvernés suivant leurs lois, se jetèrent, de concert avec les Français, sur la garnison arabe, qui fut passée au fil de l'épée. Cet évènement eut lieu en 759. Aussitôt après, le Roi de France, suivant quelques écrivains contemporains, fit un traité avec Abdel-Rhaman. Il est à croire qu'assez occupé contre les Bavarois et les Lombards, n'ayant rien à craindre du côté de l'Espagne, il abandonna à leurs propres forces les Goths de la Septimanie; aussi, huit ans après, il fut obligé de reprendre plusieurs villes de cette province, dont le duc Vaiffre s'était emparé.

Tous les détails donnés dans ce chapitre sur les invasions des Arabes dans la Gaule-Gothique, et sur les guerres

qu'ils y ont soutenues, prouvent qu'ils ne doivent avoir laissé dans le Roussillon d'autres traces de leurs fréquents passages et de leur court séjour, que la dévastation des campagnes, l'incendie des édifices, la destruction des villes. Les chartes des temps postérieurs confirment les renseignements que nous fournit l'histoire. Nous ne saurions donc attribuer aucune influence heureuse sur notre civilisation, au séjour qu'ils ont fait dans notre pays. La science de l'irrigation, en particulier, ne peut nous avoir été enseignée par eux, comme nous le prouverons plus loin, parce que le premier grand canal de ce genre, en Espagne, celui d'Ecija, ne fut commencé que sous le règne d'Abdel-Rhaman III, qui monta sur le trône en 912. D'ailleurs les troupes qui envahirent la Péninsule étaient composées, en grande partie, d'aventuriers de toutes les nations, et surtout de Maures et d'Africains, bien éloignés d'avoir atteint ce haut degré de civilisation auquel les Arabes eux-mêmes ne parvinrent qu'après cette époque. Ils ne songeaient à rien construire, surtout dans une contrée où ils n'étaient pas encore établis solidement. Les églises dont ils dépouillaient les Chrétiens, converties en mosquées, suffisaient à la célébration de leur culte. D'après ces considérations, on ne doit pas être étonné de ne trouver en Roussillon d'autre témoignage matériel du séjour des Arabes, que les monnaies qu'on y découvre même fort rarement. D'ailleurs ils n'ont rien laissé à Narbonne, dont ils ont été maîtres pendant près de quarante ans. Nous avons placé en l'an 721 la prise de Narbonne par les Sarrasins; elle aurait eu lieu au moins deux ans plus tôt, si nous pouvions nous appuyer avec confiance sur l'article 40 de l'*Appendix* du *Marca Hispanica*. Cette charte est une enquête testimoniale faite en 879, pour rétablir, suivant la loi gothique, des

titres perdus. Les témoins y déposent sous la foi du serment, que certains individus avaient vendu aux moines de Saint-André-d'Exalada le *village de Pauliano,* dont ils avaient hérité de leurs pères et grands-pères, fils de Mascaron, qui le possédait sous le règne d'Aumar, et tandis qu'Ibin-Aumar était gouverneur de Narbonne. Ce ne peut être que le calife Omar II, mort le 10 février 720; car on ne voit, postérieurement à cette époque, aucun Calife, ni même aucun de leurs lieutenants en Espagne, qui ait porté un nom approchant.

CHAPITRE VI.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

DU ROUSSILLON SOUS LES PREMIERS CARLOVINGIENS.

Charlemagne ne s'occupa guère plus de la Septimanie pendant les premières années de son règne, que ne l'avait fait Pepin durant les dernières de sa vie. Les révoltes fréquentes des divers chefs musulmans contre le nouveau Roi de Cordoue, rendirent sa puissance peu dangereuse. Les Infidèles avaient assez à faire pour contenir les Chrétiens du revers méridional des Pyrénées, qui, aidés par leurs compatriotes de la Gaule-Gothique, cherchaient à tirer parti des divisions de leurs oppresseurs pour reconquérir la liberté, ou du moins pour rendre leur condition meilleure. Aussi, Charles, sans inquiétude de ce côté, employa toutes ses forces à soumettre à son Empire l'Aquitaine, l'Italie, et à dompter les Saxons.

Après une lutte de dix-huit ans, Abdel-Rhaman avait enfin abattu, en Espagne, la faction qui lui était opposée : quelques années de paix lui auraient fourni les moyens de cicatriser les plaies qu'une longue guerre civile avait faites à ce pays; il aurait pu réduire les montagnards de la Catalogne et de l'Aragon, et la Septimanie eut été menacée d'une nouvelle invasion. Heureusement, Charle-

magne, vers lequel s'étaient réfugiés quelques chefs sarrasins mécontents de la révolution opérée en Espagne, jugeant cette circonstance favorable pour étendre sa domination au-delà des Pyrénées, résolut de porter la guerre chez les Infidèles. L'an 778, deux armées françaises envahirent 778.
leur pays, l'une du côté de la Navarre, l'autre par le Roussillon : cette expédition, très célèbre chez les romanciers, mais historiquement peu connue, est très différemment rapportée par les auteurs arabes et dans les chroniques des Chrétiens. Cependant, on peut concilier aisément leurs récits, en disant que si l'armée française éprouva quelque échec en se retirant de la Navarre, il n'en est pas moins certain que Charles resta maître d'une grande partie du pays appelé aujourd'hui Catalogne; qu'il y établit des Comtes ou des gouverneurs dans les villes; qu'à la vérité, il les prit quelquefois parmi les Sarrasins, qui ne lui furent pas toujours fidèles. Ainsi, en 785, celui de Girone se révolta et fut remplacé par un Comte chrétien. Le Monarque français trouva le Roussillon dans un état déplorable : on n'y voyait rien qui méritât le nom de ville; la plupart des villages étaient détruits; les monastères, les temples, renversés; les terres, en friche. Il chercha à remédier à cet état de choses, en construisant quelques monastères; car, alors, des habitants ne tardaient pas à s'établir autour de ces édifices, comptant sur la protection du Saint auquel ils étaient dédiés. Perpignan ne doit probablement son existence qu'à une fondation de ce genre, faite par ce prince dans l'emplacement où se trouve aujourd'hui le vieux Saint-Jean. La ville d'Arles s'est également formée auprès de l'abbaye construite à cette époque, dans un lieu désert et sur les ruines d'anciens édifices. Saint-Paul-de-Fenouillèdes, Saint-Génis-des-Fontaines, Saint-André-de-Sorède, Saint-Estève-sur-la-Tet, etc.,

tirent aussi leur origine des habitations qui s'agglomérèrent autour des monastères fondés par ce prince ou ses premiers successeurs. Non content de ces établissements, Charles accorda aux Goths fuyant d'Espagne, des terrains en friche pour les mettre en culture. C'est à ees concessions qu'on doit attribuer le repeuplement du pays, et l'émulation qu'elles excitèrent ranima notre agriculture expirante. Le petit nombre de chartes de ce temps parvenues jusqu'à nous, fait voir, de tout côté, les chapitres des églises comme de celle d'Elne, les moines comme ceux d'Arles, de Saint-Clément, etc., ainsi que plusieurs particuliers, travaillant à l'envi au défrichement des terres qui leur appartenaient, à quelque titre que ce fût, et s'efforçant ainsi de réparer les maux qui, depuis le commencement du siècle, accablaient le Roussillon. Ils avaient été si grands, qu'il est fort présumable que le Diocèse d'Elne resta sans Pasteur depuis Clarus, qui occupait ce siége vers la fin du siècle précédent : du moins, on ne trouve aucune mention de ces Évêques jusqu'à Vénédurius, qui assista au Concile de Narbonne, en 791, et y disputa infructueusement le Rasés à l'Archevêque de cette ville, si toutefois on ne révoque pas en doute, avec le P. Pagi, l'authenticité du fragment qui nous reste des actes de ce Concile. On ne voit point sur quel fondement Vénédurius réclamait le Rasés, comme faisant partie de son Diocèse. Peut-être, fondait-il ses prétentions sur la délimitation faite par le roi Vamba de ceux de la Septimanie, dans laquelle, comme nous l'avons dit, les Diocèses d'Elne et de Carcassonne paraissaient limitrophes, ce qui ne pouvait être qu'en donnant à l'un ou à l'autre le canton qui les sépare.

Une nouvelle invasion des Sarrasins vint arrêter cet élan vers la culture des terres que Charlemagne avait su

faire naître. Hescham ou Issem Ier, Roi de Cordoue, ayant fait publier la guerre sainte dans ses États, assembla deux armées, dont l'une, de 39.000 hommes, attaqua le royaume naissant des Asturies; et l'autre, beaucoup plus considérable, sous les ordres d'Abdallah-ben-Abdelmelec, se dirigea contre les possessions françaises en Catalogne. Suivant les relations toujours emphatiques des Arabes, cette armée mit le siége devant Girone, qui fut prise d'assaut en 792, après une défense opiniâtre. Cette place 792.
prise, les Infidèles franchirent les Pyrénées, poussant devant eux les peuples qui fuyaient épouvantés vers les montagnes les plus inaccessibles : la contrée fut ravagée, Narbonne prise de vive force, ses habitants massacrés. Dom Vaissette et M. de Marca réduisent les conquêtes des Sarrasins à la prise des faubourgs de cette ville. De Narbonne, les Musulmans s'avancèrent vers Carcassonne; mais ils rencontrèrent sur leur chemin saint Guillaume, duc de Toulouse, qui, ayant assemblé toutes les forces dont il pouvait disposer, les attaqua dans les environs de Villedagne. La victoire fut long-temps disputée : Guillaume fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un vaillant soldat et d'un habile capitaine. Si les Sarrasins restèrent maîtres du champ de bataille, ce ne fut qu'après avoir éprouvé des pertes qui les obligèrent à se retirer, n'emportant que le butin qu'ils avaient fait, sans conserver aucune place dans les provinces françaises. En 797, les troupes de Louis, roi d'Aquitaine, entrées sur les terres soumises aux Arabes, les traitèrent comme ceux-ci avaient traité les provinces chrétiennes. Nous nous abstiendrons de donner des détails sur les opérations militaires des Français au-delà des Pyrénées. Les faits sont racontés d'une manière un peu confuse et quelquefois contradictoire par les historiens des deux nations. Il serait possible que, dans

quelqu'une de ces expéditions, une armée musulmane eût pénétré jusqu'à Narbonne et tout dévasté sur la route, comme l'assurent leurs écrivains. C'est sans doute pour obvier à une pareille entreprise que, lors du siége de Bar-
800. celone, en 800, Louis divisa son armée en trois corps, dont l'un couvrait celui qui faisait le siége; le troisième, qu'il commandait, resta en Roussillon. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'à la mort de Charlemagne, toute la Catalogne, jusques et y compris Barcelone, était soumise à ce prince, et gouvernée par des Comtes qu'il avait nommés.

La Septimanie, qui comprenait alors la Marche d'Espagne, faisait partie du royaume d'Aquitaine[1], que Charles avait créé pour son fils Louis aussitôt après sa naissance. Ce prince succédant à son père en 814, n'oublia point une province qu'il avait long-temps gouvernée. Les Chrétiens fuyant les pays occupés par les Maures, avaient obtenu de la politique généreuse de Charlemagne des terres à défricher, soit dans la Marche d'Espagne, soit dans la Septimanie. A peine monté sur le trône, Louis, non content de continuer à ces fugitifs la protection que leur avait accordée son père, rend une ordonnance pour régler d'une manière certaine leur état, qu'il assimile en tout à celui des Français libres, ne leur imposant d'autre charge que celle de marcher à la guerre, sous les ordres de leur Comte; de faire la garde, de loger les Comtes, les Ambassadeurs, et autres gens marchant par l'ordre du Souverain; de leur fournir des montures, des charrois, ce qu'on appelait *facere paratas*. Tant au civil qu'au criminel, ils devaient être jugés par les Comtes; mais les

1 Distraites de ce royaume, en 817, pour accroître la portion de Lothaire, ces provinces lui furent retirées en 835 pour le punir de ses révoltes multipliées; et avec la plus grande partie de ses États d'Allemagne et de France, elles formèrent le lot de Charles-le-Chauve

affaires peu importantes étaient décidées par des magistrats qu'ils choisissaient eux-mêmes. Le nouvel Empereur leur permit de distribuer à d'autres les terres nommées *adprisiones* [1] qu'on leur concédait, ou de les faire cultiver par leurs esclaves. Il leur permit encore de se rendre vassaux des Comtes pour les terres qu'ils en recevaient. Il fit faire trois copies de ce privilége : la première pour être remise à l'Évêque; la seconde, au Comte; les réfugiés gardaient la troisième. Toutes ces faveurs accordées aux Goths déjà établis dans la province, devaient l'être à ceux qui, fuyant les pays dont les Sarrasins étaient les maîtres, viendraient s'y établir. Les Chrétiens, attirés par ces avantages, s'empressèrent d'arriver et repeuplèrent le Roussillon. La protection de Louis ne mit pas ses nouveaux sujets à l'abri de la fiscalité des agents du Gouvernement. Ceux-ci, considérant sans doute les *adprisiones* comme des bénéfices, prétendaient pouvoir les retirer aux donataires suivant leur bon plaisir : ils attendaient pour le faire que les terres eussent été mises en culture. Les nouveaux colons, menacés de perdre le fruit de leurs travaux, se plaignirent à l'Empereur, qui, sentant que leur réclamation était juste et la conduite des agents du fisc dure et impolitique, ordonna, en 816, que les concessions nommées *adprisiones,* faites d'abord pour trente ans, seraient héréditaires. On dressa sept copies de ce nouveau privilége, qu'on déposa aux archives de chacune des villes de Narbonne, Carcassonne, Béziers, Rociliona, Ampurias, Girone et Barcelone. C'était apparemment dans les districts dépendants de ces villes que s'étaient réfugiés les Goths, qu'on désignait sous le nom d'*Hostolenses.*

Nous voyons par cette charte que sur les ruines de

[1] Terres concédées sans autre charge que les obligations communes à tout homme libre.

l'antique Ruscino s'était élevée une ville nouvelle, qui en avait pris, en l'altérant un peu, le nom qu'elle communiqua à tout le pays : elle ne paraît pas avoir subsisté long-temps. Le nom de *Roscellentium Episcopus,* que prend Audesinde au Concile de Thusi en 860, l'épithète de *Roscillionensis* donnée à l'Église d'Elne dans des chartes de 898 et 899, ainsi que dans une bulle de 900, viennent plutôt du nom du pays que de celui de la cité épiscopale. M. de Marca croit que cette ville, bâtie sur l'emplacement de Ruscino, fut détruite dans une invasion des Sarrasins, qui eut lieu vers l'an 827 ou 828. Les historiens arabes n'en parlent point; mais la conduite qu'ils font tenir à leurs compatriotes dans une incursion faite quelques années après, rend l'opinion de Marca très vraisemblable. « Les Musulmans, disent-ils, enlevaient tout ce qu'ils pouvaient emporter, emmenaient en captivité les hommes, les femmes, les enfants, qui n'avaient pas eu le temps de se sauver dans les montagnes; et quant aux villes abandonnées par les habitants, ou dont ils venaient à bout de s'emparer, ils les ruinaient ou les incendiaient. » Aux dévastations des Maures succédèrent celle des Normands. Ces pirates ayant pillé les côtes d'Espagne, en
859. 859, descendirent sur celles du Roussillon, prirent et saccagèrent Elne; puis, s'avançant dans les terres, ils livrèrent pendant trois jours le monastère d'Arles au pillage, et l'incendièrent en se retirant, comme on peut le voir dans une lettre de l'abbé Hilpéric à Charles-le-Chauve.

Peu d'années après, l'an 864, suivant les écrivains occidentaux, car les Arabes n'en disent rien, ce prince conclut un traité avec Mohamed I[er], roi de Cordoue. Les principales conditions furent que Charles ne donnerait aucun secours aux Chrétiens d'Espagne; que Mohamed, de son côté, re-

noncerait aux villes de Barcelone, Girone et Urgel. L'année suivante, le Roi de France sépara la Marche d'Espagne du Marquisat de la Septimanie. Jusqu'à cette époque, le Roussillon, gouverné par des Comtes particuliers, se trouvant enclavé entre ces deux contrées, avait toujours fait partie de la province qu'elles formaient. Il paraît qu'après cette séparation, il resta annexé à la Septimanie; du moins, dans une charte de l'an 869, Charles-le-Chauve donne à Dodon le hameau de Prunet, qu'il dit être situé au-delà de la Septimanie, dans un canton du Roussillon[1]. On peut même croire que les Marquis de Septimanie conservèrent une certaine juridiction sur le Comté de Roussillon, au moins jusqu'en 875; car on trouve un jugement rendu cette année par Isambert, lieutenant du comte Bernard II, qui prescrit de rendre le lieu de Saint-Félix à l'Évêque d'Elne, sur lequel il avait été usurpé par un nommé Ausvaldus. Cette dépendance ne fut pas de longue durée; et si tous les documents venus à notre connaissance prouvent que les Comtes de Roussillon reconnurent toujours la suzeraineté des Rois de France, il n'en est aucun d'où lon puisse inférer qu'après l'an 900 ils aient dépendu des Marquis de Septimanie ou des Comtes de Barcelone. Probablement, le Comte de Roussillon, maître de ce pays au nord, et du Comté d'Ampurias au sud des Pyrénées, limite naturelle de la Marche d'Espagne et de la Septimanie, se trouva assez puissant pour se soustraire à la dépendance du Comte de Toulouse sans se soumettre à celui de Barcelone; et le titre d'ami que lui donne Lothaire dans une charte de 981, prouve assez qu'il était son vassal immédiat. Cependant, M. Henry et Don Prosper Bofarull, veulent qu'il dépendît du Comte de Barcelone, que ce dernier

1 *Infrà Septimaniæ regnum in pago Roscilionensi.*

prétend avoir été de droit et de fait indépendant du Roi de France. *(Appendice,* n° 4.)

Sous les premiers Carlovingiens, le Roussillon fut gouverné par des Comtes qu'ils nommaient et révoquaient à leur volonté. Il serait très difficile et peu intéressant de débrouiller la suite de ces Comtes. Gouverneurs amovibles d'une petite portion de la Septimanie, ils n'ont laissé qu'une bien faible trace d'une magistrature temporaire et subalterne. Dans les chartes peu nombreuses de cette époque reculée, les Seigneurs prennent souvent le titre de Comte, sans désigner le pays soumis à leur autorité. On le connait quelquefois lorsque la charte est relative à des actes d'administration exercés dans un lieu dont la situation actuelle est bien déterminée. Nous sommes souvent privé de cette ressource par rapport au Comté de Roussillon, dont les limites ne paraissent pas avoir été toujours les mêmes. Il nous est impossible de préciser l'époque et le mode de ce changement. Les Rois de France, maîtres de la Septimanie, établirent des Comtes dans les divers Diocèses, dont la circonscription, si elle n'était pas trop considérable, fut aussi celle du Comté. Le Diocèse d'Elne n'étant pas trop étendu, ne renferma probablement que le seul Comté de Roussillon; aussi, dans le IXe siècle, le pays et l'Évêque sont désignés indifféremment, le premier, par le nom de *pagus* ou *comitatus Ruscilionensis* ou *Elnensis;* le second, par celui de *Episcopus Elnensis* ou *Ruscilionensis*. Cet usage ne subsista point dans le Xe siècle, et depuis cette époque, l'Évêque est toujours appelé *Elnensis* et le pays *Ruscilionensis*. On voit aussi dans ce siècle plusieurs endroits désignés comme appartenant à la Cerdagne ou au Comté de Besalu, qui, dans le précédent, avaient fait partie de celui de Roussillon. Il est donc présumable

que ce Comté perdit, vers l'an 900, quelques parties du Diocèse d'Elne.

Gaucelm, fils de saint Guillaume, est le premier Comte de Roussillon dont il soit fait mention; il est nommé le second parmi les Comtes auxquels Charlemagne adresse son ordonnance du 4 des nones d'avril 812, en faveur de quelques Espagnols réfugiés dans ses États. Ce Seigneur possédait en 813, outre le Roussillon, le Comté d'Ampurias. Louis-le-Débonnaire lui ôta ce gouvernement en 830, pour le punir d'avoir trempé dans la conspiration de son frère Bernard, duc de Septimanie. Il rentra bientôt en grâce auprès de l'Empereur, et fut en 834 victime de sa 834.
fidélité à le servir; car ayant vaillamment défendu Châlons-sur-Saône contre les troupes de Lothaire, il fut pris et décapité par les ordres de ce fils rebelle.

En 832, on voit un comte Bérenger tenir un plaid à Elne, dans lequel on fit restituer à Babila, abbé d'Arles, des terres usurpées sur ce monastère. Nous ne compterons pas ce Seigneur parmi les Comtes amovibles du Roussillon, parce qu'il paraît être ce Bérenger, comte, marquis ou duc de Septimanie, envoyé pour réformer les abus qui s'étaient glissés dans l'administration du pays par la négligence de Bernard.

De 843 à 850, on trouve un Comte de Roussillon, appelé Suniaire; mais on ne connaît aucune particularité de sa vie. On ignore même l'année de sa mort. Dans un plaid tenu le 6 des calendes de septembre 868, par le comte Salomon, on réclamait de Vitiza, abbé d'Exalada, l'aleu de Canaveilles-en-Conflent, donné à son monastère par Anne et sa mère Rotrude, fille de Béra, comte de Roussillon. Le mandataire de Salomon soutenait, qu'appartenant au fisc, Béra n'avait pu l'aliéner. L'Abbé offrit de prouver par témoins que, propriété particulière du comte

Béra, cet aleu fut transmis, avec ses autres biens, à sa fille Rotrude, qui en avait joui paisiblement pendant plus de trente ans avant d'en disposer. D'après ces indications, le père de Rotrude nous paraît être Béra, comte de Barcelone, proscrit en 820, et n'ayant eu d'autorité en Roussillon qu'en sa qualité de gouverneur de la Marche d'Espagne. Quant à Salomon, les chartes et les annalistes nous le représentent comme ayant mission *(missus)*, sans nous dire à quel titre, tantôt en Roussillon, tantôt en Cerdagne, tantôt dans la Marche d'Espagne. Nous croyons qu'il gouverna en qualité de Marquis ou Comte de cette Marche, dignité dans laquelle il fut remplacé par Vuifred-le-Velu.

Quoi qu'il en soit, laisserons-nous le Roussillon sans Comte depuis ce Salomon jusqu'à Suniaire II, regardé comme la tige des Comtes héréditaires de cette province,
900. et régnant vers l'an 900? Ou bien, une pareille lacune n'étant guère probable, placerons-nous parmi ces Comtes héréditaires ou amovibles, Radulphe et Miron, que l'on croit frères de Vuifred-le-Velu, comte de Barcelone, fils de Sunifred et d'Ermessinde, propriétaires de domaines considérables dans le Conflent, sous le titre de Seigneurs d'Arria (Ria), maintenant modeste village auprès de Prades? *(Appendice,* n° 5.)

L'*Art de vérifier les Dates* admet le premier, rejette le second, admis par Dom Vaissette. M. Fossa a cru devoir les exclure tous deux de la liste des Comtes de Roussillon, où il les avait d'abord inscrits. Examinons quels peuvent avoir été leurs droits à y figurer.

Radulphe paraît dans plusieurs chartes avec le titre de Comte : ces chartes nomment son père, sa mère, ses frères, son fils, sa femme; elles parlent des dons faits par lui à diverses églises, mais ne font jamais connaître le pays dont l'administration lui était confiée.

On peut élever des prétentions mieux fondées en faveur de Miron. Les chartes 34, 38, 39, 40, 41 et 60 du *Marca Hisp.* rapportent des jugements rendus, de 874 à 882, dans la vallée du Conflent, sous la présidence d'un Comte de ce nom. On y voit aussi le testament de Protasius, où cet Abbé de Saint-Michel-de-Cuxa appelle à plusieurs reprises ce même Comte, mon maître et mon seigneur. Il existait vers ce même temps un Comte de Roussillon nommé Miron, auquel le Pape Jean VIII écrivait, vers l'an 878, pour lui ordonner, sous peine d'excommunication, de réparer les torts qu'il avait faits aux églises de la Septimanie (*Hist. du Lang.*, tom. 2, pag. 5 et 6). Ces deux Miron sont très probablement le même personnage dont l'autorité s'étendait sur tout le Diocèse d'Elne, formant alors le Comté de Roussillon. Il était contemporain de Vuifred-le-Velu, comte de Barcelone, et possédant à ce titre la Cerdagne. Il paraît même résulter de la combinaison de plusieurs chartes que ces deux Comtes étaient frères : 1° Dans la charte 99 de l'*Hist. du Lang.*, vol. 1, « Sigebodus, Archevêque de Narbonne, de 873 à 884, dit être venu à Formiguéras, en Capcir, à la prière des deux frères, les comtes Vuifred et Miron, et de deux autres frères, les comtes Oliba et Ayfred, afin d'y consacrer une église, que ces Seigneurs avaient construite et dotée pour l'expiation de leurs péchés. » On doit attribuer nécessairement cette fondation à des Seigneurs du pays. On ne peut jeter les yeux que sur Oliba et Ayfred, comtes de Carcassonne et du Rasés, et sur Vuifred et Miron, maîtres de la Cerdagne et du Conflent; 2° Oliba Cabréta, petit-fils de Vuifred-le-Velu, dit dans la charte 110 du *Marca Hisp.*, « qu'un frère de son grand-père avait bâti le monastère d'Arles, dans le Comté de Roussillon. » Cette indication ne peut convenir à personne mieux qu'à

Miron, pourvu de ce Comté quelques années après la destruction du monastère d'Arles par les Normands, en 859; 3º Suivant la charte 34 du *Marca Hisp.*, notre Miron était fils du comte Sunifred. D'après Bofarull, Vuifred-le-Velu, fils d'un Sunifred, avait un frère nommé aussi Sunifred. Dans la charte 112 du premier volume de l'*Hist. du Lang.*, on voit figurer parmi les donateurs deux Comtes, nommés Vuifred et Miron, tous deux fils et frères d'un Sunifred. Ces deux Seigneurs paraissent devoir être Vuifred-le-Velu et Miron de Roussillon : les historiens du Languedoc sont de cette opinion. A la vérité, Bofarull, se fondant sur les nombreuses lacunes de cette charte, et surtout sur sa date, ne croit pas qu'elle puisse concerner Vuifred-le-Velu; mais les lacunes peuvent être remplies d'une manière fort naturelle, et une observation assez simple fera évanouir la difficulté bien plus grave de la date, provenant uniquement de la manière dont on l'a expliquée; en effet, cette charte est datée de 877, année de la mort de l'empereur Charles. On a voulu que ce *Carolus* fût Charles-le-Gros et non Charles-le-Chauve : cependant plusieurs actes, en Languedoc, sont datés de la mort de ce dernier, Louis, son fils, n'ayant point été reconnu sur-le-champ dans cette province, et quant à Charles-le-Gros, il ne fut Empereur qu'en 880. Il n'est pas fort aisé de dire quel était ce comte Sunifred, père de Miron. On voit à cette époque quatre Seigneurs de ce nom dans la Marche d'Espagne. Le nº 34 du *Marca Hisp.* fait présumer que ce Sunifred avait eu quelque autorité en Roussillon, ce qui ne peut convenir qu'à Sunifred, comte de la Marche d'Espagne, de 844 à 848. Quoi qu'il en soit, d'après les documents relatés ci-dessus, et d'autres chartes que nous citerons, il paraît que tout le Diocèse d'Elne, compris sous le nom de Comté de Roussillon,

fut gouverné, depuis la fin de 873 jusqu'à 895, par un comte Miron, fils de Sunifred et d'Ermessinde, frère d'un Vuifred, très probablement Vuifred-le-Velu, comte de Barcelone. Ce Miron doit avoir, dans les premières années de son administration, molesté quelques églises, et s'être attiré par là une semonce du pape Jean VIII. Sans doute il s'empressa de réparer ses injustices, qui ne devaient pas être d'une grande importance; car ce Pape, fort prodigue d'excommunications, se contenta de le menacer. D'ailleurs, on le voit contribuer à reconstruire l'abbaye d'Arles et à bâtir et doter l'église de Formiguères; il donna aussi avec ses frères, pour le soulagement de l'âme de leur père et mère [1], la ville de Prades à l'abbaye de la Grasse. Il mourut avant les ides de mars 895 (FOSSA). Il avait fait, avant de mourir, de grandes libéralités à l'église d'Elne. Le Pape Romain les approuva par une lettre (art. 58 du *Marcæ Hisp.*). Mais comme elles étaient prises en partie sur le domaine royal, elles furent confirmées par le Souverain (art. 59 du *Marca Hisp.*); et c'est une nouvelle preuve que Miron exerçait l'autorité comtale sur le Roussillon. L'on voit par ces chartes, que presque toutes les églises du Diocèse tombaient en ruines, et qu'on n'avait aucun moyen de les réparer. L'événement le plus remarquable arrivé du vivant de ce Comte, est une crue de la Tet, si forte qu'elle emporta le monastère de Saint-André-d'Exalada, construit, avant 841, sur un emplacement fort élevé au-dessus du lit de cette rivière [2]. Tous les titres ayant été enlevés par les eaux, on les refit suivant la loi des Goths, en appelant devant

1 *Propter remedium animæ*, etc...

2 Ce qui reste encore des ruines de ce monastère, au point de la route de Mont-Louis qu'on appelle *los Graus*, étant à plus de 100 mètres au-dessus du niveau du lit de la Tet, les bâtiments qu'habitaient les Moines devaient sans doute occuper un emplacement inférieur.

les juges les témoins des actes perdus, ou à leur défaut les personnes qui en avaient eu connaissance. On rétablit ces titres d'après leur déclaration, reçue sous la foi du serment. Les moines échappés à cette catastrophe se réunirent à Saint-Michel-de-Cuxa. Le testament de l'abbé Protasius, fait quatre ans après, nous apprend qu'ils étaient cinquante moines. Nous y voyons aussi combien ils possédaient de chevaux, d'ânes, de mulets, de brebis, etc. Nous nous contenterons de noter ici que leur bibliothèque consistait en trente volumes.

Malgré toutes ces preuves de l'existence d'un comte Miron à la fin du IXe siècle, Dom Vaissette est le seul qui l'admette parmi les Comtes de Roussillon. Il le fait même figurer dans les chartes n°s 56 et 60 du *Marca Hisp.*, attribuées par Baluze aux années 898 et 901; ce qui ne peut être, puisque le Miron de Dom Vaissette mourut avant les ides de mars 895. C'est sans doute par ce motif que notre savant compatriote Fossa, dont on a suivi l'opinion dans l'*Art de vérifier les Dates*, l'a exclu de la liste de nos Comtes, où il l'avait d'abord placé. Dom Prosper de Bofarull a prouvé que le Miron signataire de la charte n° 56, est un Comte de Cerdagne, fils de Vuifred-le-Velu. Quant à la charte n° 60, sa date *anno quarto regnante Carlono rege,* me paraît devoir être la quatrième année de Carloman, et non de Charles-le-Simple. En effet, dans le corps de cette charte, Charles-le-Chauve est appelé par syncope *Carlo* au lieu de *Carolo;* pourquoi aurait-on donné le nom de *Carlono* à Charles-le-Simple? Nest-il pas plus probable que *Carlono* est le nom syncopé de *Carlomano*, dont la quatrième année est l'an 882, qui convient très bien à notre Miron, plein de vie à cette époque?

Les concessions de terrain faites par les Carlovingiens

aux églises, aux moines, ou à des particuliers, furent l'origine de plusieurs villes ou villages; mais des édifices construits alors, peut-être aucun ne subsiste aujourd'hui, à moins qu'on n'attribue à ces princes l'érection de quelques-unes de ces tours élevées sur plusieurs points de la province. Rien n'y décèle la manière de bâtir des Romains, n'y l'usage qu'ils auraient pu en faire pour transmettre, au moyen des signaux, les nouvelles importantes d'une extrémité de l'empire à la capitale. Considérées sous le rapport militaire, elles n'étaient d'aucune défense contre des troupes pourvues de machines de guerre, ou s'arrêtant pour les bloquer; elles auraient bientôt succombé sous les coups du bélier ou faute de vivres, car elles ne pouvaient recevoir qu'une faible garnison, et encore moins servir de refuge aux habitants. On sait que le Roussillon fut pendant les IXe, Xe, XIe et XIIe siècles, exposé aux irruptions subites et de courte durée des Normands et des Sarrasins des Baléares. Comme ces pirates ne débarquaient qu'en petites troupes, et ne traînaient pas avec eux de lourdes machines de guerre, un petit nombre d'hommes déterminés, munis de provisions de guerre et de bouche, pouvaient, dans ces tours, braver pendant quelques jours les efforts de ces brigands, donner, par des signaux convenus, l'avis de leur descente, et, lors de leur rembarquement, rappeler par des moyens semblables les habitants qui s'étaient enfuis dans les montagnes. Un expédient pareil avait été employé par les Juifs sous le règne de Jordas et de son fils, contre les incursions des voleurs arabes. Charlemagne fit également bâtir quelques tours sur les côtes pour observer de là les flottes des Normands. C'est peut-être dans des forts de cette espèce que les réfugiés espagnols étaient tenus de faire le guet, d'après une des clauses du privilége qui leur fut

accordé par Louis-le-Débonnaire. On sentit dans la suite la nécessité de construire sur la côte, depuis Collioure jusqu'en Espagne, plusieurs de ces tours, d'où l'on pût surveiller les criques nombreuses dont elle est bordée, et à la faveur desquelles les Maures des Baléares débarquaient sans être aperçus, et venaient exercer leurs pirateries en Roussillon. Ne serait-ce pas pour cette raison que ces tours sont plus multipliées dans cette partie du pays que partout ailleurs? Comme à la guerre, on se sert de tout ce qui peut offrir quelque moyen de défense, on ne doit pas être étonné qu'on ait employé quelquefois celles qui existaient, soit comme de petits forts isolés, soit comme des réduits de fortifications plus étendues. La permission donnée en 1173 par le roi Alphonse à l'Abbé de Saint-Michel, de construire à Baho une forteresse en terre ou en pierre et même une tour, prouve qu'on les regardait comme un accessoire important des forts qu'on élevait à cette époque. L'art de la guerre se perfectionnant, ces tours perdirent toute leur importance militaire, et redevinrent ce qu'elles avaient d'abord été, des postes propres à observer l'ennemi et à faire des signaux.

CHAPITRE VII.

SIXIÈME ÉPOQUE.

COMTES HÉRÉDITAIRES. — SUNIAIRE II.

L'*Art de vérifier les Dates* nous donne Suniaire II comme le premier Comte héréditaire de Roussillon : son origine est incertaine, à moins qu'on ne le suppose fils de Miron, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Cette opinion s'accorde avec le sentiment de Dom Vaissette, qui, regardant Miron comme frère de Vuifred-le-Velu, croit que les maisons de Barcelone et de Roussillon ont une origine commune. Les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'affirmer que Suniaire était fils de Miron ; un fait toutefois peut le faire penser. Bencion, fils de Suniaire, possédait la terre de Palatiolo, que Miron avait achetée trente-quatre ans auparavant (*Marc. Hisp.*, art. 43 et 66). Il dit, à la vérité, en donnant ce domaine à l'église d'Elne, qu'il avait appartenu à sa femme Godlane ; mais on sait que, d'après la loi gothique, le mari, sur ses biens propres, constituait à sa femme une dot, dans laquelle il rentrait lorsqu'elle mourait *ab intestat*. Un plaid, tenu à Portus, nous apprend que Suniaire était Comte d'Ampurias en 884. On ignore en quelle année il ajouta le Roussillon 884.

à ce domaine : ce ne fut probablement pas avant la mort de Miron, survenue en 893. Il paraît que jusqu'à cette époque, le Conflent et le Vallespir avaient fait partie du Comté de Roussillon. Il est possible qu'ils en aient été séparés alors; du moins nous voyons dans Bofarull, qu'à
898. la mort de Vuifred-le-Velu, comte de Barcelone, en 898, l'un de ses fils, nommé Miron, fut Comte de Cerdagne, et posséda même le Conflent, qui appartint à ses enfants après sa mort, en 925. Nous ne savons presque rien de ce comte Suniaire, qui pourrait bien être le même qu'un Comte de ce nom, dont le Concile de Jonquières leva, en 909, l'excommunication qu'il avait encourue avec ses fils, leurs épouses et ses vassaux. Il est parlé de lui dans un plaid tenu en Roussillon peu d'années après. Il était déjà mort, à ce qu'il paraît, laissant de sa femme Ermengarde, quatre fils, dont deux, Almérade et Vadalde [1] furent successivement Évêques d'Elne; les deux autres, Bencion et Gauzbert, lui succédèrent dans le Comté de Roussillon, qu'ils possédèrent par indivis.

BENCION et GAUZBERT.

Bencion, qu'on croit avoir été Comte d'Ampurias du vivant de son père, ne lui survécut pas long-temps; car il était mort le 1er septembre, dix-huitième année de Charles-le-Simple, jour où l'Évêque d'Elne Almérade, l'appelle « mon frère, le comte Bencion, d'heureuse mémoire. » Nous avons parlé dans l'article précédent du don

1 L'évêque Vadalde et le comte Gauzbert font, *simùl in unum*, un don à l'église d'Elne, tant pour eux que pour le repos des âmes du comte Suniaire, de sa femme Ermengarde, du comte Bencion, de l'évêque Almérade, du vicomte Francon, de sa femme Eirtunde, et du vicomte Odon. Fait en commun par l'Évêque et le Comte, et pour les mêmes personnes, ce don semble indiquer que l'objet donné était indivis entre les donateurs, et que les défunts pour lesquels il était offert, étaient également chers à l'un et à l'autre, circonstances qui ne peuvent guère convenir qu'à deux frères. Dom Vaissette pense le contraire sans fondement.

qu'il fit à l'église d'Elne de la terre de Palatiolo : la charte émise à cet effet, est datée du 4 des nones de mars, dix-neuvième année de Charles-le-Simple; comme elle doit être antérieure à celle du 1er septembre, dix-huitième année de Charles, il faut que dans celle-ci l'Évêque compte les années de Charles de l'an 900, tandis que dans l'autre, le Comte les faisait commencer l'an 898, à la mort d'Eudes (Dom Vaissette observe que Charles ne fut universellement reconnu dans la Septimanie qu'en 900). Bencion n'eut point d'enfants de sa femme Godlane, morte avant lui. C'est sous le règne de ces deux Comtes, au 5 juin de la dix-huitième année de Charles, que, dans un plaid tenu en Roussillon, on répara une injustice commise par leur père. Il avait enlevé à Vitigius un tènement, qu'on prétendait donné à titre de bénéfice à un certain Tractérius. Recimi, fils du dépossédé, s'en était emparé; le Comte le lui redemandait; il y fut maintenu sur la déclaration des témoins, affirmant qu'ils avaient vu son aïeul et son père posséder ce domaine à titre d'*adprision* et non de bénéfice.

GAUZBERT seul.

Ce Comte se trouva, par la mort de son frère, maitre de tous les domaines qu'ils avaient possédé par indivis. Il assista le 1er septembre, dix-huitième année de Charles-le-simple, à la consécration de l'église d'Elne. En 924, 924.
les Hongrois, après avoir ravagé la Lombardie, franchirent les Alpes, traversèrent le Rhône, pénétrèrent jusqu'aux environs de Toulouse, dévastant le pays, et commettant toute sorte de cruautés. Une épidémie fit périr une partie de ces Barbares, et le Marquis de Gothie, Raymond Pons, ayant assemblé des troupes de tous les côtés, réussit à

expulser les autres de sa province. C'est, peut-être, par quelque exploit contre ces Hongrois, que Gauzbert mérita le titre de *héros triomphant*, qu'on lui donnait dans une inscription gravée sur la porte de l'église de Saint-Martin d'Ampurias. On ignore l'année de sa mort. On sait qu'en 935 il fit quelques dons au monastère de Saint-Cyr-de-Culléra. Il eut de sa femme Trudegarde un fils nommé Guifred ou Gauzfred, qui lui succéda dans les deux
943. Comtés de Roussillon et d'Ampurias, avant l'an 943, où il est parlé de lui dans un diplôme accordé par Louis-d'outre-Mer au monastère de Saint-Pierre de Rhodes.

GAUZFRED ou GUIFRED.

Ce Comte prenait le titre de Comte d'Ampurias, Pierrelate et Roussillon, par la grâce de Dieu. Il est appelé duc et ami par le roi Lothaire, dans une charte de 981, où il lui accorde un vaste terrain inculte, entre Collioure et Banyuls. Il l'appelle Duc de Roussillon, dans une autre charte où, à sa prière, il prend sous sa protection le monastère de Saint-Génis-des-Fontaines. Gauzfred eut d'Ave, morte vers 961, trois fils[1] : Hugues, l'aîné, eut le Comté d'Ampurias, Suniaire fut Évêque d'Elne, Guislabert eut le Comté de Roussillon. Le père mourut avant le 28 février 991, jour où ses exécuteurs testamentaires délivrèrent à l'église d'Elne les objets qu'il lui avait laissés dans son testament, soit dans le Comté de Pierrelate, soit dans celui de Roussillon.

1 Le Père Marcillo attribue à Gauzfred une fille nommée Guisla, mariée vers 1027, avec le Comte de Barcelone Berenger Raymond, dit le *Courbé*, mais si l'on compare les dates de la mort de l'un, et du mariage de l'autre, on sera porté à croire que si cette Comtesse descendait de Gauzfred, elle était plutôt sa petite-fille que sa fille

GUILLABERT ou GUISLABERT.

Il est fait mention de ce Comte dans une charte du 3 des nones de novembre, onzième année du roi Robert (1007). De concert avec son frère Hugues d'Ampurias, il y donne au monastère de Saint-Pierre de Rhodes, quelques terres situées dans les Comtés de Pierrelate et d'Ampurias, et provenant de la succession de leur père. Guislabert mourut, suivant Taverner, avant l'an 1014. On ne connaît pas le nom de sa femme; il en eut au moins deux fils : Gauzfred, qui lui succéda, et Suniaire. On les voit figurer dans une vente faite de concert avec leur oncle Hugues, l'an 1029, à l'abbaye de Saint-Pierre de Rhodes, d'un vaste terrain inculte, qui s'étendait des terres du monastère jusqu'au cap de Creux. Il est possible que Suniaire soit l'Évêque d'Elne de ce nom figurant, dans une charte de 1031.

1007.

GAUZFRED II.

Il était en bas-âge lors de la mort de son père. Son oncle Hugues, se prévalant de cette circonstance, tenta de le dépouiller; mais Bernard Taillefer, comte de Bésalu, l'aida à repousser cette injuste agression. Son frère Oliba, évêque d'Ausone, fut le médiateur de la paix conclue en 1020 entre l'oncle et le neveu. La protection accordée au jeune Gauzfred par les deux fils d'Oliba-Cabréta, fait supposer qu'il était leur proche parent. Il assista, le 16 juin 1025, à la consécration de l'église du vieux Saint-Jean de Perpignan. Le Roussillon était, comme tous les pays chrétiens, désolé par les guerres privées. Plusieurs Évêques avaient défendu, sous des peines canoniques, de commettre aucune violence le dimanche, afin de pouvoir vaquer au service divin. Cette trève qui devait

1025.

s'observer le jour du Seigneur, fut par cette raison appelée trève-Dieu. Le premier règlement connu sur cette matière fut fait dans un Synode, tenu le 16 mai 1027, au Diocèse d'Elne, sous la présidence d'Oliba, évêque d'Ausone et abbé de Saint-Michel-de-Cuxa, chargé de l'administration du Diocèse en l'absence de l'évêque Bérenger III (voyez les Conciles du père Labbe). D'après ce règlement, on ne pouvait, sous peine d'excommunication, convertie en anathème au bout de trois mois, attaquer un moine ou un clerc sans armes, un homme allant à l'église ou en revenant, ou bien marchant avec des femmes; les églises et les maisons qui n'étaient pas éloignées de trente pas, devaient être respectées en tout temps. Quant à un ennemi, il n'était défendu de l'attaquer que depuis l'heure de none du samedi jusqu'à l'heure de prime du lundi. Les heureux résultats de ce Synode, ou peut-être le désir d'en perfectionner les règlements et de les rendre plus utiles en les faisant exécuter dans une plus vaste contrée, engagèrent des Prélats et quelques Seigneurs de la province ecclésiastique de Narbonne
1041. à s'assembler, en 1041, dans le lieu de Tuluges, du Diocèse d'Elne, sous la présidence de Guifred, archevêque de Narbonne. On compta parmi ces Prélats les Évêques de Girone et d'Elne, et parmi les Seigneurs, le Comte de Roussillon, avec son fils, les Comtes Pons d'Ampurias, Guillaume de Bésalu, Raymond de Cerdagne, le Vicomte de Castelnou. La prohibition des hostilités eut lieu dans un plus grand nombre de circonstances: on défendit de commettre des violences dans les églises, les cimetières et autres lieux consacrés, lorsqu'ils n'étaient pas fortifiés; d'attaquer les clercs, les religieux, les religieuses, les veuves; de brûler les maisons des clercs et des paysans; de saisir les vaches, les ânes, les juments, les poulains au-

dessous de six mois. On y statua que quiconque n'aurait pas réparé, quinze jours après en avoir été requis, les dommages qu'il aurait causés, serait comdamné à payer une amende double de la valeur, dont moitié pour le Comte ou l'Évêque qui le contraindrait à la réparation. La trève-Dieu devait avoir lieu à diverses époques de l'année, et en outre, toutes les semaines, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. On fut obligé, dans la suite, d'en abréger la durée; elle ne commença plus que le samedi soir. Le concours du pouvoir civil avec l'autorité ecclésiastique devait donner une plus grande force aux ordonnances faites dans cette réunion; et l'on avait eu l'adresse d'intéresser les Évêques et les Comtes, à la punition des infracteurs. Mais que peuvent les lois, lorsque les législateurs sont les premiers à les enfreindre! Au sortir de l'assemblée de Tuluges [1], son président, l'archevêque Guifred, attaquait le Vicomte de Narbonne; et au Concile tenu dans cette ville le 17 mars 1043, on n'excepta que par pur ménagement les Comtes de Bésalu et de Cerdagne, de l'excommunication lancée contre les envahisseurs des biens du monastère de Cuxa. Les chanoines d'Elne n'étaient pas mieux traités que les moines de Saint-Michel, et c'était de plus, par un de leurs archidiacres, Uzalgar de Castelnou, qui, chargé par eux de l'administration des biens du Chapitre, se les appropria et s'y maintint à force ouverte jusqu'à ce qu'il eût péri dans un combat livré pour les défendre. A sa mort, deux de ses parents, le vicomte Uzalgar et l'archidiacre Guillaume, s'en saisirent comme d'un héritage, et ne les restituèrent qu'en partie, lorsque l'évêque Raymond eut, pour les y contraindre, fait fermer toutes les églises du

[1] Nous avons placé le Synode d'Elne en 1027; et adopté la date de 1041 pour celui de Tuluges, suivant Dom Vaissette, dont l'opinion parait la mieux fondée.

diocèse. Ces faits nous sont transmis par une lettre encyclique du Chapitre d'Elne, que nous devons à M. Fossa. Nous y voyons que les chanoines, pour faire rendre gorge à l'archidiacre Uzalgar, s'étaient adressés à l'Archevêque de Narbonne, au Comte de Roussillon, et à plusieurs autres puissants Seigneurs, qui se rendirent tous à Elne, sans pouvoir rien obtenir de l'Archidiacre. Cette réunion pourrait bien être celle dont il est question dans la charte du 4 des ides de décembre 1053 *(Marc. Hisp.)*, où il est dit que l'Archevêque Guifred, avec les Évêques de Girone et de Carcassonne, les Comtes de Roussillon et de Cerdagne, s'étaient réunis à Elne *(ad reœdificandam)* pour restaurer l'église cathédrale de Sainte-Eulalie[1]. Quelque sens qu'on attribue à ces expressions, il fallait d'abord faire rentrer à la mense capitulaire, dont une partie était consacrée à l'entretien de l'église, les biens qui en avaient été distraits. L'Évêque d'Elne s'exécuta en restituant la terre de Saleilles, mais son exemple ne fut pas suivi; au moins les chartes contenant ces restitutions ne sont point parvenues jusqu'à nous.

On n'a pas à reprocher à Gauzfred les mêmes violences qu'aux autres Seigneurs de cette époque. Nous l'avons vu, au contraire, figurer à deux assemblées où il s'agissait d'en arrêter le cours ou de les réparer. En 1046, il assista à la consécration de l'église d'Arles. En 1069, il contribua avec Adélaïde ou Azalais, sa femme, à la construction d'un autel à Elne. En 1074, il fit une donation à
1075. l'abbaye de Saint-Pierre de Rhodes. Il était mort en 1075, laissant un fils nommé Guislabert, qui lui succéda.

1 Les églises du Diocèse d'Elne tombaient en ruines vers la fin du IXe siècle, la cathédrale était déjà vieille en 917 (*Marc. Hisp.*), rien n'indique qu'elle ait été réparée de 917 à 1064; on y travaillait en 1057, année où la comtesse Ermessinde, de Barcelone, dans son testament du 25 septembre, donnait 150 mancuses *ad Sedem Sanctæ-Eulaliæ Russilionis, ad ejus opera*, tels sont les motifs d'interpréter ces mots dans le sens naturel d'une forte réparation.

GUISLABERT II.

Ce Comte régnait déjà en 1075, puisqu'il fut chassé, cette année, de l'église de Saint-Michel-de-Cuxa par les soldats du Comte de Cerdagne. On ignore s'il obtint réparation de cette insulte. Il termina en 1085 les différends qu'il avait avec Hugues II, comte d'Ampurias. Dans l'accord conclu entre eux, le 4 des calendes de juin, Hugues s'engagea à assurer ses droits sur les Comtés d'Ampurias et de Pierrelate, à employer la voie de la justice, et, au besoin, celle des armes, pour châtier ceux qui voudraient lui faire tort. On convint qu'ils s'appelleraient réciproquement aux plaids tenus dans leurs terres; qu'ils partageraient les compositions et les amendes lorsqu'ils seraient tous les deux présents; et qu'en l'absence de l'un des deux, les bénéfices seraient pour l'autre. Il y fut convenu encore que, lorsque Guislabert irait à Ampurias, il y jouirait des mêmes droits et prérogatives dont jouissait Hugues. Ce traité, plusieurs plaids où le jugement est prononcé par le même magistrat, comme juge des deux Comtés, quelques dons faits en commun aux églises, ont porté Taverner à croire qu'issus de la même maison, les Comtes d'Ampurias et ceux de Roussillon avaient gardé indivise la propriété des deux Comtés, dont ils se contentaient de percevoir séparément les revenus. Des arrangements de cette nature ont été trop fréquents à cette époque, pour nier qu'il en ait existé de semblables entre les deux branches de la maison de Roussillon; mais nous n'avons pas des preuves assez fortes pour l'affirmer.

Le goût des pèlerinages lointains, si commun dans ce siècle, s'était aussi introduit en Roussillon. On prétend que, dès l'an 1027, Bérenger, évêque d'Elne, avait fait celui de Jérusalem, et que peu d'années après, le comte

Gauzfred fit celui de Saint-Jacques. On voit dans les chartes, un Comte de Bésalu, en 1055; Bernard de Corneilla, en 1087; Guillaume, vicomte de Castelnou et archidiacre d'Elne, en 1091, se disposer à visiter les Saints
1096. lieux. Enfin, en 1096, Gérard, fils aîné du comte Guislabert, partit, suivi de plusieurs vassaux de son père, entr'autres de Guillaume de Canet, et se joignit à l'armée des Croisés, qui, sous la conduite de Raymond de Saint-Giles, marcha à travers les Alpes, la Lombardie, le Frioul et la Dalmatie, pour se réunir à ceux qui les avaient précédés à Constantinople, et aller à la conquête de la Terre-Sainte. Gérard était l'un des sept principaux chefs de cette moitié de l'armée du Comte de Toulouse, qui partit la première, et qui, avec une autre armée de Croisés, arriva devant Nicée le 6 mai 1097. Après avoir contribué à la prise de cette ville, à celle d'Antioche, et à toutes les victoires remportées par les Chrétiens, il fut, dans la bataille livrée sous les murs de cette dernière ville, l'un des chefs du onzième corps de l'armée chrétienne, composé de la cavalerie des provinces méridionales de la France. Les Croisés ayant ensuite marché sur Jérusalem, nous voyons au siége de cette ville, Gérard qui faisait partie de l'attaque commandée par Godefroy de Bouillon, pénétrer l'un des premiers dans la place. Après la défaite de l'armée du Soudan d'Égypte à Ascalon, Gérard se détermina à revenir en Occident par la voie de Constan-
1100. tinople. Il était de retour au mois de septembre 1100. Arnaldus Villelmi, de Salses, avait légué à l'église d'Elne le tiers du lieu de Saint-Génis-de-Tanyères. Le comte Guislabert contestait la validité de cette donation. On discuta cette affaire dans une réunion de nobles, de juges et de personnes d'un rang inférieur, qui eut lieu à Elne. Comme on ne décidait rien, le Comte ordonna à Raymond

Villelmi, juge des Comtés de Roussillon, d'Ampurias et de Pérelada, de prononcer le jugement. Celui-ci débouta le Comte, qui, furieux, se jeta avec son fils Gérard sur les possessions de l'Évêque, abattant les maisons, coupant les arbres, maltraitant les habitants; mais ces princes, ramenés par les conseils et les reproches de leurs amis et des gens de bien, consentirent, dans un accord fait le 25 septembre 1100, à ratifier la donation d'Arnaldus de Salses, moyennant 700 sols que leur compta l'Évêque.

Quoique disposés à soutenir par les moyens les plus violents leurs prétentions contre l'église d'Elne, ces Comtes se montrèrent généreux envers celle de Saint-Jean de Perpignan. Guislabert lui donna, le 15 septembre 1102, de concert avec sa femme Stéphanie et son fils Gérard, la dîme de toute la paroisse et quelques autres objets, afin que les ecclésiastiques qui la desservaient pussent vivre en communauté. La charte relative à ce don est la dernière où il soit fait mention de Guislabert, ce qui fait présumer qu'il mourut peu de temps après.

GÉRARD I.

Ce Comte avait épousé avant 1102 Agnès, dont on ne connaît pas la famille. La première Croisade, où nous l'avons vu figurer avec honneur, ne l'avait pas dégoûté de ces expéditions lointaines. La piété et l'ambition le ramenèrent à la Terre-Sainte, où il se trouvait en 1109.
Comme il en revint en 1112, il est assez probable qu'il 1112.
partit au commencement de mars 1109, à la suite de Bertrand, comte de Toulouse, et que la mort de ce prince, qui eut lieu le 21 avril 1112, le détermina à abandonner la Palestine. Durant son absence, sa femme Agnès donna

à l'abbaye de la Grasse celle de Saint-André de Sorède, sous la condition d'en réparer les bâtiments, qui tombaient en ruines, s'engageant à faire confirmer cette donation par son mari, s'il revenait du Saint-Sépulcre. La charte qu'elle fit expédier pour cet objet, est du 27 septembre 1109 : il paraît, d'après la manière dont elle s'exprime, qu'elle avait eu du Comte plusieurs enfants de l'un et de l'autre sexe. Mais, comme aucun d'eux ne signe cette charte, nous devons en inférer qu'ils étaient tous en bas-âge, et qu'ainsi le contrat de mariage de Gauzfred, l'un d'eux, fait le 5 des ides de mai 1110, avec Ermengarde, fille de Bernard Athon, comte de Béziers et de Cécile, sa femme, contrat dont parlent Baluze et d'Achéri, n'est, comme sa teneur semble l'indiquer, qu'une simple promesse qui s'effectua plus tard. Ermengarde reçut en dot plusieurs fiefs, indépendamment des châteaux d'Abeillan et de Mèze, dont elle ne devait jouir qu'après la mort de ses parents. Le Vicomte déclare, en outre, que s'il venait à mourir sans enfants mâles, Ermengarde, ou toute autre de ses filles qu'épouserait Gauzfred, hériterait de tous ses biens. Revenu de la Palestine vers la fin de 1112, le Comte Gérard fut tué l'année suivante. On ignore les circonstances de sa mort, ainsi que les évènements qui eurent lieu dans le Roussillon pendant les trois années suivantes

1116. Une charte du 2 des ides d'avril 1116, et une inscription placée sur l'édifice, nous apprennent que l'hôpital Saint-Jean de Perpignan, fut fondé le 5 avril de cette année, par un Comte de Roussillon, appelé Arnaldus Gaufredus ou Gaufredi, qui se trouve ainsi entre Gérard et son fils Gauzfred III. Dom Vaissette suppose que ce Seigneur, fils de Gauzfred II, ne prit le titre de Comte de Roussillon qu'en qualité de tuteur de son petit-neveu Gauzfred III.

D'après ce que nous avons dit plus haut, cette tutelle n'a rien d'invraisemblable, et cet Arnaldus Gaufredi, qui signe l'acte du 15 septembre, dont nous avons parlé à la fin du règne précédent, immédiatement après le comte Guislabert, sa femme et son fils, devait être, en effet, l'oncle et le tuteur de Gauzfred. Ne connaissant aucun autre document qui fasse mention de cet Arnaldus Gaufredi, nous adoptons volontiers l'explication de Dom Vaissette, et nous ne donnerons point place à ce Comte parmi ceux du Roussillon.

GAUZFRED III.

Pendant sa minorité, les Sarrasins, maîtres des îles Baléares, désolaient par leurs pirateries toutes les côtes, depuis Tortose jusqu'à Pise. Le Comte de Barcelone, Raymond Bérenger III, s'étant concerté avec les Génois et les Pisans pour armer contre ces brigands, plusieurs Seigneurs du Languedoc, de la Provence et du Roussillon firent partie de l'expédition. La flotte qui la portait ayant mis à la voile en 1114, fut dissipée par une forte tempête, et ne se réunit de nouveau que le 24 juin 1115. Après s'être emparé de l'île d'Yviça, le 10 août, on attaqua, le 24, Majorque, qui ne se rendit que le 6 février 1116. L'île entière était soumise le 3 avril. Mais cet exploit fut plus brillant que solide; les Maures se révoltèrent peu après, recouvrèrent leur indépendance, et continuèrent leurs brigandages. Ce n'est qu'à cette époque, qu'on trouve, pour la première fois, le nom de Catalogne donné à la Marche d'Espagne.

Au moment où Gauzfred prenait les rênes du Gouvernement, le Comte de Barcelone, dont les nouvelles acquisitions des Comtés de Bésalu et de Cerdagne entouraient

presque le Roussillon et le pays d'Ampurias, devenait un voisin bien redoutable. Cette considération aurait dû les engager à resserrer l'alliance qu'une origine commune rendait si naturelle entre les deux familles. Loin de là, ils ne surent pas vivre en bonne intelligence. Le Comte de Roussillon, vraisemblablement le plus faible, paraît avoir eu recours au Comte de Barcelone, qui força, à la vérité, en 1128, le Comte d'Ampurias à satisfaire celui de Roussillon; mais il profita de cette occasion pour étendre sa suzeraineté sur le premier, qui n'avait jamais dépendu de lui. Il paraît cependant que Pons-Hugues et Gauzfred comprirent le mal qu'ils s'étaient fait par leur brouillerie; et c'est,
1130. sans doute, par suite de leur réconciliation, qu'en 1130, le premier institua le second héritier du Comté d'Ampurias, dans le cas où il mourrait sans enfants légitimes. Gauzfred, qui avait eu recours à une assistance si dangereuse pour obtenir justice de son parent, laissait ravager impunément les côtes de ses États par les Sarrasins des Baléares; c'est ce que nous apprend Udalgar, évêque d'Elne. Ce Prélat se plaignait au Synode tenu à Narbonne en 1140, que son Diocèse était désolé par ces pirates; qu'ils avaient fait grand nombre de captifs, et demandaient cent jeunes vierges pour le rachat de ces malheureux. Il ajoutait, qu'ayant pris des engagements avec ces Barbares pour la rançon des prisonniers, il implorait la charité des fidèles afin de pouvoir les remplir. Ce Concile provincial accorda des indulgences à ceux qui, par leurs aumônes, contribueraient à cette bonne œuvre. En 1139, le comte Gauzfred, sa femme Ermengarde Trencavel, et leur fils Guinard ou Gérard, confirment la donation faite en 1109 de l'abbaye de Saint-André de Sorède à celle de la Grasse. En 1151, Gauzfred donna à son fils Gérard la Seigneurie allodiale

de Perpignan et de Mailloles, ainsi que le fief qu'il tenait du Vicomte de Narbonne, et le déclara l'unique héritier de son Comté. Le Vicomte de Béziers, Raymond Trencavel, oncle de Gérard, fut un des témoins de cette donation. Gauzfred vivait très mal avec sa femme, qu'il ne tarda pas à répudier pour en prendre une autre. La Comtesse se retira au château de Mèze, en Languedoc, qu'elle avait eu en dot, et porta ses plaintes au pape Eugène III : le Pontife excommunia son mari. Ce fut peut-être pour venger l'outrage fait à sa sœur, que Raymond Trencavel envahit le Roussillon, comme on l'apprend par son testament de 1154, où il donne ordre de réparer le tort fait, dans ses incursions, aux Templiers, aux Hospitaliers et aux églises de ce pays. Adrien IV renouvela l'excommunication d'Eugène, et écrivit à l'Archevêque de Narbonne, à l'Évêque d'Elne et aux Barons du Roussillon, pour déclarer adultérins les fils nés de la seconde femme, et par conséquent privés de tout droit à la succession paternelle. Nous ignorons si les foudres de l'Église produisirent quelque effet sur Gauzfred. Il paraît que la bonne intelligence du père et du fils ne fut pas troublée; car, dans une charte de 1162, ils accordent, de concert, à Guillaume, Seigneur de Pia, la faculté de prendre deux meules d'eau du ruisseau du Vernet, pour l'arrosage de ses terres : Gérard s'y intitule, comme son père, Comte de Roussillon. Gauzfred mourut le 6 des calendes de mars 1163 (25 février 1164), après avoir institué héritier 1163.
de tous ses domaines, son fils Gérard, par un testament verbal fait ce jour même, en présence de sept témoins.

GUINARD ou GÉRARD II.

Les sept témoins du testament de Gauzfred étaient, suivant les lois, obligés d'en donner connaissance dans

le délai de six mois. Ils le déclarèrent donc à l'Évêque d'Elne, à Miron, juge du Comté, et à l'Abbé de Saint-André, le 8 des ides de mai 1164. Ils en attestèrent la vérité par un serment prêté sur l'autel de Saint-Pierre de l'église Saint-Jean de Perpignan, en présence de l'Évêque, de l'Abbé, du Juge, du Vicomte de Castelnou, de Pons de Rocha, de Bérenger d'Orla, de Bernard de Castell-Rossello, de Gérard d'Ille, de Pons de Banyuls, et de plusieurs autres Chevaliers. Malgré ce testament et la déclaration faite par son père en 1151, il paraît que Gérard éprouva quelque opposition : elle provenait de la femme épousée par son père, après la répudiation d'Ermengarde et des enfants qu'il en avait eus. Nous voyons le pape Alexandre III, à la sollicitation de Raymond Trencavel, écrire de Montpellier deux lettres à ce sujet, le 19 août 1165. Dans la première, adressée à Gérard, il confirme ses droits; dans la seconde, il recommande aux Archevêques de Narbonne et de Tarragone, ainsi qu'aux Évêques d'Elne et de Girone, d'appuyer de toutes leurs forces les prétentions du comte Gérard à la succession de son père, prétentions qui, seules, étaient fondées, d'après les décisions de ses prédécesseurs.

Gérard avait, du vivant de son père, confirmé, comme Seigneur particulier de Perpignan, les coutumes et bons usages de cette ville, par une charte datée des nones de juin 1162. Il fit une donation à l'hôpital de cette ville, le 3 des nones de janvier 1167; et le 14 des calendes de juin 1170, il accorda de nouveaux priviléges à Perpignan. Il mourut peu de temps après, le 4 des nones de
1172. juillet 1172, jour où, par son testament, il institua pour son héritier au Comté de Roussillon et à ce qu'il possédait dans ceux d'Ampurias et de Pierrelate, Alphonse II, roi d'Aragon. Ce Monarque n'avait aucun droit à cet héritage,

comme le dit Gérard lui-même dans son testament. Le Comte ne manquait point de parents, et Hugues III, Comte d'Ampurias, descendait, comme lui, des premiers Comtes de Roussillon. Mais Gérard voyait son héritage fort convoité par le Roi d'Aragon; il ne pouvait en disposer en faveur d'aucun de ses parents, assez puissant pour le défendre contre les entreprises d'Alphonse. Il craignait que s'il venait à s'en emparer par les armes, les dispositions auxquelles il tenait le plus restassent sans exécution. Il préféra donc, en suivant les conseils d'une sage politique, déclarer le Roi d'Aragon son héritier, lui recommander ses parents, ses amis, et le charger de l'exécution de ses dernières volontés. Quant au château de Mèze, qu'il tenait du chef de sa mère, il en disposa en faveur de Béatrix, sa cousine [1]. Les nombreuses restitutions ordonnées par Gérard, restitutions dont on trouve de fréquents exemples dans les testaments de cette époque, nous prouvent que si les Seigneurs d'alors, en cela semblables aux hommes puissants de tous les siècles, commettaient des injustices, ils songeaient du moins souvent à les réparer au moment de leur mort. La politique qui dicta le testament de Gérard s'accordait heureusement avec le véritable intérêt des peuples; et si le Roussillon vit rompre les liens, devenus bien faibles, qui l'attachaient à la France depuis plus de quatre siècles, il eut du moins l'avantage de faire partie d'un État mieux gouverné que ne l'étaient à cette époque la plupart des monarchies de l'Europe.

Les Comtes de Roussillon, depuis Miron, étaient bien loin de posséder la province entière qui, dans la suite, porta

1 On doit être surpris de le voir disposer de ce château, qu'il avait vendu en 1152 à son oncle Raymond Trencavel.

ce nom. Leur puissance ne s'étendait guère que sur les deux cantons actuels de Perpignan, ceux d'Argelès, de Thuir, de Millas, de Rivesaltes, et sur quelques villages limitrophes. Le reste, devenu, après la mort de Miron, la propriété des Comtes de Barcelone, fut annexé aux Comtés de Cerdagne et de Bésalu, apanages de deux branches cadettes de cette illustre maison. Les Souverains de ces deux Comtés ayant possédé une partie aussi considérable du département, nous ne pouvons nous dispenser de consacrer quelques pages à leur histoire. Nous le ferons en prenant pour guide Don Prosper de Bofarull. Ce savant, en débrouillant la suite mal connue, avant lui, des Comtes de Barcelone, a jeté un grand jour sur celle des premiers Comtes de Cerdagne [1].

COMTES DE CERDAGNE.

MIRON.

Bofarull prouve très bien que Vuifred-le-Velu, premier Comte héréditaire de Barcelone, eut cinq enfants mâles : Radulphe, Vuifred, dit aussi Borel, Suniaire, Miron et Sunifred; qu'à sa mort, arrivée le 11 août 898, Vuifred-Borel lui succéda au Comté de Barcelone; qu'à celui-ci, mort le 20 avril 912, succéda son frère Suniaire, qui, peut-être, avait gouverné le Comté conjointement avec lui; et qu'enfin Suniaire fut remplacé par ses deux fils, Borel II et Miron, dont le premier survécut au second, laissa lignée, et mourut en 992. On ne peut donc placer, comme on l'a fait jusqu'ici, Miron, fils de Vuifred-le-Velu, parmi les Comtes de Barcelone : plusieurs documents

1 Voir, à l'*Appendice*, la note 5, dans laquelle nous avons cru devoir rapprocher la filiation de Sunifred

doivent nous le faire considérer comme la tige des Comtes héréditaires de Cerdagne. Bofarull cite entr'autres, une charte des archives royales, datée du 18 février 900, où l'on voit, dans un plaid tenu par le comte Miron, Renaldus et Bioturius confesser que certaines terres du lieu de Stégal, en Cerdagne, appartiennent à l'abbesse Hémon, sœur de ce Comte, et non à eux. Plusieurs autres chartes nous apprennent que d'Ave, sa femme, dont on ignore la famille, Miron eut quatre fils : Séniofred, Vuifred, Miron et Oliba-Cabréta. Dans son testament, des ides de juin 923, après avoir fait quelques legs aux églises, à ses cinq enfants naturels, et à leur mère Virgilia, il institue héritière sa femme, si elle reste veuve, conjointement avec les enfants qu'elle lui a donnés. Il mourut avant le 3 des ides de septembre 927, jour où ses exécuteurs testamentaires délivrèrent deux legs faits par lui.

SÉNIOFRED.

Séniofred, l'aîné des quatre fils de Miron, lui succéda dans les Comtés de Berga, Cerdagne et Conflent. Ses frères Vuifred et Oliba prennent bien le titre de Comtes dans une donation faite au monastère de Saint-Michel-de-Cuxa, en 941, conjointement avec leur frère Miron et Ave, leur mère; mais ils paraissent lui être inférieurs, car on voit dans la charte 73 du *Marc. Hisp.,* Séniofred envoyer son frère Vuifred à Louis-d'outre-Mer, pour lui demander la permission de donner au monastère de Saint-Michel, quelques terres dépendantes de son Comté. Suivant une charte du 3 des calendes d'août 953, relative à la consécration de l'église de ce monastère, Séniofred étant fort jeune, avait construit à pierre et à chaux cette église, qui n'était auparavant bâtie qu'en cailloux

et terre grassé; et lors de sa consécration, il lui fit de grandes libéralités, de concert avec sa mère et son frère Oliba. Le comte Vuifred n'est point nommé dans cette charte. Dès avant 950, il paraît avoir été investi du Comté de Bésalu, possédé par son oncle Suniaire, jusqu'au moment où il se trouva seul Comte de Barcelone. Vuifred mourut assassiné, avant le mois de juin 962, sans qu'on puisse en assigner l'époque exacte. Son frère Séniofred vengea sa mort; et, après avoir puni les meurtriers, il ajouta le Comté de Bésalu à ses autres domaines. Il fit son testament le jour des calendes d'octobre 966, et mourut en 967. Nous avons de nombreuses chartes de ce Comte. S'il ne s'y intitule jamais Comte de Cerdagne, il ne prend pas non plus le titre de *Marchio*, presque toujours distinctif des Comtes de Barcelone. Ces actes sont toujours relatifs à des églises de Cerdagne, de Bésalu et Conflent, tandis qu'on voit dans le même temps une infinité de chartes émanées des Comtes ou Marquis de Barcelone, et concernant cette ville, Girone et Ausone. D'où il est aisé de conclure que Séniofred ne fut jamais Comte de Barcelone, mais bien de Cerdagne, comme l'avait été son père Miron.

OLIBA-CABRÉTA.

Ce Comte succéda à son frère Séniofred, à la fin de 967. Il était marié avec Ermengarde, dont il n'avait pas d'enfants. On voit aux archives de Ripoll une donation faite par eux au monastère de Sainte-Marie, pour en obtenir; elle est datée du 17 des calendes de septembre 967 : leurs vœux furent exaucés. Ils eurent quatre fils : Vuifred et Bernard, le premier Comte de Cerdagne, l'autre de Bésalu; Oliba et Bérenger, tous deux Évêques, le

premier d'Ausone, le second d'Elne. Adélaïde, l'une de leurs filles, se maria à un Seigneur nommé Jean Auriol; l'autre, Ingerberge, fut Abbesse de Saint-Jean-Baptiste de Ripoll. Peu de princes ont donné, par leurs libéralités envers les églises, plus de preuves de leur piété que ce Comte. Cependant, quelques historiens, ne sachant comment expliquer la perte des droits chimériques qu'ils lui avaient attribués sur le Comté de Barcelone, ont imaginé qu'il en fut exclu à cause de son irréligion. D'autres ont donné de sa prétendue exclusion un motif plus extraordinaire : c'était, disent-ils, un bégaiement et une difficulté tels, qu'il ne pouvait parvenir à prononcer une parole qu'après avoir frappé quatre ou cinq fois du pied contre terre, comme font les chèvres, habitude d'où lui était venu le surnom de *Cabréta*. Bofarull a rendu toute explication inutile, en démontrant qu'il n'eut de droits que sur le Comté de Cerdagne, qu'il obtint en effet. Quant à celui de Bésalu, Miron, frère d'Oliba et de Séniofred, paraît en avoir eu la jouissance après la mort de ce dernier; il obtint, peu de temps après, l'Évêché de Girone, et mourut en 984. Oliba joignit alors à ses autres États le Comté de Bésalu, consistant : 1° en un petit district au midi des Pyrénées; 2° le Vallespir, composé à peu près des trois cantons de Prats-de-Molló, Arles et Céret; 3° le Comté de Fenouillèdes, dont les cantons de Sournia, Latour et Saint-Paul formaient la plus grande partie. Le Vallespir appartenait déjà au Comté de Bésalu, en 950; il paraît avoir été distrait du Comté de Roussillon en même temps que le Conflent, à la mort de Miron, frère de Vuifred-le-Velu, en 895. Le Fenouillèdes était, suivant Dom Vaissette, un démembrement de l'ancien Comté de Narbonne, effectué à peu près à la même époque. Ces trois petits pays, quoique souvent

désignés sous le nom de Comtés, n'eurent probablement jamais de Comte particulier; mais on voit quelquefois un Vicomte de Vallespir, toujours un Vicomte de Fenouillèdes et un Viguier du Conflent.

Oliba-Cabréta avait voulu, en 981, agrandir ses États de tout le Rasès; mais vaincu par le Comte de Carcassonne Roger Ier, dans une bataille sanglante, où la victoire fut disputée avec le plus grand acharnement, il obtint de son rival la paix et la cession du Capcir. L'an 988, touché par les exhortations de saint Romuald, alors retiré au monastère de Cuxa, il abandonna ses États, et fut prendre l'habit monacal au Mont-Cassin, où il mourut deux ans après. Il aurait pu faire choix de Cuxa : ce monastère possédait alors plusieurs personnages illustres, attirés par la célébrité justement acquise de cette retraite sous la sage direction de l'abbé Guérin. Parmi ces pénitents, on avait vu mourir en 987, Pierre Urséole, ancien Doge de Venise. Saint Romuald n'y finit pas ses jours. On raconte, qu'au bruit de son prochain départ, répandu dans la contrée, les habitants, inconsolables de le perdre pour toujours, résolurent de le tuer, afin de conserver au moins ses reliques. Romuald, prévenu de leur dessein, contrefit l'insensé, et évita ainsi le sort que lui préparait l'étrange piété des habitants du pays. Oliba, en se retirant au Mont-Cassin, laissait des enfants en bas-âge; mais rien ne put l'arrêter dans l'exécution de son projet : il partit après avoir confié l'administration de ses États à sa femme Ermengarde.

VUIFRED ou GUIFRED.

Vuifred succéda à Oliba, son père, dans les Comtés de Berga, de Cerdagne, de Conflent et dans le Capcir. De

concert avec sa femme Guisla, il entreprit, en 1001, la construction du monastère de Saint-Martin-de-Canigou, auquel il fit deux donations, l'une en 1005, et l'autre en 1007. La dédicace de l'église eut lieu en 1009. La bulle du Pape au sujet de cette fondation, est de l'an 1010. Aucun document ne fournit la moindre trace du meurtre pour l'expiation duquel, au rapport de certains auteurs, il se serait décidé à construire cet immense édifice, au milieu des rochers, et dans le site le plus sauvage. C'était l'esprit d'un siècle, où l'on ne voyait que trop souvent les princes allier une orgueilleuse piété à la violation la plus déhontée des préceptes de l'Église. Ce même Comte, qui venait de bâtir et de doter un grand monastère, donna, en 1016, au Vicomte de Narbonne et au Marquis de Gothie, cent mille sols pour assurer la nomination de son fils Guifred, qui n'avait pas dix ans, à l'Archevêché de Narbonne. Le comte Guifred, marié en premières noces à Guisla, fille du comte de Pallas, en secondes noces avec Élisabeth, dont on ignore la famille, eut de ces deux femmes cinq garçons et une fille, nommée Fide. Raymond, l'aîné de ses fils, lui succéda au Comté de Cerdagne; Bernard eut le Comté de Berga; Guillaume fut Évêque d'Urgel, et Bérenger d'Elne. Nous avons vu comment Guifred avait obtenu l'Archevêché de Narbonne : sa conduite y fut digne des moyens auxquels il dut son élévation. Malgré plusieurs excommunications, il se maintint soixante-trois ans dans son Évêché, qu'il pilla jusqu'à vendre à des Juifs les vases sacrés, afin de se procurer cent mille sols, dont il acheta l'Évêché d'Urgel, pour son frère Guillaume. Après avoir fait son testament, le 8 novembre 1035, le comte Vuifred prit l'habit monacal à Saint-Martin, et y mourut en 1050. Il n'avait point encore renoncé au monde, lorsque son fils, Archevêque

de Narbonne, vint présider, le 22 juin 1035, à Saint-Michel-de-Cuxa, un Concile, où se trouvèrent les Évêques de Toulouse, Girone, Cominges, Maguelone, Ausone, Couserans, Elne, et un autre, dont le siége n'est pas indiqué.

RAYMOND.

Ce Comte succéda à son père, vers l'an 1036; il assista à l'assemblée de Tuluges, à la consécration de l'église d'Arles, en 1046. Il eut quelques démêlés avec ses trois frères, Bernard, Guillaume et Bérenger, que soutenaient les Comtes d'Urgel et de Barcelone : ils étaient terminés en 1050. Il eut de sa femme, Adèle, deux fils : Guillaume, qui lui succéda, et Henri, qui fut Vicomte de Cerdagne, et se rendit célèbre par sa valeur et par ses vertus. Le comte Raymond mourut en 1068.

GUILLAUME-RAYMOND.

Il succéda à son père. Il était déjà marié l'année précédente avec Adélaïde, fille du Comte de Carcassonne, puisque le 27 décembre 1067, il avait vendu au Comte de Barcelone les droits de sa femme sur le Carcassès et le Rasès, pour quatre mille mancuses d'or de Barcelone, dont sept pesaient une once. Ses gens ayant employé la violence, en 1075, pour chasser le Comte de Roussillon de l'église de Saint-Michel-de-Cuxa, qui dépendait de son Comté, il se soumit à la pénitence canonique imposée par l'Évêque d'Elne pour expier ce sacrilége, commis par son ordre. Quelques années après, il fonda Villefranche, en Conflent. D'après les termes de la charte, cette fondation doit être postérieure au 6 des ides de mai, vingt-septième année du roi Philippe (1085), et le jour

même de la nomination d'Artal II à l'Évêché d'Elne. Ce Comte mourut à la fin de 1093. Par son testament du 7 octobre, il institua héritier universel de ses domaines, Guillaume-Jordan, son fils aîné, ne laissant au puîné, Bernard-Guillaume, que le Comté de Berga, pour le tenir sous la dépendance féodale de son aîné. Sa femme lui survivait encore en 1102.

GUILLAUME-JORDAN.

Une des premières entreprises de ce Comte, fut de contribuer de toutes ses forces à rétablir son cousin Bertrand, fils de Raymond de Saint-Gilles, dans le Comté de Toulouse, d'où il avait été chassé par Guillaume, duc d'Aquitaine, en l'absence de son père, parti pour la première Croisade. Il ne tarda point à aller rejoindre, dans la Palestine, Raymond de Saint-Gilles. Il testa avant de partir, le 13 avril 1102, en faveur de son frère Bernard-Guillaume, qu'il institua son héritier universel, lui substituant son oncle Henri, à celui-ci le Comte de Bésalu, et à ce dernier le Comte de Barcelone. Arrivé, cette même année, à la Terre-Sainte, il y combattit sous les drapeaux du comte de Saint-Gilles, jusqu'à la mort de ce prince, qui le fit héritier de ses conquêtes en Orient. Après les avoir défendues pendant quatre ans contre les Infidèles, et s'être distingué par les plus brillants exploits, il partagea ce qu'il possédait dans ce pays avec Bertrand de Toulouse, qui était venu réclamer l'héritage de son père. Guillaume-Jordan mourut en 1109, suivant un auteur contemporain, d'un coup de flèche que lui décocha un de ses écuyers, avec qui il avait eu une querelle. Guillaume de Tyr, écrivain postérieur, mais plus judicieux, dit que le Comte de Cerdagne, ayant voulu apaiser une

rixe très sérieuse, élevée pour un sujet de peu d'importance entre ses gens et ceux du comte Bertrand, fut tué d'un coup de flèche tiré par une main inconnue. Il ajoute que Bertrand, qui, d'après leurs conventions, devait succéder à ses États d'Orient, fut soupçonné d'avoir été l'instigateur secret du crime; mais que le fait n'avait jamais été bien éclairci.

BERNARD-GUILLAUME.

Bernard-Guillaume succéda à son frère dans ses États d'Europe. Peu après il voulut soutenir par les armes, contre le Comte de Barcelone, ses droits sur les pays de Bésalu, Vallespir, Fenouillèdes et Pierrepertuse, qu'il croyait devoir lui appartenir comme au plus proche parent, et à l'héritier naturel du dernier Comte. Il s'empara d'abord de quelques places; mais, craignant les suites de cette guerre, vu l'infériorité de ses forces, il abandonna à son rival ses droits sur tous ces Comtés par un acte dressé le 8 juin 1111. Il mourut en 1117, et tous ses domaines rentrèrent dans la maison de Barcelone, dont la puissance se trouva singulièrement accrue. Elle y gagnait en effet : au-delà des monts, la Cerdagne espagnole et le Comté de Berga; en France, les cantons de Saillagouse, Mont-Louis, Olette, Prades et Vinça.

COMTES DE BÉSALU.

Nous avons dit, page 119, de quelles terres se composait le Comté de Bésalu, qui fut le partage de Bernard, fils d'Oliba. Voici la série de ces Comtes :

BERNARD.

Bernard, que l'on croit l'aîné des fils d'Oliba-Cabréta, lui succéda dans le Comté de Bésalu et ses dépendances. Nous avons vu qu'il fit un noble usage de sa puissance en protégeant le jeune Comte de Roussillon, Gauzfred II. Des exploits peu connus lui firent donner le nom de Taillefer; sa sagesse et sa bonté lui méritèrent celui de *Père de la patrie*. Marié avant 997 avec Adélaïde ou Tote, fille de Raymond Borel, Comte de Barcelone, il en eut cinq garçons et trois filles. L'aîné, Guillaume, lui succéda; Vuifred et Henri devaient embrasser l'état ecclésiastique; Hugues et Bérenger n'eurent que quelques aleus pour leur part; Garsinde, l'aînée des filles, avait épousé, en 1010, Bérenger, vicomte de Narbonne; Adélaïde fut religieuse; Constance eut seulement quelques domaines peu considérables. Il laissa pour douaire à sa femme, qui lui survécut, le Vallespir. Ce Comte était allé en Provence pour y négocier le mariage de son fils aîné. Au retour, le 29 novembre 1020, il se noya dans le Rhône, qu'il voulait traverser à cheval. Cette mort tragique causa des regrets universels.

GUILLAUME.

Guillaume, surnommé le Gras, hérita des États, mais non des vertus de son père. Avide d'argent, il vendit les abbayes de ses domaines. Excommunié pour sa vénalité, il se réconcilia avec l'Église avant sa mort, arrivée en 1052. Il fut du nombre des Seigneurs qui assistèrent au Concile de Tuluges. Il laissa, de sa femme, Adèle, deux fils, Guillaume et Bernard, qui lui succédèrent.

GUILLAUME II et BERNARD II.

Ces deux princes gouvernèrent en commun les États dont ils avaient hérité de leur père. Ils étaient d'un caractère bien différent : le premier, violent et emporté, paraît avoir eu des discussions avec l'Évêque de Girone; car, dans la donation qu'il lui fit en 1055 de la terre de Bascara, il dit lui pardonner tous les sujets de plainte qu'il avait eus contre lui, et témoigne le désir d'aller visiter le Saint-Sépulcre, projet qu'il ne paraît pas cependant avoir exécuté. Détesté de ses sujets, il fut assassiné vers l'an 1070. On accusa son frère Bernard de n'avoir point fait tout ce qu'il devait pour empêcher ce crime. Cependant, ce prince, dont tous les historiens louent la douceur, ne montra pas le moindre désir de régner seul; car, son frère ayant laissé de Stéphanie, sa femme, un fils encore en bas-âge, il s'empressa de se l'associer dès qu'il fut majeur. En mourant, après 1093, sans avoir des enfants de sa femme Ermengarde, il fit héritier de tous ses domaines, ce neveu, nommé Bernard, comme lui. Il avait protégé, en 1077, les Légats du Pape, au Concile de Girone, contre l'archevêque de Narbonne Guifred, et leur avait donné asile dans son château de Bésalu, où le Concile fut continué. On y excommunia Guifred, et on y déposa, comme simoniaques, six Abbés des Comtés de Bésalu, Vallespir et Fenouillèdes. Afin de remettre l'ordre dans ces monastères, le Comte fut obligé de racheter les Abbayes d'Arles et de Saint-Paul, qui avaient été prises à fief, la première par Guifred, archevêque de Narbonne; la seconde, par le Vicomte de Fenouillèdes.

BERNARD III.

Il fut le dernier Comte de Bésalu. A sa mort, survenue en 1111, ses États passèrent à Bérenger III, Comte de Barcelone, suivant les conventions faites entr'eux : elles sont contenues dans deux chartes. Par la première, des calendes d'octobre 1107, Bérenger donne sa fille en mariage à Bernard, et lui assigne pour dot le Comté d'Ausone; le mari devait en hériter si sa femme mourait sans postérité. Dans la seconde charte, faite quelques jours après, Bernard institue héritier de tous ses biens, dans le cas où il n'aurait point d'enfants légitimes, le Comte de Barcelone. Dans le cas contraire, il le nomme administrateur de son Comté, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint sa quinzième année.

COMTES DE BARCELONE,

CONSIDÉRÉS COMME COMTES DE CERDAGNE ET DE BÉSALU.

RAYMOND-BÉRENGER III.

A peine Raymond-Bérenger eut-il terminé ses discussions avec le Comte de Cerdagne, au sujet de la succession de la maison de Bésalu, qu'il disposa des terres de Fenouillèdes et Pierrepertuse en faveur du Vicomte de Narbonne, Amauri II, qui était son frère utérin; mais il s'en réserva la suzeraineté, car en 1130, il la transmit, par testament, à son fils aîné Raymond-Bérenger IV. Les Vicomtes de Narbonne ne prirent jamais le titre de Comtes de Fenouillèdes; ils jouirent seulement des droits utiles, et reçurent l'hommage des Vicomtes de ce pays. Cette dignité était, depuis l'an 1000, le partage d'une

maison qui la conserva jusqu'en 1173, et dont l'héritière la porta alors dans une autre famille. Mais une branche cadette de la maison de Fenouillet paraît avoir conservé la Vicomté de Pierrepertuse. Devenu maître de la Cerdagne, le Comte de Barcelone s'empressa de se rendre dans ses nouveaux États, et le 2 des nones d'avril 1118, ayant convoqué l'Évêque d'Elne, avec les autres Magnats et les Chevaliers de sa nouvelle acquisition, il y statua, de concert avec eux, une ordonnance de paix et de trève, par laquelle il fut défendu, sous peine de soixante sols d'amende, de s'emparer des bœufs de labourage d'autrui, d'en inquiéter les gardiens. Il établit dans le pays le cours de la monnaie de Barcelone, dont il promit de ne changer durant sa vie ni le titre ni le poids, moyennant un droit de six deniers par bœuf, une fois payé. Ce prince était pressé de faire acte de souveraineté dans un pays qui lui était disputé, nous ignorons à quel titre, par Guillaume de Salsa. On voit dans Marca la transaction qui termina cette contestation : elle est du 10 des calendes de décembre, vingt-septième année de Louis-le-Gros (1134). Elle ne fut conclue qu'avec Raymond-Bérenger IV, son fils et son successeur. Guillaume de Salsa y reconnaît le Comte de Barcelone pour son Seigneur, et en reçoit quelques domaines. Raymond-Bérenger III, dont les nouvelles acquisitions facilitaient l'entrée en Languedoc, ne négligea aucun moyen de se faire des alliés qui pussent l'aider à défendre contre le Comte de Toulouse, les droits de sa femme sur la Provence. Le 14 juillet 1131, il prit l'habit de Templier, et mourut le 19 du même mois, laissant de sa seconde femme, Douce de Provence, Raymond-Bérenger IV, qui lui succéda dans les Comtés de Barcelone, Bésalu et Cerdagne, et Bérenger-Raymond, qui fut Comte de Provence.

RAYMOND-BÉRENGER IV.

Ce Comte posséda la Cerdagne et le Bésalu, comme avait fait son père jusqu'à sa mort, arrivée en 1162. On 1162.
le voit donner quelques fiefs en Cerdagne au Vicomte de Castelbon, le 26 février 1134, et terminer, la même année, ses contestations avec Guillaume de Salsa. Ayant eu trois fils de Pétronille, reine d'Aragon, il donna au second, appelé Pierre, le Comté de Cerdagne avec le droit de suzeraineté sur Carcassonne et sur les fiefs que tenait Trencavel, et avec tous les droits qu'il avait sur la Vicomté de Narbonne, le tout sous la dépendance féodale de son frère aîné Raymond (depuis Alphonse), qui possédait le reste de ses États. Pierre étant mort jeune, il lui substitua son troisième fils Sancho; mais Alphonse ne se pressa pas de lui donner la Cerdagne. Il n'avait lui-même que dix ou onze ans lors de la mort de son père; et ayant hérité du Roussillon en 1172, il 1172.
se trouva maître de tout le pays compris aujourd'hui dans le département des Pyrénées-Orientales.

CHAPITRE VIII.

OBSERVATIONS SUR LA SIXIÈME ÉPOQUE.

Lorsque les Goths se fixèrent dans le Roussillon, ce pays était entièrement romain, sous le rapport de la religion, de la langue, des lois et des mœurs. Les nouveaux venus, moins civilisés que les anciens habitants, ne changèrent rien à ce qu'ils trouvèrent établi. Il fallut deux siècles pour que ces peuples fussent amalgamés de manière à ne former qu'une seule nation. Les Sarrasins, tels que les torrents qui ravagent cette contrée, ne laissèrent d'autre indice de leurs nombreuses invasions et de leurs séjours momentanés, que des ruines et des dévastations. Pour réparer ces désastres, les premiers Carlovingiens attirèrent les Goths qui fuyaient des provinces espagnoles occupées par les Infidèles. D'après l'usage de ce temps, où on laissait chaque peuple vivre suivant sa loi, on ne chercha à rendre Français ni les anciens ni les nouveaux habitants. C'est donc dans les institutions des Romains, et surtout dans les lois gothiques, qu'il faut chercher l'origine de celles qui furent en vigueur dans le Roussillon sous les Comtes héréditaires. Toutes les chartes de cette époque nous prouvent que la loi gothique l'emporta, et fut seule en usage dans cette

province (*Appendice*, n° 6). On la vit toutefois insensiblement remplacée par une coutume particulière, qui, introduite peu à peu et suivant le besoin des temps, ne fut réellement importée dans tout le Comté que lorsque Perpignan, où elle avait pris naissance, eut acquis une certaine importance. Enfin, Gérard II, notre dernier Comte, ordonna, dans l'article II de cette coutume, que, pour ce qui ne s'y trouvera pas prévu, on suivra les dispositions du droit commun et non les usages de Barcelone ou du code visigothique. Ce fut aussi sous le Gouvernement de ces Comtes que la langue latine, toujours usitée dans les actes publics, cessa d'être la langue vulgaire, et fut remplacée par la catalane. L'autorité des Comtes s'étendait sur le militaire et le civil. Présidents-nés des tribunaux qui rendaient la justice, ils exerçaient quelquefois ces fonctions eux-mêmes : mais ils étaient toujours aidés ou suppléés par des juges qu'ils nommaient; les autres membres de ces tribunaux étaient des prud'hommes, *probi homines*, choisis dans toutes les classes de citoyens. Leur indépendance est démontrée par plusieurs jugements, dans lesquels on les voit condamner des personnages puissants, et même débouter les Comtes des prétentions injustes qu'ils avaient soutenues avec chaleur. Ces sortes d'assemblées où se rendait la justice, étaient appelées *plaids*, *placita;* on y traitait quelquefois d'autres affaires, comme de la construction ou réparation d'une église, d'un pont, d'un édifice public.

Les principales sources du revenu des Comtes, étaient : 1° le produit de leurs domaines particuliers ; 2° la fabrication de la monnaie; 3° les amendes ou les compositions résultant des jugements rendus en leur nom ; 4° quelques droits de péage. Leur administration était paternelle, et

aussi habile qu'elle pouvait l'être dans ces siècles d'ignorance et de barbarie. Ils avaient trouvé le pays dépeuplé par les malheurs des temps qui les avaient précédés. Sous leur Gouvernement, en général pacifique, plusieurs villages se formèrent, et Perpignan devint une ville. L'agriculture fit des progrès; ils l'encouragèrent par leur exemple. Le testament de Gérard II nous fait connaître qu'il avait desséché un terrain considérable auprès de Perpignan. Nous verrons plus bas, que c'est très probablement sous leur règne que l'art de l'irrigation s'introduisit dans le Roussillon, et qu'ils ne furent pas étrangers aux progrès qu'il y fit. Outre les grandes abbayes, telles que celles de Saint-Michel, de Saint-Martin, d'Arles, de Saint-Génis, de Saint-André, dont il a été plusieurs fois question dans cette histoire, on avait construit une infinité de petits monastères, tels que ceux de Valbone, de Saint-Clément, de Saint-Estève, d'Espira, de Saint-Paul, etc., qui contribuèrent puissamment au défrichement des terres. Les ruines de ces édifices, et quelques églises de campagne nous montrent encore des fragments d'architecture et de sculpture d'un assez bon style gothique. Les chartes anciennes nous font voir que la province était beaucoup plus boisée alors qu'aujourd'hui. Quoiqu'il y soit parlé de mines, nous n'avons rien trouvé qui porte à croire qu'on en tirât un grand parti[1]. Nous ignorons si la fabrication des draps, à laquelle ce département dut dans la suite une grande partie de sa prospérité, avait déjà commencé sous les Comtes. Ce qui nous le ferait soupçonner, c'est que dans les chartes, on voit parfois que les objets vendus étaient dits confiner aux foulons *(ad fullonicas)*; et on est certain, d'après nos archives, qu'en 1110 et

1 Dès l'an 1011 il est question de forges dans nos vieilles archives. En 1183, Alphonse II donne au monastère de Campredon, celles qu'il possédait à Py.

1188, il en existait à Vernet et à Arles. Ces anciens documents ne nous fournissent pas des renseignements bien précis sur le commerce que faisait le Roussillon. Cependant, il paraît, suivant les expressions d'un privilége accordé en 1109 par Bertrand, Comte de Toulouse, aux Génois, qu'ils devaient fréquenter le Port-Vendres; et le testament du dernier comte Gérard nous indique qu'il y avait à Perpignan des espèces de banquiers; car cette restitution qu'il ordonne de faire, *Petro Martino, feneratori de Perpiniano,* nous porte à croire que, dans cette phrase, le mot de *fenerator* ne peut être traduit par celui d'usurier, mais bien par celui de banquier.

On emploie quelquefois, dans les transactions de cette époque, les monnaies fabriquées à Perpignan; mais le plus souvent les sommes y sont exprimées en sols melgoriens, monnaie d'argent d'un usage général dans la Septimanie et la Marche d'Espagne. Cette monnaie se fabriquait au château de Melgueil *(Maugio),* auprès de Montpellier. Il y avait originairement vingt à vingt-deux sols à la livre d'argent fin; mais l'alliage qui n'était d'abord que de $^1/_{24}$ fut porté au tiers; de sorte qu'on n'employa que huit onces, ou un marc de métal fin, pour fabriquer vingt de ces sols. L'altération, qui d'abord n'avait affecté que le titre de cette monnaie, eut bientôt lieu sur le poids, et alla toujours croissant, à tel point que, dès l'an 1151, on taillait quarante-huit de ces sols au marc; cinquante, en 1167 et 1168, et qu'enfin, dans la suite, il y en eut cinquante-deux, soixante et jusqu'à soixante-cinq au marc. C'est ce qu'on doit conclure de plusieurs transactions de cette époque, où l'on stipulait qu'en cas d'altération dans ces sols, les sommes prêtées seraient rendues en marcs d'argent, dont chacun compterait pour un certain nombre de sols, le même sans doute qui était la valeur du marc

lorsqu'on passa le contrat. On exprimait quelquefois les sommes un peu fortes en livres d'argent fin du poids de Perpignan, et vingt-et-un sols à la livre; mais on se servait plus ordinairement du sol appelé de Perpignan ou de Roussillon, ou bien *solidus denariorum:* il contenait douze deniers, et était au titre de $^{23}/_{24}$ de fin. Il paraît qu'en 1118 on n'en comptait encore que vingt-et-un à la livre. Il existait aussi des sols et des morabatins d'or. Ces derniers étaient plus usités; il y en avait quatre au sol, quatre-vingt-quatre à la livre.

Une charte du 1er décembre 1180 nous apprend que le morabatin d'or valait sept sols melgoriens. Comme l'once représentait sept morabatins, il en résulte que l'once d'or valait quarante-neuf sols melgoriens, à peu près un marc d'argent, dont la valeur était alors de cinquante sols. Mais il est probable que l'or du morabatin n'était qu'à dix-huit karats, et alors la valeur de l'or eût été à celle de l'argent à très peu près, comme 10 $^{1}/_{2}$ est à 1.

Nous voyons dans les chartes de ce temps qu'on mesurait les grains avec le muid et le sétier *(modius et sextarius)*. La mesure agraire était la *modiata*, ayant probablement tiré son nom de ce qu'elle était la quantité de terrain qu'on pouvait ensemencer avec un muid de grain; mais nous n'avons pu découvrir quelle fut la valeur réelle de ces mesures[1]. Le *dextre* de 6 coudées et $^{1}/_{2}$ pied, c'est-à-

[1] Les auteurs latins fournissent des indications pour apprécier ces mesures. Le *modius agri* (moitié du *jugerum*) était une surface carrée de 120 pieds de côté (38m 98), produisant 1.520 mètres carrés. L'hectare exigeant 200 litres de semence, il en faudrait trente pour cette surface, qui répond à la *modiata* du XIIIe siècle, au quart de l'ayminate actuelle. Le *modius* contenait donc 30 litres.

Le *sextarius* (le sétier), désigné par les mêmes auteurs (Pline, Cicéron, Varron) tantôt comme le quart, tantôt comme le seizième du *modius*, diffère singulièrement aujourd'hui de ce qu'il fut alors, puisque, dans nos contrées méridionales, il représente les quatre cinquièmes de l'hectolitre.

L'appréciation du *dextre* est parfaitement exacte.

dire 9 pieds et $^1/_2$, était la mesure de longueur. Si le pied mentionné dans nos anciens documents, est celui des constitutions de Catalogne, qui a été usité dans ce pays, et vaut 0m 299.462 de mètre, le *dextre* serait à peu près 2 mètres 845 millimètres.

Nous ne dirons rien des mœurs et usages des habitants du Roussillon durant cette période, parce que dans les écrits venus à notre connaissance, nous n'avons rien vu qui pût, sous ce rapport, les distinguer des peuples de la Septimanie et de la Marche d'Espagne; et nous ne devons pas être surpris de trouver les mœurs et les usages peu différents entre les habitants des diverses parties d'une vaste contrée, qui avaient une origine commune. Professant tous depuis plusieurs siècles la religion catholique, régis par les mêmes lois, soumis à l'influence d'un climat semblable, ayant éprouvé les mêmes révolutions politiques, comment auraient-ils pu offrir de grandes différences dans leurs habitudes et dans leur caractère? D'ailleurs, les sources où nous avons puisé des renseignements et les documents que nous avons consultés sont trop arides, trop décousus, trop dénués de détail, pour nous permettre de traiter convenablement un sujet aussi important.

Les églises de plusieurs monastères, celle du vieux Saint-Jean, la cathédrale d'Elne, construites ou réparées sous le règne de nos Comtes, montrent que l'architecture grandiose et élégante était souvent ornée de fines sculptures.

Mais c'est surtout l'art des irrigations qu'on y cultiva avec le plus de succès. Avant le XVe siècle, l'irrigation n'était pratiquée que sur des terrains de peu d'étendue, soit en Catalogne, soit dans le Midi de la France, tandis qu'en 1300 le Roussillon offrait déjà presqu'autant de terres arrosées qu'on en voit aujourd'hui, où elles occupent

la vingt-troisième partie de la surface totale, et la huitième, si on en distrait les vignes, les bois, les olivets, les terres d'alluvion, enfin tout ce qui n'est pas susceptible de culture ou n'a pas besoin d'arrosage. C'est un objet de si haute importance, qu'on nous pardonnera de nous livrer, pour le prouver, à une discussion approfondie sur l'origine et le progrès de cette branche de la science agricole dans le département des Pyrénées-Orientales. On ne peut se défendre d'un étonnement bien naturel, en voyant une pratique si utile généralement établie dans un petit pays, entouré de contrées où elle est à peine usitée. On doit nécessairement se faire cette question : Quand et comment cette industrie a-t-elle pénétré dans cette terre privilégiée? Pourquoi n'en a-t-elle pas dépassé les limites? Tâchons de découvrir dans les écrits des anciens, dans les chartes que nous pouvons consulter, dans les mémoires modernes, enfin dans la pratique même des irrigations, les renseignements qui nous permettront d'assigner l'époque probable de la construction de nos grands canaux pour l'arrosage des terres; car il ne saurait être question de remonter aux premiers essais, pour conduire sur un champ l'eau d'une source, ou de la dérivation d'une rivière. Ces éléments informes précèdent de bien loin l'art des irrigations. Ils ne supposent point un degré de civilisation supérieur à celui où étaient parvenus les Gaulois, lorsqu'ils furent soumis par les Romains. *(Append.*, n° 7.)

Dans les climats où les chaleurs sont excessives et les pluies fort rares, il faut nécessairement, pour rendre les terres productives, leur restituer l'humidité dont elles sont totalement privées. Aussi, vit-on, dès les premiers temps, l'irrigation usitée dans les contrées méridionales parcourues par le Nil, le Tigre et l'Euphrate. Alors, comme aujourd'hui en Égypte, on s'attachait moins à

arroser qu'à submerger les terres au temps des crues, qui les laissaient, en se retirant à l'équinoxe d'automne, couvertes d'un fertile limon. Cette méthode n'était pas inconnue dans l'Assyrie; mais on avait plus souvent recours, comme on le pratique dans le Roussillon, à l'usage de grands canaux, qui donnaient, dans toutes les saisons, la faculté de conduire les eaux sur les campagnes desséchées[1]. (*Appendice,* nº 8.)

Ces deux pays n'étaient pas les seuls, en Asie et en Afrique, où on employât les arrosages offerts naturellement par les rivières ou créés par l'art. Strabon nous apprend que les eaux du Chrysorrhoas étaient presque entièrement absorbées pour fournir à l'irrigation des environs de Damas. Les Juifs, dans le territoire de Jéricho; les Arabes, auprès de Pétra, se servaient des eaux pour fertiliser leurs terres (Pline, Josèphe, Strabon). Polybe (liv. 10, ch. 4) nous donne une grande idée des travaux exécutés par les Perses, dans le but d'arroser des campagnes arides. Leurs Rois avaient fait la concession, pour cinq générations, d'une vaste étendue de territoire dans la Médie, à condition qu'on y amènerait des eaux. On tira du mont Taurus des sources abondantes, qu'on fit venir au moyen de rigoles à découvert ou de canaux souterrains. Pline (liv. 18, c. 22) nous présente, quoiqu'avec sa concision ordinaire, des détails très circonstanciés sur l'irrigation pratiquée dans un rayon de trois milles, autour de Tacape, ville d'Afrique (maintenant Cabés), et sur les effets merveilleux qu'elle y produisait. (*Appendice,* nº 9.)

Il est inutile de citer un plus grand nombre d'exemples pour prouver tout le parti, qu'en Asie et en Afrique, on avait su tirer des rivières, afin de remédier

[1] Hérodote, Strabon, Xénophon, Polybe, Pline, Pomponius Méla.

à l'extrême sécheresse du climat. Il n'existait rien de pareil en Europe, où la température était moins chaude et plus humide. En effet, si les Grecs et les Romains ne négligèrent pas d'entretenir et même de perfectionner les ouvrages qu'ils trouvèrent construits, pour cet objet, dans les pays, dont ils firent la conquête, il ne paraît pas qu'ils aient cherché à naturaliser dans les provinces où elle n'était pas connue, une pratique aussi intéressante pour l'agriculture. Ce que nous avançons, ne sera pas contesté sans doute en ce qui concerne les Grecs; mais comme la magnificence des constructions hydrauliques des Romains, comme les vestiges si imposants qui nous restent de ces grands ouvrages d'utilité publique, peuvent faire croire que ce peuple posséda de grandes connaissances dans l'art des irrigations, nous devons entrer ici dans quelques détails propres à faire apprécier avec exactitude le point auquel ils parvinrent dans cette branche de la science agricole.

Parcourons d'abord les auteurs qui ont traité de l'agriculture. Nous verrons que Caton et Varron, dans leurs livres *de Re Rustica;* que Columelle, dans un ouvrage bien plus étendu sur ce même sujet; que Pline (liv. 18 et 19); que Palladius (liv. 1, 3 et 5)[1], parlant de l'irrigation pratiquée en Italie, nous apprennent seulement qu'on y arrosait des jardins, des prairies, des chènevières (lorsqu'elles n'étaient pas établies sur des terrains humides), les luzernières, lorsqu'on pouvait le faire aisément: et encore en lisant avec attention ce que dit Columelle au sujet de la luzerne, on s'aperçoit facilement, qu'en principe, il en prescrit l'irrigation; mais que ce précepte n'était guère suivi, puisqu'en détaillant avec

[1] Appendice n° 10

beaucoup d'exactitude le nombre de journées qu'exige chacune des opérations nécessaires à sa culture, il n'en compte aucune pour son arrosage, qui, cependant, à la manière dont il l'indique, exigerait beaucoup de temps. Virgile consacre à l'irrigation, neuf ou dix vers du premier livre des *Géorgiques* [1]; mais l'élégante description qu'il fait des plus simples opérations de cet art, ne nous instruit guère de ses progrès chez ses compatriotes. Le huitième livre de l'architecture de Vitruve, est entièrement consacré à décrire les moyens de rechercher et de conduire les eaux. (*Appendice,* nº 11.) L'auteur y traite des canaux destinés à les amener dans les villes et les habitations particulières; il ne dit pas un mot de ceux que l'on voudrait construire pour l'irrigation. Son silence ne peut que nous confirmer dans l'opinion, que cet art était peu pratiqué chez les Romains, opinion déjà formée par la lecture de leurs auteurs agronomiques. Les restes gigantesques de leurs aqueducs, monuments admirables encore aujourd'hui, après avoir résisté dix-huit ou vingt siècles aux injures du temps et à la main encore plus destructive des hommes; ces restes magnifiques, nous en convenons, peuvent, au premier abord, donner une grande idée des travaux entrepris pour l'arrosement des terres; mais un examen plus attentif convaincra aisément que les Romains, en les élevant, avaient bien moins songé aux avantages

[1] *Géorgiques*, traduction de DELISLE, vers 123 à 130:

. . . . ,
Puis d'un fleuve coupé par de nombreux canaux,
Court dans chaque sillon distribuer les eaux.
Si le soleil brûlant flétrit l'herbe mourante,
Aussitôt, je le vois, par une douce pente,
Amener, du sommet d'un rocher sourcilleux,
Un docile ruisseau, qui, sur un lit pierreux,
Tombe, écume, et roulant avec un doux murmure,
Des champs désaltérés, ranime la verdure.

qu'en pourrait tirer l'agriculture, qu'à procurer aux villes, aux maisons de campagne de l'Empereur et des Grands, tous les agréments dont le luxe ou les habitudes avaient fait un besoin, non-seulement pour les Romains opulents, mais encore pour les simples citoyens. Jetons un coup-d'œil rapide sur ces divers ouvrages.

Un canal dérivé de l'Anio conduisait des eaux à Tibur; l'*Aqua Cabra* ou *Damnata* était distribuée à des heures, et suivant des proportions déterminées, aux maisons de campagne de Tusculum. On avait construit des aqueducs pour amener des sources abondantes à Catane, à Salone, à Éphèse, à Alexandrie-Thoas, à Athènes, à Évora, à Ségovie, à Metz, à Nimes, à Besançon, et dans plusieurs autres villes; mais tous ces monuments somptueux le cédaient encore aux aqueducs de Rome. Ce que nous allons en dire, d'après Pline (liv. 36, c. 15), et d'après Frontin, qui nous en a laissé une description très circonstanciée, nous apprendra leur destination, et nous mettra à même de juger, par analogie, de celle des autres sur lesquelles nous n'avons pas des renseignements aussi précis. Lorsque Frontin fut nommé par Nerva, inspecteur de ces aqueducs, on en comptait neuf, dont sept portaient le nom commun de *Aqua*, et se distinguaient par les épithètes suivantes : *Appia, Martia, Tepula, Julia, Virgo, Alsietina* ou *Augusta, Claudia ;* les deux dérivés de l'Anio, se nommaient : l'*Anio vetus* et l'*Anio novus*. Ils avaient tous été construits de l'an de Rome 441 à l'an 789. Ils prenaient leur origine à des distances de la ville, comprises entre sept et quatre milles. La longueur de leur cours variait de 11.190 pas à 61.710,50; leur développement total était de 272.709 pas (404 kilom.), dont 206.555 (306 kil.) en constructions souterraines, qui s'enfonçaient quelquefois jusqu'à 50 pieds au-dessous du niveau du sol,

35.918 pas (53 kil.) en ponts aqueducs qui s'élevaient, en certains endroits, jusqu'à la hauteur de 109 pieds, et enfin 30.240 pas (45 kil.) en canaux construits à fleur de terre. Frontin évalue la quantité d'eau qu'ils fournissaient à 24.413 quinaires [1], quoique, avant lui, on ne comptât que 14.028 quinaires dans les registres de distribution, et seulement 12.383 dans ceux de recette [2]. Près des trois quarts (soixante-et-onze centièmes) de cette eau entrait dans la ville où, après avoir servi à divers usages, elle se jetait dans les égouts, qui la portaient au Tibre, chargée des immondices dont elle les avait délivrés. La moitié environ des 0,29 restants était utilisée hors de la ville pour le public ou pour les maisons de campagne de l'Empereur; l'autre moitié était distribuée à des particuliers. Les concessions en faveur de l'agriculture ne pouvaient être tirées que de cette dernière partie; et même le plus grand nombre des prises d'eau qu'elle alimentait, avait pour destination les villas des Grands, situées aux environs de la capitale. Les concessions cessaient d'avoir leur effet par la mort du concessionnaire ou par la vente de la propriété, tandis que celles des bains publics étaient perpétuelles : en changeant de maître, le privilége devait être renouvelé. Il existait dans le Code romain un grand nombre de dispositions sur les cours d'eau et les dérivations pour les usages publics et privés, qui ont fait et font encore loi chez presque tous les peuples. On ne saurait, toutefois, en conclure que l'irrigation des terres, en fût le principal objet : tout prouve, au contraire, que l'emploi des canaux concernait plus généralement l'embellissement des villes et des

1 On appelait ainsi la quantité d'eau qui coulait par un tuyau de 5/4 de doigt de diamètre, à peu près 0,02322 de mètre; ou 0,86 en pouces de Paris.

2 C'est-à-dire qu'un huitième était compté pour les pertes ou les accidents.

palais. Le diamètre des orifices de distribution, n'excédait que bien rarement la vicénaire, réduite d'un demi-doigt, ou 3 pouces 09 : dimension bien insignifiante pour des arrosages de quelque importance. Souvent, on y adaptait, pour l'écoulement, un tuyau long de 50 pieds. Tous ces détails, dont l'exactitude nous est garantie par le caractère de Frontin et la charge qu'il avait exercée, prouvent combien peu les Romains avaient songé à favoriser l'agriculture en construisant ces ouvrages somptueux. Mais, s'ils n'utilisèrent pas les eaux pour l'irrigation dans leur propre pays, à la porte de la capitale, l'auront-ils fait dans les Gaules, en Espagne? C'est tout-à-fait improbable. Et certainement les Barbares établis dans ces provinces, à la décadence de l'Empire, n'auront pas entrepris une amélioration agricole négligée par les Romains.

La conclusion naturelle de tous ces faits, c'est que l'art de fertiliser des terres arides au moyen de l'irrigation, était peu pratiqué en Espagne et dans la Narbonnaise avant l'invasion des Arabes. Cet art, comme nous l'avons vu plus haut, n'était pas toutefois complètement ignoré de ces peuples. La conquête de la Syrie et de l'Égypte les familiarisa avec les travaux nécessaires pour la construction et l'entretien des grands canaux d'irrigation. Malheureusement pour l'Espagne, les soldats de Tarik et de Mousa, et surtout les renforts qui leur venaient d'Afrique, comptaient peu d'Arabes dans leurs rangs : ils étaient composés en grande partie d'aventuriers de toutes les nations, Juifs, Musulmans, Chrétiens même, que l'espoir du pillage avait enrôlés sous les drapeaux du Califfe et des Maures, entraînés par le fanatisme de la nouvelle religion. Ces hommes, bien inférieurs sous la rapport de la civilisation aux conquérants de l'Asie, se jetaient sur l'Occident pour le piller ou le soumettre à la loi du Pro-

phète. Grossiers et indociles, ils ne pouvaient vivre en paix. De là, leurs fréquentes invasions en France, et la continuité de leurs discordes civiles. Enfin, un prince de la race des Oméyades, proscrite en Orient, Abdel-Rhaman Ier *(Appendice*, no 12) ayant réussi, après une longue guerre, à se rendre maître de la Péninsule, offrit un asile dans ses États à tous les Syriens persécutés dans leur patrie, à cause de leur attachement à la famille détrônée. A la suite de ces réfugiés, les sciences et les arts passèrent de l'Asie en Europe : la poésie et l'éloquence adoucirent les mœurs; l'architecture décora les villes; des temples, des palais, des fontaines furent élevés; on répara les routes; des manufactures s'établirent, et l'on chercha à faire refleurir l'agriculture, ruinée par la longue domination des Goths et les guerres civiles des Musulmans. Ce fut en 949, sous le règne d'Abdel-Rhaman III, que fut terminé le grand canal d'irrigation d'Écija, le premier de ce genre construit en Espagne. Son fils, Al-Hakem II, l'imita. Sous ce règne, qu'on put appeler l'âge d'or, et qui finit trop tôt, en 976, on construisit dans les plaines de Grenade, de Murcie, de Valence, et même dans l'Aragon, des canaux et des lacs artificiels, destinés à conduire ou à fournir des eaux pour arroser les terres. Les guerres firent pénétrer les Chrétiens d'Espagne, comme ennemis ou comme alliés, dans les pays des Infidèles; ils ne tardèrent point à profiter de leur exemple. Dès l'an 973, on trouve une donation faite par Borel, comte de Barcelone, de quelques jardins situés dans le Comté de Maneroc, jardins qu'il désigne par les mots de *hortos subregancos* (pour *subriguos)*, jardins arrosables. Le 6 avril 1021, la comtesse Ermessinde, et son fils le comte et marquis Bérenger de Barcelone, vendent, pour quatre mancuses, aux habitants de Corron, le droit d'arroser

leurs terres *des eaux du canal, Acequia de San-Malo* (Bofarull). Dans une donation faite en 1033 par un Comte d'Urgel à l'abbaye de Saint-Saturnin, l'objet dont on fait mention est donné avec les eaux des aqueducs, avec leurs réservoirs et les conduites pour l'arrosage [1]. L'acte de fondation du monastère de *Santas-Creux*, en Catalogne, élevé en 1151, par un Seigneur de la maison de Moncade et par ses trois fils, parle d'un champ, avec le droit de prendre l'eau pour l'arroser. En l'an 1180, l'Abbé de Sant-Féliu-de-Guixols, accorde aux habitants la faculté de prendre et de conduire les eaux dans leurs propriétés, moyennant la redevance qu'a le droit d'exiger Guillaume Arrufat, pour l'arrosage des jardins qui tirent l'eau du sien [2]. Nous voyons la pratique des irrigations pénétrer en Catalogne dès le xe siècle, et s'y propager dans le xie et le xiie. Vu les relations intimes qui existaient entre les deux pays, elle ne pouvait tarder à s'introduire dans le Roussillon. D'un autre côté, le retour des Croisés, que les passions exaltées de l'époque avaient entraînés en Orient, à la suite de Guillaume de Cerdagne et de Gérard de Roussillon, ramenait sur les rives de la Tet des hommes tout disposés à favoriser l'introduction d'une pratique, dont ils avaient admiré les prodigieux résultats en Asie. Aussi trouve-t-on, dès l'an 1123, un acte authentique de concession d'arrosage pour le territoire de Mailloles, près de Perpignan, en faveur du Chapitre d'Elne. Deux chartes, postérieures d'environ quarante ans, nous font penser que cette pratique si utile était usitée depuis quelque temps, et même sur des terrains assez étendus. La première est la concession faite en 1162, par le comte

1 *Cum aquis aquarum, cum earum fontanilis, sive irrigariis.*

2 *Salvo hoc quod Guillelmus Arrufat solet accipere ex hortis qui sumunt aquam in suo*

Gauzfred et son fils Gérard, à Guillaume, seigneur de Pia, de deux meules d'eau, prises sur le ruisseau du Vernet, pour l'arrosage de ses terres. La seconde est de l'an 1163. Le Seigneur d'Ille et de Règlelles, y vend au Seigneur et aux habitants de Millas, le droit de dériver un canal de la Tet, pour arroser leurs terres et l'usage de leurs moulins. Lors de la concession faite à Guillaume de Pia, le canal du Vernet existait depuis plus d'un siècle, et arrosait probablement, comme aujourd'hui, les territoires supérieurs. De même, suivant toutes les apparences, le Seigneur d'Ille ne vendit pas à un autre le droit de prendre les eaux de la Tet, avant d'en avoir largement usé déjà pour son propre territoire. Le testament du dernier Comte de Roussillon, démontre l'existence du canal de Perpignan avant 1172. Le ruisseau appelé *Comitalis* ou du Comte, dans les chartes du XIIe siècle, ne porte-t-il pas ce nom pour avoir été la propriété, et sans doute l'ouvrage des Comtes?

Nous conclurons de tout ce qui précède, que l'irrigation fut pratiquée en Roussillon avant l'année 1100. D'autre part, on doit admettre qu'on a commencé à en faire usage lorsque les moulins à eau furent assez communs dans le pays, puisqu'on a adopté pour mesure de la distribution des eaux d'irrigation la *meule,* c'est-à-dire la quantité d'eau nécessaire pour faire tourner la meule d'un moulin. Ces usines sont mentionnées, pour la première fois en Roussillon, dans les chartes de la fin du IXe siècle, et il n'est pas probable qu'on les y ait connues long-temps avant cette époque. *(Appendice,* no 13.).

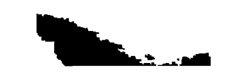
Dans la description de nos canaux par Jaubert de Passa, on trouve qu'il existait déjà un moulin à Millas en 1027, tandis que l'arrosage n'y date que de 1163. Le moulin d'Elne fut établi avant 902, et ce ne fut qu'en 1184 que l'Évêque et les habitants obtinrent une prise d'eau dans

le Tech pour l'irrigation. Il serait superflu de produire un plus grand nombre de preuves, et je consigne ici une observation importante, résultant de soixante-dix chartes que j'ai parcourues. Dans les actes où il est question d'eaux, d'aqueducs, de canaux, ceux des IXe, Xe et XIe siècles concernent leur usage pour les moulins, tandis que dans la plupart de ceux d'une époque postérieure, on s'occupe de leur destination pour l'arrosage des terres.

L'art d'appliquer l'eau comme moteur aux moulins à farine naquit en Orient. Un siècle avant l'ère chrétienne, aux limites de l'Asie, le moulin à eau, nouvellement inventé, remplaçait le moulin à bras, auquel on employait les femmes et les esclaves[1]. D'autre part, le moulin construit par les ordres de Mithridate à Cabyra, aujourd'hui Tunkal, passait, au dire de Strabon, pour une chose fort curieuse : mais il ne paraît pas qu'on se soit alors bien empressé d'adopter généralement cette découverte; car un passage de l'oraison funèbre de Placilla, femme de Théodose Ier, par saint Grégoire de Nice, prouve, qu'à la fin du IVe siècle, on employait souvent la force des animaux pour faire fonctionner ces sortes d'usines. Quant à l'Occident, ces moulins, déjà introduits en Grèce, ne le furent que bien plus tard à Rome. On trouve dans Vitruve, une description assez exacte, mais très succincte, d'un moulin à eau, qu'il pouvait avoir vu en Asie; et comme il l'a placé dans la partie du dixième livre consacrée à l'indication des machines les moins usuelles, rien ne prouve que, de son temps, on construisit en Italie de semblables

1 Dans des vers gracieux, que nous a transmis l'anthologie grecque, Antipater de Sidon s'exprimait ainsi

« Cessez de vous donner de la peine, jeunes filles employées à faire tourner le moulin. Cérès a commandé aux Nymphes des eaux de remplir votre tâche. A sa voix, placées à la roue, elles forcent la lourde meule à se laisser entraîner sur son axe, et à écraser dans sa révolution le blé destiné à être réduit en farine. »



usines *(App.*, nº 14.). Pline, parlant soixante ans après (liv. 18, c. 10), des moyens employés en Italie pour moudre le grain, se sert d'expressions qui paraissent indiquer plutôt un mécanisme semblable au moulin à foulon hollandais, où la chute des pilons écraserait le blé, que celui du moulin décrit par Vitruve. Dans le IIIe siècle, au rapport d'Hérodien, on distribuait encore aux soldats romains, le grain, qu'ils devaient moudre eux-mêmes. Un fait raconté par Fleury *(Hist. Ecclés.*, liv. 2), prouve qu'à la fin du IVe siècle on se servait de moulins à bras à Milan[1]. La multitude de ces machines que traînaient avec eux les Ostrogoths, lors de leur invasion en 489, doit faire présumer que l'Italie, qui ne leur était pas inconnue, n'offrait pas de grandes ressources pour moudre le grain nécessaire à une armée. Palladius est le premier auteur latin qui parle des moulins à eau, comme d'une chose usitée de son temps. Dans son livre (*De Re rustica)*, il conseille d'établir dans les fermes des moulins à farine, mus par l'eau dont on se serait servi pour les bains. Ce conseil ne décèle pas, dans cet auteur, une grande connaissance de la dépense d'eau que nécessitent ces usines. *(App.*, nº 15.) On ne sait pas trop en quel temps il écrivait, et il pourrait bien ne pas être antérieur au Ve siècle. A cette époque, Rome avait déjà, ou ne tarda pas à avoir des moulins à eau; car Procope nous apprend qu'en 537, durant le siége soutenu par Bélisaire dans cette ville, avec autant d'habileté que de résolution, ce grand homme, ne pouvant se servir des moulins existants sur les canaux, dont les Goths avaient détourné les eaux, en fit établir sur des bateaux, au milieu

[1] A la fin du IVe siècle, Géronce, diacre de Saint-Ambroise, se vanta d'avoir pris la nuit un onoscélide (spectre à jambes d'âne), de lui avoir rasé la tête pour l'envoyer au moulin, et lui faire tourner la meule. Le saint Archevêque, trouvant ce discours peu digne d'un ministre du Seigneur, imposa une pénitence au Diacre.

du Tibre[1]. Si les moulins à eau n'étaient pas très communs en Italie à cette époque, ils devaient être encore plus rares dans les Gaules. Aussi, quoique la loi salique, rédigée à la fin du ve siècle, fasse mention de ces usines, et que l'on sache, par Fortunat et Grégoire de Tours, qu'il en existait en France au vi^e, soit auprès de Metz, soit à Dijon, les moulins à bras étaient généralement usités. Pour des crimes assez graves, on condamnait souvent à tourner la meule; et on voit, vers la fin du vi^e siècle, infliger ce châtiment à une gouvernante des enfants de Childebert II, convaincue d'avoir conspiré contre ce prince[2]. Elle subit la peine dans le moulin destiné à moudre le grain consommé par la maison royale.

Les moulins à eau étaient inconnus dans la Septimanie, lorsqu'elle tomba sous la domination des Visigoths, qui, par les ravages qu'ils exercèrent, ruinèrent l'agriculture et les arts. Aussi indolents et paresseux dans la paix, que farouches et actifs durant la guerre, ces Barbares, laissant les cultures entre les mains des esclaves, aimaient mieux élever le bétail, seule richesse de leur pays natal. Depuis cette époque, les arts, venant de l'Italie, eurent encore plus de difficulté à pénétrer dans une province soumise à des maîtres peu favorables à l'industrie. D'ailleurs, s'il s'établit alors quelques-unes de ces usines en Roussillon, elles disparurent bientôt, enveloppées dans la ruine générale de ce pays, résultat des invasions répétées des Sarrasins dans le cours du viiie siècle. Après l'expulsion des Infidèles, une nouvelle ère

1 Dans l'*Histoire de la Décadence de l'Empire Romain*, par Gibbon, on trouve les deux faits cités, concernant l'envahissement de l'Italie en 409, et le siége de Rome en 537, ce qui confirme notre opinion que les moulins à eau étaient connus, mais peu en usage en Europe, même au ve siècle.

2 *Histoire de France*, par Mézeray. *Art du Meunier*, par Malouin.

de civilisation commença pour notre patrie. Les Chrétiens fuyant d'Espagne, et peut-être quelques Français, joints aux misérables restes des anciens habitants, entreprirent de repeupler et de remettre en culture une contrée que les malheurs des derniers temps avaient rendue stérile et déserte. Moins d'un siècle après ce commencement de restauration, les chartes font mention des moulins à eau. Elles ne parlent d'irrigation que deux cent cinquante ans plus tard, et alors la mesure usitée pour la distribution des eaux est la meule.

De tous les faits cités dans ce chapitre, nous devons tirer les conclusions suivantes : 1° les Romains, et encore moins les Goths, ne peuvent avoir introduit la pratique des irrigations en Roussillon; 2° cette pratique ne doit y avoir été connue qu'après l'établissement des moulins à eau; 3° s'il y avait des usines de ce genre avant l'invasion des Arabes, elles n'y étaient certainement pas très communes, et les malheurs de cette époque les firent disparaître avec tous les monuments de la civilisation; 4° tandis que le Roussillon se repeuple sous les premiers Carlovingiens, les conquérants de l'Espagne deviennent industrieux, et la pratique des irrigations, importée par eux en Andalousie, se propage dans les environs de Valence et en Aragon. Elle pénètre bientôt dans la Marche d'Espagne. Les Roussillonnais ne restèrent point en arrière. Les chartes du XIIe siècle, en nous instruisant de ce qu'on exécuta alors, font présumer qu'on avait déjà, depuis quelque temps, songé à utiliser les eaux de la Tet, pour procurer à nos terres l'humidité si nécessaire à la végétation. Depuis deux siècles, les moulins à eau[1] étaient usités dans le

[1] Un auteur prétend que les moulins à eau ne furent usités en Europe qu'à la fin du XIIe siècle, sous le pape Célestin III, qui les soumit à la dîme. Il est rationnel de penser qu'il ne les y assujettit que parce que, déjà fort communs, le produit de la dîme pouvait être de quelque importance.

Roussillon. Les relations de nos ancêtres avec l'Espagne, leurs pélerinages en Orient, contribuèrent sans doute à favoriser l'introduction de l'art des irrigations dans leur pays; et tout nous engage à indiquer les XI[e] et XII[e] siècles comme l'époque de cette heureuse innovation, et à regarder les Arabes comme nos véritables maîtres dans cette partie intéressante de la science agricole. Le nom *(acequia)*, emprunté à leur langue, que l'on donna d'abord à nos canaux d'irrigation, n'est-il pas une nouvelle preuve que c'est à ce peuple que nous devons l'art de les établir et d'en distribuer les eaux avec tant d'intelligence et de simplicité? *(Appendice,* n° 16.)

CHAPITRE IX.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

PREMIÈRE RÉUNION DU ROUSSILLON AU ROYAUME D'ARAGON.

L'héritier du comte Gérard fut, comme nous l'avons vu, le roi d'Aragon Alphonse II, fils de Raymond-Bérenger IV, dernier Comte de Barcelone, et de Pétronille, reine d'Aragon. Ce prince croyant, peut-être, devoir appuyer par sa présence ses droits à la succession de Gérard, se rendit en Roussillon aussitôt après la mort du Comte, pour faire prêter à ses nouveaux sujets le serment de fidélité. Reçu sans opposition, il mit son premier soin à confirmer à la ville de Perpignan, par
une charte du 19 juillet 1172, les priviléges que lui avait 1172.
accordés son dernier Seigneur. La même année, le 12 des calendes d'août, il accorde sa protection à l'abbaye de Font-Froide, dans une charte où il prend le titre de Comte de Roussillon. Le 18 janvier 1174, il se maria à Saragosse avec Sancia, fille du roi de Castille Alphonse VII, et le Comté de Roussillon, tel qu'il l'avait reçu de Gérard, fut une des terres assignées pour douaire à cette princesse. Quelque temps avant son mariage, il avait, dans une assemblée de Prélats et de Seigneurs, tenue à *Fuente*

de Aldara, promulgué une constitution de paix et de trève, qui devait être observée dans ses domaines, depuis Salses jusqu'à Tortose et à Lérida. Les articles en sont à peu près les mêmes que ceux de la constitution faite à Tuluges, en 1041. Le 16 des calendes d'avril 1175, ce prince confirma une seconde fois les usages de Perpignan.

1180. Jusques au Concile célébré à Tarragone en 1180, on avait presque toujours, tant en Catalogne qu'en Roussillon, daté les actes des années du règne des Rois de France, en y ajoutant, tantôt l'année de la Naissance de Jésus-Christ ou de son Incarnation, tantôt celle de l'ère d'Espagne. Il fut statué dans ce Concile, qu'on adopterait l'ère de l'Incarnation, le 25 mars étant le premier jour de l'an, et qu'on ne ferait plus aucune mention de l'année du règne des Rois de France. Cependant, on trouve plusieurs actes postérieurs à l'an 1180, où l'ancien usage est encore observé. Raymond-Bérenger, à qui le roi Alphonse, son frère, avait donné le Comté de Provence, ayant été tué l'année suivante, ce Comté revint au roi d'Aragon. Alphonse en disposa en faveur de son autre frère Sanche, ou du moins il lui en laissa le gouvernement jusqu'en 1185. Il le lui retira, cette année, en lui abandonnant, suivant Bouche, les Comtés de Roussillon et de Cerdagne.

En 1192, Ermengarde ayant cédé à son neveu Pierre de Lara la Vicomté de Narbonne, se retira à Perpignan, où elle mourut deux ans après. Le nouveau Vicomte inféoda au Comte de Foix les pays et châteaux de Fenouillèdes et de Pierrepertuse, dépendants d'Alphonse, en sa qualité de Comte de Barcelone. Celui-ci confirma, en 1195, la possession de ces fiefs au Comte de Foix, son parent. L'année suivante, il renouvela la constitution de paix et de trève faite en 1173 : elle devait s'étendre de Salses à Lérida, qu'on désigne comme les deux extrémités de la Catalogne.

Le Roussillon servant à lier les États de ce prince en Espagne, avec ses terres en France, était pour lui une possession fort importante; aussi témoigna-t-il toujours une grande affection pour ce pays. Il résidait souvent à Perpignan, où l'attiraient les guerres fréquentes qu'il eut à soutenir contre le Comte de Toulouse au sujet de la Provence. Il fit son testament dans cette ville, en décembre 1194, et y mourut le 25 avril 1196. Il laissa à Pierre, 1196.
son fils aîné, le Royaume d'Aragon, les Comtés de Barcelone, de Roussillon, de Cerdagne, de Conflent, de Pallas, et, en général, tous les droits qu'il avait sur les pays compris entre Béziers et la vallée d'Aspe ou d'Oléron. Les Comtés de Provence, de Millaud, de Gévaudan, furent le partage d'Alphonse, le second de ses fils. Il destinait Ferdinand, le troisième, à prendre l'habit religieux dans le monastère de Poblet. Il laissa ses enfants sous la tutelle de sa femme. Parmi les nombreuses libéralités qu'il fit aux églises de ses États, celles du Roussillon ne furent pas oubliées : les monastères de Saint-Michel-de-Cuxa et de Sainte-Marie d'Arles reçurent une rente de deux cents sols; il en légua une de cent cinquante à ceux de Saint-Martin et de Saint-André, ainsi qu'au prieuré de Corneilla. Il laissa trois cents sols, une fois payés, à l'église de Perpignan, pour l'achat de deux calices. Sa veuve ne vécut pas en bonne intelligence avec son fils Pierre II, Roi d'Aragon; et à l'expiration de sa tutelle, elle se retira, vers l'an 1200, au monastère de Sixéna, qu'elle avait fondé, et où elle mourut en 1208.

Nous trouvons plusieurs chartes émanées de Pierre II, encore mineur, où il n'est fait aucune mention de sa tutrice. De ce nombre, est celle où il institue le gouvernement municipal à Perpignan. Il confirma, au commencement de son règne, la donation du Roussillon et de la

Cerdagne, faite par son père à Don Sancho. Celui-ci ne jouit de ces Comtés qu'à titre d'apanagiste, et quoiqu'il reçoive souvent dans les chartes le titre de Comte, il se contenta de prendre celui de Seigneur du Roussillon et de la Cerdagne. Marié avec Doña Sancia Nuño, fille de Don Nuño de Lara, un des premiers Seigneurs de la Castille, il en eut un fils nommé Nuño-Sancho.

Quoique très proche parent du comte Alphonse de Provence, le Seigneur du Roussillon avait pris parti contre lui dans la guerre qu'il faisait au Comte de Forcalquier. Le Roi d'Aragon termina ce différend au moyen du traité d'Aigues-Mortes, dont il fut le médiateur. Il partit de là accompagné de son oncle Sancho, et se rendit à Montpellier, où il épousa, le 15 juin 1204, Marie, fille et héritière du Seigneur de cette ville. Le Roussillon, depuis Salses jusqu'à l'Écluse, fut assigné pour douaire à cette princesse, et Sancho figure parmi les garants de cette stipulation. Il accompagna ensuite le Roi en Provence,
1212. et de là à Rome. Il le suivit encore en 1212, dans la guerre contre les Infidèles, et se trouva avec son fils Nuño à la fameuse bataille d'Ubéda ou de las Navas de Tolosa, gagnée sur les Maures, le 16 juillet de cette année, par les Rois de Castille, de Navarre et d'Aragon. Les troupes de ce dernier étaient à l'arrière-garde, suivant Zurita; à la gauche, suivant d'autres : mais tous les auteurs conviennent qu'elles contribuèrent puissamment à la victoire. Le Roi y fut blessé d'un coup de lance; Nuño et son fils s'y distinguèrent : celui-ci, quoique très jeune, fut armé Chevalier, par le Roi, sur le champ de bataille. Plusieurs guerriers du Roussillon faisaient partie de l'armée aragonaise : les historiens catalans citent particulièrement Guillaume d'Oms et Arnauld de Banyuls.

Les Comtes de Roussillon avaient commencé à travailler



à l'émancipation des habitants de ce pays; les Rois d'Aragon les imitèrent. Devant consacrer un article à la ville de Perpignan, nous entrerons dans quelques détails au sujet du régime municipal qui y fut établi en 1197 par Pierre II. Mais, pour faire mieux apprécier les changements opérés à cette époque, nous croyons devoir donner un extrait de l'acte d'affranchissement de Saint-Laurent-de-la-Salanque[1] :

« Le 22 février 1213, Pierre second, du conseil et consentement de son très cher cousin Nuño, Seigneur particulier de ce lieu, affranchit les habitants de cette commune de tous droits et servitudes auxquels ils étaient tenus; accorde la faculté de vendre, d'échanger leurs biens, et d'en disposer par testament. Il assure aux plus proches parents, jusqu'au quatrième degré, la succession de ses sujets morts intestats. Il règle, qu'à défaut de parents de ce degré, on fera trois parts de l'héritage, dettes payées : le Bailli royal, assisté de trois prud'hommes du lieu, recevra et distribuera en bonnes œuvres le premier tiers; le second appartiendra au Roi; le troisième aux parents jusqu'au septième degré, et, à leur défaut, au Roi. Les habitants sont exemptés de tout péage, droit ou service, hors celui d'host ou chevauchée. Chacun pourra faire du sel pour les besoins de sa famille, ou l'acheter au même prix que le Roi. Il est défendu aux Baillis ou Viguiers de forcer les habitants d'assister à des plaids tenus ailleurs que dans leur village ou son territoire. » En 1242, Jacques Ier confirma ce privilége, toutefois en se réservant le droit d'établir des leudes ou péages. 1213.

Pierre, zélé catholique, avait chassé de ses États les Albigeois et leurs fauteurs. Par dévoûment au Pape, il

1 Communiqué par M. de Saint-Malo.

avait mécontenté ses sujets, en soumettant son royaume à un tribut de deux cent cinquante marmodins en faveur de la Chaire de Saint-Pierre. Beau-frère du Comte de Toulouse, parent ou ami de plusieurs autres Seigneurs attaqués par les Croisés, il ne leur avait donné aucun secours. A la vérité, une garnison catalane avait défendu pendant près de quatre mois le château de Termes, contre Simon de Montfort; mais le Roi n'avait pris aucune part à cette défense. Raymond de Termes, maître de ce fort, et mari d'Erméninde de Corsavi, fille d'un des principaux Seigneurs du Roussillon, avait recruté parmi les vassaux des parents de sa femme[1], la majeure partie de cette valeureuse troupe, devant laquelle auraient échoué les Croisés, si elle avait pu se défendre aussi aisément contre les maladies que contre leurs attaques. Loin d'être l'ennemi de Montfort, Pierre lui avait confié son fils, âgé de trois ans, pour être élevé sous ses yeux, en attendant qu'il pût se marier avec sa fille. Cependant, il crut devoir arrêter cet ambitieux, qui, sous prétexte de religion, ne visait qu'à s'emparer des États du Comte de Toulouse. Il marcha donc au secours de ce prince; mais, ayant imprudemment livré, auprès de Muret, un combat aux Croisés,
1213. il y périt le 17 septembre 1213. Si, moins fougueux, il avait suivi les conseils de son oncle Sancho et de quelques autres Seigneurs, qui l'engageaient à ne rien tenter avant l'arrivée des renforts qu'ils lui amenaient, il aurait pu jouer le rôle glorieux de pacificateur, et l'Aragon ne se serait pas trouvé dans la situation la plus critique. En

1 Cette dame eut deux fils : Olivier de Termes, l'aîné, fut un des plus braves chevaliers de son temps. Après avoir suivi Jacques Ier d'Aragon à la conquête de Majorque, il accompagna saint Louis dans ses deux croisades, et mourut le 12 août 1275, dans la Terre-Sainte, où il avait été envoyé en avril 1273, par Philippe-le-Hardi, à la tête de vingt-cinq chevaliers et cent arbalétriers. Raymond de Serralongue, qui portait ce nom d'une terre de sa mère située en Roussillon, fut le second fils d'Erméninde de Corsavi.

effet, il ne laissait pour héritier qu'un enfant de six ans, au pouvoir de son ennemi.

L'absence et la minorité du nouveau Roi firent naître des factions, dont les chefs étaient Ferdinand et Sancho, l'un frère, l'autre oncle de Pierre II. On prit cependant les armes pour forcer Simon de Montfort à rendre l'enfant royal. Nuño était l'un des chefs des troupes levées à cet effet. Heureusement le Pape intervint dans cette affaire, et ordonna à Simon de remettre le jeune Roi à son Légat. Celui-ci le conduisit en Catalogne en 1214. Sancho, son fils, la Noblesse, les députés des villes, allèrent le recevoir à Narbonne; les deux premiers s'engagèrent, par serment, à ne point enlever le jeune prince aux personnes à qui le Légat le donnerait en garde : Jacques fut conduit à Lérida, où s'étaient réunis les Grands, la Noblesse et dix députés de chaque ville. On lui prêta serment de fidélité, ce qui n'avait jamais été pratiqué en Aragon. Cette assemblée offre une autre innovation remarquable. Les députés des villes n'assistaient pas aux réunions politiques de la Catalogne : dans cette occasion, ils y vinrent par zèle, ou y furent appelés à cause de la gravité des circonstances. Dans la suite, ils en firent une partie essentielle, sous le nom de *Bras* ou État royal. Les Prélats, les Barons et les Nobles, qui, seuls, jusqu'alors avaient formé la *Cort* du Comte, réunion assez semblable aux premiers Parlements de France, se divisèrent en deux Bras ou États, l'ecclésiastique et le militaire. L'Infant Don Ferdinand et le Seigneur du Roussillon, occupés, chacun de son côté, à lever des troupes pour profiter de la confusion qui régnait dans le royaume, s'en approprier une partie et s'emparer de la personne du Roi, n'assistèrent pas à cette assemblée, qui, par sa fermeté, déjoua leurs projets ambitieux. Elle confia la garde

et l'éducation du jeune Roi à Guillaume de Montredon, maître de la Milice du Temple en Aragon. Celui-ci le conduisit dans le château fort de Monçon. On nomma trois Gouverneurs des frontières, un pour la Catalogne, et deux pour l'Aragon; Sancho fut Procureur-Général de toute la monarchie.

Quelque temps après la séparation de l'assemblée de Lérida, les Prélats et les Seigneurs craignant que le Roi ne fût pas en sûreté à Monçon contre les entreprises de ses oncles, l'en retirèrent en 1217, avec le consentement des Templiers, et le conduisirent sous bonne escorte à Huesca et ensuite à Saragosse. Sancho, marchant à la tête du cortége, calma ainsi les inquiétudes qu'il avait données aux sujets fidèles; il les dissipa entièrement en 1218, aux Cortés tenues à Tarragone, où, se démettant de la charge de Procureur-Général, il reçut en échange des terres pour quinze mille sols de rente, et une pension d'égale valeur à percevoir sur les revenus de Barcelone et de Villefranche-dels-Panadés. Après quoi, il prêta au Roi serment de le servir fidèlement. Il paraît que, depuis cette époque, renonçant à toute intrigue, il resta tranquille dans ses terres. Cherchant peut-être à mettre à profit la minorité du Souverain pour se rendre plus indépendant, il y fit cette même année, avec le concours des Barons du pays et de Gualter, évêque d'Elne, une constitution de paix et trève, dont l'effet devait s'étendre sur tout ce Diocèse et la Cerdagne. Son fils, Nuño [1], au contraire, suivait la cour, et y disputait le gouvernement de l'État à l'Infant Don Ferdinand et à

[1] Ce prince avait épousé, en 1215, Pétronille, fille et héritière de Centule III, comte de Bigorre; Montfort réussit par ses intrigues à faire déclarer ce mariage nul, afin de faire épouser cette héritière par son second fils. Nuño épousa dans la suite Thérèse Lopez, fille du Seigneur de la Biscaye.

Guillaume de Moncade, vicomte de Béarn. Fort lié d'abord avec ce dernier, ils se brouillèrent pour un motif des plus frivoles, et leur querelle ramena la guerre dans le Roussillon, qui aurait eu besoin de la paix pour réparer des malheurs récents. Une sécheresse extraordinaire y avait en 1219 détruit toutes les récoltes, perte qui fut cause 1219.
d'une famine, en même temps qu'une épizootie enleva la plus grande partie des bestiaux. Moncade, peu sensible à ces désastres, assemble ses parents, ses amis, et entre en Roussillon, pour y faire du dégât sur les terres du père de son ennemi. Sancho, pris au dépourvu, s'adresse au Roi, lui représentant que si quelqu'un a des réclamations à élever à raison de sa Seigneurie du Roussillon, de la Cerdagne et du Conflent, il est prêt à faire décider le sujet de la contestation par les voies ordinaires de la justice; qu'il donne pour ses garants Don Atho de Four et Don Blasco Maça. Jacques en fit prévenir Moncade, et lui défendit toute voie de fait. Celui-ci, loin d'obéir, entra en Roussillon, à la fin de 1222, prit le château d'Avalri, appartenant à Raymonde de Castel-Rossello, et marcha sur Perpignan. Un chevalier, nommé Gisbert de Barbéra, sort de la ville, à la tête des bourgeois et attaque Moncade; mais la fortune trahissant son courage, il est battu et pris au commencement de l'an 1223. La guerre devint bientôt générale, parce que d'un côté, Don Raymond Folch de Cardone, prit les armes en Catalogne, où il était très puissant, en faveur des Seigneurs du Roussillon, et que de l'autre, le Roi, indigné du mépris qu'on faisait de son autorité, marcha, avec ses Aragonais, pour mettre Guillaume à la raison. Jacques, quoique fort jeune, montra, dès lors, ce qu'il serait un jour. Dans peu de mois, cent trente tours ou châteaux sont enlevés à Moncade ou à ses partisans. On prit celui de Cerveillon, près de Bar-

celone, vers la fin d'août 1223; et Guillaume lui-même, assiégé dans son château de Moncade, aurait infailliblement été forcé de se rendre faute de vivres, si, comme le dit Jacques dans ses mémoires, les Seigneurs, craignant l'abaissement du Vicomte, ne lui en eussent fait passer en secret. Sancho et son fils assistèrent à ces deux siéges: mais le père mourut quelque temps après; car nous trouvons un privilége accordé aux habitants de Claira pour la dépaissance de Végariu, le jour des ides de décembre 1223, par Nuño-Sancho, qui s'intitule Comte de Roussillon et de Cerdagne. Quoique la retraite du Roi eût rendu le Vicomte de Béarn plus audacieux, la paix se fit bientôt entre Moncade et Nuño. Tous deux, réunis à l'Infant Don Ferdinand et à d'autres Seigneurs factieux, formèrent le projet de s'emparer de la personne du Roi et du gouvernement. Nuño, oubliant le secours qu'il venait de recevoir de son Souverain, le livra à ses nouveaux alliés. Il eut lieu de s'en repentir; car toute l'autorité fut donnée à l'Infant, et le Comte, quoique membre du conseil, resta
1225. sans influence dans l'État jusqu'en 1225, où Jacques s'échappa de leurs mains. Ce prince, rendu à la liberté, employa les deux années suivantes à détruire les factions, à pacifier les troubles dont il avait été la victime dans son enfance. Il y réussit par son adresse et sa fermeté. Pour consolider son ouvrage, il résolut d'occuper contre les Infidèles le courage inquiet des Catalans. En conséquence, ayant convoqué à Barcelone, pour le mois de décembre 1228, une assemblée générale de la Principauté, où l'on admit, suivant l'usage qui s'était introduit durant sa minorité, non-seulement les Prélats et les Nobles, mais encore les députés des villes, il y fit statuer qu'il y aurait paix et trêve depuis la Cinca jusqu'à Salses, et que l'on entreprendrait la conquête de l'île de Majorque.

Les États accordèrent, à cet effet, un subside appelé *bouatge,* établi pour la première fois en 1211 : il était réparti sur les biens meubles, en proportion du nombre de paires de bœufs et de têtes de bétail que chaque contribuable possédait. Nuño ayant souscrit la trêve et le subside pour le Roussillon, la Cerdagne et le Conflent, s'engagea volontiers dans cette expédition, et fut nommé l'un des juges des discussions qui pourraient s'élever au sujet du partage des terres dans les pays conquis. Ce Comte venait d'augmenter son patrimoine des Vicomtés de Fenouillèdes et de Pierrepertuse, qui lui avaient été données en fief, au mois d'octobre 1226, par Louis VIII, roi de France, 1226.
et dont la possession lui fut confirmée par saint Louis, en juillet 1228, toujours sous la condition de les rendre au Roi de France, dans le cas de guerre entre ce prince et le Roi d'Aragon.

Nuño partit pour la conquête de Majorque, à la tête d'un corps nombreux, composé de ses vassaux : il fut un des Seigneurs qui s'y distinguèrent le plus. La flotte étant arrivée en vue de la capitale, il fut chargé, avec Raymond de Moncade, de côtoyer l'île pour choisir un lieu propre au débarquement : ils se décidèrent pour le port de Sainte-Ponce. A peine débarqué, le Comte eut à combattre les Maures qui, dans cette première action, perdirent quinze cents hommes. Pour se venger de leur défaite, ils ne tardèrent point à livrer une bataille générale aux Chrétiens. Comme on ne s'y attendait que pour le lendemain, chacun aurait voulu rester à l'arrière-garde. Après de longs débats, elle fut dévolue à Nuño; mais l'excellent poste qu'il prit inspira une trop grande sécurité à ses troupes. Attaquées à l'improviste, elles fléchirent d'abord; mais ranimées par l'exemple et les reproches de leurs plus braves guerriers, qui leur représentent la honte dont elles

vont se couvrir sous les yeux du Roi, elles s'arrêtent, tiennent ferme; et, par une résistance opiniâtre, elles donnent le temps à Jacques de venir à leur secours avec sa garde. Cette troupe d'élite, réunie aux Roussillonnais, enfonce l'ennemi et le met en fuite. Après cet éclatant succès, on assiége la capitale. Un aqueduc qui amenait de l'eau à la ville passait à travers le camp des Chrétiens, auxquels elle était indispensable. Les Maures envoyèrent cinq mille fantassins et cent cavaliers pour s'emparer d'une hauteur d'où l'aqueduc se dirigeait vers le camp. Ces troupes firent une coupure au canal et en détournèrent l'eau. Nuño fut détaché, avec trois cents cavaliers, pour déloger les Maures. Il y réussit après un combat sanglant, où les Infidèles perdirent cinq cents hommes et leur général, dont la tête fut lancée dans la ville. Les principaux habitants de l'île, atterrés par ce revers, se soumirent et envoyèrent des provisions au camp; le Roi Maure lui-même proposa de capituler. Nuño, chargé de traiter, le détermina à rendre la ville sous certaines conditions, que le conseil du Roi refusa d'admettre. La défense opiniâtre des assiégés et les pertes des Chrétiens, firent souvent repentir ces derniers de n'avoir pas suivi l'avis du Comte de Roussillon. La ville fut enfin prise d'assaut
1229. le 31 décembre 1229. Cet exploit termina glorieusement l'expédition commencée le 1er septembre. Le Comte de Roussillon avait voulu, avant de s'embarquer, assurer la tranquillité de ses États pendant son absence, en terminant ses différends avec Pierre de Fenouillet. Ce Seigneur, allié des Albigeois, avait perdu la Vicomté de ce nom. Possédant encore des terres en Roussillon, dans le Vallespir, le Conflent et le Capcir, il voyait avec peine Nuño profiter de ses dépouilles, dont l'avait gratifié le Roi de France. Pour s'en venger, il avait ravagé les terres du

Comte; mais, sentant l'impossibilité de rentrer dans son patrimoine, il crut prudent, pour conserver les domaines qui lui restaient, de renoncer en faveur de Nuño à ses droits sur la Vicomté. C'est, du moins, ce qu'on peut inférer de l'acte du 1er juin 1229, par lequel Pierre, pour indemniser le Comte des torts qu'il lui avait faits, ainsi qu'à ses vassaux, lui cède, avec l'approbation de sa mère Ave, tous ses droits sur la Vicomté de Fenouillèdes. Nuño termina aussi, en 1231, quelques discussions qu'il avait avec les habitants de Montpellier. Il s'était élevé des différends d'une nature assez compliquée entre Nuño et les Comtes de Foix, père et fils, au sujet de plusieurs châteaux de la Cerdagne et du Donnézan : il en était résulté une guerre assez vive, qui finit par un traité conclu le 28 septembre 1223, sous la médiation de Raymond, vicomte de Cardone, et de Bernard, évêque d'Elne. Il y fut convenu qu'on ne réclamerait rien de part et d'autre à raison des dommages éprouvés; que les châteaux de Quérigut, de Sou et le Donnézan, resteraient sous la dépendance féodale du Comte de Cerdagne; que chacun garderait ceux des châteaux en litige dont il se trouvait en possession, moyennant quoi le Comte de Foix serait tenu à l'hommage envers Nuño, pour ceux de ces châteaux que cette clause lui adjugerait, et que, du reste, ils ne pourraient plus être agrandis ni même réparés.

Il existait entre le roi Jacques et le comte Nuño, des discussions sur des objets d'une toute autre importance. Le dernier, se fondant sur la substitution faite par son grand-père Raymond-Bérenger IV, et la donation à son père Sancho, par Alphonse II, prétendait à la suzeraineté de la ville et du pays de Carcassonne, au domaine des Trencavel, à la Vicomté de Narbonne, à la Provence, au Comté de Milhaud. Le Roi, de son côté, lui demandait Collioure,

le Vallespir, le Capcir, la vallée de Prades. Heureusement pour le Comte, qui était le plus faible, Jacques le voyant sans enfants, et se trouvant son héritier naturel, consentit facilement à terminer les différends à l'amiable. Il choisit pour son arbitre Guillaume de Cervera, moine de Poblet; le Comte prit pour le sien Lopez Dias de Haro, seigneur de la Biscaye. Ces deux arbitres s'adjoignirent Hugues de Montlaur, maître du Temple; et les trois juges décidèrent que le Comte garderait le Roussillon et les pays qu'il possédait dans le voisinage; que le Roi lui payerait une somme d'argent pour le reste. Après cet accord, conclu en mai 1235, le Comte partit pour l'expédition qui eut lieu cette année contre l'île d'Yviça. Il fut l'un des deux chefs de l'armement dirigé par Guillaume, archevêque de Tarragone, à qui Jacques avait donné les deux îles d'Yviça et de Formentera, à condition qu'il ferait tous les frais de l'expédition. En octobre 1236, il assista aux Cortés d'Huesca. Il suivit, en 1238, le Roi d'Aragon à la conquête du Royaume de Valence, dont la capitale fut prise le 28 décembre de cette année. Ces diverses expéditions avaient apparemment dérangé les finances de Nuño, et l'obligèrent à vendre à saint Louis, pour vingt mille sols melgoriens, en 1239, le château de Pierrepertuse, acquis précédemment de Guillaume, qui en était le Seigneur.
1241. Dans son testament, du 17 décembre 1241, Nuño donne tous ses États au Roi d'Aragon; ordonne de vendre tous ses biens pour payer ses dettes et réparer les injustices qu'il avait commises; il fait quelques legs à Doña Sancia, sa fille naturelle; laisse à sa femme Thérèse Lopez, tous les biens qu'il possède dans les Royaumes de Castille et de Léon, du chef de sa mère; il veut, en outre, qu'on lui restitue sa dot, qui était de six mille maravédis, et désigne pour sa sépulture le cimetière des Hospitaliers de

Bajoles, près de Perpignan. Il mourut le 21 janvier 1242, jour où ses exécuteurs testamentaires remirent au Roi d'Aragon les actes exposant ses prétentions sur le Roussillon et les autres États, qui rentrèrent alors dans le domaine direct de la couronne d'Aragon; mais ce ne fut pas pour long-temps. Déjà, le 19 juin 1248, dans une disposition publiée à Valence, le roi Jacques les donnait, ainsi que Montpellier et quelques autres terres, à Ferdinand, son troisième fils. Celui-ci étant mort sans enfants, son apanage fut réuni à la Catalogne, qui formait celui de Pierre, second fils de Jacques. En effet, ce prince, soit dans une charte du 8 octobre 1261, où il ordonne de se servir en Roussillon de la monnaie de Barcelone, soit dans son contrat de mariage avec Constance, fille de Mainfroi, roi de Sicile, prend le titre de fils du Roi et d'héritier présomptif de la Catalogne et du Roussillon. Dans cette dernière charte, datée de Montpellier, le jour des ides de juin 1262, il assigne pour douaire à sa femme les villes de Girone et de Collioure, avec tous leurs revenus.

Depuis que la Catalogne et le Roussillon avaient été réunis au Royaume d'Aragon, ces provinces ne dépendaient plus, par le fait, des Rois de France, qui, cependant, prétendaient avec raison en être Seigneurs suzerains. Les Monarques aragonais, de leur côté, avaient des prétentions plus ou moins bien fondées sur diverses parties du Languedoc et de la Provence. Saint Louis et Jacques Ier étaient des princes trop habiles, pour ne pas sentir qu'il valait mieux, dans l'intérêt des deux États, légitimer par un traité la possession des pays dont chaque Roi jouissait par le fait, que de laisser à leurs successeurs des droits incertains, d'où pourraient naître des guerres désastreuses. En conséquence, ils convinrent, à Corbeil,

1258. en 1258, que Louis cèderait à Jacques tous ses droits sur les Comtés de Barcelone, d'Urgel, de Bésalu, d'Ampurias, de Girone, d'Ausone, de Cerdagne, de Conflent et de Roussillon; que le Roi d'Aragon, à son tour, renoncerait en faveur de Louis à toute prétention sur le Carcassès, le Rasès, le Lauragais, le Termenois, et en général sur ce qui avait appartenu à Raymond, comte de Toulouse. Les droits cédés par Louis étaient réels, incontestables; la plupart de ceux que céda Jacques étaient chimériques.

La perte que le Roi d'Aragon fit, deux ans après, de son fils aîné Alphonse, le détermina à faire un nouveau partage de ses États entre les deux fils qui lui restaient. Il assigna à Pierre, l'aîné, l'Aragon, la Catalogne et Valence; Jacques, le second, eut pour sa part les îles Baléares, avec le titre de Roi de Majorque, le Roussillon, la Cerdagne, le Conflent, la Seigneurie de Montpellier : les deux frères devaient être indépendants l'un de l'autre. Il confirma cet arrangement par son testament, fait à
1272. Montpellier, le 26 août 1272. Ce partage déplut fort à l'aîné; il tenait beaucoup à garder le Roussillon, qui lui avait été assigné autrefois, où il avait déjà, comme nous l'avons vu, exercé quelques actes d'autorité, et où il eut, avant la mort de son père, une occasion de signaler sa valeur de la manière la plus brillante. Traversant cette province, en 1275, pour aller à Toulouse faire une visite au Roi de France, son beau-frère, il était accompagné par le Vicomte de Castelnou, seigneur roussillonnais, alors en guerre avec son frère Arnaud de Corsavi. Pierre donna ordre à ce dernier de lever le siége du château de Montbolo, situé dans la vallée d'Arles, et appartenant au vicomte Arnaud. Soutenu par Guillaume de Canet et plusieurs Gentilshommes catalans; se trouvant à la tête de trois mille hommes de pied et de cent cinquante cavaliers;

fier de ses forces, il refusa d'obéir. Pierre, de retour de sa visite, sort de Figuères, à l'entrée de la nuit, avec cent quatre-vingts chevaux, et arrive avant le jour sur les troupes assiégeantes; découvert par les gardes avancées, il fond sur l'ennemi, le met en déroute, ravitaille le château, et fait un grand butin en armes et chevaux. Il parait, à la vérité, qu'il dut cet éclatant succès à ce que Guillaume de Canet, reconnaissant la bannière de l'Infant, se retira avec les siens, et ne prit aucune part au combat. Le 27 juillet de l'année suivante, 1276, Jacques Ier, dit le 1276.
Conquérant, mourut à Xativa.

Durant toute la période que nous venons de parcourir, le Roussillon ne cessa de faire partie intégrante de la Catalogne. Cependant, comme il fut presque toujours ou l'apanage de Sancho et de son fils, ou gouverné en particulier par l'un des fils de Jacques, il ne parait pas qu'il ait envoyé des députés aux Cortés de Catalogne; et l'on voit qu'il continua à se régir d'après les usages de Perpignan, et que la monnaie de cette ville eut toujours cours dans le pays, concurremment avec celle de Barcelone. Celle-ci éprouva plusieurs changements : le sol de *quern* ou *quatern,* de 44 au marc d'argent, de 11 $^1/_2$ deniers de fin, fut remplacé, le 6 des cal. de janvier 1221, par le sol *doblenca* de 88 au marc. A cette monnaie succéda celle dite de *tern,* dont nous parlerons dans un autre chapitre. Elle fut établie par un édit du 1er août 1258, et confirmée dans la suite par une constitution des Cortés tenues à Barcelone en 1290. On trouve quelquefois, dans les chartes de cette époque, une monnaie dite *jaccaise,* du lieu de Jacca, en Aragon, où elle se fabriquait. Dans le principe, le sol de tern était de même valeur que le sol jaccais. Le 3 août 1273, Jacques Ier ordonna de stipuler dans le Roussillon en monnaie de Barcelone, permettant cependant d'effectuer

les paiements en monnaie melgorienne ou toute autre. Nous voyons dans les actes de ce temps, que le *sextarius* était encore la mesure des grains; la charge ou *saumata*, celle du vin. Outre le revenu de leurs domaines, les Rois percevaient des droits de passage *(leudes)* à certains points. Aussi, voit-on les rois Pierre II et Jacques Ier assujettir les marchandises à passer par Collioure et Banyuls, pour aller en Catalogne; par Estagel, pour aller vers Saint-Paul, Alet et Limoux. Dans des cas extraordinaires, les Cortés de Catalogne accordaient au Souverain la levée d'un impôt appelé *bouatje*, dont nous avons déjà parlé. Le gouvernement de ces trois Rois d'Aragon fut très favorable au Roussillon. Nous avons dit ce que Perpignan et Saint-Laurent-de-la-Salanque durent à Pierre II; plusieurs autres communes firent, sous ces princes, les premiers pas vers leur émancipation.

Les expéditions de Jacques Ier contribuèrent à donner aux Catalans et aux Roussillonnais, le goût de la navigation et du commerce. L'existence de plusieurs moulins à foulon, que les actes de cette époque nous indiquent dans les vallées du Tech et de la Tet, prouvent que les manufactures de drap étaient nombreuses dans la province. Les Juifs, qui se jettent partout où il y a quelque spéculation à faire, affluèrent dans le pays; mais le Gouvernement se trouva bientôt obligé de mettre un frein à leur usure. Par une constitution faite aux Cortés de Tarragone, en 1228, il leur avait été défendu de prêter à un taux plus élevé que vingt pour cent. On dut renouveler cette défense en 1240, quoique les Chrétiens ne pussent prêter qu'à douze. On trouve une constitution de Jacques Ier, faite aussi à Tarragone en 1233, dans laquelle ce prince, permettant aux Juifs et aux Sarrasins de se convertir au Christianisme, et même les y engageant, leur défend, sous peine de

devenir esclaves, d'abandonner la loi de Moïse pour celle de Mahomet, et *vice versâ*. Il existait donc des Sarrasins libres dans les États d'Aragon, et nous voyons aussi, par plusieurs actes de vente, qu'il y avait en Roussillon des esclaves de cette nation. Le testament de Nuño-Sancho nous apprend qu'on avait fait des projets et levé des subsides pour l'amélioration du port de Collioure.

CHAPITRE X.

HUITIÈME ÉPOQUE.

ROIS DE MAJORQUE.

Jacques Ier, roi de Majorque, né à Montpellier, la veille de
1243. la Pentecôte 1243, s'était marié, à Perpignan, le 4 octobre 1275, avec Esclarmonde de Foix, qui lui apporta en dot deux cent cinquante mille sols melgoriens, faisant trois mille marcs du poids de Perpignan. Ce mariage fut célébré avec de grandes fêtes, consistant en joûtes et tournois, suivant l'usage de ce temps. A la mort de Jacques-le-Conquérant, la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre ses deux fils. L'aîné trouvait excessifs les avantages faits au cadet; il aurait voulu garder pour lui tous les États formant la Monarchie aragonaise. Jacques n'était pas d'humeur à céder la moindre parcelle de ce que son père lui avait destiné; mais, sentant combien ses forces étaient inférieures à celles de son rival, il traînait la négociation en longueur, et cherchait en attendant à se faire des alliés. Dans cette intention, il avait conclu, le 10 mai 1278, avec le Comte de Foix, son beau-frère, une ligue contre le Roi d'Aragon, s'il venait à lui déclarer la guerre. Cette ligue devait durer cinq ans; mais son infidèle allié, ayant fait sa paix avec Pierre, Jacques fut contraint d'accepter

toutes les conditions imposées par le traité signé dans le couvent des Frères Prêcheurs de Perpignan, le 20 janvier 1279. Jacques s'y reconnaît vassal du Roi d'Aragon : 1279.
s'engage pour lui et ses successeurs à le servir envers et contre tous ; à lui livrer toutes les fois qu'il en sera requis les villes de Perpignan, de Majorque et de Puycerda ; à assister aux Cortés de Catalogne, lorsqu'il ne se trouvera pas dans son île ; à faire observer en Roussillon les lois et usages de Catalogne ; à n'y permettre d'autre monnaie que celle de Barcelone. Il fut dispensé, sa vie durant, de prêter foi et hommage en personne, d'aller aux Cortés et de livrer les trois villes. Cet accord, entièrement contraire au testament du père commun, consenti et approuvé par Pierre lui-même, fut en général regardé comme un acte oppressif, que la force seule pouvait faire exécuter. Aussi, Pierre, non content de le faire signer par son frère, exigea que les Comtes de Foix et d'Ampurias, le Vicomte de Castelnou, Dalmau de Rocaberti, Raymond Dourg, Guillaume de Canet, Bernard Hugues de Serrallongue, Dalmau de Castelnou, Pierre Çagardia, Arnaud de Corsavi, Guillaume de So, les Syndics de Perpignan et ceux de Majorque, se rendissent garants de son exécution. Dans les premières années, le roi Jacques parut vouloir remplir les conditions de cet accord : il conduisit des troupes au secours de son frère contre le Comte de Foix et plusieurs Seigneurs catalans, du nombre desquels était Guillaume de Canet. Il se distingua par sa valeur, en 1280, au siége de Balaguer, défendu par ces Seigneurs contre le Roi d'Aragon. L'année suivante, il accompagna celui-ci à Toulouse où il avait été voir le Roi de France. Malgré toutes ces démarches, il est présumable qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour secouer le joug imposé par son frère ; elle parut se présenter bientôt après. A la suite d'un soulèvement, qui

1282. avait pris naissance à Palerme, le 30 mars 1282, les Siciliens avaient massacré tous les Français établis dans leur île. Craignant la vengeance du roi Charles d'Anjou, ils appelèrent à leur secours Pierre d'Aragon. Celui-ci n'était peut-être pas étranger à la révolte de ces insulaires. Du moins, il paraît ne s'être montré à cette époque, avec une flotte considérable sur les côtes de Tunis, qu'afin de se trouver à portée de soutenir cette insurrection, et d'en profiter pour s'emparer d'un royaume sur lequel sa femme Constance avait des prétentions. Mais le pape Martin IV, prenant le parti de Charles, son vassal, déclare le Roi d'Aragon, non-seulement incapable de régner en Sicile, mais encore déchu du trône de ses pères, et donne le Royaume d'Aragon à Charles-de-Valois, second fils de Philippe-le-Hardi, roi de France.

Il est impossible de justifier une pareille sentence, dont l'exécution n'était pas aisée. Pour y réussir, le Pape publie une Croisade contre Pierre, qu'il avait eu soin d'excommunier. A la voix du Pontife, des troupes nombreuses de Croisés accourent se réunir aux environs de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, sous la bannière de Philippe, chef naturel d'une expédition, dont le but était de donner une couronne à son fils. L'Aragonais, de son côté, ne se laissant pas intimider par l'excommunication, ne négligea aucune précaution contre l'invasion des Croisés. Connaissant les liaisons du Roi de Majorque avec celui de France; se méfiant surtout de son frère, à raison des injustices qu'il lui avait faites, et peu satisfait de la manière dont il avait répondu à ses propositions au sujet d'une guerre regardée comme inévitable, il résolut de tout tenter pour s'assurer de sa personne. Sûr d'avoir des partisans parmi les principaux habitants du Roussillon, il part inopinément du Lampourdan, à la tête d'un corps

de cavalerie choisie, traverse les montagnes, et arrive de nuit, par des chemins détournés, devant Perpignan, sans que le Roi de Majorque ait eu avis de sa marche. Le Vicomte de Cardone, s'apercevant alors de ses projets sur cette place, lui laisse les troupes qu'il a amenées; mais se retire, en lui déclarant que les liens de parenté qui l'unissent à la Reine de Majorque, ne lui permettent pas de participer à une semblable expédition. Pierre s'approcha des murs avec son monde, et pénétra par une porte, qui lui fut probablement livrée : les habitants le reçurent comme leur Souverain. Sans perdre du temps, il se rendit maître d'un édifice appelé *las casas fuertes del temple,* où étaient les trésors de son frère, et les fit porter au château, dont il s'était déjà emparé. Il ne voulut pas voir le Roi de Majorque, qui était malade, se contentant de lui faire dire, par deux Chevaliers, de ne rien craindre, le seul motif de sa conduite étant d'user du droit qu'il avait de se servir de ses forts pour défendre ses États. Jacques, n'ajoutant pas une grande foi aux promesses de son frère, profita de la nuit et d'une issue souterraine pour s'enfuir au château de La Roca, abandonnant sa femme et ses enfants au pouvoir de l'Aragonais. Le lendemain, il y eut un grand tumulte dans la ville, où les partisans du Roi de Majorque avaient répandu la nouvelle de sa mort. Excités par ce faux bruit, les habitants prennent les armes pour monter au château; les Aragonais courent se réunir autour de leur Roi. Dans la mêlée, les Perpignanais firent prisonniers le Comte de Pallas, avec quelques autres Chevaliers. Pierre s'empressa de faire sortir du château la Reine, ses enfants et les trésors, pour les conduire en lieu de sûreté. Il descendit ensuite dans la ville, afin d'apaiser l'émeute. Il y réussit, et se fit rendre les prisonniers; mais n'ayant pas assez de troupes pour garder

Perpignan, il l'abandonna et rentra en Catalogne, emmenant avec lui ses neveux, le trésor, le Vicomte de Narbonne, et un neveu de l'Archevêque de cette ville, qu'il avait trouvés auprès de son frère. Il chargea le Vicomte de Cardone et le Comte de Pallas de ramener au Roi de Majorque sa femme et sa fille.

Les Croisés ne tardèrent point à entrer en Roussillon: leur armée, d'après les rapports les plus modérés, était de soixante mille hommes de pied et de douze mille cavaliers. La première colonne, où se trouvaient le Roi de France, ses deux fils et le L t, assa par Salses; la seconde avait pris le chemin montagnes. Philippe, laissant ses troupes campées a r s de Perpignan, fut trouver Jacques au château de La Roca : il demanda que la capitale et toutes ses forter reçussent garnison française; qu'on lui livrât cent ôtag et que les troupes de Majorque se réunissent aux Croisés. Jacques, par crainte ou de bon gré, consentit à tout. Philippe mit cent cinquante fantassins et quarante cavaliers dans le château de La Roca; cinquante hommes de pied et vingt chevaux au fort de La Clusa. Les habitants de Perpignan, d'Elne, de Collioure n'étaient pas trop d'avis de recevoir les Français; mais les premiers, menacés de voir leurs campagnes ravagées, n'espérant aucun secours du Roi d'Aragon, et n'osant point entreprendre de se défendre seuls contre une aussi puissante armée, consentirent à se soumettre au Roi de France, et à fournir des vivres aux Croisés, à condition qu'ils n'entreraient pas dans la ville. N'ayant plus à s'inquiéter de cette place, les Français s'étendirent dans la plaine du Roussillon, et y commirent tous les excès qu'on pouvait craindre d'une soldatesque aussi nombreuse que peu disciplinée. Après avoir établi leur quartier-général au Bolo, ils envoyèrent un détachement se saisir du col de Panissas;

mais ils y avaient été prévenus par le Roi d'Aragon. N'osant l'attaquer, ils tournèrent leurs efforts contre un château appartenant à Élisende de Montesquiou, dame d'un rang distingué et attachée au parti aragonais. Ayant échoué devant cette bicoque, les Français se portèrent à grande hâte vers Perpignan, sur le faux bruit que Pierre y marchait, appelé par ses partisans. Philippe, à son arrivée, mande les principaux habitants; ils se rendent à son invitation, et sont arrêtés comme ôtages. Les bourgeois, voyant qu'on se dispose à faire entrer des troupes dans la ville, courent aux armes pour s'y opposer. On se bat; les Croisés pénètrent dans un quartier, qu'ils pillent; mais ils y perdent un capitaine et quelques soldats. Cependant, le gros de l'armée étant arrivé, on se soumit: les Français se saisirent des églises, des tours et des principaux postes. Elne fit plus de résistance: un grand nombre d'habitants de la campagne s'y étaient renfermés et avaient demandé au Roi d'Aragon quelques compagnies de cavalerie pour les aider à se défendre. Raymond Dourg y pénétra, à la faveur de la nuit, avec trente cavaliers; mais craignant d'être livré aux ennemis, à cause de la discorde qui régnait dans ce ramas confus de gens, dont on ne pouvait rien attendre de bon, il s'évada, abandonnant armes et chevaux. Cependant, la ville se défendit avec opiniâtreté; les Français y entrèrent de vive force, en brûlèrent une partie, et le reste éprouva toutes les horreurs qui suivent un assaut. Les châteaux de Montesquiou et de Castelnou tenaient seuls en Roussillon pour le Roi d'Aragon, qui avait, néanmoins, de nombreux partisans dans le pays. Tandis que les Français étaient occupés au siége d'Elne, quelques habitants de Collioure le firent avertir, que s'il pouvait se présenter avec assez de troupes pour laisser garnison dans le château, ils le lui livreraient. Cette place passait

pour très forte. Pierre ne pouvant résister à la tentation de s'en rendre maître, partit à cet effet avec cinquante chevaux et mille Almogavares[1]; arriva de nuit à travers les montagnes auprès du château, et demanda à parler au gouverneur Arnaud de Sayas, qu'il croyait être dans ses intérêts; mais celui-ci, fidèle au roi Jacques, et ayant eu quelque vent de la trame, se tenait sur ses gardes. Pierre, qu'il avait feint de ne pas reconnaître, s'étant rapproché du rempart, le Gouverneur ordonna à un arbalétrier de lui tirer dessus. Le Roi s'en aperçut, évita le coup, et fut décharger sa colère sur le port contigu à la ville, brûlant les vaisseaux et les galères qui s'y trouvaient. Cette aventure inspira des craintes au Roi de Majorque pour Collioure, et le décida à s'y rendre. On l'y reçut à condition qu'il ne livrerait pas le château aux Français. Les Croisés avaient de fréquentes rencontres avec les Aragonais. Le Comte d'Ampurias ayant appris que quinze cents bêtes de somme étaient réunies à Collioure pour transporter au camp français un convoi arrivé de Marseille, passa par le col de Banyuls; et, s'étant placé en embuscade avec cinquante cavaliers et cent fantassins, il tomba avec impétuosité sur le convoi, mit en fuite l'escorte, quoique fort supérieure à son détachement, et la poursuivit avec tant d'ardeur qu'il fut pris; mais

[1] Quelques auteurs en font un peuple particulier que les uns disent chrétien, les autres musulman. Il est plus probable que c'étaient des hommes tirés des provinces montagneuses. Endurcis à la fatigue par leur genre de vie; rendus insensibles à toutes les intempéries par l'âpreté du climat des montagnes; n'ayant pour chaussure que des abarcas (en sparterie); pour vêtement, que des guêtres, des culottes de peau et une veste; pour armes, qu'une lance et une azcona, javelot semblable au *pilum* des Romains, ils étaient placés ordinairement dans les forts de la frontière opposée aux Maures, d'où ils fesaient des courses d'autant plus hardies qu'ils pouvaient passer deux ou trois jours sans autre nourriture que celle que la terre leur offrait spontanément. Ces courses leur avaient fait donner, par les Arabes, le nom d'Almogavares, dérivé d'un mot de leur langue qu'on pourrait traduire par celui d'*éclaireur*. Dans leurs guerres, les rois d'Aragon formaient de ces vieux soldats d'excellents corps d'infanterie légère. C'étaient les miquelets de nos jours.

délivré presque aussitôt par les siens, il réussit à s'emparer d'une grande partie de ce convoi.

On était au mois de juin, et les Français, depuis vingt jours au pied des montagnes, n'étaient pas trop d'accord sur le point où ils tenteraient le passage. Enfin, le Comte d'Armagnac et le Sénéchal de Toulouse, se saisirent du col de la Massana, que l'on pouvait rendre praticable pour une armée, d'après les renseignements que l'on devait, suivant certains auteurs, à un Français, abbé de Valbone, monastère situé au pied des Pyrénées, et, suivant d'autres, à Pierre de Santa-Pau ou au Bâtard de Roussillon. Maîtres de ce point important, ils réparèrent les chemins; et l'armée, ayant employé plusieurs jours à franchir les montagnes avec tous ses bagages, fut se poster entre Saint-Pierre de Rhodes et Casteillo d'Ampurias. Les détails de cette campagne des Croisés en Espagne, sont étrangers à notre histoire. Nous dirons seulement, qu'après s'être emparés de quelques châteaux; avoir occupé toute la côte jusqu'à Blanes et pris Girone, leur armée se trouva tellement affaiblie par les combats, et surtout par la disette et les maladies, que le roi Philippe, malade lui-même, crut devoir lui faire repasser les Pyrénées, ce qu'il exécuta dans les premiers jours d'octobre. Il vint mourir à Perpignan le 5 de ce mois, suivant l'opinion la plus vraisemblable. 1285. La garnison, laissée par les Français à Girone, convint de rendre la place dans vingt jours, si elle n'était pas secourue avant ce terme. L'exécution de cette convention ayant eu lieu, les places du Roussillon furent livrées aux Français, pour qu'en défendant ce pays, ils missent le Roi de Majorque à couvert de la colère de son frère. Cette campagne, qui devait écraser ce dernier, ne fit qu'augmenter sa puissance. Non content de résister sur le continent, il avait envoyé son fils Alphonse attaquer

l'île de Majorque, peu affectionnée à son Roi. Les Roussillonnais avec quelques Français qui s'y trouvaient, furent presque les seuls qui voulurent aider le Gouverneur à la défendre. Si l'entrée des Français en Roussillon avait été fâcheuse pour le pays, leur retraite lui fut encore plus fatale, puisqu'il se vit obligé de recueillir dans l'arrière-saison les débris d'une armée entièrement désorganisée. Les troupes aragonaises eurent aussi beaucoup à souffrir de tous ces maux; le Roi lui-même succomba aux fatigues de cette campagne, à Villefranche-dels-Panadés, le 10 novembre 1285 : son fils Alphonse lui succéda. Il était alors occupé à la conquête de l'île de Majorque,
1286. dont il ne fut entièrement maître qu'à la fin de l'année. Jacques, voulant profiter des embarras du nouveau Roi, assiége Castelnou et entre en Ampourdan; mais il est obligé de repasser bientôt les Pyrénées.

Alphonse, ayant rassemblé des troupes à Figuères, séjourna une partie des mois de juin et de juillet sur la frontière, afin de pourvoir à sa défense. Bientôt après, une trêve fut conclue entre les Rois de France et d'Aragon et leurs alliés respectifs. Elle devait commencer le 8 septembre 1286, et durer jusqu'au 29 septembre de l'année suivante. En 1288, Jacques entre dans l'Ampourdan, assiége le château de Cort-Avignon, et se retire à l'approche du Roi d'Aragon. Quelques armements eurent lieu l'année suivante, tant en Cerdagne qu'en Roussillon; mais ils restèrent sans autre résultat que la proposition d'un combat singulier, faite par le Roi de Majorque à celui d'Aragon, proposition qui, comme toutes celles de ce genre entre Souverains, n'eut aucune suite. Il paraît que, durant cette guerre, Jacques reçu du Roi de France des secours d'hommes et d'argen On a trouvé une quittance de trente mille livres peti

tournois, qu'il fournit le 13 avril 1299 pour un reste des subsides que lui accordait le Roi de France, à raison de la guerre d'Aragon. Au commencement de février 1291, la paix se fit à Tarascon, entre la France et le Pape, d'un côté, et le Roi d'Aragon, de l'autre : celui de Majorque y fut sacrifié, suivant Zurita. Dom Vaissette assure qu'on y stipula la restitution de l'île ; mais il avoue qu'elle ne fut opérée qu'en 1298. On convint, dans ce traité, qu'Alphonse et Charles-de-Valois se verraient auprès du château de Bellegarde. L'entrevue eut effectivement lieu. Jacques y assista, espérant en tirer quelque avantage; mais on ne décida rien à son sujet, Alphonse ayant déclaré vouloir, auparavant, consulter les Cortés de Catalogne. Des précautions extraordinaires furent prises pour cette entrevue : elles font voir jusqu'à quel point était portée la défiance entre les princes de cette époque. Le 18 juin de cette année, le Roi d'Aragon mourut à Barcelone, 1298.
laissant à son frère Jacques tous ses États, dans lesquels il comprit le Royaume de Majorque, avec toutes ses dépendances. Le nouveau Roi se montra plus disposé que son frère à un arrangement avec son oncle. Dès l'an 1298, il consentit à lui rendre les îles Baléares, à condition qu'il tiendrait tous ses États sous la dépendance féodale de l'Aragon. Le Pape envoya, pour présider à cette restitution, le cardinal de Saint-Clément. Ce Prélat était aussi chargé de conduire Blanche, fille de Charles, roi de Naples, au Roi d'Aragon, qui devait l'épouser. Il ne termina point sa mission, étant mort à Perpignan, où il fut inhumé dans l'église des Cordeliers : le Pape nomma pour le remplacer deux Évêques français. Dans les lettres-patentes adressées par l'Aragonais à son oncle, le 20 juin 1298, il lui promit de faire la restitution le 1er août prochain. Elle fut cependant encore différée ; car le Vicomte de Cardone, lieutenant-

général en Catalogne, chargé de cette commission, ne s'engagea à l'accomplir que pour la Noël. Dans la promesse qu'il en fit, il eut soin de spécifier les restitutions que le Roi de Majorque était tenu de faire. Elles consistaient dans les lieux de Castelnou, Belpuig, Saint-Féliu, Céret, La Bastide, les châteaux de Raymond, Palalda, Fontanilles, Rocaberti, Capraria, Campmaing, Massanet, Cantallops, La Junquéra, Requesens, Avalri. On voit par là que le Roi de Majorque avait pris quelques châteaux en Catalogne; quant aux terres du Roussillon, elles appartenaient sans doute aux Seigneurs de ce pays, qui avaient suivi le parti du Roi d'Aragon. Les deux Rois s'abouchèrent au château d'Argelès, auprès d'Elne, où l'Aragonais était venu voir son oncle. On y renouvela le traité fait à Perpignan en 1279; mais il fut stipulé dans celui d'Argelès qu'on n'appellerait pas au Roi d'Aragon des jugements rendus par celui de Majorque ou par ses Officiers. Tous les Seigneurs qui, dans la dernière guerre, avaient suivi le parti du Roi d'Aragon, furent maintenus dans la possession des terres qu'ils avaient dans le Royaume de Majorque : de ce nombre furent Jazbert et Dalmau de Castelnou, Arnaud de Corsavi, les fils de Bernard Hugues de Cabrentz.

L'invasion des Français en 1285, la longue guerre qui en avait été la suite, les secours en hommes et en argent que le Roi de Majorque reçut de la France, avaient introduit en Roussillon une grande quantité de monnaie toulousaine, et rendu celle de Barcelone fort rare. Jacques, sur la demande de ses sujets, ordonna, le jour des calendes d'août 1300, que les dettes contractées avant le 1er novembre précédent, seraient payées à raison de vingt-trois sols toulousains pour vingt sols de tern. et que, pour elles contractées depuis cette époque, on donnerait vingt-

quatre et un-demi sols toulousains pour vingt sols de tern. Il fixa la valeur du tournois à seize deniers de tern; celle de la maimondine fut fixée, six ans après, à cinq sols de tern pour la simple, et à dix pour la double; celle du morabatin à sept sols; celle du éterling à quatre deniers.

Jacques avait été dispensé de prêter foi et hommage en personne. Sancho, son second fils et son héritier présomptif, parce que l'aîné, appelé Jacques, comme son père, avait pris l'habit de Frère Mineur, s'acquitta de ce devoir pour son père, le 19 octobre 1302. La cérémonie 1302.
eut lieu à Girone en présence du Comte d'Ampurias; de Dalmau, vicomte de Rocaberti; de Jazbert, vicomte de Castelnou; de Guillaume Galceran de Rocaberti, seigneur de Cabrentz; de Raymond de Canet; d'Arnaud de Corsavi; de Bernard de So, et des Syndics de Perpignan[1], de Majorque et de Puycerda, qui, avec la permission du Roi, jurèrent comme garants des promesses que faisait en son nom l'Infant Don Sancho. L'an 1304, le Vicomte de Narbonne et Pierre de Fenouillet, choisis pour arbitres des différends que le Roi de Majorque et le Comte de Foix avaient au sujet des limites de la Cerdagne et du Capcir, avec le Donnézan et le Sallerdès, ne purent les terminer, quoiqu'ils se fussent réunis à Perpignan pour cet objet, qui ne fut arrangé qu'en 1308 par la reine Esclarmonde, tante du Comte de Foix, assistée du Vicomte de Cardone. Le Roi de Majorque accompagna son neveu le Roi

1 On voit dans le *Livre vert*, que le 11 des calendes d'octobre 1302, tous les habitants, convoqués par l'ordre du roi, se réunirent en parlement général dans le cimetière de Saint-Jean, suivant l'usage pour ces sortes d'assemblées; que là, sous la présidence de leurs Consuls et en présence du Bailli et du Juge royal, ils élurent quatre bourgeois pour, au nom de la ville, jurer au Roi d'Aragon d'user de toute leur influence auprès du Roi de Majorque et de ses successeurs, pour les engager à garder les conditions du traité conclu en 1279, entre les deux Rois d'Aragon et de Majorque, déclarant que, dans le cas où l'un des successeurs du Roi actuel viendrait à les violer, la ville ne lui fournirait aucun secours contre le Roi d'Aragon.

d'Aragon à Lyon, où ils assistèrent, le 14 novembre 1305, au couronnement du Pape.

Depuis la paix de 1298, le Roussillon jouissait de la plus grande tranquillité. Les Seigneurs, qui ne pouvaient s'accoutumer à cet état de calme, allaient chercher une vie plus brillante et plus aventureuse au service des Rois d'Aragon ou de Sicile; de ce nombre fut Jazbert, vicomte de Castelnou, qui partit en 1309, avec quelques galères aragonaises, pour aider le Roi de Murcie à faire le siége de Ceuta. Le Musulman attaquait par terre, et Castelnou par mer. Cette place, appartenant au Roi de Grenade, fut prise d'assaut, et ce succès on le dut surtout au courage du Vicomte et des siens. La réputation que ce Seigneur roussillonnais acquit à ce siége, le fit nommer amiral de Castille, emploi qu'il n'accepta que sur l'ordre du Roi d'Aragon, qu'il regardait comme son Souverain. Quelques années auparavant, son oncle, Dalmau de Castelnou, l'un des plus braves Chevaliers de son temps, était passé en Sicile avec cent cavaliers et deux cents fantassins, pour y combattre en faveur du roi Frédéric I[er], frère du Roi d'Aragon. De tous les guerriers roussillonnais qui servirent dans les armées de ce prince, le plus illustre, tant par ses vertus que par sa naissance, fut Don Ferdinand, troisième fils du Roi de Majorque, dont nous parlerons bientôt.

Un évènement, dont les conséquences se firent sentir dans tous les États Chrétiens, occupa les dernières années du roi Jacques I[er] de Majorque. Le Pape, à la sollicitation du Roi de France, Philippe-le-Bel, avait engagé, dès la fin
1307. de 1307, tous les Souverains de l'Europe à faire arrêter les Templiers de leur domination, et à examiner leur conduite. Ces Chevaliers eurent plus à souffrir en Aragon de l'aveugle exaltation des peuples, qui les regardaient comme

hérétiques, que de la sévérité du gouvernement. Aussi n'y prirent-ils les armes, comme dans la Catalogne, que pour défendre leurs châteaux contre l'animosité populaire : ils ne résistèrent jamais aux ordres du Roi. On les avait déjà tous arrêtés, lorsque, dans la seconde session du Concile général de Vienne, le 3 avril 1312, le Pape prononça 1312.
la dissolution de l'Ordre. Un Concile, convoqué et présidé par l'Archevêque de Tarragone, jugea les Templiers des États d'Aragon : la plupart furent déclarés innocents. Quelques-uns, reconnus coupables, se rétractèrent, et furent soumis à une pénitence canonique. On assigna une petite partie des biens de ces malheureux, pour fournir à leur subsistance pendant leur vie. Dans le Diocèse d'Elne, l'évêque Raymond Costa commença l'information contre ces Chevaliers en 1309 et la termina en 1310. Vingt-cinq témoins furent entendus, et tous soutinrent avec fermeté l'innocence de l'Ordre. En septembre 1315, l'Archevêque de Narbonne, convoquant un Concile provincial, y appela Guillaume, évêque d'Elne, avec ordre d'amener les Templiers encore détenus. L'Évêque étant absent, ses Grands-Vicaires se présentèrent à Perpignan, devant le Roi, au commencement d'octobre, pour lui faire part des ordres qu'ils venaient de recevoir. Le Roi leur fit répondre, par Guillaume de Canet, son lieutenant, que, chargé de la garde de ces Templiers par le pape Clément V, mort récemment, il ne pouvait les remettre sans un ordre du Pape futur. Jean XXII, élu en 1316, le donna. On ne trouva pas un seul Templier coupable dans tout le ressort de l'Archevêché de Narbonne. On avait, en général, disposé des domaines des Templiers en faveur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; mais sur les représentations des Rois de Castille, d'Aragon, de Portugal et de Majorque, on ajourna cette décision, en ce qui concernait

leurs États. Ces princes insistaient fort sur la nécessité où ils se trouvaient de défendre leurs frontières contre les Infidèles; le Roi d'Aragon demandait qu'on employât ces biens pour doter un Ordre qui, à l'instar de celui de Calatrava, fût constamment occupé à faire la guerre aux Mahométans. Il offrit la ville de Montèze, dans le Royaume de Valence, pour chef-lieu du nouvel Ordre. Cette affaire ne fut terminée qu'en 1322, par le pape Jean XXII. Ce Pontife ordonna que toutes les propriétés des Templiers et des Hospitaliers, dans le Royaume de Valence, à l'exception de ce que ces derniers possédaient dans le territoire de la capitale, serviraient à doter l'Ordre de Montèze, et que celui de Saint-Jean de Jérusalem recevrait tout ce que les Templiers possédaient dans les autres provinces aragonaises.

Le roi Jacques de Majorque étant mort dans son île,
1311. très probablement vers la fin de juin 1311, ne vit point terminer l'affaire des Templiers. Il avait eu d'Esclarmonde de Foix quatre fils et deux filles. L'aîné, du même nom que lui, étant prisonnier du Roi d'Aragon, avait pris la résolution d'embrasser la Règle de Saint-François, ce qu'il exécuta en 1302; Sancho, le second, succéda à son père; Ferdinand était le troisième; Philippe, le quatrième, d'abord trésorier de Saint-Martin de Tours, ensuite Chanoine d'Elne, finit ses jours dans le tiers Ordre de Saint-François, et prit une part très active aux querelles qui, dans ce siècle, s'élevèrent au sein de cette Congrégation sur l'observance de la Règle. Les filles de Jacques Ier de Majorque furent : Sancie, l'une des meilleures princesses de son temps, mariée en 1304 à Robert, roi de Naples, et Isabelle, épouse de Jean-Manuel, Infant de Castille.

Sancho se trouvait auprès de son père lorsqu'il mourut : on le voit, le 4 juillet 1311, confirmer les priviléges de

Majorque. Après avoir mis ordre aux affaires de l'île, il partit pour le continent. Le 13 janvier 1312, il recevait, à Frontignan, les hommages des Consuls et des notables de Montpellier; mais appelé à Perpignan par la maladie de sa mère, il délégua son lieutenant à Montpellier pour recevoir le serment des habitants de cette ville. La veuve de Jacques Ier ne succomba point; mais elle fut assez en danger pour se décider à faire son testament. Par acte, daté de Perpignan, le 23 mars 1312, elle donne quinze cents livres barcelonaises à son fils Ferdinand, le chargeant de compter cinq mille sols à sa sœur Sancie, et mille à chacun de ses frères, Philippe et Jacques. Elle recommande ce dernier au roi Sancho, chargé de lui fournir tout ce qui lui sera nécessaire, si les soixante livres de pension annuelle que lui avait laissées le Roi défunt ne lui suffisaient pas. Sancho s'engagea à remplir et à faire exécuter toutes les clauses de ce testament. Il était aussi attiré en Roussillon par une autre affaire qui lui tenait fort à cœur. Lors de la paix de 1298, la vallée d'Aran, que se disputaient les Rois de France et d'Aragon, avait été mise en sequestre entre les mains du Roi de Majorque : elle y était encore. Sancho assembla les commissaires français et aragonais, qui, s'étant adjoint, comme troisième arbitre, le Cardinal de Tusculum, décidèrent en faveur de l'Aragon. Le Roi de France ayant adhéré à cette décision, celui de Majorque s'empressa d'en prendre possession, par l'entremise de Pierre Duchâtel, qu'il nomma Gouverneur de cette vallée. Les arbitres avaient également décidé que l'Aragonais paierait à Sancho sept mille livres barcelonaises pour les frais de garde.
Cette affaire fut terminée le 9 juillet 1312, jour où Sancho 1312.
prêta foi et hommage au Roi d'Aragon pour tous les États dépendants de ce prince. La cérémonie eut lieu dans le

palais de Barcelone, en présence de plusieurs Seigneurs, dont quelques-uns, tels qu'Arnaud de Corsavi, Pierre et Bernard de Fenouillet, Guillaume de Canet, Dalmau de Castelnou, etc., étaient Roussillonnais. Le 18 décembre de la même année, Sancho fit hommage au Roi de France, pour la Seigneurie de Montpellier.

Ce fut sous le règne de Sancho que se termina la fameuse expédition des Catalans dans la Grèce. Nous consacrerons quelques pages au récit des hauts faits de ces intrépides aventuriers, dont le plus grand nombre étaient Roussillonnais. L'Infant de Majorque Don Ferdinand, second fils de Jacques Ier, y jôua d'ailleurs un grand rôle. C'est un intéressant épisode de notre histoire.

La rivalité des deux Maisons d'Aragon et d'Anjou avait attiré en Sicile une multitude d'Aragonais et de Catalans, dont la valeur contribua puissamment à établir dans cette île la domination de Frédéric, qui y régnait depuis 1295. Lorsque le calme fut rendu à ce pays en 1302, ce prince s'estima très heureux de pouvoir se délivrer de ces guerriers, dont le courage inquiet devenait aussi dangereux en temps de paix, qu'il lui avait été utile pendant la guerre : il leur facilita les moyens de se rendre à Constantinople, où l'Empereur les appelait à la défense de ses États, envahis par les Infidèles. Andronic II promit à Roger de Flor, leur général, sa nièce en mariage, avec la dignité de Magaduc [1], celle de Sénéchal à Corbaran d'Alet, quatre onces d'argent par mois à chaque homme d'armes, deux à chaque chevau-léger ou chef de marins, une à chaque soldat ou marin (il n'allouait que la moitié de cette solde aux étrangers à son service). Arrivés à Constantinople,
1303. en janvier 1303, au nombre d'environ huit mille hommes,

1 Grand Duc. Généralissime des armées.

une rixe, excitée par la jalousie des Génois, coûta trois mille hommes à ces derniers. Peu après ils partent pour la Natolie. Débarqués aux environs de Cyzique, ils battent les Turcs; et en moins de dix-huit mois, les poussent, de victoire en victoire, à plus de deux cents lieues de distance, des rives du Bosphore au mont Taurus.

L'Asie-Mineure revit, à quatorze siècles d'intervalle, flotter les étendards de ces Gaulois-Tectosages, qui portèrent leurs armes victorieuses du pied des Pyrénées au Pont-Euxin. Maîtres de Byzance, ils fondèrent cent vingt-cinq ans avant Jésus-Christ, un État connu sous le nom de Galatie; et c'est précisément sur ce même théâtre des exploits de leurs ancêtres, que ces indomptables guerriers déployèrent, en 1304, l'impétueuse valeur qui, dans tous les temps, caractérisa cette illustre nation.

La charge de Sénéchal, que remplissait Corbaran d'Alet, tué dans un des premiers combats, est donnée à Bérenger de Rocafort, arrivé depuis peu avec deux cents cavaliers et mille Almogavares. Fernand Ximenés de Arénos, mécontent de Roger de Flor, le quitte avec ses soldats, et va servir le Duc d'Athènes. Cependant, ces hommes si intrépides, moins propres à gouverner qu'à conquérir des provinces, deviennent odieux aux peuples délivrés, par eux, du joug musulman, et redoutables à l'Empereur, qu'ils ont si glorieusement servi. Bientôt, les habitants de Magnésie, réunis aux Alains, égorgent la faible garnison laissée par Roger dans leur ville pour garder les bagages de l'armée; ils lui ferment les portes, et repoussent ses attaques, lorsqu'il revient pour châtier cette perfidie. D'autre part, Andronic le rappelant en Europe avec ses troupes, sous un faux prétexte, les place à Gallipoli et dans les environs. Là, peut-être pour affaiblir les Catalans, en leur inspirant de la méfiance contre leurs chefs,

tandis que la solde de l'armée est en retard, il crée leur général César, et confère la dignité de Magaduc à Bérenger d'Entensa, grand Seigneur Catalan, ami de Roger, arrivé depuis peu avec mille Almogavares et trois cents hommes d'armes. Le nouveau César cherche à calmer les esprits exaspérés par le retard de la solde; l'armée envoie une députation à Andronic pour réclamer ce qui lui est dû. Roger va trouver à Andrinople le jeune Empereur Michel, pour en faire hâter le paiement, et conférer sur les opérations de la troisième campagne. Il y est assassiné avec tous les siens; et les députés de l'armée, mal reçus d'Andronic, sont massacrés par le peuple, ainsi que l'amiral catalan Daunes, qui se trouvait à Constantinople, chez le père de sa femme, parente de l'Empereur. Les Catalans, soldats ou négociants, répandus dans l'Empire, furent égorgés. A ces nouvelles désastreuses, ceux de Gallipoli, ne pouvant contenir leur fureur, en massacrent les habitants. L'armée grecque, forte de trente mille fantassins et quatorze mille chevaux, s'avançait vers la ville, passant au fil de l'épée tous les Catalans établis aux environs, qui n'avaient pas été assez heureux pour se réfugier dans la place. On apprit, dans ces circonstances critiques, que l'Infant Sancho se trouvait à l'île de Mételin, avec dix galères siciliennes. On le supplia de venir à Gallipoli, recevoir pour le Roi de Sicile le serment de fidélité des troupes. Il vint, en effet; et, entraîné par le sentiment national, il promit de protéger ses compatriotes. D'Entensa le pressa de se joindre à lui pour ravager les côtes de l'Empire; mais, considérant que, Général d'un Roi ami d'Andronic, il ne pouvait, sans des ordres formels, coopérer à une pareille expédition, ce prince s'y refusa et partit, au grand mécontentement des Catalans. D'Entensa, après plusieurs courses des plus

heureuses, fut rencontré par dix-huit galères génoises. Se fiant à la parole de l'Amiral, qui l'invitait à se rendre à son bord, il y fut arrêté, conduit à Trébizonde, et ensuite à Gênes. On attaqua ses troupes, et, après un combat opiniâtre, hommes et vaisseaux, tout fut tué ou pris. Les Catalans renfermés dans Gallipoli n'étaient plus que douze cents fantassins et deux cents cavaliers. Ne voulant devoir leur salut qu'à leurs bras, ils brûlent leurs vaisseaux, commandés par Rocafort; ils repoussent les assiégeants jusqu'à trois journées de la place; attaquent la nombreuse armée de Michel Palléologue, la défont complètement, et s'emparent des villes de Rodosto et de Pavia. Fernand Ximenés d'Arénos, instruit à Athènes de la fâcheuse situation de ses compatriotes, se dérobe aux pressantes sollicitations du Duc, et vole à leur secours, sur un vaisseau monté de quatre-vingts soldats aguerris. Reçu, comme le méritait son dévoûment, il recrute sa petite troupe de quelques volontaires, court le pays et s'empare du château de Modica, aux portes de Constantinople. Des quatre villes occupées par les Catalans, Gallipoli était la plus sûre. Ils y placent les infirmes, les blessés, leurs magasins de vivres, d'armes et d'habillement, sous les ordres de l'historien Muntaner, à la fois commandant militaire et chef de toute l'administration de l'armée. Tandis que celui-ci, par sa valeur et ses sages dispositions, fait échouer l'entreprise hardie d'un partisan grec pour s'emparer de la place, Rocafort et d'Arénos traversent rapidement quarante lieues de pays, et vont prendre, sur les bords de la mer Noire, la ville et le port d'Estranara; y brûlent cent trente bâtiments grecs; y recouvrent les quatre galères qu'on leur avait enlevées en massacrant leur amiral Daunes; les chargent de leur butin; les envoient à Gallipoli, en passant à la vue de Constantinople, et reviennent,

par terre, dans leurs places. Le désir de venger la mort de Roger de Flor leur fit entreprendre une expédition bien plus périlleuse. Les Alains et leur général Gircon, principaux auteurs de ce meurtre, avaient obtenu la permission de se retirer chez eux au nombre de neuf mille hommes, dont trois mille de cavalerie, en traversant le mont Hémus (le Balkan). Les Catalans abandonnent leurs places, à l'exception de Gallipoli, où ils envoient les bagages, les femmes et les enfants. Muntaner est chargé de défendre cette ville avec deux cents fantassins et vingt cavaliers. Ils traversent soixante-quinze lieues de pays; atteignent les Alains au pied du Balkan, les taillent en pièces dans un combat où leur chef perdit la vie, et reviennent avec un butin immense, à travers une contrée ennemie, où ils ne peuvent se procurer des subsistances qu'à la pointe de l'épée[1]. Muntaner, qu'on n'avait pu déterminer à rester qu'en lui représentant l'importance du poste dont la garde lui était confiée, et qu'en lui promettant le quinzième de tout le butin pour lui, et autant pour son monde, eut aussi une large part de périls et de gloire. Il n'était resté avec lui que cent trente-trois fantassins et sept cavaliers; les autres avaient suivi l'armée, malgré lui, la nuit de son départ. L'Amiral génois, Antoine Spinola, voyant la faiblesse de cette garnison, promit à Andronic de s'emparer de Gallipoli. Muntaner, ayant répondu avec fermeté à une sommation arrogante, Spinola s'approche avec vingt-cinq galères, et met son monde à terre. Le

1 On pourrait croire, au récit de pareils exploits, que les Alains manquaient de courage ou ne savaient pas se défendre. Un seul fait suffira pour prouver que ce peuple était brave jusqu'à la férocité. Un des cavaliers qui résistèrent avec le plus d'acharnement, se trouvait ayant sa femme à ses côtés. Cette femme voyant que son cheval faiblissait, et qu'on allait l'atteindre, poussa un grand cri. Le cavalier se retourne, l'embrasse tendrement, et lui abat la tête d'un seul coup. Il combattit ensuite en désespéré. Il ne succomba qu'après avoir tué l'un des trois assaillants et fortement blessé les deux autres.

brave Gouverneur attaque les Génois au débarquement; reçoit cinq blessures; a un cheval tué sous lui, et se retire dans la place, dont il garnit les murs de deux mille femmes, armées de lances, d'épées et de pierres. Les Génois sont repoussés dans deux assauts consécutifs par ces femmes rivalisant d'héroïsme. Muntaner, apercevant du désordre parmi les assaillants, fond sur eux avec ses cent quarante soldats; les pousse jusqu'à la mer, et les force à se rembarquer, après leur avoir fait perdre leur général et la plus grande partie des troupes. La victoire donne toujours des alliés : les Catalans en acquirent parmi les Chrétiens et les Musulmans; les premiers furent mille cavaliers turcopoles, les seconds une horde de Turcs, comptant deux mille combattants à pied et huit cents à cheval. On accorda, aux uns et aux autres, pour solde, une part dans le butin, égale à la moitié de celle d'un Catalan de même classe, et on leur assura la liberté de revenir chez eux quand ils voudraient. On donna le commandement des Turcopoles à Jean-Pierre de Caldés, chef catalan de la famille noble existant alors à Perpignan. Peu de temps après, on vit arriver à Gallipoli Bérenger d'Entensa, avec cinq cents vieux soldats. Délivré de sa prison de Gênes, par l'intermédiaire du Roi d'Aragon, mais n'ayant pu obtenir de cette République une juste indemnité des pertes qu'elle lui avait occasionnées, ni d'aucun prince des secours pour ses compatriotes en Grèce, d'Entensa avait vendu une partie de ses domaines en Catalogne pour lever les troupes qu'il amenait. Sa naissance [1], ses manières aimables, l'autorité qu'il avait eue autrefois, le zèle qu'il venait de montrer pour ses anciens camarades, lui attiraient des partisans dans l'armée, surtout parmi

[1] Il était petit-fils de Pierre, comte d'Ampurias, frère d'Alphonse IV, roi d'Aragon.

les Chevaliers; mais Rocafort avait pour lui la plus grande partie des Almogavares, tous les Turcs et les Turcopoles. D'ailleurs, commandant en chef depuis cinq ans dans des circonstances fort difficiles, ses opérations avaient toujours été couronnées de succès éclatants. Pour prévenir les inconvénients qui devaient naître d'une pareille rivalité, on convint que Rocafort, d'Entensa et d'Arénos seraient reconnus pour chefs, sous lesquels chacun pourrait se ranger à son gré. Rocafort et d'Entensa furent, chacun de son côté, assiéger une place; d'Arénos était à Modica; Muntaner resta à Gallipoli. Sur ces entrefaites, l'Infant Don Ferdinand de Majorque arrive avec quatre galères, envoyé par le Roi de Sicile, pour prendre en son nom le commandement des Catalans. Muntaner, tout dévoué aux princes de cette maison, le reconnut pour Lieutenant-Général du Roi de Sicile, et envoya prévenir les trois chefs. D'Entensa et d'Arénos vinrent sur le champ; Rocafort prétexta la nécessité de sa présence au siége qu'il avait entrepris, de sorte que l'Infant, accompagné de Muntaner, se rendit auprès de lui. Rocafort lui fit, en apparence, le plus grand accueil, pour plaire aux troupes, charmées de voir l'Infant à l'armée; mais il chercha, par des intrigues secrètes, à faire prendre une détermination, qui, sans avoir l'air d'un refus, produisit le même effet. Ses émissaires travaillèrent si bien, que l'armée accepta avec enthousiasme l'Infant pour général, mais sans aucune dépendance du Roi de Sicile. Ferdinand était trop loyal pour accepter une autorité qu'il ne pouvait obtenir sans manquer à ses engagements envers son cousin; mais espérant ramener les esprits, il suivit l'armée lorsque, épuisée, abandonnant la Thrace, elle se dirigeait vers la Macédoine. Dans cette marche, une rixe, suscitée sans doute par dessein prémédité, entre les troupes de Rocafort et celles d'Entensa,

eut les suites les plus funestes. Ce dernier, accourant sans armes pour apaiser le tumulte, fut tué de deux coups de lance par le frère de Rocafort et son oncle Saint-Martin. D'Arénos s'avançait aussi; mais, averti qu'on en voulait à ses jours, il s'entoura de ceux des siens qu'il put réunir, et se retira dans un fort voisin occupé par les Grecs. Il entra ensuite au service de l'Empereur, dont il épousa une parente, et fut fait Magaduc. Il périt, dans cette mêlée, cinq cents fantassins et cent cinquante cavaliers, la plupart, des bandes d'Entensa et d'Arénos. Le carnage aurait été bien plus grand, si l'Infant, au premier avis qui lui parvint, ne fût accouru armé, à la tête du petit nombre de guerriers qu'il avait auprès de lui, pour s'opposer à la furie des Turcs. Rocafort, craignant pour le prince, vint se mettre à ses côtés, et contribua à rétablir l'ordre. Arrivés au lieu où gisait le cadavre d'Entensa, l'Infant donna les témoignages les plus vifs de ses regrets; et, prenant un ton sévère, il dit à Rocafort: « Cet homme a été victime de la plus noire perfidie. » La réponse du Général fut respectueuse : il voulait faire croire qu'Entensa n'avait pas été reconnu. Ne pouvant punir, D. Ferdinand parut se contenter de cette excuse; mais ses quatre galères étant arrivées, il fit assembler le conseil, réitéra ses propositions, et recevant la même réponse, il s'embarqua, et cingla vers l'ile de Tasso, à six milles du camp. Muntaner y arrivait, en même temps, avec la flotte de Gallipoli, chargée des femmes, des enfants et des bagages. Au récit que lui fit l'Infant des scènes horribles dont il venait d'être le témoin, il s'empressa d'acquiescer à l'ordre qu'il lui donna de le suivre; mais il voulut d'abord assurer aux femmes et aux enfants des soldats d'Entensa et d'Arénos, les moyens d'aller où bon leur semblerait, avec leurs biens, et rendre ensuite

compte de sa commission au conseil. Il sut résister aux sollicitations générales de ses anciens frères d'armes, et se dirigea vers la Sicile avec l'Infant. Il saccage en passant une île du duché d'Athènes, pour se venger des habitants qui avaient maltraité et pillé des gens que Ferdinand y avait laissés pour préparer du biscuit. Contre l'avis de Muntaner, ils entrent ensuite dans le port de Négrepont; ils y trouvent dix galères vénitiennes, escortant Cypois, commissaire de Charles-de-Valois; et, malgré la parole donnée de part et d'autre, ainsi que par les Seigneurs du pays, on les arrête en débarquant; on pille leurs effets; on prend leurs vaisseaux, et Ferdinand est conduit prisonnier à Athènes. Muntaner et un Chevalier aragonais sont livrés aux Catalans, avec lesquels Cypois négociait pour les engager à soutenir les prétentions de Charles-de-Valois à l'Empire d'Orient. A leur arrivée au camp, l'Aragonais fut décapité par l'ordre de Rocafort; Muntaner, au contraire, fut très bien reçu, car il avait beaucoup d'amis, et les Turcs surtout lui étaient très dévoués. Il repartit chargé de présents, qu'il employa à adoucir la prison de l'Infant, qu'on lui permit de voir. Il rendit compte au Roi de Sicile de tous ces évènements, qui se passèrent en 1308. Ferdinand, renvoyé d'abord à Naples auprès du Roi son beau-frère par l'intervention du Roi de France, recouvra entièrement sa liberté l'année suivante, et se rendit par mer à Collioure auprès de sa famille. Les Catalans passèrent au service de Charles-de-Valois, et reconnurent Thibaud de Cypois pour son commissaire. Rocafort, délivré de tout compétiteur, s'abandonna sans frein à tous les vices. Son orgueil, son avidité, lui firent des ennemis parmi ses plus chauds partisans. Cypois, qu'il ne ménageait pas, s'entendit bientôt avec les principaux chefs pour se débarrasser d'un homme qui leur était odieux. Il fit

venir six galères pour assurer sa retraite s'il échouait dans son entreprise. Ayant assemblé un grand conseil, Rocafort s'y rend avec son frère : de tout côté des plaintes s'élèvent contre ce chef, qui y répond avec son arrogance habituelle; la querelle s'échauffe; on se lève, on l'entoure, on se saisit des deux frères, et on les livre à Cypois. Les Turcs et les nombreux amis de Rocafort, inquiets toute la nuit, s'apaisent le lendemain, en apprenant que leur Général n'est pas mort. Cypois, voyant que tout est calme, fait passer de nuit ses prisonniers sur la flotte, décidé à abandonner une armée où il prévoit une affreuse sédition. Elle éclate, en effet, au départ des galères. On se jette sur ceux qu'on regarde comme les auteurs de la catastrophe : quatorze des principaux capitaines, et plusieurs de leurs amis furent massacrés. Cypois livra les Rocafort au Roi de Naples, leur ennemi, qui les laissa mourir de faim dans le château d'Averse.

L'armée se trouva ainsi, non-seulement sans chef, mais encore dépourvue d'hommes en état de la commander. On choisit quatre personnes, savoir : deux Chevaliers, un Capitaine et un simple Almogavare, pour la conduire, d'après les avis d'un conseil de douze, toujours permanent. Elle était encore à Cassandria, lorsque le Duc d'Athènes lui fit proposer d'entrer à son service, offrant six mois de paie d'avance et les mêmes avantages que lui avait faits l'Empereur grec. L'envoyé du Duc chargé de cette négociation, était un Chevalier catalan, né en Roussillon, nommé Deslau par Moncada, et Deslauró par d'autres auteurs, venu sans doute à Athènes avec d'Arénos, et déjà fixé dans ce pays. On le chargea de la négociation en sa qualité de compatriote et d'ancien compagnon des Catalans. L'époque de l'entrée de ces derniers au service du Duc, reste fort incertaine. Ils n'avaient point de vaisseaux, et la route

par terre offrait des difficultés jugées insurmontables. Comme ils ne pouvaient vivre dans un pays ruiné, ils marchèrent, au nombre de huit mille hommes, sur Thessalonique. Ils trouvèrent cette ville dans un état de défense trop respectable pour l'attaquer; mais tous les passages pour rentrer dans la Thrace étant occupés et fortifiés par les Grecs, les Catalans se jettent dans des montagnes difficiles, et arrivent, en trois marches forcées, vers l'embouchure du Salampria (anciennement le Pénée). Ils passent l'hiver dans la vallée de Tempé, contrée aussi abondante qu'agréable. Au retour du printemps, ils envahissent la Thessalie dont le prince, employant les prières et l'argent, s'empresse de leur fournir des vivres, et les décide à traverser le pays des Blaques[1] pour arriver en Achaïe. Cette marche à travers des montagnes habitées par des peuples fiers et belliqueux, où l'on ne pouvait faire un pas sans combattre, ne fut pas un des moindres exploits de ces aventuriers. Ils passent, enfin, les fameux défilés des Thermopyles, et viennent s'établir sur les bords du Céphise, qui descend du Mont-Parnasse. Là, ils entrent au service du Duc d'Athènes, qui, par leur secours, triomphe de ses ennemis, et conclut des traités qui lui font recouvrer plus de trente places. Ce prince parait d'abord disposé à reconnaitre d'aussi grands services, en donnant des établissements à cinq cents d'entr'eux. Les autres en attendaient autant, ou du moins la paie qui leur était due, lorsqu'ils reçurent l'ordre de vider le pays. Déclarer la guerre au Duc, se saisir de quelques positions importantes, et vivre aux dépens des habitants, fut la réponse de ces guerriers justement irrités. Les cinq cents qui avaient reçu des

[1] Canton de l'ancienne Étolie, situé dans les montagnes au nord de Lépante, et confinant à la Thessalie, qui avait pris le nom de Blaquie ou Vlakie, de quelques Valaques, qui s'y avaient [illegible] des Empereurs grecs. [illegible] d'Hérodote.

établissements, y renoncent et veulent partager le sort de leurs camarades. Réunis, ils ne forment en tout, avec les Turcs et les Turcopoles, qu'un corps de trois mille six cents chevaux et quatre mille hommes de pied. Le Duc s'avance avec six mille quatre cents chevaux, dont sept cents chevaliers français, et huit mille fantassins. Comptant principalement sur la cavalerie, il en prend le commandement; mais il s'engage imprudemment dans un terrain inondé, où les chevaux embourbés, livrent sans défense leurs cavaliers aux traits des Almogavares. Les Turcs, craignant une trahison des Chrétiens, ne commencèrent à combattre que lorsqu'ils virent les Catalans ne pas ménager les ennemis. Presque toute cette cavalerie périt, avec le Duc, dans ce marais; deux Chevaliers seuls, Boniface de Vérone, et le Roussillonnais Deslau, échappèrent à la mort : tout le pays se soumit. Les Catalans épousèrent les veuves, et fondèrent un nouvel État; mais, n'ayant parmi eux personne capable de gouverner, ils offrirent le commandement à Boniface, et, sur son refus, à Deslau, qui épousa la veuve du Seigneur de la Sola, possédant une grande fortune. On proposa aux Turcs et aux Turcopoles de rester; mais ceux-ci préférèrent revenir dans leur patrie, pour y jouir des richesses acquises par tant de travaux et de combats. Ils ne parvinrent ni les uns ni les autres à leur destination : les Turcopoles entrèrent au service du prince des Serviens; les Turcs voulurent se retirer par le chemin que l'armée avait suivi. Ne pouvant passer en Asie, faute de vaisseaux, ils traitent avec les Grecs pour en obtenir. Trompés par eux, ils ravagent de nouveau la Thrace, et battent Michel Paléologue; mais, enfin, défaits à leur tour, ils se jettent dans un château, sur le bord de la mer, où ils sont bientôt assiégés par toutes les forces de l'Empire.

Repoussés dans deux sorties, ils en tentent une troisième, qui n'a pas plus de succès. Tous sont tués ou pris par les Grecs et les Génois, qui les bloquent du côté de la mer.

Les Catalans, maitres du Duché d'Athènes depuis l'an 1313, obéirent peu de temps à Roger Deslau, qui mourut ou fut déposé. Ils s'adressèrent au Roi de Sicile pour avoir un chef. Ce prince leur envoya son second fils Mainfroi; et comme ce n'était encore qu'un enfant, il lui adjoignit Bérenger Estanyol, homme d'une grande capacité. Celui-ci eut soin, pour les gouverner plus facilement, de les occuper à des guerres continuelles. Estanyol et le jeune Mainfroi étant morts, le Roi de Sicile donna aux Catalans Alphonse (probablement son fils naturel). Ils le marièrent avec la fille de Boniface de Vérone, qui eut en dot le tiers de l'ile de Négrepont et de treize châteaux en terre ferme. Les descendants de ce prince gouvernèrent pendant près de cent cinquante ans, sous la dépendance, au moins nominale, des Rois de Sicile. En 1382, craignant d'être attaqués par Louis de Navarre, gendre de Charles de Duras, roi de Naples, et ne pouvant espérer aucun secours de la Sicile, déchirée par les factions, ils proclamèrent, comme Suzerain, Pierre IV, roi d'Aragon, et implorèrent son assistance. Des troupes et quelques galères leur furent envoyées; mais ces secours n'arrivèrent que lorsque les Catalans et les Aragonais, d'abord battus par Louis de Navarre, eurent reussi à reprendre Athènes et d'autres forteresses, dont ce prince s'était emparé. Pierre ayant consolidé sa puissance, avec l'aide de Jean-Fernandez de Heredia, grand-maitre de Rhodes, établit pour gouverneur le Vicomte de Rocaberti, qui fut confirmé dans le gouvernement d'Athènes et de Patras par Jean Ier, fils et successeur de Pierre IV.

Quelques auteurs ont prétendu que ces aventuriers,

dont nous avons rapidement esquissé les prodigieux faits d'armes, n'étaient qu'un ramassis de toutes les nations chrétiennes de l'Occident; d'autres en ont fait des Français; mais il est impossible de nier que les sujets des Rois d'Aragon et de Majorque, en formaient l'immense majorité. Le nom de Roger de Flor, leur premier général, est plutôt catalan qu'italien ou allemand. Mais, fût-il, comme on l'a dit, fils d'un Seigneur allemand et d'une demoiselle italienne, qu'importe, il était né à Tarragone le 14 juillet 1262. Après avoir fait ses premières armes en Espagne contre les Maures, il prit l'habit de Templier, et fit sa profession à Barcelone, dans la maison de cet Ordre. Il passa de là dans la Terre-Sainte, et y acquit par sa valeur une grande réputation. Ayant sauvé le trésor de l'Ordre, lors de la prise de Saint-Jean-d'Acre par les Sarrasins, il forma une petite flotte, avec laquelle il ne cessa d'inquiéter les Mahométans; gagna de grandes richesses, et finit par s'attacher au service de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile. Tous ces faits, affirmés par plusieurs historiens, ne sauraient être contestés. On ne puiserait pas de meilleurs arguments dans la dénomination de *Latins*, sous laquelle ces aventuriers sont désignés par les Grecs, ou dans celle de *Francs*, qu'ils prirent eux-mêmes à Gallipoli, après l'assassinat de Roger de Flor. On sait que la seconde dénomination est donnée par les Grecs à tous les Chrétiens occidentaux; et quant à la première, ils la prirent pour intéresser à leur cause tous les Latins répandus dans l'Empire Grec; mais ils combattirent toujours sous les bannières d'Aragon ou de Sicile, et n'adressèrent qu'à l'un de ces Rois, leurs plaintes, leurs demandes de secours ou d'un chef. Bien plus, Muntaner, l'un de leurs principaux officiers, cite, dans l'histoire qu'il a écrite de cette expédition, le nom de quarante d'entr'eux,

les plus distingués par leur naissance, leurs emplois, leurs services, et tous ces noms trahissent une origine catalane ou aragonaise. Cette troupe, formée à Messine des seuls étrangers au service de Frédéric, devenus inutiles par la paix, ne pouvait être composée que des sujets des Rois d'Aragon et de Majorque. Les Français et les Italiens, entraînés par l'influence du Roi de France ou du Pape, avaient combattu pour la Maison d'Anjou. Roger de Flor, entré au service de Frédéric, avec une flotte et de grandes richesses, y soutint la réputation qu'il s'était faite en combattant contre les Infidèles. Lié avec les principaux chefs, surtout avec Bérenger d'Entensa, le plus grand Seigneur des Catalans, il dut à tous ces motifs le commandement qu'on lui déféra sur ces aventuriers, presque tous Aragonais, Valenciens, Catalans, Majorquins, Roussillonnais. Quant à ces derniers, ils provenaient des soldats de ce pays qui avaient suivi en Sicile, soit l'Infant Ferdinand de Majorque, soit Dalmau de Castelnou. Muntaner cite deux chevaliers du nom de Caldés, et un autre appelé San-Marti. Un document du milieu du XIV[e] siècle nous apprend qu'il existait en Roussillon une famille du nom de San-Marti, à laquelle appartenait le village de Saint-Martin-de-Fenouillet et un autre fief du voisinage. Dans des actes de la fin du XIII[e] siècle et du commencement du XIV[e], on trouve, à Perpignan, des Chevaliers du nom de Caldés, en latin *de Calidis*. Zurita parle d'une maison de François de Caldés, existant dans cette ville en 1346.

Pour ne pas interrompre la narration des exploits des Catalans en Grèce, nous avons laissé Ferdinand de Majorque en Roussillon. Il n'y resta pas long-temps; car,
1309. en 1309, il se trouvait au siége d'Alméria, avec l'armée du Roi d'Aragon, et il fut mis par ce prince à la tête du corps chargé de contenir la garnison, pendant que le Roi,

avec le gros de l'armée, marchait au devant des Infidèles qui venaient au secours de la place. Durant la bataille livrée le 24 août entre les Aragonais et les Grenadins, les assiégés, conduits par le fils d'un Roi Sarrasin, tentèrent une grande sortie; mais ils furent vigoureusement repoussés par Ferdinand, qui tua leur chef de sa propre main. Ce prince était de retour en Sicile avant 1314; et, dans la guerre qui eut lieu cette année entre le Roi de Naples, son beau-frère, et Frédéric de Sicile, son cousin, il combattit pour ce dernier, dont il avait toujours suivi les drapeaux: mais il ne négligea rien pour rétablir entre eux la bonne intelligence, que ses propres intérêts lui rendaient si nécessaire. Ayant enfin réussi à leur faire conclure une trêve le 17 décembre 1314, il s'occupa des moyens de faire valoir, par les armes, les droits d'Isabelle d'Adria, sa femme, héritière de la Baronnie de Matagrifo, en Grèce, et ayant des titres fondés à la possession de la Morée. Tandis qu'il faisait des préparatifs pour une expédition, Isabelle accoucha, à Catane, en Sicile, au mois d'avril 1315, d'un fils, qu'on nomma 1315.
Jacques, et que nous verrons, dans la suite, hériter du Royaume de Majorque : Isabelle mourut un mois après ses couches. Ferdinand envoya à Esclarmonde, sa mère, qui se trouvait au château de Perpignan, l'enfant nouveau-né, sous la conduite de l'historien Muntaner, et partit pour la Morée, à la tête d'un corps nombreux d'infanterie et de cinq cents cavaliers. Il débarqua à deux milles de Clarence; défit une troupe considérable de cavalerie, qui voulait s'opposer à la descente; prit Clarence, et emporta le château de Belver, l'un des plus forts que l'on connût, suivant Muntaner. Avec l'aide des Catalans établis dans le Duché d'Athènes, il se rendit maître d'une partie de la Morée, et s'y maria avec une cousine du Roi

de Chypre, dont il eut un fils, appelé Ferdinand. Mais, l'année suivante, Louis de Bourgogne, son compétiteur, ayant débarqué à la tête de forces considérables pour lui en disputer la conquête, il se vit abandonné par la plupart des Seigneurs du pays, qui l'avaient d'abord reconnu. Ferdinand ne se laisse point abattre par ces défections, ni par le découragement et la mauvaise volonté de quelques-uns des siens. Il sort de Clarence à la tête d'un faible détachement, pour observer la marche de l'ennemi; et, croyant avoir trouvé une occasion favorable, il l'attaque le 5 juillet 1316; mais, t i par les uns, mal secondé par les autres, il pénètre les rangs des Bourguignons, et y trouve la mort ec 1 1 petit nombre de braves qui l'ont suivi. Sa tête, i :e à la garnison de Clarence, achève de démoraliser c hommes, qui, travaillés par les menées de quelques traîtr ;, consentirent, contre l'avis des plus fidèles, à rendre la place et les châteaux voisins. Ainsi périt, victime d'une trame dont les détails n'ont jamais été bien connus, malgré l'enquête faite dans la suite, un prince, dont les ennemis mêmes admirèrent la valeur et plaignirent la dest iée. Il égala par son courage et ses exploits les plus il stres de ses ancêtres, et les surpassa tous par ses vert . Né à Perpignan, vers l'an 1280, son corps y fut tra orté et enseveli dans l'église
1316. des Dominicains, le 2 novembre 1316, et non en 1318, comme le portent certains auteurs.

On lit dans Muntaner, avec le plus vif intérêt, cet épisode de sa chronique. Chargé d'un précieux fardeau, qui lui est plus cher que la vie, le vieux guerrier, le héros de Gallipoli, qui tant de fois brava la mort dans les combats, ému de l'importance de sa mission, déploie la plus touchante sollicitude pendant quatre-vingt-onze jours de navigation. Averti du voisinage de quatre galères, qui

croisent pour enlever l'Infant, en butte aux tempêtes, qui engloutissent sept bâtiments autour de lui, privé du secours des nourrices, attaquées du mal de mer, il porte l'enfant dans ses bras, la nuit et le jour; il le presse, le réchauffe contre son cœur. Débarqué à Salou, près de Tarragone, l'Infant fut transporté en litière, au milieu des démonstrations de respect et de joie des populations, jusqu'à Perpignan, où le fidèle serviteur eut le bonheur de remettre l'enfant royal, avec les solennelles formalités qu'exigeait la reconnaissance de son identité, aux deux Reines, Esclarmonde, sa grand'mère, et Marie d'Anjou, sa tante.

Tandis que son frère combattait et mourait sur une terre étrangère, Sancho ne songeait qu'à maintenir la paix dans son petit État. En 1320, le Vicomte de Narbonne Amalric, s'était ligué avec Jazbert de Castelnou, Arnaud de Corsavi et Bernard de So, pour faire la guerre à Pierre de Fenouillet, vicomte d'Ille, soutenu par Guillaume de Canet. Sancho, leur Souverain, s'empressa d'intervenir, et réussit à leur faire consentir une trêve de six mois. C'était déjà beaucoup; le pape Jean XXII fit le reste par une bulle datée d'Avignon, le 18 septembre 1320, dans laquelle il ordonna à ces Seigneurs de prolonger cette trêve, avec menaces de les excommunier et de jeter l'interdit sur leurs terres, s'ils n'obéissaient à ses injonctions. Le bon roi Sancho, non moins désireux de prévenir les procès entre particuliers, que les guerres entre Seigneurs, avait rendu, à Majorque, le 6 des nones de mars 1320, une ordonnance très sage 1320.
au sujet des dettes qui, dans les anciens contrats faits en Roussillon, avaient été souvent spécifiées en marcs d'argent, quoique le prêt eût été fait en monnaie courante. Chacun voulait attribuer au marc celle de ses

valeurs, ancienne ou actuelle, qui était la plus favorable à ses intérêts. Il régla, par cette ordonnance, que, lorsqu'on pourrait prouver par des écrits ou par témoins que la somme avait été réellement comptée en marcs d'argent, on serait tenu de rendre en nature le même nombre de marcs; que, dans le cas contraire, on rendrait cinquante sols de Barcelone par marc, si l'on avait payé en monnaie de Barcelone; et que l'on y ajouterait la plus value de la monnaie de Melgueil, si la somme avait été comptée en argent de cette espèce.

Malgré son amour de la paix, Sancho se trouva, comme vassal du Roi d'Aragon, obligé de prendre part à la guerre qu'entreprit ce prince pour enlever la Sardaigne aux Pisans. L'Aragonais craignait que, se laissant aller aux suggestions des Seigneurs français admis à sa Cour, le Roi de Majorque ne lui refusât ses services dans cette circonstance; aussi lui fit-il pressentir qu'il les lui demanderait, bien déterminé à ne pas souffrir un refus. Sancho, ennemi de toute discussion, et préférant pour ses États une guerre éloignée, où il ne serait qu'auxiliaire, à celle dont le menaçait son Suzerain, le fit assurer, par Guillaume de Canet et par Saint-Just, son trésorier, qu'il se rendrait aux Cortés de Catalogne. Ces Cortés se tinrent à Girone; et Sancho, imitant l'exemple des Catalans, qui avaient tout accordé à leur Roi, lui offrit de le seconder avec vingt galères, dont il paierait l'entretien pendant quatre mois. Les deux Rois s'occupèrent de la réconciliation de deux Seigneurs roussilonnais, Guillaume de Canet et Raymond de Périllos. Ce dernier se reconnut vassal de l'autre, et prit part à l'expédition de Sardaigne, avec plusieurs Chevaliers de la province. De ce nombre fut Dalmau de Castelnou, dont nous avons déjà parlé. Cet intrépide guerrier y périt. L'expédition eut lieu en 1323, sous les ordres d'Alphonse, fils

du Roi d'Aragon. Les galères du Roussillon et de Majorque y servirent avec distinction; on en perdit une qui, s'approchant trop de la côte, au moment du débarquement, toucha le fond et s'entrouvrit. Alphonse, peu reconnaissant des services rendus par l'escadre majorcaine, s'empara de l'argent envoyé par Sancho pour la payer. A cette nouvelle, les équipages se soulevèrent, menaçant d'abandonner un prince aussi injuste à leur égard. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il parvint à les calmer et les retenir. Sancho n'assista point en personne à cette expédition, qui, commencée en 1323, n'était pas ter- 1323.
minée en 1324. Le 5 des calendes de mai de cette année, ce Roi posa la première pierre de la cathédrale actuelle de Saint-Jean de Perpignan. Il mourut le 4 septembre suivant à Formiguères, dans le Capcir, où il avait passé l'été pour se soustraire aux chaleurs extraordinaires qui régnèrent. Il ne laissa point d'enfants de Marie, fille de Charles II, roi de Naples, qu'il avait épousée à Collioure en 1304. Nous avons vu que son frère Ferdinand avait eu deux fils, Jacques et Ferdinand : le premier, de son mariage avec Isabelle d'Adria; le second, de la nièce du Roi de Chypre. Sancho fit héritier de tous ses États son neveu Jacques, lui substituant Ferdinand, et à celui-ci le Roi d'Aragon. Il donna pour tuteur à ses neveux le plus jeune de ses frères, Philippe, chanoine et trésorier de Saint-Martin de Tours. Sa veuve avait épousé Jacques d'Exérica avant le 27 janvier 1326, jour où, à sa requête, le tuteur du jeune Roi ordonna qu'on lui payât tous les ans, sur le produit de la leude de Collioure, la somme de deux mille cinq cent cinquante-cinq livres barcelonaises, pour l'intérêt de dix mille marcs d'argent, qui, à soixante-treize sols le marc, faisaient trente-six mille cinq cents livres barcelonaises, montant de sa dot et de son douaire.

Le testament de Sancho n'était nullement du goût du monarque aragonais, qui prétendait être le véritable héritier en vertu de la substitution faite par Jacques-le-Conquérant. Pour examiner la validité de ses droits, il convoqua une assemblée à Lérida, et donna ordre à son fils Alphonse de se saisir de Perpignan. L'assemblée jugeant apparemment ses prétentions peu fondées, et ne voulant pas prononcer de peur de lui déplaire, se sépara sans rien décider. En effet, si le titre invoqué devait exclure le jeune Roi de la succession de son oncle, il aurait dû précédemment exclure le Roi d'Aragon de la succession de son frère Alphonse. Pour conjurer l'orage, Philippe, oncle et tuteur du Roi de Majorque, crut devoir aller trouver le Roi d'Aragon à Saragosse, et réussit, après plusieurs conférences, à le convaincre de la légitimité des droits du mineur. Dans une transaction du
1325. 25 septembre 1325, le Roi d'Aragon renonça, en faveur de son jeune parent et de ses descendants, à ses prétendus droits. Philippe, de son côté, renonça, au nom de son neveu, à une somme de vingt-cinq mille florins que le roi Sancho avait prêtée à l'Aragonais. Il convint, en outre, que son pupille irait lui prêter foi et hommage, et l'on arrêta le mariage du jeune Roi avec Constance, fille de l'Infant Don Alphonse. Comme il ne pouvait encore avoir lieu vu l'âge des fiancés, on se donna réciproquement des châteaux en gage : Philippe remit celui de Quérol en Cerdagne. L'observation du traité fut jurée par le Roi, son fils Alphonse, l'Infant Don Philippe, et par plusieurs Seigneurs dont le seul Roussillonnais était Aymar de Mosset. Les Syndics de Majorque et de Puycerda la jurèrent aussi; ceux de Perpignan ne prirent aucune part à cette affaire, à cause des troubles survenus en Roussillon, dont les habitants, au moment même où

Don Philippe rendait un service signalé au Roi et au pays, se laissant entraîner par quelques factieux, comme il n'arrive que trop souvent aux peuples, ne voulaient plus de ce prince pour tuteur de leur Roi. Ils s'étaient emparés de cet enfant, lui avaient nommé des officiers, un gouverneur; et, pour donner une apparence de légalité à un mouvement séditieux, ils avaient fait exclure Don Philippe de la tutelle, par un arrêt du juge de la Viguerie, Guillaume Saquéti, faisant ainsi décider, par un tribunal subalterne, une question qui intéressait tout le royaume. Ils cherchèrent à se faire des alliés pour résister au Régent. On trouve un acte daté du château de Perpignan, le 11 des calendes de juin 1325, dressé par le Notaire du Roi de Majorque, en présence de deux chevaliers et de deux bourgeois, dans lequel le Comte de Foix s'engage à soutenir le jeune Roi envers et contre tous, excepté le Roi de France; et Jacques, à son tour, s'oblige à lui payer, par jour, sept sols six deniers pour chaque chevalier, et seize deniers pour chaque écuyer *(clientem)* fournis par le Comte. La monnaie stipulée est celle de Barcelone, dont soixante-cinq sols font un marc du poids de Perpignan. Philippe ne pouvant venir à bout de réprimer cette révolte, eut recours à l'Infant Don Alphonse, et fit saisir et vendre à Majorque les marchandises qui s'y trouvaient appartenant à des Perpignanais. Cependant Otto de Moncade, commandant l'avant-garde aragonaise, partit de Figuères et arriva le lendemain devant le château de Perpignan. Les portes en étaient fermées, et les remparts garnis de soldats. Deux chevaliers, Pierre de Belcastel et Guillaume de Cerfonts, sortirent pour conférer avec Don Philippe; et, après divers pourparlers, on consentit à le recevoir comme tuteur du Roi. Don Alphonse n'entra dans la ville que le 3 janvier

1326 : sa présence contribua fort à y rétablir l'ordre et la paix.

Les historiens français rendent compte de ces évènements d'une manière différente : ils prétendent que le Comte de Foix et quelques autres Seigneurs, ayant fait un complot pour ôter la tutelle à l'Infant Don Philippe, Charles IV, roi de France, l'avait maintenu. Comme Charles n'avait aucun titre pour s'ingérer dans les affaires du Royaume de Majorque, nous avons préféré suivre Zurita, mieux instruit de notre histoire, et dont le récit s'accorde avec les documents contenus dans nos archives. Il est possible seulement que l'autorité et les conseils du Roi de France, aient contribué à détacher du parti opposé au Régent, le Comte de Foix, bien certainement l'un des principaux auteurs de ces troubles, et celui dont l'appui avait donné le plus d'audace aux factieux.

Nous trouvons dans le Cartulaire roussillonnais, plusieurs chartes qui jettent du jour sur les évènements de cette époque. D'après un acte passé au château de Perpignan, le 5 des ides d'août 1326, entre le roi Jacques II
1326. de Majorque, assisté par son tuteur Philippe d'une part, et les Consuls de Perpignan de l'autre, il parait que ceux en fonction au moment de la révolte, avaient fait des réquisitions d'argent et de blé ; que le Roi, son oncle, le vicomte Pierre de Fenouillet et ses vassaux, ainsi qu'Adhémar de Mosset, et des habitants de Puycerda et de la Cerdagne, dévoués au gouvernement, avaient éprouvé des pertes dues à ces mouvements insurrectionnels. Pour indemniser tout le monde, ainsi que les habitants de Perpignan dont le tuteur avait fait saisir le marchandises à Majorque, on convint que le produit d aides de cette ville, pendant cinq à six ans, serait d posé à la banque ; qu'on agirait de même pour le pr

duit des aides de Collioure, et pour tout ce qu'on retirerait de Villefranche, des autres villes et villages, soit des Ecclésiastiques, soit des Nobles qui avaient trempé dans la révolte, et que le Roi retirerait les sommes déposées pour payer toutes les indemnités; que, cependant, pour subvenir aux dépenses communales, le Roi donnerait annuellement aux Consuls trois cents livres de tern, prises sur les versements faits à la Banque par la ville. Dans une charte datée du château de Perpignan, le 12 dès calendes de février 1330, Jacques en son conseil, mais sans assistance d'un tuteur, fait quelques dispositions pour la distribution de ces indemnités. Dans une autre charte donnée à Majorque le 12 des calendes de mai 1331, à la prière d'un Consul et de deux Députés de Perpignan, qui lui représentent que, vu la guerre contre les Génois, la ville ne peut subvenir à toutes ses dépenses sans établir un impôt *(tallium, sive questiam)*, qu'il serait peu opportun de créer dans ce moment, le roi Jacques ordonne que, sur l'argent remis à la Banque pour les indemnités, on fasse à la ville, tous les ans, un prêt de mille livres, qu'elle remboursera lorsque, les indemnités étant payées, elle jouira du produit de ses aides. Par une autre charte donnée à Majorque, la veille des calendes de novembre 1332, à la prière des Consuls de Perpignan, il rappelle de l'exil le jurisconsulte Saquéti, condamné avec onze autres personnes, exceptées comme lui de l'amnistie générale accordée à tous les révoltés par son oncle Don Philippe. Enfin, on trouve une transaction faite le 6 des calendes de mai 1339, entre le roi Jacques de Majorque, les Consuls de Perpignan, les administrateurs de la Banque de cette ville, les habitants de Collioure, Villefranche et autres lieux, ayant pris part à la rébellion. Elle nous apprend que la somme totale des indemnités à payer, avait été de

119.320 livres, 6 sols, 6 deniers de tern ; qu'à l'époque de la transaction, 118.921 livres, 10 deniers et 1/2 avaient été soldés, au moyen : 1° de 36.050 livres, 12 sols, 2 deniers et 1/2, provenant de la vente des marchandises saisies à Majorque, sur des Perpignanais, par Don Philippe; 2° de 81.370 livres, 8 sols, 8 deniers, retirés de la Banque, et 3° de 1.500 livres, fournies par les Juifs. Le Roi fait rémission de ce qui lui reste dû, ainsi que des intérêts auxquels il a droit de prétendre, à raison du retard des paiements. Les Consuls, de leur côté, abandonnent ce qui peut être dû aux aides de la ville par les gens du Roi. On promet, réciproquement, de ne se rien demander, ajoutant que ceux qui doivent leur quote-part de l'imposition, seront tenus de la solder.

Après avoir rétabli l'ordre dans le Roussillon, le tuteur du jeune Roi s'empressa de terminer la guerre avec les Génois, qui inquiétaient le commerce majorcain. C'était la suite de la part que les galères de Sancho avaient prise à l'expédition du Roi d'Aragon contre les Génois et les Pisans, maîtres d'une partie de la Sardaigne. Le traité qui la fit cesser fut conclu le 21 janvier 1327, dans la salle du conseil, au château de Perpignan, par le jeune Roi, avec l'assentiment de son oncle Philippe. Le 1er octobre 1327, toujours assisté de son tuteur, il prêta foi et hommage au roi Jacques d'Aragon; et, après la mort de celui-ci, arrivée un mois plus tard, il s'acquitta du même devoir à l'égard d'Alphonse, son successeur. Il se rendit, à cet effet, à Barcelone, accompagné de son frère Ferdinand; de Bérenger, évêque d'Elne; de Don Pedro de Fenouillet, vicomte d'Ille, et d'Aymar de Mosset. Ils assistèrent à la cérémonie, qui eut lieu le 25 octobre 1328.
1328. Le Roi, âgé de quatorze ans et demi, prête hommage, sans être assisté de son tuteur, comme cela avait eu lieu

l'année précédente, et ce dernier ne figure plus dans aucune charte postérieure. Ne devons-nous pas en conclure que Jacques fut déclaré majeur aussitôt qu'il eut accompli sa quatorzième année? Quant à son oncle Philippe, il paraît qu'aussitôt après s'être débarrassé de la tutelle, non content de renoncer aux affaires temporelles, il abdiqua les dignités ecclésiastiques pour se faire Cordelier. En effet, on le voit peu après défendre, avec chaleur, contre le pape Jean XXII, les opinions les plus exagérées sur l'observation stricte et littérale de la Règle de Saint-François.

Le Roi de Majorque avait d'abord assigné pour apanage à son frère Ferdinand, trois mille livres barcelonaises de rente. Pour en tenir lieu, il lui donna, par une charte, datée de Perpignan, le 29 mai 1330, les Vicomtés d'Ornélas et de Carlat, et sa vie durant, le château de Frontignan et une partie du domaine de Montpellier. Entre plusieurs conditions imposées au donataire, il l'obligeait à lui prêter foi et hommage pour toutes ces terres. Ferdinand étant fort jeune avait, pour se soustraire à l'oppression d'un gouverneur qu'il ne pouvait souffrir, fait vœu d'embrasser la Règle de Saint-François. Le Pape le releva de ce vœu indiscret, le 21 août 1336, et il se maria peu de temps après avec Esquive, fille de Hugues IV, roi de Chypre. Il mourut sans postérité, avant la fin de 1343, comme on peut le conclure d'une quittance faite cette année aux Consuls de Frontignan par le receveur des droits royaux, d'une somme de cinquante livres, due jadis à Ferdinand, frère du Roi. En 1330, les galères de Majorque se joignirent à celles d'Alphonse pour continuer la guerre de Sardaigne. L'année suivante, Jacques se rendit à la cour du Roi de France, et lui prêta foi et hommage le 28 avril : il assista peu après aux Cortés tenues à Barcelone.

Dans une charte datée des calendes de juillet 1332, il défend à son Lieutenant dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne, de permettre qu'on applique à la question aucun prévenu de crimes, autrement que dans les cas autorisés par la loi. Son beau-père Alphonse, avec qui il vécut dans la plus parfaite intelligence, mourut en janvier 1336. Sa femme Constance accoucha, à Perpignan, le 24 août suivant, d'un prince, nommé Jacques, comme son père. Le 27 juin 1339, le Roi de Majorque, ayant appris que ses officiers avaient reçu en paiement de ce qui lui était dû des pièces d'or à un taux inférieur à leur valeur réelle, leur ordonna de restituer ce qu'ils avaient reçu de trop.

Pierre IV, dit le *Cérémonieux,* avait succédé à son père Alphonse. Après avoir fait sa paix avec la reine Éléonore, sa belle-mère, il somma Jacques de Majorque de venir lui prêter foi et hommage. Celui-ci lui fit demander un délai, d'abord par Aymar de Mosset, ensuite par Pierre-Raymond de Codalet, qui ne réussirent ni l'un ni l'autre. Le Roi d'Aragon étant venu à Barcelone, son oncle, l'Infant Don Pedro, fit une visite au Roi de Majorque, à Perpignan, et le décida à aller prêter l'hommage demandé : il y fut, en
1339. effet, et la cérémonie eut lieu le 17 juillet 1339, dans la chapelle du palais, en présence de son frère Ferdinand, de l'Évêque d'Elne[1], de Pierre de Fenouillet, vicomte d'Ille, de Jean de So, vicomte d'Évol, de Bernard de So, etc.

[1] Cet Évêque était Gui de Terrena, connu sous le nom de Gui de Perpignan. Né vers la fin du XIIIe siècle, il fit ses études et reçut ses grades à l'Université de Paris. Entré dans l'Ordre des Carmes, il en devint général en 1318. Nommé Évêque de Majorque en [illegible], il passa à l'Évêché d'Elne en 1333; fut promu Patriarche de Jérusalem, et mourut, à Avignon, le 15 juin 1353. Enterré dans l'église du couvent de son Ordre, à Perpignan, on y voyait son épitaphe en 1780. Il avait écrit sur la théologie, la philosophie, la morale, la physique et le droit. Les Manuscrits de quelques-uns de ses ouvrages, sont déposés au Vatican et à la Bibliothèque du Roi. Il doit sa célébrité et le surnom de *Malleus hæreticorum*, à un livre intitulé *Somme des Hérésies*, qui a pour objet leur réfutation.

Il y eut des difficultés sur le cérémonial; et le soin extrême que mit l'Aragonais à garder son rang dans cette occasion, blessa le Majorcain, qu'on laissa long-temps debout, et à qui on offrit un siége beaucoup plus bas que celui du Roi d'Aragon, lorsqu'il fut décidé qu'on lui en donnerait un. Jacques, mécontent, se retira dans ses États aussitôt après qu'il se fut acquitté de son devoir de vassal. Pierre fit, cette même année, le voyage d'Avignon, afin de prêter au Pape foi et hommage pour la Sardaigne. Il arriva, à Perpignan, le 31 octobre, accompagné de Jacques, qui fut le recevoir au Bolo, et le suivit à Avignon avec quelques Seigneurs de sa Cour. Le Saint-Père les reçut en grande pompe. La prestation de l'hommage eut lieu le lendemain, 12 novembre. Les deux Rois sortirent à cheval, avec un nombreux cortége, pour se rendre au palais du Pape : leurs chevaux, conduits chacun par un Chevalier, marchaient sur la même ligne. Gaston de Lévi conduisait le coursier du Roi de Majorque; il frappa de sa baguette celui du Roi d'Aragon, qu'il trouvait trop avancé, et s'oublia au point de traiter de même le Chevalier qui le guidait. Jacques ne donnant aucun signe d'improbation de ce procédé brutal, Pierre entra dans une telle fureur, qu'il essaya par trois fois de tirer son épée du fourreau pour en percer le Roi de Majorque; mais il ne put en venir à bout. Cette scène mit le plus grand trouble dans le cortége; et on en serait venu aux mains, si l'Infant Don Pierre, oncle de l'Aragonais, n'eût enfin réussi à l'apaiser, en lui représentant que, vu l'affection particulière du Pape et de ses Cardinaux pour le Roi Jacques, il était prudent de ne pas donner suite à cette querelle. Pierre se contint; mais, n'ayant obtenu du Saint-Père rien de ce qu'il demandait, il se retira le jour même à Villeneuve, et partit de là pour son Royaume, en passant

par Montpellier et Perpignan. Jacques l'accompagna jusqu'au Bolo, lui faisant rendre de grands honneurs dans ses États.

Nous avons donné tous ces détails, parce qu'ils nous font connaître les mœurs de ce temps, et que, vu le caractère du Roi d'Aragon, il est présumable que cette scène désagréable contribua beaucoup à l'affermir dans la résolution de dépouiller son beau-frère, qu'il regardait comme la cause première de l'insolence de son écuyer et des refus du Pape. Du moins on vit, depuis, l'Aragonais ne négliger aucune des mesures propres à rendre inévitable la perte du Roi de Majorque. Celui-ci, de son côté, parut avoir compris le danger de sa position, et il chercha des alliés pour s'opposer aux projets ambitieux de Pierre. Le 3 juillet 1337, Arnaud de Lordat, son Vice-Chancelier, conclut en son nom, à Toulouse, un traité avec le Comte de Foix et le Vicomte de Castelbon. Par ce traité, que ratifia Jacques, à Palma, le 24 du même mois, ces deux Seigneurs s'engagent à le servir toute leur vie, envers et contre tous, excepté les Rois de France et de Navarre, leurs frères et leurs beaux-frères; et le Roi, à son tour, promet une pension de cinq cents livres au premier, et une de trois cents livres au second.

Cette conduite était prudente; mais il eut l'inconcevable maladresse de s'aliéner un Souverain, dont l'appui
1340. lui eût été bien plus avantageux. Vers la fin de 1340, Philippe-de-Valois l'avait sommé de lui prêter foi et hommage pour la Seigneurie de Montpellier. Jacques s'y refusa, prétendant que le Roi de France n'avait droit à cet hommage qu'en vertu d'un acte d'échange fait avec l'Évêque de Maguelone, acte nul pour n'avoir pas reçu l'autorisation du Pape. Puis, au mois de février 1341, il tint des joûtes à Montpellier, quoique le Roi de France eût

défendu dans ses États ce genre de divertissements, tant que durerait la guerre contre l'Angleterre; et, aussitôt, par une inconséquence qui donne une pauvre idée de la politique de ce prince, il réclame l'appui du Roi d'Aragon contre le ressentiment du Monarque français. Celui-ci, qui voyait avec plaisir son beau-frère se jeter imprudemment dans des embarras dont il espérait profiter, lui faisait des promesses vagues, et agissait très mollement auprès de Philippe. Pour mieux le tromper, il feignit un projet d'alliance entre l'Angleterre, l'Aragon et Majorque contre la France; et dans la conférence qu'il eut avec Jacques à Saint-Saloni, il joua si bien son rôle, que les Seigneurs présents lui offrirent leurs services pour cette guerre. Le Roi de Majorque, qui comptait sur un puissant armement, se disposa à la soutenir, et commença par mettre en état de défense le fort de Salses. C'est ce que manda au Roi de France Girard de Roussillon, sénéchal de Carcassonne, envoyé à Perpignan pour découvrir ce qui se passait. Cependant, Philippe, après avoir occupé Montpellier avec ses troupes, les faisait avancer du côté de Saint-Paul-de-Fenouillet. Jacques, à cette nouvelle, prévient le Roi d'Aragon du danger dont le Roussillon est menacé, et se porte vers le Soler et Pézilla. De là, il envoie d'abord Raymond Roch, et puis Raymond de Codalet, réclamer de son Souverain les secours qu'il lui devait d'après les lois féodales. Pierre répondit au premier ambassadeur, que le Roi de Majorque vînt le trouver au mois de février. Celui-ci, s'étant excusé sur l'impossibilité de cette démarche dans un pareil moment, le Roi d'Aragon, pressé de s'expliquer, prétendit, d'abord, n'être point tenu à secourir son vassal dans une guerre injuste, entreprise malgré les promesses du Roi de France de terminer le différend par les voies légales; et, levant enfin le masque,

il ajouta que Jacques contrevenait aux traités en faisant battre, à Perpignan, une monnaie différente de celle de Barcelone. Après avoir amusé quelque temps le dernier envoyé, il somma le Roi de Majorque de comparaître aux Cortés, dont la réunion devait avoir lieu dans la capitale de la Catalogne. Sentant alors tout le danger de sa position, Jacques fut à Paris, vers la fin de 1341, prêter foi et hommage à Philippe. Ce voyage lui valut la remise des terres saisies en France. Mais, tandis qu'il conjurait l'orage de ce côté, on procédait contre lui sur le fait de la monnaie, à Barcelone où il ne s'était pas rendu.

1341.

Le Concile de Tarragone avait accordé à Pierre des subsides pour faire la guerre aux Maures en faveur de la Castille. L'artificieux Aragonais se servait de cet argent pour de grands armements; mais il se gardait bien d'agir, alléguant qu'il n'osait rien entreprendre avant de voir les différends des Rois de France et de Majorque terminés. Lorsqu'il fut prêt, il fit citer Jacques, le 27 février 1342, à comparaître à sa Cour, pour répondre aux accusations portées contre lui. Elles consistaient toujours en ce que, contre la teneur des traités, il faisait frapper une monnaie particulière, et en outre de la monnaie de Barcelone à un titre différent de celui prescrit. La sommation eut lieu, à Perpignan, en présence des Vicomtes d'Ille et d'Évol, et de Ponce de Llupia, tous les trois officiers de la maison du Roi de Majorque; de l'inquisiteur Raymond Durfort, et de l'avocat Arnaud-Raymond Muntaner. Jacques n'ayant point comparu, fut déclaré contumace par arrêt du 19 avril. La France aurait dû, par politique, soutenir ce prince infortuné; mais la guerre contre les Anglais suscitait de grands embarras à Philippe-de-Valois. Pierre sut en profiter pour obtenir de ce prince une défense aux Seigneurs languedociens de prendre les armes

en faveur de Jacques, comme ils paraissaient disposés à le faire. Celui-ci, se voyant sans appui, fut forcé de se soumettre; et muni d'un sauf-conduit par l'entremise du Pape nouvellement élu, il se rendit par mer à Barcelone, avec l'escorte de quatre galères. Suivant sa coutume, il logea au couvent de Saint-François, et fit construire, en bois, une galerie couverte, pour aller de son vaisseau à son logement. Cette précaution, prise pour sa sûreté, fournit à son beau-frère l'occasion de l'accuser de n'être venu que pour lui dresser des embûches, et tâcher de l'enlever. Les détails de cette prétendue conspiration, donnés par le Roi d'Aragon, n'étaient guère propres à y faire croire. En retenant Constance, sa sœur, venue avec son mari, le Roi de Majorque, il fit assez voir qu'il ne mettait ce complot en avant, que pour avoir un prétexte de rompre avec son beau-frère. Celui-ci partit, en se plaignant de la violation du sauf-conduit à l'égard de sa femme, et se retira dans ses États, bien convaincu qu'il ne pourrait plus éviter la guerre. Il ne tarda pas à en éprouver les effets : les troupes aragonaises attaquèrent la forteresse de las Cuevas, à l'entrée de la vallée de Ribas, et s'en emparèrent après un combat très vif. Voulant appuyer la force des armes par une apparence de légalité, Pierre fit, dès le commencement de l'année 1343, 1343.
publier à Barcelone, la sentence qui confisquait, au profit du Roi d'Aragon, tous les domaines de celui de Majorque, s'il ne comparaissait pas dans le délai d'un an.

On n'en attendit pas l'expiration pour commencer à le dépouiller. Dès le 1er mai de cette année, Pierre avait conclu un traité avec quelques mécontents de l'île de Majorque, se donnant pour les représentants de tout le pays. Fort de cette alliance, il part, le 18 de ce mois, avec une flotte de cent seize vaisseaux; débarque à Péguéra

le 24, et bat les Majorcains, dont la défense est très molle. Jacques, voyant combien peu il doit compter sur ces insulaires, abandonne leur île, qui ne tarde pas à se soumettre au vainqueur. De retour de son expédition, le 29 juin, le Roi d'Aragon se préparait à attaquer le Roussillon, dont plusieurs Seigneurs, tels qu'Aymar de Mosset et Pierre de Fenouillet, vicomte d'Ille, avaient déjà embrassé son parti. Arrivé à Girone, le 5 juillet, il y trouva un Légat du Pape, venu pour l'exhorter à la paix; mais sourd à ses remontrances, il refusa un sauf-conduit à Jacques, qui voulait venir le trouver. Campé à la Junquère, le 28, il y reçut un nouveau message de son beau-frère, et une lettre des Consuls de Perpignan, demandant à voir les pièces du procès fait à leur Souverain. Après avoir répondu fort durement aux uns et aux autres, il passa par le col de Panissas, le 29, sans éprouver de résistance, et s'avança jusqu'à Saint-Jean-Pla-de-Corts. Un détachement chargé d'attaquer le château de Bellegarde, fut repoussé; mais ce petit échec ne l'empêcha pas de marcher sur Elne. Le lendemain, la tour de Nidoléras fut enlevée de vive force, et la garnison passée au fil de l'épée. A son arrivée devant Elne, un nouvel envoyé du Roi de Majorque, venu pour réitérer les propositions de ce prince, fut reçu avec la même dureté que le premier. Le 31 juillet, Pierre s'étant porté sur le château de Canet, somma le Vicomte de faire sa soumission; celui-ci obéit de sa personne. Guillaume de Cerfonts et François d'Oms se trouvaient dans cette place, avec quelques troupes de Jacques: ils n'étaient pas disposés à la rendre sans combat; mais, s'apercevant des dispositions bien différentes des habitants, ils ne se crurent pas assez forts, et jugèrent prudent de se retirer à Perpignan. Le lendemain, le Cardinal vint trouver le Roi d'Aragon dans son camp, pour l'engager à un accommo-

nt : ayant été fort mal reçu, il se retira à Pia, où il na quelques jours. Cependant, les Aragonais, sans e du temps, s'emparaient des châteaux de Sainte-la-Mer et de Castel-Rossello, qu'ils fortifièrent : de Castel-Arnaud-Soubira fut brûlé; le Vicomte de remit le sien le 3 août, se retirant, avec sa famille, les environs de Girone. On répara et approvisionna soin cette forteresse, dont la garde fut confiée à ume de Guiméra, chevalier de Saint-Jean. Maître as ces postes, Pierre vint camper, le 6 août, entre gnan et Bajoles, commanderie des Hospitaliers. Il taqué au coucher du soleil. Une sortie de la place en lieu par la porte de Canet, il parvint à la re-er, fit prisonnier Guillaume de Cerfonts, qui avait essé, et perdit, de son côté, avec quelques soldats, a de Sayas, pris dans l'intérieur de la ville de Per-n, où il avait pénétré en poursuivant les fuyards. août, Raymond de Copons, lieutenant du Procureur de Catalogne, somma la ville de se rendre; et ie elle ne fit aucune réponse, on en ravagea les ons jusqu'au Vernet, mettant le feu aux vignes et liviers, malgré les nombreuses sorties de la place s'opposer à ces dévastations. Le 11, le Roi d'Aragon ara du Soler, de Saint-Estève, qu'il brûla, et dont ruisit les moulins. Apprenant qu'il arrivait de la Cer-e un renfort au Roi de Majorque, il envoya à sa ntre un détachement pour le surprendre. Ce petit s'étant jeté dans le château de Rodés, réussit à r Perpignan peu de jours après. Le 13 août, l'armée naise campa entre la mer et le château de Canet, sta deux jours dans cette position, pour recevoir vres qui lui arrivaient des côtes de la Catalogne. , elle alla ravager les environs de Claira; mais le Lé-

gat et l'Évêque d'Huesca, étant venus ce jour-là trouver Pierre dans son camp, parvinrent enfin à le faire consentir à une trève, qui devait durer jusqu'au 1er mai. Il décampa le 20, se porta le 21 sur le Bolo, et rentra le 22 en Catalogne, passant par l'Écluse, le Perthus et le col de Panissas.

Cette expédition n'avait eu que de bien faibles résultats sous le rapport militaire; mais elle produisit un grand effet moral sur les Roussillonnais, en leur donnant la conviction qu'il était impossible à Jacques de se défendre avec ses seules forces. Le zèle des Perpignanais pour leur Souverain fut donc singulièrement refroidi, à cause des ravages exercés impunément sur leurs terres par les Aragonais. Plusieurs des principaux Seigneurs de la province avaient cru prudent de faire leur paix particulière avec le plus fort, au lieu de hasarder leur fortune en restant fidèles au Roi de Majorque. De ce nombre furent, outre ceux dont nous avons déjà parlé, Dalmau et Raymond de Taxo, Pauquet de Belcastel, Guillaume Albert, Thomas de Marça, Arnaud de Fenouillet. Jacques, découragé par ces défections, n'oublia rien, durant cette trève, pour fléchir son oppresseur, mais avec si peu de succès que, le 29 mars, Pierre prononça, dans la chapelle du palais de Barcelone, la réunion irrévocable des États de son beau-frère à la couronne d'Aragon. Dès la fin d'avril, les hostilités recommencèrent en Roussillon, entre la garnison de Perpignan et les garnisons aragonaises placées dans le fort de Canet et les châteaux voisins. Le 11 mai, l'armée de Pierre franchit le col de Panissas ; et, après avoir repoussé la garnison de l'Écluse, qui avait tenté d'inquiéter sa marche, elle vint camper entre le Bolo et Saint-Jean-Pla-de-Corts. Ayant ravagé les deux rives du Tech, elle s'avança vers Elne, portant des vivres pour quatre jours, et mit garnison

à Villelongue et dans une tour appelée de l'Évêque. Le lendemain, Dalmau de Taxo fut détaché pour bloquer Collioure, qu'on regardait comme une place très importante, et le gros de l'armée investit Argelès. Le camp des assiégeants était du côté d'Elne, touchant presque à la tour de Pujols, qui appartenait à l'Abbé de Font-Froide, et où quelques troupes de Jacques s'étaient logées. On fit sommer l'Abbé de rendre cette tour, et l'on battit les murs d'Argelès avec trois machines. La ruine du Roi de Majorque était aisée à prévoir; aussi, quoiqu'en général on fût unanime sur la justice de sa cause, on voyait des villages fortifiés se soumettre sans essayer de se défendre, et les Seigneurs traiter avec Pierre, pour s'assurer leurs possessions. C'est ainsi que Bernard de So se soumit, à condition que, si le Roussillon restait au Roi de Majorque, on lui donnerait en Catalogne des terres qui valussent celles de Millas, dont il était Seigneur. D'autres montrèrent plus d'attachement à leur malheureux Souverain. Zurita cite avec éloge deux valeureux Chevaliers de Saint-Jean, Pierre d'Oms et Arnaud de Peyrestortes. Ils avaient fortifié Palau et le Mas-Deu, postes appartenant à leur Ordre, dont ils comptaient se servir en faveur de Jacques; mais Pierre réussit bientôt à le priver de cette faible ressource, en faisant donner à ces Chevaliers, par le Grand-Prieur de Catalogne, leur supérieur, l'ordre de les remettre à d'autres, qu'il savait lui être dévoués.

On avait décidé dans le conseil du Roi d'Aragon, de livrer un assaut à Argelès le dernier jour de mai. On construisit une tour en bois pour battre une maison fortifiée, contiguë à la place : le capitaine chargé de défendre ce poste ayant été tué, la garnison se retira dans la ville. L'assaut fut donné la nuit suivante avec une grande vigueur; mais il fut repoussé par la résistance opiniâtre

d'une troupe génoise, commandée par Geoffroi de l'Étendart, vaillant chevalier français. Les habitants effrayés de la violence de l'attaque, et craignant de ne pouvoir résister à un nouvel assaut, offrirent de se rendre s'ils n'étaient secourus dans trois jours. Ils se rendirent, en effet, le 6 juin : l'Étendart n'ayant pas voulu intervenir dans cette capitulation, resta prisonnier de guerre, et on établit Guillaume de Guiméra, commandant à Argelès. Après s'être rendu maître du château de Pujols et de Saint-Jean-Pla-de-Corts, le Roi d'Aragon songea sérieusement à attaquer Collioure, dont il avait depuis quelque temps resserré le blocus. Le siége commença le 13 juin. On s'empara d'abord d'une forte tour qui commandait le faubourg, et l'on ne discontinua pas les travaux, quoique le Cardinal d'Embrun fût venu trouver le Roi pour tâcher de le fléchir. On prit une autre tour située au-dessus du couvent des Dominicains; on pénétra dans le quartier qu'elle défendait, et on le livra au pillage. La garnison se retira au fort; et le commandant, Raymond de Codalet, s'étant convaincu de l'impossibilité de le défendre, se décida à capituler aux conditions suivantes : 1° que le Gouverneur et la garnison pourraient se retirer où bon leur semblerait, avec chevaux, armes et bagages; 2° que les habitants ne seraient point inquiétés, et qu'on leur rendrait même ce qu'ils avaient perdu dans le quartier pillé; 3° qu'on administrerait la justice suivant les usages de Barcelone. Ce jour-là même, le Cardinal revint au camp pour offrir la soumission du Roi de Majorque, à condition qu'on ne le retiendrait pas long-temps prisonnier, et qu'on le traiterait honorablement. Pierre y consentit; mais de retour à Perpignan, le Cardinal lui fit dire que Jacques aimait mieux courir les chances de la guerre que de se livrer à lui. La place de Collioure fut remise aux Aragonais le 24 juin; la

garnison prit le chemin de Perpignan, et fut escortée jusqu'à Elne. Le lendemain, le Roi d'Aragon, dans une charte datée du château de Collioure, accorde aux habitants de cette ville une rémission entière de tout ce qu'ils peuvent avoir fait contre lui depuis son entrée en Roussillon; leur promet de les protéger contre Jacques de Majorque; leur accorde quelques franchises, ainsi que le droit d'être jugés d'après les usages de Barcelone, et les dispense pour toujours de payer les sommes que la ville ou les particuliers devaient aux habitants des lieux qui persistaient à soutenir la rébellion de Jacques de Majorque. Ces libéralités, faites aux dépens des autres, se reproduisent souvent dans l'histoire des gouvernements despotiques, et nous verrons cette même ville traitée avec une semblable générosité par Louis XI.

La reddition de Collioure entraîna celle d'une tour située sur une montagne voisine, ainsi que celle de Palau et d'Ortaffa; elle ébranla toutes les places qui tenaient encore pour le Roi de Majorque. Ce prince ne pouvait pas trop compter sur les habitants d'Elne; il s'était aliéné les Perpignanais, qui, déjà désolés de voir leurs campagnes ravagées par les ennemis, éprouvaient (suivant Bosch) un traitement tyrannique de la part de leur propre souverain. Bosch, le seul qui ait donné quelques détails sur la conduite de Jacques pendant le long blocus de Perpignan, assure, d'après des documents conservés de son temps à l'Hôtel-de-Ville, que ce prince occupant le château, avec une garnison composée d'aventuriers français et de prolétaires du pays, avait recours aux exactions les plus criantes pour payer ses soldats; que mandant quelquefois les principaux habitants, sous prétexte de conférer avec eux sur des objets importants, il ne les laissait sortir qu'après leur avoir fait consentir des obligations pour des

sommes très considérables; que d'autres fois il s'adressait aux veuves et aux orphelins riches, dont il extorquait l'argent par toute sorte de moyens; que souvent il confisquait, sans aucune formalité, les biens des citoyens soupçonnés de favoriser son ennemi; et, qu'enfin, des vœux pour la paix, exprimés en public, étaient considérés comme un crime, et punis d'une manière toujours arbitraire et souvent barbare. Les pièces sur lesquelles Bosch appuie ces accusations, n'existent plus à l'Hôtel-de-Ville; on n'y trouve que des traces de quelques faits assez insignifiants, et auxquels on ne ferait guère attention aujourd'hui [1]. Comme il faut, en général, se méfier des inculpations dont on accable les victimes d'une révolution; comme Pierre IV n'a rien négligé pour rendre odieux un prince qu'il voulait dépouiller, et que l'écrivain perpignanais pèche surtout par défaut de critique éclairée, il est probable qu'il a puisé tout ce qu'il dit contre le Roi de Majorque, dans les chartes émanées de celui d'Aragon. Ce qu'il y a de certain, c'est que les historiens aragonais, et surtout Zurita, le plus judicieux de tous, nous donnent du roi Jacques une idée qui ne s'accorde nullement avec les faits qui lui sont imputés par Bosch, et que confirment les chartes émanées de ce prince. En effet, nous l'avons vu, à peine sorti de tutelle, rappeler le jurisconsulte Saquéti de l'exil où son tuteur l'avait condamné; dans une autre charte, il défend à ses lieutenants de permettre d'appliquer à la question les prévenus, lorsque la loi ne le prescrit pas impérieusement; dans une lettre du 27 juin 1330, il enjoint aux agents du fisc de restituer aux contribuables ce qu'ils ont perçu de trop, en recevant en paiement certaines monnaies d'or, à un taux inférieur à leur valeur

[1] Suivant l'assertion du savant et laborieux scrutateur de nos archives M. de Saint-Malo

réelle. De tous les actes de la prétendue tyrannie du Roi de Majorque, un seul serait prouvé, s'il pouvait l'être par l'unique témoignage de son mortel ennemi : c'est celui d'avoir fait pendre des habitants de Perpignan, pour s'être rangés du côté de Pierre, contre leur légitime Souverain[1].

Après la prise de Collioure, les Aragonais refusèrent de marcher, parce qu'ils n'étaient pas payés; le Roi s'étant procuré quelque argent, quitta cette ville le 1er juillet. Le château de La Roca, Thuir, Millas, Montesquiu, Ille, Mosset, Boule, Maureillas, se rendirent sans se défendre ou après une légère résistance. La tour de Madeloc et le château d'Ultréra ouvrirent leurs portes le jour même où Pierre mit le siége devant Elne. La discorde ne tarda pas à se mettre dans cette dernière place, entre la garnison et les habitants, qui y introduisirent l'ennemi. Les troupes se retirèrent dans le fort, en se battant de rue en rue; mais elles durent capituler faute d'eau, le dimanche 10 juillet. Les soldats français obtinrent la permission de se retirer chez eux, et le commandant Roger de Révenac, les officiers et gentilshommes roussillonnais restèrent prisonniers de guerre. Pendant le siége d'Elne, la garnison aragonaise de Canet, soutenue par les habitants de Saint-Laurent, courait toute la Salanque, jusqu'à Claira et Saint-Hippolyte. Les Aragonais occupant tout le pays, la position du Roi de Majorque devenait tous les jours plus critique, et ses propres soldats lui obéissaient mal. A Perpignan, on était fatigué de la guerre : le faubourg des Teinturiers, attenant à la ville, dont il gênait la défense, était occupé par trois cents hommes; au lieu de le brûler, comme elle en avait reçu l'ordre, la garnison se fortifia dans l'église, en attendant l'arrivée du Roi d'Aragon. Celui-ci sentait trop bien l'avantage de sa position, pour accepter aucune ouverture;

1 *Histoire du Roussillon*, par M. HENRY, tome 1er.

aussi éluda-t-il celles qui lui furent faites par Jean, duc de Normandie, fils aîné du Roi de France. Jacques, n'ayant aucun espoir de ce côté, voyant tout le pays dévasté, presque toutes les places au pouvoir de son ennemi, comprit qu'il ne pouvait plus se défendre. Par l'entremise de Raymond de Codalet, il eut, auprès de Perpignan, sur le chemin d'Elne, une conférence avec Don Pedro de Exérica. On convint que ce malheureux prince viendrait se livrer au Roi d'Aragon, ce qu'il fit en effet. Ayant obtenu la promesse d'être traité avec les égards dus aux grandes infortunes, il se rendit à Elne, donnant ordre à ses troupes et aux habitants de Perpignan de remettre les forts et la ville au vainqueur. Celui-ci fit son entrée dans cette place, le vendredi 16 juil-
1344. let 1344. Claira se soumit le même jour. Une compagnie de cavalerie française, au service du Roi de Majorque, se retirant fort mécontente de n'avoir pas été payée, se mit à piller le village de Salses : la garnison du château ne put arrêter le désordre, qu'en faisant un grand carnage des pillards.

Établi au château de Perpignan, le Roi d'Aragon s'occupa du gouvernement de sa nouvelle conquête : il nomma cinq Consuls pour la ville; fit Guillaume Albert, baille, et Raymond de Taxo, lieutenant-général des Comtés. Il convoqua, pour le 1er août, une assemblée générale des Prélats, Barons et autres Nobles. Jacques se flattait encore d'être rétabli dans ses États; ses partisans en faisaient courir le bruit; quelques-uns même n'avaient point posé les armes. Jean de So, vicomte d'Évol, l'un d'entr'eux, s'empara d'Eus et le saccagea. La garnison de Bellegarde avait tué quelques fantassins aragonais rentrant en Catalogne; Pierre se plaignit vivement à son beau-frère de ces infractions, et ordonna de le garder avec plus de vigilance. En attendant, il envoyait dans tous les cantons des officiers, chargés de recevoir les soumissions des habitants :

Gilabert de Centellas et Bérenger de Villarasa, se rendirent, à cet effet, dans le Conflent; Bérenger de Rocasalva, alla à Puycerda; Bernard Fabre, dans la Salanque, et Raymond de Riusec, dans le Capcir. Forsa-Real, Salses, Tautavel, Opol, Corsavi, reçurent des garnisons; les châteaux de Canet et de Sainte-Marie, furent rendus au Vicomte de Canet. Le 22 juillet, Pierre fit publier dans l'église Saint-Jean de Perpignan, l'acte de réunion des Comtés de Roussillon et de Cerdagne à la couronne d'Aragon, et le fit signer et jurer par les Consuls, les Barons et les Chevaliers qui ne l'avaient pas encore fait. Plusieurs gentilshommes refusèrent de prêter serment; de ce nombre furent : Don Jean de So, vicomte d'Évol, Pierre-Raymond de Codalet, Guillaume Roch, N. de Villanova, Dalmau et Guillaume du Bolo, Raymond de Vilarnau, Monet, Zuya, Arnaud de Lordat, Raymond de Pallerols, Arnaud de Pierrepertuse, Roger de Révenac, Rehelm de Vernet, François de Llupia, Bernard-Guillaume de Téren, François d'Oms, Pierre de Mora, etc. Le Roi leur accorda un délai pour le prêter, et prononça, s'ils le refusaient, la confiscation de leurs biens. Jacques, établi à Thuir, avec la permission de son beau-frère, attendait ses ordres pour savoir où il fixerait sa résidence. Manrésa lui fut d'abord assigné; mais, dans une entrevue qu'il eut avec Pierre, à une demi-lieue de Perpignan, il obtint la permission de résider à Berga et de voyager armé. Il ne reçut que des réponses peu satisfaisantes à toutes ses autres demandes dans cette conférence, durant laquelle les deux Rois restèrent toujours à cheval. Parti pour Berga le 6 août, Jacques fut remplacé le 25, à Thuir, par le Roi d'Aragon. Ce prince partit bientôt pour Villefranche, dans l'intention d'y châtier quelques habitants, qui, en haine de la révolution opérée, avaient tué l'un des Syndics de Puycerda, se rendant à Perpignan pour y prêter

le serment exigé. Après avoir rempli son objet, et convoqué, pour le 29 septembre, une assemblée des États de Catalogne à Lérida, Pierre se rendit à Puycerda le 31 août; mais il en partit à la hâte, le 4 septembre, à cause du froid survenu tout-à-coup, et surtout de la neige qui, tombant en abondance, menaçait d'intercepter les communications. Il dirigea sa route par Saint-André, évitant le Roi de Majorque, qui venait de Montserrat, pour avoir une entrevue avec lui.

Ce prince infortuné, malgré la conduite peu rassurante de son beau-frère, se flattait toujours de conserver une partie de ses États. Les décisions de l'assemblée, qui, convoquée à Lérida, se tint à Barcelone, dissipèrent son illusion. On y détermina la réunion irrévocable du Royaume de Majorque à celui d'Aragon; on accorda à Jacques en dédommagement une pension de dix mille livres, jusqu'à ce qu'on pût lui donner une seigneurie de même valeur, et on lui abandonna, sans exiger aucun signe de dépendance féodale, Montpellier et les Vicomtés de Carlat et d'Omélas. On exigea que, pour jouir de cette misérable indemnité, il renonçât au titre de Roi et aux États dont on le dépouillait. Cet acte oppressif lui fut signifié à Badalona, où il résidait alors. Surpris et indigné, il protesta d'abord contre une décision si inattendue; demanda ensuite du temps pour y réfléchir, et bientôt, ne se croyant point en sûreté à Badalona, il se retira à Saint-Vincent, envoyant au Roi d'Aragon, Raymond de Riusec, son vice-chancelier, Bertrand de Rocafixa et Ponce Calça, membres de son conseil, pour lui faire des représentations sur l'injustice et l'inhumanité de ces décisions; lui dire que l'honneur ne lui permettait pas de renoncer à la dignité royale; qu'on prétendait lui donner des terres dont il jouissait légitimement; qu'on refusait de l'entendre dans sa justification, et que, d'ailleurs, il ne s'était livré au Roi d'Aragon, que sur la promesse faite par Don

Pedro de Exérica qu'on se conduirait à son égard de manière à ne pas le mécontenter. Don Pedro, au contraire, soutenait ne s'être mêlé de cette affaire qu'à la prière du Roi de Majorque, et n'avoir rien promis. Ces assertions opposées entraînèrent, suivant l'usage de ce temps, des démentis, des défis, et même, dans une conférence, Don Bérenger d'Oms faillit en venir aux mains avec les envoyés du Roi d'Aragon : il n'y eut pas cependant de combat. Jacques, ne comptant pas assez sur la loyauté de Pierre pour permettre aux siens de l'accepter, se retira à Martorell, et ne tarda point à quitter cette ville, avec tout son monde, pour se rendre en Cerdagne, où l'appelaient ses partisans, qui lui livrèrent Puycerda; mais il ne put pousser plus loin ses avantages. Outre les places dont nous avons parlé, Pierre occupait par des garnisons Llivia, Bellver, La Roca, Castelnou, et en général toutes les forteresses des deux Comtés. D'ailleurs, ses dispositions étaient si bien entendues, et il prit des mesures si promptes, qu'étant sorti de Puycerda pour surprendre Villefranche, Jacques échoua dans son projet; et, trouvant, à son retour, le parti aragonais maître de la ville, il fut obligé de se réfugier, dans l'état le plus déplorable, à Ax, et de là à Foix. Il y fut bien reçu par le Comte, dont la générosité lui fournit l'argent nécessaire pour se rendre à Montpellier avec ses gens. Cette échauffourée fut encore plus funeste à ceux qui l'avaient favorisée. Guillaume de Belléra, envoyé à Puycerda par le Roi d'Aragon pour les châtier, fit décapiter Huguet de Alcina, Arnaud de Pallarols, et quatorze autres malheureuses victimes de leur fidélité. Nous ferons connaître dans la suite, les tentatives des princes majorcains pour reconquérir les États dont on les avait dépouillés. Comme elles furent toutes infructueuses, nous avons cru devoir terminer à cette année 1344 l'histoire des Rois de Majorque. 1344.

CHAPITRE XI.

OBSERVATIONS SUR LA HUITIÈME ÉPOQUE.

Jacques-le-Conquérant, en créant ce royaume pour en faire l'apanage de son second fils, avait plutôt suivi l'instinct aveugle de la tendresse paternelle, que les sages conseils d'une politique éclairée. Nous avons vu quelle source intarissable de dissensions il avait légué à ses descendants, par une disposition qui faisait déchoir la Monarchie aragonaise de ce haut degré de puissance, où sa valeur l'avait élevée durant le cours d'un long règne. Composé de provinces sans aucune liaison entr'elles, et qui avaient vu avec peine leur séparation, le nouveau royaume ne pouvait offrir à ses Souverains les moyens de résister aux entreprises des princes de la branche aînée. Le traité de 1379, arraché à la faiblesse du Roi de Majorque, devait empirer sa position, en donnant au Souverain d'Aragon des droits dont il pouvait aisément abuser. D'autre part, les Seigneurs et les villes de la Cerdagne, du Roussillon et des îles Baléares, n'ayant plus le droit d'entrée aux États de Catalogne, se trouvaient privés de toute influence dans le gouvernement du pays, et se voyaient avec peine soumis au pouvoir à peu près illimité de leur Souverain. On doit cependant convenir que ces princes

n'abusèrent pas de leur autorité. Leur résidence presque habituelle au château de Perpignan, fut très avantageuse à cette ville et à la province. La construction des canaux d'irrigation de Finistret, Prades, Mosset, Rivesaltes, Tautavel, etc., prouve assez que, sous le gouvernement des trois Rois de Majorque, pendant une période de soixante-huit ans, l'agriculture fit de notables progrès. On voit aussi, en 1342, de grands travaux entrepris pour remettre ou contenir le Tech dans son lit, au sud de la ville d'Elne. Le 4 des ides de septembre 1305, Jacques Ier de Majorque, donna, à Perpignan, une ordonnance très sage pour la conservation des forêts du Roussillon et de la Cerdagne, ordonnance qui servit de modèle à celles que ses successeurs firent pour le même objet. Les progrès de l'industrie et du commerce ne furent pas moins sensibles que ceux de l'agriculture : on comptait à Perpignan, en 1332, trois cent quarante-neuf maîtres fabricants de drap, occupant un ou plusieurs métiers (BOSCH). D'autres communes : Thuir, Céret, Millas, Elne, Prats-de-Molló, Villefranche, Collioure, fabriquaient des étoffes de laine. Nos forges donnaient aussi du fer d'excellente qualité. Les marchandises étaient exportées en différents pays, par mer et par terre. En 1329, on trouve une commission de cinquante-trois pièces de drap livrées pour être exportées à Constantinople. Les minutes des notaires de cette époque nous offrent une multitude d'actes d'associations commerciales. Tantôt, on s'associe pour une seule expédition; tantôt, on forme une compagnie qui doit durer un temps limité. Quelquefois, l'une des parties contractantes se charge des marchandises ou de l'argent des autres, s'obligeant à aller vendre les premières dans des parages déterminés, ou à employer l'autre dans tel ou tel genre de spéculation, moyennant que le quart du profit fait par ses négociations



lui restera. De cette manière, tout le monde, jusqu'aux Seigneurs de la Cour des Rois de Majorque, prenait une part directe ou indirecte au commerce du pays. A cette époque, les grandes affaires de négoce se concluaient principalement dans les foires. Perpignan en avait deux : la foire du mois d'août et celle du second dimanche de Carême ; elles étaient très fréquentées, puisqu'on voit le 7 des calendes d'octobre 1286, louer cent quinze sols melgoriens, une chambre et un très modeste magasin *(un sotul)*, pour les deux foires de l'année suivante. *(Arch. du Domaine.)*

Nous parlerons, dans un autre chapitre, des travaux entrepris par ces princes pour agrandir, fortifier et embellir Perpignan. Les principales sources de leurs revenus étaient leur domaine particulier, les droits d'amortissement, le gain qu'ils faisaient sur la fabrication de la monnaie, dont le poids et le titre devaient être sur le pied de celle de Barcelone, quoique dans les actes de ce temps, les sommes soient souvent désignées en livres et sols de Melgueil, dont le rapport à la livre et au sol de tern était comme 1.246 est à 1.000. On doit encore compter dans le revenu de ces princes : les amendes, les confiscations, les droits imposés sur l'entrée, la sortie ou le transport des marchandises. Les bureaux où on les percevait, appelés *Leudes*, étaient établis dans les ports de mer et sur les routes. Il y avait des leudes à Collioure, au Bolo, à Estagel, à Salses, à Formiguères, au Vernet, à Taxo-d'Avall, à Perpignan, à Saint-Féliu-d'Avall, à Rivesaltes. Les marchandises qu'il était permis d'exporter du Royaume payaient cinq deniers par livre à l'extrême frontière jusqu'en 1321, où ce droit fut réduit à quatre deniers. On pouvait faire entrer le numéraire en Catalogne par Collioure ou le Bolo, sans y rien payer jusqu'à cent livres de Barcelone ; pour

les sommes plus fortes, on payait une maille ou demi-denier par livre. Jacques-le-Conquérant, par ordonnance du 3 des nones de mai 1267, avait défendu, sous peine de soixante sols d'amende, de faire sortir par un autre lieu qu'Estagel, où l'on payait la leude, les marchandises destinées à Saint-Paul, Alet, Limoux, etc. Cette ordonnance était encore en vigueur en 1322. Par ordonnance de Jacques Ier de Majorque, les habitants des villages français voisins, pouvaient entrer et sortir par Salses sans payer la leude, pourvu qu'ils ne portassent, dans le premier cas, que du bois, de la chaux ou des vivres, et, dans le second, du jardinage ou des vivres. Pour donner une idée du rapport de ces leudes, nous dirons que celle de Collioure, certainement la plus considérable de toutes, fut affermée, en 1342, pour deux ans, au prix de cinq mille huit cents livres de Barcelone. On ne garantissait au fermier que les accidents de guerre contre l'Aragon et la France, et on se réservait de faire entrer en franchise toutes les marchandises destinées au Roi ou à la Reine, à la cassette de laquelle cette leude était affectée.

Sous le règne de ces princes, la justice était rendue par les officiers royaux, gouverneurs, viguiers ou baillis, assistés par des assesseurs pris parmi les gens de loi : dans ces tribunaux, on suivait le plus souvent la coutume de Perpignan. Ces mêmes officiers royaux étaient chargés de l'administration, de la police et des finances. Cette période fut, en général, très favorable au développement de la liberté. On voit Jacques Ier, en 1293 et 1294; Sancho, en 1321, accorder des chartes de commune aux villes de Thuir, Collioure, Prats-de-Molló, faveur que Céret avait déjà obtenue de son Seigneur, le Vicomte de Castelnou, en 1282, et que La Roca obtint, vers 1306, du Comte d'Ampurias. Il est probable que plusieurs villages,

où l'on voit des Consuls pour la première fois vers cette époque (Torreilles, Pia, Bompas, etc.) datent leur affranchissement du règne de ces Rois. On trouve aussi plusieurs chartes où ils abolissent certains droits odieux, connus sous le nom de mauvais usages, auxquels étaient soumis quelques-uns de leurs vassaux.

Ces princes entretenaient fort peu de troupes réglées, composées en grande partie d'aventuriers français : outre leur garde particulière, elles fournissaient les garnisons des châteaux de Perpignan, Collioure, La Roca, et des autres forts. En cas de guerre, tout citoyen était soldat : le Noble combattait à cheval; le reste marchait sous les ordres des Viguiers et autres officiers royaux. Lorsque le Roi mettait une flotte en mer, les équipages étaient fournis par les vassaux du Vicomte de Canet, et par les habitants de Collioure et d'Argelès. Dépendant directement du Souverain, ils marchaient sous les ordres du Viguier du Roussillon, chargé de leur donner à tous leur ration de pain et d'eau (RIGAUD). L'an 1334, la ville de Perpignan arma cinq galères contre les Génois, sous le commandement du Perpignanais Bérenger de Cornella; car on trouve dans les papiers du notaire Imbert, sous la date du 6 des nones de mars 1335, une déclaration des deux Clavaires de Perpignan chargés, en cette qualité, d'examiner les comptes de Jean Mir-Parens, commis par les Consuls pour solder les dépenses de cet armement, fait l'année précédente. Ils y reconnaissent que le comptable leur a donné un compte fidèle des quatre mille cinq cent soixante-quinze livres, trois sols, trois deniers de tern, qu'il avait reçus à cet effet. Le commandant de ces galères avait été nommé par les Consuls de Perpignan, en vertu de l'ordonnance rendue à Majorque le 7 des calendes de novembre 1332 par le roi Jacques II, à la sollicitation de ces magistrats.

Ce commandant, après sa nomination, devait prêter serment de se conformer en tout aux conventions faites entre le Roi de Majorque, la ville de Perpignan et le Roi d'Aragon; il avait aussi à s'entendre avec eux pour ses appointements. Réuni à la flotte majorcaine, il devait, quant aux opérations militaires, obéir à l'officier qui la commandait; mais il avait le droit d'être appelé au conseil, et il était parfaitement indépendant, quant à la police particulière des galères roussillonnaises.

La canne de Montpellier se trouve usitée en Roussillon, comme mesure de longueur, dès la fin du XIIIe siècle; elle s'y était probablement introduite depuis que ces deux seigneuries appartenaient au même prince : sa longueur est à peu près de 1 mètre 99. Elle servit à déterminer l'ayminate, mesure de superficie, ordinairement rectangle de cinquante cannes de long sur trente de large. Nous la trouvons mentionnée pour la première fois en 1327. Elle est désignée sous le nom de *denierata* ou *ayminata*. Elle avait sans doute emprunté ce dernier nom à l'*aymine*, mesure de grains, qui paraît avoir varié, soit dans sa contenance, soit dans ses divisions; car, le 4 des calendes de février 1286, les Consuls de Perpignan, en présence du Bailli et d'un nombreux conseil de prud'hommes, statuent que l'aymine sera de huit demi-cartons, mesure du Temple; chaque demi-carton, de six cosses, et qu'on donnera un surplus de quatre cosses par aymine. Or, on la trouve toujours, dans le XVe siècle, de neuf mesures de Perpignan; et, dans le XVIe, elle a dix mesures et se confond avec la charge. La lieue fut fixée à deux mille cinq cents cannes, à peu près l'étendue de cinq kilomètres, comme on estime maintenant la lieue du pays.

La province était beaucoup plus boisée qu'elle ne l'est aujourd'hui : nous citerons un fait qui prouve l'existence

d'une forêt considérable à Périllòs, auprès d'Opol. Les habitants de Perpignan prétendaient avoir le droit de couper et de prendre du bois dans cette forêt; les Seigneurs de Périllos soutenaient le contraire; les deux parties ayant pris pour arbitre le roi Jacques Ier de Majorque, convinrent, la veille des calendes de novembre 1296, que les habitants de Perpignan pourraient, en payant un denier par charge de cheval ou de mulet, et un-demi denier par charge d'âne, prendre du bois dans un quartier déterminé, en suivant un chemin désigné, pour le porter dans la plaine du Roussillon. Le Seigneur s'interdit la faculté d'en vendre aux Français, celle d'établir des verreries, des fours à chaux, des forges et des fabriques de savon; se réservant la vente des pacages, celle des bois pour la construction des navires, et le droit d'affouage pour les habitants de Périllos et pour tous autres à qui il l'aurait accordé précédemment.

La grande fabrication de draps avait engagé à cultiver les chardons propres au peignage, et les plantes tinctoriales, telles que le pastel, la garance et la gaude. Il en résulta une contestation entre les propriétaires et les décimateurs: elle fut terminée sous l'évêque Batlle, qui occupa le siége d'Elne de 1317 à 1332, par un jugement arbitral, qui décida que la dime serait de $^1/_{13}$ de ces denrées là où elle était de $^1/_{10}$ pour le blé; de $^1/_{19}$, là où elle était de $^1/_{16}$ pour le blé; et que, lorsque le taux de celle-ci serait exprimé par une autre fraction, on ajouterait deux unités à son dénominateur, pour avoir le taux de la dime pour ces nouvelles cultures. L'accroissement du commerce et de la navigation dut attirer l'attention du Gouvernement sur nos ports. On trouve, en effet, un règlement du 1er septembre 1318, fait par le roi Sancho, sur la police à observer dans le port de Collioure, et celui de Port-Vendres considéré comme une annexe du premier. Il y établit un

garde, aux appointements de quatorze livres par an, qu'il chargea de l'exécution de son ordonnance.

On espérait trouver à Sahorre du minerai d'argent ou de plomb argentifère; car on connaît deux permissions accordées, l'une en 1320, l'autre en 1321, par le roi Sancho, pour y rechercher ce minerai, en profitant des travaux précédemment entrepris.

L'inquisition fut probablement introduite en Roussillon à la suite de la guerre des Albigeois, et peut-être seulement après 1243, année où les Dominicains établirent un couvent de leur Ordre à Perpignan[1]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle y existait en 1323; que les inquisiteurs étaient alors des Jacobins; qu'on enfermait les prévenus d'hérésie dans une prison appelée la *Murada*. Les documents auxquels nous devons la connaissance de ces faits, nous apprennent aussi que ce terrible tribunal n'avait pas encore adopté le mode rigoureux de procéder qui l'a rendu si odieux; car l'un est relatif à un détenu qui rentre dans la prison, dont il était sorti pendant un mois pour raison de santé; l'autre concerne un prisonnier à qui l'on ôte ses fers, moyennant une consignation de seize livres de Barcelone, qui seront confisquées au profit du Roi, s'il abuse de cette faveur pour s'échapper.

1 Quoiqu'il y ait eu dès inquisiteurs dès la fin du XII[e] siècle, l'inquisition ne fut réellement constituée, que lorsqu'en 1233, Innocent III en chargea les Frères Prêcheurs dans toutes les villes du Midi de la France où ils avaient des couvents.

CHAPITRE XII.

NEUVIÈME ÉPOQUE.

LE ROUSSILLON GOUVERNÉ UNE SECONDE FOIS PAR LES ROIS D'ARAGON.

Pierre avait le plus grand intérêt à s'assurer de Perpignan. Cette ville, la plus importante du pays, renfermait encore beaucoup de partisans du Roi dépouillé. L'Aragonais s'y rendit le 30 novembre : il y reçut le Vicomte de Narbonne, les ambassadeurs du Pape, un envoyé du Roi de Grenade, et plusieurs autres personnages distingués.
1344. Le 25 décembre 1344, voulant imposer à ses nouveaux sujets en se montrant à eux dans toute la pompe d'un Souverain, il sortit du château, à cheval, accompagné des Seigneurs de sa Cour et des Consuls, tous à pied, pour parcourir les rues de la cité; mais une forte averse obligea le cortége à rentrer à la hâte. Le Roi chercha à se dédommager de ce contre-temps, en offrant aux Seigneurs étrangers qui l'entouraient, le spectacle des joûtes et des tournois. Cependant, Jacques de Majorque agissait beaucoup auprès du Saint-Père pour obtenir, par son intervention, qu'on lui restituât ses États, et, pour sa femme, la permission de venir le rejoindre, comme elle en avait le désir; le Roi de France semblait aussi s'intéresser à ce

malheureux prince. Pierre n'était pas homme à céder sur le premier article. Il crut ne pas devoir refuser le second au Pape, dont il avait obtenu tout ce qu'il avait demandé; mais, pour que sa sœur ne traversât pas le Roussillon, il fit armer à Collioure des galères qui, ayant été la prendre au port de Llança, la débarquèrent à Leucate. Le Nonce fut la recevoir, et la conduisit à Montpellier, où elle mourut en 1346. Cette précaution n'était peut-être pas inutile; car il se tramait une conspiration pour rendre Majorque à son Roi, et se défaire, à Perpignan, de celui d'Aragon. Le complot était-il réel? ou bien était-ce une invention de Pierre? L'histoire, à la vérité, offre souvent des conspirations dans les premières années d'un nouveau gouvernement; mais ces complots, réels lorsqu'ils sont dirigés contre des princes faibles et inhabiles, sont ordinairement supposés par des usurpateurs adroits, et Pierre doit être rangé dans cette dernière catégorie. Contentons-nous de rapporter les faits, tels que les écrits du temps nous les ont transmis. Ils disent que, vers la fin d'octobre 1346, 1346.
une femme découvrit au Roi que son mari était instruit du projet formé de le tuer d'un coup de flèche, lorsqu'il se promènerait dans les rues de la ville. Les scélérats chargés de commettre ce crime, se retiraient chez un certain François de Caldés; on devait, en même temps, s'emparer de plusieurs forteresses, et entr'autres du château de Perpignan, dont on s'était procuré de fausses clefs. Pierre fit arrêter ceux qu'on accusait d'avoir pris part à cette conspiration. Les principaux étaient: François d'Oms, Jean de Saint-Jean, Richelm de Vernet, Guillot de Claira, etc., qu'on envoya à Barcelone, où ils furent enfermés au Château-Neuf, et quelques-uns payèrent de leur tête le crime, vrai ou supposé. Dans le mois de septembre de cette année, le Roi d'Aragon avait reçu, à

Perpignan, des ambassadeurs de Venise, envoyés pour y faire ratifier le traité d'alliance conclu par cette République avec Don Guillaume de Cerveillon, gouverneur de l'île de Sardaigne. Il fut rappelé, quelque temps après, dans ses anciens États, à cause des troubles qui s'y étaient élevés. Jacques, voulant profiter de ces circonstances favorables, se présente avec quelques galères, soutenues par une flotte française, devant l'île de Majorque, qu'il espérait faire soulever en sa faveur. N'ayant pas réussi, il assemble le plus de troupes qu'il peut; entre en Roussillon du côté de Vinça, s'empare de cette place, de Villefranche et de presque tout le Conflent. Arnaud d'Éril, gouverneur du Roussillon, sans attendre les renforts que Pierre s'occupe à réunir autour de Figuères, marche sur Vinça, qu'il attaque précipitamment. Il est repoussé; mais la garnison, fort maltraitée dans le combat, se retire la nuit suivante. Éril profite de ce mouvement pour pénétrer dans la ville, et y faire un grand carnage des troupes de Jacques. Une colonne qui s'échappait par la porte de la Tet, perdit beaucoup de monde noyé dans cette rivière, grossie par une très forte crue. Le reste de la garnison se défendit dans l'église; y fut forcée, et il ne s'en serait pas sauvé un seul homme, si l'attrait du pillage n'avait détourné les vainqueurs de la poursuite des fuyards. Après ce succès, Éril marche sur Codalet; le Roi de Majorque, sorti du château d'Arria, pour lui livrer bataille, change tout-à-coup de dessein et fait une pointe vers Puycerda. Cette opération, dont le résultat immédiat fut de livrer Codalet, Marquixanes et Prades aux Aragonais, ne produisit aucun effet en Cerdagne. Jacques revint dans le Conflent, où il pilla Villefranche, et se retira de là en France, laissant des garnisons à Arria, Puyvalador, et dans quelques autres châteaux. A la nouvelle du combat de Vinça, le Roi d'Aragon s'était porté,

par Saint-Jean-Pla-de-Corts, sur Thuir, à la tête de quatre-vingts cavaliers. Cette marche contribua sans doute à décider la retraite précipitée du Roi de Majorque : il était temps, en effet, qu'il l'effectuât. Pierre s'avança jusqu'à Saint-Michel-de-Cuxa, où il s'arrêta huit jours; et, après avoir repris tous les châteaux, hors celui d'Arria, il se rendit à Perpignan vers la fin de juin 1347. Il y séjourna 1347.
environ un mois, occupé à rétablir l'ordre dans le pays. Le Sénéchal de Carcassonne vint l'y trouver de la part du Roi de France, pour lui donner des explications au sujet des plaintes portées par Pierre à ce Souverain, sur ce qu'étant en paix avec lui, il souffrait que ses sujets fournissent des secours aux ennemis de l'Aragon.

Le peu de succès de sa dernière entreprise n'avait pas découragé le Roi de Majorque. Ayant vendu pour cent vingt mille écus la Seigneurie de Montpellier à Philippe-de-Valois, il équipa en Provence, où il était favorisé par la reine Jeanne de Naples, une flotte de quatorze galères et de plusieurs autres grands vaisseaux. Ayant embarqué trois mille hommes de pied et quatorze cents chevaux, il descendit au commencement de juin 1349 dans l'île de Majorque. Gilabert de Centelles en était Gouverneur pour le Roi d'Aragon, et recevait, presque dans le même temps, un secours envoyé par son maître. Après divers mouvements et quelques combats insignifiants, les deux armées en vinrent à une bataille générale le 25 octobre. Le Roi la perdit : tout son monde fut tué ou pris; il y périt lui-même, après avoir fait des prodiges de valeur. Son fils, nommé Jacques, n'ayant que treize ans, avait absolument voulu combattre à ses côtés; il fut blessé au visage, et tomba au pouvoir des Aragonais. On l'enferma d'abord dans le château de Xativa, et ensuite dans le petit palais de Barcelone. Pierre fit porter à Valence le corps du

Roi de Majorque. On l'enterra dans le chœur de la cathédrale. Par la mort de ce prince et la captivité de son fils, le Roi d'Aragon, se trouvant paisible possesseur de leurs États, résolut de réclamer, auprès du Roi de France, les droits qui lui compétaient sur Montpellier, Carlat et Omélas, dont il prétendait que la vente faite par Jacques était nulle. Il lui envoya, à cet effet, Pierre de Fenouillet, vicomte d'Ille. Ce chevalier roussillonnais, très distingué par son courage et sa prudence, avait lui-même des réclamations à faire à la Cour de France, au sujet de la Vicomté de Fenouillèdes. Durant la guerre des Albigeois, cette terre avait été confisquée sur sa famille, qui s'établit alors en Roussillon, et y acquit, par un mariage, la Vicomté d'Ille, à laquelle sa mère ajouta celle de Canet dont elle était héritière. Il ne réussit point, en ce qui le concernait; et, quant à la négociation dont il était chargé, elle ne fut terminée que l'année suivante, par les plénipotentiaires des deux Couronnes, réunis à Perpignan. La vente fut déclarée bonne et valable; mais on convint que la partie du prix non soldée, serait remise au Roi d'Aragon, toutefois avec le consentement de l'Infant de Majorque.

Éléonore, femme de Pierre IV, lui ayant donné un fils
1350. le 27 décembre 1350, le Roi appela à Barcelone les Syndics des villes royales du Roussillon, pour leur faire prêter serment de fidélité à cet enfant, son héritier présomptif. Les Syndics de Thuir, s'étant rendus au palais le 4 mai 1354, observèrent que le jeune prince n'étant que dans sa quatrième année, ils ne devaient faire le serment qu'on leur demandait, que lorsque le Roi, comme tuteur de son fils, leur aurait juré de maintenir leurs privilèges, ainsi que l'union des Comtés à la Catalogne et au Royaume d'Aragon. Pierre adhéra volontiers à leur demande. Ce

prince venait souvent à Perpignan : il s'y trouvait le 16 décembre 1351, date de l'ordre qu'il donna de remplacer l'ère des Augustes par celle de la Nativité, et d'abandonner la manière de compter des Romains par calendes, ides et nones, en indiquant, soit en latin, soit en romance, le quantième du mois. Cette ordonnance, motivée sur la confusion introduite dans la chronologie par les divers modes de dater les actes, fut adoptée par les Cortés tenues dans cette même ville, le 14 mars suivant. Depuis cette époque, l'année, au lieu du 25 mars, commença au 25 décembre.

Nous avons un grand nombre d'ordonnances de ce prince, soit concernant la ville de Perpignan, soit au sujet des affaires du pays. Nous nous contenterons de citer les deux suivantes, propres à faire connaître son caractère. Sur une fausse exposition, faite par les tisseurs de laine de Perpignan, il avait transporté au Puig de Saint-Jacques le marché de la laine, qui se tenait auparavant à la place *dels Clergues* (aujourd'hui place d'Armes). Une réclamation des Consuls fit révoquer cette ordonnance, qui fut ensuite renouvelée, à la demande des tisseurs, appuyée par un don de cinquante florins. Les Consuls étant revenus à la charge, le Roi abrogea de nouveau son ordonnance, s'excusant sur la fragilité humaine, qui ne permet pas à un homme chargé de tant d'affaires de se souvenir de tout. Comme il n'est plus question des cinquante florins, il est permis de croire qu'il oublia de les rendre. Il n'était pas très délicat sur les moyens de se procurer de l'argent, comme on pourra en juger par le fait suivant. Son fils Jean étant Gouverneur des Comtés, le Bailli de Perpignan, se fondant sur un ancien privilége, avait remis à un criminel la peine du bannissement, moyennant une composition de quarante sols. Le Chancelier du jeune prince ordonna au

Bailli de bannir le coupable, en lui restituant les quarante sols. Le Roi écrivit à son fils, à la sollicitation, dit-il, des Députés de Perpignan, jaloux de conserver ce privilége, lui ordonnant, toutefois, de maintenir la composition. Comme il en percevait le montant, il tenait bien plus que les Députés de la ville au maintien de cet absurde privilége.

La paix de la France avec l'Angleterre laissant les gens de guerre sans occupation, ils se formèrent en compagnies, sous la conduite de divers chefs, et pillèrent tous les pays où ils purent pénétrer. Une bande de ces Malandrins (c'est
1361. ainsi qu'on les appelait) entra dans la province en 1361, et prit le château du Réart; mais repoussée par le Comte d'Ampurias, et craignant l'arrivée du Roi, elle se retira en brûlant le Mas-Deu, après n'avoir séjourné que huit jours dans le pays, et s'arrêta sur la frontière. Pour se prémunir contre une seconde visite, on plaça au château de Perpignan, où se trouvait l'Infant Don Martin avec sa gouvernante, une garnison fixe, payée deux mois d'avance; le Bolo fut occupé par Don Bernard d'Oms, et la grange de Pujol confiée à Don Huguet de Banyuls. Le premier signifia au Gouverneur du Roussillon, qu'à moins de grandes réparations à la place, et de six cents à mille hommes de garnison, il ne pouvait la défendre comme son honneur et le service du Roi l'exigeraient. Le second s'engagea, avec la permission du Gouverneur, lorsqu'on n'aurait plus à craindre les compagnies, à rendre sa place à l'abbaye de Font-Froide, à laquelle elle appartenait. Ces détails nous sont conservés par des actes de notaires, étranges intermédiaires par lesquels avaient lieu alors les relations de l'autorité avec ses agents. Nous y voyons aussi qu'on ne craignait plus rien en octobre 1362, époque où le commandant d'Elne remit sa place au Gouverneur du Roussillon.

L'Infant de Majorque était gardé dans le Château-Neuf de Barcelone avec tant de soin et de rigueur, que ses geôliers ne le quittaient qu'en l'enfermant dans une cage de fer. Malgré ces précautions, le 1er mai 1362, ses amis s'introduisirent dans sa prison, au moyen de fausses clefs, que leur procura Jacques de Saint-Clément, grand-chantre de la cathédrale; ils égorgèrent Nicolas Rovira, chargé de le garder ce jour-là, et firent évader, à minuit, et partir pour Naples le prince prisonnier. Il s'y maria avec la reine Jeanne, veuve depuis peu. Cette évasion inspira de grandes inquiétudes au Roi d'Aragon, qui, ayant déjà sur les bras les Rois de Castille et de Navarre, chercha partout des alliés. Aussi, le voit-on conclure, à Perpignan, le 25 septembre 1362, un traité avec Ayméri, vicomte de Narbonne, d'après lequel il lui assure une pension de mille sols barcelonais, assignée sur les revenus du Vallespir: ils y conviennent de se secourir mutuellement, le Roi avec cent chevaliers entretenus à ses frais, le Vicomte avec vingt-cinq glaives en Roussillon et en Cerdagne, et avec cent partout ailleurs. Le Roi devait payer ce secours, à raison de vingt florins par mois et par glaive. Le 12 juillet précédent, la Reine d'Aragon avait mis au monde, à Perpignan, un enfant, qui reçut le nom d'Alphonse et mourut en bas-âge. 1362.

Peu de princes ont été aussi occupés que Pierre IV à comprimer les révoltes de ses sujets, à exciter des troubles chez ses voisins, ou à négocier avec eux. Le détail de ces intrigues est étranger à notre objet; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot d'un Roussillonnais, que ses grands talents firent employer pendant vingt ans dans toutes ces négociations. François de Périllos, vicomte de Roda, était fils de Raymond, dont nous avons parlé sous le règne de Sancho. Il passait à la fois pour un marin habile

et pour un intrépide chevalier. Pierre se l'attacha, en le nommant son Chambellan : il l'employa, de 1356 à 1375, à traiter avec les Rois de France, de Castille et d'Angleterre. Revenant en 1373 de cette dernière mission, qui avait pour but de négocier un traité d'alliance avec le Duc de Lancastre, prétendant à la Couronne de Castille, il fut arrêté sur les côtes de Grenade, où le Roi le retint, en représailles de ce qu'un de ses vaisseaux avait été capturé par les Aragonais sur la côte d'Afrique. Il avait recouvré sa liberté en 1375, puisque, se trouvant alors à Barcelone, il accusa devant toute la Cour D. Juan Ramirés de Arellano, seigneur castillan, d'avoir excité Jacques de Majorque à faire la guerre au Roi d'Aragon, et offrit de soutenir son assertion les armes à la main. Le défi fut accepté; le Roi fixa le jour du combat, qui n'eut cependant pas lieu, parce que Pierre, se rendant, quoiqu'à regret, à l'avis de ses conseillers, intimidés par les menaces du Roi de Castille, ne le permit pas, et reconnut Arellano incapable d'une pareille action. Périllos, indigné d'avoir été ainsi abandonné par le Roi, renonça probablement à son service, du moins on ne le voit plus employé; et dans les Cortés de Tortose, en 1383, il figure parmi les Seigneurs refusant le subside demandé pour la guerre de Sardaigne, désapprouvée par les Catalans. Il fut un de ceux qu'on expulsa de l'assemblée, où cette violence excita de grands troubles (ZURITA, FERRÉRAS).

Parmi les nombreux traités conclus par Pierre IV, un
1363. seul, celui du 6 octobre 1363, par lequel il se lie avec Henri de Transtamarre contre Pierre-le-Cruel, roi de Castille, a quelque rapport avec l'histoire du Roussillon. Il y fut convenu que ces princes se donneraient réciproquement des otages; que ceux du Roi seraient gardés dans le château d'Opol par un officier du Comte, et ceux

de ce dernier, au château de Tautavel, sous la garde d'un officier aragonais. Les compagnies de Routiers français et anglais, qui devaient former l'armée de Transtamarre, s'approchèrent de nos frontières, se logeant partout où elles pouvaient. L'une d'elles s'empara, en 1364, du château de Tarrerach, dont on ne put la chasser que vers la fin de 1365, au moyen de deux machines de guerre appartenant à la ville de Perpignan, qu'elle fit réparer et transporter à ses frais, pour être employées à ce siége. Enfin, les principaux chefs de ces aventuriers, vont trouver le Roi d'Aragon à Barcelone; en obtiennent une forte somme d'argent, et la permission de traverser la province dans le mois de décembre 1365. A cette nouvelle, les Consuls de Perpignan s'empressent d'acheter deux cents aymines de blé, pour fournir des rations à ces hôtes, toujours dangereux, surtout lorsqu'ils ne trouvaient pas des vivres. Le prix était de trente-trois sols l'aymine, et s'il n'était pas payé au 1er avril 1366, la ville s'engageait à vendre le droit d'aide qu'elle percevait sur le vin, et à employer à solder cette dette, le premier paiement qu'on lui ferait. Ces compagnies, sous les ordres de Duguesclin, chassèrent Pierre-le-Cruel de la Castille; mais, ayant été battues à leur tour par le Prince de Galles, Henri dut se réfugier en France. Ayant formé une nouvelle armée aux environs du château de Pierrepertuse, il se disposait en septembre 1367 à suivre la route qu'il avait prise en 1365; mais le Roi d'Aragon, réconcilié avec celui de Castille, lui fit signifier, par le Gouverneur du Roussillon, qu'il s'opposerait à son passage, et, pour cette fois, la province fut délivrée d'une visite fort onéreuse. Plusieurs quittances exhumées de nos archives prouvent, qu'en juillet et août 1368, on fit de grandes réparations aux murs 1368.
de la ville, à la porte de l'*Axugador* (entre Saint-Jean et

Saint-Dominique), qu'on exhaussa, et aux demi-tours contiguës à la porte Notre-Dame. On fortifia l'église de ce nom, au faubourg, ainsi que le pont de communication avec la ville. Deux de ces pièces disent formellement, qu'on exécutait tous ces ouvrages pour « s'opposer au passage de Duguesclin, dont on était menacé au temps des vendanges de 1368. » On sait que ce grand capitaine amenait six cents lances françaises au secours de Don Henri de Transtamarre, qu'il joignit peu de temps avant la bataille de Montiel. Ces documents prouvent que cette bataille et la mort de Pierre-le-Cruel, ne peuvent avoir eu lieu en mars 1368, comme le disent plusieurs auteurs,
1369. et qu'il faut les rapporter à l'an 1369.

Le Roi titulaire de Majorque, peu satisfait des conditions qu'on lui avait imposées lors de son mariage avec la Reine de Naples, et humilié de n'être que son sujet, s'était réfugié à la Cour de Pierre-le-Cruel. Pris en 1368, dans le château de Calahorra, par Henri de Transtamarre, il recouvra sa liberté l'année suivante, moyennant une rançon de soixante mille ducats, payée par sa femme, qui ne put le retenir auprès d'elle. Retiré chez le Comte de Foix, il acheta les services de quelques compagnies d'aventuriers français; et, soutenu par le Roi de Castille, il entra en Roussillon en 1374, passa à une lieue de Perpignan, sans oser l'attaquer, et marcha vers le col de Panissas : mais, éprouvant de la résistance sur ce point, il changea de direction; pénétra en Catalogne par Puycerda, et s'avança jusqu'à Urgel. Son armée ne trouvant aucune sympathie parmi les habitants, qui se réfugiaient sous les places fortes avec leurs bestiaux et leurs denrées, ne tarda pas à se fondre par le manque de vivres, et la crainte du Roi d'Aragon, qui marchait à sa rencontre. Jacques repassa les Pyrénées; reçut des renforts fourni-

par le Duc d'Anjou, et rentra dans l'Aragon par la vallée du Gallego. Cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première. Harcelé par les troupes de Pierre ; manquant de tout, il se retirait vers la Castille, lorsqu'il mourut à Soria. Ses troupes rentrèrent en France avec sa sœur Isabelle.

Cette princesse, encore enfant en 1346, lorsqu'on renvoya la Reine de Majorque à son mari, fut probablement retenue à Barcelone par Pierre IV, son oncle, qui la fit élever à sa Cour, et la maria, le 4 septembre 1358, à Jean II Paléologue, marquis de Monferrat, en lui donnant quarante mille florins d'or. Le Roussillonnais François de Périllos fut chargé de la conduire en Italie, à son mari. Veuve en 1372, elle voulut accompagner son frère dans son expédition contre l'Aragon. Après la mort de ce prince, héritière de ses droits, elle les vendit le 13 juin 1381, à Louis, duc d'Anjou, frère du Roi de France, et 1381.
reçut en échange, pour en jouir sa vie durant, la Baronnie de Lunel. Pierre, craignant ce nouveau compétiteur, l'amusa par des négociations, qui auraient été sans doute terminées par la voie des armes, si le Duc, adopté par la Reine de Naples, n'eût été détourné de la poursuite de ses prétentions par les affaires d'Italie. Il s'y rendit, et mourut auprès de Baïa en 1384. Quant à Isabelle, nous la voyons, dès l'année 1382, revendiquer sur le Roi de France la Baronnie de Montpellier, cet objet n'ayant pas été compris dans la vente faite par son père de la ville et de la baillie. Yolande, veuve de ce prince, en avait joui à titre de douaire ; et, à sa mort, les gens du Roi de France s'en étaient saisis en l'absence du jeune Jacques de Majorque. Enfin, le 8 septembre 1395, cette affaire fut entièrement terminée : Isabelle céda tous ses droits au Roi, moyennant une pension viagère de douze cents

francs d'or, et une somme de cinq mille francs d'or, une fois payée.

La tranquillité du Roussillon semblait devoir être assurée par la mort du Duc d'Anjou : elle fut cependant sur le point d'être troublée en 1385. Des troupes françaises s'étaient réunies à Durban pour marcher au secours du Comte d'Ampurias, alors en guerre avec le Roi d'Aragon ; mais elles se laissèrent surprendre par l'Infant Don Jean, qui, parti de Figuères, à la tête de trois cents chevaux, les fit prisonnières, et les conduisit à Perpignan. Ce prince, héritier présomptif de la Couronne d'Aragon, paraît avoir exercé une grande autorité dans la province du vivant de son père, qui lui avait donné, par lettres-patentes, datées de
1368. Barcelone le 26 juin 1368, les revenus et droits royaux du Roussillon et de la Cerdagne, à l'exception du droit d'amortissement, et des terres précédemment données à sa mère Éléonore et à sa sœur Constance. Il lui accordait, de plus, la faculté de changer tous les officiers royaux, hors le gouverneur et ses assesseurs. Don Jean avait exercé dans ce pays un pouvoir fort étendu ; car, le 1er juillet 1372, il ordonne à ses lieutenants dans les Comtés, aux viguiers, aux officiers royaux et aux siens, de faire observer les usages du pays, nonobstant les lettres surprises à son père, le 4 mars précédent, par l'Évêque d'Elne. Le 30 octobre 1381, il vendit, avec le consentement de son père, la Baronnie de Montesquiu, avec ses justices et ses dépendances, à Barthélemi Gasi, auquel il engagea, le lendemain, les villes et châteaux de Thuir et du Bolo. Une lettre de Pierre IV au Commissaire des amortisations des Comtés, datée de Barcelone, le 5 août 1368, et une quittance de l'ouvrier majeur du canal royal de Perpignan, nous apprennent que, dans cet intervalle, on avait fait à l'aqueduc de ce canal une réparation impor-

tante, qui avait coûté quinze mille sols de Barcelone *(Cart. Roussill.)*. Un document fourni par ce même recueil, nous fait présumer que c'est en 1369, qu'on éleva les deux digues qui contiennent l'Agly, depuis Claira jusqu'à la mer[1]. Pierre IV mourut à Barcelone le 5 janvier 1387, 1387.
après un règne de cinquante-et-un ans. Actif, habile, courageux, il eut plusieurs des qualités d'un grand Roi; mais une ambition démesurée le rendit souvent injuste, perfide et même cruel. Il eut pour successeur son fils aîné, Jean Ier, né à Perpignan, le 27 décembre 1350.

Le Roussillon devait encore éprouver sous le règne du fils une invasion, suite funeste de la révolution opérée par le père en 1344. Les arrangements qu'Isabelle de Majorque avait pris au sujet de ses droits sur les États de son père avec le duc Louis Ier d'Anjou, ayant été annulés par la mort de ce dernier, elle les vendit au Comte d'Armagnac. Bernard, frère de ce Comte, rassembla une armée de dix-huit mille hommes, composée d'aventuriers français et anglais; entra dans la province vers la fin de décembre 1389, sous prétexte de revendiquer les droits de son frère; pénétra même en Catalogne, et mit le siége devant le château de Bésalu dans le mois de février 1390. Mais là se bornèrent ses exploits; car sa conduite ultérieure, fut celle d'un chef de brigands. Il n'osa point attendre le Roi s'avançant pour lui livrer bataille, et se retira à travers le Roussillon, toujours poursuivi par Jean, qui s'arrêta à Perpignan jusqu'au commencement de mai. A peine ce prince était-il de

[1] Les territoires riverains de l'Agly dans la Salanque, étaient constamment inondés par cette rivière. Pierre IV ordonna, en 1369, une visite générale des lieux, pour aviser aux travaux à faire, afin de donner un libre cours aux eaux et en délivrer les terres. Nous apprenons ces faits par une lettre de l'Infante Jeanne aux Consuls de Claira et de Saint-Laurent, où elle leur ordonne de payer huit sols de tern par jour, tant que durera cette visite, à un prêtre très expert dans ces matières, qu'elle y envoie pour veiller aux intérêts de ces communes, qui faisaient partie de son domaine particulier.

retour à Girone, que quelques-unes des compagnies qu'il venait de chasser de ses États, tombèrent à l'improviste sur Forsa-Real, qu'elles tentèrent en vain d'escalader. Elles cherchèrent, également sans y réussir, à s'emparer par trahison de Mosset et de quelques autres lieux. Une autre bande de ces aventuriers, ayant passé, au moyen de quelques bateaux, dans l'ile de l'étang de Salses, essaya de surprendre le château de ce nom et celui de Saint-Hippolyte. Gelabert de Érailles, gouverneur des Comtés, résolut de châtier ces maraudeurs, en surprenant un de leurs capitaines dans le château de Fraisse, dont il était Seigneur. Le capitaine se sauva; mais le château et le village furent brûlés. Il attaqua, ensuite, les Seigneurs de Camps et de Cascastel. Cette expédition ne produisit pas de grands résultats; car, peu de temps après, cinq cents hommes de ces compagnies, sous les ordres du Seigneur de Fraisse, de son frère et d'autres gentilshommes des Corbières et du Narbonnais, pénétrèrent jusqu'au pont de Perpignan. Gelabert de Érailles les força à la retraite; les poursuivit jusqu'à Rasiguières, où ces pillards se réfugièrent; mais, ayant voulu les y attaquer, il fut repoussé avec perte, quoiqu'il eût été renforcé par les garnisons de Baixas et de Rivesaltes. Dans une dépêche, adressée le 27 janvier 1390 au Gouverneur des Comtés, le Roi défendait à ses sujets, durant tout le cours de cette guerre, de traiter de rançon avec aucun des prisonniers faits sur ces brigands : il leur permet de les vendre à d'autres habitants de ses terres, qui se chargent de les garder jusqu'à la paix.

Le règne de Jean I[er] n'offre aucun autre évènement qui intéresse la province. Ce Roi aimait prodigieusement la chasse: ayant voulu prendre ce divertissement dans la forêt de Foxa, il tomba de cheval, et mourut, de cette

chute, le 19 mai 1396. Il ne laissait que deux filles : la première, née de son mariage avec Marthe d'Armagnac, avait épousé, en 1392, Matthieu, comte de Foix; la seconde, fille d'Yolande de Bar, fut mariée, en 1400, avec Louis II, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples. Il avait réglé, par son testament, qu'à défaut d'enfants mâles, son frère Don Martin, duc de Montblanc, serait son successeur. Sans être troubadour, comme plusieurs de ses prédécesseurs, Jean, pour complaire à sa dernière femme, avait formé à sa Cour une école de gaie science. Il y attirait les poètes, les musiciens; on ne s'occupait que de fêtes, de bals, de festins, ce qui n'était pas trop du goût de la Noblesse d'Aragon, qui trouvait que les plaisirs lui faisaient négliger les affaires. Il eut le bon esprit de profiter des remontrances qu'on lui fit à ce sujet. Généralement aimé, il eut des amis très dévoués. De ce nombre fut son premier chambellan, le Roussillonnais Raymond de Périllos, vicomte de Roda, fils de François de Périllos, dont il a été question sous le règne précédent. Gaubert Fabrice de Bagud, moine cistercien et historiographe des Rois d'Aragon dans le XVe siècle, raconte que ce Seigneur, désolé de la mort désastreuse de son maître, et, surtout, craignant pour son salut, entreprit le voyage d'Irlande, pour visiter une caverne connue sous le nom de Purgatoire de saint Patrice, où l'on s'imaginait qu'on pouvait s'instruire de l'état des âmes dans l'autre monde. Il y passa une nuit, et prétendit avoir vu des choses merveilleuses. Dans la relation qu'il en publia, il affirma que le Roi était condamné à de fortes peines, mais qui ne devaient pas être éternelles. Cette caverne, où le bon chambellan crut voir de si étranges choses, est située dans une petite île du lac de Dearq, sur la frontière du Comté de Fermanag, en Ultonie : le Pape la fit fermer en 1497, dans

le but de couper court à toutes les superstitions dont elle était l'objet.

Peu avant la mort du roi Jean, il y avait eu quelques troubles en Cerdagne. Les communes et les particuliers arrosaient leurs terres, depuis un temps immémorial, des eaux dérivées des rivières, sans autre titre que l'usage. Le Procureur Royal voulut, dans l'intérêt du fisc, les contraindre à prendre des concessions royales, qu'il fallait payer. Cette prétention occasionna des mouvements, que François Batlle, envoyé dans ce pays par le Gouverneur de la province en octobre 1395, réussit à apaiser, en engageant les habitants à condescendre aux demandes du Procureur Royal. Une de ces concessions, accordée
1395. à la commune de Quérol, est du 15 novembre 1395. On en trouve, vers la même époque, quelques autres accordées à des communes ou à des particuliers.

Yolande de Bar, veuve de Jean Ier, mourut le 15 juin 1431, à Barcelone, où elle avait fixé sa résidence. La ville de Collioure lui avait été donnée par son mari. On trouve un acte passé à Perpignan, le 27 avril 1396, dans lequel elle permet aux habitants de cette ville, de recevoir dans leur port les pirates et les corsaires; de leur vendre des vivres, et d'en acheter les marchandises, quelle que soit leur origine, pourvu qu'elles ne proviennent pas de prises faites sur ses sujets.

Matthieu, comte de Foix, mari de la fille aînée de Jean Ier, prétendit en vain succéder à son beau-père. Repoussé par les États des trois provinces, il voulut soutenir ses prétentions par les armes. Les sages mesures prises par la femme de D. Martin, et l'attachement des peuples pour le nouveau Roi, firent échouer toutes ses tentatives. Il mourut sans postérité en 1398, après avoir perdu toutes les terres qu'il possédait en Catalogne.

Le nouveau Roi d'Aragon, comptant sur le dévoûment de ses sujets, et occupé en Sicile à assurer ce Royaume à son fils, ne se pressait pas de venir en Catalogne. Pour hâter son retour, les États lui envoyèrent des Députés, au nombre desquels était Pierre Grimau de Perpignan. Martin, avant de monter sur le Trône, avait épousé Marie, fille et héritière du Comte de Luna, proche parent de Benoît XIII. Cette alliance le rendit chaud partisan de ce Pape; cependant, il fut entièrement étranger à la descente faite en Provence, au mois de janvier 1399, par des troupes catalanes, sous les ordres de Pierre de Luna. Une multitude d'actes d'enrôlement et de nolis, faits à Collioure *(Cart. Roussill.)*, prouvent que tout se fit au nom du Pape, dont l'agent principal était son Camérier Pierre de Çagarriga, Archidiacre de Lérida. Cette expédition manqua son but, qui était de faire lever le blocus du château d'Avignon, où Benoît s'était fortifié. Mais, par l'intervention du Roi d'Aragon auprès du Duc d'Orléans, Benoît parvint à s'échapper et à se réfugier à Porto-Venere, dans la rivière de Gênes. Il en partit le 16 juin 1408, après avoir convoqué ce jour même un Concile 1408.
des Prélats de son obédience à Perpignan. Arrivé le 2 juillet devant Collioure, le vent l'obligea d'entrer à Port-Vendres. Après avoir séjourné quelques jours à Collioure, il fit son entrée à Elne le 23 juillet, et le lendemain à Perpignan. Le Roi de Navarre vint lui rendre visite le 23 août. Ayant fait une promotion de Cardinaux le 22 septembre, le Pape procéda à l'ouverture solennelle du Concile le 1er novembre, dans l'église de La Réal : il était composé de cent vingt Prélats Espagnols ou du Midi de la France; ils furent nombreux jusqu'au 5 décembre, où consultés sur ce qu'il fallait faire pour l'union de l'Église, ils se divisèrent en deux partis. Dix-huit seule-

ment restèrent avec Benoît, et encore lui conseillèrent-ils, le 1er février 1409, de travailler de tout son pouvoir à la réunion, en envoyant des Nonces à son rival Grégoire, et même à ses propres Cardinaux, assemblés alors à Pise. Ce conseil, suivi par le Pape, n'eut aucun résultat, parce que ses envoyés furent arrêtés en France, où il n'était pas reconnu. Enfin, Benoît, après avoir résidé à Perpignan jusqu'au 10 février, craignant la peste, qui avait commencé à sévir dans cette ville, se détermina à aller trouver le Roi à Barcelone.

A la fin d'août 1409, Martin, roi de Sicile, fils unique du Roi d'Aragon, mourut sans laisser d'enfants légitimes. Son père, inconsolable de cette perte, mourut lui-même,
1410. le 21 mai 1410, sans vouloir désigner son successeur. Il se présenta cinq prétendants à la Couronne, et la plus grande confusion régna dans toutes les provinces du Royaume. Il serait hors de propos de raconter ici, comment on parvint à nommer une commission chargée de prononcer entre les cinq compétiteurs. Il nous suffira de dire qu'elle fut composée de trois Députés de chacune des trois provinces (Aragon, Catalogne et Valence), et que dans les commissions nommées par les Cortés de la Catalogne, soit pour conférer avec celles des autres provinces, soit pour discuter diverses questions préliminaires, on voit toujours figurer quelque Syndic de Perpignan, tels que Pierre Grimau, Guillaume Llobet, Pierre Ganat, Jean Ribesaltes. On trouve aussi dans ces mêmes commissions, parmi les membres de la Noblesse, quelques noms roussillonnais, tels que Pierre de Fenouillet, vicomte d'Ille et de Canet, désigné comme l'un des principaux Barons de la Catalogne, Don Bérenger et Don Arnaud d'Oms. Les neuf juges s'assemblèrent à Caspé; et le 14
1412 juin 1412, entraînés par saint Vincent-Ferrier, l'un d'eux,

ils décidèrent, à la majorité de six contre trois, que Ferdinand de Castille était le Roi légitime. Deux Catalans, Çagarriga, archevêque de Tarragone, et le fameux jurisconsulte Valséca, avaient donné leur voix au Comte d'Urgel; le Valencien Bertrand refusa d'émettre un vote, prétextant qu'il n'avait pas eu le temps d'approfondir la question. Elle était certainement difficile à résoudre, dans un pays où aucune loi positive ne réglait la succession à la couronne. La violence des partisans du Comte d'Urgel, le plus proche parent du dernier Roi dans la ligne masculine, lui fit le plus grand tort. Les Français eurent l'air de vouloir soutenir les prétentions du Duc d'Anjou; et le Maréchal de Boucicaut s'adressa au Vicomte d'Ille, l'un des plus puissants Seigneurs du pays, et à Raymond de Çagarriga, gouverneur des Comtés, pour être reçu en Roussillon avec les troupes qu'il commandait. Celui-ci fit part de cette proposition au Parlement de Catalogne, qui pria la Reine de Naples, mère du Duc, de ne point faire avancer des troupes; donna ordre au Vicomte de Périllos, capitaine-général de la province, de renforcer les garnisons, et de prendre toutes les mesures nécessaires contre une invasion. On fit couper, au pied du château de Perpignan, une olivette, qui aurait pu favoriser une surprise. Ferdinand, plus adroit, mieux servi, se fit demander des troupes par les États d'Aragon; en inonda le pays; et l'on ne peut douter que les forces castillanes, son âge, son mérite personnel, n'aient contribué, plus que les raisons déduites par ses Ambassadeurs devant les neuf juges, à faire pencher la balance en faveur de l'Infant de Castille.

Le nouveau Roi, après avoir réduit le Comte d'Urgel, qui ne pouvait se consoler de n'avoir pas obtenu une couronne qu'il regardait comme son patrimoine, écouta

les propositions faites par l'empereur Sigismond, d'unir leurs efforts pour rendre la paix à l'Église; mais il n'y adhéra qu'avec la ferme résolution de garder tous les ménagements possibles à l'égard de Benoît XIII, dont l'intervention active avait tant contribué à son élection. Il fut d'abord convenu que l'Empereur et le Roi se verraient à Nice; mais, ce dernier ne pouvant entreprendre ce voyage, à cause d'une grave infirmité dont il était affligé, on changea le lieu de l'entrevue, et on convint que Ferdinand se rendrait à Perpignan, et Sigismond à Narbonne. Benoît, de son côté, devait se trouver dans la première de ces deux villes, où le Concile de Constance, qui avait déjà obtenu l'abdication des deux autres Antipapes, lui envoyait des Députés chargés de l'engager à imiter l'exemple de ses compétiteurs. Ferdinand, quoique très souffrant, se mit en route, et débarqua à Col-
1415. lioure, d'où il se rendit à Perpignan le 31 août 1415. Benoît l'y avait précédé. Suivant Zurita, il avait exigé que le Roi, les principaux Seigneurs de la Cour, le Gouverneur du Roussillon et les Consuls de la ville, lui garantissent qu'il n'y avait rien à craindre pour la sûreté de sa personne; que son habitation fût au château, dont la garnison serait formée par des troupes à lui. Bosch ne parle point de toutes ces précautions; fait loger le Pape aux Cordeliers, et place au château le Roi avec son fils[1]. L'Empereur arrivait presque en même temps à Narbonne, d'où ses Ambassadeurs et ceux du Concile ne tardèrent pas à se rendre à Perpignan. Ces derniers proposèrent à Benoît de renoncer à sa dignité. Il assura être prêt à le

1 M. de Saint-Malo nous a fait connaître une quittance de quarante-cinq livres de Barcelone, en date du 7 décembre 1415, pour des réparations au château, que l'état de la santé du Roi rendait indispensables. Cette pièce prouve que Ferdinand y logeait, et disculpe Benoît [illegible] de méfiance que lui impute Zurita.

faire, si, lors de leur entrevue, l'Empereur et le Roi lui prouvaient que la paix de l'Église serait la suite de cette démarche. Le Roi étant toujours fort incommodé, Sigismond vint le trouver à Perpignan, le 19 septembre. Il y fut reçu avec toute la pompe et la magnificence que cette ville pouvait étaler dans ce siècle, pour la réception d'un aussi grand Souverain, venu de si loin pour un objet intéressant toute la chretienté. Outre le Pape, l'Empereur et le Roi, la capitale du Roussillon renfermait alors dans ses murs, les Ambassadeurs de France, de Castille, de Navarre, et une multitude de Seigneurs aragonais ou étrangers. Quoique l'Empereur ne reconnût pas Benoît pour Pape, il lui fit la première visite, et ne se rendit chez le Roi qu'en sortant de chez lui. Benoît évita toujours de répondre d'une manière précise. Sigismond, peu satisfait, serait reparti sur-le-champ pour Constance, déterminé à employer, pour éteindre le schisme, tous les moyens possibles, si Ferdinand n'eût réussi, à force de sollicitations, à le retenir jusqu'au 7 novembre. Il partit, ce jour-là, très mécontent du peu de succès de son voyage. Il s'arrêta cependant à Narbonne, à la prière du Roi, pour attendre la réponse de Benoît aux trois sommations de se démettre, qu'on était convenu de lui faire. Celui-ci, pour les éviter, partit de Perpignan, sous prétexte qu'il n'y était pas en sûreté, et s'enfuit à Peñiscola, où il convoqua tous les Prélats de son obédience. Les sommations lui furent faites; sa réponse à la troisième arriva le 21 décembre à Perpignan : comme c'était un refus d'adhérer aux propositions du Concile, le Roi et tous les Princes qui l'avaient reconnu jusqu'alors, n'hésitèrent plus à l'abandonner. Saint Vincent-Ferrier contribua beaucoup, par ses conseils, à les affermir dans cette résolution. Ferdinand était fort malade lorsqu'il prit ce parti ; il avait fait son testament à Perpi-

gnan, dès le 10 octobre 1415 : il mourut à Igualada, le 2 avril de l'année suivante.

Son fils aîné, Alphonse V, lui succéda. Il parut d'abord vouloir forcer l'Antipape Benoît, résidant à Peñiscola, à abdiquer; car, dans une ordonnance publiée en septembre 1418, il ordonne à tous ses sujets de sortir de cette ville, sous peine de la confiscation de leurs biens; il défend d'y porter des vivres ou des marchandises, et même d'en approcher plus près qu'à dix milles par mer, qu'à une lieue par terre; les navires, les voitures, les bêtes de somme, pris en contravention, devaient être saisis avec leurs charges. Il se relâcha dans la suite, et
1424. même, Benoît étant mort en 1424, il contribua à lui faire élire un successeur, afin de contenir, par la crainte d'un compétiteur, le Pape Martin, qui, au sujet des affaires de Naples, s'était ligué contre lui avec le Duc de Milan. Ce dernier fit sortir cette année du port de Gênes, dont il était maître, une nombreuse flotte, qui, après avoir agi contre les Aragonais dans le Royaume de Naples, inspira à son retour quelques craintes pour les côtes de Catalogne, et surtout pour Collioure. On y fit de grands préparatifs de défense : cent hommes de la milice perpignanaise, avec un des Consuls, y restèrent quelque temps. La ville de Perpignan paya le tiers des frais de l'expédition. Quoique occupé constamment par ses guerres de Corse, de Sardaigne, de Castille et de Naples, Alphonse ne manqua pas d'envoyer des secours à Charles VII. Nos archives font foi, qu'en 1426, Bernard Albert, leva en Roussillon, dont il était Gouverneur, un corps de gens d'armes, avec lequel il était entré, avant le 22 août, en Languedoc, pour y soutenir l'armée royaliste contre les Anglais; qu'il était avec cette troupe, à Tours, en décembre 1426, et à Melun en février 1427. On y voit aussi

que, par suite de leurs relations amicales, Charles envoya, en 1428, de Bourges à Valence, où se trouvait Alphonse, des musiciens que celui-ci lui avait demandés. La bonne intelligence qui régnait entre les deux Souverains, ne mit pas toujours les frontières des deux États à l'abri des incursions de quelques troupes de maraudeurs. En 1438, 1438.
le Bâtard de Bourbon, chef de plusieurs bandes de Routiers, qui, n'étant point payés, vivaient à discrétion dans le Languedoc, essaya de surprendre le château de Salses; mais il échoua, et n'ayant pas mieux réussi dans une escalade tentée sur un autre petit fort, ces pillards rentrèrent en France. Comme ils menaçaient de revenir au printemps suivant, on fit de grands préparatifs pour les bien recevoir, non-seulement en Roussillon, mais encore dans toute la Catalogne.

L'an 1440, la galère de Perpignan fut envoyée au secours de l'île de Rhodes, menacée par le Soudan d'Égypte. Étant entrée dans le port de la capitale avant le 25 septembre, jour de l'apparition de la flotte égyptienne, elle fit partie de celle qui, sous le commandement du grand Maréchal de l'Ordre, attaqua et défit les Infidèles dans un combat où ils perdirent sept cents hommes, et les Chrétiens seulement soixante. Ce fait nous est révélé par un acte du 25 novembre 1440, où deux ou trois marins de l'équipage de cette galère constituent un procureur, pour réclamer ce qui leur est dû de leur solde, et leur part des sommes données par le Grand-Maître. Quoique la paix existât entre la France et l'Aragon, les frontières des deux pays étaient désolées par les incursions des gens de guerre. On avait eherché, dès 1450, à mettre un terme à ces désordres. Enfin, les plénipotentiaires des deux puissances, convinrent, à Montpellier, en 1454, que, pour indemniser les particuliers des deux pays victimes de ces

hostilités, on imposerait, pendant trente-et-un ans et deux mois, un droit de cinq deniers par livre, sur toutes les marchandises passant d'un État à l'autre : ce droit fut affermé, le 20 septembre de cette année, à cinquante-trois mille livres barcelonaises.

1453. Le 29 mai 1453, la ville de Constantinople fut prise d'assaut par Mahomet, après un siége de cinquante jours. A cette époque, la Catalogne, dont le Roussillon faisait partie, envoyait des aventuriers intrépides partout où il y avait des périls à affronter, de la gloire à acquérir. On comptait environ quinze cents guerriers de ces pays, parmi les quatre mille soldats latins qui, seuls de tous les Chrétiens occidentaux, contribuèrent à la défense de cette capitale.

Dans les premières années du règne d'Alphonse V, il s'était formé, à Perpignan, une association entre un maitre-ès-arts, un bachelier et un étudiant, pour créer une école, où l'on enseignerait la grammaire, la logique et la philosophie. Vers la même époque, le 4 décembre 1427, on attacha un canonicat et une prébende à la chaire de philosophie, nouvellement fondée dans l'église Saint-Jean. Pour obtenir cette chaire, il fallait être maître-ès-arts et bachelier en théologie. Celui qui en était pourvu, était dispensé de la résidence, mais ne pouvait s'absenter de la ville que pendant deux mois d'été; et outre le professorat, il était tenu à donner trente sermons par an. Ce qui est très curieux, il devait, les jours de fête, donner des leçons de lecture aux Chanoines, aux Bénéficiers et à un domestique tonsuré de chacun de ces Ecclésiastiques.

1458. On apprit à Perpignan, le 14 juillet 1458, la mort d'Alphonse, arrivée à Naples le 28 juin précédent. Son frère, Jean II, lui succéda. L'obstination de ce prince à garder la Couronne de Navarre, appartenant à son fils D. Carlos, Prince de Viane, poussa celui-ci à des révoltes

continuelles, que le père réussit toujours à comprimer. Don Carlos, arrêté le 2 décembre 1460, est relâché peu après, par la crainte des Catalans, dont il était l'idole : il meurt le 23 septembre 1461. Attribuée au poison, sa mort anime les peuples contre le Roi. Louis XI, pour se faire des partisans, affecte un grand regret de la perte du fils, et ses agents ne négligent rien pour indisposer les Catalans contre le père; mais, voyant qu'il ne peut rien sur un peuple auquel il n'inspire aucune confiance, il ne se montre pas éloigné de se lier avec le Roi d'Aragon. Celui-ci, de son côté, craignant la protection du Roi de France pour des sujets dont il prévoyait la révolte, lui avait envoyé Charles d'Oms, l'un des principaux gentilshommes du Roussillon. Les deux Souverains étant dans ces dispositions, le Comte de Foix, gendre de l'un, et allié à l'autre par son frère, n'eut pas grand'peine à les décider à une entrevue. Louis se rendit à Sauveterre, dans le Béarn, et Jean à Sainte-Pélagie, dans le territoire de Mauléon-de-Soule, en Navarre. L'entrevue eut lieu, le 3 mai 1462, dans un champ auprès de Sauveterre. Il en 1462.
résulta le fameux traité conclu à Saragosse, dont on peut voir le texte dans Comines : la rédaction pourrait en être moins prolixe, et surtout plus claire. Il ressort de l'esprit du traité, que Louis s'engage, pour deux cent mille écus d'or, à fournir et solder quatre cents lances, qui resteront au service de Jean jusqu'à l'entière soumission des Catalans; et que, pour cent mille écus de plus, le Roi de France fournira et soldera sept cents lances, pour servir le roi Jean, pendant les guerres qu'il pourrait avoir à soutenir dans les Royaumes d'Aragon ou de Valence. Jean, de son côté, engage, pour le paiement de cette dette de deux à trois cent mille écus : 1° en général, les revenus, entrées, émoluments, droits de tous ses Royaumes, tous

ses biens mobiliers et immobiliers; 2° en particulier, les revenus des Comtés de Cerdagne et de Roussillon. Il s'oblige à acquitter cette dette en deux ou trois paiements de cent mille écus chacun, dont le premier aura lieu un an après la soumission de la Catalogne; le second un an après le premier, et le troisième, s'il y a lieu, un an après le second. Jusqu'à l'entier paiement, le Roi de France recevra, par les mains de Charles d'Oms, procureur-royal de ces Comtés, ou par celles de ses successeurs dans cet emploi, le produit net des revenus de ces Comtés, toutes charges ordinaires déduites : ces sommes ne compteront point en déduction du capital. Les Procureurs-Royaux consentiront une obligation, en bonne et due forme, d'effectuer ces versements entre les mains des délégués du Roi de France; cinq des principaux Seigneurs aragonais cautionneront, sur leurs biens, la gestion des Procureurs-Royaux.

Quelques jours avant l'entrevue de Sauveterre, Jean, qui amenait sa fille Blanche, héritière de la Navarre, sous le prétexte de la marier avec le Duc de Berry, l'avait remise au Comte de Foix, qui l'enferma dans le château d'Orthès, où elle périt misérablement. Cet acte barbare aigrit encore les esprits contre ce mauvais père, et augmente le nombre et l'audace des mécontents. Ils courent aux armes; et, dès la fin de mai 1462, une armée sortie de Barcelone, sous les ordres du Comte de Pallas, marche vers Girone, où se sont retirés la Reine et l'Infant Don Ferdinand. La ville est prise d'assaut; la Reine et son fils se réfugient dans l'ancienne forteresse, appelée Gironelle, dont le siége est poussé avec vigueur. Le Roi, malgré tous ses efforts, ne peut réunir les forces nécessaires pour voler au secours de sa famille. Mais Louis XI, qui songeait bien moins à secourir son nouvel allié, qu'à se rendre maître chez lui, non content d'envoyer les sept cents

lances promises, faisait marcher une armée de vingt-deux mille hommes, dont cinq mille chevaux, commandés par le Comte de Foix, ayant sous ses ordres deux Maréchaux de France. Elle arriva devant Salses le 9 juillet[1]. Cette mauvaise place, après s'être défendue jusqu'au 12, capitula. Les Français paraissent alors avoir marché sur deux colonnes : la première, allant traverser la Tet auprès du Soler, soumit en passant Rivesaltes et Baixas, et se dirigea vers le château de Perpignan ; la seconde colonne, prenant son chemin le long de la côte, enleva tous les blés de la plaine de la Salanque, qu'elle trouva déserte, et les fit porter sur bateaux à Leucate. Elle attaqua et prit Canet, et poussa vers Collioure. Les habitants des villages sans défense, s'étaient réfugiés, d'un côté, vers Pézilla, Corneilla et surtout vers Millas, où le Comte de Périllos, qui en était Seigneur, avait songé, dès le 12 juillet, à préparer tous les moyens d'opposer une vive résistance. Perpignan et Canet reçurent, d'un autre côté, ceux qui s'étaient retirés de la Salanque. Charles et Bérenger d'Oms, commandants pour le Roi d'Aragon dans les châteaux de Perpignan et de Collioure, en avaient, d'après ses ordres[2],

[1] Cette date est constatée par deux témoins locaux et contemporains. Antérieure de trois mois à celle donnée par Dom Vaissette, elle peut seule s'accorder avec celle des évènements suivants.

[2] Le traité de Saragosse ne dit point que le roi Jean fût obligé de livrer ces deux forteresses à Louis XI ; mais les premières notions de l'art de la guerre ne permettaient point à une armée, venant au secours du Roi d'Aragon, de s'engager dans un pays étranger, sans s'être assurée de quelques places pour appuyer ses opérations. L'entrée dans ces deux forteresses dut être le sujet de quelque convention particulière entre les deux Rois. Les généraux français, à leur entrée en Roussillon, faisaient prêter au Roi d'Aragon serment de fidélité par les habitants des lieux où ils entraient de gré ou de force. Lorsque Jean leur eut fait livrer les châteaux de Perpignan et de Collioure, il ne fut plus question du Roi d'Aragon : on exigea le serment pour le Roi de France, même dans les lieux où il avait d'abord été prêté au premier. Ces faits, consignés dans nos archives *(Cart. Roussill.)*, prouvent que Louis XI, une fois établi solidement dans les Comtés, donna au traité de Saragosse une interprétation que la lettre de cette convention ne comportait pas.

ouvert les portes aux Français. La première colonne attaqua, le 22 juillet, le Bolo, et s'en étant emparée, après un combat des plus sanglants, elle le livra au pillage. Les deux colonnes s'étant réunies, marchèrent sur le Perthus le 28 juillet, et y culbutèrent le jeune Comte de Rocaberti, qui avait osé les attendre avec des forces très inférieures. Ces succès intimident les rebelles : Figuères rentre sous l'obéissance du roi Jean; le Comte de Pallas se retire sous Hostalrich; les habitants de Girone implorent la clémence de la Reine; le Comte de Foix n'arrive que le lendemain de leur soumission. Jean, ayant, de son côté, remporté de grands avantages, cède bien malgré lui aux instances des Français, et se joint à eux pour bloquer Barcelone. Obligés d'abandonner cette entreprise, ils se séparent; et tandis que le Roi prend Tarragone, les Français se jettent dans l'Urgel.

Leur armée, qui n'avait pas ménagé son propre pays, exerça d'horribles ravages dans la plaine du Roussillon; elle imposa des contributions partout où on la reçut, de gré ou par composition. Les villages abandonnés furent pillés et souvent incendiés. Quant à ceux qui ne s'étaient pas trouvés sur son passage, tels que Millas et Céret, elle en exigea peu après de si fortes sommes (vingt mille livres de tern), que Louis XI, lui-même, reconnaissant l'impossibilité de les percevoir, leur fit remise de ce qui était dû, par une ordonnance datée de Saint-Omer, le 21
1463. avril 1463.



CHAPITRE XIII.

OBSERVATIONS SUR LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE.

Dans la période que nous venons de parcourir, le Roussillon s'était entièrement amalgamé à la Catalogne; en avait adopté les lois, les mœurs, les usages. Réuni à un État plus puissant, son commerce et son industrie acquirent un plus grand développement. La conquête de la Sicile, de la Sardaigne, les expéditions d'Alphonse en Italie, avaient ouvert aux manufactures de drap de la Catalogne et des Comtés, des débouchés avantageux. Leur travail était fort supérieur à celui des fabriques du Languedoc, dont les draps venaient recevoir à Perpignan un perfectionnement, qu'on ne savait pas leur donner. En 1424, on les soumit à un droit d'entrée dans la province, ce qui fut probablement une faute. Pour conserver leurs conquêtes et leur influence en Italie, les Rois d'Aragon, ayant besoin d'entretenir des flottes, favorisèrent le commerce maritime, qui pouvait seul leur procurer des matelots et des navires. Les guerres des Catalans dans la Grèce, leurs voyages sur toutes les côtes de la Méditerranée et de la mer Noire, leur avaient fait acquérir, dès le XIVe siècle, de grandes connaissances en géographie et en navigation, comme le prouvent l'*Atlas catalan* dressé

en 1374, que l'on voit à la Bibliothèque Impériale de Paris, et l'appel de ce savant, nommé Jacques, que le prince Henri de Portugal fut chercher à Majorque, en 1415, pour lui confier la direction de l'école nautique qu'il établissait à Sagres. Déjà, sous Pierre IV, Collioure, Saint-Laurent et Canet étaient des ports ou des plages fréquentés par les bâtiments marchands. Ce prince, sentant toute l'importance du Port-Vendres, avait donné des ordres pour son curage. On voit, à cette époque, plusieurs Consuls étrangers résidant à Collioure, qui ne tarda pas à avoir une juridiction consulaire, tout-à-fait conforme à celle établie à Perpignan. Pour faciliter la perception des droits que les marchandises payaient à l'entrée et à la sortie de la province, le roi Martin avait statué que tous les vaisseaux destinés pour le Roussillon, déchargeraient leurs cargaisons à Collioure. La reine Marie leur permit, en 1422, de les décharger où ils voudraient, pourvu, dit-elle, qu'on puisse y payer la leude. Elle motiva cette ordonnance, sur ce que la liberté du commerce est clairement stipulée dans les constitutions de Catalogne. Les nolissements se faisaient alors par acte devant notaire, où l'on spécifiait la quantité et la valeur des marchandises expédiées. Par des actes de ce genre, passés devant l'un d'eux seulement [1], on apprend que, dans les neuf mois écoulés de février à novembre 1392, il fut expédié trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf pièces de drap, valant trente mille, trente-neuf livres de tern. Le chiffre de ces expéditions serait bien autrement élevé, si nous possédions les actes des nolis passés, durant cette année, par tous les notaires de Perpignan et de Collioure. D'après les nombreux documents qu'on a recueillis, il est bien

[1] Jacques Molinet, notaire à Perpignan

prouvé que la ville de Perpignan était, à cette époque, très commerçante et manufacturière; qu'elle expédiait, tous les ans, de la plage de Canet, et surtout du port de Collioure, un grand nombre de navires, de noms et de dimensions bien différents, et dont le port s'élevait quelquefois jusqu'à trois cent soixante-quinze, et même cinq cents tonneaux : les plus forts n'entraient qu'à Port-Vendres. La destination de ces navires était : les côtes d'Espagne, de France, d'Italie, de Barbarie, de Romanie; les îles de Sardaigne, de Sicile, de Chypre, de Rhodes; les ports d'Alexandrie, de Baïrout et même ceux de Flandres. Leur chargement, au départ, consistait généralement en draps fabriqués dans le pays, en huile, fer, vin, orge, froment, en miel, riz, bestiaux, amandes, raisins secs, sel, noisettes et peaux. Ils rapportaient, au retour, du sucre, du poivre, des épiceries, du coton, de l'or, de l'argent, des esclaves, du pastel, de la garance, quoiqu'on cultivât ces plantes dans le pays; mais elles étaient si nécessaires, pour alimenter les nombreuses teintureries de Perpignan, que l'on voit plusieurs fois les Consuls de cette ville faire des achats de pastel pour le besoin et l'utilité de leur commune. On trouve qu'en 1365, ils le payèrent dix livres dix sols de tern la charge, composée de trois quintaux de cent livres. Ces démarches n'étaient pas les seules que fissent les administrations municipales dans l'intérêt du commerce et des manufactures. Tantôt, les Consuls de Perpignan obtiennent du Pape un indult, pour que leurs négociants puissent envoyer un navire chargé à Alexandrie; tantôt, ceux de Prats-de-Molló achettent de la laine pour donner du travail à leurs manufacturiers. Aussi, voyait-on des fabricants ou des *paraires* à Prats-de-Molló, à Céret, à Elne, à Thuir, à Millas, à Villefranche, à Ille, à Arles, etc. Ils étaient surtout nombreux à Perpi-

gnan, où venaient se réunir tous les produits manufacturés de la province, pour être expédiés à l'étranger par l'entremise des marchands et des riches banquiers qui habitaient cette ville, et s'associaient pour faire certains envois, accompagnés souvent par l'un des intéressés. Lyon, Constance, Paris, Bruxelles, etc., y avaient des facteurs. Ces expéditions étaient parfois assurées[1] contre les dangers de la mer, et ceux qui pouvaient provenir des ennemis et même des amis. Pour plus grande sûreté, les embarcations étaient montées par des équipages nombreux et munis de toute espèce d'armes, parmi lesquelles on trouve des bombardes dès la fin du XIVe siècle. La vie d'un marin, d'un négociant embarqué, était fort aventureuse : mais aussi, elle formait des hommes capables de défendre le territoire; et l'on ne doit pas être étonné de trouver toujours dans les inventaires des marchands de cette époque, des cuirasses, des brassards, des lances, des épées, comme dans ceux d'un guerrier.

Ce vaste réseau d'affaires était, de nos jours, révoqué en doute, comme peu proportionné à l'importance de Perpignan, faute d'idées historiques sur les temps passés, consacrées maintenant, d'une manière non douteuse, par le dépouillement récent de nos archives. On exécutait à Collioure des constructions navales, dont les forêts de la Massane, de Conat, de Mosset, fournissaient les bois. Les marins roussillonnais ou catalans se lançaient dans des voyages lointains; et, toutefois, on n'y trouve trace de la boussole (*bayssola*) ou d'instruments de pilotage qu'au XVe siècle, des cartes pour naviguer (*de navegua*r) que vers 1475, quoiqu'il existât des cartes géographiques de Sanuto dès l'an 1321.

1 On trouve, en 1411, un acte d'assurance à 10 p. 0/0 de Collioure à Pise, en 1418, on en trouve un à 4 1/2 p. 0/0 pour aller de Collioure à Syracuse.

La constitution municipale fortement organisée, dont la ville de Perpignan avait été dotée par ses anciens Souverains, servit de modèle à toutes les concessions faites, depuis, à des villes moins considérables, par les Rois ou les Seigneurs. La liberté, les franchises dont jouissaient ces asiles privilégiés, ne tardèrent pas à y faire fleurir l'industrie et le commerce. D'un autre côté, les Comtes et les premiers Rois, en favorisant tous les travaux entrepris pour l'irrigation des terres; en augmentant, par des affranchissements partiels, la classe déjà nombreuse des hommes libres, contribuèrent puissamment à l'amélioration de l'agriculture. C'est surtout dans la période que nous venons de parcourir, que l'on trouve fréquemment des actes où les Seigneurs, soit gratuitement, soit pour une somme convenue, affranchissent des particuliers, même des communes entières, de certains droits auxquels étaient assujetties les terres relevant de leur Seigneurie. Ordinairement, dans ces actes, les Seigneurs, abandonnant des droits trouvés trop onéreux par leurs vassaux, et se réservant la directe seigneurie, et un droit de lods en cas de vente, convertissent en une censive assez modique, payée en argent ou en grains, la portion fixe ($^1/_7$ ou $^1/_8$) qu'ils percevaient auparavant sur les récoltes. Ces documents nous font connaître les charges féodales dont les propriétés étaient grevées. Comme elles représentaient le prix de leur acquisition, on doit convenir qu'en général elles n'étaient point exorbitantes, excepté pour le petit nombre de celles appelées *amansatas* ou *abordatas*, sans doute, parce qu'elles étaient originairement attachées à un manoir, *mansus* ou *borda*. Dans celles-ci, le colon était souvent astreint à habiter le manoir, à monter la garde au château, à faire pour le Seigneur certains travaux non spécifiés, et, plus rarement, soumis à quel-

ques-uns de ces droits odieux, qui, sous le nom de *malusos,* furent dans le xve siècle, en Catalogne, une source continuelle de guerres entre les Seigneurs et leurs vassaux. En Roussillon, nous voyons souvent un vassal abandonner son Seigneur, en lui délaissant la terre dont il ne veut plus remplir les obligations; s'attacher à un autre, lui prêter serment de le servir fidèlement, recevoir celui d'être défendu comme doit le faire un bon Seigneur, se déclarer son *homo proprius et solidus*. Pour bien déterminer ce qu'on entendait par cette expression, nous croyons devoir citer un exemple des actes nombreux où elle est employée.

Le 13 mai 1376, Pierre Mancipii, cordonnier, qui avait autrefois quitté, avec son père, l'habitation de Bonpas pour celle de Perpignan, et s'était fait *homo proprius et solidus* du Roi, veut rentrer à Bonpas et redevenir *homo proprius et solidus* du Prieur de Bajoles. Il se présente, à cet effet, devant le Consul de Bonpas, qui le reçoit, par acte notarié, ne lui imposant d'autre condition que de ne pouvoir d'un an quitter Bonpas pour se faire *homo proprius et solidus* d'un autre Seigneur; de marcher à la guerre sous sa bannière; de payer les fouages et autres subsides royaux; de contribuer, comme les autres habitants, à l'entretien des chemins, des murs, des fossés, de l'église et de la Basse de Bonpas.

Tandis que le peuple roussillonnais marchait ainsi vers son affranchissement général, on est étonné de trouver dans ce pays un nombre considérable d'esclaves étrangers. Les guerres continuelles des Rois d'Aragon avec les Maures d'Espagne, dans lesquelles les prisonniers, de part et d'autre, étaient réduits en esclavage, auraient-elles familiarisé leurs sujets avec cette odieuse coutume? La dénomination de *servus et captivus*, donnée à quelques-

uns de ces malheureux dans les actes, ferait croire qu'ils étaient les victimes des hasards de la guerre; mais on ne peut douter que le commerce avec le Levant n'en fournît le plus grand nombre. On en voit de toutes couleurs : noirs, blancs, olivâtres; de toutes nations : Sarrasins, Maures, Turcs, Circassiens, Tartares, Égyptiens, et jusqu'à des Russes. Ils appartenaient à des personnes de toutes les classes : prêtres, nobles, marchands, artisans. Dans l'inventaire des biens d'un marchand, on trouve six esclaves, dont quatre femmes jeunes et blanches. On les vendait au marché comme du bétail; et lorsqu'on les y conduisait, on payait un droit aux leudes : le plus souvent on les vendait par acte devant notaire. On trouve une multitude de ces actes de vente, d'échange et d'affranchissement d'esclaves. Dans le cas de certaines maladies cachées, le vendeur était tenu de les reprendre et de rembourser le prix, qui ne dépassait guère le tiers de celui d'une mule. Quelques affranchissements, dictés par la charité chrétienne, étaient gratuits. Le plus souvent, on obligeait le nouvel affranchi à payer une certaine somme dans un délai fixé, ou à servir quelques années, moyennant l'habillement, la nourriture et même des gages. Nous soupçonnons que les actes de cette dernière espèce avaient lieu pour ramener l'esclave en fuite, par l'espérance de recouvrer sa liberté. Du moins, l'administration générale de la Catalogne, représentée en Roussillon par le Député local, avait recours à cet expédient, lorsque l'esclave qu'elle avait garanti sous une estimation convenue, prenait la fuite, et qu'après avoir payé cette estimation au maître, elle succédait à tous ses droits sur le fugitif. Cette méthode de faire assurer les esclaves par l'administration générale, dont on ne trouve aucune trace dans les constitutions de Catalogne, paraît avoir été parti-

culière au Roussillon. La situation de cette province sur la frontière de France, rendait la fuite des esclaves plus facile, et l'administration générale, dont les employés gardaient tous les passages d'un royaume à l'autre, pour y percevoir les droits d'entrée et de sortie, pouvait seule apporter quelque obstacle à leur évasion.

Cette administration, appelée *lo General*, que nous ferons connaître plus particulièrement lorsque nous parlerons du gouvernement de la Catalogne, était une émanation de la représentation nationale de cette province. Elle était chargée de surveiller la rentrée de toutes les impositions, soit qu'elles fussent établies pour les besoins particuliers de la province, soit que les Cortés les eussent accordées momentanément au Roi, pour subvenir aux dépenses générales du Royaume. Le Souverain n'ayant d'autres ressources financières que ces subsides, les revenus de ses domaines, les profits sur les monnaies, quelques amendes[1], et autres droits provenant de l'établissement féodal, n'était pas assez riche pour entretenir constamment de nombreuses troupes régulières. Aussi, lorsque la guerre intéressait particulièrement le Roussillon, surtout s'il était menacé d'une invasion, tous les Roussillonnais étaient soldats : la Noblesse montait à cheval; ses châteaux forts étaient à la disposition du Souverain; les villes levaient des compagnies, tant pour leur défense propre, que pour les envoyer où besoin serait. Le Roi nommait dans les villages, parmi les Gentilshommes, des Capitaines qui examinaient, de concert avec les habitants, si les forts existants pouvaient être mis en état de défense. Dans ce cas, ils prenaient les

1 En 1365, la leude de Collioure seule était affermée 1 750 livres de tern par an. En 1370 toutes les leudes du Roussillon étaient affermées 4 762 livres 10 sols de tern. En 1411 on afferma 1 110 livres les droits sur le minerai de fer exporté en France.

dispositions nécessaires pour y déposer des munitions de toute espèce ; dans le cas contraire, ils dirigeaient les habitants sur les lieux les plus importants à défendre. Lorsque la guerre, comme celle de Sicile ou de Sardaigne, n'intéressait pas spécialement le pays, le Roi nommait des Capitaines, avec la commission d'enrôler des soldats, ce qu'ils faisaient connaître par des publications à son de trompe. Les enrôlements étaient reçus par acte devant notaire, où l'on spécifiait la durée du service, ordinairement de quelques mois, la solde convenue, le genre de service exigé, l'obligation, pour l'enrôlé, de fournir un homme propre au service, dans le cas où il ne pourrait marcher en personne à l'époque du départ. Le Roi promettait toujours aux enrôlés, sûreté pour leurs personnes et pour leurs biens, et quelquefois rémission des peines qu'ils pourraient avoir encourues pour quelques méfaits antérieurs. Tous les villages, à cette époque, étaient entourés de murs, ou avaient au moins une forteresse communale ou un château seigneurial, auprès duquel les habitants pouvaient se réfugier. Perpignan, entouré d'un mur défendu par des tours, dont les principales étaient placées à droite et à gauche de la porte Notre-Dame, était la première place du pays. Il était gardé par ses nombreux habitants, pourvus d'armes et de machines de guerre. Le Roi entretenait un Châtelain et une garnison constante de trente hommes, qu'on augmentait au besoin, dans l'ancien château des Rois de Majorque, qui servait de citadelle à la ville. Il entretenait de plus, dans les châteaux suivants, un Châtelain et une garnison de : six hommes, pour Collioure, Opol, Livia ; de cinq hommes, à Forsa-Real et Quérol ; de trois, à Puyvalador ; de deux, aux châteaux de Tautavel, de Rodès, de Belvèses, de Castelnou, de Corsavi, de Bellegarde, de Montesquiu ; d'un homme et

un chien, à la tour de Tautavel. Ce dernier auxiliaire était également attaché aux garnisons d'Opol et de Forsa-Real. La garde de ces forts, et de quelques autres moins importants, coûtait au Roi mille huit cent vingt-trois livres de tern par an. L'ordonnance de Pierre IV, du 8 des ides de mai 1346 [1], dont nous tirons ces détails, ne parle point du château de Salses, qui existait déjà, et figura parmi nos places fortes dès les premières années du xv[e] siècle. Il est probable qu'on abandonna la plupart des forts dont il est ici question, lorsque l'extinction de la Maison de Majorque eut consolidé l'usurpation de Pierre IV.

Les Rois d'Aragon, comme nous venons de le voir, ne faisaient pas de grands frais pour défendre le Roussillon contre les invasions étrangères. Cependant, ni le Prince de Majorque, ni les compagnies de Routiers, si fatales au Midi de la France, ne purent s'établir dans ce pays; Duguesclin lui-même, se fit un devoir de respecter sa neutralité : on peut dire qu'il ne fut défendu que par le courage et le patriotisme des habitants. Ces belles qualités, ayant leur origine dans une certaine exaltation des esprits, on ne doit pas s'étonner de trouver ces mêmes hommes inquiets et turbulents dans la paix. Aussi, nos archives nous montrent-elles une multitude de querelles entre particuliers, qui dégénéraient trop souvent en guerres privées. Mais, pour mieux faire connaître ce genre de désordres, remontons à leur source. Lors de la décadence de l'Empire de Charlemagne, les Seigneurs de la Marche d'Espagne et du Roussillon s'arrogèrent le droit de poursuivre, à main armée, la réparation des tort qu'ils prétendaient avoir soufferts. Dans la suite, les hom mes libres, assez nombreux, voulurent imiter les Seigneur

[1] [illegible]

et, pour soutenir leurs querelles, ils eurent recours à des associations de parents et d'amis : de là vint le nom de *bandosités* qu'on leur donna, celui de guerre privée restant aux querelles entre Seigneurs. Les Prélats, par des censures, les Rois d'Aragon, par des promulgations de paix et de trève, qu'ils faisaient jurer à leurs principaux Barons, cherchèrent à arrêter ces désordres. Mais ces Princes sentirent bientôt, combien ces remèdes étaient faibles contre un mal qui avait sa source dans les mœurs de leurs peuples; et, au lieu de le combattre directement, ils eurent l'air d'en adopter les conséquences. C'est ainsi que Pierre II, en établissant la commune de Perpignan, lui accorde le droit de venger, à main armée, les insultes faites à ses citoyens; mais, ce droit étant un octroi royal, il en règle l'usage. Le citoyen outragé devait porter sa plainte devant un Conseil, composé des Officiers royaux, Procureurs, Viguier, Bailli, etc., et des Consuls de la ville. Ce Conseil mandait l'inculpé pour venir se justifier. S'il comparaissait, l'affaire était jugée; s'il faisait défaut, ou s'il refusait d'acquiescer au jugement, il était mis hors la paix et trève du Roi, et alors seulement la commune pouvait le poursuivre par la voie des armes : elle n'y manquait pas; et, tout en croyant venger l'injure d'un de ses citoyens, elle ne faisait que prêter sa force à l'exécution d'un jugement. Ce droit accordé à Perpignan, fut, dans la suite, concédé à plusieurs autres communes. Les particuliers, voyant les bons effets produits par les décisions des juges de *la ma armada*, s'habituèrent à porter plainte au magistrat, au lieu de venger eux-mêmes les outrages qu'ils avaient reçus dans leurs personnes et dans leurs biens. Celui qui refusait de comparaître, ou n'acquiesçait pas au jugement, était, comme nous l'avons dit, mis hors la paix et trève du Roi, et alors exposé aux

poursuites de la partie publique : il n'avait d'autre parti à prendre que de s'exiler volontairement, pour, de là, tâcher, par l'intermédiaire de parents et d'amis communs, de conclure un accommodement. Ces sortes d'actes, dont on trouve de nombreux exemples, étaient faits par un notaire, quelquefois en présence du magistrat, d'autres fois devant des arbitres. On en voit, où il est stipulé des dédommagements pour la partie lésée ; mais, presque toujours, le pardon et l'oubli sont accordés gratuitement, et par des motifs tirés de la religion et de la charité chrétienne. Dans les plus anciens de ces actes, le plaignant avertit la partie publique qu'il se désiste de toute poursuite, afin qu'elle en fasse autant de son côté. Dans des actes plus modernes, il ne fait que l'inviter à imiter son exemple. On connait un grand nombre de ces sortes de traités de paix, dont on trouve des traces jusque dans le XVII[e] siècle.

Nous terminerons ce chapitre, en rapportant quelques faits qui n'ont pu y trouver place, quoique propres à faire connaître l'état du pays. Dans le XV[e] siècle, on voit à Collioure, des Consuls de Venise, de Florence, de Lombardie, de Savoie, de France, de Gênes ; ce qui prouve que cette ville était le centre d'un assez grand commerce. Plusieurs actes indiquent qu'elle avait un Consulat de Mer à l'instar de celui de Perpignan. Dans cette capitale, certaines professions jouissaient d'une grande réputation d'habileté, puisque des jeunes gens venaient de pays éloignés pour y faire leur apprentissage : c'est ce que nous indiquent des actes nombreux, passés entre les maîtres et les apprentis. Parmi ces derniers, on voit figurer des Parisiens et des Allemands. Les professions de pareur, de gantier, de chapelier, sont celles qui nous offrent le plus de ces sortes d'actes. Nous ne pouvons dire si l'on travaillait la tapisserie dans cette ville ; mais nous trouvons,

en 1420, un présent fait à la Fabrique de La Réal d'une tapisserie, qui représentait l'histoire de sainte Catherine.

En 1371, les Fabriciens de Mailloles vendent, pour treize livres quatre sols de tern (environ cent soixante trois francs, seize centimes[1]), une Bible léguée à l'Œuvre par le Sacristain de cette église. En 1363, un Prêtre retire de chez un Juif, en payant sa dette, un Bréviaire qu'il lui avait donné en gage. La nation juive, exclue de toute association formée par des Chrétiens, vivait surtout d'usures et de petits trafics. Elle fournissait des négociants et des médecins; mais, si les premiers, pour leurs affaires, et les seconds, pour aller exercer leur profession, obtenaient sous Pierre IV la permission de passer en France, ce n'était qu'en laissant leurs femmes et leurs enfants comme otages, et en donnant caution pour leur quote-part du tribut payé par *l'Algamma* (la Juiverie). Malgré ces entraves, quelques Juifs acquéraient de grandes richesses; et, alors, devenus fiers, ils s'arrogeaient le titre de *Don*, uniquement affecté à la Noblesse. Celle de Catalogne, peu flattée de partager avec eux cette dénomination, l'abandonna, et ne la reprit que sous Charles-Quint. L'arrogance de ces nouveaux riches les rendit odieux aux classes élevées, tandis que leurs coreligionnaires moins fortunés s'attiraient, par leur usure, l'inimitié des habitants des campagnes.

1 La livre de tern qui, en 1258, lors de la création par Jacques Ier, valait 16^f 55^c actuels, était déjà, en 1371, réduite à 12^f 30^c.

CHAPITRE XIV.

DIXIÈME ÉPOQUE.

LES FRANÇAIS OCCUPENT LE ROUSSILLON DE 1462 A 1493.

Le Comte de Foix, pressé de pénétrer en Catalogne, avait négligé Perpignan et Collioure, dont les habitants étaient moins disposés que les Gouverneurs des châteaux à obéir à leur Roi. Les Perpignanais avaient creusé des fossés, élevé des retranchements, pour contenir la garnison du fort et l'y tenir bloquée. Mais le Duc de Nemours, détaché de l'armée, et renforcé par des troupes venues du Languedoc, prit ces retranchements de vive force : la
163. ville se rendit le 8 janvier 1463, et le Duc s'empara en peu de temps de la majeure partie des deux Comtés. Maître de ces pays, unique objet de son expédition, Louis y établit, pour son Lieutenant, Jean de Foix, comte de Candale; le Seigneur de Montpeiroux, Viguier du Roussillon et du Vallespir, fut nommé Gouverneur de Bellegarde qui résista jusqu'en octobre 1463. Les habitants d Perpignan, accusés de rébellion pour avoir voulu défendr cette ville contre le Duc de Nemours, furent tradui devant une commission, présidée par le premier Pré dent de Toulouse. On confisqua les biens des uns; condamna les autres au bannissement ou à des amend

Dans la suite, on confisqua les biens de ceux qui étaient restés au service du Roi d'Aragon; et chaque Gouverneur sut découvrir, dans son ressort, quelque rebelle dont il put se faire donner les biens, ou, à défaut de rebelles, il y levait des contributions. Collioure fut un peu moins maltraitée : le départ des plus riches avait fort diminué la population. Louis, craignant qu'elle ne diminuât encore, accorda à la ville une rémission entière du crime de rébellion, par un acte daté de Toulouse, le 7 juin 1463; et par un autre, du 14 du même mois, il dispensa la commune et les particuliers du paiement des pensions de rente dont ils étaient chargés.

Les Français, que nous avons laissés dans l'Urgel, ayant pénétré en Aragon, Jean voulut s'en servir contre les rebelles, commandés par Jean d'Hyjar. Le maréchal d'Albret s'y refusa, ne voulant point agir contre les Castillans, leurs auxiliaires, et conclut avec eux une trève, finissant au 31 mars 1463, dont le but était de faciliter, entre les Rois de France et de Castille, une entrevue, où l'on devait s'occuper de la pacification de la Catalogne. Quoique mécontent des Français, et surtout de leur Souverain, Jean ne voulant pas déplaire à celui-ci, au moment où il allait prononcer entre le Castillan et lui, prit le parti de dissimuler, et nomma, en janvier 1463, Louis, son lieutenant-général dans les deux Comtés, avec les mêmes pouvoirs qu'il avait eus lui-même, en exerçant cet emploi sous le règne de son frère Alphonse (Zurita, Bosch). L'un, en acceptant ce titre, n'avait d'autre but que de se faire obéir plus aisément par les Roussillonnais; l'autre, toujours maître de révoquer cette nomination, lorsque les circonstances lui paraîtraient favorables, ne croyait pas hasarder grand'chose en légitimant momentanément un pouvoir, dont Louis jouissait déjà en réalité.

Après la mort de l'Infant de Portugal, ls du dernier Comte d'Urgel, dont ils avaient fait l Roi, les Catalans appelèrent à la couronne Réné d'Anjou, duc de Lorraine. Le Roi de France avait jusqu'alors joui tranquillement des deux Comtés, sans continuer à fournir à celui d'Aragon les secours convenus[1]. Tout-à-coup, il lève le masque, et, non content d'appuyer de ses troupes,
1466. en 1466, le fils de Réné, venu en Catalogne pour se mettre à la tête des rebelles, il se conduit, dans l'administration des Comtés, en véritable ennemi du Roi d'Aragon. Par une ordonnance du 16 septembre 1467, il confisque sur Jean Pagès, vice-chancelier de ce Prince, la terre de Saint-Jean-Pla-de-Corts. Le Vicomte d'Ille et les autres Gentilshommes au service du Roi d'Aragon, ne furent pas mieux traités. Le 14 décembre de cette année, il donne plusieurs de ces confiscations au Comte de Candale, de la Maison de Foix, lieutenant-général, dans ce pays (Bosch); et, ne gardant plus de mesure, il nomme son Lieutenant-Général dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne, le Duc de Calabre, ce fils du roi Réné, Général des Catalans révoltés contre le Roi d'Aragon : du moins, le Duc de Calabre prend-il ce titre, à la suite de plusieurs autres, dans un sauf-conduit donné, le 24 mars 1468, à quelques négociants de Collioure et de Perpignan.

Le fils de Réné d'Anjou eut d'abord quelques succès grâces aux secours français, et à une infirmité survenu au roi Jean. Ce Prince, aveugle depuis deux ans, reco

1 Pour prouver que Louis continua à fournir des secours à Jean, on cite une lettre de Sainte-Marie-la-Mer, en Roussillon, le 31 août 1464, au Roi de France par Jean de (Vaissette, tome 5); mais elle nous apprend seulement que les Français, à raison du petit nombre, jouaient en Ampourdan un rôle assez insignifiant. Leur jeune général plaint, d'accord en cela avec les historiens espagnols qui ne parlent jamais des Fr dans le récit les nombreux combats livrés dans ce pays durant les années 1464, 65 et

vra la vue, en 1468, par l'opération de la cataracte, que lui fit un médecin juif. Son concurrent étant mort le 13 décembre 1470, les affaires des Catalans commencèrent à 1470.
décliner; et le Roi d'Aragon, maître du col de Panissas, envoya des troupes, sous les ordres du Châtelain d'Emposta et du Comte de Prades, vers Perpignan, que ses partisans devaient lui livrer[1]. L'entreprise échoua; mais l'esprit public se manifesta de la manière la plus éclatante en sa faveur. Les Nobles les plus distingués, tels que Don Bernard et Don Guillaume d'Oms, Pierre d'Ortaffa, les frères Duvivier, arborèrent la bannière d'Aragon sur leurs châteaux. Maître de la Catalogne, Jean songea sérieusement à chasser les Français des deux Comtés; et, voulant seconder le désir manifesté par les villes de Perpignan et d'Elne de secouer un joug odieux, il fit partir de Barcelone, le 24 décembre 1472, une armée commandée par le Châtelain d'Emposta, pour renforcer les troupes laissées en Roussillon avec Don Pedro de Rocaberti et Don Bertrand d'Armendarés: il la suivit, le 29 du même mois. Elne, Canet, Argelès, lui ouvrirent leurs portes; et Jean Blanca, premier Consul de Perpi-

1 Voici ce que les Livres de Saint-Jean et les Cartulaires roussillonnais nous apprennent sur les conspirations de cette époque : Le 10 avril 1472, l'on arrêta un bonnetier de Perpignan, nommé Terrades, principal agent des conspirateurs. Il déclara que les chefs de cette conspiration étaient Antoine et Michel Duvivier, Bernard et Guillaume d'Oms, Pierre d'Ortaffa, Çaribera, Pierre Traguera, gentilshommes et castillo bourgeois. Ceux-ci craignant sans doute les révélations de Terrades, se réfugièrent dans les châteaux de Castelnou, Corbère, Rodès, Montesquiu et Forsa-Real, résolus de s'y défendre. Il paraît qu'un chevalier nommé Riambeau, qui ne figure pas dans nos documents, fut arrêté et exécuté comme complice de cette conspiration.

Le 24 janvier 1473, le roi Jean s'étant avancé jusqu'au couvent de Sainte-Claire, alors situé hors la ville, plusieurs gentilshommes et bourgeois, du nombre desquels étaient Nicolas de Llupia, Jean Redon, les frères Canta-Vilanova, les deux frères Taqui, Sampso, etc., se présentent en armes sur la Loge, portant la bannière, et poussant le cri d'Aragon, courent s'emparer de la porte Saint-Martin, qu'ils veulent livrer au roi Jean; mais, ne trouvant pas de sympathie parmi le peuple, qui répond au cri d'Aragon par celui de France, ils vont rejoindre le Roi.

gnan, secondé par les habitants, lui livra cette ville le
1475. 1er février 1475 : la garnison se retira au château, qui, avec Salses et Collioure, furent les seules places restées aux Français.

Louis, instruit de ce qui se passait, ne perdit pas de temps; et, dès le 1er avril, neuf cents lances étaient réunies aux environs de Narbonne. Son armée devait être de trente mille hommes, et avoir pour chef Philippe de Savoie, comte de Bresse. Au bruit de ces préparatifs, les commandants des troupes de Jean le pressaient de se retirer; mais, lui, ne se laissant pas intimider par les menaces des ennemis, ni ébranler par les sollicitations de ses amis, jura aux Perpignanais, dans l'église de Saint-Jean, de s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de les abandonner. Il tint parole; et, enfermé dans la place avec quelques troupes, il y brava fièrement les attaques d'une armée formidable : la ville fut investie le 9 avril. Jean, âgé de soixante-seize ans, se montrait tous les jours à cheval, visitant tous les postes, se portant partout où sa présence était nécessaire. Pour inquiéter les derrières des assiégeants, il poussait des partis dans les pays de Fenouillèdes et de Sault, qu'ils ravageaient jusqu'aux portes de Carcassonne. Son courage avait inspiré le plus vif enthousiasme aux bourgeois comme aux soldats, au dehors comme au dedans de la ville. Plusieurs Chevaliers catalans avaient bravé tous les dangers pour y pénétrer; le vieux Connétable de Navarre, Péralta[1], s'y était introduit, déguisé en Cordelier, et à la faveur de la langue française, qu'il parlait fort bien. Plusieurs assauts, livrés avec la plus grande vigueur, furent repoussés. Les assiégés faisaient à leur tour de fréquentes

1 Des historiens français assurent, cependant, qu'il était pensionné par Louis XI.

sorties. Dans un des nombreux combats qu'elles occasionnèrent, Jean d'Armendarés, l'un des plus braves chevaliers catalans, fut massacré par les soldats qui venaient de le faire prisonnier. Jean, indigné, ordonne qu'on saisisse à l'instant les plus distingués des prisonniers français, et qu'on les conduise au supplice. Heureusement, le Comte de Bresse, en étant prévenu, envoya faire des excuses, attribuant la mort d'Armendarés à un funeste malentendu. Cette démarche calma la colère du Roi, et sauva ces malheureux.

La famine se faisait sentir dans la place, quoique l'administrateur de l'Archevêché de Saragosse, fils naturel de Jean, ne négligeât aucun moyen d'y faire passer des vivres d'Elne, où il s'était porté avec quelques compagnies. Une nuit, les assiégeants furent introduits, par un conduit souterrain, dans une maison voisine du rempart, dont le propriétaire leur était dévoué. Le Roi, qui en fut averti, prit quatre cents hommes des troupes toujours prêtes à marcher partout où le besoin les appellerait; il attaqua les Français, et, avant le jour, tout le détachement entré dans la ville, obligé de l'évacuer, laissa la plus grande partie de son monde mort ou prisonnier. Ferdinand ne voyait pas sans inquiétude les dangers de la position de son vieux père; il mettait tout en œuvre, en Aragon, en Castille, en Catalogne et dans le Royaume de Valence, pour lever une armée capable de le délivrer. Y étant enfin parvenu, il franchissait le col de la Massana le 24 juin 1473, résolu de marcher droit à Perpignan, lorsqu'il reçut l'importante nouvelle du succès obtenu la veille par le Roi d'Aragon, presque sous les murs de la ville. Un convoi parti d'Elne arrivait aux assiégés. Dulau, l'un des capitaines les plus estimés de l'armée française, et le Sénéchal de Beaucaire, eurent ordre de l'enlever :

ils l'attaquèrent avec un gros corps de cavalerie; et l'auraient indubitablement pris, si une forte sortie de la ville ne fût venue à son secours. Dulau et le Sénéchal, pris entre deux feux, virent leur troupe détruite ou dispersée, et tombèrent eux-mêmes entre les mains des assiégés. Cet évènement, et plus encore l'approche du Roi de Sicile, décidèrent les Français à lever le siége. La cavalerie légère de Ferdinand les poursuivit jusqu'à Salses; enleva un très grand nombre de trainards, et leur aurait fait un plus grand mal, si les cuirassiers de Don Dionis de Portugal n'avaient protégé leur retraite. Ferdinand n'entra à Perpignan que le 28 juin, son père ayant voulu pouvoir lui préparer une brillante réception. Après cette cérémonie, Jean congédia les troupes castillanes, aragonaises, valenciennes, ne gardant que cinq cents cavaliers et la vieille infanterie navarraise. On croyait pouvoir d'autant mieux prendre ce parti, que Philippe de Savoie avait demandé une trève à laquelle Jean avait consenti. Le Comte de Prades fut chargé de cette négociation. Les plénipotentiaires signèrent la trève à Canet, le 14 juillet, et le Roi la ratifia le même jour, à Elne : elle devait expirer le 1er octobre suivant. Pendant sa durée, chaque parti avait la faculté de ravitailler ses places, d'en renforcer les garnisons : tous, bourgeois et militaires, pouvaient parcourir librement le pays, communiquer les uns avec les autres, entrer dans les diverses places avec l'agrément du Gouverneur. Antoine de Cardone et Matthieu de Moncade, pour l'Aragon; le Bailli de Gisors et le Sénéchal de l'Angoumois, pour la France, furent nommés conservateurs de cette trève. Malgré cette précaution, Jean, connaissant combien Louis désirait rester maître du Roussillon, ne comptait guère sur la solidité de l'arrangement : il ne voulut point s'éloigner, afin de pourvoir

plus énergiquement à la défense du pays. Les vivres étant d'ailleurs très rares, et devant venir de Barcelone, il était resté très peu de troupes avec le Roi. Cependant, on s'apercevait de certains mouvements dans l'armée française, mouvements qui annonçaient son prochain retour. Le conseil de Jean faisait tous ses efforts pour l'engager à rentrer en Catalogne, où il pourrait réunir les Cortés, et en obtenir les subsides nécessaires pour la continuation de la guerre : le vieux Roi fut inébranlable, se contentant d'ordonner à son fils de venir à Girone, et à l'Archevêque de Saragosse de se porter à Elne. Dès le 26 juillet, les Français campèrent auprès de Perpignan; des escarmouches eurent lieu bientôt entre les troupes des deux nations. Les nouveaux venus, sous prétexte de ravitailler le château, voulaient-ils surprendre la ville? On l'ignore; mais, si tel était leur projet, ils ne purent ou n'osèrent pas l'exécuter, et ils se retirèrent vers le Languedoc, la Guienne et la Provence. Cette retraite fut fort heureuse pour le roi Jean, qui n'avait aucun secours à espérer, et qui, d'ailleurs, tomba gravement malade, des suites des fatigues essuyées pendant le siége. Cette circonstance fâcheuse, et la nouvelle de la trêve conclue entre le Roi de France et le Duc de Bourgogne, abattirent autant le courage des Aragonais, qu'elles relevèrent celui des Français. Toutes les instances pour engager le roi Jean à quitter la ville furent vaines. Ce Prince, sentant combien son départ aigrirait les esprits, resta ferme dans sa première résolution. Sur ces entrefaites, Don Pedro de Rocaberti revint de France, où il avait été prisonnier, rapportant quelques propositions de paix, qu'il fut chargé de négocier avec du Lude, commissaire du Roi de France. Le premier se tenait à Canet; le second, au château de Perpignan. Affectant

un grand désir de paix, Louis proposait de marier le Dauphin avec la fille de Ferdinand; mais il se tenait loin de la frontière, afin de prolonger la négociation, par la nécessité où l'on se trouvait souvent de le consulter. L'article relatif à Perpignan, était le plus difficile à régler; chacun voulait avoir cette ville. On parvint, enfin, à conclure un traité, signé, à Perpignan, le 10 octobre, par
1473. le Roi d'Aragon, et, à Dampierre, le 10 novembre, par le Roi de France. D'après cette convention, le premier devait, dans l'année, payer trois cent mille couronnes au second, et celui-ci restituer les deux Comtés : en attendant, on les confiait à un Gouverneur nommé par Louis, sur deux personnes proposées par Jean. Cet officier devait prêter serment aux deux Rois, de bien administrer et de n'exécuter les ordres d'aucun des deux pendant la durée de sa commission. Sur quatre sujets proposés par Jean, Louis devait en choisir deux pour commander : l'un dans le château de Perpignan, l'autre dans celui de Collioure. Ces officiers prêteraient serment au Roi d'Aragon de garder la paix, et de lui rendre ces places aussitôt qu'il aurait remboursé les trois cent mille couronnes. Ces Gouverneurs, pendant leur commandement, étaient déchargés des serments prêtés auparavant à leur Souverain respectif, et s'engageaient à ne recevoir dans leurs places, de toute cette année, ni les deux Rois, ni les personnes chargées de leurs ordres. Avant de quitter Perpignan, le Roi d'Aragon, en récompense des services rendus par les habitants, confirma les anciens privilèges de la ville et lui en accorda de nouveaux. Cet acte fut dressé en présence de Jean Pagès, son vice-chancelier, et du Châtelain d'Emposta. Il partit ensuite pour Barcelone, où on lui fit une entrée triomphale.

En signant le traité dont nous venons de donner l'extrait,

les deux Rois n'avaient guère songé aux moyens de l'exécuter. Jean, n'étant pas en mesure de se défendre, avait voulu gagner du temps, et Louis faisait déjà ses préparatifs pour envahir le Roussillon. Les Ambassadeurs envoyés par le Roi d'Aragon s'en aperçurent aisément dès leur entrée en France. La conduite des Français, dans les deux Comtés, décélait également les intentions de leur maître; car, non contents d'augmenter les fortifications du château de Perpignan, de raser un mamelon qui masquait à leur artillerie un certain quartier de la ville appelé *Matatorò*, ils poussèrent leurs entreprises jusqu'à enlever le château de Saint-Jean-Pla-de-Corts, et à empêcher les vivres d'entrer dans la capitale, où l'on commençait à éprouver la disette. Pour couper à cette ville sa communication avec la mer, du Lude, gouverneur du château et général des troupes françaises, tenta un coup de main sur Canet; mais la femme de D. Pedro de Rocaberti fit de si bonnes dispositions dans cette forteresse, que, quoique du Lude y eût d'abord pénétré, il échoua complètement, Pierre d'Ortaffa, lieutenant du gouverneur aragonais, ayant eu le temps d'arriver cette nuit même au secours de Canet. Les sages mesures prises par cette femme intrépide, conservèrent cette place. Mais deux galères provençales, stationnées sur cette plage, empêchaient le débarquement des vivres : le hasard conduisit dans ces parages, deux galères catalanes revenant de Sicile; elles chassèrent la croisière française, et rouvrirent les communications. Les Espagnols parvinrent à les maintenir, quoique les Français, maîtres de Salses, eussent fait passer dans la Salanque, les troupes qu'ils avaient sur la frontière du Languedoc.

En entrant en France, les Ambassadeurs aragonais trouvèrent les routes encombrées de troupes, d'artillerie,

de convois, se dirigeant vers les frontières : si on leur donnait toujours des assurances de paix, ils voyaient partout des préparatifs de guerre. Arrivés à Paris, on les empêcha, sous divers prétextes, de voir le Roi; on arrêtait les courriers chargés de leurs dépêches; ils ne pouvaient ni recevoir des nouvelles d'Espagne, ni écrire à leur gouvernement. Fatigués de cet état de choses, ils prirent le parti de se rendre chez le chancelier d'Oriole, où s'assemblait le conseil du Roi; et là, en présence de Thomas Thaqui, ambassadeur du roi Ferdinand de Naples, ils donnèrent une note, où, après avoir exposé les principales conditions du traité conclu à la suite de l'entrevue de Sauveterre, ils ajoutaient, qu'en accomplissement de ces conditions, Charles et Bérenger d'Oms avaient été autorisés par Jean à prêtrer hommage à Louis, l'un pour le château de Perpignan, l'autre pour celui de Collioure, en s'engageant à garder ces deux places pour les deux Rois, jusqu'à ce que Jean eût payé les sommes stipulées dans le traité : ils ajoutaient qu'il était notoire que Louis n'avait pas été aussi fidèle à remplir ses engagements, puisque ses troupes, dans le peu de temps qu'elles avaient été au service de Jean, n'avaient presque jamais obtempéré à ses demandes; qu'ensuite, elles avaient combattu contre lui en faveur du Duc de Lorraine; qu'en conséquence, le Roi très chrétien devrait se contenter d'avoir retiré pendant longues années les revenus des deux Comtés, comme s'ils lui avaient appartenu en propre, et rendre ces pays au Roi d'Aragon, sans exiger les trois cent mille écus; que, cependant, leur Maître, ne se refusait pas à payer cette somme, si le Roi de France l'exigeait absolument. Le conseil demanda jusqu'au 11 mai pour répondre à cette note. Ne pouvant pas soutenir que les conditions du traité eussent été remplies, ils

passèrent cet article sous silence, se contentant de relever la grandeur des services rendus, en délivrant la Reine et le Prince enfermés dans Girone; la difficulté de l'entreprise, la nécessité où avaient été les Français de prendre quelques places du Roussillon qui auraient dû être remises par le roi Jean; les embarras qu'ils avaient éprouvés à raison des dispositions hostiles des peuples à leur égard, et, enfin, les pertes qu'ils avaient faites en hommes et en chevaux durant cette guerre. Les Ambassadeurs répondaient aisément à toutes ces récriminations, en disant que toutes ces difficultés, ces embarras, ces travaux et ces pertes, étaient la conséquence inévitable de la guerre que Louis s'était engagé à faire aux rebelles; que les trois cent mille écus et les revenus des Comtés en étaient le prix convenu. Pour pouvoir sortir de Paris, ils durent consentir à ne pas remettre la note qui contenait leur réplique; mais, plus libres après être sortis de la ville, ils firent devant Thomas Thaqui, ambassadeur de Naples, une protestation contre le refus qu'on avait fait de recevoir une seconde note, et contre la conduite tenue à leur égard. Arrivés à Saint-Esprit, on les fit rétrograder jusqu'à Lyon, où on les retint avec leur suite, composée de cent cinquante Gentilshommes. Cependant, cinq cent cinquante lances françaises, avec beaucoup d'infanterie et d'artillerie, s'acheminaient vers le Roussillon. Jean, de son côté, voyant la guerre inévitable, avait donné ordre de détruire, à Perpignan, l'église de Sainte-Marie (Notre-Dame-du-Pont) et un couvent d'Augustins, situé entre le faubourg et la porte de la ville, parce que ces deux édifices en gênaient beaucoup la défense de ce côté; il faisait, aussi, entrer des Napolitains à Elne, dont il ordonnait de réparer les fortifications. Le 14 juin, l'armée française se porta entre le Vernet et Perpignan, où commandaient Pierre d'Ortaffa

et le Bâtard de Cardone. La garnison italienne d'Elne, croyant n'en pouvoir défendre la ville basse, l'avait abandonnée et commençait à en démolir les maisons. Le gouverneur Don Bernard d'Oms, n'approuvant pas ce projet, se rendit à Perpignan, dans l'espoir d'en tirer quelques troupes pour renforcer sa garnison et la mettre en état de défendre ce quartier. On le reconnut impossible; et il revint le soir même à Elne, profitant du moment où la communication entre les deux places était encore libre.

1474. Le 17 juin 1474, l'armée française, ayant mis garnison à Argelès, abandonné par les Aragonais, et occupé Maurellas et Céret, pour fermer les passages aux secours, vint camper à une lieue d'Elne, dans un endroit appelé *los Casales de San Cypria*. Elle était forte de cinq cents lances et quatre mille quatre cents francs-archers. En attendant un renfort de deux cents lances et de quelques compagnies d'infanterie, amenées par le Comte de Candale, elle se mit à faire du dégât, brûlant les blés, coupant les arbres et les vignes. Cependant, les Ambassadeurs, toujours retenus à Lyon, y restèrent jusqu'au 10 juillet, jour où on leur permit de partir pour Montpellier, d'où ils ne purent sortir qu'après la conquête du Roussillon. Le Roi d'Aragon, pour être à même de veiller plus attentivement à la défense de cette province, s'était établi à Castello de Ampurias.

Enfin, dans les premiers jours de novembre, l'armée française, composée de neuf cents lances, dix mille francs-archers, et munie d'un train considérable d'artillerie, entreprit le siége d'Elne, dont la prise devait ôter aux Espagnols tout espoir de secourir Perpignan. La place, mal pourvue des objets nécessaires à sa défense; manquant d'infanterie et surtout d'archers, ne pouvait tenir long-temps contre une armée aussi formidable. Les Ara-

gonais firent tous les efforts possibles pour y introduire des secours; mais ils furent toujours repoussés. Une nouvelle tentative, faite le 29 novembre, fut infructueuse comme les précédentes : elle eut les résultats les plus funestes, le découragement s'étant mis parmi les assiégés. La démoralisation commença par le corps napolitain, dont le commandant, Julien de Pise, donna l'exemple de l'insubordination et de la mauvaise volonté. Les choses en vinrent au point, que D. Bernard d'Oms se vit contraint à capituler le 5 décembre. Les Italiens et la cavalerie valencienne eurent la permission de se retier où ils voudraient. Don Bernard et quelques Gentilshommes roussillonnais furent retenus prisonniers, et conduits au château de Perpignan, où plusieurs d'entr'eux furent décapités, avec leur chef, comme traîtres; les autres, transportés en France, y restèrent dix ans prisonniers. L'histoire nomme, parmi ces derniers : Jean Jou, Jean Du Vivier, Galceran Canta. Le supplice de ces malheureux fut au moins un acte bien rigoureux, un cruel abus de la victoire : les historiens aragonais le considèrent comme une horrible violation du droit des gens. Certains auteurs français, pour disculper Louis XI, veulent voir dans la mort de ces infortunés la juste punition de leur révolte. Si on leur demande d'où Louis tenait le droit de les traiter en rebelles, ils invoquent en sa faveur la conquête, sans faire attention que le droit qui en dérive, variable comme les succès pendant la guerre, ne commence à exister en réalité qu'après avoir été reconnu et sanctionné par le traité qui la termine. Nous examinerons dans une note particulière, si les Roussillonnais étaient vraiment rebelles à Louis XI, et si Don Bernard d'Oms se trouvait dans une position plus défavorable que ses compatriotes.

Après la prise d'Elne, Figuères se rendit, et le blocus de Perpignan, commencé le 17 juin, fut converti en siége régulier. Jean fit vainement tous ses efforts pour introduire dans la place des secours indispensables en vivres et en hommes. Ne pouvant la secourir, il chercha à exciter le courage des habitants en louant leur constance, en leur faisant entrevoir un avenir plus heureux, et en accordant à la ville le titre de très fidèle, par un privilége daté de
1475. Girone le 21 janvier 1475. Dans l'état déplorable où se trouvaient ses finances, ce Prince ne pouvait rien faire de mieux. On raconte qu'il fut, à cette époque, obligé de mettre en gage une fourrure de marte, qui, à son âge et dans la saison où l'on était, lui devenait fort nécessaire. Cependant, les Français poussaient vivement le siége; et quoique épuisés par les fatigues et la faim, les assiégés se défendaient avec vigueur, et faisaient quelquefois des sorties heureuses. Faute d'aliments plus convenables, ils mangeaint les chevaux, les rats, les vieux cuirs, les cadavres des ennemis tués dans les combats : on vit même une mère faire cuire les chairs d'un de ses enfants mort de faim, pour conserver les jours de celui qui lui restait. Les assiégeants, maitres du château, et s'étant fortifiés avec intelligence dans les ruines de Notre-Dame-du-Pont et du couvent démoli des Augustins, serraient la ville de près. Ayant ouvert une brèche très considérable à la place, ils tentèrent un assaut le 6 mars. Quoique les assiégés fussent parvenus à le repousser, ils avaient acquis la conviction qu'une plus longue défense leur était impossible, surtout par le manque absolu de vivres. Pressés par ces fatales circonstances, les Consuls et le conseil de ville entamèrent le 10, avec du Lude et du Fau, une négociation pour capituler. Le roi Jean ayant autorisé la reddition de la place, elle ouvrit ses portes

le 14 mars, aux conditions suivantes : La garnison, qui n'était plus que de quatre cents hommes, rentrerait en Catalogne; les habitants auraient quatre ans pour se décider à rester ou à abandonner leurs maisons; durant ce délai, ils pourraient aller et venir des Comtés aux terres d'Aragon, emporter leur or, leur argent, leurs marchandises, faire toutes les agences nécessaires pour vendre leurs biens; personne ne pouvait être recherché pour des faits antérieurs; les priviléges, libertés, us et coutumes devaient être maintenus; Louis s'engageait à ne point toucher aux biens et aux revenus de la ville. Il y avait plusieurs autres conditions, toutes fort avantageuses aux habitants de Perpignan et des Comtés, en faveur desquels devaient être expliquées les expressions de la capitulation qui pourraient offrir quelque incertitude. Ce traité était en général si favorable aux assiégés, qu'on était fort surpris qu'il leur eût été accordé sans restriction. Aussi plusieurs gentilshommes et principaux citoyens, ne se fiant pas trop à son exacte observation, se retirèrent avec le gouverneur Pierre d'Ortaffa et les troupes. De ce nombre, furent Vines, Sampso, Jean Redo, Blanca et quelques autres. Le Roi d'Aragon accueillit de son mieux ces exilés volontaires; et dans une lettre écrite de Castello-de-Ampurias, le 15 mars 1475, à tous ses officiers, il leur ordonne de traiter comme ses plus fidèles sujets les habitants du Roussillon en général, et ceux de Perpignan en particulier, quoique tombés sous la domination du Roi de France; il l'ordonne, en considération du dévoûment qu'ils lui avaient témoigné en défendant leur ville, et en ne la rendant avec son consentement qu'après avoir livré plusieurs combats, et enduré les horreurs de la plus cruelle famine, jusqu'au point de se nourrir de chair humaine. Non content de cette lettre, le 20 juin suivant, il fit

dresser, à Barcelone, un acte particulier en forme de privilége, en faveur des habitants de Perpignan. Nous n'en donnerons pas le texte latin, à cause de sa prolixité; nous nous bornerons à en faire connaître la substance. Il s'exprime à peu près ainsi : « Chers et fidèles Chevaliers, Bourgeois, Négociants et autres habitants de Perpignan, soutenus par une faible garnison, vous avez défendu très long-temps, en hommes courageux et sujets fidèles, votre ville, où plusieurs brèches étaient ouvertes, contre une armée française bien pourvue d'artillerie et de tous les moyens d'attaque. Vous vous êtes imposé les privations les plus dures pour ménager vos ressources; lorsqu'elles ont été épuisées, par la longueur du siége, repoussant des propositions séduisantes, vous avez cherché à vous procurer des vivres par des sorties souvent heureuses, toujours fatales à l'ennemi. Enfin, réduits à ne pouvoir traverser ses postes qu'en petites troupes et à la faveur de la nuit, vous alliez à quatre ou cinq lieues, et rentriez chargés de blé comme des bêtes de somme, sans être effrayés de la perte de ceux des vôtres, qui, pris dans ces courses périlleuses, étaient aussitôt massacrés. Tous les jours, dans la ville, plusieurs personnes mouraient de faim; les autres ne prolongeaient leur existence qu'en se nourrissant des aliments les plus dégoûtants, et même de chair humaine. Dans une position aussi horrible, vous n'avez voulu écouter aucune proposition : une telle constance, une telle fidélité vous ont mérité une gloire qui fait l'admiration de l'univers. Cependant, ne pouvant vous secourir comme je l'aurais désiré, je vous ai autorisés à capituler; vous n'y avez consenti qu'à regret. Il n'y a pas d'éloges, pas de récompenses que ne méritent une telle fidélité, une telle constance. Pour le moment, confirmant tous les priviléges qui vous ont été accordés par mes pré-

décesseurs, en vertu du présent, je m'engage, pour moi et mes successeurs, à traiter comme mes plus fidèles sujets, vous et tous les Roussillonnais, quoique tombés sous le pouvoir du Roi de France. Nous déclarons que, quand bien même la guerre deviendrait plus vive, vos personnes et vos biens seraient respectés par mes troupes, tant en Roussillon que dans tout autre pays, et même en mer, si on les trouvait sur les vaisseaux de mes ennemis. De plus, je vous permets de voyager, de rester, de commercer librement dans mes États, donnant, à cet effet, les ordres les plus précis à tous ceux qui sont sous ma dépendance, depuis mon fils Ferdinand jusques au dernier de mes officiers civils ou militaires. »

On a voulu, dans la suite, embellir, par un épisode dramatique, le récit d'un siége déjà fort remarquable par le courage et la constance des assiégés. On a fait égorger le fils de Jean Blanca, prisonnier dans une sortie, sous les yeux de son père, parce que celui-ci, premier Consul, refusait de livrer la place aux Français. Mais Blanca n'était pas premier Consul cette année, et l'eût-il été, la reddition de la place ne dépendait pas de lui : Pierre d'Ortaffa, lieutenant du gouverneur du Roussillon, y commandait. Zurita, écrivain exact, dont la relation est fort circonstanciée, ne dit pas un mot de ce fait. Il n'en est pas non plus question dans l'inscription : *Hujus domûs Dominus fidelitate cunctos superavit Romanos*, placée, au dire de Bosch, sur la maison de Blanca par ses concitoyens, après la restitution de la province à l'Aragon. Toutes ces observations, faites long-temps avant nous par le savant Fossa, et le silence du roi Jean sur un fait pareil, nous obligent à considérer cette scène tragique comme un conte. Cependant, ce fait n'a pas été avancé sans quelque fondement par André Bosch, qui écrivait au commencement du XVIIe

siècle : il nous a montré Jean Blanca jetant, du haut des remparts, son poignard aux Français, qui menaçaient d'égorger son fils s'il ne livrait la place. En effet, dans les registres de Bonfil, notaire contemporain à Perpignan, où l'on trouve quelques dates fort exactes des évènements de ce temps, on lit : « Aujourd'hui, jour de sainte Luce (13 décembre) on a exécuté, dans le château, D. Bernard d'Oms et le fils de Jean Blanca. Ce malheureux jeune homme, victime de l'attachement de son père à la cause nationale, périt presque sous ses yeux, puisque J. Blanca était enfermé dans Perpignan. »

Louis XI avait abusé de la victoire après la prise d'Elne, et n'était pas mieux disposé à l'égard des Perpignanais. Il destinait au supplice ou aux fers les principaux bourgeois et les nobles des environs; mais les généraux français vendirent l'impunité à tous ceux qui purent l'acheter. Il avait permis au Cardinal d'Albi de prendre pour lui les meilleurs bénéfices, lui recommandant de ne donner les bons qu'aux Français, de promettre les autres aux gens du pays, sans toutefois se presser de les leur délivrer. Se méfiant de ce Prélat, il avait envoyé Du Bouchage pour le surveiller. Dans ses instructions à cet officier, il lui prescrit de donner au Gouverneur les noms de ceux qu'il regardait comme traitres, pour qu'on les fît décapiter, si, de là à vingt ans, ils osaient se montrer dans la ville. Il plaça lui-même à la tête de cette liste de proscription Ortosa et Vines, avec l'épithète de très mauvais pour le premier, de grand traître pour le second; il y mit aussi Maure, comme celui chez qui s'était tramée la conspiration pour livrer la ville au Roi d'Aragon. Il accorda au gouverneur Boutile la dépouille de ceux qu'il ferait périr; mais, heureusement, cet officier, homme d'honneur, au lieu de profiter de cette horrible faveur, prit,

auprès du Roi de France, la défense de ceux dont il l'engageait à devenir le bourreau[1]. Louis, non content de confisquer, en dépit de la capitulation, le bien des particuliers; de faire racheter aux villes, par de fortes amendes, le crime d'avoir montré de l'attachement à leur patrie et à leur légitime Souverain, voulut priver Collioure de son ancien nom, et lui donna celui de Saint-Michel, pour lequel il avait une dévotion particulière; mais, sur ce point, l'habitude triompha de son despotisme.

Les Ambassadeurs aragonais profitèrent de la clause qui les concernait dans la capitulation de Perpignan; et, dès le 21 mars 1475, ils étaient rendus auprès du roi Jean. 1475.
On conclut, par leur entremise, une trève qui devait durer du 2 avril au 6 septembre : elle fut assez mal observée; car on voit, durant cet intervalle, un capitaine français s'emparer de Saint-Laurent-de-la-Muga. On en fit une nouvelle au mois de novembre : elle devait finir au 1er juillet 1476. Les Français, l'observant aussi mal que la précédente, se rendirent maîtres du château de Livia, en Cerdagne; bloquèrent celui de Salses, dont le commandant, lâche ou traître, se rendit sans attendre les secours, qui auraient pu lui arriver à temps. L'Ampourdan et le Roussillon eurent beaucoup à souffrir des troupes fran-

1 Nous parlons ici de Boufile d'après les auteurs français; mais nos archives font connaître que, s'il ne fut pas cruel, il ne s'oublia pas lui-même ni ses amis. Nous y voyons que les grandes confiscations furent pour les principaux officiers; mais qu'il n'y eut presque pas de simple gendarme qui n'obtînt quelque petite confiscation ou une part dans une grande. Les registres des notaires de cette époque, nous offrent une multitude d'actes prouvant ces confiscations, qui frappent les particuliers les plus obscurs, aussi bien que les principaux Seigneurs. Ils contiennent aussi un nombre infini de contrats relatifs à des rachats de prisonniers; et comme ces malheureux appartiennent presque tous à la classe des propriétaires ruraux, on doit en conclure que, dans ces temps désastreux, on ne pouvait guère sortir de son village sans tomber entre les mains des hommes d'armes, dont on ne se tirait que moyennant finance. On voit jusqu'à des femmes prises par des gendarmes français, et obligées de souscrire des actes de rachat, soit en Roussillon, soit en France, où elles avaient été conduites prisonnières. *(Cart. Roussill.)*

çaises ou espagnoles, celles-ci n'étant point payées : on voit, dans un accord fait entre les gens du Roi et un capitaine nommé Louis Madussa, fort distingué par sa conduite à la défense de Perpignan, qu'outre plusieurs montres, on lui devait le prix des chevaux tués pour fournir de la viande à la garnison. Au mois de septembre de cette année, le Roi de Portugal, arrivé à Collioure sur une escadre française, avec des troupes de sa nation, y débarqua pour continuer sa route vers la Cour de Louis XI. L'arrivée de ce Prince, dont les motifs du voyage étaient inconnus, avait fait craindre aux Aragonais une entreprise des Français sur la Catalogne; mais son départ, et les assurances que donna le Général français de garder la trêve, dissipèrent ces craintes. Malgré ces protestations, si, d'un côté, les Catalans faisaient quelques courses sur la frontière; de l'autre, cinq cents lances françaises, commandées par un capitaine renommé, appelé Cadet Remonnet (Rémond d'Ossaigne), firent une incursion dans l'Ampourdan. En 1477 et 1478, il y eut plusieurs trêves conclues entre Boufile-le-Juge et les généraux de Jean; mais elles n'empêchèrent point des capitaines des deux nations de parcourir en partisans et de piller le Roussillon, la Cerdagne, les frontières de la Catalogne et du Languedoc. L'accord fait en 1478, entre Louis et Ferdinand, n'ayant pas été accepté par le roi Jean, la situation de tous ces pays ne fut pas changée. Quoique le Roussillon fût séparé de la Catalogne, on voit, en 1477, Bernard Aibri, bourgeois de Perpignan, siéger aux Cortés de la province, et même être envoyé en députation par cette assemblée au roi Jean. Ce prince conserva toujours une grande affection pour un autre Perpignanais expatrié, Jean Pagès, vice-chancelier d'Aragon : il le nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires quelque

temps avant sa mort, arrivée le 19 janvier 1479. Le 12 septembre de cette année, la paix fut conclue entre Louis et Ferdinand : ils convinrent, au sujet des deux Comtés, de nommer chacun deux arbitres, et de se soumettre à la décision de ces quatre juges, qui, en cas de partage, auraient le droit d'en nommer un cinquième. Toujours fidèle à sa politique tortueuse, Louis XI, en se soumettant à un arbitrage illusoire, songeait uniquement à prolonger la durée de l'occupation des Comtés par ses troupes, afin d'en tirer parti, la considérant comme un moyen de parvenir à lui en assurer la possession définitive. De son côté, le jeune rival, déjà capable de lutter avec lui de ruse et de finesse, espérait, en laissant la question indécise, trouver un jour, dans la vieillesse de Louis ou la jeunesse de son fils, une conjoncture plus favorable pour faire valoir ses droits. Les prétentions des Rois de France et d'Aragon étaient jugées d'une manière fort différente des deux côtés des Pyrénées. Si les Français considéraient le traité de Saragosse comme un engagement réel de la propriété de ces Comtés fait par Jean à Louis, et dont ce dernier aurait rempli exactement toutes les conditions, les Catalans, au contraire, soutenaient que Jean n'avait pu ni voulu engager que les revenus royaux de ces Comtés, et que d'ailleurs Louis n'avait point rempli les conditions de cet engagement. L'on doit convenir que la lettre du traité et la conduite de Louis semblent favoriser leur opinion. Dans cette divergence de manières de voir, ne nous étonnons pas de lire dans Zurita, que Louis XI, à sa mort, recommanda de restituer les Comtés au Roi d'Aragon; et que les Ambassadeurs de Ferdinand ayant insisté sur l'accomplissement des dernières volontés du Monarque français, il leur fut répondu que cette restitution ne pourrait se faire qu'à la majorité de Charles VIII,

1479.

tandis que certains historiens français prétendent que les Confesseurs de Charles et de la dame de Beaujeu, gagnés, par l'argent de Ferdinand, contribuèrent fort à cette restitution par les scrupules qu'ils firent naître dans les consciences de leurs pénitents. Quoi qu'il en soit, après le traité de 1479, le Roussillon fut plus tranquille et moins malheureux : on le traita comme une province française. En effet, ses Députés assistèrent aux États-Généraux tenus à Tours en janvier 1484. Sous le règne de Charles VIII, on reprit à Perpignan la construction de l'église Saint-Jean, qu'avait fait interrompre la domination tyrannique de Louis XI. Cette ville, ayant obtenu de Charles VIII,
1488. le 29 août 1488, la propriété du ruisseau de *las Canals*, presque hors de service, s'occupa à le réparer, et à rétablir des moulins, dont la proximité des fortifications avait rendu la destruction nécessaire dans les dernières guerres. Le gouvernement despotique de Louis avait fait place à une administration douce et paternelle, qui, secondée par l'établissement de plusieurs familles françaises dans le pays, avait changé les dispositions des habitants à l'égard des Français. Ceux-ci comptaient, surtout à Perpignan et dans la partie nord de la province, un grand nombre de partisans. Les généraux du Roi de France et les officiers, tant civils que militaires, employés sous leurs ordres en Roussillon, mus par l'amour du bien public et par la crainte de perdre leurs emplois, ne pouvaient voir avec indifférence la restitution d'un pays regardé comme le plus ferme boulevard du Languedoc. Aussi, dès le premier soupçon que les conférences tenues à Narbonne, entre les commissaires des deux nations, étaient relatives à cet objet, si, d'un côté, ces rumeurs vagues furent accueillies avec satisfaction par la majeure partie de la population, d'un autre côté, le parti français, ayant

r chef Guillaume de Carmaing, seigneur de Venés et tenant du Gouverneur, ne négligea rien pour faire ouer cette négociation. Le 4 juin 1492, de Venés vit à la sœur du Roi, et lui fit écrire par les Consuls Perpignan, dévoués à la France ou intimidés par ses naces, pour représenter à cette princesse, combien e restitution serait nuisible au Royaume, peu agréable Roussillonnais, et la supplier, en conséquence, d'user oute son influence pour en détourner le Roi. Carmaing, gnant apparemment que les Consuls, dont l'élection ait avoir lieu le 24 juin, ne fussent disposés à contra- ses vues, employa tous les moyens possibles, même plus violents, pour l'empêcher; et, y ayant réussi, il ui-même la nomination. Cependant, les bourgeois en tèrent au Roi des plaintes, appuyées par un Chevalier mmé Joubert, qui avait été Député de la Province aux s de Tours, et obtinrent la révocation des Consuls mmés par de Venés. Les commissaires français se trans- èrent de Narbonne à Perpignan, pour y protéger la rté de la nouvelle élection, et examiner la conduite Carmaing. Après avoir, le 6 septembre, installé les istrats élus suivant les formes ordinaires, ils condam- ent le lendemain de Venés, en présence de Jean de bonne, gouverneur d'Elne, à une amende de cinquante cs d'or, en punition de ses violences, et désignèrent jour pour l'élection des autres membres du corps nicipal. Ce jour arrivé, Carmaing, escorté de ses sa- tes, se présente dans le lieu où se fait l'élection, en sse les Consuls nouvellement nommés, ainsi que le valier Joubert, et les troupes qui doivent maintenir lre. Les commissaires n'étant pas les plus forts, se ent à Narbonne, et le vainqueur installe les Consuls s par lui. Mais, le 28 septembre, Jean d'Ax, seigneur

de la Serpent et viguier de Carcassonne, entre dans Perpignan, à la tête d'un corps de troupes, chargé de prêter main forte à un juge de Carcassonne, à qui les commissaires avaient confié l'exécution de leur arrêt. Des ordres du Roi, adressés à tous les capitaines, leur enjoignaient, sous peine de mort, de protéger les opérations du magistrat. En conséquence, celui-ci installa, dès le 20 octobre, les véritables Consuls. Le 4, on procéda à l'élection des autres membres du corps municipal, et Guillaume de Venés fut renvoyé par devant le Roi pour lui rendre compte de sa conduite. Les plénipotentiaires des deux nations avaient repris leurs conférences; et conclurent,
1493. en janvier 1493, le traité définitif, qui fut juré en même temps par le Roi de France, à Tours, et par celui d'Aragon, à Barcelone. L'article principal prononçait la restitution des deux Comtés. Cette stipulation était vue de très mauvais œil en France; mais, quoique la remise du pays dût être faite dans quinze jours, Charles tint beaucoup à ce qu'elle eût lieu de suite, soit pour satisfaire sa conscience, soit pour s'assurer au moins la neutralité de Ferdinand durant l'expédition de Naples. Cependant, pour laisser aux esprits le temps de se calmer, l'ordre positif du Roi de France de remettre les places aux agents de Ferdinand, ne fut délivré que le 7 juillet suivant. Dans cet intervalle, l'Évêque d'Albi, commissaire de Charles et Colomna, secrétaire et commissaire de Ferdinand, se tenaient à Claira, où l'Espagnol ne cessait d'ourdir des trames avec ses partisans dans les diverses places, pour en hâter la remise. Aucune de ces manœuvres ne réussit; et même, après l'ordre donné le 7 juillet, la garnison du château de Perpignan se refusait à obéir, sous prétexte qu'elle n'était pas payée. Dans une sédition, l'Évêque d'Albi aurait couru des risques, si les

habitants de la ville n'eussent pris les armes en sa faveur; et ce Prélat ne parvint à rétablir la tranquillité qu'en faisant payer ce qui était dû à la garnison mutinée. Enfin, lorsque les Français eurent retiré de ces diverses places l'artillerie et les munitions pour les transporter à Narbonne, la remise commença le 2 septembre, par celle du Castillet, où entra Jean d'Albion, officier aragonais; le lendemain, Mossen Citjar et le capitaine Lutier prirent possession du grand château. Des officiers partirent avec quelques troupes pour recevoir les autres places, dont la remise fut entièrement effectuée le 10 du même mois. On voit, par la narration de Zurita, que Bellegarde était considérée comme une des forteresses les plus importantes de la province. Des documents publics nous apprennent que le roi Jean avait fait des réparations considérables à ce château; et que, pour fournir aux dépenses qu'elles occasionnèrent, il avait établi un péage *(Barra)* au Perthus.

L'occupation du Roussillon par les Français, avait duré trente-deux ans. Ce chef-d'œuvre de la politique astucieuse de Louis XI, sans résultat utile à la France, en eut de bien funestes pour cette province[1], dont les habitants expièrent, par vingt ans d'une guerre cruelle ou d'un gouvernement des plus tyranniques, la gloire qu'ils acquirent par leur patriotisme et leur courageuse fidélité. Ce pays avait joui, pendant environ trois cents ans, sous les Rois d'Aragon ou de Majorque, d'une paix qui n'avait été troublée que par deux guerres de quelque importance, mais de peu de durée (la croisade de Philippe-le-Hardi, l'invasion de Pierre IV d'Aragon). Durant cette heureuse période, les guerriers dont la patrie ne réclamait point la

[1] Il est permis de penser, au contraire, que rien ne pouvait être plus utile à ce pays que de faire partie de la France. *(L'Éditeur.)*

valeur pour sa défense, coururent partager les périls et la gloire des Catalans dans leurs conquêtes de Majorque et de Valence, dans leurs expéditions en Corse, en Sardaigne, en Sicile, en Grèce: le reste de la population se livra entièrement à l'agriculture, à l'industrie, à la navigation, au commerce. Cinquante canaux d'irrigation furent creusés; on fabriqua des étoffes de laine dans toutes les petites villes et dans plusieurs villages de la province. Perpignan renferma jusqu'à cinq cents tisserands de draps, dont chacun faisait travailler un ou plusieurs métiers; des bâtiments, du port de cinquante à cinq cents tonneaux, chargèrent à Port-Vendres, à Collioure, sur les plages de Canet et de Saint-Laurent, les denrées et les produits des manufactures du pays, pour les transporter sur les divers points des côtes de la Miditerranée, depuis Gibraltar jusqu'à Constantinople; ils entrèrent quelquefois dans la Mer-Noire, et s'aventurèrent même dans l'Océan. A la vérité, peu d'années avant l'invasion française, la prise de Constantinople, la conquête d'une partie du continent et des îles de la Grèce par Mahomet II, et les troubles de la Syrie, avaient fermé à nos armateurs leurs plus importants débouchés. Mais il leur restait encore l'Espagne, l'Italie, avec ses iles, l'Égypte, l'Afrique, et leur activité aurait bientôt surmonté des embarras momentanés. L'expédition de Louis XI priva le pays de toutes ses ressources; et tandis que la Catalogne, dont il se trouvait séparé, imposait sur nos draps un droit énorme de cinquante pour cent à leur entrée, le Languedoc demandait instamment qu'ils fussent prohibés en France. D'ailleurs, comment aurait-on pu continuer à fabriquer dans une ville qui soutint trois siéges, et fut prise deux fois en quelques années; dans une province déchirée par une guerre cruelle, et tourmentée par les exactions les plus arbitraires. Aussi, voit-

on, à Perpignan, le 1er décembre 1477, une assemblée des tisserands en draps, qu'y n'y figurent plus qu'au nombre de cent douze, ayant pour objet de procurer de l'ouvrage aux plus malheureux, et de trouver le moyen de subvenir aux charges d'une corporation, naguère si riche et si nombreuse. Plusieurs ouvriers, sans doute, avaient renoncé à leur profession; d'autres avaient passé dans les pays étrangers[1]; et c'est probablement au moyen de ces réfugiés que Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, parvint, vers cette époque, à établir des manufactures de lainage dans sa capitale, avec laquelle Perpignan, malgré les malheurs de ce temps, conserva toujours quelques relations de commerce. La décadence de son industrie ne fut pas le seul désastre éprouvé par le Roussillon durant l'occupation française : pour en avoir une idée exacte, joignons, au résumé des faits cités par des historiens français, quelques détails dont la vérité nous est garantie par des documents conservés encore dans nos archives.

Les Comtés, ainsi que la Catalogne, étaient divisés en deux partis : celui du roi Jean et celui de la ville de Barcelone. On n'avait donc pris aucune détermination générale, soit pour se soumettre, soit pour résister au Comte de Foix, qui se présentait, en même temps, comme Lieutenant-Général du Roi de France et du Roi d'Aragon : c'est du moins, en cette dernière qualité, que, le 13 ou le 14 juillet, il envoyait de Rivesaltes, où il se

[1] Dans un projet de règlement pour la corporation des tisseurs de laine, et dans une réclamation adressée au vice-roi Boufile, on trouve la preuve qu'un grand nombre de ces ouvriers, pour se soustraire aux impôts, aux emprunts, au service qu'on exigeait de la corporation, l'avaient quittée ou s'étaient retirés à Florence et en d'autres pays, et y avaient apporté l'art de fabriquer les cadis qui n'y était pas connu. Cet art fit de tels progrès dans cette ville, que les Florentins, qui auparavant recevaient de Perpignan toutes les étoffes de ce genre, en interdirent l'entrée dans leur pays.

trouvait alors, un commissaire pour faire prêter un nouveau serment d'obéissance au Roi d'Aragon par les habitants d'Estagel. Nous avons vu que l'armée française arriva jusqu'au Bolo sans avoir trouvé de résistance sérieuse, et qu'elle signala son passage par le pillage et l'incendie. Nous avons vu, qu'après la prise de Perpignan, le 8 janvier 1463, une commission, à la tête de laquelle était le premier président de Toulouse, prononça les peines de bannissement, de la confiscation des biens, ou au moins de fortes amendes, contre une foule de citoyens de cette ville, dont tout le crime était de s'être défendus pendant quelques mois. Perpignan une fois soumis, les Français n'avaient pas un seul ennemi en armes dans la plaine du Roussillon; et cependant nos archives nous montrent, en 1463 et 1464, un grand nombre de prisonniers faits par eux et délivrés moyennant de fortes rançons. Comme on voit quelquefois ces rançons extorquées par des menaces de mort, et qu'en même temps on trouve des actes où des particuliers aisés disent ne pas s'être rendus à tel ou tel endroit de peur de tomber entre les mains des gens de guerre, ces prétendus prisonniers n'étaient souvent que des propriétaires forcés par leurs affaires à se mettre en route, et ayant eu le malheur de rencontrer des gens de guerre. Les chefs fermaient les yeux, et, d'ailleurs, leur conduite n'était guère meilleure; nous nous bornerons à citer le fait suivant : Un commandant de Salses, qui n'occupait ce poste que depuis vingt mois, sachant qu'il devait bientôt rentrer en France, et voulant récompenser les services que lui avaient rendus deux de ses amis, leur fit don des biens meubles qu'il y possédait, parmi lesquels figuraient « soixante-cinq juments, *magnas et grossas*, avec leur produit, poulains ou mulets, et quatorze « bœufs et vaches, avec six veaux gras. » Nous avons

les confiscations faites sur les Roussillonnais restés
vice du roi Jean, avec lequel Louis XI n'était pas
: en état de guerre ouverte. Lorsqu'elle fut décla-
e pays souffrit beaucoup des exactions des deux
mais surtout en 1474, où Louis XI occupa son
, pendant tout le mois de juin, à brûler les récoltes
ment d'être moissonnées, à couper les oliviers, à
er les vignes. Perpignan capitula le 10 mars 1475;
;s articles de la convention furent si mal observés,
uoiqu'il y fût stipulé que les habitants qui se retire-
avec la garnison aragonaise, auraient quatre années
endre leurs biens, Louis, par lettres-patentes datées
is le 6 avril suivant, donnait ceux de Jean Blanca,
trouvait dans cette catégorie, à Duchesnoi, com-
nt de Salses. Durant l'occupation française, on
très peu d'actes relatifs aux esclaves, si nombreux
ı période précédente. On doit l'attribuer à la mi-
xtrême du pays, et à l'interruption de son com-
avec le Levant.

'e industrie se releva sous le gouvernement plus
le Charles VIII. Si nos manufactures n'étaient plus
elles avaient été quant à la quantité de leurs pro-
les draps de Perpignan restaient toujours d'une
supérieure; on continuait d'y cultiver le pastel,
ırdons et la garance. La dîme des deux premiers
dans le petit territoire de Saint-Jean de Perpignan,
it à neuf livres, cinq sous de rente. Les arts y
; en honneur : il y avait plusieurs libraires, relieurs
ımineurs, qui travaillèrent probablement à ce Missel
ι qu'on voit à l'Hôtel-de-Ville. Fait au commence-
lu XVe siècle, ce Missel coûta 179 livres de Perpi-
dont 54 livres pour l'écriture, qui fut l'ouvrage d'un
de Saint-Jean; le reste, pour les images, l'enlu-

minure, la reliure, le parchemin, les fermoirs, le fourreau en velours. *(Append.,* nº 17.)

Déjà, dès 1462, le Chapitre et la Communauté de Saint-Jean, possédaient une bibliothèque, dont on ne prêtait la clef que sur la recommandation de deux membres du Chapitre ou de la Communauté, et sous le serment d'en avoir le plus grand soin, et de ne pas laisser seuls les étrangers qui viendraient la visiter. En 1481, on voyait une autre bibliothèque au couvent de la Passion, Ordre de Saint-François.

Nous allons examiner, comme nous l'avons annoncé plus haut, les deux questions suivantes : Les Roussillonnais ont-ils été rebelles à Louis XI? D. Bernard d'Oms a-t-il été plus coupable qu'eux? Pour les résoudre, établissons d'abord, avec exactitude, la position de ce peuple à l'égard du Roi de France. Ce Prince et le Roi d'Aragon étaient liés par le traité de Saragosse, qui, s'il eût stipulé l'engagement véritable de la souveraineté des deux Comtés, était en opposition formelle aux lois du pays, et ne donnait à Louis aucun droit à l'obéissance des Roussillonnais. Les deux Rois le savaient très bien : aussi, en examinant les conditions de ce traité; en pesant les termes dont on se sert pour les exprimer, cette hypothèse est inadmissible. En effet, on engage au paiement de la dette, les revenus des Comtés avec les mêmes expressions qu'on emploie pour ceux du Royaume d'Aragon, dont personne n'a jamais prétendu que la souveraineté fût engagée. A la vérité, les revenus des Comtés, spécialement destinés à servir les intérêts de la dette, seront comptés au Roi de France; mais par qui? par les Procureurs royaux du Roi d'Aragon qui continueront d'administrer ces pays. Bien plus, ces officiers contractent une obligation personnelle, garantie par cinq des principaux Seigneurs aragonais, de délivrer

aux délégués du Roi de France les revenus des Comtés. A quoi bon toutes ces précautions? Si la souveraineté eût été réellement engagée, on aurait remis les Comtés à Louis, qui en eût perçu les revenus comme il l'aurait entendu. On doit donc considérer le traité de Saragosse comme une convention, où Louis consent à fournir à Jean un secours qu'on évalue à deux ou trois cent mille écus d'or [1], au paiement desquels Jean engage en général les revenus de tous ses États, et en particulier ceux des Comtés. Louis jouira de ces derniers jusqu'à l'entier acquittement de la dette, dont ils serviront à payer les intérêts. Nous ne sachons pas que, depuis ce traité, il y ait eu de semblables stipulations entre Princes; mais, plus anciennement, il en avait existé. Ainsi, nous pouvons citer un accord fait en 1270 entre St Louis et le prince Édouard d'Angleterre (V. *actes de Rimer)*. Il faut convenir encore que si le Roi de France n'avait été infiniment plus puissant que le Roi d'Aragon, il n'aurait eu d'autre garantie de rentrer dans ses déboursés que la bonne volonté de celui-ci. Mais le traité donnait à Louis des droits positifs sur une somme très considérable; droits qui ne sont jamais perdus par le plus fort, et ce Prince prit pour les assurer des mesures telles que, sans les scrupules de Charles VIII, ou son ardent désir de conquérir Naples, les deux Comtés seraient restés indubitablement à la France. Observons de plus, que la cession de la souveraineté des Comtés, ne pouvait, en aucune manière, être stipulée dans un traité : elle aurait

1 Les secours donnés par Louis à Jean étaient bien payés : en effet, 200.000 écus d'or à 11 fr. 14 cent. chacun, font 2.228.000 fr. La solde d'une lance complète était alors (Daniel) de 30 liv. au mois ; pour sept cents lances, 21.000 liv., ce qui revient à 103.200 fr. d'aujourd'hui. D'où il suit qu'avec ces 200.000 écus d'or, il y avait de quoi payer les sept cents lances pendant plus de vingt-et-un mois ; et l'on ne saurait douter qu'avec ce secours, loyalement fourni, Jean ne fût venu à bout des Catalans, puisqu'il réussit en huit ans sans en jouir, et malgré ceux que Louis leur donna au contraire pendant cinq ans.

aliéné au roi Jean le cœur de ses plus fidèles sujets, et réuni les Catalans de tous les partis contre les Français. Le traité de Saragosse convenait parfaitement à Louis; car il ne décélait pas ses projets ultérieurs. Ses troupes entraient en Roussillon sous le prétexte honorable de venir au secours d'un Roi allié : reçues dans les principales places au pouvoir des partisans du Roi d'Aragon, il se rendit facilement maître des autres. Du reste, il comptait, pour la réussite de ses projets, sur son armée, sur les circonstances, sur son habileté à en profiter. Les intentions du Roi de France ne furent bien à découvert, qu'au moment de l'exécution du traité. Au lieu de sept cents lances, il fait marcher vers le Roussillon une armée considérable, sous les ordres du Comte de Foix. Ce général, gendre du Roi d'Aragon, devait, à ce titre, avoir une certaine influence sur les partisans de ce Prince. Quoiqu'il fût entièrement dévoué au Roi de France, ses troupes sont reçues dans les principales forteresses; elles enlèvent les autres, les occupent toutes avec de fortes garnisons, et se contentent de laisser quelques compagnies sur le revers méridional des Pyrénées, non pour combattre les Catalans, mais pour les empêcher de communiquer avec les Roussillonnais, qu'on cherchait à soulever contre une domination étrangère. Les choses restèrent dans cet état de 1463 à 1466; mais, à cette époque, Louis, non content de livrer passage à travers les Comtés au compétiteur du roi Jean, lui fournit des secours en hommes et en vivres, et finit par prendre ouvertement son parti. Cependant, les Comtés étaient horriblement maltraités par les Français. Enfin, en 1471, Jean, ayant pacifié la Catalogne, et voulant profiter de l'exaspération des Roussillonnais contre leurs oppresseurs, envoie un corps de troupes dans les Comtés. Partout où

les Français ne furent pas assez forts pour comprimer l'esprit public, toute la population se leva en faveur du Roi d'Aragon, et reçut ses soldats comme des libérateurs : Perpignan même réussit à secouer le joug en 1473. Il faudrait être totalement insensible aux nobles impulsions du sentiment national, pour prétendre qu'un peuple victime d'un véritable guet-à-pens (quel autre nom peut-on donner à la conquête de ce pays par Louis XI?) n'a pas le droit de s'unir à l'armée de sa nation venant le délivrer de l'oppression étrangère. Osera-t-on donner aux Roussillonnais le nom de rebelles à un Roi, dont les droits n'étaient dus qu'à la force et surtout à la perfidie? Mais, dira-t-on, la position de Bernard d'Oms était bien différente : après avoir été Sénéchal de Beaucaire, il l'était de Perpignan au moment de l'entrée des Aragonais. S'il avait occupé la première de ces places, il eût dépendu du Roi de France par sa charge, de celui d'Aragon par sa naissance et ses fiefs. D'après les lois féodales encore alors en vigueur, il pouvait combattre pour l'un des deux Rois, en remettant à l'autre sa charge ou ses fiefs. N'étant plus Sénéchal de Beaucaire, mais de Perpignan, il se trouvait dans un cas plus favorable; car, si Louis prétendait lui avoir donné cet emploi, D. Bernard pouvait, avec bien plus de raison, prétendre ne l'avoir reçu que du Lieutenant-Général du Roi d'Aragon (voir plus haut), et, par conséquent, ne devoir fidélité qu'à ce dernier. Jean, souverain légitime aux yeux des Roussillonnais, avait droit d'exiger ses services; il les réclama en entrant dans le Comté : que devait faire D. Bernard? Disons-le hardiment : il se devait à sa patrie et à son Roi; et s'il ne prit pas le parti le plus sûr, puisque ce n'était pas celui du plus fort, assurément c'était le seul convenable à un homme d'honneur, à un bon citoyen, et sa conduite

aurait dû lui attirer l'estime, au moins l'indulgence d'un vainqueur généreux. Sa condamnation fut d'autant plus inique, que, par l'article douze du traité fait à Perpignan le 16 septembre, ratifié par Louis le 10 novembre 1473, les deux Rois accordent une amnistie pleine et entière, pour tous les faits antérieurs, aux habitants originaires des Comtés, ou qui y possédaient des terres. On dira peut-être que ce traité était rompu lors de la capitulation de Bernard: nous convenons que les deux Rois pouvaient se croire dégagés, l'un vis-à-vis de l'autre, de toutes les conditions qui les regardaient personnellement; mais ils n'en étaient pas moins liés vis-à-vis des particuliers, à qui ils avaient promis, par un serment solennel, une amnistie sans restriction, la plus complète qu'on pût imaginer. Louis y était d'autant plus tenu, qu'il avait rompu la paix en faisant incendier les récoltes du Roussillon, afin qu'on ne pût pas ravitailler Perpignan, dont le siége devait être sa première opération militaire. On a dit que Louis n'avait fait qu'user de représailles, les Aragonais ayant fait pendre un capitaine du parti français : mais cet officier fut-il puni pour un fait militaire et antérieur au traité de 1473? Non; il fut exécuté comme l'un de ces incendiaires chargés par Louis de détruire par le fer et le feu toutes les récoltes du Comté.

CHAPITRE XV.

ONZIÈME ÉPOQUE.

LE ROUSSILLON RENTRE SOUS LA DOMINATION DES ROIS D'ARAGON.

Les États de Ferdinand et d'Isabelle formèrent, par leur réunion, une puissante monarchie : après l'avoir pacifiée, ils l'agrandirent par la conquête de Grenade, qui eut lieu le 2 janvier 1492. Le 12 octobre suivant, Colomb découvrait un monde nouveau pour ces Princes, que la fortune semblait vouloir accabler de ses faveurs. Le Roussillon ne pouvait avoir pour eux toute l'importance qu'il avait eue pour les Rois d'Aragon. Ils ne négligèrent, cependant, aucun moyen d'en hâter la remise. Ferdinand s'était rendu à Barcelone pour être plus à portée de diriger ses agents dans les Comtés. Il partit pour Perpignan, avec la Reine, le 6 septembre 1493; ils y furent reçus avec les plus grandes démonstrations de joie. Par une des clauses du traité de restitution des Comtés, toutes les confiscations faites par les Français, pendant leur occupation, étaient annulées; mais les ecclésiastiques, quoique nés Français, conservaient leurs bénéfices en prêtant serment de fidélité au Roi d'Aragon, qui avait le droit de placer des gouverneurs et des garnisons dans les forts

1492.

et châteaux leur appartenant à raison de ces bénéfices. Toutes les dignités ecclésiastiques de quelque importance, telles que l'Évêché, les Archidiaconats, plusieurs Canonicats d'Elne, les Abbayes de Saint-Michel, d'Arles, de La Réal, de Saint-Génis, de Saint-André, de Sorède, le Prieuré del Camp, étaient possédées par des Français. Ferdinand s'empressa de faire exécuter une clause lui donnant les moyens de rétablir dans leurs biens, des familles qui ne les avaient perdus que par dévoûment à l'Aragon, et de s'assurer de la soumission des principaux membres du Clergé, qui ne pouvaient voir qu'avec peine ce changement de domination. Quant aux dispositions qu'avait prises Louis XI, en dispensant certaines villes de payer les rentes dont elles étaient chargées, il régla, dans son ordonnance rendue à Perpignan, le 1er octo-
1493. bre 1493, que, provisoirement, la moitié du revenu de ces villes serait destiné au paiement de ces rentes, sans que les créanciers pussent réclamer les pensions arriérées.

Le 21 septembre 1493, Ferdinand promulgue, à Perpignan, l'ordonnance qui expulse les Juifs des Comtés: c'était une conséquence de celle rendue le 30 mars 1492, pour chasser ces malheureux des Royaumes de Castille et d'Aragon. Dans la première, on leur accorde six mois pour vendre leurs biens, percevoir et solder leurs dettes actives et passives; dans la seconde, le délai n'est que d'un mois, au bout duquel ils doivent avoir vidé le pays sous peine de la vie, tant pour eux que pour les Chrétiens qui leur donneraient asile. Ces dispositions, d'une rigueur au moins excessive, ne frappèrent heureusement qu'un très petit nombre d'individus. Les calamités qui affligèrent le Roussillon et surtout Perpignan, de 1462 à 1479, y anéantirent le commerce, et contribuèrent beaucoup à affaiblir la colonie que cette nation cosmopolite y

avait établie; colonie qui déclinait beaucoup depuis un siècle, dans un pays où elle ne pouvait vivre que par l'usure et le petit trafic dédaigné par les Chrétiens. D'ailleurs, la restitution des Comtés était pressentie depuis deux ans, et stipulée dans un traité depuis huit mois, lorsqu'elle fut effectuée. Les Israélites peu nombreux établis dans la province, eurent donc le temps de prendre des précautions pour mettre en sûreté leurs familles et leurs fortunes : ils n'y manquèrent pas. Aussi, leur expulsion, mesure certainement très cruelle pour ceux qu'elle frappait, passa comme inaperçue au milieu d'une population agitée par les passions politiques qu'excite toujours un changement de gouvernement. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur dépouille ne tenta l'avidité de personne, comme l'on peut s'en convaincre par l'inventaire que dressèrent les officiers royaux, et conservé dans nos archives, avec la plupart des papiers relatifs à cet objet.

Ces archives ne nous offrent rien concernant une autre ordonnance de Ferdinand bien plus importante, celle qu'il rendit sur les *Vassallos de Remensa*. On appelait ainsi des paysans sur lesquels les Seigneurs avaient certains droits, dont la dénomination de *mal usos* (mauvais usages), indique assez combien ils étaient durs pour les malheureux qui y étaient soumis. Les six plus odieux de ces *mal usos* étaient : 1° *Remensa personal :* un paysan ne pouvait quitter la terre du Seigneur sans en avoir obtenu la permission en payant; 2° *Interstia :* le Seigneur héritait du tiers du bien de son vassal mort intestat, laissant femme et enfants, et de la moitié s'il ne laissait qu'une femme ou des enfants; 3° *Cogulia :* la dot de la femme adultère était partagée entre le vassal et le Seigneur, qui la prenait tout entière si le premier cherchait à cacher son malheur; 4° *Exorquia :* si le vassal mourait intestat sans enfants, ce qu'on

appelait *exorch :* la part qu'auraient eue les enfants appartenait au Seigneur, les héritiers naturels avaient le reste; 5° *Arsia :* le vassal était tenu de payer au Seigneur une certaine somme, si la métairie qu'il tenait de lui devenait par sa faute la proie des flammes; 6° *Forma de despojo forçado :* quand le vassal hypothéquait sur ses biens la dot de sa femme, le Seigneur prenait le tiers du droit de lods. Les *Vassallos de Remensa* s'étaient souvent révoltés; et sous le règne agité de Jean Ier, ils eurent presque toujours les armes à la main, soit pour soutenir le Roi, soit pour combattre contre leurs Seigneurs. On avait fait plusieurs projets pour tarir cette source de divisions intestines. Ferdinand, plus heureux que son père, ayant réussi à engager les deux parties à s'en remettre à sa
1486. décision, rendit à Guadaloupe, en 1486, une ordonnance qui affranchissait ces paysans de tous ces droits, moyennant que chacun d'eux s'engageât à payer à son Seigneur 60 sols barcelonais, ou à lui servir une rente 5 p. °/₀ de ce capital. Si les *Vassallos de Remensa* eussent été nombreux dans le Roussillon lorsqu'il fut restitué à Ferdinand, il n'est pas douteux que ce Prince aurait promulgué une ordonnance pour faire jouir ce pays du bienfait de celle de 1486, ou bien qu'on aurait trouvé, postérieurement à cette époque, quelque exemple de l'existence de ces *mal usos*. Nos archives gardant sur ces objets un silence absolu, nous devons en conclure que le Roussillon était déjà délivré de tout ce que le régime féodal avait de plus odieux par les actes nombreux d'affranchissement de ces droits, et d'autres bien moins onéreux, que les Rois, les Seigneurs et le Clergé avaient donnés ou vendus à des communes ou à des particuliers durant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, actes dont nous avons parlé ci-dessus.

Ferdinand ayant séjourné un mois à Perpignan, revint

à Barcelone, où, le 4 novembre 1493, il ordonna, tant de sa propre autorité, que de celle qu'il tenait des Cortés, de frapper dans cette ville et à Perpignan, une monnaie dite *principat,* au titre et du poids des ducats de Venise, et des croats et demi-croats au titre de 11 $^1/_2$ deniers, à la taille de 72 croats au marc, dont le coin devait être celui des anciennes monnaies d'or pour les principats, et celui des anciens croats pour les nouveaux. Il veut, dans cette ordonnance, que le principat ait cours pour 12 croats; qu'on ne puisse faire, qu'au poids, un paiement considérable en argent, et quel qu'il soit en or; qu'on ne soit tenu à recevoir en billon que la valeur du quart d'un croat. Il ordonne, en même temps, que les *carlins* et les *parpailloles* cessent d'avoir cours en Roussillon dans quatre mois: les premiers étaient des *carolus* frappés sous Charles VIII, valant 10 deniers; les parpailloles, une monnaie déjà usitée en Languedoc en 1431 (D. Vaissette). Le 9 juillet 1493, il nomma Gouverneur du Roussillon, Louis, fils de Bernard d'Oms, dont nous avons vu la fin tragique, et pour Capitaine-Général dans les Comtés, D. Henri Henriquez, son cousin-germain. De ces deux nominations, la première récompensait dans le fils les services du père; par la seconde, il témoignait son affection à ses nouveaux sujets. Le 30 mars 1496, il permit de fabriquer, à Perpignan, de la monnaie de billon, de la matière et du poids qu'il plairait 1496.
aux Consuls. Les concessions du Domaine de la Couronne faites par les Rois de France, avaient probablement été annulées, puisqu'on voit, en 1495, le Procureur-Royal concéder une prise d'eau sur le canal de Perpignan, donné à cette ville en 1488 par Charles VIII. Mais le Roi d'Aragon, ne voulant pas priver cette cité fidèle d'une faveur qu'elle avait obtenue d'un Gouvernement illégitime à ses yeux, confirma en 1504 la donation faite en 1488.

La paix, que la restitution des Comtés à l'Aragon semblait assurer pour long-temps entre la France et l'Espagne, ne fut pas de longue durée. Ferdinand ne put voir sans jalousie la rapidité des conquêtes de Charles VIII. Voulant empêcher ce Prince d'affermir sa domination en Italie, il conclut, le 31 mars 1495, un traité avec la République de Venise, le Pape, l'Empereur, le Duc de Milan. Par suite de cette alliance, les Aragonais, indépendamment de leur contingent à l'armée formée pour s'opposer à l'invasion du Royaume de Naples par Charles VIII[1], devaient attaquer le Roussillon. D. Henri Henriquez rassembla, à cet effet, vers la mi-novembre, quatorze cents lances et un corps d'infanterie à peu près d'égale force, auprès d'Opol; pénétra jusqu'à deux lieues de Carcassonne, et revint par Tuchan, emmenant soixante prisonniers, vingt mille bêtes à laine, et quatorze cents bêtes à corne ou juments. Cette expédition devait attirer en Roussillon des représailles: pour s'en garantir, on résolut, Salses n'étant pas tenable, de fortifier Claira, que l'on regardait comme très avantageusement placé pour couvrir le pays. Dès le commencement de janvier 1496, Don Henri marcha sur Caladroy : le gouverneur, soit lâcheté, soit corruption, rendit ce château, sans le défendre, à Jean de Leyna, commandant l'avant-garde. Pendant cette expédition, un corps français de sept cents fantassins, cent hommes d'armes et cent cinquante chevau-légers, entrait dans la Salanque par le grau de Leucate, et enlevait quinze cents têtes de menu bétail; mais quelque cavalerie, sortie de Perpignan, renforcée par celle qu'on avait placée dans les châteaux de la frontière, lui fit lâcher la plus grande

[1] D. Pierre Delpas, Perpignanais, commandait en Italie la cavalerie légère espagnole. Ami et compagnon du grand capitaine Gonsalve de Cordoue, il se distingua dans cette campagne, et termina glorieusement sa vie à la bataille de Ravenne.

partie de ce butin, et le poursuivit jusqu'à Leucate. Un autre petit détachement avait enlevé, pendant la nuit, mille têtes de bétail réfugié dans les fossés de Rivesaltes; mais atteint par la garnison, il fut obligé d'abandonner sa prise. Pour se mettre à couvert de ces incursions, on répara à la hâte les fortifications de Salses, d'Elne, de Collioure. On construisit sur le grau un château de bois si fort et si bien placé qu'on ne pouvait l'attaquer qu'avec de l'artillerie; on y mit, pour commandant, un écuyer de la compagnie de Bernard Francès, avec une garnison de dix arquebusiers et autant d'arbalétriers; on y plaça trois *ribaudequins* [1]. Pour plus de sûreté, on envoya dans l'Ampourdan tous les troupeaux de la Salanque. Non content de ces précautions, Don Henri fit, au mois de mars, une course jusqu'à Narbonne, et l'un de ses capitaines prit et rasa le château de Montfort. On acquit la certitude qu'un grand corps de troupes françaises s'avançait vers la frontière. Pour que le Roussillon ne fût pas sans défense, on y envoya mille Aragonais, moitié hommes d'armes, moitié cavalerie légère, huit cent cinquante lances castillanes, douze cents chevau-légers de la même nation, et quatre mille hommes d'infanterie, composée à la manière de ce temps, de piquiers, d'arbalétriers et d'archers. Ces dispositions n'empêchèrent point un parti français de se glisser jusqu'aux environs de Saint-Laurent, village situé tout près du château de bois, pour enlever cent cinquante juments qui dépaissaient dans la campagne. Don Henri, averti à temps, fit sortir de Perpignan des troupes, qui, s'étant placées en embuscade, tombèrent à l'improviste sur les Français; les battirent, et leur firent quelques prisonniers, parmi lesquels se trouva le gouverneur de Leucate.

[1] Ancienne pièce d'artillerie, longue de 36 calibres, et lançant un boulet de plomb pesant 1 livre 3/4, chassé par une charge de même poids.

Depuis le 29 juin 1496, jour où cette rencontre eut lieu, on resta tranquille de part et d'autre jusqu'au 28 octobre, où le maréchal de Saint-André, ayant rassemblé dix-huit mille hommes aux environs de Narbonne, sous prétexte de les conduire en Italie, tomba de nuit et à l'improviste sur Salses; dressa ses batteries, et canonna le lendemain la place avec une telle furie, qu'il ouvrit le jour même
1496. une brèche praticable. L'assaut fut aussi vif que la défense molle; car, quoique la place fût mauvaise, comme elle avait sept cents hommes de garnison et vingt-neuf pièces de canon, elle aurait pu opposer une plus longue résistance. Mais les deux principaux officiers ayant été tués dès le commencement de l'action, le désordre se mit parmi les assiégés, qui abandonnèrent la brèche. Trois cents hommes seulement réussirent à se retirer dans le fort; on leur accorda, par capitulation, la vie sauve, condition qu'on ne tint pas exactement. D. Henri connaissait l'état de la place : assise sur une roche vive, sans fossés, n'ayant qu'un mur vieux et peu épais, elle devait être démolie aussitôt qu'on aurait construit une autre forteresse dans la plaine. Aussi, à la première nouvelle de l'entreprise des Français, marcha-t-il, avec les troupes qu'il put rassembler, au secours de la place, dont il apprit la reddition à son arrivée à Rivesaltes. Il s'avança, cependant, à la tête de deux mille chevaux et quatre mille hommes d'infanterie, et campa à une petite lieue des ennemis, postés sur la montagne qui domine Salses. Dans cette position, on conclut une trève de deux mois et demi. Les Français abandonnèrent leur récente conquête, et les Espagnols le château de Caladroy. Comme on s'attendait à une nouvelle attaque lors de l'expiration de la trève, on se décida à fortifier Elne, Collioure et surtout Claira. Les habitants du Roussillon, soutenant que cette guerre n'avait pas pour

objet la défense du pays, ne voulaient point contribuer à la réparation de ces places, appuyant leur refus sur les priviléges de la province, qu'il n'eût pas été prudent d'enfreindre dans un moment où l'on avait besoin de son concours. D. Henri dut, pour se tirer d'embarras, consentir à prolonger la trève jusqu'en novembre 1497. 1497.
Durant cet intervalle, des envoyés de Ferdinand, venus en Roussillon, négociaient la paix avec ceux de Charles VIII, établis à Narbonne.

Les troupes aragonaises étaient distribuées dans les forteresses du pays. La nombreuse garnison qui occupait Perpignan, ne vivait pas en très bonne intelligence avec les bourgeois: un mercadier nommé Serra, ayant eu une rixe avec Don Alonso de Souza, fut tué par cet officier. Les parents et amis du mort se portèrent en foule vers la maison occupée par D. Jean de Leyna, où, disait-on, le meurtrier s'était réfugié. Les soldats se mirent en devoir de leur en défendre l'entrée; et il s'ensuivit une violente lutte entre les habitants et les militaires. Don Henri accourut pour apaiser le tumulte, et fut atteint d'un coup de pierre, dont il mourut peu de jours après. On envoya le Comte de Ribagorce, avec quelque cavalerie, pour rétablir l'ordre dans la ville, et procéder sévèrement contre les coupables, soldats ou citoyens. Ce Seigneur, l'Évêque d'Urgel et Louis d'Oms, gouverneur de Perpignan, firent les informations les plus minutieuses pour découvrir le meurtrier. On reconnut que la pierre, lancée par l'un des défenseurs de la maison de D. Jean de Leyna, avait atteint, par l'effet d'un malheureux hasard, le Capitaine-Général, qu'on n'avait point visé, et on rejeta toute la faute sur D. Alonso de Souza, qui s'était réfugié en France. Pour éviter toute occasion de querelle, on retira les troupes de la ville, où elles étaient fort à charge à l'ha-

bitant, n'en laissant qu'au château et au Castillet; les autres furent distribuées dans les forteresses ou envoyées dans l'Ampourdan. Après avoir rétabli l'ordre, le Comte de Ribagorce fit visiter l'emplacement du fort projeté pour Salses. On le choisit au-dessous de l'ancien, dans un endroit où se trouvait une source que l'ennemi ne pouvait détourner, et on se mit à y travailler avec la plus grande activité. Don Sancho de Castille, qui dans les guerres précédentes avait servi en Roussillon, fut nommé pour remplacer D. Henri; il lui fut recommandé d'être ferme à l'égard des militaires. Le Gouverneur eut ordre d'en agir de même à l'égard des bourgeois; car on était mécontent de la conduite des uns et des autres.

Le nouveau Capitaine-Général, après avoir reconnu la province confiée à ses soins, jugea que Salses, Perpignan, Elne, Collioure et Puycerda, étaient les seules places nécessaires pour la défendre; il regarda Claira comme sans utilité pour les Espagnols. Cependant, les envoyés de Ferdinand, dans le but de hâter la conclusion de la paix, furent à Narbonne s'aboucher avec les plénipotentiaires français. On convint qu'ils se rapprocheraient pour accélérer la marche des négociations. En conséquence, les premiers s'établirent à Rivesaltes, et les seconds à
1498. Sijean. La paix conclue en 1498, fut comme le préliminaire du traité d'alliance que les Rois de France et d'Aragon contractèrent bientôt après pour la conquête et le partage du Royaume de Naples. Le but même de cette alliance devait la rendre peu durable; et la mésintelligence qui la fit rompre en Italie, ne tarda pas à produire son effet en Roussillon. Dès le commencement de 1503[1].

[1] On voit par un [illegible] 27 septembre 1501, entre un prisonnier [illegible] guerre français [illegible] envoyés aux galères [illegible] s'ils ne trouvaient [illegible] un habitant [illegible]

les troupes rassemblées par le maréchal de Rieux sur la frontière, firent naître des craintes pour cette province. On y dirigea les corps espagnols stationnés en Ampourdan; on garnit d'infanterie Claira, Baixas, Elne, Millas et la citadelle de Perpignan; on pourvut Collioure de tout ce qui était nécéssaire pour soutenir un siége dont on le disait menacé. A la fin d'août, le maréchal de Rieux vint avec une forte armée camper à la Palme, et manifesta le dessein d'entreprendre le siége de Salses. D. Frédéric de Tolède, duc d'Albe, chargé de la défense du Roussillon, n'avait que six mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux. Il confia Salses, dont les fortifications n'étaient pas terminées, à D. Sancho de Castille, avec mille hommes. Ayant jeté une faible garnison dans Collioure, il se plaça avec le reste de ses troupes à Perpignan, où il établit aussi ses magasins. Le 10 septembre, le Général français poussa une reconnaissance sur Salses, et se retira dans son camp après avoir essuyé quelques coups de canon de la place. Le duc d'Albe en ayant eu avis, partit avec cinq cents hommes de cavalerie légère; mais n'étant arrivé qu'une heure après le départ des Français, il les fit suivre jusqu'aux environs de la Palme, sans pouvoir les atteindre. Le 15, le Maréchal dressa son camp auprès de la fontaine; occupa les hauteurs voisines avec de l'infanterie, qu'il fit avancer le lendemain vers la vieille forteresse, dans l'intention de tirer des montagnes à l'étang un retranchement propre, à la fois, à couvrir ses quartiers et à envelopper le château. L'artillerie du nouveau fort et les arbalétriers postés dans le vieux château, empêchèrent les ennemis de travailler pendant tout le jour: ils s'en dédommagèrent la nuit suivante. Leur position entre le grand chemin et l'étang, était parfaitement couverte, le 16; ils avaient même placé sur la dernière hauteur du côté de

Rivesaltes, une coulevrine, dont ils tirèrent quelques boulets sur le château, qu'ils dépassèrent toujours. Tandis que les Français cherchaient ainsi à couper les communications de Salses avec Perpignan, le Duc d'Albe rassemblait des troupes de tous côtés : il en établissait à Rivesaltes et à l'entrée du grau ; jetait, tant par ce passage que par les montagnes, des partis sur les derrières des assiégeants ; recommandait à sa cavalerie légère d'inquiéter les convois destinés pour le camp, et de tomber sur tout ce qui s'écarterait trop des retranchements. L'infériorité de ses forces avait ôté toute confiance aux siens : pour relever leur courage, il résolut de prendre, entre Saint-Laurent et l'étang, une position, d'où il pourrait, à la fois, soutenir son avant-garde, postée non loin de Salses, et les coureurs envoyés par le grau. Sûr que les Français n'abandonneraient pas le siége pour venir l'attaquer, il avait l'air d'offrir à une armée supérieure un combat, qu'il était toujours maître d'éviter en se retirant par Claira sur Perpignan. Cette conduite, audacieuse en apparence, mais sage en réalité, ne tarda pas à faire renaître la confiance dans un général qui paraissait ne rien craindre. Les Français ne songeaient qu'à presser le siége ; ils avaient déjà attaché le mineur à la contrescarpe, et ouvert avec leur canon une brèche à la tour principale. Le Duc parvint à faire entrer dans la place un petit renfort de soixante hommes d'élite, et vint camper sous les murs de Rivesaltes. De là, il faisait battre, au moyen de sa cavalerie légère, le chemin de Salses à Saint-Laurent, par où les partis ennemis allaient s'approvisionner de bois dans les villages de la Salanque, abandonnés par les habitants. Ces courses amenèrent quelques escarmouches, dont la plus forte eut lieu auprès du Mas de la Garrigue, où deux cent trente Français furent tués, blessés

ou pris dans une embuscade. Après ce petit combat, le Duc se retira sur Perpignan avec ses hommes d'armes, se contentant d'inquiéter les frontières du Languedoc par des détachements, dont l'un s'empara des châteaux de Caladroy et de Bellesta. La garnison de Salses indiquait, par les signaux dont on était convenu, qu'elle n'était pas encore réduite à la dernière extrémité. Le Duc d'Albe, pour tracasser les assiégeants, se porta avec sa petite armée sur Claira, et s'avança avec partie de sa cavalerie légère sur Saint-Hippolyte, dans le dessein d'y surprendre un parti ennemi, et de pousser par le grau un détachement jusqu'aux environs de Narbonne. Cette troupe trouvant le passage fermé par un fort de bois, ne put aller plus loin, et l'armée dut se retirer sur Perpignan. Cependant, le siége était pressé avec vigueur; une brèche considérable, pratiquée à un ouvrage encore imparfait, avait comblé le fossé de ses débris. D. Sancho, ne le jugeant plus tenable, l'abandonna en le faisant sauter au moment où les Français s'y logeaient. Cette opération fit perdre beaucoup de monde aux assiégeants; mais la place, quoique souvent ravitaillée, commençait à donner de l'inquiétude. Heureusement, l'armée espagnole ayant reçu de nombreux renforts, et comptant dix mille hommes d'infanterie, quatorze cents hommes d'armes et quinze cents chevau-légers, le général ne craignit plus de s'approcher du camp français et de lui envoyer quelques décharges d'artillerie. Voyant que l'armée ennemie refusait d'en venir à une action, il profita des facilités que lui donnait la disposition des montagnes pour se poster entre la France et le camp. Ce mouvement occasionna quelques petits combats, dont le plus important eut lieu sur le chemin de Salses à Opol, et tourna à l'avantage des Espagnols, qui poursuivirent les Français jusque sous leurs retranchements.

Bien résolu à faire lever le siége de Salses, Ferdinand, après avoir envoyé de nombreux renforts à son armée du Roussillon, se rendit en personne à Perpignan le 19 octobre. Ce jour-là même, il fit attaquer par un gros détachement le blockhaus construit par les Français à l'entrée du grau, et l'emporta de vive force, malgré l'artillerie dont il était muni. Alors, le comte de Dunois, nouveau général des Français, voyant que ce détachement pouvait tomber sur ses derrières, tandis que le Roi, à la tête de son armée l'attaquerait de front, se décida à lever le siége. Il retira cette nuit même son artillerie par le chemin de Narbonne, sans que les Espagnols en fussent informés; et le lendemain, descendant dans la plaine comme pour offrir le combat, il continua sa retraite entre les montagnes et l'étang, abandonnant quelque artillerie et brûlant ses tentes; ce qu'il exécuta sans être inquiété, Ferdinand ne s'étant mis à sa poursuite que le lendemain, 21 octobre, après avoir été rejoint par le détachement envoyé vers le grau. D'ailleurs, à peine eut-il fait quelques lieues sur le territoire de France, ce Prince, manquant de vivres et ne trouvant pas d'eau pour son armée, où l'on comptait vingt mille hommes d'infanterie et sept mille cavaliers, se retira à Perpignan, après avoir armé Chevaliers, sur les terres de France, quelques Gentilshommes de sa suite, cérémonie regardée alors, dans de pareilles circonstances, comme un témoignage de la victoire.

Ferdinand confia le soin de son armée au Duc d'Albe: celui-ci l'ayant pourvue de tout ce dont elle avait besoin, mit le siége devant Leucate le 28 octobre. Le Gouverneur voyant les batteries établies dès le lendemain, rendit la place, à condition que la garnison serait envoyée en France, sans armes, mais avec ses habits. Sijean, la Palme, Fitou, Treilles, Roquefort se rendirent aussi: on prit d'assaut

Castelmaure, après y avoir fait une brèche au moyen de la sape; on s'empara de Saint-Jean-de-Barrou, de Freixa, de Vilaseca, et on poussa les Français jusqu'à Narbonne, en faisant un grand dégât dans le pays. La saison n'était pas favorable pour entreprendre le siége de cette place. Les Généraux français ayant proposé une trève, le Duc y consentit et se replia sur Perpignan. Les négociateurs l'y suivirent, et l'on conclut, pour cinq mois, un armistice, dans lequel n'étaient pas comprises les armées navales, ni celles d'Italie. Ferdinand partit pour Barcelone, laissant le commandement de ses troupes en Roussillon au marquis de Dénia, et le gouvernement de Salses à D. Dimas de Requesens. Ses Ambassadeurs en France réussirent à faire prolonger la trève pour trois ans. Ce fut un grand bonheur pour le Roi d'Aragon, à qui la mort de la reine Isabelle, arrivée le 26 novembre 1504, suscita de grands 1504.
embarras en Castille. Le mariage qu'il contracta, le 18 mars 1506, avec Germaine de Foix, nièce de Louis XII, acheva d'assurer la tranquillité de ses frontières du côté de la France; et cette paix permit à plusieurs guerriers du Roussillon d'aller combattre au loin pour les intérêts et la gloire de l'Espagne. C'est ainsi qu'en 1511, on voit D. Bérenger et D. Jean d'Oms, l'un commandant quelques galères, l'autre capitaine dans les troupes de débarquement, aller au secours des Portugais enfermés dans la place de Tanger, assiégée par le Roi de Fez. La garnison, soutenue par ce renfort, fit une sortie vigoureuse, dont le résultat fut la levée du siége par les Maures. Ce même Bérenger commandait, en 1516, la flotte qui porta auprès d'Alger l'armée de D. Diego de Vera. Ayant ramené en Espagne les restes de cette malheureuse expédition, il battit, l'année suivante, une escadre barbaresque, et lui prit quatre galères. Les conquêtes de Ferdinand sur les

côtes d'Afrique, avaient été fort avantageuses au commerce de la Catalogne et du Roussillon; car, à la demande des
1510. Cortés, en 1510, ces provinces avaient obtenu le droit de commercer librement avec Alger, Tunis, Tripoli et Bougie. Le *Bras ecclésiastique,* dans ces mêmes Cortés de 1510, obtint de Ferdinand que le Clergé du Roussillon, quoique ne faisant point partie de la province de Tarragone, jouirait des mêmes droits et immunités que celui de la Catalogne. Sous le règne de ce Prince, nous trouvons la première ordonnance où il soit question de Bohémiens en Roussillon. Elle fut rendue en 1512 par Germaine de Foix, Lieutenante-Générale du Roi son mari: cette ordonnance les bannit de la Principauté de Catalogne et du Comté de Roussillon, les condamnant à être fustigés s'ils y rentraient. Ils y sont désignés sous les noms de Grecs ou d'Égyptiens. Il ne parait pas qu'elle ait produit un grand effet; car on trouve, dans la suite, plusieurs autres ordonnances rendues contr'eux par Charles-Quint et Philippe II.

1516. Ferdinand-le-Catholique était mort le 23 janvier 1516; le Cardinal de Ximenés, à qui il avait confié la régence du Royaume de Castille, mourut le 8 novembre 1517, peu après l'arrivée de Charles-Quint en Espagne. Tous les germes de division que l'habileté du Roi d'Aragon ou la fermeté du Cardinal avaient empêché de se développer durant leur administration, éclatèrent au commencement du règne d'un prince jeune, entouré de Ministres, que leur qualité d'étrangers rendait odieux ou suspects. L'île de Majorque et le Royaume de Valence furent, toutefois, les seules provinces des États d'Aragon où éclata la guerre civile. La position du Roussillon inspirait quelques craintes, sa population étant en partie d'origine française. Les gens de guerre chargés de sa défense s'étaient retirés chez

eux, probablement faute d'être payés; car les gouverneurs des forteresses ne recevaient point leur traitement, et ces places manquaient de tout ce qui était nécessaire à leur défense. Ces détails sont extraits des instructions données au Député envoyé en 1516 par la ville de Barcelone à son nouveau Souverain. Ces instructions nous offrent quelques renseignements sur le gouvernement et l'administration de la Catalogne et des Comtés, que nous aurions fait connaître, si nous n'avions jugé plus convenable de nous en servir, ainsi que de plusieurs autres documents, tant imprimés que manuscrits, pour donner, ici, à nos lecteurs un ensemble aussi complet qu'il nous a été possible des institutions politiques qui, pendant plusieurs siècles, furent en vigueur dans ces provinces.

Les Comtes de Barcelone, devenus héréditaires, ne tardèrent pas à convoquer, dans le lieu de leur résidence, une Assemblée composée des Évêques, des Prélats, des Magnats, des Barons de leurs États, qui, sous le nom de *Curia, Cort* ou Parlement, avait quelque part à la législation et au gouvernement du pays. C'est dans une réunion de ce genre, que furent promulgués les usages de Barcelone, premier Code national, composé de 174 articles. Pénétrés de la maxime que les peuples ne doivent payer que les impôts consentis par eux, les Comtes de Barcelone regardaient ces Assemblées comme indispensables à leur gouvernement : aussi voit-on Raymond Bérenger III, à peine établi dans le Comté de Cerdagne, convoquer, le 2 des nones d'avril 1118, l'Évêque d'Elne, les Magnats et les Chevaliers du pays, pour faire, de concert avec eux, des ordonnances de police et de finances. Les nouvelles acquisitions de ces Comtes s'amalgamant peu à peu avec leurs anciennes possessions, la Cort des Comtes de Barcelone devint unique et générale pour tous les États, et

continua d'exister sous la même forme jusqu'au règne de Jacques-le-Conquérant. Nous avons vu que le Pape, ayant ordonné à Simon de Montfort de rendre aux Aragonais leur jeune Roi, les Grands, les Nobles, dix députés de chaque ville, furent recevoir à Narbonne l'enfant royal, et le conduisirent à Lérida, où tous lui prêtèrent serment de fidélité. La puissance des villes se révéla dans cette circonstance; et le zèle qu'elles y démontrèrent fit sans doute qu'on crut ne pouvoir se dispenser d'appeler aux Cortés ultérieures une partie aussi importante de la nation. On croit généralement que leurs Syndics assistèrent pour la première fois aux Cortés de Tarragone en 1218. Depuis lors, ces Assemblées se trouvèrent composées de trois *Bras* ou États : Le *Bras ecclésiastique,* où assistaient en personne les Évêques, les Abbés, les Commandeurs de Malte, et, par députés, les Chapitres et les Ordres religieux, était présidé par l'Archevêque de Tarragone. Dans le *Bras militaire,* les Magnats, les Barons, les Seigneurs de terre ayant justice, assistaient en personne; les Chevaliers et Gentilshommes y envoyaient, par chaque Viguerie, un député, auquel ils assuraient une indemnité : il était présidé par le Duc de Cardone; les Syndics envoyés par les trente-quatre villes formaient, sous la présidence du Syndic de Barcelone, le *Bras royal.* Ces Cortés furent d'abord tenues tous les ans, ou, du moins, toutes les fois qu'on les croyait nécessaires : elles devinrent triennales en 1301; dans la suite, on les tint à des époques plus éloignées. Elles devaient toujours être convoquées par le Roi, et ouvertes par le Souverain en personne. (Si elles l'ont été quelquefois par la Reine, comme Lieutenante-Générale, les États ont protesté pour que cela ne tirât pas à conséquence.) Chaque membre des Cortés devait être prévenu du jour et du lieu où se réunirait l'Assemblée, deux ou au moins

un mois avant son ouverture; et il devait s'y trouver en ersonne, ou s'y faire représenter par un procureur, muni le ses pouvoirs. Les Évêques et les Abbés ne pouvaient onfier leur procuration qu'aux Ecclésiastiques ou Religieux les plus élevés en dignité; les Magnats et les Barons pouvaient être représentés par des Chevaliers qui ne fussent pas tenus d'y assister eux-mêmes, car nul ne devait y figurer à la fois pour lui et pour un aure. (*Append.*, nº 19.) Dans ces Assemblées, on réglait outes les affaires relatives au bon ordre de l'État, à la ranquillité et à la félicité publiques. La loi était faite sur la proposition du Roi, adoptée par la majorité de chacun des trois États, ou bien sur la proposition des trois États et approuvée par le Roi : elle s'appelait *Constitution les Cortés*. Dans l'intervalle des sessions, les Rois faisaient les lois provisoires, connues sous le nom de *pragmatiques:* elles devenaient des lois, lorsqu'elles avaient été exécutées pendant un long intervalle sans aucune réclamation des États. Les impôts consistaient dans les droits perçus à l'entrée ou à la sortie de la province sur les céréales, l'huile, le vin, les bois, la laine, les draps, les matières d'or ou d'argent, les pierres précieuses, etc.; ils ne pouvaient être établis que par les Cortés; ils étaient perçus par les soins d'une espèce de commission intermédiaire, choisie, dans le sein des Cortés, et appelée *Députation*. Elle était de six députés, deux de chaque Bras et d'un avocat. De ces six députés, trois, dont un de chaque Bras, étaient particulièrement chargés de l'administration; les trois autres, appelés auditeurs, devaient recevoir les comptes de la Députation qui sortait, et remplacer les Députés absents de leur Bras. La Députation paraît n'avoir jamais cessé d'exister; mais elle ne reçut une organisation complète et définitive, que par les actes des Cortés

tenues de 1413 à 1433. L'époque de l'élection de ses membres fut fixée au commencement de juillet, pour entrer en exercice au 1er août suivant. Ils étaient élus par les six membres sortants de la Députation, en présence de six autres députés, pris deux dans chaque Bras. Ils restaient trois ans en charge, et ne pouvaient être réélus que six ans après leur sortie, intervalle qui, dans la suite, fut porté à douze ans. La Députation résidait à Barcelone: chacun de ses membres devait, au moins une fois le jour, se rendre dans le lieu de ses séances; l'avocat y venait trois fois par semaine, et toutes les fois qu'il y était appelé. Les trois députés chargés de l'administration, ne pouvaient s'absenter que deux mois par an; les auditeurs avaient quatre mois de vacances. Les appointements des députés administrateurs, d'abord d'un florin ou 11 sols par jour et par tête, furent portés à 15 sols en 1420, et à 16 sols, 6 deniers en 1433. Les auditeurs, payés en 1413 à raison de 3.000 sols par an, reçurent une augmentation de 300 sols en 1433. Le traitement de l'avocat fixé à 100 florins par an en 1413, fut porté à 1.500 sols en 1420, et à 2.000 en 1433. Les députés, auditeurs, avocat, obligés de voyager pour affaires publiques, touchaient une indemnité de trois florins par jour. La Députation était chargée de régler toutes les affaires administratives de la province; de faire percevoir les impôts votés par les Cortés; de les affermer en une ou plusieurs parties, suivant qu'elle le trouvait plus avantageux; de juger, avec l'assistance de l'avocat, son assesseur, toutes les affaires contentieuses en matière d'imposition, et surtout de veiller à ce que le Gouvernement fit observer les constitutions des Cortés, et n'enfreignit en aucune manière les priviléges de la province, des villes et des particuliers. Elle était chargée aussi de faire verser dans le Trésor royal le subside accordé au

Roi par les Cortés, pour subvenir aux besoins généraux de l'État. Elle nommait, dans chaque Viguerie, un membre des Cortés pour l'aider dans ses divers travaux. Elle pouvait le prendre dans l'un des trois Bras à son gré. Ce député local restait en place trois ans, pendant lesquels il ne pouvait prendre part à la ferme des impôts; mais il recevait des appointements déterminés par la Députation, qui nommait aussi tous les employés subalternes, et fixait leur salaire. Les auditeurs devaient avoir avec eux un commis, habile dans la comptabilité, pour les aider à recevoir les comptes des députés locaux et ceux de la Députation dont les pouvoirs expiraient. Nul compte ne pouvait être considéré comme réglé et reçu, que lorsqu'il avait été examiné et approuvé par chacun des trois auditeurs.

Le Roussillon et la Cerdagne ayant été irrévocablement unis à la Catalogne en 1344, commencèrent seulement alors à avoir des députés aux Cortés de cette province. Perpignan, Salses, Argelès, Collioure, le Bolo, Thuir, Prats-de-Molló, Villefranche, étaient les seules villes royales du Roussillon, et partant les seules qui eussent le droit d'envoyer leurs Syndics aux Cortés. Les Rois d'Aragon, avant l'union de ce Royaume à celui de Castille, gouvernaient la Catalogne par eux-mêmes, ou nommaient un Lieutenant-Général pour les remplacer en leur absence. Cette place n'était guère confiée qu'à la Reine, à l'héritier présomptif, ou tout au moius à un Prince du sang. Le titulaire était investi de tous les pouvoirs royaux, et nommait à tous les emplois. Dans la suite, ce gouvernement fut confié à un Vice-Roi, ou même à un Capitaine-Général, dont les pouvoirs étaient bien moins étendus. Le Lieutenant-Général, Vice-Roi ou Capitaine-Général, avait sous lui deux Lieutenants *(Portant-Veus)*, indépendants l'un de l'autre, dont l'un avait le gouvernement particulier de la

Principauté de Catalogne; l'autorité du second s'étendait sur les deux Comtés de Roussillon et de Cerdagne. Ces *Portant-Veus* avaient sous eux des officiers appelés Viguiers. On comptait quatre Vigueries dans les Comtés: 1° celle du Roussillon et du Vallespir, comprenant les deux premiers arrondissements actuels, moins le canton de Saint-Paul et la majeure partie de celui de Latour: son chef-lieu était Perpignan; 2° celle du Conflent et du Capcir, composée du troisième arrondissement, moins les cantons de Saillagouse et de Sournia: Villefranche en était le chef-lieu. Les deux autres, formées par la Cerdagne et la vallée de Ribas, avaient pour chefs-lieux Puycerda et Ribas.

Le *Portant-Veus* des Comtés résidait à Perpignan; était gouverneur du château de cette ville, et commandait, à ce titre, toutes les troupes stationnées dans son ressort. Il présidait un tribunal de sept membres, gradués en droit, où venaient aboutir, par appel, toutes les causes jugées en première instance par les Viguiers ou les Baillis assistés de leur assesseur. Il y avait, en outre, un Procureur-Général chargé de l'administration du domaine et des revenus particuliers du Roi. Il présidait la Chambre du patrimoine, tribunal composé d'un assesseur, d'un avocat et d'un Procureur-fiscal, auquel, dans les affaires importantes, il adjoignait quatre jurisconsultes pour prendre leur avis. On y jugeait, tant au civil qu'au criminel, toutes les affaires concernant le domaine, les eaux et forêts, les amortissements, la voirie. Le *Portant-Veus* parcourait quelquefois les Comtés pour examiner la conduite de ses subalternes, et réformer les abus. Il rendait compte de son administration au Roi lui-même, s'il se trouvait dans la province, ou à son Lieutenant-Général. Celui-ci recevait et examinait les plaintes qu'on

avait à élever contre les *Portant-Veus* et les Viguiers. Il présidait la Royale Audience de Barcelone, tribunal suprême, dont l'organisation varia avec le temps, et qui pouvait évoquer toutes les grandes affaires, celles où le Roi était intéressé, et celles qui exigeaient une justice prompte et expéditive. Tous les officiers royaux de la Catalogne, le Lieutenant-Général excepté, devaient être nés dans la province et y avoir leur domicile. Il en était de même pour les titulaires des dignités ecclésiastiques: l'Archevêché de Tarragone seul pouvait être donné à un étranger. Tous les employés, avant d'entrer en exercice, devaient prêter serment de ne jamais violer les lois, les usages, les priviléges généraux et particuliers, les constitutions des Cortés. Les Rois d'Aragon eux-mêmes, avant de recevoir le serment de fidélité des Catalans, devaient jurer le maintien des usages de la monnaie de Barcelone, des constitutions des Cortés, de tous les priviléges, les us et coutumes de toutes les villes, et, enfin, de maintenir l'union, en un seul corps, des Royaumes d'Aragon, Valence et Majorque, de la Principauté de Catalogne, des Comtés de Roussillon et de Cerdagne. La Députation et les Corps municipaux, pouvoirs permanents, veillaient à l'observation des lois, à la conservation de leurs priviléges, avec cette vigilance continue, mais tranquille, des peuples vraiment libres, et leurs réclamations présentées au Roi, d'une manière respectueuse, examinées par les Cortés et appuyées au besoin par elles, ne manquaient presque jamais d'obtenir le redressement des torts réels.

Charles-Quint vint en 1519 à Barcelone tenir les États 1519.
de Catalogne. Les Syndics de cette ville et ceux de Girone y occupèrent, comme toujours, le premier et le second rang parmi les Députés des villes. Perpignan et Tortose n'ayant pu s'accorder sur le troisième rang, auquel elles

prétendaient toutes deux, la dernière céda, en se réservant de faire valoir ses droits dans une autre circonstance. Ces Cortés ne négligèrent rien pour favoriser la fabrication et le commerce des draps. Elles obtinrent de l'Empereur la levée des entraves mises par les agents du fisc aux exportations de la province sur les côtes d'Afrique. Les draps fabriqués ailleurs qu'en Espagne furent soumis, d'après leur demande, à un droit de 20 p. % de leur valeur à leur entrée à Naples et en Sicile. Le commerce était fort inquiété par les corsaires barbaresques; on avait fait à diverses époques certaines dispositions pour le protéger. On convint aux Cortés de 1520 d'armer, à cet effet, quelques galères : les frais de cet armement devaient monter à 13.000 ducats, dont Charles offrit de payer 7.000; des 6.000 restant, 2.500 devaient être payés par la Catalogne, comme ayant soixante mille feux; 2.000 par le Royaume de Valence, où l'on comptait cinquante mille feux; Majorque et les îles voisines, dont le nombre de feux était évalué à douze mille, durent fournir 500 ducats; et la Sardaigne 1.000, car elle avait trente mille feux. Dans des Cortés postérieures, on proposa d'ordonner que chaque bâtiment de commerce aurait neuf hommes d'équipage, et serait armé d'un canon par chaque cent tonneaux de port, sans cependant être obligé d'avoir plus de cent hommes, quel que fût son tonnage. Pour défrayer le capitaine, on l'autorisait à augmenter le nolis de un pour cent. Plus tard, on voit les États de Catalogne offrir d'armer en course une galère, si Valence s'engageait à en faire autant, et l'Empereur à en armer deux.

1524. En 1524, quelques mouvements de troupes en Languedoc inspirèrent des craintes pour le Roussillon; on y fit passer des bandes allemandes, précédemment employées en Navarre et en Biscaye. Comme les fonds pour les solder

étaient point faits, elles furent, au moins en partie, ıtretenues aux dépens du pays. Lorsqu'on liquida ces ırnitures, en mai 1526, le Gouvernement se trouva voir, à des communes ou à des particuliers, plus de ·.000 ducats, qu'on solda en bons payables sur les emiers fonds qu'accorderaient les Cortés de Catalogne. les Français avaient songé à entrer en Roussillon, rrivée de ces Allemands les fit changer de projet. Dans mois de novembre 1524, ils pénétrèrent en Aragon par vallée d'Aran; mais ils furent obligés de rentrer en ance, n'étant pas assez forts pour se maintenir au-delà s Pyrénées. Les habitants de la frontière étaient singurement inquiétés par les coureurs français. Un acte du 3 juillet 1524 nous apprend, qu'à raison de ces incurons, le village de Réglelle fut abandonné par sa population, qui se retira à Ille. La paix conclue peu d'années près, entre François Ier et Charles-Quint, vint mettre ı terme à ce fâcheux état de choses : mais elle fut de ›urte durée; car nous voyons, par des actes de 1537, ı'à cette époque, on ne trouvait pas de fermiers à Millas, ınt le territoire était fort exposé au pillage des habiınts du pays de Fenouillet, qui, soutenus par quelques ›ldats français, poussaient leurs excursions jusque dans Conflent. Louis de Beaumont, capitaine-général des omtés, ayant reçu l'ordre de châtier ces maraudeurs, ssembla un corps de huit à neuf mille hommes, formé e vingt-quatre enseignes d'infanterie espagnole ou rousillonnaise, de deux cents hommes d'armes et huit pièces e canon, auxquels s'étaient joints cinquante-cinq gentilsommes à cheval du pays, deux cent cinquante hommes le milice bourgeoise de Perpignan, commandés par le troiiième Consul, qui, pendant cette expédition, portait pour narque distinctive un petit chaperon écarlate. Arrivés à

Estagel, de Beaumont y établit son camp, et envoie plusieurs détachements faire du dégât dans le pays ennemi, et brûler Sournia, Saint-Paul, Paziols et Tuchan : ils ne trouvèrent de résistance nulle part. Cette expédition, commencée le 17 septembre 1537, ne dura que dix jours; et là se bornèrent les exploits d'un corps qu'on aurait pu employer d'une manière moins barbare et plus utile. Le 6 novembre suivant, on convint d'une trève de trois mois, et d'envoyer des plénipotentiaires à Leucate pour travailler à la paix. Ils s'assemblèrent aux cabanes de Fitou; mais il ne résulta de leurs conférences qu'une prolongation de trève jusqu'au 15 juin 1538.

Pendant cette trève, Charles-Quint vint à Perpignan.
1538. Arrivé dans cette ville le 17 février 1538, il visita plusieurs fois les travaux de fortification qu'on exécutait alors auprès de la porte de Canet et vers le Castillet; il alla inspecter les forteresses de Salses et d'Elne, et repartit le 24 du même mois pour aller coucher à Palalda. Les Perpignanais crurent devoir faire à l'Empereur une réception plus solennelle qu'aux Rois ses prédécesseurs : le Clergé alla au devant de lui en procession à la porte Saint-Martin, pour le conduire à Saint-Jean; il se rendit de là au château, où il logea. Il y eut de grandes réjouissances dans la ville pendant son séjour : la Noblesse donna, en son honneur, sur la place du Puy, des joûtes auxquelles l'Empereur voulut bien assister. Si nous pouvions compter sur l'exactitude d'un manuscrit tombé par hasard dans nos mains, les bastions de Saint-François et de Saint-Martin étaient déjà construits lors de la visite de Charles-Quint; d'où l'on devrait conclure qu'on adopta, pour Perpignan, le système de fortification inventé, en 1523, par San-Micheli, peu d'années après qu'il l'eut appliqué pour la première fois à Vérone.

Le voyage de Charles-Quint ne calma point la mésintelligence qui commençait à régner entre les habitants de Perpignan et la garnison espagnole; elle s'accrut à tel point que, le 8 juin 1539, Louis de Beaumont, capitaine-général des Comtés, fit jouer l'artillerie de la citadelle contre les maisons de la ville. Un acte aussi violent, et qui, sans doute, ne fut pas conseillé par une justice impartiale, n'empêcha pas que le 1er mars 1540 il n'y eût une rixe nouvelle, qu'il chercha à apaiser par le même moyen : le canon abattit le clocher de la Réal. 1539.

Jusqu'en 1542, les guerres occasionnées par la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, ne produisirent sur nos frontières que des incursions fâcheuses, mais sans résultat. Le Roi de France tenant fort à ses droits sur le Milanais, avait presque toujours dirigé vers l'Italie le plus grand effort de ses armes. Ses vues changèrent alors; et le Roussillon, regardé comme la partie la plus vulnérable de l'Espagne, devint le principal théâtre de la guerre. D'après l'avis de Montpezat, son lieutenant-général en Languedoc, il résolut d'assiéger Perpignan, que cet officier assurait être en fort mauvais état et mal pourvu d'artillerie et de munitions de toute espèce. Montpezat était bien informé, si l'on doit juger de l'état de la capitale, par celui où se trouvaient, vers cette époque, Puycerda, Carol et la Tour-Cerdane. Nos archives nous apprennent *(Cart. R.)* que N. d'Altarriba, gentilhomme du pays, à qui ces places étaient confiées, se plaignait en 1536, au Capitaine-Général et à un Inspecteur, que toutes ces forteresses tombaient en ruines; qu'il n'avait pour la garde de chacune d'elles, que vingt soldats, qui n'étaient pas payés depuis huit ans; qu'il s'épuisait en efforts impuissants pour les soutenir, et en réclamations restées toujours sans réponse, quoique ces places fussent

constamment menacées par les Français des pays de Foix et de Sault.

Une entreprise telle que le siége de Perpignan, exigeait de grands préparatifs : l'armée commandée par le Dauphin, ayant sous lui le Maréchal d'Annebaut et Montpezat, était de quarante mille hommes de pied, deux mille hommes d'armes et autant de chevau-légers, faisant en tout cinquante-huit mille hommes ; car alors on en comptait huit par chaque homme d'armes : elle traînait à sa suite soixante pièces de canon. Un mouvement de troupes aussi nombreuses ne pouvait s'opérer promptement, ni échapper à des hommes tels que du Guast et André Doria. Ils s'empressèrent d'en informer Charles-Quint ; et l'Amiral, ne doutant pas que Perpignan était menacé, ordonna à son neveu Jeanetin Doria, qui commandait une escadre sur les côtes de Catalogne, de se hâter de pourvoir cette place de toutes les munitions nécessaires pour soutenir un siége. On y conduisit les douze pièces de canon portant chacune le nom d'un Apôtre, que Barcelone venait de faire fondre pour les offrir à l'Empereur. De son côté, le fameux Duc d'Albe, capitaine-général de la Catalogne, ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à la défense de Perpignan, qu'il confia à Jean d'Acuña. Profitant de la lenteur des mouvements de l'armée française, il fit filer en Roussillon deux mille Castillans et dix enseignes de Catalans ou Roussillonnais, s'élevant à trois mille huit cents hommes, commandés : les Catalans, par le Vicomte de Rocaberti, Don Gui Maça, Don Bernard de Pinos, le Baron de Llagostera, Mossen Vilanova, Alero de Madrigal et Louis de Cardone ; les Roussillonnais, par Charles d'Oms, gouverneur des Comtés, Don Bernard Albert et Mossen Vidal-Grimau. Le Duc porta ces Catalans et Roussillonnais dans les montagnes au nord de la province, les

faisant soutenir par un corps de cavalerie formé par la noblesse et les principaux habitants du pays, dont très peu se dispensèrent de servir dans une circonstance aussi importante. Il leur recommanda d'observer les Français sans se compromettre, et de se replier sur la ville, à l'approche de forces imposantes, pour renforcer la garnison. Il mit sur pied la milice bourgeoise, créée par Jean II, confirmée par Ferdinand en 1503, et par Charles-Quint en 1525 : cette milice rendit dans cette occasion de grands services sous les ordres du premier Consul, Galdéric Font. De plus, huit mille citoyens : prêtres, moines, pères de famille, femmes et enfants, furent d'un grand secours dans tous les travaux de démolition et de construction exigés pour la défense. On détruisit d'abord un couvent de Clarisses, qui, situé hors la ville et à proximité du château, pouvait être utile aux assiégeants. On démolit ensuite l'église de Notre-Dame-du-Pont et un couvent, qui se trouvaient entre le pont de Pierre et la porte Notre-Dame.

Enfin, le 3 août, l'armée française entra en Roussillon par Estagel, qu'elle prit sans coup-férir. La nuit suivante, une autre colonne, où se trouvaient les Italiens, entra dans la Salanque par le grau de Leucate. Les colonnes françaises s'arrêtèrent quelques jours, ne s'occupant qu'à faire arriver l'artillerie et les convois, et s'emparant de tous les lieux compris entre la frontière et la capitale. Ils n'y trouvèrent d'autre résistance que celle que leur opposèrent quelques malheureux paysans, qui, prenant leurs clochers pour des places fortes, s'y retranchèrent et cherchèrent à s'y défendre, pour leur malheur et celui de leurs villages. Les Français, maîtres de tout le pays jusqu'à la Tet, établissent un camp en avant de Pia et de Bonpas; passent la rivière vers Ste-Marie et Villelongue,

et occupent fortement les hauteurs de Castell-Rosselló. Ils restèrent plusieurs jours dans cette position, faisant filer des troupes sur le Tech et le long de la mer, pour couper à la ville de Perpignan toute communication avec l'Espagne. Il ne restait plus à cette Puissance que les places de Salses, Elne, Collioure et Perpignan : le siége de cette dernière commença le 23 août. Les troupes de Pia et Bonpas, pour attirer de leur côté l'attention des assiégés, firent ce jour-là une grande démonstration de forces vers le pont de Pierre et la rive gauche de la rivière, en aval. Il en résulta une vive escarmouche dans le lit et sur les bords de ce torrent, où l'artillerie du Castillet et celle du bastion Saint-Lazare, qui couvrait le pont, firent éprouver quelque perte aux assiégeants. Le soir même, un gros corps, venant de Castell-Rosselló, déboucha par les chemins d'Elne et de Cabestany. On ouvrit la tranchée dans cette partie ; et, malgré le feu de la place, qui tua beaucoup de monde, on ne cessa d'y travailler nuit et jour. Aussi, dès le 29 août, l'assiégeant parvint à démasquer une batterie de trente pièces, où se trouvait une coulevrine de 75 livres de balles. Quoique cette énorme pièce ne pût tirer que quelques coups, sous la protection du feu des autres, les Français ne cessaient d'avancer leurs travaux ; et le 1er septembre, ils avaient construit, vis-à-vis la porte d'Elne, une nouvelle batterie qui n'était plus qu'à un jet de pierre des remparts. Cette situation, menaçante également pour la citadelle, jeta la consternation parmi les assiégés, qui, naguères, se moquaient des Français, en les comparant à des taupes. On ne pouvait être délivré de cette batterie que par un coup de main hardi : il fut tenté. Deux capitaines castillans, Mortxura et Besserro, descendent vers le soir dans les fossés, par la fausse porte de la citadelle, suivis de

trois cents soldats d'élite; ils se glissent en silence le long de la contrescarpe, jusque devant la porte d'Elne; se jettent brusquement sur la batterie; en chassent la garde; enclouènt quelques pièces; en jettent d'autres dans le fossé, et se retirent, par le même chemin, devant les renforts qui arrivent, n'ayant eu que trois morts et huit blessés. Brissac, colonel de l'infanterie française, qui, le premier, avec quelques hommes, attaqua les trois cents Espagnols, acquit une grande gloire parmi les siens. Sa valeur sauva l'artillerie; mais elle ne put réparer l'effet moral produit par ce combat. Deux ou trois jours après, les Français abandonnèrent la batterie, pour en construire une autre un peu en arrière et à droite de la première, sur un côteau au pied duquel était le moulin de l'Évêque. Cependant, les assiégés et les garnisons voisines ne négligeaient rien pour retarder les opérations du siége. D. N. d'Oms, chevalier de Malte, prévenu qu'un convoi de barques françaises allait partir de Leucate pour porter aux camps des munitions de toute espèce, sort de Collioure sur un brigantin bien armé, rencontre ce convoi en mer, lui donne la chasse, et oblige les barques à se jeter à la côte, où les équipages les abandonnent; il détruit une partie de leur cargaison, s'empare de ce qu'il y a de meilleur, et saisit des papiers qui donnaient des renseignements précieux sur l'état et la situation de l'armée française. A peu près, dans le même temps, un capitaine, aussi roussillonnais, nommé Forner, sortit de Perpignan, à la tête de soixante-dix de ses compatriotes et de quelques autres soldats; marchant par des sentiers qui lui sont connus, il évite tous les postes français, et parvient sur le chemin de Salses, où il prend un petit convoi. Encouragé par ce succès, il entre en Languedoc, rencontre un convoi beaucoup plus considérable et mieux escorté : il l'attaque; mais il est repoussé,

et regagne avec peine, à travers les montagnes, le fort de Salses, d'où il continue d'inquiéter les derrières des assiégeants.

La nouvelle batterie étant prête au bout de quelques jours, canonna vivement le fort des Allemands[1], la porte des Juifs et celle de la Mirande; et, sous la protection de son feu, les Français avancèrent tellement leurs tranchées, que la terre qu'ils en tiraient glissait dans le fossé du fort. Les sentinelles avancées des deux partis, n'étaient éloignées que de dix mètres; et, par une convention tacite, elles ne s'inquiétaient pas autrement qu'en paroles. Les Espagnols prodiguaient aux Français le nom de *Turcs*, à cause de l'alliance de François Ier avec Soliman, et celui de *Gavatxos*, déjà usité; ceux-ci appelaient les Catalans *mange-rats*, à cause du siége de Perpignan sous Louis XI; et quant aux Castillans, ils ne leur donnaient d'autre nom que celui de *va-nus-pieds*. Au milieu de cette guerre d'injures, le feu de la place empêcha toujours la construction des batteries de brèche contre le fort des Allemands; et les Français, rebutés des efforts inutiles qu'ils avaient faits, se retirèrent le 15 septembre sur Castell-Rosselló. Pendant ces attaques contre la ville haute, peu de jours s'étaient passés sans qu'il n'y eût dans la plaine des escarmouches, plus ou moins vives, entre la garnison et les Français campés entre Pia et Bompas. Les succès furent variés, et les résultats ne pouvaient avoir aucune importance, les vainqueurs étant toujours repoussés, ou par le feu de la place ou par les renforts venus du camp. Dans une de ces rencontres, D. Parrot de Llupia fit prisonnier un Gentilhomme de la maison du

[1] Cet ouvrage couvrait le bastion actuel de Saint-Jacques; la porte des Juifs était à côté; la porte de la Mirande paraît être celle de Canet, auprès de laquelle existait une tour très élevée, rabaissée en 1830, dite la tour des *Sorcières*

Dauphin. La plus chaude de ces affaires eut lieu vers la fin du siége : un parent de Montpezat, à la tête d'un détachement français, voulut enlever le troupeau de la garnison, que l'on faisait sortir tous les jours pour dépaître dans la plaine. Charles d'Oms, avec ses quatre cents Roussillonnais et quelques Catalans, était chargé ce jour-là de protéger la dépaissance. L'attaque fut plus vive qu'à l'ordinaire, et la défense plus opiniâtre : les assiégés conservèrent leur troupeau, et tuèrent le commandant français, dont le corps, resté en leur pouvoir, fut enseveli le lendemain avec de grands honneurs dans la chapelle de l'hôpital. Le 22 septembre, six enseignes espagnoles, formant deux mille cent hommes, entrèrent à Perpignan; elles venaient d'Elne, ayant évité un corps de six mille Français qui les attendait. Ce secours, les mouvements du Duc d'Albe en Catalogne, les approches de la mauvaise saison, déterminèrent le Dauphin à abandonner tout-à-fait le siége de Perpignan. L'armée repassa la Tet et l'Agly, et vint camper à Claira, où elle resta huit à dix jours, sans doute pour donner au corps détaché sur le Tech le temps de rejoindre, et celui de faire filer les munitions retirées du siége, sur Tautavel où elles furent rassemblées. On laissa dans cette place, de Lorges, colonel de légionnaires; et le 1er octobre, toute l'armée française, après avoir dévasté le Roussillon [1], rentra en Languedoc par la route d'Estagel et par le grau. Dans cette retraite, l'arrière-garde fut harcelée par les Espagnols, qu'elle parvint toujours à repousser. Nous avons puisé quelques notions sur les localités, et toutes les dates

1 Elle avait fort maltraité, entr'autres lieux, Palau et Bages, dont les maisons incendiées, à cette époque, n'étaient pas encore rebâties en 1547. A Estagel, l'église et plusieurs maisons furent brûlées; on détruisit une partie du mur d'enceinte; Millas paya une contribution de 2.300 écus au soleil, etc.

dans une relation faite par l'un des assiégés : si l'on veut faire concorder ces dates avec le calendrier grégorien, qu'on établit quarante ans après, il faut les avancer toutes de dix jours. On n'y fait pas du tout mention de pluies et de torrents débordés, comme on le trouve dans les récits français; les registres de Saint-Jean, si soigneux de relater les faits de ce genre, n'en disent pas un mot. Ainsi se termina, au bout de deux mois, une entreprise dont tout l'honneur fut pour les assiégés. Mais François Ier acquit, par son humanité et sa générosité, une gloire préférable à celle que procurent les plus beaux faits d'armes. Les Italiens de son armée avaient enlevé, en se retirant, trois cents femmes ou filles roussillonnaises, qu'ils refusaient de rendre, alléguant, pour excuse de leur conduite, l'exemple donné par l'armée du Connétable de Bourbon à Rome. Le Roi paya leur rançon, et rendit ces femmes à leurs maris et à leurs pères, venus jusqu'à Béziers pour les réclamer.

Le 22 septembre 1543, quelques troupes espagnoles se portèrent sur Tuchan, dont la garnison se rendit le 25 et fut envoyée à Narbonne. Le 23, Saint-Paul, attaqué, fit mine de se défendre, mais capitula dès que le canon eut commencé à jouer. Après avoir démoli ces deux forts, on marcha sur la Palme; mais on se retira précipitamment à la vue de la flotte de Barberousse, et sur le bruit de l'arrivée d'un corps considérable de Français. L'apparition de cette flotte dans nos mers alarma le pays; aussi la ville d'Elne, dont une partie du rempart s'était écroulée par l'effet d'une inondation, s'empressa, le 9 février 1544, de donner avis au Roi de ce fâcheux évènement, dans une circonstance aussi critique.

L'année suivante, les Français craignant quelque entreprise des Espagnols sur la ville de Carcassonne, en avaient

renforcé la garnison par mille Toulousains, ayant à leur tête l'un des Capitouls, qui, voyant qu'on ne bougeait pas en Roussillon, y fit lui-même une rapide irruption; pénétra jusqu'en Ampourdan, et se retira chargé de butin. La paix entre François Ier et Charles-Quint fut conclue le 17 septembre 1544. Le dernier siége 1544.
ayant démontré qu'il était indispensable d'ajouter quelques ouvrages aux fortifications de Perpignan, on se hâta de les entreprendre : cependant, les travaux faits à la porte d'Elne, ainsi qu'au château, pour le transformer en citadelle, ne furent commencés qu'en 1552. Nous apprenons, par un acte de 1537, qu'il y avait, à cette époque, une espèce de poste établie en Roussillon : un jardinier était chargé de fournir les chevaux à Perpignan. En 1542, Sébastien Casenove, damoiseau, avait l'entreprise des postes royales, et logeait les courriers à Salses et à Perpignan. L'article 10 d'une constitution des Corts de Monçon en 1542, nous apprend qu'on exportait encore beaucoup de draps de Perpignan pour la Sicile. Dans les premiers jours de septembre 1548, l'Infant Don Philippe, s'étant embarqué à Roses pour aller à Gênes, et de là à Bruxelles joindre l'Empereur, prit terre à Collioure, et vint à Perpignan; mais il ne resta que quelques jours en Roussillon. Ce Prince était Lieutenant-Général de son père en Catalogne; et c'est en cette qualité, que, sur la demande des Corts tenues à Monçon en 1553, il ordonna que, dorénavant, les nouveaux anoblis dans le Diocèse d'Elne, continueraient à payer la dîme au même taux qu'avant leur anoblissement. Jusqu'alors le taux de la dîme était, dans ce Diocèse, de $^1/_{20}$ de la récolte pour tous les nobles, anciens et nouveaux. La province eut, cette année, beaucoup à souffrir du débordement des rivières; la Tet em- 1553.
porta les quatre arches septentrionales du pont de Perpi-

gnan, et la Basse renversa pareillement deux arches du pont situé à l'extrémité de la rue de l'Ange, par lequel la ville communiquait avec les Tanneries. Le 1er janvier 1556, Charles-Quint abdiqua la couronne d'Espagne, et son fils Philippe II lui succéda. En 1560, la peste, qui ravageait le Languedoc, pénétra en Roussillon. Les premiers lieux infectés furent : Salses, Torreilles, Canet. Elle disparut bientôt; mais, comme on ne prit aucune précaution, elle sévit de nouveau en 1563 : elle avait sans doute cessé le 27 février 1564, jour où le Roi écrivit aux Consuls, pour leur enjoindre de faire allumer des feux dans divers endroits de la ville; de purifier les maisons qui avaient été pestiférées; de n'y pas laisser rentrer pendant quarante jours les habitants qui s'étaient absentés, et de faire faire de fréquentes décharges d'artillerie par les pièces placées sur les remparts de la ville, de la citadelle et du château. Les pirates barbaresques continuaient à infester la Méditerranée. Pour engager les particuliers à faire des armements contr'eux, Philippe II, à la prière des Corts tenues en Catalogne en 1564, renonça au droit d'un cinquième, qui lui revenait sur les prises faites par les vaisseaux armés en course contre les Infidèles, le maintenant, toutefois, sur celles que feraient les navires dont les équipages étaient à sa solde. Boffarull nous apprend que Pierre IV d'Aragon avait créé, en 1371, pour la Noblesse de Catalogne, un Ordre de Chevalerie, sous l'invocation de Saint-Georges, et qu'il lui avait donné une règle particulière. Le chef-lieu de cet Ordre devait être le château d'Alfama [1] : on l'établit à Perpignan en 1562.

1 Cette institution avait pour but de familiariser les Nobles avec les exercices de la Chevalerie, au moyen de joûtes et de tournois, qui devaient avoir lieu tous les ans à des époques déterminées. Telle est l'origine de ces Confréries de St-Georges, qui se formèrent deux siècles après dans les principales villes de la Catalogne.

La paix conclue à Cateau-Cambrésis en 1559, entre la France et l'Espagne, scellée par le mariage de Philippe avec la fille d'Henri II, semblait devoir assurer la tranquillité du Roussillon; mais les soldats espagnols, qui, durant la guerre, avaient été fort à charge au pays, se trouvant licenciés, formèrent, avec quelques mauvais sujets, des bandes de brigands, qui désolèrent la province. Aussi, voit-on, en 1566, Prats-de-Molló organiser, de l'avis du Gouverneur des Comtés, une troupe de cent hommes pour leur donner la chasse, sous les ordres du Bailli et du premier Consul. Le Viguier du Roussillon et du Vallespir était aussi continuellement en campagne pour le même objet. D'un autre côté, les guerres de Religion déchiraient les États des faibles successeurs d'Henri II. Les Huguenots, regardant Philippe comme le plus implacable de leurs ennemis, ne manquaient pas de faire des incursions sur les terres de la domination espagnole, toutes les fois qu'ils se trouvaient en force vers cette frontière. En 1570, une de leurs bandes s'avança jusqu'à Estagel, brûlant les églises et massacrant les Prêtres. Elle aurait poussé beaucoup plus loin, si les habitants du Roussillon, renforcés par quelques troupes catalanes aux ordres du Capitaine-Général, Prince de Mélito, n'eussent pris les armes pour repousser cette incursion, et contraint ce corps, appartenant à l'armée de l'amiral Coligni, à rentrer en France, pour suivre la route qu'avait prise ce général, avec le gros de l'armée, vers Narbonne, Nîmes et le Vivarais. Le Roi d'Espagne, de son côté, fournissait des secours aux Catholiques. En 1590, non content de jeter sur la côte de Leucate un corps de lansquenets, il ordonnait à Hortense Armengol, gouverneur de Salses, d'envoyer au Duc de Joyeuse, chef des Ligueurs, en Languedoc, mille hommes d'infanterie catalane. Le 12 1559.

1591. février 1591, il arriva en Roussillon mille hommes d'armes castillans, autant d'infanterie et cinq cents chevau-légers, qui, le 30 mars, entrèrent en Languedoc par Salses; furent reçus sur la frontière par le duc de Joyeuse, à la tête de cinq cents arquebusiers et deux cents cavaliers français, et marchèrent avec lui sur Carcassonne. La nuit du 22 octobre 1592, cinq cents Huguenots surprirent Vinça, et s'y maintinrent quatre heures; mais les habitants, revenus de leur frayeur, résistèrent, et finirent par les expulser, après leur avoir tué beaucoup de monde. Peu de temps après, cette même troupe s'empara du château d'Estagel, dont elle fut presque aussitôt chassée par le Capitaine-Général, à la tête de levées faites en Roussillon. Enfin, en 1595, la guerre éclata entre la France et l'Espagne. Dès le mois de juin 1597, les Français avaient échoué dans une entreprise sur Marquixanes. Le 19 août de la même année, ils tentèrent un coup de main d'une
1597. toute autre importance : il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer de Perpignan par surprise. Le Duc de Ventadour, commandant en Languedoc, avait chargé de cette expédition Alphonse d'Ornano. Les préparatifs faits par ce Général, donnèrent l'éveil à la Noblesse et aux Consuls de Perpignan : les uns et les autres se hâtèrent d'en instruire le capitaine-général Ferdinand de Tolède. Celui-ci fit aussitôt passer dans cette ville douze cents hommes de milices, levées dans la Viguerie de Girone, cinq cents du Comté de Péralada, toutes celles du Vallespir, et il s'y rendit lui-même, après avoir donné des ordres pour l'arrivée d'autres renforts: Il fit, dès son arrivée, prendre les armes à tous les habitants, qui obéirent avec enthousiasme : on vit quarante Prêtres de Saint-Jean, ayant à leur tête un Chanoine de cette église, garder pendant trois jours et trois nuits un poste regardé comme

le plus exposé. Cependant, Ornano ignorant ces dispositions, ou ne les jugeant pas capables de faire avorter son projet, s'avançait à la tête de cinq régiments de milices du Languedoc, et envoyait devant lui un détachement composé d'infanterie et de cavalerie, qui, passant par le grau de Leucate[1], arriva, deux heures avant le jour, sous la porte d'Elne, dans l'intention de la faire sauter au moyen d'un pétard. Trouvant tout disposé à la bien recevoir, cette troupe n'osa rien entreprendre, et se rabattit sur Canet, qu'elle manqua aussi. Au bout de trois jours, les Français se retirèrent, saccageant Torreilles, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent, et brûlant Villelongue. Ce dernier village fut plus maltraité que les autres, parce que les Français apprirent que le premier avis de leur marche nocturne avait été donné de cet endroit. En effet, un Gentilhomme nommé Marcel Forner, qui l'habitait, les ayant vus passer, et s'étant assuré qu'ils allaient traverser la Tet, partit à toute bride, le long de la rive gauche, pour prévenir le Gouverneur de la ville. Le 12 mars de l'année suivante, cinq cents Calvinistes attaquèrent Vinça; mais ils furent repoussés par les habitants: huit cents hommes qui insultèrent Mosset, ne furent pas plus heureux, et, ayant voulu prendre leur revanche sur Eus, ils échouèrent de même. Dans le mois de mai, trois mille hommes entrèrent du Comté de Foix en Cerdagne; mais, battus dans la vallée de Carol par les gens du pays accourus de toutes parts, ils durent se retirer avec précipitation. Le 14 du même mois, une entreprise plus sérieuse fut faite sur Ille: trois mille hommes arrivés

1 Ce passage, souvent très praticable en été, et dont l'occupation de Leucate assurait l'entrée aux Français, n'était défendu, du côté du Roussillon, que par une tour ruinée, appelée la Tour del Grau. Les Cortés de 1585 avaient alloué 30.000 écus pour y construire un fort château; mais on ne donna aucune suite à ce projet.

sous les murs de la ville, en firent sauter une tour au moyen d'une fougasse, et pénétrèrent jusqu'à l'église, où les habitants s'étaient retranchés. Le combat fut opiniâtre et dura deux heures; les assaillants, exposés aux coups partis du retranchement, aux pierres et aux tuiles lancées des toits par les femmes et les enfants, furent obligés de se retirer en désordre, laissant les rues jonchées de leurs morts, et sans attendre les troupes venant de Perpignan au secours de la ville. Le seul avantage retiré par les Français de toutes ces entreprises, fut la prise du château d'Opol, tombé entre leurs mains le 19 mars de cette année. Ils cherchèrent à s'y maintenir, en le fortifiant. La paix
1598. conclue à Vervins, le 2 mai 1598, entre la France et l'Espagne, mit fin sur la frontière du Roussillon à [illegible] hostilités qui la désolaient sans aucun résultat. Philippe II ne survécut pas long-temps à ce traité, et mourut le 1[illegible] septembre 1598. La Couronne d'Espagne passa à son [illegible] Philippe III.

En rentrant sous la domination aragonaise, en 1493 [illegible], le Roussillon parut regretter le Gouvernement français [illegible]; et, cependant, dans le siècle suivant, il ne cessa de [illegible]ner des preuves de son dévoûment à la Monarchie [illegible]gnole. La gloire du règne de Charles-Quint [illegible] beaucoup à ce changement : il fut opéré, surtout, par le soin que ce Monarque et son fils Philippe II, prirent [illegible] de resserrer les liens qui attachaient l'Espagne à la [illegible]logne. C'est probablement dans ces vues qu'en 15[illegible], Philippe II ordonna qu'en Catalogne, Roussillon et [illegible]dagne, pays formant une seule province, et gouver[illegible]s par les mêmes lois, on se servit des poids et mes[illegible] usités à Barcelone, et on formât, dans chaque Vigu[illegible], une commission, de trois personnes, chargée de réd[illegible] en poids et mesures de la capitale les poids et mesures

dans le pays. Malheureusement, cette ordonnance suivant toutes les apparences, le sort de beaucoup res, dont l'utilité n'est pas contestée, mais dont ourne sans cesse l'entière exécution. Ces princes égligèrent pas non plus d'employer les hommes de e nés en Roussillon; de ce nombre furent : 1° le e augustin Gaspar Py, mort à Perpignan, sa patrie, avoir été confesseur de Charles-Quint; 2° François ta, jurisconsulte, mort en 1569, régent de la Royale ence de Barcelone. (Charles-Quint lui donna cette , en récompense des sacrifices qu'il avait faits pour fense de Perpignan en 1542); 3° Antoine Ros, sa-jurisconsulte, mort à la fin du XVIe siècle, membre Conseil Royal d'Aragon; 4° Côme-Damien Hortola, ses profondes connaissances dans le droit, la théo- et les langues anciennes, avaient fait choisir par ppe II pour assister, comme Député de la Catalogne, oncile de Trente.

paix conclue en 1598 ne fut point troublée durant gne de Philippe III. Les deux Puissances, long-temps es, parurent vouloir, en 1615, rendre cette paix dura-au moyen de la double alliance contractée entre les maisons régnantes. En effet, Louis XIII épousa la du Roi d'Espagne, dont le fils, depuis Philippe IV, sait sa sœur Élisabeth. Mais la paix et même ces ces n'empêchèrent point les deux Gouvernements de sciter tous les embarras possibles, soit en donnant main des secours à leurs ennemis, soit en fomentant écontentement de leurs sujets respectifs. La politique tte époque fournirait une abondante matière à l'écri- qui se proposerait de décrire les intrigues des deux ets ; mais elle ne pouvait faire du Roussillon le théâ- 'événements de quelque importance. Aussi n'avons-

nous presque rien à dire sur l'histoire de ce pays depuis 1598 jusqu'en 1632. Contentons-nous donc de recueillir quelques faits locaux.

En 1602, l'Évêché et le Chapitre d'Elne, quoique conservant leur ancienne dénomination, furent transférés à Perpignan. Le 5 février 1603, il tomba dans la province une quantité extraordinaire de neige : on ne pouvait aller, disent les mémoires du temps, ni à pied ni à cheval dans les rues de Perpignan, couvertes partout de six *palms* (1 mètre 50) de neige. Les années 1609 et 1612 furent remarquables par une sécheresse extrême[1]. Le 14 juin 1614, il tomba à Perpignan une grêle si épouvantable, que la consternation y fut universelle : les annales du Roussillon et celles des notaires, dont les actes avaient alors une extension si précieuse pour l'histoire, n'offrent rien de pareil dans les temps antérieurs. Philippe III mourut le 31 mars 1621. A cette nouvelle, et par l'ordre des Consuls, les boutiques furent fermées pendant neuf jours : le cinquième, tous les crieurs publics, revêtus de manteaux noirs, et suivis des corps des métiers, parcoururent les rues de la ville, annonçant la mort du Roi au son des tambours et trompettes. Le neuvième jour, on devait célébrer un service pompeux; mais il fut différé, parce que les Consuls, voyant arriver à l'Hôtel-de-Ville, où ils l'attendaient, le gouverneur D. Gabriel de Xatmar, précédé de deux massiers, droit qu'ils prétendaient leur appartenir exclusivement, refusèrent d'aller à la cérémonie. Elle eut lieu le lendemain, dans l'église de Saint-Jean : l'Évêque y

1 Les Consuls ayant envoyé à l'abbaye de Saint-Martin-du-Canigou prendre les reliques de saint Galderic, les habitants de Villefranche s'opposèrent au passage. Grande rumeur à Perpignan, on déploie l'étendard de la *ma armada* : les corps de métier, les Chevaliers de Saint-Georges, se portent sur Villefranche, un combat s'engage ; il y eut de part et d'autre des morts et des blessés, les Perpignanais l'emportent, et la châsse de saint Galderic fit une entrée triomphale dans leur ville.

officia ; le Gouverneur s'abstint d'y paraître, et fit célébrer, de son côté, une messe dans l'église de Notre-Dame-de-Grâce (les Augustins). Le 3 mai, les Consuls commencèrent une neuvaine, durant laquelle le premier Consul, en costume de deuil, recevait chez lui trois fois par jour, la visite des corps de métiers. Nous n'avons pas cru devoir omettre ces détails, à la vérité de peu d'importance, tirés d'un curieux manuscrit du notaire Pascal, parce qu'ils nous font connaître les usages du temps.

Peu après la mort de Philippe commencèrent, en Roussillon, des poursuites très actives contre un crime imaginaire. D'après l'opinion publique, la province était infectée de sorcières ; les Magistrats avaient demandé à l'Église des prières pour obtenir de Dieu la découverte de ces suppôts de Satan. Par malheur, dans cette disposition des esprits, un misérable est amené de Bésalu à Perpignan : ancien sorcier, il prétend connaître parfaitement des femmes de cette ville qui se mêlaient de sorcellerie; et, sur sa dénonciation, plusieurs sont arrêtées. Chacune d'elles croit ne pouvoir mieux se laver d'une pareille imputation, qu'en chargeant les autres. D'ailleurs, le dénonciateur assure que toutes les sorcières portent une marque, à laquelle on peut aisément les reconnaître, et dont la forme est à peu près celle de la patte d'un coq. On visite les femmes arrêtées, et malheur à celles sur lesquelles on trouve quelque chose dont la forme a le moindre rapport avec la patte fatale. Dénoncées par un confrère, chargées par les dépositions de leurs coaccusées et portant l'empreinte diabolique, comment échapper à une condamnation? Deux infortunées expient bientôt à la potence cet épouvantable crime, tenu pour avéré aux yeux d'un peuple prévenu. La réputation de l'imposteur s'accroit ; de tous côtés, la justice le requiert pour l'aider à

découvrir les sorcières : il en trouve partout. Le funeste résultat de ces absurdes et barbares investigations, fut
1619. qu'au mois de mai 1619, on comptait encore quarante prétendues sorcières dans les prisons de Perpignan, où dix à douze avaient été déjà pendues. Plusieurs autres eurent le même sort à La Roca, Sorède, Palau, Banyuls, Millas, Ille, Nefflach. Le nombre des victimes eût été sans doute plus grand, si l'Inquisition de Barcelone n'eût réclamé le sorcier, pour l'examiner lui-même : son procès n'était pas terminé lorsque fut écrite, sur les registres de Saint-Jean, la note d'où nous avons tiré le récit de cette déplorable et honteuse affaire. Toute grave qu'elle est, suffit-elle pour dresser un acte particulier d'accusation contre la superstition et l'ignorance de nos ancêtres au commencement du XVII[e] siècle? Non, puisque le procès de la Maréchale d'Ancre, en 1617; celui d'Urbain Grandier, en 1634, prouvent, qu'ailleurs, on n'était ni plus sage ni plus éclairé. Ces faits joints à mille autres, nous font voir quelles peuvent être les erreurs de la justice, séduite ou intimidée par les passions populaires.

La mort de Philippe III ne changea rien à la nature des relations qui existaient entre la France et l'Espagne. L'histoire du Roussillon continue à nous offrir la même stérilité d'évènements dignes d'êtres cités.

L'ambition de Charles-Quint et de Philippe II avait été fatale à l'Espagne, qui continua à s'affaiblir sous les règnes suivants. Aux causes générales de la décadence de ce Royaume, se joignaient, pour le Roussillon et la Cerdagne, les malheurs éprouvés par ces provinces à la fin du XV[e] siècle et durant le XVI[e]. Aussi, virent-elles diminuer leur population, disparaitre leurs manufactures, languir leur agriculture et leur commerce, et, enfin, la misère parvenir à un tel degré que, vu l'excessive rareté de l'or

et de l'argent, la monnaie de billon seule se montrait dans la circulation. Inquiets d'un état aussi déplorable, les citoyens éclairés en cherchaient les causes et les moyens d'y remédier. En 1627, l'avocat Louis Palau, assesseur de l'Hôtel-de-Ville de Perpignan, fit imprimer un mémoire sur cet objet. A la même époque, Louis Baldo, docteur ès-lois, bourgeois honoré, syndic et député de cette même ville, faisait imprimer, à Barcelone, une supplique au Roi, pour lui demander de former, des deux Comtés, une province à part. Dans ces écrits, on représente leur union à la Catalogne, comme la véritable cause de leur misère. Toutes les maisons opulentes, y dit-on, attirées par les agréments d'une grande cité, résidence du Lieutenant-Général, ou obligées de s'y rendre pour les soins à donner à leurs procès, qui finissaient toujours par aboutir au Conseil Royal de Barcelone, vont s'établir dans cette ville. D'ailleurs, toutes les affaires pouvant être évoquées à ce tribunal, en première instance, lorsque l'objet en litige vaut 300 livres catalanes, et en appel, lorsqu'il vaut 100 réaux, il est évident que tous les plaideurs doivent venir à Barcelone, et l'on évalue à 100.000 écus les sommes qui sortent tous les ans des Comtés pour ce seul objet. On s'y plaint, que les impôts levés par la Députation sur la province entière, ne sont employés que pour l'avantage particulier de la Principauté, tandis que les Comtés sont obligés de pourvoir, par leurs propres ressources, à l'entretien des fortifications, des armes et des munitions qui servent à la défense de tout le Royaume. Outre ces plaintes générales, ils citaient les faits suivants : 1° de 1531 à 1565, la Députation n'avait voulu recevoir dans les Comtés, pour le paiement de l'impôt, qu'à raison de 33 deniers, le réal qui en valait 40, et qu'elle même y donnait à ce taux ; 2° en 1590, elle avait soudoyé deux cents hommes d'ar-

mes, aux dépens de toute la province, pour la délivrer des brigands dont elle était infestée : on les chassa en effet de la Principauté, et ils se réfugièrent dans les Comtés, où on les laissa tranquilles, malgré les réclamations des habitants; 3° en 1507, Perpignan, menacé par les Français, manquant d'armes et de moyens d'en acheter, pria la Députation de lui prêter celles qu'elle avait à Barcelone, et dont elle ne faisait rien : elle ne put les obtenir qu'en s'obligeant à les payer, et cette dette fut exigée avec la dernière rigueur. La réponse à ces mémoires fut l'œuvre de Fontanella et Sala, assesseurs de Magarola, fiscal de la Députation. Sans nier les faits cités, sans infirmer la vérité des plaintes, ils se contentent de dire que la réunion de ces pays à la Catalogne, ayant été comme sanctionnée par plusieurs constitutions des Cortés, promulguées dans cette hypothèse, le Roi seul ne pouvait, ainsi que le prétendait la ville de Perpignan, prononcer la séparation qu'elle sollicitait. Il paraît que le Souverain adopta cette opinion; car la séparation n'eut pas lieu, et les évènements politiques qui suivirent, ne firent qu'aggraver la situation du pays, et lui rendirent moins pénible le changement de domination.

1628. Le 8 octobre 1628, les fossés de la citadelle de Perpignan étant pleins d'eau, il s'y fit une rupture soudaine à la contrescarpe, derrière l'église de Saint-Matthieu : tout fut inondé, de la porte Saint-Martin au Marché-Neuf. Les rues, les églises, les rez-de-chaussée des maisons furent couverts d'eau; il y eut beaucoup de vin, d'huile, de meubles entraînés, de maisons renversées; des femmes, des enfants furent noyés. En 1631, une disette extrême se fit sentir en Roussillon; le prix des denrées devint exorbitant : le blé, mêlé d'un tiers d'orge, se vendait 4 livres 2 sols la mesure (environ le double-décalitre);

vin, 10 sols le carton (4 litres); l'huile, 5 liv. 14 sols dourg (environ 16 litr. $^{3}/_{4}$). Les Consuls, pour soulager classe pauvre, firent vendre du blé à 1 livre 6 sols la ıesure. Il faut observer que tous ces prix sont donnés ı monnaie de Perpignan, qui valait, à la même époque, double de celle de France[1]. Cette excessive cherté des ıvres ayant occasionné des maladies contagieuses, la ꞓste se déclara dans la ville, le 12 août 1631. Elle s'y ıaintint jusqu'au mois de juillet de l'année suivante, ꞉ enleva plus de six mille personnes, quoique les habiınts les plus riches eussent pris la fuite. A peine ce fléau ꞓnait-il de cesser, que l'on vit arriver, le 13 novembre 332, une armée de dix mille hommes. Le prix des denꞌes, descendu à son taux ordinaire, tripla sur le champ. es troupes avaient été probablement envoyées, quoique ı peu tard, pour soutenir la révolte du Languedoc en veur du Duc d'Orléans; mais le Duc de Montmorency, ɔuverneur de la province, et auteur du soulèvement, ayant é pris au combat de Castelnaudary, le 1er septembre, ıpparition des Espagnols en Roussillon, n'empêcha point ɔuis XIII de réduire entièrement les rebelles, privés de ur chef.

Depuis long-temps la France et l'Espagne se faisaient ıe guerre déguisée, en attaquant leurs alliés, et donnant ꞓs secours à leurs ennemis respectifs, ce qui ne pouıit manquer de déterminer une rupture entre ces deux ıissances. Enfin, les Espagnols ayant surpris Trèves le 5 janvier 1635, et fait prisonnier l'Électeur, allié de la 1635.
rance, un traité fut conclu, dès le 8 février, entre cette uissance et la Hollande. Il avait pour but la conquête ꞓs Pays-Bas espagnols, et le partage de cette province

1 Or l'argent valait alors en France trois fois sa valeur actuelle.

entre les deux parties contractantes. Perpignan et le Roussillon ne tardèrent pas à être inondés de troupes castillanes, qui y séjournèrent plus d'un an, traitant sans aucun égard les habitants, chez qui elles étaient logées. Le Duc de Cardone, vice-roi de Catalogne, les réunit toutes, le 26 août 1637, à Saint-Génis-des-Tanières, dans le voisinage de Bonpas. Il s'y trouva quinze mille hommes d'infanterie ou de cavalerie, trente-deux pièces de canon, et huit cents chariots de munitions. Au bout de trois jours, il fit lever le camp, et l'armée, sous les ordres du Comte de Serbeloni et du Duc de Ciudad-Real, se dirigea vers Leucate, en passant par le grau : cette place fut investie le 2 septembre. Le gouverneur, Bourcier du Barri, n'ayant que peu de troupes, environ quatre-vingts hommes, se défendit avec vigueur. Les attaques des Espagnols ne discontinuèrent pas jusqu'au 28 : ce jour-là, entre quatre et cinq heures du soir, l'armée française, forte de dix mille hommes d'infanterie et de mille chevaux, sous les ordres de M. de Schomberg, attaqua les lignes des assiégeants, qui, après deux heures de combat, se retirèrent, abandonnant les tranchées, leur artillerie et leurs munitions. On évalua à un million la perte de tout ce matériel. Heureusement pour les vaincus, les Français, étonnés de leur victoire, n'en profitèrent pas de suite, et n'en acquirent même la certitude que lorsque le jour leur eut découvert la retraite des Espagnols. Ces derniers ne s'arrêtèrent que sous les murs de Perpignan, où ils restèrent campés jusqu'au 8 octobre, et ils furent alors cantonnés dans les villages circonvoisins. L'année suivante, le théâtre de la guerre, du côté des Pyrénées, ayant été transporté des bords de la Méditerranée à ceux de l'Océan, le Roussillon resta
1639 tranquille. Il n'en fut pas de même en 1639. Dès le 10 juin, une armée française, forte de dix-huit mille hom-

mes, dont trois mille de cavalerie, investit Salses. Le lendemain, le château d'Opol est sommé, et sa garnison, composée de soixante-douze hommes, commandés par un lieutenant, se rend sans tirer un coup de fusil : renvoyé à Perpignan, le commandant fut condamné à mort, et exécuté, en punition de sa lâcheté. Toutes les troupes espagnoles s'étant concentrées dans la capitale, les Français s'emparèrent de Rivesaltes, de Claira, de toute la Salanque, et établirent leur camp au Mas de la Garrigue, poussant des détachements dans toutes les directions. Estagel se rendit, le 17, à un de ces partis; un autre, fut battu, le 22, par des troupes sorties de Perpignan. On ne savait rien du siége de Salses, commencé le 10 juin; on en reçut des nouvelles le 1er juillet, par une voie assez extraordinaire. Un petit chien barbet, appartenant à un soldat de la garnison de Salses, arriva à Perpignan, et courut trouver la femme de son maître, restée dans cette ville. Celle-ci, en rendant à ce petit animal les caresses qu'elle en recevait, s'aperçut qu'il portait un collier artistement arrangé, où l'on trouva deux lettres, l'une pour le Comte de Toralta, l'autre pour le Gouverneur de la citadelle. D'après leur contenu, le siége, commencé le 10 juin, n'avait pas fait de grands progrès; les premières batteries, placées trop loin sur la montagne, et plus tard rapprochées de la place, n'avaient pas produit un grand effet; les Français avaient perdu beaucoup de monde par le feu des assiégés, qui ne couraient aucun danger. La maîtresse du chien fut récompensée par l'Évêque et les deux Généraux. La garnison de Perpignan avait reçu un renfort de cinq cents hommes d'infanterie et de trois cents chevaux; de plus, on ne négligeait rien pour mettre la place en état. On commença par abattre, le 27 juin, l'église de Saint-Matthieu; on détruisit

ensuite le couvent des Capucins, dont la position, sous les murs de la ville, pouvait en gêner la défense. Cependant, le 9 juillet, les Français, après avoir battu le fort de Salses de quatre batteries, armées chacune de treize pièces de canon, tentèrent un assaut infructueux : ils y perdirent six cents hommes. Mécontents de l'effet de leur artillerie, ils travaillèrent, dès le lendemain 10, à une mine, et, par son explosion, ils parvinrent le 19 à ouvrir une large brèche. La garnison, fort affaiblie, capitula le 20, et fut conduite prisonnière à Narbonne. Toutes les forces espagnoles ne s'élevant pas à douze mille hommes, étaient concentrées à Perpignan, abandonnant la campagne aux Français. Ceux-ci envoyèrent, le 23, un détachement sur Baixas : quelques soldats s'y trouvaient en garnison; ils refusèrent de se rendre avant d'avoir obtenu la permission d'envoyer un des leurs à Rivesaltes, pour s'assurer de l'existence d'un parc de neuf pièces de canon, dont on pouvait se servir contr'eux. En ayant acquis la certitude, la garnison se rendit, sous condition d'être renvoyée à Perpignan. Le Comte de Santa-Coloma, vice-roi de Catalogne, arriva le lendemain, à la tête de vingt mille hommes. Les Français, après avoir mis à Canet, dont ils s'étaient emparés le 26, une garnison de deux cents hommes, évacuèrent le Roussillon, ne gardant que cette place, Rivesaltes, et les châteaux de Salses et d'Opol. Leur retraite fut célébrée par de grandes réjouissances à Perpignan. Mais l'agglomération des soldats castillans et catalans, sur un même point, ne tarda pas à faire éclater l'antipathie qui divisait les deux nations; et, le 29 juillet, les choses en vinrent au point, dans la ville et la citadelle, que, malgré tous les efforts du Vice-Roi, qui se portait partout où les esprits paraissaient les plus échauffés, et quoiqu'il fit exposer dans toutes les églises le Saint-

Sacrement, pour arrêter, par le respect de la Religion, ces hommes exaspérés, il ne réussit qu'à éviter un combat général, mais il ne put empêcher qu'il n'y eût des coups de mousquet tirés, et des hommes tués de part et d'autre. Le 12 août, quinze cents Catalans tentèrent l'escalade des murs de Rivesaltes, qu'occupaient cinq cents Français. Les échelles se trouvèrent un peu courtes; toutefois, après une attaque où la garnison perdit quarante hommes, elle posa les armes, et rendit ce poste, à condition qu'elle serait envoyée à Salses. Les vainqueurs rentrèrent à Perpignan n'ayant perdu que vingt soldats. On y était occupé à organiser les troupes nouvellement arrivées. En attendant, les Français dévastaient la Salanque, et un de leurs partis, poussé du côté de Tautavel, eut quelques affaires d'avant-poste avec les troupes espagnoles, qui s'étaient avancées jusques à Cases-de-Pèna. Le 31, le maréchal de camp, Comte de Torrecasa, réunit, dans un camp près de la porte Saint-Martin, un corps d'infanterie, où l'on comptait trente drapeaux, autant de pièces de canon, et deux cents chariots de munitions. Le 7 septembre, arriva à Perpignan la garnison du château de Tautavel, qu'elle avait rendu la veille; elle fut emprisonnée par ordre du Vice-Roi, mécontent de sa conduite. Le même jour, le Marquis de Spinola, venant de Collioure, où il avait débarqué, entra à Perpignan, précédé d'un grand nombre de chariots de munitions, et de quinze mulets, chargés d'argent. Ce général était attendu avec impatience : les Consuls, le Comte de Torrecasa et le Vice-Roi lui-même, allèrent le recevoir à une lieue de la ville. Le lendemain, il passa la revue de l'armée, qui fut renforcée, le 13, par un corps de six mille Castillans, aux ordres du Marquis de Mortara. Quelques soldats de ce corps ayant enlevé des raisins à un Catalan, il en résulta une querelle très vive

entre les troupes des deux nations, et plusieurs soldats y perdirent la vie. Le 14, Spinola prit position entre le Soler et Millas : son armée se composait de trente mille hommes d'infanterie, quatre mille chevaux, trente-quatre pièces de canon, cinquante chariots et cent mulets chargés de munitions. Trois jours après, les Français, campés entre Estagel et Monner, se replièrent sur Salses; les Espagnols suivirent leur mouvement, et campèrent, le 18, devant Rivesaltes. Le 19, tandis que trois de leurs régiments s'emparaient de Castel-Viel, situé sur le chemin de Salses à Vespeille, le reste de l'armée marcha sur le nouveau fort, et commença à le canonner vers la fin du jour. La place ripostait chaudement; on réussit, cependant, à s'établir dans une ancienne tranchée, que les Français avaient négligé de combler. Le 20, Mortara, à la tête de ses Castillans, et soutenu par quelques troupes catalanes, attaqua un corps nombreux qui couvrait la place, posté derrière un retranchement tiré de la montagne à l'étang, et armé de trois pièces de canon : il l'en chassa, et le poursuivit jusqu'au château, qu'il canonna trois jours sans relâche, mais non sans éprouver de fortes pertes, surtout en blessés, par la mousqueterie. La garnison comptait trois mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux. Le 26 septembre, par un temps froid et une forte pluie, elle fit une sortie vigoureuse, chassant les assiégeants de la tranchée, et leur tuant beaucoup de monde. Ayant été repoussée dans la place, le feu recommença sans interruption jusqu'au 7 octobre. Ce jour-là, les assiégeants attaquèrent le fossé; s'en rendirent maîtres de vive force, et y firent un grand nombre de prisonniers. Le lendemain, ils emportèrent un fortin, construit pour couvrir la porte du château : les trois cents hommes qui le défendaient furent passés au fil de l'épée. Le Vice-

Roi ayant reçu divers renforts, fournis par les milices du pays, et voulant reconnaître l'armée française, envoya vers Estagel un corps de troupes, pour attirer de ce côté l'attention des ennemis. Il fit passer, en même temps, par le grau, un parti de mille cavaliers et cinq cents hommes d'infanterie. Ce détachement rencontra la cavalerie française entre la Palme et Roquefort; la poussa jusque sur l'infanterie, qu'il reconnut à son aise, et revint par le même chemin, emmenant une centaine de prisonniers. Des barques, parties de Leucate, venaient, par l'étang, faire des signaux aux assiégés, et tentaient de leur apporter des vivres. On réussit à leur donner la chasse, et même on en prit quelques-unes, en armant des barques du pays. Cependant, on avait appris, par la reconnaissance dont nous venons de parler, que l'armée française avait une infanterie nombreuse; et le 23 octobre, on eut avis qu'elle voulait attaquer les lignes, pour jeter du secours dans la place. S'étant assuré de cette nouvelle, le Marquis de Torrecasa, commandant le siége, fit brûler les baraques de son camp, pour mieux se disposer à recevoir l'ennemi, qui se présenta, en effet, le 26; mais une pluie extraordinaire, survenue au moment où il allait attaquer, dispersa ses troupes, et l'obligea à abandonner, dans sa retraite, quelques pièces d'artillerie. Il revint à la charge le 2 novembre, et fut repoussé avec une perte de deux cent cinquante tués et cinq cents blessés: celle des Espagnols fut moindre. Après cet échec, les Français se retirèrent sur Narbonne, et les assiégeants, ainsi que les assiégés, restèrent fort tranquilles jusqu'au 28 décembre, jour où il fut convenu, entre le Vice-Roi et le commandant de Salses, que ce dernier rendrait la place le 6 janvier, si elle n'était secourue. En conséquence, la garnison, forte de douze cents hommes, sortit ce jour-là du fort, avec les

honneurs de la guerre, emmenant deux chariots pour les malades, vingt-sept pour les munitions, une pièce de canon, vingt-et-un drapeaux, dont dix seulement devaient être déployés : la capitulation leur accordait ces conditions honorables. Le Vice-Roi fit un accueil très distingué à M. d'Espenan, gouverneur de la place, et l'invita à visiter avec lui les tranchées : les batteries les saluaient à leur passage. La défense faite par cet officier méritait ces honneurs ; mais il n'est pas douteux que la mésintelligence qui existait entre Santa-Coloma et Torrecasa, depuis le commencement du siége, en prolongea beaucoup la durée. Si nous en croyons un mémoire du temps, les fréquentes querelles des deux Généraux, finirent par une scène des plus scandaleuses. A la suite d'une discussion très vive, le Vice-Roi s'emporta jusqu'à frapper le Général en présence de plusieurs personnes. Le Duc de Saint-Georges, fils de Torrecasa, voyant son père traité aussi indignement, courut, l'épée à la main, contre le Comte de Santa-Coloma, qui le blessa, fit arrêter le père et le fils, les envoya prisonniers à la citadelle de Perpignan, et rendit compte au Roi de tout ce qui s'était passé.

Les malades et les blessés de l'armée assiégeante étaient dirigés sur Perpignan. Les hôpitaux ne pouvant les contenir, on prit, pour y suppléer, plusieurs maisons voisines de l'hôpital militaire, des bergeries auprès de la porte d'Elne, les couvents des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes, des Minimes ; on plaça jusqu'à huit cents malades dans chacune de leurs églises. Il résulta de cet encombrement dans une ville de médiocre étendue, une contagion pire que la peste, qui fit périr, depuis le 14 septembre 1637 jusqu'au 9 jan-
1640. vier 1640, plus de 7.000 habitants et autant de militaires [1].

[1] Il y a très probablement de l'exagération dans le nombre des bourgeois, et peut-être même dans celui des militaires, victimes du fléau.

Malgré cette épidémie, le Vice-Roi fit loger chez les bourgeois trois mille cinq cents cavaliers. Cette mesure fut doublement vexatoire : elle était nouvelle, et les hommes se conduisirent fort mal chez l'habitant.

Santa-Coloma se hâta, après la prise de Salses, de faire raser les travaux de l'attaque, et de congédier tous les renforts venus des divers points de l'Espagne. Le mécontentement des Catalans allait toujours croissant; de plus, les quartiers que les troupes prirent chez eux après le siége, ne contribuèrent pas à calmer les esprits, déjà très montés contre le premier ministre Olivarés. Certaines mesures ordonnées par le Vice-Roi, les aigrirent encore davantage. Tamarit, membre de la Députation pour la Noblesse, qu'il avait fait arrêter, fut délivré par une émeute populaire. L'Autorité, avilie par cet affront, ne put se rétablir. Enfin, le 7 juin 1640, Santa-Coloma périt, on ne sait comment, 1640.
pendant qu'il cherchait à gagner la mer pour se soustraire aux suites d'une sédition excitée par une cause très légère. Barcelone ne tarda pas à se déclarer ouvertement, et le reste de la province n'avait pas attendu son exemple pour tomber sur les troupes castillanes. Dès le 11 juin, six mille hommes, la plupart infanterie, repoussés de la Catalogne par une insurrection générale, passèrent au col de la Massana, et se replièrent sur Perpignan, où ils demandèrent à être logés : ils ne pouvaient s'y présenter dans un moment moins opportun. Quelques jours auparavant, le 4 juin, sur le simple soupçon qu'un grand conseil, assemblé par les Consuls, avait eu pour objet de faire consentir la ville au logement des gens de guerre, le peuple s'était porté sur la maison du premier Consul, Jean Descamps, pour le tuer; et, ne l'ayant pas trouvé, avait saccagé son habitation, malgré les efforts du poste établi dans le voisinage, à la porte Saint-Martin, dont on avait tué ou blessé

plusieurs hommes, parmi lesquels se trouvait le capitaine, Jean Palegreu, qui le commandait : les mutins n'étaient rentrés dans le devoir qu'à la fin du jour. Les Consuls, craignant des scènes encore plus fâcheuses, se refusèrent obstinément à loger les Castillans, prétextant les privilèges de la ville. Le Général commandant de la place, était le Florentin Cheli, marquis de la Reyna, qui avait sous ses ordres, à la citadelle, le Navarrais D. Martin de los Arcos : c'étaient deux officiers jouissant d'une grande réputation militaire. Le Marquis ne voulut point entendre les raisons des Magistrats. Les troupes castillanes, commandées par Arcé, attaquent une porte de la ville : les habitants prennent les armes; élèvent des barricades, et défendent cette porte avec acharnement. Enfin, le Marquis de la Reyna, voyant que la nuit était venue sans que le combat eût cessé, monte à la citadelle, et fait tirer le canon sur la ville, malgré les représentations de D. Martin. L'Évêque accourt pour calmer la colère du Gouverneur : on convient qu'on cessera de tirer, à condition qu'on logera les troupes; mais Cheli, ne voyant pas exécuter cette mesure, fait recommencer le feu. Le 13 juin, la ville, intimidée, députa vers le Gouverneur, Gabriel de Llupia, que l'Évêque voulut accompagner. La réponse fut la même; et la ville persistant dans son refus, la canonnade reprit avec encore plus de force, et le combat recommença entre les troupes et les habitants. La citadelle tira plus de six cents boulets et quelques bombes sur la ville, dont elles endommagèrent un tiers des maisons : une trentaine de citoyens furent tués. Les troupes, favorisées par cette canonnade, forcèrent la porte et pillèrent plus de quinze cents maisons, quoique les habitants eussent envoyé faire leur soumission au Gouverneur. Le 29 juin, le Duc de Cardone, nommé depuis peu Vice-Roi de Catalogne, arriva

à Perpignan. Olivarés avait fait un très bon choix : ce Seigneur, né Catalan, et doué d'un caractère conciliant et sage, était très propre à calmer l'effervescence des esprits, s'il est donné à un homme d'en venir à bout, lorsqu'il trouve le mal parvenu à un certain point. Indigné de la manière dont on avait traité la ville, il fit arrêter et conduire en prison le Marquis de la Reyna et le Général des troupes castillanes : ce fut toute la satisfaction qu'obtinrent les Perpignanais. Cardone étant mort le 22 juillet, fut universellement regretté, d'autant plus qu'on le dit mort du chagrin d'avoir à exécuter des ordres entièrement contraires à ce que son cœur et son esprit lui suggéraient.

Ce Seigneur fut remplacé dans le gouvernement de la province, par Don Jean de Garai. Les villes et villages du Roussillon, qui n'étaient pas contenus par des garnisons castillanes, avaient suivi l'impulsion donnée par le Gouvernement qu'on venait d'organiser à Barcelone : ils étaient soutenus par les troupes catalanes et quelques faibles détachements français. Garai voulut signaler son arrivée par une entreprise capable d'intimider les rebelles, dont le parti dominait à Ille. Résolu à leur enlever cette place, il sortit de Perpignan le 23 septembre, emmenant avec lui un gros détachement d'infanterie, quelque cavalerie et quatre canons. Il reçut en passant la soumission de Millas, ce qui ne l'empêcha pas d'en maltraiter le Seigneur, Philippe d'Albert, et y manda les Consuls d'Ille; mais ceux-ci, loin de s'y rendre, appelèrent à leur secours M. d'Aubigni, qui entra dans la place, à la tête de six cents soldats français ou catalans, et dirigea la défense contre les attaques tentées par le Général espagnol. La première eut lieu le 24 septembre. Garai, après avoir battu la ville avec son artillerie, voulut faire sauter une porte au moyen du pétard, et pénétrer par ce point : rien ne lui réussit, car l'officier

chargé d'attacher le pétard fut blessé, et Garai dut se retirer sur Saint-Féliu. Ayant fait venir de Perpignan six pièces de canon et des renforts, qui portèrent sa petite armée à six mille fantassins et six cents cavaliers, il revint le 29 septembre sur Ille; établit ses batteries; canonna la place, depuis trois heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, et, ayant ouvert une brèche de cinquante pieds de large, il fit monter ses troupes à l'assaut. Elles s'y portèrent avec mollesse : Garai, pour les animer, se mit à leur tête, et reçut deux coups de mousquet. Les blessures du Général décidèrent la retraite, qui s'effectua sur Saint-Féliu, mais non sans des pertes très considérables. Corneilla-de-la-Rivière ne fut pas aussi heureux qu'Ille : un détachement, envoyé par Garai, pilla ce village; plusieurs maisons, l'église, et tout ce qu'elles contenaient, furent la proie des flammes. Après cette expédition, qui ne fit pas grand honneur aux armes espagnoles, et peu propre, d'ailleurs, à réconcilier les habitants avec le Gouvernement, l'armée rentra à Perpignan le 2 octobre. Guillaume d'Armengol, châtelain du Perthus, ayant, par ordre de la République catalane, fait entrer des vivres et de l'infanterie dans son château, on espérait empêcher les troupes espagnoles du Roussillon de se joindre à celles de la Catalogne, et faciliter le passage des secours demandés à la France, qui consistaient en quatre mille hommes, commandés par d'Espenan. Ce Général traversa le Roussillon; pénétra en Catalogne par le Perthus, et marcha sur Barcelone et Tarragone; mais, mal secondé, dans la défense de cette dernière place, par les milices du pays, il fut obligé de capituler, en s'engageant à rentrer en France avec toutes les troupes qu'il avait amenées. Cette retraite, faisant craindre aux Catalans d'être abandonnés, les décida à se reconnaître sujets de Louis XIII, par une

convention conclue le 20 février 1641, et à livrer, en 1641.
conséquence, Barcelone aux Français. Les troupes espagnoles, disséminées dans le Roussillon, et la presque totalité de la population de la province, suivirent leur exemple; de sorte que la garnison de Perpignan, trop faible pour tenir la campagne, se trouva dénuée de vivres. Pour la faire subsister, on fut réduit, dans le mois de mars, à enlever aux habitants toutes leurs provisions, ne leur laissant qu'une charge de blé par ménage. Le 19 mai, vingt-deux galères, chargées de grains, entrèrent à Collioure, et on dirigea cet approvisionnement sur Perpignan, d'où l'on retira des troupes de diverses nations, pour les transporter en Catalogne sur ces galères : les Espagnols comptaient y frapper de grands coups. Ces deux opérations furent exécutées fort à propos; car, déjà le 3 juin, quatorze mille Français entrèrent en Roussillon par la Salanque, et se présentèrent, le 5, devant Canet, dont la garnison, forte de cent cinquante hommes, après avoir fait mine de vouloir se défendre, se rendit prisonnière de guerre, et fut conduite en France. Maîtres de ce fort, les Français marchent sur Elne; font une suspension d'armes avec la garnison, et s'avancent vers La Roca-d'Albère. La garnison de ce château, composée de Wallons et d'Italiens, le rendit le 13, moyennant la liberté de se retirer à Perpignan, avec armes et bagages. Le siége d'Elne commença le 14; la ville se rendit le 28, et douze cents Napolitains, qui s'y trouvaient, prirent parti dans les troupes françaises ou catalanes. A peine maîtresse d'Elne, cette armée eut ordre de marcher au secours des Catalans occupés au siége de Tarragone. Elle partit, en effet, laissant seulement en Roussillon quelques compagnies d'infanterie et de cavalerie françaises ou catalanes, chargées de garder Thuir, Millas, Elne, Canet, Claira et Rive-

saltes. Deux Roussillonnais, D. Gaspard de Llupia et D. N. de Villanova, commandaient, l'un à Thuir, l'autre à Millas. La garnison de Perpignan, entourée d'ennemis, ne pouvait se procurer des vivres qu'en faisant des courses; qu'en livrant de petits combats, où elle perdait toujours du monde. Des partis s'approchaient souvent de ses murailles, d'où on devait les repousser au loin. L'impuissance où l'on se trouvait, des deux côtés, d'entreprendre quelque chose de décisif, prolongeait ainsi une guerre ruineuse pour le pays, dont tous les villages étaient successivement pillés, les uns pour avoir été fidèles au Roi d'Espagne, les autres pour avoir embrassé la cause des rebelles.

Pour ne point fatiguer le lecteur, nous nous contenterons de mentionner les affaires les plus considérables: cela suffira pour donner une idée de la manière dont se faisait cette guerre.

Le 13 septembre 1641, les Français et les Catalans, voulant enlever les chevaux de la garnison, qui pâturaient auprès du Vernet, celle-ci fit une sortie, et les poussa jusqu'à Rivesaltes; mais, ayant voulu les y attaquer, elle perdit cent cinquante hommes, et fut obligée de se retirer. Le 26 du même mois, il y eut une vive escarmouche, entre un parti sorti de Perpignan et la garnison de Canet, qui perdit cent hommes, et fut repoussée jusque dans son château. Le 16 octobre, les Français, venus de Bages, joints aux Catalans, sortis d'Elne, tombèrent sur un poste de cavalerie placé à la tuilerie *den Jorda*, près de la ville; tuèrent quelques cavaliers, en prirent une vingtaine, et se retirèrent sans avoir souffert aucun mal du canon tiré de la citadelle. Ce jour-là même, un fort détachement partit de Perpignan, à neuf heures du soir; marcha sur Bages; enleva le cantonnement; saccagea le village, et fut de retour, le lendemain, à cinq heures du matin. Ce-

pendant, les vivres étaient fort rares à Perpignan : on avait commencé, le 3 septembre, à ne donner aux soldats que quatre onces de biscuit, autant de lard et du riz. On diminua bientôt cette ration ; on finit même, le 21 décembre, par ne plus faire des distributions régulières. Le pays étant complètement ruiné autour de la ville, les partis envoyés pour faire des vivres devaient aller plus loin, et les courses devenaient plus hasardeuses et moins productives. Aussi, toutes les personnes un peu aisées avaient abandonné la place, que la famine aurait obligé de se rendre, si la flotte espagnole n'avait débarqué à Collioure, le 15 novembre, des troupes, des vivres et des munitions. Le commandant se contenta, d'abord, de communiquer avec Perpignan par Sainte-Marie, où la garnison envoyait de temps en temps de forts partis ; mais, cette communication étant très difficile, il se décida à attaquer, le 21 décembre, les Français et les Catalans postés à Argelès : il fut repoussé après trois jours de combat. La famine devint alors extrême : vers le 1er janvier 1642, on mangeait les cuirs, les parchemins, les chardons, les mauves, les orties. Un témoin digne de foi assure avoir vu deux soldats, arracher, dans le cimetière Saint-Jacques, des herbes, et les manger crues avec avidité. Salses avait fourni, le 19 décembre, vingt-trois chariots de biscuit, et ne pouvait plus en livrer : les Gouverneurs de Collioure et de Perpignan concertèrent une attaque combinée sur Argelès, afin d'enlever ce poste, qui mettait obstacle au passage des vivres. L'attaque commença le 4 janvier ; et, après trois jours de combats acharnés, on réussit à s'en rendre maître, ainsi que de sa garnison, composée de huit cents Français ou Catalans : le 8 janvier, un convoi de cent sept charges de blé entra dans Perpignan. Cette ressource était bien faible, encore fut-elle gaspillée : les soldats, mourant de faim, se jetaient

1642.

sur le blé à peine réduit en farine, et le mangeaient ainsi, sans attendre qu'on fît cuire du pain. Le 29 janvier, la garnison de Collioure marcha sur Perpignan, ayant toujours les ennemis sur les bras jusqu'à Saint-Nazaire. Cette suite de combats fit périr environ mille hommes, de part ou d'autre. Le 31, les deux garnisons réunies, après avoir passé une revue, partirent pour Sainte-Marie; surprirent ce poste, occupé par quelques soldats français ou catalans, et le fortifièrent, afin qu'il servît d'entrepôt aux convois venus par mer de Collioure, et qu'on se hâtait d'expédier par terre à Perpignan. Le corps employé à cette opération pendant quelques jours, rentra le 6 février dans la place, où l'encombrement fut extrême : les maisons, les couvents, les égliges ne suffisaient point pour loger tant de troupes; on ne pouvait même pas moudre le grain nécessaire à leur subsistance, et le soldat, obligé de broyer entre deux pierres celui qu'il recevait, ne prenait qu'une nourriture insuffisante et malsaine. Cet état ne dura pas long-temps : le 10 février, les troupes venues de Collioure y retournèrent, et s'embarquèrent pour l'Espagne. La garnison de Perpignan avait été ravitaillée; mais les habitants n'en souffraient pas moins de la disette. Aussi, le 18 février, trois cents personnes, poussées par la faim, profitèrent d'une sortie qui eut lieu par la porte Saint-Martin, pour s'échapper de la ville et se répandre dans les villages environnants.

Le sort du Roussillon dépendait des évènements dont la Catalogne allait être le théâtre : ils furent entièrement défavorables aux Espagnols. Don Pedro de Aragon et de Cardone, commandant leur armée, ayant été battu dans le Vallès, se retirait sur Tarragone, lorsque, poursuivi dans sa
1642 retraite, il fut obligé, le 30 mars 1642, de se rendre, avec toutes les troupes sous ses ordres. Cependant, Louis XIII

s'avançait vers les Pyrénées, avec quinze mille hommes de pied et quatre mille chevaux qu'il passa en revue, à Lyon, dans les premiers jours de février. Le Maréchal de la Meilleraye commandait cette armée, ayant pour Lieutenant-Général Turenne, et pour Maréchaux de Camp, d'Espenan, d'Argicourt et de Tréville. Le Roi arriva à Narbonne le 10 mars; le 12, le Maréchal fit attaquer Argelès, où trois cents Espagnols se rendirent prisonniers de guerre, après avoir essuyé cent soixante coups de canon. Tandis que les troupes déjà établies en Roussillon continuaient à bloquer la capitale, la Meilleraye s'avança vers Collioure, et l'investit le 16 mars. Le Marquis de Mortara y commandait une garnison de trois mille hommes: il en avait établi deux mille sur les hauteurs environnant la place, au pied desquelles était postée l'avant-garde française, formée par le premier bataillon des Gardes, que commandait Fabert. Le Maréchal faisant grand cas de cet officier, lui fit dire de venir lui parler; mais Fabert, ne pouvant lui pardonner d'avoir, en sa présence, donné aux Gardes le nom de chanoines de l'armée, parce que depuis deux ans ils suivaient la Cour, s'obstina à ne point quitter son poste, et répondit: « Qu'il était, avec son « bataillon, prêt à exécuter tous les ordres qu'il voudrait lui « envoyer. » La Meilleraye, comprenant, sans peine, le motif de son refus, alla lui-même le trouver, le priant d'oublier ce qui s'était passé, et de ne point en garder rancune; il ajouta: « Je tiens fort à connaître votre avis; quel est-il? « —C'est d'attaquer, répond Fabert.—Hé bien, marche, « dit le Maréchal, et prenez la tête de l'attaque. » Les Espagnols furent chassés de la position après un combat très vif; les Gardes françaises emportèrent l'épée à la main un petit fort défendu par cent Espagnols; les Gardes suisses enlevèrent de même le fort neuf, encore plus rapproché

de la place. On ouvrit la tranchée, la nuit du 17 au 18, du côté de la tour de Sainte-Thérèse[1]. La nuit suivante, les assiégés firent une sortie, qu'ils ne poussèrent pas très vigoureusement. Le lendemain, six cents fantassins, soutenus par cent cinquante cavaliers, attaquèrent la tranchée, et en chassèrent les assiégeants, qui la reprirent sans donner aux Espagnols le temps d'emmener six pièces de canon, dont ils s'étaient emparés. Le 24, les Gardes françaises et suisses, soutenues par le régiment de Champagne, prirent la tour Sainte-Thérèse de vive force; les troupes qui la défendaient furent passées au fil de l'épée. Tous les efforts des Espagnols pour secourir Collioure, avaient échoué: trois brèches étaient ouvertes; et, cependant, on avait jugé l'assaut impossible, avant d'avoir détruit une tour qui avait des vues sur les brèches. On essaya de la faire sauter par la mine. L'effet n'ayant pas répondu à l'attente, les assiégeants se décidèrent à attaquer les trois brèches à la fois: elles furent emportées en moins d'une heure. Les assaillants ne perdirent que douze hommes, parce que la garnison se retira au château, après avoir fort mollement combattu. Tous les ouvrages étaient plongés ou pris de revers des hauteurs de la tour Sainte-Thérèse, dont les bombes ayant détruit la citerne, le manque d'eau obligea les assiégés à capituler le 11 avril : les Français y entrèrent le 13. Collioure pris, le Maréchal resserra le blocus de Perpignan. Louis XIII se rendit devant la place le 23 avril, et établit son quartier dans la métairie de Jean Paul[2], tout près du village de Saint-Estève : il avait avec lui, les Gardes françaises et suisses, les chevau-légers de la garde, les chevau-légers et les mousquetaires du Cardinal. Le Maréchal campa dans un vallon, auprès de l'aqueduc du

1 Cette tour fut englobée dans la construction du Miradou, en 1671

2 Elle appartient maintenant à la mère de l'auteur de cet ouvrage

ruisseau royal, avec le lieutenant-général de Turenne, ayant sous ses ordres les régiments d'infanterie de Champagne, d'Effiat, de Béarn, d'Espenan, les compagnies royales, et environ six cents chevaux; le Maréchal de Schomberg commandait les troupes du blocus, dans la partie au nord, dont les régiments d'Enghien et de la Meilleraye, cavalerie, furent postés à Pia : Enghien, Conti et Polignac, infanterie, avec Brissac et Céran, cavalerie, s'établirent à Bonpas, chargés d'étendre leurs postes jusqu'à la tour de Castell-Rosselló, où venait aboutir la droite du corps de la Meilleraye; le régiment italien de Mazarin fut placé entre Bonpas et Saint-Estève. L'armée était forte de vingt-deux mille hommes d'infanterie, et de quatre mille de cavalerie, y compris treize cents gentilshommes volontaires, commandés par le Duc d'Enghien, depuis grand Condé. Décidés à prendre la ville par famine, les assiégeants formèrent une circonvallation, qui, partant de la hauteur du moulin au midi, suivant la crête des collines jusqu'au chemin d'Espagne, traversait la Basse et la Tet, au moyen d'estacades; allait de Malloles à Saint-Estève, de là à Bonpas, et par un retour, venait se rattacher à Castell-Rosselló; la cavalerie occupait l'espace entre la tour et la route de Collioure. Voulant abréger les lenteurs d'un blocus, on proposa au Gouverneur, marquis Florés d'Avila, une capitulation honorable, lui offrant même de permettre à un de ses officiers de parcourir les cantonnements de l'armée, afin qu'il pût rendre compte au Roi d'Espagne de l'impossibilité de défendre long-temps la place contre une armée aussi formidable, et obtenir l'autorisation de la rendre, pour sauver la garnison : le Gouverneur rejeta ces propositions. Il s'aperçut, d'ailleurs, de bonne heure, par l'espèce des travaux exécutés contre la place, qu'on voulait la réduire par un blocus rigoureux,

et non par un siége en règle; il ne songea donc qu'à épargner ses provisions, et qu'à maintenir sa garnison en bon état, la ménageant autant que possible, afin de pouvoir s'en servir avec énergie, si la flotte espagnole, souvent en vue de la côte, parvenait à opérer un débarquement pour jeter un secours dans la place. Il se contentait d'inquiéter les lignes ennemies avec son artillerie, et de fatiguer les assiégeants par des sorties fréquentes, mais faibles, et conduites avec circonspection. Vers les premiers jours de juin, le Roi de France étant tombé malade, se retira à Narbonne : les Maréchaux de la Meilleraye et de Schomberg restèrent chargés du siége. Perpignan, bloqué depuis plusieurs mois, commençait à manquer de vivres. Les efforts de la flotte espagnole, pour aborder la côte, soutenaient la constance de Florés d'Avila; mais, toujours repoussée par les vents, elle fut obligée de se réfugier aux îles Baléares. Alors le Gouverneur, perdant tout espoir, proposa, le 29 août, de rendre la place le 9 septembre, s'il ne recevait, avant cette époque, un secours de deux mille hommes d'infanterie, mille chevaux et deux cents charges de vivres. On accepta ses propositions, et le secours n'étant pas arrivé, il rendit, le jour convenu, la ville et la citadelle. On y trouva un arsenal des mieux fournis : il contenait des armes pour vingt mille hommes, cent vingt pièces de canon, trois cents milliers de poudre, etc. Le siége de Salses fut aussitôt entrepris, et le gouverneur, D. Henriquez de Quiroga, après s'être vaillamment défendu jusqu'au 25 septembre, proposa de rendre ce fort le 29, s'il n'était pas secouru, ce qui eut lieu en effet. Les deux garnisons de Perpignan et de Salses obtinrent les honneurs de la guerre, et furent conduites en Espagne par Elne, Collioure, Banyuls, la Selva et Roses, en suivant l'antique chemin de la côte. Le Cardinal voulait faire

raser Salses; mais Schomberg représenta que cette forteresse était nécessaire pour s'assurer la communication de la France avec Perpignan et Collioure. Les Catalans, faisant partie des deux garnisons prisonnières, eurent la liberté d'aller où ils voudraient. Après ces conquêtes, l'armée française négligeant les autres places du Roussillon, telles que Villefranche et Prats-de-Molló, qui ne pouvaient avoir d'action sur le passage en Catalogne, pénétra dans cette province, afin d'y soutenir la révolte des peuples contre le Gouvernement espagnol.

Il n'entre point dans notre sujet de rapporter les évènements militaires, dont ce pays fut le théâtre pendant plusieurs années. Les succès furent très variés jusqu'en 1652. L'Espagne, profitant des troubles survenus en France par l'animosité réciproque des Princes et du Cardinal Mazarin, et par les querelles de la Cour avec les Parlements, réussit à faire rentrer dans le devoir les Catalans, déjà fatigués de la domination française. Durant ces dix années, la forme du Gouvernement en Roussillon resta telle qu'elle avait été sous les Rois d'Espagne. Ce pays faisait toujours partie de la Catalogne, où commandait, souvent avec le titre de Vice-Roi, un Prince ou du moins un Maréchal de France. Pour s'attacher les habitants, on y percevait des impôts fort modérés, et l'on avait donné le commandement particulier de la Cerdagne et du Roussillon à un Gentilhomme du pays. D. Thomas de Banyuls et de Oris, était à la fois Lieutenant du Gouverneur-Général et Procureur-Royal dans les deux Comtés de Cerdagne et du Roussillon. A ces emplois, purement administratifs, il joignait l'autorité militaire, comme commandant de la ville et de la citadelle de Perpignan. Les peuples, obéissant partout à l'impulsion donnée par la Députation catalane de Barcelone, ne reconnaissaient que

le Roi de France, dans tous les endroits non occupés par des garnisons espagnoles. Les choses changèrent bien de
1652. face en 1652 : la ville de Barcelone étant rentrée sous l'obéissance du Roi d'Espagne, et la Représentation provinciale qui s'y était formée ayant été dissoute, le lien qui avait attaché la Catalogne à la France fut totalement rompu. Les Catalans imitèrent la capitale partout où ils ne furent pas contenus par les armées françaises. Dans le Roussillon même, qu'elles occupaient, les habitants, entraînés par un penchant naturel, donnaient des preuves non équivoques d'attachement à leur ancien Gouvernement; le Clergé surtout, et les classes les plus élevées, ne dissimulaient point leurs vœux; la Noblesse reprenait l'écharpe rouge; les soldats que la province avait levés, abandonnant leurs drapeaux, rentraient dans leurs foyers; et il ne restait avec les Français que les principaux chefs de la révolte, et ceux que les évènements avaient trop compromis. Il eût été bien difficile de s'opposer à cette révolution générale des esprits. On soupçonna Joseph du Vivier, nommé par la France à l'Évêché d'Elne, et le gouverneur D. Thomas de Banyuls, de l'avoir favorisée en secret. Soit que la chose fût vraie, soit que, piqués d'un injuste soupçon, ils prissent ce prétexte pour tâcher de faire leur paix avec le Gouvernement espagnol, l'Évêque et le Gouverneur quittèrent Perpignan : le premier se retira à Barcelone, dans son Prieuré de Santa-Anna; le second, dans sa terre de Nyer, qui était, ainsi que la vallée du Haut-Conflent, au pouvoir des Espagnols.

Cependant, Mazarin avait triomphé de ses ennemis : le Duc d'Orléans s'était soumis; le Prince de Condé avait été obligé de se réfugier dans les Pays-Bas; son frère, le Prince de Conti, s'était réconcilié avec le Cardinal, en épousant une de ses nièces. La France, ainsi pacifiée,

fournit à cet habile Ministre les moyens de pousser avec plus d'énergie la guerre extérieure : il renonça à la Catalogne, où il comptait peu de partisans, et ne songea qu'à s'établir solidement en Roussillon, dont la possession était alors de la plus haute importance. On envoya le Prince de Conti dans cette province, avec une armée. Sa première opération fut le siége de Villefranche en Conflent : cette place se défendit vingt jours, et soutint plusieurs assauts; emportée le 23 juillet 1654, partie de la garnison fut 1654.
passée au fil de l'épée. Après cette conquête, les Français marchèrent sur Puycerda ; mais les démonstrations de l'armée espagnole, donnant des craintes pour Roses, le Prince de Conti fit faire un mouvement rétrograde à ses troupes, pour se porter dans l'Ampourdan. Il éprouva quelques pertes en repassant les montagnes, harcelé par D. Thomas de Banyuls, à la tête d'un détachement de la garnison de Puycerda, et d'environ cinq cents paysans. Ce petit échec n'empêcha pas les Français de continuer leur marche sur Roses, où ils surprirent et mirent en déroute un corps espagnol qui se gardait fort mal. Le Prince reprit alors ses projets sur Puycerda, dont il commença le siége le 30 septembre. La garnison se défendit d'abord avec courage; mais le Gouverneur ayant été tué d'un coup de canon, la discorde se mit parmi les chefs, qui ne surent pas s'entendre pour le commandement. A ce malheur, s'en joignit bientôt un autre : la foudre réduisit en cendres le magasin des vivres. Cet évènement entraina la capitulation de la ville, effectuée le 22 octobre; elle fut suivie de la reddition de la Seu-d'Urgel et de Campredon. Le Roussillon étant entièrement soumis, on porta la guerre en Catalogne pendant les années 1655, 56, 57 et 58. Elle fut une suite non interrompue de prises et reprises de villes, de combats sans résultats, dont il serait superflu de donner le

détail, tous ces faits, assez peu importants par eux-mêmes, n'ayant aucun rapport direct avec l'histoire de cette province. Les deux puissances, fatiguées d'une lutte qui les épuisait par sa longue durée, songèrent, enfin, à se rapprocher : il y eut entr'elles une suspension d'armes dès le
1659. mois de mai 1659, qui fut suivie de la paix des Pyrénées, signée le 7 novembre, et ratifiée le mois suivant. Par l'article 42 de ce traité, qui en contient 124, il fut convenu : que les Pyrénées sépareraient désormais les deux Royaumes, comme elles avaient séparé, autrefois, l'Espagne et les Gaules ; que tout le Roussillon et le Conflent appartiendraient à la France, et toute la Catalogne et la Cerdagne à l'Espagne, de manière, cependant, que si quelques parties du Conflent se trouvaient sur le revers méridional des Pyrénées, ou quelques portions de la Cerdagne sur le revers septentrional, les premières seraient adjugées à l'Espagne, les secondes à la France. On nomma de part et d'autre des commissaires pour procéder à la fixation des limites, d'après l'esprit de cet article 42, et vérification faite, sur les lieux, des points sujets à contestation. M. de Marca, Archevêque de Toulouse, et l'Évêque d'Orange, furent les commissaires nommés par le Roi de France; Michel Salba de Valgornera, Chevalier de Saint-Jacques, Lieutenant du Maître rational d'Aragon, et Joseph Ferrer, Conseiller de la Royale Audience de Catalogne, furent ceux du Roi d'Espagne. Ces commissaires s'assemblèrent à Céret, au mois de mars 1660. Les conférences durèrent jusqu'à la fin d'avril ; on envoya aux Ministres des deux Cours les procès-verbaux de ces conférences, contenant les avis des commissaires concernant les divers points sur lesquels ils n'avaient pu se mettre d'accord. Cette discussion, reprise à Llivia, ne fut terminée que le 12 novembre, en l'absence de M. de Marca, et avec

tant de précipitation, qu'il fallut réunir de nouveau les commissaires peu de temps après, afin de procéder à une meilleure délimitation, qui fut à peu près fixée, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Nous terminerons ici l'histoire du Roussillon. En l'écrivant, nous avons eu principalement pour but d'épargner à ceux qui voudraient la connaître, de pénibles recherches, pour lesquelles une foule de documents ne seraient point à leur portée. Aussi, nous regardons notre tâche comme remplie; car les évènements dont le pays a été le théâtre depuis sa réunion à la France, sont très rapprochés de nous, et se trouvent décrits dans plusieurs ouvrages fort répandus. Je n'ai pas cru devoir répéter ce dont on peut si aisément prendre connaissance ailleurs; mais, il m'a paru intéressant d'entrer dans quelques détails sur l'origine, l'accroissement, la décadence de Perpignan, ancienne capitale du Roussillon, et d'offrir, au lecteur, une notice statistique et géographique sur cette province, formant le département actuel des Pyrénées-Orientales.

CHAPITRE XVI.

L'auteur, dans les deux derniers chapitres de son ouvrage, donne une notice statistique sur la province du Roussillon ; il y fait connaître les améliorations qui ont eu lieu, et tout ce qu'on a exécuté ou projeté pour la prospérité du pays, surtout pour la ville de Perpignan, après leur réunion définitive à la France, en 1659. L'éditeur a cru indispensable à l'intelligence de ces chapitres, de les faire précéder d'un aperçu concis des principaux évènements concernant spécialement le Roussillon, devenu le département des Pyrénées-Orientales, depuis cette époque jusqu'à celle de la mort de l'auteur, en 1831.

1660. Le mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, fut célébré le 3 juin; la Cour, pendant l'hiver qui précéda cette union, visita les provinces du Midi. Le Roi vint à Perpignan, capitale de celle récemment acquise par le traité des Pyrénées : il y resta douze jours. Les Consuls lui donnèrent une fête dans la Loge de Mer. La création du Conseil-Souverain, qui devait remplir, dans le Roussillon, l'office des Parlements, date de cette époque : l'édit fut rendu à Saint-Jean-de-Luz, le 18 juin. François Sagarre, dont la sévère et rigoureuse administration est encore proverbiale, fut nommé Président à Mortier et Gouverneur du Roussillon, sous les ordres du Duc de Noailles, dont la famille a constamment, de 1660 à 1789, possédé le titre et l'emploi; il y avait, en outre, un commandant général de la province.

Le 12 mai, Thérèse de Campredon, Dame de Foix et Béarn, jeune et belle, appartenant aux plus nobles familles du Roussillon, fut décapitée à Perpignan, après avoir subi quatre fois la question, sans qu'on pût lui arracher un aveu. Inculpée dans l'assassinat d'un Gentilhomme nommé San-Dionis, qui, d'après l'information, avait été son amant, et condamnée, ainsi que plusieurs complices, à la peine de mort par le tribunal suprême; des traditions dignes de foi portent à croire, que des causes politiques eurent plus de part que des intrigues galantes au terrible résultat de cette remarquable affaire. San-Dionis fut frappé de cinquante-deux coups de poignard, dirigés contre le dénonciateur d'une conspiration, tendant à se délivrer de la domination française, à laquelle le Roussillon fut long-temps rebelle. La réunion de toute la Noblesse auprès du mari pendant l'exécution de la femme, vient à l'appui de cette assertion, soit que ce fût le vrai motif, soit qu'on voulût ainsi masquer la honte d'un assassinat. 1662.

Révolte dans le Vallespir au sujet des gabelles. Les Angelets, nom que prirent les révoltés, résistèrent, avec avantage, aux troupes envoyées pour les réduire dans la haute vallée du Tech. Sagarre, qui s'était mis à la tête de l'expédition, fut battu, et forcé de se sauver dans la plaine; toutefois, les gardes du sel tinrent bon dans le Castell-Périlloux et le fort Lagarde, qui dominaient Prats-de-Molló. 1668.

Vauban, dont le premier voyage en Roussillon date de cette époque, dépeint pittoresquement les habitants de cette frontière : « Gens aguerris, dit-il, qui, du moment « qu'ils ont porté l'obédience à l'un des partis, ne font « pas difficulté de tirer sur l'autre; aimant naturellement « l'escoupéterie, et comme se faisant un grand plaisir de « chasser aux hommes. » C'était à des bandes de cette

1670. trempe qu'avait affaire Sagarre. Il fallut, qu'en 1670, un corps régulier de quatre mille hommes, sous M. de Chamilly, officier général des plus distingués, dispersât ces bandes, et obligeât Trincherie, leur chef, à se réfugier en Espagne. Cette circonstance décida à construire le fort des Bains, pour battre le débouché de la vallée, et
1674. intercepter le passage. A peine terminé, ce petit fort résista vigoureusement à l'attaque des Espagnols, sous le Duc de San-Germa; tandis qu'à la même époque, le château de Bellegarde, que sa position rendait en quelque sorte inexpugnable, se rendit honteusement.

Nous devons mentionner une conspiration d'une assez grande importance, découverte à Villefranche, le 20 mars de cette année, ayant pour but de livrer aux Espagnols cette place, ainsi que Salses et Perpignan : elle fut énergiquement réprimée par l'action ferme et habile de Sagarre, dont le dévoûment à la France excitait l'antipathie des Roussillonnais. Fidèles de cœur à la mère patrie, on ne doit pas s'étonner qu'ils nous aient dépeint, sous d'affreuses couleurs, l'homme qui cimenta du sang des conspirateurs la réunion définitive de la province conquise.

1675. L'armée espagnole, secondée par les peuples de la Catalogne et les menées secrètes de la Noblesse du Roussillon, avait eu des avantages marqués sur l'armée française; mais on dut l'affaiblir alors pour envoyer des renforts en Sicile. La fortune changea : les Français reprirent Bellegarde, qui ne tint que quatre jours. Rentrés dans l'Ampourdan, ils eurent d'abord des succès, qui bientôt furent suivis de revers. Enfin, après une série d'opérations militaires qu'il serait superflu d'énumérer, le traité de Nimègue, du 10
1678. août 1678, mit un terme à la Guerre.

La même année, par un simple ordre du Roi, l'Évêché d'Elne rentra sous la Métropole de Narbonne.

Les campagnes des années précédentes avaient fait sentir la nécessité de renforcer la frontière, en améliorant les postes qui existaient, et en créant un établissement solide au sommet de la vallée de la Tet. Vauban, l'ingénieur le plus distingué de son siècle, visita tous les points fortifiés, et présenta des projets qu'on s'empressa d'exécuter. Les défenses de Bellegarde furent surtout considérablement accrues. La construction de Mont-Louis donna une place de dépôt, indispensable aux armées opérant par la vallée de la Tet, ou destinées à envahir la Cerdagne espagnole. 1679.

A la même époque remonte le projet de création de Port-Vendres, sur les vives instances de Vauban, qui ne concevait pas « qu'on eût négligé une position aussi im- « portante, pour s'établir à Collioure, place sans port et « sans eau. » Les travaux ne commencèrent qu'en 1692: on donna au port une profondeur de seize pieds, suffisante pour les galères.

Reprise de la guerre. Siége de Girone par le Maréchal de Bellefonds, qui fut obligé de le lever. 1684.

Un édit de Louis XIV érige l'Hospice de la Miséricorde, à Perpignan, en hôpital général « où seront en- « fermés tous les pauvres valides ou invalides, de l'un et « de l'autre sexe, pour y être instruits et occupés. » 1686.

La guerre continue avec des chances diverses. Le Duc de Noailles, nommé au commandement de l'armée de Catalogne, arrive à Perpignan le 30 mars 1689. A la tête d'un très faible corps, il manœuvre avec habileté; et, favorisé par la disposition des Catalans, animés contre la domination autrichienne, il soutint, pendant six ans, la supériorité de nos armes, et s'empara de Girone, tant de fois assiégé sans succès. Les excès de nos troupes, auxquelles nos Généraux donnaient l'exemple, firent perdre la Catalogne. Vendome succéda, en 1695, au Maréchal de Noailles : De 1689 à 1697.

il prit Barcelone. On eut beaucoup à se louer, dans cette guerre, du service des *somatens,* ou milices de la province. Paix de Riswick.

1700. Mort de Charles II, au mois de novembre; testament en faveur du Duc d'Anjou, que Louis XIV se décida à accepter. Cet évènement changea la face de l'Europe, et alluma un incendie général, qui n'eut, au reste, pour le Roussillon, d'autre effet que les passages de troupes et les expéditions d'objets de tout genre, que nécessitèrent les mouvements des armées en Catalogne jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713.

De 1700 à 1720. On doit rapporter à cette période, la régénération politique du Roussillon. L'introduction de la langue française dans les actes publics; son usage parmi les classes élevées, furent des pas immenses dans cette voie. Ceux qui mettaient encore en question si la réunion de cette province à la France, avait été favorable ou contraire à ses intérêts, témoins des maux auxquels la Catalogne était en proie, apprécièrent enfin l'avantage de ne plus voir le Roussillon devenir, dans toutes les guerres, le champ de bataille des armées.

1707. Le 8 octobre 1707, un convoi de poudre, composé de sept charrettes, venant de Canet, prit feu entre la barrière et la porte de la ville. L'explosion abima tout au-dessus du sol; elle n'eut aucun effet au-dessous : les arches du pont ne furent pas même ébranlées. C'est un fait très remarquable, que n'ont pas manqué de citer les ingénieurs dans les traités de mines ou d'art militaire.

1722. De plusieurs ordonnances de police rendues à cette époque, il résulte que la plupart des rues de Perpignan n'étaient point pavées, encore moins éclairées; qu'on n'avait, pour éteindre les incendies, que le faible secours de seringues de forte dimension, etc., etc.

Un acte très important, l'arrêt du Conseil d'État du 13 mars 1725, règlemente l'usage des eaux du ruisseau de *las Canals,* qui prend sa source au-dessus d'Ille. Concédé en toute propriété à la ville de Perpignan, par lettres-patentes de Charles VIII, ce ruisseau est le plus considérable de tous ceux qui servent à l'arrosage dans le Roussillon. Sa longueur est de 28.872 mètres; sa pente de 0m 0031 par mètre: la dimension en largeur, devait être de quatre mètres; mais, sur plusieurs points, on l'a réduite par des empiètements, ou même, ce qu'on a peine à comprendre, par des constructions en maçonnerie. 1725.

Exécution d'une digue de 1.100 mètres en amont, et 400 en aval, du pont dit de la Pierre, à Perpignan, pour contenir les eaux de la Tet, qui, à la moindre crue, se déversaient vers le nord, et causaient des dommages incalculables aux terres de la vaste plaine, entre cette rivière et l'Agly : on lui donna vingt mètres d'épaisseur, 2m 66 d'élévation, avec un talus au double du côté des terres. Construite sous l'intendance de M. Orry, elle en prit le nom. De 1721 à 1726.

L'intendant qui lui succéda, Baüyn de Jallais, forma, à l'entrée de la route de Prades, une promenade plantée d'ormeaux, la seule dont la ville de Perpignan ait joui pendant longues années. 1728.

Il fit, aussi, combler la partie de l'ancien canal royal, qui occupait le milieu de la rue des Cordeliers (maintenant Saint-Martin). Ses accotements étaient plantés d'orangers. 1731.

Ordonnance du 10 novembre, qui organise régulièrement le corps des *somatens,* ou milices préposées à la garde des places fortes. Leur création remontait au XVe siècle : elles étaient payées par l'extraordinaire des guerres. La totalité du corps fut portée à 2.960 hommes, répartis de la manière suivante : 1733.

Pour la ville de Perpignan.	1.000 hommes.
Pour la Citadelle.	320
Pour Collioure.	520
Pour Bellegarde.	320
Pour le fort des Bains.	80
Pour Prats-de-Molló.	200
Pour Villefranche	200
Pour Mont-Louis.	320
TOTAL. . .	2.960 hommes.

1737. Forte crue de la Tet, qui enlève une arche du pont des Eaux-Vives et deux du pont de Pierre, à Perpignan: ces arches ne furent rétablies qu'en 1742.

1744. Levée de deux bataillons de fusiliers des montagnes, (les Miquelets) à l'instar de ceux qui avaient fait un service semblable dans les guerres de succession, et en remontant plus haut, au XIVe siècle, sous le nom d'Almogavares. Armement et habillement, tout-à-fait propres à l'agilité qu'exigeait leur destination : chaussure en sparterie et le bonnet catalan; point de tentes, coucher toujours au bivouac. Ce corps, aux ordres d'un Maréchal de Camp roussillonnais, fut d'abord commandé par le Baron d'Ortaffa, et dans la campagne de Mahon, où il se distingua, par le Comte de Saint-Marsal.

1747. Le Comte de Mailly est nommé au commandement en chef du Roussillon. Son administration a fait époque dans ses annales. Il y trouva toutes les branches du service fort négligées; mais, en peu de temps, il rétablit l'ordre. Il serait trop long d'énumérer tout ce qu'il a créé ou amélioré à Perpignan : la restauration de l'Université, la fondation d'une Ecole-Militaire, de l'Hospice des Repenties, de l'École des Enseignantes, et l'augmentation de la Bibliothèque; on lui doit de plus le rétablissement de Port-

Vendres, la construction de la route d'Espagne, etc., etc. Sa mémoire est, à juste titre, vénérée dans le Roussillon.

Arrêt du Conseil-Souverain, en date du 12 juin, qui supprime les Jésuites. 1762.

Inondations désastreuses, par suite de trois crues consécutives dans le mois d'octobre. Le Tech fait d'immenses ravages dans la vallée de Prats-de-Molló à Arles. 1763.

Édit du 31 mai, portant règlement pour l'administration des communes. Le Maire, élu par le Roi, sur une liste de trois candidats, présentés par l'Assemblée des Notables, qui nommait aussi, au scrutin secret, tous les autres membres des conseils municipaux. Ainsi, sous le prétendu règne du bon-plaisir, le choix de l'autorité principale d'une ville admettait des conditions, dont on s'est affranchi sous le régime de la liberté. 1766.

L'Ordre des Avocats adresse au Roi de vives réclamations au sujet de cet édit et de celui de 1768, réglementaire pour l'administration des communes du Roussillon. Le dernier établissait une distinction inusitée entre les Docteurs en Droit et les *Citoyens nobles,* reconnus précédemment avec la simple qualification de *Bourgeois honorés et immatriculés.* De volumineux mémoires furent publiés, et le procès resta pendant jusqu'à la Révolution de 89, où le Roi prononça le *statu quo,* pour faciliter les élections aux États-Généraux. Cette querelle mit au jour des documents historiques précieux, dus à M. Fossa, de l'ordre des avocats, qui déploya une profonde érudition. 1769.

Crue de la Tet, la plus considérable qu'on eût encore vue. Les eaux s'élevèrent de 5m50 au-dessus du radier du grand pont de Perpignan. 1772.

Mesures concernant la propreté, l'alignement, les dimensions des rues, portées de deux à trois toises, ainsi que contre les auvents sur la voie publique. Ces au- 1776.

vents[1], permis jusqu'à six pouces en 1338, on défendit d'en faire de nouveaux en 1504; et, en 1774, un arrêt du Conseil-Souverain en interdit même la réparation[2].

1778. Création de canonniers gardes-côtes, pris parmi les habitants du littoral.

Vers cette époque, on établit des lanternes dans les rues de Perpignan, où, à défaut d'éclairage, se commettaient beaucoup d'assassinats.

1779. Arrêt du Conseil du Roi contre les défrichements trop étendus dans les terrains communaux, sur les versants de la Tet.

1780. Perpignan manquait d'eau potable; l'Intendant Raymond de Saint-Sauveur fit dresser des projets pour en amener, et établir sept fontaines : la Révolution en arrêta l'exécution. Cette ville doit à cet administrateur éclairé, de nombreuses améliorations, entr'autres l'élargissement de la rue Notre-Dame, qui avait à peine 4m 50.

1787. On a vu qu'en 1725, un arrêt du Conseil-d'État avait réglementé les droits et l'usage des eaux du ruisseau de *las Canals*. Il fut reconnu, par acte authentique, qu'il n'existait alors que vingt-et-un œils ou prises d'eau; il y en avait quatre-vingt-dix en 1787. On prit des mesures pour mettre un terme à l'abus : un arrêté des Consuls, du 5 mai, homologué par le Conseil-Souverain et approuvé par le Roi, annula les prises d'eau non reconnues en 1725; toutefois, les abus ont continué par des approbations successives, qui ont porté le nombre actuel à quatre-vingt-trois.

1789. Convocation des États-Généraux pour le mois de jan-

1 L'arrêt du Conseil-d'État, du 23 janvier 1776, porte que « les auvents sont des saillies de bâtiments, qui occupent plus de la moitié de certaines maisons. »

2 L'autorité municipale a, de nos jours, laissé enfreindre cette prescription.

vier 1789. La Noblesse du Roussillon s'empresse de déclarer « qu'elle entend partager, à égalité, avec le Tiers-« État, les charges publiques. »

Dans la nouvelle organisation du territoire français, on forme le département des Pyrénées-Orientales, du ci-devant Roussillon, du Conflent, du Vallespir, de la Cerdagne française, du Capcir et du pays de Fenouillèdes.

Le Port-Vendres, auquel, depuis 1772, six pontons travaillaient constamment à draguer et enlever les vases, pouvait, en 1789, recevoir des frégates.

Le 17 du mois d'avril, l'armée espagnole envahit le 1793.
territoire par Saint-Laurent-de-Cerdans. Elle descend dans la plaine sans résistance; car on avait à peine pu réunir pour la défense dix-huit cents hommes d'infanterie et deux cents cavaliers. Les Représentants du Peuple accourent et animent les populations : on rassemble sous le drapeau douze mille hommes, mal armés, sans instruction, mais pleins d'enthousiasme. Le 13 mai, arrivent les généraux Dagobert et de Flers. Le combat du *Mas-Deu,* engagé avec trop de précipitation, dès le 17, ramena jusqu'à Perpignan les débris de nos troupes indisciplinées. Réunis sagement et formés au camp de l'Union, deux mille mètres en avant de la citadelle, nos volontaires rivalisèrent bientôt avec les anciens soldats. Le 17 juillet, ils repoussent une attaque, tandis que Dagobert battait l'ennemi au col de la Perche et à Olette; plus tard, le 17 septembre, la bataille de Peyrestortes eut des résultats décisifs, qui obligèrent les Espagnols à repasser la Tet. A leur tour, ils battent les Français à Trullas, et s'emparent de Collioure, par la trahison du commandant du fort Saint-Elme.

Dagobert et Dugommier reprennent toutes les places. 1794.
Ce dernier arriva le 16 janvier de Toulon, où il avait montré une grande capacité. Dagobert meurt quelques jours

après la prise d'Urgel, où il avait été blessé le 18 avril. Bataille du Boulou : les Espagnols y éprouvent une défaite complète. Le 20 mai, reprise de Collioure et de ses forts, défendus par sept mille hommes. Entrée en Catalogne le 7 juin : Dugommier est tué le 17 novembre, d'un éclat d'obus, en enlevant les lignes de Figuères ou de la forêt Noire. Le 20, le général ennemi *la Union* fut trouvé percé de coups sur le champ de bataille. La prise de Roses termina glorieusement cette campagne : le général Pérignon avait pris le commandement; il continua la série de nos succès. Le 1er août, la paix est proclamée, par suite du traité de Bâle[1].

De 1779 à 1802. Nous croyons utile de donner une notice des travaux importants exécutés par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, dans la période de 1779 à 1802, pour maintenir dans leur lit la rivière de la Tet et son affluent la Basse, auprès de Perpignan. Ils eurent pour but la conservation de la digue Orry, constamment attaquée et souvent rompue par les crues : ils adoptèrent un système de recouvrement des talus intérieurs, consistant en pavage de gros cailloux encadrés, de quatre en quatre mètres, par des chaines de forts libages; le bas des talus, renforcés d'une ligne de pilots et palplanches, pour prévenir les affouillements. On peut porter à 4 ou 500.000 francs, la dépense qui fut faite pendant ces vingt années. L'appareil exécuté ne résista pas long-temps, et il reste à peine quelques vestiges d'un perré qui devait être indestructible.

1808 Invasion de l'Espagne. Dès la fin de 1807, divers corps avaient franchi la frontière, sous des prétextes spécieux; et douze mille hommes, sous le général Duhesme, pas-

[1] [illegible] M. [illegible] Fervel, [illegible] complet [illegible] campagnes de la [illegible] dans les Pyrénées-Orientales.

sèrent à Perpignan, le 1er février, pour entrer en Catalogne. On s'empare par ruse des forteresses de Pampelune, Saint-Sébastien, Roses, Figuères et Barcelone. Girone soutint un siége long et meurtrier, pour lequel on expédia de Perpignan les matériaux, les projectiles, les approvisionnements de toute espèce.

L'Hôpital Saint-Jean ou de la Miséricorde, consacré aux 1809.
malades, à Perpignan, depuis 1116, fut transféré, le 1er janvier, dans les locaux de l'hospice créé en 1637, et constitué en hôpital général par l'édit de 1686, pour recevoir les Enfants-Trouvés et les Orphelins de toute la province. Ces derniers y prirent la place des malades.

Plantation de la promenade dite des Platanes, sur les glacis de la porte Notre-Dame.

Un parti espagnol força une porte de Prats-de-Molló. 1813.
L'ennemi fut repoussé au bout de quelques heures d'occupation; on s'empressa de mettre en état de défense toutes les places de cette frontière.

Arrivée de Ferdinand VII, le 20 mars : il rentre en 1814.
Espagne le 22, accompagné par le Maréchal Duc d'Albuféra, venu à sa rencontre jusqu'à Perpignan. Restauration et retour des Bourbons, dont le département s'empressa d'accueillir l'avènement.

Débordement de toutes les rivières du Roussillon, qui causent d'immenses ravages. La belle promenade des Platanes, récemment créée, fut ravinée et couverte de gravier; la Tet et la Basse rompirent leurs digues; les communications avec Narbonne restèrent interceptées pendant plusieurs jours.

Au mois d'août, les Espagnols, sous les ordres de 1815.
Castaños, pénètrent dans le Roussillon, sans annoncer dans quel but. Le Duc d'Angoulême accourt de Paris, et se montre tellement irrité de cette irruption, qu'il déclare au

Général, que, si ses troupes ne se retirent sur le champ, il fera lever tout le Midi pour les expulser. Cette échauffourée coûta au département 156.000 fr. d'imposition extraordinaire, pour faire face d'urgence aux réquisitions de vivres.

Rien de particulier au département dans les mesures concernant le retour de l'Empereur de l'île d'Elbe, et la rentrée des Bourbons après les cent jours.

1818. Dans moins d'un an, la foudre tomba sur deux magasins à poudre. La première fois au bastion B de l'enceinte haute de la citadelle de Perpignan; les bombes et les obus qu'il contenait, chargés depuis long-temps, ne prirent pas feu simultanément. La seconde, au Miradou, de Collioure, où l'explosion de quatre mille kilogrammes de poudre, rasa la tour qui la renfermait, et fit un assez grand nombre de victimes.

Création de la promenade de la Pépinière, à Perpignan, sur le terrain planté de taillis, gagné sur la rivière par les travaux des Ponts et Chaussées.

1820. L'assassinat du Duc de Berri, le 13 février, affecta douloureusement la population, qui s'empressa d'adresser au Roi des témoignages de l'indignation qu'inspirait cet horrible attentat.

1823. Guerre contre l'Espagne révolutionnaire. Le Duc d'Angoulême arrive à Perpignan le 22 mars, pour passer en revue le corps destiné à envahir la Catalogne, sous les ordres du Maréchal Moncey. On enlève, dès le début de la campagne, un détachement ennemi, qui manœuvrait entre Figuères et Puycerda. L'armée légitimiste espagnole, dite armée de la *Foi*, forme un camp sur les côteaux de Saint-Estève. La Duchesse d'Angoulême vint aussi à Perpignan le 14 mai : peu avide de fêtes et d'honneurs, elle s'occupa des hôpitaux, des casernes et des fortifications. L'armée rentra en France au mois de décembre.

Mort de Louis XVIII. — Charles X lui succède. 1824.
Rétablissement de l'Évêché d'Elne.

Exercices de piété pendant le Jubilé, auxquels la garnison fut appelée à prendre part. Nous dirons, pour caractériser l'époque, que des Missionnaires, parcourant la France, s'efforçaient de ranimer la ferveur éteinte, par trente-six ans d'indifférence et d'irréligion. A Perpignan, secondés par l'autorité militaire, ils plantèrent, sur le parvis de la cathédrale, un Christ immense, qu'on a placé depuis dans une chapelle intérieure. 1826.

Le 10 novembre, le Roi de Naples, la Reine, ses deux filles, la Duchesse de Berri et la Princesse Christine, destinée au Roi d'Espagne, passent par Perpignan. Ils logent à la Préfecture, et les principaux personnages de leur suite sont répartis chez les habitants. Le Roi voulut voir nos établissements à la citadelle, et, pour mieux juger de la conformation du pays, il monta sur le faîte du Donjon. Le Directeur des fortifications fit placer, sur le clocher, une inscription en mémoire de cet évènement. 1829.

Premier essai de forage d'un puits artésien au *Mas* Fraisse, près de Toulouges. Il réussit, quoique ne donnant qu'un mince filet d'eau. Ce succès décida l'exécution d'un grand nombre d'autres dans la plaine et à Perpignan, qui fut doté ainsi de fontaines intarissables, d'un service bien supérieur à celles que projetait M. de Saint-Sauveur en 1780.

Expédition d'Afrique, l'un des actes les plus brillants du règne des Bourbons. Une partie des troupes et des approvisionnements de toute espèce, sont embarqués au Port-Vendres, dont la situation est la plus favorable aux communications avec la côte nord de l'Afrique. 1830.

Le 5 août, on apprend les évènements des 28 au 30 juillet : l'abdication de Charles X, la Régence du Duc d'Orléans. Acte d'adhésion de l'armée, qui arbore le

drapeau tricolore. Cette catastrophe ne pouvait manquer d'amener les plus grands désordres. Ceux qui éclatèrent à Paris, eurent du retentissement dans les départements, et furent imités par une population turbulente, qu'égaraient les déclamations passionnées des révolutionnaires. Le pillage du Séminaire, les ornements sacerdotaux de Saint-Jean brûlés sur la place publique; Monseigneur l'Évêque, les autorités civiles, les Dames du Sacré-Cœur, les Frères de la Doctrine Chrétienne, chassés, menacés de perdre la vie, en furent le résultat: et tous ces excès ne furent point réprimés par la garde-nationale! Les troupes réglées se virent assaillies, insultées; il y eut du sang répandu, quand leur patience fut poussée à bout, et lorsque déjà quinze à vingt soldats avaient été blessés.

1831. On doit au Baron Després, ancien Maire de la ville, la belle fontaine qui orne la place Royale.

1832. Création d'un Musée de Peinture et de Dessin, ainsi que d'un Cabinet d'Histoire Naturelle, au chef-lieu du département.

1842 Au mois de février, la reine Christine passe à Perpignan, pour rentrer en Espagne, par la Catalogne.

Le 13 juillet, mort fatale du Duc d'Orléans, prince à jamais regrettable, qui comprenait son siècle, et dont la popularité, toujours croissante, eût, sans doute, fait échouer les projets du radicalisme. Pour donner la mesure de la façon de penser de la majorité du Conseil Municipal d'alors, nous dirons qu'il refusa de voter, à ce sujet, une adresse au Roi.

Le 24 août, la Villeneuve, qui celebrait la fête patronale de saint Barthelemi, fut inopinement envahie par une crue si forte de la Basse, qu'on eut de la peine à se sauver du rez-de-chaussee aux etages des habitations.

Une ordonnance royale du 25 mars approuva le plan d'ali- 1843.
gnement de la ville de Perpignan. On restaura et régularisa la façade de l'Hôtel-de-Ville. L'orgue de la Cathédrale, qui datait de 1504, fut réparé de 1843 à 1845 [1].

On adopte l'éclairage de la ville par le gaz, et on en fait 1844.
de suite l'application, la dépense n'excédant pas celle de l'éclairage à l'huile portée au budget.

Les opérations d'alignement commencent par les rues 1845.
de l'Argenterie et de la Cloche-d'Or. Les indemnités aux propriétaires des maisons tenant à la première, jusqu'à la place de la Prison seulement, s'élevèrent au prix excessif de 119.000 francs, par jugement du jury d'expropriation. Projets de reconstruction de la Halle-au-Blé, du clocher de Saint-Jacques, de l'établissement d'une Halle-au-Poisson, approuvés, et exécutés au moyen d'un emprunt de 240 mille francs. Trottoirs aux rues de plus de cinq mètres de largeur.

Le fils aîné du Vice-Roi d'Égypte, Ibrahim-Pacha, célèbre par ses victoires et ses talents militaires, vint aux bains du Vernet, pour rétablir sa santé : il y passa une partie de la saison d'hiver.

A Perpignan, la démolition de la masse antique et dis- 1846.
gracieuse du clocher Saint-Jacques, qui tombait en ruine, fut opérée. Dans la reconstruction on dut porter la plate-forme à 81 mètres (249 pieds) au-dessus du niveau de la mer; car c'était l'un des points importants de la triangulation de Cassini.

On posa, d'abord, les vitraux de la croisée au-dessus De 1846 à
de la porte d'entrée de la Cathédrale, aux frais de Monsei- 1847.

[1] L'exécution ayant été défectueuse, on traita de nouveau, en 1854, avec le facteur des orgues de Saint-Denis et de la Magdelaine. Il avait coûté 45.000 francs en 1845; il en coûta une somme semblable en 1856 : l'orgue revient donc à 90.000 francs, sans compter le buffet ancien et d'une belle facture.

gneur l'évêque de Saunhac; puis, ceux des trois grandes croisées de l'abside et des deux moins considérables des chapelles latérales. La dépense, pour les quatre derniers, s'éleva à 14.500 fr., y compris la restauration des encadrements en pierre de taille [1].

1848. A la fin du mois de février, on proclame la République. Cet évènement eut, comme dans toute la France, les plus funestes conséquences : la stupeur fut telle, qu'on ne fit aucune opposition aux attentats des radicaux, qui s'emparèrent du pouvoir; partout, les troupes, travaillées de longue main, restèrent impassibles.

Au mois de décembre, la nomination d'un Président de la République causa de l'agitation dans le département. Louis Napoléon y obtint quatorze mille voix; ses compétiteurs, Ledru-Rollin, huit mille, et le général Cavaignac, six.

1850. Création d'une Ferme-École départementale, au domaine de M. Germain Caillé, près de Thuir.

1851. Le 25 du mois de mai mourut l'auteur de cette histoire, Jean de Gazanyola, que ses vertus, sa bienfaisance, sa haute capacité, firent universellement regretter.

Le 2 décembre, renversement de l'Assemblée Nationale. On arrête, à Paris, dans la nuit, tous les Généraux dont on pouvait avoir à craindre l'influence sur les troupes. On connut à Perpignan, le 4, ce coup-d'État, auquel toute la France applaudit. Ainsi s'évanouit le fantôme qui menaçait d'élever, en 1852, le radicalisme sur les ruines de toutes nos institutions.

1 Nous [illegible] signaler une erreur [illegible] et propagée depuis la [illegible] vitraux de l'abside, les armes de la ville [illegible] Il [illegible] de faire revivre les armes [illegible] 1682, l'azur de l'écu de France [illegible] 1400, conservée aux Archives du [illegible] les armes d'Aragon [illegible] pals de gueule sur [illegible] Il est fort à désirer que les [illegible]

Nous dirons quelques mots sur l'année suivante, remarquable par la disparition de plusieurs personnages éminents ou d'une haute intelligence : Mgr de Saunhac de Belcastel, premier Évêque de Perpignan, depuis que cet Évêché fut distrait de celui de Carcassonne, descendit dans la tombe, vénéré de toute une population, dont il fut le Pasteur et le modèle pendant trente ans. Le don de sa fortune, répartie entre les Séminaires, la Cathédrale et diverses Congrégations religieuses, atteste son zèle et sa généreuse piété. 1852.

Le 25 juillet eut lieu l'installation et l'entrée solennelle de son successeur, Mgr Gerbet, que précédait une grande réputation de science.

MM. Renard de Saint-Malo, Puiggari et Jaubert-Campagne, terminèrent aussi, dans le courant de cette année, leur laborieuse et si utile carrière. Avec les deux premiers cessa, peut-être pour toujours, une œuvre de haute importance : ils exhumaient des archives de nos principales communes, des documents historiques, incontestables, servant à rectifier les nombreuses erreurs des publications modernes. Nous devons au dernier, des études fort intéressantes sur les institutions municipales de Perpignan.

Bientôt après, le Roussillon perdit, aussi, un savant d'une illustration européenne : l'astronome François Arago.

Le choléra sévit avec violence dans quelques localités du département. La population se montra partout ferme et courageuse; les Sœurs de diverses Congrégations d'un dévoûment admirable. Aussi, n'eut-on à déplorer, dans les établissements publics, que le minimum des pertes probables, d'après la moyenne de la mortalité générale.

CHAPITRE XVII.

NOTICE SUR PERPIGNAN.

Bosch, auteur perpignanais, né vers la fin du XVIe siècle, a voulu gratifier sa patrie d'une très-haute antiquité. Suivant lui, cette ville existait huit cents ans avant Jésus-Christ; son assertion n'a aucun fondement, et ne mérite pas une réfutation. Perpignan a-t-il été bâti sur les ruines d'un municipe romain appelé *Flavium Ebusum*, comme paraît l'admettre M. de Marca, d'après une inscription [1] placée sur le mur de clôture d'un jardin de cette ville? Il serait difficile, d'après Fossa, de ne pas rejeter cette opinion, quoiqu'elle ait été adoptée par des auteurs très-estimables : ainsi, on la trouve admise dans la géographie de Malte-Brun. Notre savant compatriote prouve que le mur sur lequel cette inscription était fixée, faisait partie de la maison d'un Gentilhomme nommé Davi, mort à Perpignan en 1569, après avoir été Gouverneur de l'île d'Yviça, appelée en latin *Ebusus*. D'après ces données, le *Municipium Flavium Ebusum* ne doit-il pas avoir plutôt existé dans cette île qu'en Roussillon? Et si l'inscription se trouve à Perpi-

[1] L. Corne[illegible] et M. [illegible] et L. Cornelius longus, et C. Cornel[illegible] [illegible] nep ex[illegible] eius aquam [illegible] Flavium Ebusum S. P. P.

gnan, n'est-ce point parce qu'elle y a été portée par l'ancien Gouverneur d'Yviça? Ces conjectures acquièrent une grande force par le silence de Bosch. Cet auteur, si passionné pour l'antiquité de sa ville natale, ne peut avoir négligé un document si expressif, que parce qu'il n'en pouvait ignorer l'origine, ayant été presque contemporain de Davi. Pujades, Beuter et la préface du *Livre vert majeur,* (grand recueil de chartes, rédigé sous Jean I[er] et conservé à l'Hôtel-de-Ville) supposent la fondation de Perpignan antérieure à Charlemagne, et même à l'invasion des Sarrasins. Cependant, cette ville n'est pas mentionnée, comme tant d'autres endroits du Roussillon, dans le récit fait par Julien de Tolède de l'expédition du roi Vamba contre le comte Paul. Bien plus, on trouve dans le Cartulaire du Chapitre de Saint-Jean, un statut capitulaire, à la vérité sans date, mais qui, transcrit immédiatement avant un autre de 1135, et revêtu des mêmes signatures, doit être présumé d'une époque très-rapprochée. Il est dit dans ce premier statut : qu'on ne voyait encore, sur l'emplacement occupé depuis par Perpignan, qu'un monastère fondé par Charlemagne, sous l'invocation de Sainte-Marie et des SS. Jean-Baptiste, Pierre, Paul et Benoît, abbé. Lorsque l'église de Saint-Jean fut consacrée, sous le pontificat et d'autorité du pape Serge II, une bulle de ce même Pape, datée du 16 mai 844, dont on possède une copie, semble désigner ce monastère par ces expressions : *Benedictionem nostram concedimus huic loco de Correcho et Cenobio de Santo-Petro montis majoris.* Il est difficile, d'après ces documents, cités par M. Fossa, de ne pas convenir avec lui que Perpignan n'existait pas encore sous le pontificat de Serge II, commencé en 844 et terminé en 847. La première charte connue, où cette ville porte le nom de Perpignan, est de l'an 922. Ce ne serait donc qu'entre

cette époque et 844, qu'on aurait commencé à désigner par ce nom le hameau formé auprès du monastère. Il est question de ce hameau dans deux autres chartes du xe siècle; mais, toujours, comme d'un endroit très peu considérable. Devenu la propriété des Comtes de Roussillon, il s'agrandit aux dépens de quelques villages voisins; de nouvelles constructions furent ajoutées à l'ancienne église, que l'on consacra de nouveau, en 1025, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste. Le comte Guislabert y fonda, en 1102, un Chapitre de quatorze Chanoines, une Communauté de quatorze Prêtres, avec un Chapelain majeur. On ignore par quels bienfaits son fils Gérard Ier mérita le titre de restaurateur, qu'on lisait au bas de son portrait, à l'Hôtel-de-Ville. Le comte Arnaud-Gausfred fonda, en 1116, l'Hôpital St-Jean. Comblé des faveurs des Comtes; devenu, par leur résidence habituelle, et peut-être par les malheurs d'Elne, la principale ville du pays, Perpignan vit naître insensiblement dans son sein une jurisprudence, qui, sous le nom d'*Usages*, devint la loi générale de tout le Comté. Cependant, cette ville naissante n'approchait, sous aucun rapport, de ce qu'elle est aujourd'hui. L'article 2 de ces Usages, confirmés, en 1162, par le comte Gérard II, nous apprend qu'on n'y trouvait, à cette époque, qu'un seul tabellion pour recevoir les contrats de ses habitants. D'après l'acte de confirmation de ces mêmes Usages, daté du 16 des calendes d'avril 1173, par le Roi d'Aragon Alphonse II, on y voyait des tas de fumier dans les rues; il le défendit, sous peine de dix sols d'amende, dont la moitié devait être employée à la construction des murs et des fossés. La ville ne s'étendait pas au-delà de la paroisse actuelle de Saint-Jean. Ce Roi avait d'abord eu le projet de transporter les habitants au Puy des Lépreux, colline englobée aujourd'hui dans la

paroisse de Saint-Jacques ; il y renonça, à leur prière, se réservant, cependant, la faculté d'y établir des étrangers, et ceux des bourgeois qui voudraient y aller habiter. On se contenta, pour le moment, d'y bâtir quelques maisons, continuant d'entourer l'ancienne ville de murs et de fossés. Le pont sur la Tet existait déjà en 1196, année où Pierre II le donna, avec quelques terrains abandonnés par la rivière et des jardins attenants, aux Hospitaliers, qui furent chargés de son entretien. Cette même année, la ville, administrée jusqu'alors par les ordonnances du Roi ou des Officiers royaux, acquit réellement le droit de Commune, avec la faculté de gérer ses affaires par le ministère de cinq Consuls, que nommaient ses citoyens. La charte concédée par Pierre II, est du 24 février 1197. D'après la teneur dudit acte, le renouvellement des Consuls avait lieu le 1er mars de chaque année ; ils devaient être nommés par tous les habitants. Le Roi, en confirmant de nouveau cette charte, accorde aux Consuls le droit de poursuivre à main armée, de concert avec le Bailli royal et le Viguier, celui qui aurait fait tort ou injure à un habitant de Perpignan, lorsque le délinquant, mis en demeure, refuserait de réparer le mal. Il ordonne à tous les bourgeois, dans un cas pareil, de suivre les Consuls, le Bailli et le Viguier, sous peine d'une amende de dix sols, applicable à la construction des murs de la ville ; leur défendant, en même temps, de commettre aucun acte d'hostilité, envers qui que ce soit, autrement que sous les ordres de ces magistrats. Le 13 des calendes d'octobre 1207, le même Roi, en confirmant les Usages de Perpignan, ordonne que tout propriétaire, dans la ville ou son territoire, qu'il soit noble, clerc ou moine, contribue, en raison de sa propriété, à la construction des fortifications, et recommande à son Bailli de veiller à

l'exécution de cette ordonnance. Quelque zèle que mit ce Prince à poursuivre l'achèvement de cet ouvrage, on voit, par les ordonnances de Jacques-le-Conquérant, en 1242 et 1262; par celle de Jacques Ier de Majorque, en 1287, que, durant tout le XIIIe siècle, on ne cessa de construire ou réparer les murs de la ville. Cependant, les effets de la charte instituant la commune, se firent bientôt sentir par un accroissement de prospérité et de population. Les Juifs, qui se jettent avec empressement partout où le commerce leur offre quelque profit, s'étant introduits à Perpignan, comme nous l'apprend la reine Yolande, femme de Jacques Ier, dans sa charte datée de Collioure, le 16 des calendes d'avril 1250, elle leur enjoint de déguerpir de la ville, pour aller s'établir au Puy des Lépreux. On peut conjecturer qu'ils n'étaient venus à Perpignan qu'après 1160; car le rabin Benjamin de Tudéla, dans la relation de ses voyages, publiée cette année, notant tous les endroits où il trouvait des Israélites, nous apprend qu'ils étaient très peu nombreux à Barcelone et à Girone; il en compte trois cents à Narbonne, et ne dit pas un mot de ceux de Perpignan.

Tandis que le Puy des Lépreux se peuplait de Juifs expulsés de la ville, des moines s'établissaient autour de son enceinte : vers la porte d'Elne, au-dehors, les Religieuses de Sainte-Claire, en 1389; au-dedans, celles de Saint-Sauveur, en 1258; les Mercenaires, en 1263, bâtissaient leurs couvents sur les emplacements où on les voyait encore en 1789. Déjà, les Dominicains, en 1243, avaient reçu de Jacques-le-Conquérant, l'ancienne maison des Lépreux, où ils se fixèrent peu après; vers ce même temps, les Frères de la Pénitence occupaient le terrain où est aujourd'hui l'église de La Réal. Depuis 1218, les Cordeliers avaient construit de vastes bâtiments dans la

partie occidentale, au-delà du *Pont den Bastit* [1]. Des maisons s'intercalèrent bientôt entre tous ces couvents et la ville; l'accroissement de la population eut naturellement cet effet, comme il engagea Jacques Ier de Majorque à créer, en 1276, une seconde place de tabellion. La vieille ville était limitée, au nord, par le rempart qui va de Saint-Jean à la porte du Sel ou de la *Sal;* le ruisseau royal venait toucher les fortifications à ce point, et bornait la ville au midi et à l'orient, parcourant la rue des Augustins, le Marché-Neuf, la rue de la Fusterie, le Marché-au-Blé, la place de l'Huile, se dirigeant de là vers la rue de la *Manega,* pour sortir à la porte de l'*Axugador,* située entre Saint-Jean et Saint-Dominique. Les Souverains du pays avaient établi leur demeure au château, renfermé aujourd'hui dans la citadelle. On ignore l'époque de la construction de cette résidence fortifiée. On a prétendu qu'elle avait été habitée par les Comtes de Roussillon, et l'on en donne pour preuve l'existence, dans le voisinage, d'un bois appelé *bosch del Compte,* que les fortifications modernes ont fait disparaître. Quoi qu'il en soit, déjà en 1285, ce château était vaste et fort; une issue souterraine aboutissait au loin dans la campagne. Résidence ordinaire des Rois de Majorque, c'était aussi la demeure des Rois d'Aragon, lorsqu'ils venaient à Perpignan. On y voyait, probablement, une espèce de parc, puisqu'on y élevait, en 1395, des cerfs et des paons. Le terrain attenant, planté de figuiers, était arrosé au moyen d'une noria, construite, en 1398, par un menuisier

[1] Le Frère Ange Delpas, né à Perpignan, avait fait profession dans cette Maison. Mort à Rome, en 1596, Vicaire-Apostolique, ayant refusé, par humilité, le chapeau de Cardinal, que voulait lui donner Sixte V, il fut placé au nombre des Bienheureux par ce Pape, qui vénérait ses vertus : il appartenait à la famille des Marquis de Saint-Marsal, dans laquelle était venue se fondre celle de Camporrells, des plus illustres de la Catalogne, comptant parmi ses ancêtres Bernard d'Entensa, oncle du Roi d'Aragon Pierre III.

de Perpignan. *(Cart. Roussill.)* Le premier pas, pour la réunion de la nouvelle à la vieille ville, fut fait le 29 juin 1293, jour où l'on établit la Halle-au-Blé dans l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, *auprès de la porte d'Elne,* est-il dit dans la charte donnée à ce sujet, au-delà des murs et dans les fossés de la vieille ville. Une transaction, des calendes de mai 1295, désigne le terrain compris entre le château et l'ancienne enceinte, comme situé dans la ville, mais extérieurement à ses anciens remparts.

Jusqu'à la fin du XIIIe siècle, la ville ne forma qu'une paroisse, celle de Saint-Jean, dont le Chapelain majeur était le Curé : depuis 1230, ce Bénéfice était réuni à l'Évêché, dont le titulaire avait le droit de s'emparer des meubles existants dans la chambre des habitants au moment de leur mort. Il l'abandonna, en 1267, pour une pension de mille sols melgoriens, qu'il échangea, le 3 des nones de septembre 1270, contre une portion des dîmes de divers territoires. Le pape Clément V, par un bref du 12 des calendes de février 1308, confirma ce concordat passé entre l'Évêque et les Consuls. Saint-Jean[1] était l'antique paroisse de la ville en 1285; car son Sacristain retirait les offrandes et la cire de Saint-Jacques[2] et des autres églises. Le 1 janvier 1300, le Roi de Majorque vendit aux Consuls de Perpignan, l'emplacement de l'église et du cimetière de La Réal, pour y créer une église paroissiale. Ce terrain, appartenant aux Frères de la Pénitence, avait été vendu par l'Évêque d'Elne à l'Abbé de Saint-Michel, de qui le Roi l'obtint par voie d'échange.

1 Perpignan [illegible] le testament du roi Alphonse II d'Aragon.
2 Dans un [illegible] 7 des calendes de juin 12[illegible], on trouve un legs pour l'église de Saint-Jacques [illegible] du 7 des cal. d'avril 12[illegible]. [illegible] et de Sainte-Marie-Magdelaine

La fondation des deux autres paroisses de Saint-Jacques et de Saint-Matthieu, doit avoir eu lieu vers cette époque. En effet, le Sacristain de Saint-Jean, ayant publié des monitoires et lancé des excommunications contre ceux qui placeraient des tours pour quêter dans ces trois églises, le roi Jacques Ier, dans des lettres-patentes, données à Majorque, le 6 des ides de mai 1301, désapprouve ces censures, par le motif que tel était l'usage des églises du Roussillon, « usage, dit-il, qui doit aussi être observé dans « les églises paroissiales, dont nous venons d'ordonner « l'établissement dans la ville de Perpignan. » Le Puy des Lépreux, séparé de la ville par un terrain non bâti, s'y trouva réuni par une ordonnance de Sancho de Majorque, des calendes de décembre 1317. Elle enjoignait à tous les fabricants de drap d'aller s'établir dans ce lieu, désigné par ces mots : *de platea podii prœdicti descendendo ad villam :* ces manufacturiers étaient déjà très nombreux. Bosch dit avoir vu le procès-verbal d'une assemblée de ce corps, tenue le jour des calendes de mai 1332, dans lequel figuraient trois cent quarante-neuf maîtres, chefs de famille; il ajoute que ce nombre s'éleva, dans la suite, à cinq cents. Tous ces nouveaux quartiers se trouvèrent enfermés dans les fortifications construites par les Rois de Majorque, pour joindre leur château à l'ancienne ville, dont ils n'étaient séparés que par une branche du ruisseau royal. Cette branche fournissait des rigoles pour entretenir la propreté dans les rues basses : son lit fut transformé en cloaque, au moyen d'une voûte, dont on le recouvrit par la suite. Une concession de demi-meule d'eau, prise sur une branche supérieure de ce même ruisseau, donna la faculté d'établir de semblables rigoles dans des quartiers plus élevés. Cette concession fut faite en 1341, par le roi Jacques II de Majorque. Nous avons vu plusieurs églises

s'élever sous le règne de ces Rois : la plus remarquable fut, sans contredit, la cathédrale actuelle de Saint-Jean, dont Sancho posa la première pierre le 26 avril 1324. Lors de la destruction du Royaume de Majorque, Perpignan était considéré comme la seconde ville de la Catalogne. Pierre IV, sentant toute son importance pour la conservation du Roussillon, ne négligea aucun moyen de s'attacher ses habitants. Nous verrons tout-à-l'heure les réformes que, d'accord avec eux, il fit dans leur organisation municipale. Par une charte, datée de Saragosse, le 20 mars 1349, il y fonda une Université, dont l'édifice occupait une partie de l'ancien Hôtel de la Monnaie. Pierre venait souvent à Perpignan; il y convoqua même les Cortés de la Catalogne, où les Syndics de cette ville furent admis, probablement pour la première fois. Les bienfaits de ce Roi ne se bornèrent point là : le 12 juillet 1270, il fit don du territoire du Vernet à la capitale du Roussillon. Cette ville avait alors deux faubourgs : celui de France, où l'on voyait, depuis 1265, une église dédiée à Notre-Dame, et celui des Blanqueries, ainsi nommé, parce que Jacques Ier de Majorque y avait relégué tous les tanneurs de la ville, par une ordonnance du 5 des ides de mars 1302. Ce dernier était beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui : habité, aussi, par les teinturiers, dont les maisons avaient beaucoup souffert en 1345, Pierre leur permit, le 4 décembre 1374, de s'établir dans la rue des Bains, aujourd'hui Saint-Dominique. La guerre de 1343 et 1344 fut très-fatale à la ville de Perpignan : pour éteindre les dettes qu'elle s'était vue obligée de contracter à cette occasion, les Consuls avaient établi un droit sur chaque tête de bétail qu'on y introduirait. Le Clergé, se fondant sur ses immunités, refusait de s'y soumettre ; et comme une multitude de laïques était dans

l'habitude de prendre la tonsure pour jouir du privilége clérical, les Consuls, voyant que la taxe ne produirait pas grand'chose, prirent des mesures pour contraindre les récalcitrants à la payer. L'Évêque excommunia les Magistrats; le Roi, prenant leur défense, fit saisir le temporel du Prélat. Celui-ci excommunia les Officiers royaux, exécuteurs de cet ordre; et, ayant éprouvé mille désagréments de leur part, abandonna le Diocèse. A peine fut-il parti, qu'on pénétra dans son palais épiscopal d'Elne, en brisant la porte : on mit le scellé sur ses effets; on enleva le blé de ses greniers. Le Pape, prenant sa cause en main, lança contre les Officiers royaux et les Consuls, des anathèmes, qui, d'abord, ne produisirent pas grand effet. Cependant, la contestation, commencée en 1368, fut terminée en 1376, par une transaction, dans laquelle il fut convenu que l'impôt serait supprimé, et que la ville paierait 5.750 florins à l'Évêque, pour l'indemniser de la saisie de son temporel, du pillage de ses greniers et de la dévastation de son palais.

On fabriquait déjà de la monnaie à Perpignan sous les Comtes. L'atelier monétaire fut conservé par les premiers Rois d'Aragon; ceux de Majorque ne négligèrent point un droit, qui formait, en ce temps-là, une branche importante de leurs revenus..On voit, en effet, Pierre IV d'Aragon, lors de sa querelle avec Jacques II de Majorque, se plaindre de ce qu'il fabriquait en Roussillon, contre la teneur des traités, une monnaie différente de celle de Barcelone, et Jacques soutenir qu'il avait ce droit comme tous les autres Grands. Bien plus, le 27 février 1342, l'Aragonais fait citer le Majorcain à comparaître, pour répondre à l'accusation portée contre lui sur le fait de la monnaie : on voit qu'il était accusé, non de faire battre de la monnaie à Perpignan, mais d'y en

fabriquer d'une espèce particulière, ou bien de la monnaie de Barcelone, à un titre différent de celui de cette ville. Après la destruction du Royaume de Majorque, les Rois d'Aragon continuèrent à battre monnaie à Perpignan : on y frappait même les florins d'or d'Aragon, sous Pierre IV. Jean I[er], son fils, maintint le nombre des monnayeurs à trente, comme il avait été jusque-là. Les officiers et les ouvriers de la Monnaie avaient le droit de n'être jugés que par des juges particuliers, et jouissaient d'un certain nombre d'autres priviléges. Pour corriger les abus résultant de cet état de choses, Alphonse V restreignit la jouissance de ces priviléges aux véritables employés, et seulement pour le temps où la Monnaie serait en activité.

Le commerce de Perpignan était très florissant : il consistait principalement en draps, dont on fabriquait la plus grande partie dans ses murs; en fers, apportés des nombreuses usines établies dans les montagnes de la province. Jean I[er], en considération de ce que cette ville était l'une des plus considérables et des plus commerçantes de ses États, accorda aux Consuls et aux habitants, par une charte du 22 décembre 1388, le droit d'élire, tous les ans, deux Consuls de Mer et un Juge d'appel, pour décider les contestations relatives aux affaires du négoce. Dans toute la Monarchie, on ne voyait d'établissement pareil qu'à Majorque, Valence et Barcelone[1]. Pour fournir aux frais qu'il nécessitait, Jean permit d'imposer un droit sur toutes les marchandises à l'entrée et à la sortie du Roussillon et de la Cerdagne, pays soumis à la juridiction de ce tribunal. Ce droit, origine de celui d'impériage ou

1 Louis XI s'étant rendu maître de Perpignan en 1463, fut si satisfait des réglements du Consulat de Mer de cette ville, que, dans sa lettre du 12 septembre 1463, il donne pouvoir aux Consuls de Mer de Montpellier de connaître et décider toutes les questions relatives aux marchandises de Montpellier, Aiguesmortes et Agde, en la forme et manière qu'on fait au Consulat de Mer de la ville de Perpignan.

del pariatge, fut fixé, dans le principe, à une obole ou demi-denier par livre. On sentit, bientôt, la nécessité d'avoir un local pour y placer les archives du Consulat de Mer, et le siége de ce tribunal. Le roi Martin, par ordonnance, rendue à Barcelone le 20 septembre 1397, autorise les Consuls de Mer à prélever sur ce nouveau droit une somme de 4.000 florins d'or d'Aragon, pour construire une Bourse ou Loge *(Append.,* nº 20). Le nom de Loge passa, de cet édifice, à la place sur laquelle on l'éleva. Le commerce de banque était alors très considérable à Perpignan. Déjà, en 1359, Pierre IV avait assimilé les banquiers de cette ville à ceux de Barcelone, en les assujettissant, comme eux, à un cautionnement de 2.000 marcs d'argent; ceux des villes moins considérables ne le fournissaient que de 1.000 marcs. Il y avait une Banque à Perpignan : nous croirions volontiers qu'elle dut son origine à la Caisse communale, où l'on versait d'abord les revenus de la ville, et d'où l'on tirait les fonds pour ses dépenses. Les particuliers prirent l'habitude d'y déposer des sommes d'argent et des objets précieux. Sous le nom de *Taula*, elle faisait déjà des mouvements de fonds au temps des Rois de Majorque. D'après une ordonnance rendue le 27 mars 1437, par Alphonse V, à la demande des Consuls, pour donner de la confiance aux étrangers, il fut prescrit qu'on ne pouvait saisir les dépôts que pour les dettes propres des déposants. Le 18 juin 1498, un règlement, dressé par les Consuls et par neuf citoyens, pris trois dans chaque classe, fut approuvé par le Roi. On y voit que les dépôts judiciaires devaient être versés à cette banque, ouverte trois fois par semaine, deux heures le matin et deux heures le soir. On vérifiait la caisse, une fois par semaine, devant tous les employés, et les Consuls inspectaient la Banque une fois tous les mois.

Cette cité, si commerçante et si peuplée, n'avait cependant qu'une fontaine, appelée, comme aujourd'hui, la *Font Nova*. Des lettres-patentes du roi Martin, datées du 6 octobre 1406, nous apprennent que sa source ayant tari depuis peu, le Roi en avait concédé aux Consuls une autre, récemment découverte à un demi-quart de lieue de la ville. Ces magistrats s'empressèrent d'amener partie de cette eau à l'ancienne fontaine, et disposèrent du reste en faveur de la fontaine des Carmes, qu'ils construisirent alors. Au commencement du siècle suivant, on se servit de cette même source pour alimenter une troisième fontaine, dite de *Na-Pincarde;* mais, comme ces eaux sont peu abondantes, souvent en été, les trois fontaines seraient à sec, si le ruisseau de la ville ne venait à leur aide. Quant à la fontaine de l'Hôpital, sa source est dans l'intérieur de la ville, auprès du puits de *las Colominas*. Elle fut construite, suivant Bosch, en 1431. Des actes publics de 1533, et les registres de l'Hôpital, prouvent, suivant Fossa, qu'on ne la termina que cette année.

Des travaux exécutés avec constance par les divers Souverains du Roussillon, avaient fait de Perpignan une place de guerre importante pour le temps; l'ancien château des Rois de Majorque lui servait de citadelle, du côté du midi. Sa principale défense, au nord, était un fort, construit en bonne maçonnerie de briques, appelé le Castillet : on ignore l'époque de son établissement; on sait seulement qu'en 1466 Louis XI, voulant apparemment le transformer en prison d'État, fit démolir les maisons qui lui étaient adossées, et fermer la porte d'entrée de la ville, qui le traversait, pour la transporter un peu à droite, où existe aujourd'hui la porte Notre-Dame. M. Henry cite une sentence arbitrale de l'an 1450, où ce fort est désigné sous le nom de *Castilletum Beatæ Mariæ*.

Nous avons vu un manuscrit, où l'on donne ce petit château pour logement au Roi de Navarre, venu à Perpignan pour y faire une visite au pape Benoît XIII, en 1408. Il n'existait pas en 1368, et la porte Notre-Dame était située entre deux tours, qui la défendaient. Ces tours furent, à cette époque, réparées et exhaussées, peut-être même réunies par une galerie, construite au-dessus de la porte. Bosch nous apprend que le Duc d'Albe se servit, en 1542, des démolitions d'une église et d'un couvent, pour construire le petit bastion qui couvre le Castillet. Le siége que soutint la ville de Perpignan, cette année, fit sentir à Charles-Quint la nécessité d'ajouter à ses fortifications une citadelle. Il se détermina à englober le château dans la nouvelle forteresse. Son établissement nécessita la démolition d'environ cinq cents maisons: ce sacrifice eût été fort sensible pour la ville, si la population, qui avait fort diminué pendant les guerres de Louis XI, n'eût continué à décroître. Un Évêque d'Elne, nous dit, dans un acte dressé en 1552, que la population n'était que la moitié de ce qu'elle avait été. La ville continua à déchoir, comme nous l'apprend le docteur Oliba, dans un écrit imprimé en 1600. Cette décadence fournit à divers Ordres religieux l'occasion d'acheter de vastes terrains, pour fonder des couvents : c'est ainsi que les Augustins et les religieuses de Sainte-Claire, qui, lors du siége de 1542, avaient vu détruire leurs maisons, situées hors des murs et à proximité de la ville, vinrent, peu de temps après, s'établir dans son enceinte. Les Minimes, en 1574; les Carmes déchaussés, en 1589, bâtirent leurs couvents sur des terrains abandonnés par les fabricants de drap[1].

[1] Ajoutons ici, pour classer l'ordre des principaux établissements religieux qui existaient à Perpignan, que les Capucins bâtirent leur couvent, aux Tanneries, en 1580, et les Jésuites, au centre de la ville, en 1600.

Le chapitre 14 des Constitutions faites aux Cortés de Barcelone en 1599, prouve que ces manufactures étaient fort tombées à cette époque; et les plaintes portées par la ville de Perpignan au roi Philippe II, en 1585, nous font connaître que certains abus, s'étant glissés dans la perception des droits sur les fers, en avaient fort gêné la circulation, et qu'en même temps, l'introduction dans la province du mauvais fer fabriqué dans quelques forges nouvellement établies en Languedoc, notamment à Gincla, fer que l'on vendait ensuite mêlé à celui du pays, avait tellement discrédité ce dernier, qu'on ne venait plus le chercher comme auparavant. Quoique le Roi, dans son ordonnance du 13 novembre de cette année, eût adopté, pour remédier au mal, les expédients proposés par la ville, il ne paraît pas que l'état des choses eût changé. La perte de son commerce ne fut pas le seul malheur qu'éprouva Perpignan dans le cours du XVIe siècle. Par la réunion de l'Aragon à la Castille, par son éloignement du centre de la Monarchie, son importance relative diminua. Il ne défendait plus la partie la plus vulnérable de la frontière. Les Souverains de l'Espagne négligèrent une ville, dont les habitants, depuis la longue occupation française, n'étaient pas regardés comme ayant pour eux le même dévoûment qu'ils avaient eu pour les Rois d'Aragon. Les changements de domination, et les malheurs du temps, n'empêchèrent point les Perpignanais de continuer les travaux entrepris, en 1324, pour la construction de l'église de Saint-Jean : on y consacrait les aumônes des fidèles, les largesses des Rois et des Princes, même étrangers, ainsi que les revenus des bénéfices vacants. On avait commencé en 1444 les arceaux devant porter la voûte, qui ne fut terminée qu'en 1493; la clef, au point de réunion de tous ces arceaux, est ornée de l'écu de

France, alors semé de fleurs-de-lis : soit oubli, soit difficulté de l'atteindre, il a échappé au vandalisme de 1793. En 1500, on acheta des maisons contiguës à l'église, pour y établir le cimetière; on plaça l'orgue en 1504, et l'église fut consacrée en 1509; mais le maître-autel, commencé en 1620, ne fut placé qu'en 1631 : ses sculptures, et surtout ses bas-reliefs, sont très remarquables.

La partie de l'Hôtel actuel de la Mairie, contiguë au Palais de Justice [1], entreprise en 1591, ne fut terminée qu'en 1603. Malgré sa décadence, Perpignan était toujours la principale ville de la province; aucune autre ne pouvait même lui être comparée. Elne était tellement déchue, qu'on résolut d'en transférer à la capitale le Chapitre et l'Évêque : déjà ce dernier y résidait. La translation eut lieu le 2 juillet 1602; mais on continua à les désigner par le titre de leur ancienne résidence : ce ne fut même qu'en 1690 et 1698, que les circonstances permirent de bâtir un Séminaire et *un palais épiscopal*. Nous avons parlé de la fondation de l'Hôpital Saint-Jean, faite, en 1116, par un Comte de Roussillon. Les Souverains du pays continuèrent d'être les patrons de cet hospice, jusqu'en 1266, où l'Infant d'Aragon, Jacques, depuis Roi de Majorque, en céda le patronnat aux Consuls de Perpignan, pour 15.000 sols melgoriens [2]. Il y avait, en outre, une maison sous l'invocation de Saint-Lazare, pour servir de lieu de réclusion aux femmes publiques

1 Ce palais fut construit peu après, le 18 janvier 1448, jour où Charles d'Oms, procureur royal, vendit, pour le Roi, à Bernard Aybri, auditeur triennal, agissant pour la Députation, l'emplacement qu'occupe cet édifice, pour y construire l'Hôtel de la Députation, converti depuis en Palais de Justice.

2 On trouve aux archives de l'Hospice Saint-Jean, une lettre *(carta real)* du roi Jacques, portant que son fils et lui, avaient vendu aux Consuls de Perpignan le patronnat, les rentes, les honneurs, etc., etc., de cet hôpital; mais que n'ayant pas le droit de faire de semblables aliénations, ils devaient rendre la somme touchée de 15.000 sols malgonenses (melgoriens)

d'une conduite scandaleuse, et où toutes, sans exception, étaient enfermées, chaque année, le jour du Jeudi-Saint. La ville fonda encore, en 1637, un hospice, dit de la Miséricorde, pour y élever les pauvres orphelins et les enfants-trouvés[1].

Aux notions que nous venons de réunir sur l'origine, l'accroissement et la décadence de Perpignan, nous croyons devoir ajouter quelques mots sur ses anciennes institutions municipales, qui ne furent pas sans influence sur les diverses vicissitudes qu'il subit. Dans le principe, la ville était gouvernée par les officiers du Comte. Ces Seigneurs, convaincus, qu'en matière de police et de justice, une manière de procéder, constante et déterminée d'avance, est la meilleure garantie de la liberté et de la prospérité des sociétés, s'astreignirent à suivre certaines règles, qui s'établirent à mesure que le besoin s'en faisait sentir. Nous avons déjà parlé de ces usages: toujours observés, ils finirent par acquérir force de loi: rédigés par écrit, peut-être avant 1162, ils furent confirmés, cette année, par Gérard II, seigneur particulier de Perpignan, et héritier présomptif de son père Gausfred, comte de Roussillon. Le Roi d'Aragon, Alphonse II, s'empressa de les confirmer. Son successeur, Pierre II, d'accord avec les Perpignanais, crut devoir établir une forme d'administration plus libérale, et l'autorité sur la commune fut transférée des officiers royaux à cinq Consuls, nommés tous les ans par les citoyens, et entrant en charge le 1er des calendes de mars. Les Nobles et les Clercs habitant la ville, y étaient considérés comme étrangers, n'ayant aucune part au gouvernement de la cité, et ne supportant d'autre charge que celle de contribuer, suivant

1 Acquis aux frais de la ville, et meublé par le produit d'une quête, il fut confirmé par édit de Louis XIV en 1686, avec attribution de revenus

leurs propriétés dans la ville ou son territoire, à la construction des remparts. Le reste des habitants, d'abord divisé en deux classes, *populum tàm parvum quàm magnum*, le fut ensuite en trois : la première était composée des bourgeois vivant de leurs revenus, et des négociants, appelés *mercadiers*. Plusieurs des familles qui en faisaient partie, avaient acquis, dès le règne des Rois de Majorque, une opulence qui les faisait vivre à l'égal de la Noblesse la plus distinguée : on les voit à la Cour de ces petits Souverains; et les emplois de premier et de second Consul, exclusivement affectés à cette classe, ajoutaient à sa richesse la considération que donne toujours l'exercice du Pouvoir. Dans la seconde classe, étaient les notaires, les marchands, les écrivains. Les jardiniers et les artisans formaient la troisième. Un usage ou plutôt un abus, que le temps avait consacré, mettait les Consuls en possession d'élire leurs successeurs, et même le Conseil de ville. Cet état de choses fut réformé en 1346, par une ordonnance de Pierre IV, qui homologua une décision prise à ce sujet par le Gouverneur, après en avoir délibéré avec ses assesseurs, les Consuls, les chefs des corporations et les notables. On avait agité, dans cette réunion, la question de savoir si les Consuls, suivant l'usage, ou les chefs de corporation, suivant la teneur d'un ancien privilége, devaient élire les officiers municipaux. Pour accorder les prétentions opposées des deux partis, il fut décidé que cette élection serait faite par les Consuls, assistés de douze citoyens, élus, quatre dans chaque classe d'habitants. Cette règle fut toujours observée depuis cette époque : mais une ordonnance de la reine Marie, épouse et Lieutenante-Générale d'Alphonse V, en date du 18 août 1449, fit quelques changements à la classification des habitants; composant la première classe des bourgeois et des avocats,

on plaça les mercadiers dans la seconde. Les Consuls, nouvellement élus, prêtaient au Roi serment de fidélité, et à leurs concitoyens celui d'administrer dans l'intérêt de tous. Ils recevaient ensuite les comptes de leurs prédécesseurs, ceux de l'Hospitalier chargé de l'entretien du pont; et lorsqu'en 1266, ils eurent acheté le patronnat de l'Hôpital de Saint-Jean, ils recevaient aussi les comptes de l'administrateur de cet hospice. D'après la charte de 1197, lorsque la commune craignait une attaque, ou qu'elle voulait poursuivre la réparation d'une injure faite à l'un de ses citoyens, elle avait le droit et était dans l'usage d'armer une partie des habitants qui, sous la conduite d'un Consul, et autorisée par la présence d'un officier royal, Bailli ou Viguier, marchait pour repousser l'agression et obtenir justice. Le roi Jean II, par une ordonnance rendue à Barcelone, le 17 juin 1474, chercha à former de cette troupe, jusqu'alors tumultuairement levée, une force permanente, qui pût être utile à la défense de la ville : il l'organisa en garde nationale, divisée en compagnies, ayant chacune ses officiers; et le corps entier était commandé par le premier Consul; en son absence par le second, et successivement ainsi par les autres. Depuis cette ordonnance, les détachements partis de la ville pour poursuivre la réparation de quelque injure, furent composés d'une ou plusieurs compagnies, marchant sous les ordres de l'un des Consuls, et ayant un drapeau particulier. On voit dans les rapports parvenus jusques à nous, de quelques-unes de ces expéditions, que les préparatifs exigés, et certaines formalités nécessaires à remplir avant le départ, pouvaient quelquefois donner le temps au Gouvernement de s'interposer entre les parties belligérantes, et de neutraliser ainsi les funestes effets d'un privilége, n'ayant, dans l'origine, d'autre objet que de rendre la

condition des villes égale à celle des Seigneurs, qui, dans ces temps-là, jouissaient du droit de guerre privée. D'après un ancien usage, confirmé le 7 mai 1448 par Alphonse V, les Consuls gardaient les clefs de la ville. Depuis le siége de 1542, il y eut toujours un Gouverneur particulier tant à la ville qu'au château, et les Consuls cessèrent d'être chargés de la garde des clefs; mais ils continuèrent à avoir le commandement de la bourgeoisie, sous les ordres du Gouverneur. Aussitôt après leur installation, les nouveaux Consuls et le Conseil des Douze procédaient à la nomination des Consuls de Mer et du Juge d'appel, dont nous avons déjà parlé; des deux Clavaires, l'un tiré de la première, et l'autre de la seconde classe des citoyens (ces magistrats étaient chargés de toutes les branches de la police urbaine, de surveiller les marchés, les travaux publics, la rentrée des créances de la ville, etc.); des *sobre-posats de la horta*, tirés de la classe des jardiniers, et préposés à l'appréciation des dommages causés aux champs, et des jugements des causes qu'ils entraînaient. Les Consuls procédaient, enfin, à la nomination de plusieurs autres employés inférieurs. Les charges municipales étaient fort appréciées, puisque la Noblesse, longtemps étrangère à la ville, chercha à les exercer. Elle y réussit, enfin, en 1601, où il fut réglé que, des deux places de premier et de second Consul, l'une étant occupée par un gentilhomme, l'autre le serait par un bourgeois ou un avocat. A l'avènement du Roi, la ville envoyait un Député pour le complimenter; elle en agissait de même dans d'autres occasions, et, surtout, lorsqu'elle avait quelques réclamations à faire ou des plaintes à porter contre un officier royal. Ces Députés étaient toujours accueillis avec bonté par le Souverain, qui faisait droit à leurs demandes lorsqu'elles étaient fondées.

Nous avons fait connaître quel était le rang des Députés de la capitale du Roussillon aux Cortés de Catalogne. Il est certain qu'ils y assistèrent depuis 1346, sans qu'on puisse assurer qu'ils y eussent paru avant cette époque.

Nous avons parlé de l'Université créée par Pierre IV, dans laquelle on enseignait la théologie, le droit civil, le droit canon, la médecine, la philosophie : les chaires de cette science et de la théologie, étaient confiées, en partie, aux moines des divers Ordres qui avaient des couvents dans la ville. Les docteurs en droit, fort nombreux à Perpignan, lors de cette fondation, fournirent les professeurs de cette Faculté. Le docteur Thomas Carrère, dans une histoire manuscrite de cette Université, composée sur des documents perdus plus tard, nous apprend que jusqu'au siége de Perpignan, en 1642, l'Université avait toujours fait enseigner la grammaire, le latin et la rhétorique, par des professeurs qu'elle nommait; que, pendant ce siége, les Jésuites, profitant des embarras de l'Université, dont les bâtiments étaient occupés par les troupes, formèrent une espèce de collége dans leur maison. Des contestations s'élevèrent à ce sujet : elles furent terminées en 1665, par une transaction. Les Jésuites conservèrent le collége; mais reconnurent l'autorité de l'Université sur leurs classes. Tous les ans, vers la fin de janvier, le Recteur s'y rendait; faisait inscrire les écoliers, et recevait le serment d'obéissance des professeurs. Cette Université a produit, de tous les temps, des théologiens profonds, de grands jurisconsultes et d'habiles médecins.

L'art de l'imprimerie, inventé en Allemagne, cinquante ans auparavant, fut introduit à Perpignan vers l'an 1500, par Rosenbach d'Heidelberg. Un traité sur la vie chrétienne, composé en 1412 par François Ximénès, évêque d'Elne, fut le premier livre imprimé à Perpignan, en

l'année 1502, vingt-huit ans après Paris. Il paraît que le commerce de la librairie acquit bientôt une certaine importance dans le Roussillon; car une ordonnance de 1542 nous apprend que les livres payaient un droit de six deniers par livre à la sortie de la province; mais la décadence de la capitale, qui date à peu près de cette époque, arrêta les progrès de cet art nouveau.

Il y avait eu à Perpignan, dans certaines circonstances, des représentations théâtrales. Une ordonnance de Philippe II, du 10 août 1587, défend de les donner dans un autre lieu que celui désigné par l'administrateur de l'Hôpital Saint-Jean, et prescrit de payer la rétribution usitée partout en faveur des hospices.

L'art de l'escrime était en grand honneur à Perpignan. Il existe un acte de réception d'un prévôt, curieux à citer: on lui fit jurer sur l'Évangile de défendre la foi catholique; de ne pas montrer aux Juifs et aux Infidèles; de ne point fréquenter les mauvais lieux, etc., etc. On trouve dans un ouvrage de Jérôme Carranza, officier espagnol, intitulé, *la Filosofia de las Armas,* imprimé à San-Lucar, en 1569, qu'un certain Pons, de Perpignan, y avait publié la *Théorie de l'Art de l'Escrime*. Plusieurs actes du XVIe siècle prouvent que cet art était très cultivé dans cette ville.

CHAPITRE XVIII.

NOTICE

SUR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Avant de décrire l'état actuel du département, disons, en peu de mots, ce qu'il était au moment de la conquête par les Français. Nous puiserons nos principaux renseignements dans les mémoires publiés en 1627, pour ou contre la séparation de la Principauté de Catalogne des Comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Le Gouverneur-Général de toute la province avait sous lui, comme nous l'avons déjà mentionné sommairement, deux Lieutenants, dits *Portant-Veus :* le premier commandait dans la Principauté ; le second, dans les Comtés, et résidait à Perpignan. Son département était divisé en quatre Vigueries : le Roussillon et le Vallespir formaient la première, où l'on comptait, outre Perpignan et Elne, cent soixante-dix villages ou châteaux, ayant chacun un territoire particulier ; la seconde, celle de Villefranche, en contenait soixante-dix-huit, et se composait du Conflent et du Capcir ; les deux Cerdagnes, française et espagnole, formaient la troisième Viguerie, ayant Puycerda pour chef-lieu, et renfermant quatre-vingt-cinq villes, villages ou

châteaux; la quatrième celle de Ribas, ne s'étendait pas au-delà de la vallée de ce nom, et l'on n'y comptait que dix villes, villages ou châteaux. Chacun de ces quatre districts était régi par un officier nommé Viguier, pris dans la Noblesse ou dans les familles les plus honorables; mais non parmi les habitants du district soumis à son autorité. Presque toutes les trois cent quarante-trois communes des deux Comtés étaient enveloppées d'un mur, ou, du moins, possédaient un petit fort, une bâtisse à murs épais, crénelés, où les habitants pouvaient se réfugier en cas d'invasion. Les mieux fortifiées étaient Puycerda, Livia, Villefranche, Prades, Vinça, Olette, Prats-de-Molló, Arles, Céret, Le Bolo, Argelès, Collioure, Salses, Millas, Ille, Boule-Ternère, Thuir, Canet, Claira, Estagel, La Roca, Elne. Perpignan, quoique n'ayant pas comme jadis six mille feux, était, après Barcelone, la ville la plus importante de toute la Catalogne. Il l'emportait, surtout, par les fortifications modernes dont il était entouré. Il avait deux châteaux, dont le plus grand, réparé d'abord par Charles-Quint, fut ensuite agrandi par Philippe II, et disposé sur le modèle de celui de Milan.

Outre les Viguiers, les *Portant-Veus* avaient sous leurs ordres des Baillis royaux à Perpignan, à Thuir, à Collioure, à Prats-de-Molló, à Villefranche, à Prades, à Vinça. Nous avons vu que ces officiers avaient l'administration des finances royales; présidaient les tribunaux, et commandaient les milices dans leurs arrondissements respectifs. Une telle accumulation de pouvoir sur les mêmes têtes, aurait pu devenir dangereuse pour la liberté des citoyens, si leur grande puissance, contrebalancée par une forte constitution municipale, n'eût été contenue par les Cortés, et, surtout, par la Députation, spécialement chargée de veiller constamment à l'observation des lois et au maintien

des privilégés. Tous les travaux n'intéressant que la province, étaient dans les attributions de la Députation, qui, pour fournir aux dépenses, faisait percevoir un impôt particulier, dont le premier établissement remontait aux Cortés de 1481. Il consistait principalement dans les droits de douanes, et produisait, dans les Comtés, 12.000 livres catalanes (environ 95.196 fr. actuels). Les villes avaient aussi des revenus particuliers; mais, par l'effet des malheurs des temps, elles étaient toutes obérées: la province ne l'était pas moins; et on calculait que si la séparation des Comtés avait lieu, l'intérêt de la dette restée à leur charge, monterait à 4.700 livres catalanes (37.285 francs 10 centimes).

Le clergé était fort nombreux dans les Comtés. La Cerdagne et la vallée de Ribas appartenaient à l'Évêché d'Urgel; le Capcir à l'Évêché d'Alet; le Roussillon, le Conflent et le Vallespir, formaient le Diocèse d'Elne, où l'on trouvait quatre Abbayes (Arles, Saint-Michel, Saint-Martin et Saint-Génis); treize Prieurés, six Prévôtés, quatre Commanderies de Malte, neuf couvents de mendiants, cinq Chapitres, vingt-trois Communautés ecclésiastiques. Le Chapitre d'Elne, composé de quatre dignitaires et de ving-et-un chanoines, avait été, depuis peu, transféré à Perpignan avec l'Évêque, et établi dans l'église de Saint-Jean, l'une des quatre paroisses, où résidait une Communauté de cent cinquante prêtres. Il y avait un Chapitre de quinze chanoines, et une Communauté de trente prêtres à La Réal, l'une des paroisses de Perpignan. On voyait, en outre, dans cette ville, dix-sept couvents de moines ou de religieuses, quatre hôpitaux, une Université, où l'on enseignait le latin, la rhétorique, la logique, la théologie, le droit, la médecine. Les habitants des Comtés (disent ces mémoires) sont forts, ro-

bustes, très propres aux travaux de l'agriculture et à la guerre, très attachés à l'Espagne : cette affection existe surtout dans les familles anciennes, encore assez nombreuses. Non seulement, il y a des maisons nobles qui remontent au temps des Comtes et même de Charlemagne; mais, encore, on en trouve parmi les bourgeois des villes, et, surtout, parmi les propriétaires résidant à la campagne, dont le nom figurait dans l'histoire du Roussillon lorsque le roi Alphonse en hérita.

Quatre rivières : la Sègre, la Tet, le Tech et l'Agly, arrosaient et fertilisaient les Comtés; on ramassait des paillettes d'or dans les deux premières. Le Roussillon, très fertile en huile et en vin, fournissait ces denrées à la Cerdagne et aux cantons limitrophes de la France qui en étaient privés. Récoltant, alors, plus de froment, d'orge et de seigle qu'il n'en consommait, il expédiait pour Gênes et pour Barcelone le superflu de ses productions. Aucune province du Royaume d'Aragon n'élevait autant de bêtes à laine que les Comtés, et leurs toisons l'emportaient pour la finesse sur celles des pays voisins. On comptait autrefois à Perpignan jusqu'à cinq cents métiers, et on en trouvait aussi un grand nombre dans les autres villes ou villages. On convertissait, dans le pays même, toute la laine en étoffes de diverse nature. Depuis quelque temps, la plus grande partie est exportée sans être ouvrée. L'importance de cette fabrication avait engagé à cultiver le chardon à foulon, le pastel et la gaude, nécessaires pour peigner ou teindre les diverses espèces de tissus. La soie récoltée dans la plaine du Roussillon, y était filée, tordue et teinte : on en fabriquait des taffetas et des damas. On élevait dans les Comtés des chevaux, des ânes et des mulets fort estimés; des chèvres, des vaches, dont le lait servait à faire du beurre et des fromages.

Les abeilles y donnaient, en abondance, du miel et de la cire d'une excellente qualité. Les salines de Canet fournissaient plus de sel que n'en exigeait la consommation du pays. On cultivait le riz dans quelques communes de la Salanque; le lin et le chanvre, dans le Conflent et dans la plaine du Roussillon. Les montagnes étaient couvertes de liéges, dont on exportait l'écorce; de châtaigniers, de hêtres, de chênes-verts, de pins, de sapins, propres aux constructions navales. On fabriquait du savon, dont les matières premières étaient fournies par le pays. On tirait un grand parti des minerais de fer, si riches et si abondants; ils fournissaient environ soixante mille quintaux de fer forgé. L'abondance du bois avait permis d'établir des verreries. On ne cite, dans ces mémoires, d'autres eaux minérales que celles d'Arles. Il n'y avait dans le Comté qu'un port, celui de Port-Vendres, plus sûr que vaste, dont l'entrée était défendue par un fort: les galères du Roi y avaient souvent trouvé un refuge assuré contre les tempêtes, si fréquentes dans le golfe de Lyon. Malgré tous les avantages dont la nature avait doté ce pays, la situation, à cette époque, n'était rien moins que prospère. Nous avons vu, dans le XVIe siècle, disparaître les manufactures, et, avec elles, tomber le commerce et diminuer la population. Dans la première moitié du XVIIe siècle, l'argent y devint si rare, qu'on ne voyait presque plus que de la monnaie de billon; et, en 1600, la crainte d'être payé avec cette monnaie, dont on craignait la dépréciation, arrêtait toutes les transactions commerciales. (*Append.*, n° 21.)

GÉOGRAPHIE ET STATISTIQUE.

L'histoire nous a montré les pays composant le département des Pyrénées-Orientales, habités d'abord par des peuples de race celtique, conquis par les Romains cent vingt ans avant Jésus-Christ, cédés aux Visigoths en 462, envahis par les Sarrasins en 718; et dévastés plutôt que gouvernés par eux jusqu'en 759, ils furent alors réunis à la Monarchie française. Pour organiser la contrée arrachée aux Infidèles, Charlemagne, après y avoir attiré de nouveaux habitants, établit des Comtes et des Évêques dans toutes les villes où il y avait eu des siéges épiscopaux. Le Comté de Roussillon et l'Évêché d'Elne, eurent probablement la même circonscription; c'est-à-dire, qu'ils comprirent le premier arrondissement, moins le canton de Saint-Paul et la presque totalité de celui de Latour, dépendants du Languedoc, tout le second arrondissement actuel, et les cantons de Vinça, de Prades et d'Olette, formant le troisième. Le Comté ne conserva pas toujours cette étendue; et sans que l'on sache quand et comment, il la perdit. On est certain que, dans les premières années du xe siècle, lorsque les Comtés de la Marche d'Espagne furent devenus héréditaires, les Comtes de Bésalu et de Cerdagne, appartenant à des branches cadettes de la Maison de Barcelone, possédèrent, le premier, toute la partie montagneuse du deuxième arrondissement, avec les cantons de Saint-Paul, Latour et Sournia, formant le pays de Fenouillèdes; et, le second, le reste du troisième arrondissement : tous ces territoires, à l'extinction de ces deux branches, rentrèrent dans la Maison de Barcelone. Celle du Roussillon ne posséda plus que le reste du département, avec le Comté d'Ampurias. Elle même se divisa

de nouveau en deux branches à la fin du xe siècle : Ampurias fut le lot de l'aînée ; la cadette eut le Roussillon, dont le dernier Comte, Gérard II, mort sans postérité en 1172, fit héritier le Roi d'Aragon, Alphonse II. Celui-ci paraît avoir donné, en 1185, le Roussillon et la Cerdagne, à titre d'apanage, à son frère Sancho. A ce dernier, succéda son fils Nuño Sancho, qui, étant mort sans enfants légitimes, en 1241, laissa ses États au Roi d'Aragon. Le Roussillon et la Cerdagne, unis aux îles Baléares, formèrent le Royaume de Majorque, pour Jacques II, fils de Jacques-le-Conquérant. Réunis de nouveau à l'Aragon, en 1344, les deux Comtés furent occupés par Louis XI, en 1462, et rendus par la France à l'Espagne en 1493. Par le traité des Pyrénées, en 1659, le Comté de Roussillon, avec quelques villages de celui de Cerdagne, fut définitivement cédé à la France. L'Assemblée Constituante ajouta à cette province vingt-huit communes, détachées du Languedoc, pour en former le département des Pyrénées-Orientales.

Borné au nord par les départements de l'Aude et de l'Ariége ; au couchant par l'Ariége et la vallée d'Andorre ; au sud par la Catalogne ; à l'orient par la Méditerranée, le département des Pyrénées-Orientales est compris entre le 42°20' et le 42°55' de latitude nord, et entre le 0°55' est et le 0°37' ouest du méridien de Paris. Les hautes montagnes où l'Aude, la Tet, la Sègre et le Tech prennent leurs sources, occupent sa partie occidentale. On voit, dans sa partie centrale, le mont Canigou, et les vallées parcourues par le Tech, la Tet et l'Agly. Il est terminé, à l'orient, par une plaine, à travers laquelle ces trois rivières et quelques torrents vont se jeter dans la mer. Une branche des Pyrénées, de nature granitique, appelée l'Albère, dont les pics les

plus élevés ne dépassent guère 1.200 à 1.300 mètres, termine cette plaine au midi. Elle est bornée, au nord, par les Corbières, chaîne de collines calcaires, qui a son origine dans les Pyrénées, et dont les sommets, dans la partie qui touche au département, dépassent rarement une hauteur de 500 mètres. Le terrain s'élevant, et même avec assez de rapidité, à mesure qu'on avance de l'est vers l'ouest, on peut, en quelques heures de marche, éprouver des températures très différentes. On n'a fait avec soin des observations météorologiques qu'à Perpignan, situé au centre de la plaine, et à Mont-Louis, au milieu des montagnes. Suivies pendant douze ans dans la première de ces villes, et six dans la seconde, elles ont donné en résultat, suivant M. Cotter, qui les avait provoquées : pour Perpignan, hauteur moyenne du baromètre 27 pouces 11,5 lignes, le plus grand degré de chaleur 26° R., le plus grand degré de froid —1°,1 R., température moyenne +12°,3 Réaumur; pour Mont-Louis, hauteur moyenne du baromètre 25 pouces 2,4 lignes, le plus grand degré de chaleur 20°,3 R., le plus grand degré de froid — 10° R., température moyenne + 5°, 2 R. Nous avons fait nous-même des observations de ce genre à Perpignan; et si la hauteur moyenne barométrique que nous avons pu déterminer, s'accorde avec celle que nous fournit M. Cotter, il n'en est pas de même pour le plus grand degré de chaleur, et surtout de froid; car nous avons vu, le 13 et le 31 janvier 1830, notre thermomètre descendre à — 5° et — 5°, 5 R. : il était descendu, le 28 décembre précédent, à — 7°, 5 R. Quelque imparfaits que soient ces renseignements, nous sommes loin d'en posséder d'aussi exacts sur la quantité moyenne de pluie tombée à Perpignan, année commune : tout ce que nous pouvons dire, d'après nos propres observations, c'est qu'elle varie prodigieusement d'une année à

l'autre. Ainsi, vers la fin d'octobre et les premiers jours de novembre 1814, on vit tomber des averses d'un pouce d'eau par heure; tandis que dans une année entière, du 8 octobre 1816, à pareil jour de 1817, il n'en tomba que trois pouces[1]. Nous obtiendrons des notions plus positives sur ces divers points, si les observations entreprises par l'estimable Directeur de l'École-Normale, à l'instigation de l'illustre savant dont notre département s'honore, sont continuées encore pendant quelques années (*App.*, nº 22). La partie montagneuse du pays jouit des avantages et souffre des inconvénients ordinaires à cette nature de terrain. Les vallées et la plaine où elles se terminent sont, à raison de leur situation entre la mer et de hautes montagnes, sujettes à de grandes et brusques variations de température : elles éprouvent, tour-à-tour, des pluies ou des sécheresses de trop longue durée, des brouillards ou des vents impétueux; et lorsque ces diverses circonstances atmosphériques coïncident avec les époques de la végétation, elles nuisent à ses progrès, et produisent des effets désastreux. Les montagnes figurant d'une manière très-remarquable dans la géographie physique du département, nous avons jugé à propos de placer ici une table où l'on trouvera les hauteurs de celles qu'il renferme ou qui en sont voisines :

Hauteur de quelques lieux au-dessus du niveau de la mer.

NOMS DES LIEUX	HAUTEUR d'après l'Annuaire de 1834.	HAUTEUR d'après d'autres observations.
Perpignan....................	....	19 mèt. 24,65
Clocher de Saint-Jacques..	76 mètres.	80[2]

[1] Quelque étrange que paraisse cette assertion, elle est vraie ; et son influence fut telle que, par exemple, la vigne souffrit si fort que le prix de la charge de vin s'éleva de 15 à 30 francs.

[2] La différence de ces deux cotes vient de ce que l'une est relative à la plate forme, l'autre au sommet des tourelles.

NOMS DES LIEUX.	HAUTEUR d'après l'Annuaire de 1834.	HAUTEUR d'après d'autres observations.
Vernet, terme austral..........	54 mètres.	...
Pont de Céret................	97	...
Ille..	....	142 mètres.
Phare de Port-Vendres, le sol....	220	...
Bains d'Arles................	222	...
Arles......................	242	276
Saint-Paul-de-Fenouillet........	245	...
Sommet du clocher de Prades....	350	...
Villefranche.................	415	...
Tour de Bellegarde............	444	...
Montagne près d'Espira de l'Agly.	455	444
Forsa-Réal..................	507	500
Tour de Tautavel.............	514	508
Bains de Vernet..............	631	...
Tour de Madeloth............	668	...
Saint-Marsal................	750	...
Montferrer..................	....	787
Sommet du clocher de Glorianes..	802	...
Tour de la Massane...........	814	795,5
Sommet du Tauch............	879	870
Pic de Bugarach..............	1230	1222
Puycerda, clocher Sainte-Marie...	1242	....
Tour de Battéra..............	1476	....
Pic de Santa-Anna, ermitage....	1486	....
Pic de la Soque..............	....	1561
Coupole de l'horloge de la citadelle de Mont-Louis..............	1655	1588
Le Pastor du Canigou.........	....	1814
Tretze-Vents................	....	2315
Pic Méjanés.................	2364	....
Pic de Sansá................	2370	....
Mont de Mosset..............	....	2409

NOMS DES LIEUX.	HAUTEUR d'après l'Annuaire de 1834.	HAUTEUR d'après d'autres observations.
Costabona	....	2422,6 mètres.
Madres	2470 mètres	....
Pic du col de Jau	2555	....
Pic du roc Blanc	2548	....
Pic Traversó	2565	....
Pic du col Mitjà	2624	....
Pic Cabréra	2630	....
Pic de Cambrédas	2750	....
Canigou	2785	2810
Pic oriental du col Rouge	2805	....
Puy Prigué	2810	2781
Pic du col de Lloses	2831	....
Pic occidental du col Rouge	2855	....
Puy Pédros	2858	2899
Pic de Font-Viva	2870	2857
Coma dels Gorchs	2870	....
Puy du col del Gégant	2881	....
Puy Mal	2908	....
Puy Carlitte	2921	....
Pic de Trommouse	3086	3199

La surface totale du département est de 411.457 hectares, dont environ 143.000 sont consacrés à la culture des céréales et des prairies, tant naturelles qu'artificielles; 18.000 hectares, fertilisés par l'irrigation, produisent, tantôt des grains, tantôt des fourrages ou des légumes. Environ 9.000 hectares sont plantés d'oliviers; la vigne est cultivée sur 35.000 hectares; 47.200 sont couverts de bois d'essence et de qualités diverses, et, par conséquent, d'un produit très-différent. Les 159.257 hectares

restants, ne sont que rochers, sables, étangs, mauvaises pâtures communales, chemins, lits de rivière ou de torrent, ou autres terres de nature non imposable[1].

Le département ne produit le grain nécessaire à sa consommation, que lorsque la récolte est très-bonne; il y a, au contraire, un déficit d'autant plus considérable lorsqu'elle est mauvaise, que les contrées voisines en tirent une grande quantité de blé pour semence.

La vigne, cultivée en général sur des terrains impropres à toute autre culture, est bien plus appréciable par la qualité que par la quantité de ses produits. Si la fréquence des récoltes médiocres, et le bas prix auquel le propriétaire est le plus souvent obligé de se défaire de ses vins, rendent cette culture peu profitable pour lui, elle est extrêmement utile par la masse des travaux qu'elle procure à la classe ouvrière. On consomme dans le pays, la majeure partie des vins qu'on y recueille; on évalue l'exportation à environ 120.000 hectolitres, sans compter ce qui est converti en eau-de-vie[2].

Il n'y a pas de récolte aussi incertaine que celle des olives; il est rare qu'elle soit généralement bonne: dans ce cas, elle peut fournir 11.000 hectolitres d'huile, dont on exporte à peu près le quart.

Environ 500.000 kilogrammes de laine de diverses qualités, sortent toutes les années du département; le reste est ouvré et consommé dans le pays, où l'on fabrique à

[1] Il convient de modifier ces chiffres, pour avoir l'état actuel de la culture dans le département : on y compte 43.000 hectares en céréales; 16.000 en cultures diverses; 15.000 en prairies naturelles ou artificielles; 9.000 en olivettes; 37.000 en jachères; en tout : 120.000 hectares, dont 18.000 à l'arrosage; les vignes s'élèvent à 38.000 hectares; les bois à l'État ou à des particuliers à 59.000 hectares. Le surplus, 194.457 hectares, en mauvaises pâtures, étangs, sables, rochers, etc.

[2] L'*oïdium* a fortement sévi dans le département depuis 1852; non-seulement les vignes, mais les arbres fruitiers en ont souffert. Le prix très élevé du vin a, pour quelques particuliers, compensé le déficit en quantité. On a payé l'hectolitre de 80 à 90 francs.

peu près 1.700 pièces de draps communs ou moletons, et quelques centaines de bonnets.

Les forges du département fournissent 1.480.000 kilogrammes de fer de bonne qualité, dont près des trois-quarts s'exportent. Cette fabrication nous serait très-avantageuse si elle ne consommait une immense quantité de bois, qu'il faudrait ménager. En effet, puisqu'il faut 100 kilogrammes de charbon pour fabriquer 34 kilogrammes de fer, et 100 kilogrammes de bois pour avoir 17 kilogr. de charbon, on voit que, pour obtenir les 1.480.000 kilogrammes de fer que donnent les forges du département, il faut brûler 25.607.612 kilogrammes de bois, masse de combustible, qui, jointe au bois nécessaire pour les constructions, le chauffage, le brûlement de l'eau-de-vie, forme un total qui ne peut être fourni par les forêts du département. Aussi, tire-t-on, pour l'usage de ces forges, du charbon de l'Espagne et des départements limitrophes. Celui de l'Aude lui fournit des bois de construction et de chauffage, et, en revanche, il alimente quelques-unes de ses forges, avec du minerai que lui envoie le troisième arrondissement.

Les haricots, les fèverolles, la graine de luzerne, le gros et le petit-millet, les fruits, le jardinage, le liége, soit en planche, soit ouvré en bouchons, le miel, le merrain, la sardine, les cuirs et les peaux, sont des articles, qui, pris chacun en particulier, ont peu d'importance; mais qui, réunis, forment une exportation assez considérable. La soie, d'une belle qualité, ne donne encore qu'un produit insignifiant: mais, si le zèle avec lequel on s'est livré, depuis quelques années, à la culture du mûrier ne se ralentit pas; si l'on s'applique à adopter les meilleurs procédés pour la conduite des magnaneries; si l'on a soin d'introduire dans le pays les machines les plus avantageuses pour la filature, cette matière pourra devenir un objet très-intéressant,

autant pour le produit en argent, que par le travail qu'elle procurera à la classe laborieuse [1].

Avant sa réunion à la France, le Roussillon fabriquait beaucoup de sel à Canet. L'abandon de ces salines l'avait rendu tributaire du Languedoc pour une quantité de 5.500 hectolitres, non compris celui de Cardone, que la contrebande introduisait par les montagnes limitrophes de la Catalogne. La saline établie depuis quelques années à Saint-Laurent, pourrait fournir au-delà de la consommation du pays.

Les sommes considérables qui entrent annuellement dans le département, par l'exportation de ses divers produits agricoles, sont compensées en très-grande partie par celles qu'il emploie à se fournir des objets qu'il ne produit pas. Il reçoit les toiles et les draps fins, les étoffes de soie et de coton, presque tous les papiers, la verrerie, la faïence, la porcelaine, la poterie, divers articles de droguerie et de mercerie; en général, tous les objets de luxe et de modes. Il reçoit encore des bois, du charbon, du plâtre, des bœufs pour la boucherie et le labour, des chevaux, des mules, des cochons, de la morue, des harengs, du savon, etc.

Les exportations ou les importations ont lieu par mer ou par terre. Dans le premier cas, les chargements et déchargements se font sur la plage de Saint-Laurent, ou dans les ports de Collioure et de Port-Vendres. Les transports par la voie de terre, s'opèrent au moyen des routes que nous allons décrire (*Append.*, nº 23).

La plus importante est celle de Paris en Espagne : elle traverse le département, du nord au sud, passant par

[1] On doit chercher surtout à rendre l'éducation des vers à soie en quelque sorte populaire. Il n'y a pas de petit propriétaire qui ne puisse aisément faire éclore une ou deux onces de graine, et, en général, on réussit mieux que dans les grandes exploitations.

Salses, Perpignan, le Bolo, le Perthus. De la frontière du Languedoc à Perpignan, elle a 10.974 toises, sur six au moins de large; de Perpignan aux limites de l'Espagne, elle a 13.518 toises sur cinq de large. Son état serait satisfaisant, si l'on trouvait des ponts sur le Tech, le Réart et la Cantarane[1].

Une autre route traverse le département, de l'est à l'ouest, allant de Perpignan à Mont-Louis et à Puycerda, par le Soler, Saint-Féliu, Ille, Vinça, Prades, Olette, Bourg-Madame; elle a vingt-quatre pieds de large jusqu'à Villefranche, sur 24.324 toises de long; de là à Puycerda, elle devait avoir dix-huit pieds de largeur, sur 32.240 toises de long. Elle n'était achevée que jusqu'à Serdinya: on se prépare à la terminer[2]. La première partie de cette route exigerait au moins deux ponts, l'un sur le Bolès, l'autre sur le Lentilla.

La route de Perpignan à Toulouse, par Peyrestortes, Estagel, Maury, Saint-Paul, Caudiès et le col de Saint-Louis, a, jusqu'à ce point, 27.232 toises de long, dont 12.332 seulement sont terminées: on travaille à la perfectionner.

La route de Perpignan à Port-Vendres, a vingt-quatre pieds de largeur, sur une longueur d'environ 14.000 toises. On a construit dernièrement un pont en fil-de-fer sur le

[1] Du XIV[e] siècle à la fin du XVII[e] cette route passait par Rivesaltes, commune ayant alors plus d'importance relative qu'à présent, ou celles de la Salanque, notamment Saint-Laurent en eut beaucoup acquis. La nouvelle route fut tirée en ligne droite, de Salses au hameau du Vernet : on fixa la base de vérification des opérations de Méchain et Delambre, à ses deux extrémités, par un pilon solide en maçonnerie. On a plusieurs fois provoqué le rétablissement de l'ancien tracé et projeté l'exhaussement d'une partie inondée lors des crues, facilitant le cours des eaux par une série de passages voûtés, mais l'ancienne direction allongerait la distance de 900 mètres, et la submersion, pendant un ou deux jours, est un bien moindre mal que la réduction de l'espace libre, d'où résulterait d'ailleurs, un accroissement très-dangereux de la vitesse, au débouché des ponceaux.

[2] Elle est terminée, jusqu'à Mont-Louis.

Tech, et un autre en maçonnerie sur la rivière d'Argelès : le Réart en exigerait un pareil. Du Boulou (le Bolo) à Arles, sur une longueur de 10.175 toises, la route a aussi vingt-quatre pieds de largeur. On se propose de la continuer d'Arles à Prats-de-Mollô, sur une longueur de 10.236 toises; mais en réduisant la largeur à douze pieds.

On a entrepris ou projeté plusieurs autres routes : celle de Baixas à la mer, par Rivesaltes et Saint-Laurent, est la seule qu'on puisse considérer comme terminée; mais c'est aussi la seule dont l'utilité réelle puisse dédommager de la dépense.

Assises sur un sol généralement ferme, et peu distantes des matériaux nécessaires à leur construction, nos routes, favorisées par la sécheresse habituelle du climat, seraient d'un entretien moins dispendieux que dans la plupart des pays, si les rivières ou torrents qui les traversent n'en dégradaient fortement certaines parties. Ces rivières à sec, ou ne traînant qu'un filet d'eau pendant les chaleurs de l'été, prennent, quelquefois en automne, l'aspect d'un fleuve imposant (*Append.*, n° 24); et malheureusement, elles portent dans la plaine le ravage et la désolation, lorsque d'abondantes neiges, tombées sur les plus hautes montagnes, viennent à fondre subitement sous les torrents de pluie que déversent les nuages amoncelés contre les flancs du Canigou, par les vents chauds du sud et du sud-ouest. Nous donnerons une courte notice sur ces cours d'eau, dont le volume éprouve tant de variations.

L'Agly fut connue dans le moyen-âge, sous le nom de *flumen aquilinum*. Pline est le seul des auteurs anciens qui paraisse en avoir fait mention. Sa source est dans le département de l'Aude, au pied du pic de Bugarach; ses principaux affluents sont : la Boulsane, la Désia, le Verdouble, qui prennent leur source, comme elle, dans le

département de l'Aude. Elle entre dans celui des Pyrénées-Orientales, auprès de l'ermitage de St-Antoine-de-Galamus, et va se jeter dans la mer entre Saint-Laurent et Torreilles, après un parcours de 62 kilomètres, durant lequel 76.000 hectares de terrain, presque tout calcaire, y déversent leurs eaux : elle fournit, directement ou par ses affluents, à l'irrigation de 1.500 hectares. Cette rivière, dont les crues rendaient très marécageux le territoire de deux communes, est maintenue, dans la partie inférieure de son cours, par deux fortes digues, appelées *mottas*, construites, en 1369, sous le roi Pierre IV.

La Tet, ancienne *Ruscino* des Grecs, la *Thetis* ou *Telis* de Méla, a un cours de 110 kilomètres. Elle reçoit les eaux qui s'écoulent d'une surface d'environ 155.000 hectares, et fournit, soit par elle, soit par ses affluents (le Bolès, le Lentilla, la Castellane), à l'irrigation de 12.000 hectares. Cette rivière, dont la source est au pied du Puy ou Puig Prigué, et l'embouchure entre Sainte-Marie et Canet, occupe donc le premier rang parmi les cours d'eau du département.

Le Tech, l'*Illiberis* des Grecs, le *Tichis* de Méla, le *Tecus* du moyen-âge, prend sa source dans la partie sud-ouest du département, au pied de la montagne de Costabona, et se jette dans la mer un peu au-dessous d'Elne, après avoir, dans son cours de 68 kilomètres, reçu les eaux d'environ 82.000 hectares, et fourni, par lui-même ou ses affluents, à l'irrigation d'environ 2.200 hectares.

Outre ces rivières, plusieurs torrents se jettent directement à la mer; mais le seul qui mérite qu'on en fasse mention est le Réart, *flumen Ricardum* ou *Riardum* du moyen-âge. Il coule entre la Tet et le Tech; il reçoit, par lui-même ou son affluent la Cantarana, les eaux de 18.000 hectares, dans son cours de 30 kilomètres, qui

se termine à l'étang de Saint-Nazaire : il alimente quelques faibles irrigations. La presque totalité du canton d'Argelès, et une partie de celui de Rivesaltes, rendent à la mer, par des ravines, les eaux des pluies que leurs terres n'absorbent pas.

L'Aude et la Sègre prennent aussi leur source aux limites du département; et, après avoir reçu les eaux d'environ 70.000 hectares, dans les cantons de Mont-Louis et de Saillagouse, elles se jettent : la première, dans le département qui en tire son nom; la seconde, en Espagne. C'est donc du massif imposant des pics ou puigs de Prigué et Carlitte, et du col Rouge, élevé de 3.000 mètres au-dessus de la mer, que jaillissent, à peu de distance de Mont-Louis, quatre cours d'eau torrentiels, qui prennent immédiatement les directions du nord, du midi et de l'orient : on ne trouverait guère d'exemples d'une saillie aussi remarquable de sources abondantes dans un espace si peu étendu.

Toutes ces rivières, enflées en automne, comme nous l'avons dit, par la fonte des premières neiges, et par les pluies qu'amènent les vents du sud, deviennent des fleuves impétueux, qui, dans les montagnes à pente rapide, roulent, entraînent des blocs énormes de rocher, et dans la plaine dévastent les cantons, où, peu auparavant, elles coulaient à peine, épuisées par les irrigations. La mer, soulevée par les mêmes vents, en repousse les eaux à leur embouchure : il en résulte l'envahissement des parties basses, qu'elles transforment en vastes étangs.

Des défrichements inconsidérés, sont-ils, comme on le prétend, la principale cause de ces funestes débordements? Sans doute, le déboisement de nos montagnes, dont on se plaint depuis trois siècles, est un mal réel; car les eaux entrainent plus facilement, de la surface des hauteurs, dépouillées de toute végétation, les graviers et les pierres,

qui, exhaussant le lit de nos torrents, contribuent à leurs débordements : mais, cette cause, comparée à toutes celles qui concourent à produire le même effet, et dont nous venons de citer la plus importante, à notre avis, paraîtra bien faible à ceux qui les examineront toutes sans prévention. Si, d'ailleurs, elle avait la gravité qu'on lui suppose, les débordements devraient être aujourd'hui plus fréquents et plus funestes qu'autrefois; cependant, nos annales des XIIIe, XIVe et XVe siècles prouvent qu'ils causaient alors autant de désastres qu'à présent. Il y a dix-huit cents ans, nos Pyrénées étaient très boisées, et Pomponius Méla disait de nos rivières, ce qu'on en dirait de nos jours, *parva flumina ubi acrevêre, persæva* [1]. Pour préserver de leurs ravages des terres précieuses, on a eu recours à toute espèce de moyens, tels que digues, canaux, redressement, creusement du lit, etc. Ces expédients, le plus souvent insignifiants, sont toujours trop coûteux. L'expérience a prouvé depuis long-temps aux propriétaires éclairés, que rien n'était plus efficace que de larges plantations de bois taillis le long des deux rives : elles les exhaussent en arrêtant les graviers, les sables, le limon, charriés par les eaux débordées. En opposant, ainsi, à l'action sans cesse destructive de ces torrents, la force toujours agissante de la végétation, on les oblige à élever eux-mêmes des barrières contre leur propre fureur.

Les maux que ces rivières occasionnent, sont compensés par les avantages qu'elles procurent. Leurs eaux donnent le mouvement à presque toutes les usines du département, qui consistent en trois cent dix-neuf moulins à farine, cinquante-deux moulins à huile (dont deux presses hy-

[1] [illegible]

drauliques), sept scieries, trois papeteries, deux mécaniques pour la filature des laines, trente-un moulins à foulon, dix-huit forges, dix-sept martinets, un laminoir. De plus, elles fournissent à l'irrigation de nos terres, les eaux qui leur sont distribuées par environ cinquante canaux plus ou moins considérables, dérivés de ces rivières ou de leurs affluents. *(Append.,* nº 25).

Les détails que l'on trouvera dans le tableau suivant sur quelques-uns de nos principaux canaux d'irrigation, donneront une idée de leur utilité. La première colonne, porte le nom du canal; la seconde, celui de la rivière dont il est dérivé; la troisième, la longueur de son cours en mètres, de son origine à sa fin; la quatrième, le nombre d'hectares qu'il arrose; la cinquième, la quantité d'eau allouée par la concession; la sixième, l'année de sa première construction. Ces documents proviennent des archives des communes et du Domaine.

Tableau des principaux Canaux d'irrigation du département en 1852.

NOMS des CANAUX.	RIVIÈRES dont ILS DÉRIVENT.	LONGUEUR du COURS.	NOMBRE D'HECTARES arrosés.	QUOTITÉ D'EAU concédée.	ANNÉES DU TITRE de concession.
		mètres.	hectares.		
Du Vernet et Baho.	La Tet....	25.100	1.086	Indéterminée.	1040
Mailloles..	Idem....	Territoire.	Peu étendu.	Idem.	1123
Pia.......	Idem....	Idem..	Idem.	Deux meules.	1162
Ille......	Idem....	14.000	732	Indéterminée.	1163
Millas....	Idem....	6.550	719	Six meules[1].	1183
Elne....	Le Tech...	7.300	1.120	Indéterminée.	1184
	A reporter..	52.950	3.657		

[1] De temps immémorial, Millas ne jouit que de trois meules.

NOMS des CANAUX.	RIVIÈRES dont ILS DÉRIVENT.	LONGUEUR du COURS.	NOMBRE D'HECTARES arrosés.	QUOTITÉ D'EAU concédée.	ANNÉES DU TITRE de concession.
		mètres.	hectares.		
	Report	32.950	5.657		
Finestret ..	Le Lentilla.	9.000	575	Indéterminée.	1282
Prades....	La Tet....	10 000	595	Idem [1].	1283
Rivesaltes..	L'Agly....	11.500	790	Idem.	1340
Pézilla.....	La Tet....	7.900	657	Idem.	1413 [2]
Perpignan.	Idem...	35.800	2.899	Six meules.	1427 [3]
Thuir. ...	Idem..	15.100	1.778	Idem.	1427 [3]
Corbère. ..	Idem...	15.600	889	Idem.	1430 [4]
		135 580	11.640 [5]		

1 Primitivement trois meules. Par une charte de Jacques I[er], en 1305, la quotité d'eau est indéterminée *(tantum quantam voluerit)*; toutefois suivant les besoins dans le terroir de Prades.

2 D'après une charte de 1111 ce canal existait avant le XII[e] siècle.

3 La *Sequia real de Tohyr*, qui datait certainement du XI[e] siècle, fut détruite au commencement du XV[e]; on lui substitua, avec les mêmes droits et dimensions, les trois canaux de Perpignan, Thuir et Corbère. La quantité de six meules, spécifiée dans la concession pour Thuir, est donc commune aux deux autres; et, de plus, on a le droit de réclamer, pour le premier, les deux meules destinées à la ville et à la citadelle.

4 Rétabli dans le lit délaissé, et rentré au domaine de l'ancienne *Sequia*, ce canal a la primauté sur les autres.

5 Ces chiffres ont éprouvé des accroissements importants depuis 1852, et on peut porter au double le développement du cours des canaux. Les forages exécutés dans la plaine du Roussillon, ont encore accru les arrosages.

Ces grands travaux, opérés pour remédier à la sécheresse de notre climat, sont loin de satisfaire aux besoins et aux vœux des propriétaires, dont les terres ne jouissent pas de l'irrigation. On ne peut, cependant, demander à nos rivières de nouvelles eaux; car elles sont presque épuisées par les canaux existants. Il est indispensable de former dans les montagnes de vastes réservoirs pour les

temps de pénurie *(Append.,* n° 26). L'on a cherché, d'un autre côté, à faire jaillir à la surface, les eaux captives dans les entrailles de la terre. La Société d'Agriculture comprit cette nécessité; et, pour favoriser les recherches, elle fit, en 1828, l'acquisition d'une sonde, et offrit non-seulement de la prêter gratuitement, mais d'accorder une prime de 600 francs à celui qui réussirait le premier à doter le pays d'une fontaine jaillissante *(App.,* n° 27). Cet appel fut entendu; et, dès le mois de mars 1829, un puits artésien avait été creusé, précurseur des nombreuses opérations de ce genre, exécutées depuis avec succès. Au 1er janvier 1837, on comptait vingt-quatre forages sur divers points. Quinze avaient réussi : ils fournissaient 12.292 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures. Tous les puits entrepris avaient donné lieu à 1.649 mètres de forage. Il est à désirer qu'un pareil succès excite les propriétaires à rechercher des sources souterraines, qui, pour l'irrigation, si importante dans ce climat, peuvent seules suppléer à l'insuffisance des eaux coulant à la surface du sol.

EAUX MINÉRALES.

Sous ce rapport, la nature a été fort libérale pour le département des Pyrénées-Orientales, comme l'on pourra s'en convaincre par le résumé suivant, extrait du grand travail que le docteur Joseph Anglada a publié en 1833.

EAUX SULFUREUSES HYDROSULFATÉES ALCALINES.

(Appendice, n° 28)

Vallée de la haute Sègre. On trouve à *las Escaldas* deux établissements thermaux, fréquentés surtout par les habitants des deux Cerdagnes. La température de la grande source est de 43°,5; celle des deux autres, n'est que de

33°,125. A Dorres, une source est à 40°,625. Des trois sources de Lló, les deux premières élèvent le mercure à 29°,115, et la troisième à 27°,50. La source de Quès fait monter le mercure à 16°,25

Vallée de la Tet. Il y a, à Vernet, deux établissements thermaux et cinq sources, dont les températures sont : 52°,75 — 52°,50 — 55°,625 — 37°,50 et 27°. Un site agréable, et les améliorations faites, depuis quelques années, par les nouveaux propriétaires, attirent en ce lieu, non-seulement les malades, mais encore les personnes qui, ne cherchant dans leurs excursions aux eaux qu'une diversion à leur genre de vie habituel, veulent y jouir des mêmes agréments que chez elles. Molitg offre six sources, dont la température varie entre 27°,50 et 37°,75. Le nombre déjà considérable de visiteurs qu'attire le merveilleux effet de ses eaux dans les maladies de la peau, augmentera encore à mesure qu'on en rendra le séjour plus agréable. Il y a, auprès de Vinça, une source, dont la température est de 23°,50. A Thuès, on trouve quatre sources, dont la température est de 45° à 76°,125. Les trois sources de Saint-Thomas, sont à 58°,125 — 45° et 31°,25. La source de Canaveilles, marque 54°,375. Celle de Nyer, 23°,125. Les eaux de ces quatre communes ne sont fréquentées que par les habitants des environs.

Vallée du Tech. Les bains d'Amélie, près d'Arles, dont l'existence remonte incontestablement jusqu'à la domination romaine, offrent deux établissements et quatorze sources, dont la température varie entre 31°,875 et 62°,875. Très efficaces pour la guérison des douleurs rhumatismales et des plaies d'armes à feu, on les verra bientôt plus fréquentés, parce qu'ils sont en grande voie d'amélioration. A La Preste, presque au sommet de la vallée, on trouve un établissement et quatre sources, dont la

température varie de 31°,25 à 44°. Ces eaux, très utiles dans les maladies des voies urinaires, ne sont malheureusement abordables que pour les personnes qui peuvent soutenir le transport de six heures à dos de mulet.

Nota. Les sources nos 1 et 2 des Escaldes, une de Vernet et de Molitg, celle de Vinça, les nos 1 et 2 de Thuès, sept d'Arles et une de La Preste, ont été analysées par M. Anglada. Toutes contiennent, quoique en proportions très diverses, de la glairine, de l'hydrosulfate de soude cristallisé, des carbonates de soude, de potasse, de chaux, de magnésie, de la silice, du chlorure de sodium, des sulfates de chaux et de soude. Cependant, le no 2 des Escaldes ne contient pas du sulfate de chaux ni du carbonate de potasse ou de magnésie. Vinça et le no 1 du Vernet n'offrent point de carbonate de potasse; le no 1 de Thuès n'a ni carbonate ni sulfate de chaux.

Eaux thermales simples, dans la vallée de la Tet, à Thuès et à En : leur température est de 55°, pour la première; de 50°, pour la seconde; dans la vallée du Tech, à Reynès, température 28°,75.

Eaux acidules alcalino-ferrugineuses. On en trouve dans le second arrondissement, au Bolo, à Saint-Martin-de-Fenouilla, à Sorède, à La Roca.

Eaux acidules ferrugineuses carbonatées, à Collioure, à Err, à Mont-Louis, à Vinça, à Millas, à Montner, à Corneilla-de-la-Rivière, à Couchoux.

Eaux carbonatées ferrugineuses, à Glorianes, à Estoher, à Nohèdes, à Perpignan.

Eaux acidules ferrugineuses, à Valmanya.

Eaux salines sulfatées terreuses, à Tautavel, à Saint-Paul-de-Fenouillèdes, à Nefliach.

Eaux salines hydrochloratées alcalino-terreuses, à la Font-Estramé, et à la Font-Dame, près de Salses.

ÉTANGS.

(*Appendice*, n° 29.)

Les deux fontaines situées près de Salses, dont nous venons de parler, déversent en vingt-quatre heures, dans l'étang de ce nom : la première 297.109 mètres; la seconde 180.619 mètres cubes d'eau, contenant à peu près les mêmes éléments que celle de la mer. Cet étang, dont une partie appartient au département de l'Aude, a une surface de 5.300 hectares. Le niveau des eaux, en temps ordinaire, est supérieur de trente centimètres à celui de la mer. Il en est séparé par une langue de terre sablonneuse, d'une largeur variable, et y communique par deux ouvertures, appelées les graus de Salses et de Leucate. Lorsque la mer, soulevée par les vents d'est et de sud-est, acquiert un niveau bien supérieur à celui de l'étang, elle y pénètre, à son tour, par ces mêmes ouvertures.

En suivant la côte, on trouve, à deux lieues au sud, celui de Saint-Nazaire, communiquant à la mer par un grau souvent encombré de sables. Sa surface est de 941 hectares; il reçoit le Réart et deux fossés de dessèchement; il n'a pas une grande profondeur, ce qui fait que, lorsque les étés sont très chauds, il se dessèche et se couvre alors d'une couche de sel. Le même effet a lieu sur l'étang de Villeneuve, qui n'a que 176 hectares de superficie. Situé dans les terres, à une lieue sud-ouest de celui de Saint-Nazaire, il n'a pas d'écoulement, et n'est alimenté que par les eaux pluviales tombant sur une petite étendue de terrain : il serait facile d'en opérer le dessèchement [1].

Les nombreux étangs des montagnes ont peu d'étendue.

[1] [illegible]

et sont plutôt les bassins des sources des quatre principales rivières qui découlent du point culminant du Roussillon.

Ainsi, les étangs de Puig-Prigué, pour la Tet; ceux de Balcère et Camporells, pour l'Aude; celui de La Noux, pour l'Ariége; ceux de Carlite, pour la Sègre.

Nous mentionnerons, en outre, les étangs de Carensa, dont les eaux se déversent dans la Tet, auprès de Thuès.

On trouve, encore, au sommet de la montagne, au nord d'Olette, et très voisins l'un de l'autre, les étangs : Nègre, Bleu et Estellat.

FORTERESSES.

Salses[1]. — Le fort de Salses est situé à quatre lieues de Perpignan, au débouché de la route de Narbonne, entre l'étang et des montagnes escarpées. On en posa les fondements en 1497, sur les ruines de l'ancienne ville et du château, dévastés et détruits par les Français. Sans glacis, sans chemin couvert, il n'offre d'intérêt que comme monument de la fortification du XVe siècle. C'est un carré long, dont le petit côté n'a pas 100 mètres, et le grand à peu près 115. Les quatre angles sont pourvus de tours rondes. Un donjon, qui sert ordinairement de magasin à poudre, s'élève au-dessus des parapets du fort. On voit, au-dehors, trois ouvrages détachés, sur l'entrée et sur les deux courtines. Dans les fossés, d'une grande profonfondeur, on peut jeter plusieurs mètres de hauteur d'eau, que fournissent deux fontaines abondantes, dont la source est dans l'intérieur du fort. Les maçonneries ont dix-huit mètres d'épaisseur dans le haut et vingt-deux dans le bas, y compris les talus; mais il existe, partout, des galeries

[1] Les archives du Génie portent *Salces*; nous avons préféré suivre, comme plusieurs amateurs, une orthographe rappelant l'origine romaine.

dans ce massif. Ce petit fort, maintenant sans importance, a, par sa position, joué un rôle dans toutes les guerres entre les deux États. Assiégé en 1438, 1496, 1503, 1639, 1640, 1642, il a résisté par l'épaisseur et la dureté de ses maçonneries. En 1793, le corps de troupes campé sous sa protection, contribua puissamment au gain de la bataille de Peyrestortes.

Perpignan. — Cette place est le cœur des défenses du Roussillon, et le boulevard de cette partie de la frontière. Ses fortifications, très irrégulières, construites à des époques éloignées l'une de l'autre, se composent de onze fronts, à la ville, et de six, à la citadelle. La ville fut ceinte de murs, vers la fin du XIIe siècle, et on suit encore partout, même au travers de la citadelle, les contours de cette première enveloppe. Le donjon, bâtiment carré, entouré de fossés profonds, fut aussi, sans doute, construit alors : il servit de demeure aux Rois de Majorque. La seconde enceinte de la citadelle, se compose de deux parties fort distinctes : un petit ouvrage, à corne, à redans et cinq fronts bastionnés, qui remplacèrent l'enceinte, détruite mal à propos, et que M. de Vauban donna ordre de relever, en améliorant beaucoup son tracé, à son second voyage, en 1679. Quant à la première, à flancs perpendiculaires à la courtine, mais d'un beau relief, l'inscription de la porte d'entrée nous apprend qu'elle fut terminée en 1572. Cinq des bastions de la ville furent construits de 1538 à 1566, sous Charles-Quint et Philippe II. Tout le reste est l'ouvrage de Vauban. On trouve sept demi-lunes terrassées sur les courtines des fronts extérieurs, et quatre sur ceux de la citadelle, du côté de la ville. Au-delà de la Basse, Vauban traça, avec un art, dont il se félicitait, un ouvrage à corne, muni d'une tenaille et d'une petite demi-lune.

Depuis lors, en 1792, on a défendu l'accès des deux fronts du sud par des redoutes casematées. On a fortement amélioré la place dans ces derniers temps, par le défilement et le terrassement de ses ouvrages, ainsi que par le règlement des glacis, du côté de la ville et de la campagne. On a considérablement accru le nombre des abris casematés. Les fronts de l'est : Saint-François, Saint-Martin, la Justice, ont été en partie reconstruits. L'approfondissement des fossés, et la création d'un pont éclusé, les rend susceptibles d'être inondés [1]. La suppression des couvents a fourni du logement pour les troupes, et procuré, surtout, à l'administration militaire, des magasins, dont elle était dépourvue. En général, les escarpes de l'enceinte, très élevées, et presque toutes bâties en briques, laissent quelques parties à découvert; les angles seuls et les cordons sont en pierre de taille.

Nous ne terminerons pas cette notice, sans mentionner le Castillet, tour voûtée, à trois étages, attenant à la porte de France. On ne saurait assigner l'époque de sa construction, aussi étrange que pittoresque. On doit la faire remonter à la fin du XIVe siècle.

Collioure. — Située à six lieues de Perpignan, cette place, bâtie sur le bord de la mer, au pied des Pyrénées, en protége l'extrême gauche. Elle a pour objet la défense des passages accessibles dans cette partie; et, pour l'offensive, on y réunirait les moyens de porter la guerre en Catalogne : mais, combien toutes ces conditions seraient mieux remplies par le Port-Vendres! Connue des Romains sous le nom de *Cauco-Illiberis;* ruinée successivement par

[1] La construction prochaine d'un pont éclusé en aval, contribuera à soutenir l'inondation. Elle complètera la fermeture du lit de la Basse, et opèrera la jonction de l'ancienne ville aux Tanneries.

les Goths et les Maures, le comte Guifred la rétablit en 981. Quoique son port ne pût recevoir que des navires à faible tirant d'eau, qui même, dans les mauvais temps, n'y trouvaient pas un abri sûr, il suffisait à la marine du moyen-âge. On accrut considérablement ses fortifications de 1670 à 1682. Le château, peu étendu, n'ayant pas au-delà de 117 mètres, dans sa plus forte dimension, existait en 1285: il défend la place du côté de la mer. En 1674, on construisit, au nord, le front du Miradou, qu'on relia, par un mur d'enceinte, au château, renforcé, du côté de terre, d'une belle demi-lune. Le fort carré, indispensable pour occuper la hauteur de la Justice et la tour des Moulins, pour éclairer le profond ravin du Ravanel, datent de 1725. L'espace entre ces deux ouvrages forme le camp retranché, borné par deux branches de parapet terrassé.

A 800 mètres du château, et sur un pic dominant, les Rois d'Aragon élevèrent une tour défensive. L'importance de la position, appréciée par Charles-Quint, le décida à l'entourer d'un fort étoilé, aussi étendu que le permit l'étroite surface du terrain environnant. Les hautes escarpes du fort Saint-Elme, étant dominées elles-mêmes par une hauteur voisine, on a dû récemment y établir un ouvrage avancé.

Port-Vendres, anciennement *Portus-Veneris*, à une demi-lieue au sud de Collioure, frappa l'œil pénétrant du maréchal de Vauban, à son deuxième voyage en Roussillon. « Il ne put (dit-il) contenir son indignation de ce qu'aucun serviteur du Roi n'avait encore signalé cette situation. » Dans son enthousiasme, il voulait qu'on rasât Collioure, place sans port, sans eau douce, pour transporter sa population à Port-Vendres, où, indépendamment d'avantages maritimes inappréciables, on pouvait créer, à

peu de frais, une des plus importantes places de l'Europe. Bientôt, à sa voix, les redoutes du Fanal, de Béar et de la Presqu'île, protégèrent le mouillage. Il donna l'esquisse d'un projet, que la funeste guerre de la succession au trône d'Espagne ne permit pas d'exécuter. Négligé dès 1709; presque abandonné jusqu'en 1772, malgré son utilité, justifiée par les services qu'il rendit dans les guerres de 1711, 1720, 1733, 1737, on n'y reprit les travaux que sur les pressantes sollicitations de M. le maréchal de Mailly, zélé promoteur de tout ce qui pouvait contribuer au bien de la province, dont il était commandant militaire. En 1734, on n'y voyait que quarante-cinq habitants. Le port creusé pour les galères, en 1700, de seize à trente-deux pieds, s'encombrait des débris des torrents: il n'avait pas 100.000 mètres carrés de surface. Agrandi, approfondi depuis, il pouvait, dès 1779, recevoir trente bâtiments de guerre et 250 transports. On ajouta à ses défenses, en 1781, la redoute de Mailly. Sa population s'élève actuellement à 2.000 âmes. La dépense de ses constructions, de 1772 à 1795, dépassa 1.500.000 francs: on a, dans ces derniers temps, construit un beau phare sur le sommet du cap Béar, là où, sans doute existait le temple de Vénus. L'agrandissement du port; la déviation des torrents qui y débouchaient; la création d'un bassin; la construction de fortes jetées, sont maintenant en cours d'exécution, et ont déjà coûté environ 2.500.000 francs. Le bassin de 320 mètres de longueur, sur 132 mètres de large, offrira plus de 40.000 mètres de surface, dont 10.000 à neuf mètres de profondeur, le reste à six mètres. De son côté, le Génie militaire s'occupe de projets d'un vaste développement, pour la protection d'un port destiné à devenir l'un des plus considérables établissements maritimes de la France.

Bellegarde.—Ce fort, établi justement sur la ligne frontière, à six lieues de Perpignan, domine les cols ou passages du Perthus à l'est, de Panissas à l'ouest, et bat un long développement de route dans la plaine de l'Ampourdan. Il est fâcheux, qu'à 3.000 mètres vers l'ouest, le col de Portell ouvre à l'ennemi la vallée de Maurellas. Ce n'était, au XII[e] siècle, qu'une grosse tour carrée, ayant des murs épais de 1 mètre 30, de 20 mètres de haut et 33 mètres de côté, au milieu de laquelle, une tour plus élevée servait de donjon : entourée d'un chemin de ronde, un petit ouvrage en couvrait l'entrée. L'occupation de ce poste fut toujours considérée comme importante. Après la conquête, on y tenait une garnison permanente de vingt-cinq hommes, qui, en 1667, eut la gloire de repousser l'attaque de 2.000 Espagnols, qui s'en emparèrent en 1674 et le perdirent l'année suivante. Louis XIV en comprit alors la valeur, et prescrivit de le fortifier. L'enceinte, commencée en 1677, sous la direction et les dessins de l'ingénieur Saint-Hilaire, n'était pas terminée, lorsque Vauban y vint en 1679. Il corrigea, autant qu'il put, le pentagone irrégulier, en exécution ; fit raser le donjon et former une enceinte intérieure, rachetant l'énorme massif de rocher, qu'il eût fallu enlever. Trois demi-lunes, dont une casematée ; des fossés, partout où l'escarpement le permit, et un chemin couvert étroit, complétèrent la défense d'un fort, que la pente rapide et la nature du sol rendent, à peu près, imprenable par les formes ordinaires d'une attaque. Le fortin, petit ouvrage à corne, casematé, dont la tête touche à la limite, est relié au fort par deux longues branches, dont l'une est un reste des travaux des Espagnols, en 1674. Deux redoutes carrées, à machicoulis, éclairent les bas-fonds à l'est et à l'ouest ; une troisième, établie au Perthus, bat à petite portée le passage à l'entrée du territoire.

Fort des Bains. — Construit sur l'emplacement d'une simple tour, démolie en 1668, ce petit fort carré, bastionné, de 70 à 80 mètres de côté extérieur, occupe l'étroit sommet d'une hauteur, d'où l'on peut inquiéter un ennemi, qui, ayant forcé les passages de St-Laurent et de Prats-de-Molló, pénètrerait par la vallée du Tech. Au sud-est, un plateau, enveloppé d'un chemin couvert, permet de défendre les approches : le front qui répond à cette partie, est le seul muni d'un excellent fossé. Dominés de très près, ses parapets ne sont défilés des vues plongeantes, que par les bâtiments intérieurs. Vauban, ne jugeant pas digne de grandes dépenses ce petit fort, qu'il nommait une Gentilhommerie, n'y prescrivit que de légères améliorations aux ouvrages faits par M. de Saint-Hilaire. Ses maçonneries, soit par leur mauvaise qualité, soit faute de fondations bien assises, sont lézardées; et tout ce qu'on a pu faire jusqu'ici pour arrêter le mouvement n'a pas eu de succès.

Prats-de-Molló.—L'origine de Prats-de-Molló remonte au xe siècle. Située sur le Tech, à la tête de la vallée du Vallespir et à une lieue de la frontière, cette petite place est destinée à surveiller les cols par lesquels le territoire peut être envahi, pour se porter sur Arles ou sur Villefranche, en franchissant le Pla-Guillem, contre-fort du Canigou. Sa position dans un fond dominé, la rend peu susceptible de remplir cet objet important. Une enceinte, démolie mal à propos en 1669, lors de la révolte contre l'établissement des gabelles, fut rétablie en 1684. Simple mur crénelé, de 1m 30 d'épaisseur, sans autre flanquement que les tambours couvrant les quatre portes, il ne sert, en quelque sorte, que d'enveloppe à un camp retranché. Un réduit, autour de l'église, couvre la commu-

nication au fort Lagarde, qui domine la place. La tour qui servit de refuge à la garnison lors de la révolte, fut ceinte d'une étoile, à dimensions très mesquines, que M. de Vauban considérait comme le réduit d'un ouvrage plus vaste, à établir sur le plateau nord, pour donner à Prats-de-Molló une valeur réelle.

Mont-Louis. — Cette place, élevée de 1.600 mètres au-dessus du niveau de la mer, est située à quatre lieues de la frontière. Envoyé pour organiser la défense du Roussillon, M. de Vauban, après une reconnaissance raisonnée de sept positions, fit choix, en 1680, de l'emplacement du château de Vilar, d'où l'on pouvait surveiller les débouchés des vallées de la Tet et de l'Aude. Dès l'année suivante, les travaux furent entrepris. M. de Noailles, en 1691, se portant sur la Seu-d'Urgell, put déjà y établir les magasins de son armée. Ses fortifications se composent d'une citadelle, formant un carré, à bastions, avec orillons, fermés, à la gorge, par un rempart solide et élevé. La ville est enceinte d'un ouvrage à couronne, dont les longues branches se rattachent à la citadelle. Deux des bastions ont des retranchements à leur gorge. Les dehors consistent en trois demi-lunes et une contregarde ; de fortes traverses, en capitale des bastions, défilent leurs parapets. La garnison, qu'il faudrait porter à quatre mille hommes, serait parfaitement à l'abri dans de vastes casemates. Le principal mérite de Mont-Louis, est de pouvoir établir un corps d'armée sous sa protection.

Villefranche. — Cette place, bâtie sur la Tet, dans une gorge étroite de 200 mètres, à la réunion des vallées d'Olette, de Cornella et de Fulla, ferme le long défilé,

qu'on est forcé de suivre, pendant six lieues, en venant de Mont-Louis. Dominée de très près par trois montagnes escarpées et d'une grande hauteur, elle n'en est pas moins susceptible d'une bonne résistance, par la disposition de ses ouvrages, et par la difficulté d'amener du canon sur des emplacements, d'où ils pourraient avoir quelque effet. Enveloppée d'un mur, flanquée de tours en 1092, on ignore l'époque précise de l'application du système bastionné, et des couloirs couverts qui règnent sur presque toute son enceinte. On trouve, dans les mémoires de M. de Vauban, qui visita cette place en 1679 et 1680, qu'en 1668 on rétablit les murailles, détruites avant le traité des Pyrénées; mais, « comme font les singes des actions des hommes, c'est-à-dire, en gâtant beaucoup de choses. » Il ne changea point le tracé des six fronts, quoique défectueux, se contentant d'ajouter des tenailles aux courtines du côté de la rivière, et des redans sur les portes; mais il prescrivit, au nord, à 200 mètres au-dessus de la Tet, sur la croupe de la montagne de Betlloch, la construction d'un fort, qui fait la principale défense de la place. On a récemment établi, entre ce fort et la ville, une redoute casematée, qui, en assurant les communications, bat avec avantage les débouchés des vallées, et les points sur lesquels pourrait s'établir l'assiégeant.

Cette place fut remise à Louis XI en 1462; Jean II y rentra en 1473. Assiégée peu de temps après, elle se rendit aux Français, sous M. du Lude. Elle ne subit pas, en 1642, le sort des autres villes du Roussillon; et ce ne fut qu'en 1654, que le prince de Conti s'en empara, après dix jours de tranchée ouverte. Les Espagnols n'y entrèrent, en 1793, que par la trahison ou la lâcheté du commandant du fort, qui n'attendit pas même qu'on tirât le canon hissé sur la montagne d'Embulla, à neuf

cents mètres de distance. Un mois après, Dagobert ayant enlevé successivement les camps de la Perche et d'Olette, poursuivit les Espagnols jusqu'aux portes de Villefranche, qui les sauva. De ces évènements, rapidement esquissés, nous conclurons, contre l'opinion vulgaire, que, malgré sa situation, au fond d'un entonnoir, cette place a beaucoup d'importance; et Vauban la jugeait telle, lorsqu'en 1685, ayant à proposer la suppression d'un grand nombre de postes militaires, que l'état des finances ne permettait pas d'entretenir, il préférait sacrifier Mont-Louis, récemment créé, d'après ses plans, regardant Villefranche comme la clef de la vallée de la Tet.

OBJETS DIVERS.

Parcourons le département pour indiquer ce qu'il offre de plus remarquable, et dont nous n'avons pas eu occasion de parler. On voit, dans le canton de Rivesaltes, les ruines de Castel-Vieil et du château d'Opol, où l'on tenait encore une garnison lors de la conquête par Louis XIII. On a découvert, depuis peu, auprès du hameau de Garrius, dépendant de la commune de Salses, un tombeau romain, et les restes de Tura, ville ruinée dans le XV[e] siècle, située sur la rive gauche de l'Agly, non loin de Rivesaltes; on y a trouvé quelques médailles romaines.

Nous avons consacré un article particulier à la ville de Perpignan. Il existe, dans ses deux cantons, plusieurs endroits, dont les chartes ou l'histoire ont souvent fait mention. Si nous n'en parlons pas, c'est qu'ils n'ont jamais été bien considérables, et qu'il n'en reste que peu ou point de vestiges; mais nous ne pouvons passer sous silence Castell-Rossellò, le Ruscino des anciens. Quoiqu'en ait dit un auteur moderne, on a fort exagéré l'importance de la cité d'où dérive le nom du pays. Sor-

origine phénicienne n'a point de fondement; et il faut l'avouer, un peuple navigateur aurait fait un bien mauvais choix, en établissant, dans cette position, une colonie pour protéger son commerce et ses expéditions maritimes. Il est permis d'émettre un doute sur la grande prospérité de cette ville sous la domination romaine; car, Sextus Ruffus, auteur du IVe siècle, n'en parle pas dans l'énumération de celles de la première Narbonnaise, tandis qu'il y comprend Maguelonne, Agde, Lodève, Uzès. On peut, aussi, ne pas ajouter foi au luxe de ses monuments dans le moyen-âge, et à la magnificence du palais de ses Comtes, orné de mosaïques. Ruiné par les Barbares, au Ve siècle, le palais, le château, furent rasés jusqu'aux fondements, au XIIIe siècle, par Alphonse II, vengeur de l'horrible forfait du féroce comte Raymond, qui avait fait manger, à une épouse dont il soupçonnait la fidélité, le cœur du troubadour Cabestany, son amant[1]. Qu'a-t-on trouvé dans les profondes fouilles opérées à plusieurs reprises sur le sol de Castell-Rosselló? quelques misérables débris de poteries, d'un style commun; des monnaies, des médailles, sans valeur; des ustensiles grossiers, à l'usage d'une population peu fortunée.

Elne, bâtie par Constantin, non loin des ruines de l'antique Illibéris, fut, après la chute de l'Empire, la principale ville de la contrée, jusqu'au XIIIe siècle, et le siége d'un Évêché jusqu'au XVIIe; mais excessivement maltraitée par les Sarrasins, les Normands, les Croisés de Philippe-le-Hardi, les Aragonais de Pierre IV, les armées de Louis XI, on doit être émerveillé d'y trouver encore debout la cathé-

[1] Le fait que nous mentionnons a contre lui, au moins, l'erreur des dates. Guillaume de Cabestany combattit à la bataille de las Navas de Tolosa, en 1212, et le roi Alphonse II était mort en 1196. Ce n'est donc pas lui qui vengea l'humanité d'un acte atroce, au reste, en quelque sorte à la mode au XIIIe siècle; car on peut citer la marquise d'Astorga et Gabrielle de Vergy, qui, suivant les légendes de la poésie romane, eurent une semblable destinée.

drale, et surtout le cloître contigu, l'un des plus précieux restes de l'architecture du moyen-âge. La dégradation de ses sculptures est due à l'ère de la Révolution, pendant laquelle des mains sacriléges ont mutilé ce que les Barbares avaient respecté.

Canet a perdu ses salines, son commerce, le château de ses anciens Seigneurs, fameux dans nos annales, tombé en ruines.

On fabrique de la poterie, des cuirs, du papier d'emballage, à Thuir, chef-lieu de canton. A une demi-lieue de cette petite ville, on voit les restes du château de Castelnou, antique manoir des Vicomtes, dont la maison, très puissante en Roussillon, a fourni plusieurs illustres guerriers aux armées aragonaises.

Si l'on va visiter la grotte de Corbère, dans le canton de Millas, on sera frappé du bruit d'un torrent qui se précipite dans un abîme. On trouve, auprès de Neffiach, des côteaux formés par des lits de coquilles fossiles, entremêlés de couches de sable et de terre. On montre à Pézilla un autel antique, attribué aux Romains.

A Estagel, dans le canton de Latour, il existe une carrière de marbre, susceptible d'un beau poli [1], et à Tautavel, les ruines d'un château-fort, qui comptait encore comme place de guerre en 1640. Non loin de là, sont les restes d'une tour beaucoup plus ancienne, et les ruines des châteaux de Quéribus et de Pierre-Pertuse.

Saint-Paul, chef-lieu de canton, doit son origine à un

[1] Peu de contrées de France sont aussi bien pourvues en variétés de marbres. Dans le premier arrondissement, Vingrau, Estagel, Tautavel, Baixas, Calce; dans le troisième, Villefranche et Py, en possèdent des carrières de toute qualité. Le statuaire de Py, le noir veiné de blanc d'Estagel, le lumachelle des environs de Vingrau, peuvent rivaliser avec les plus beaux marbres des Pyrénées. Le rouge et blanc de Villefranche, très anciennement exploité, est si abondant, qu'on l'emploie communément dans les constructions, même chez les classes peu fortunées, pour encadrements de portes et de croisées.

monastère de Bénédictins, supprimé depuis long-temps. A trois quarts de lieue vers l'est, on va voir l'ermitage de Saint-Antoine-de-Galamus, dans un site, dont la beauté serait difficile à décrire. A un quart de lieue à l'ouest de Saint-Paul, l'Agly, grossie des eaux de la Boulsane, s'est frayé un passage à travers les rochers, et forme la gorge sauvage de la Foux. La rivière y passe sous un pont très élevé, auprès duquel des sources, les unes froides, les autres tièdes, sortent, pêle-mêle, du sein de la terre.

L'agriculture de ce premier arrondissement, varie comme la nature des terres. Du côté de la mer, sur la plaine basse, composée de terrains d'alluvion, connus sous le nom de Salanque, on cultive du froment et des luzernes de première qualité ; on y néglige trop la culture des prairies naturelles et des plantes fourragères. Le retour alternatif d'inondations et de sécheresses prolongées, ou, plutôt, d'anciennes habitudes, ont empêché d'admettre un meilleur système d'assolement; les labours y sont exécutés avec des chevaux d'une race indigène, de stature moyenne, mais forts et vigoureux ; on y voit de nombreux troupeaux de bêtes à laine, dont les fines toisons sont malheureusement salies par les nuages de poussière, que leur piétinement et des vents impétueux, font élever de ces terres argileuses, desséchées par un soleil ardent. Le reste de la plaine, beaucoup plus haute, se divise en deux parties. Celle où l'on a pu conduire des canaux d'irrigation est propre aux cultures les plus variées. Les céréales, le maïs, les prairies naturelles et artificielles, les plantes fourragères et légumineuses, le lin et le chanvre, y prospérant, au moyen des engrais et des arrosements, ont permis au cultivateur d'adopter des modes d'assolement, qui ont obtenu les éloges du fameux Arthur Young. Sur la partie de cette plaine, qui ne peut être arrosée, on cultive les céréales, l'olivier, la

vigne; on élève des bêtes à laine : on laboure avec des mulets. Les collines qui terminent le premier arrondissement à l'ouest, offrent des bois de chêne-liége, plus souvent des oliviers, et surtout des vignes. Celles situées au nord n'ont, pour toute verdure, que des cistes et quelques romarins.

Nous n'avons parlé que de Collioure et de Port-Vendres, appartenant au second arrondissement. Si on le parcourt, en remontant la vallée du Tech, on trouve les ruines, ou ce qui reste encore des anciennes abbayes de Valbona, de Saint-André, de Saint-Génis, des châteaux d'Ultréra et de l'Écluse (le *Vulturaria* et le *Clausura* de Julien de Tolède), le pont de Céret, les Bains, avec le fort, que nous avons décrit. La ville d'Arles possède une assez belle église, qui appartenait à une ancienne abbaye de Bénédictins, dont le cloître mérite d'être vu.

Auprès de Corsavi, existe un abîme si profond, que l'on compte dix-huit pulsations, entre l'instant du jet d'une pierre et celui du bruit de sa chute, ce qui suppose une profondeur de plusieurs centaines de mètres.

L'excellent minerai extrait aux environs de Batéra, est converti en fer dans plusieurs forges à la catalane des cantons d'Arles et de Prats-de-Molló. Nous avons déjà parlé de cette ville, où l'on fabrique des draps communs et de la bonneterie.

Les curieux visitent l'église de Coustouges, à laquelle sa lourde et barbare architecture fait attribuer une haute antiquité.

La plaine du second arrondissement, bien moins étendue que celle du premier, offre la même variété de culture. Les collines, auprès de Collioure et de Banyuls, sont couvertes de vignes très renommées, par la qualité de leurs produits, qui ne le cèdent guère aux meilleurs vins d'Espagne. Le

versant septentrional de l'Albère, qui termine au sud cet arrondissement, est assez boisé, surtout en chênes-liéges d'un grand produit, et précieux pour l'occupation des terrains les plus arides, les plus escarpés *(App.,* n° 30). La haute vallée du Tech, et celles qui y aboutissent, quoique fort resserrées, offrent une culture très bien entendue, sur tous les terrains qui en sont susceptibles. Les flancs inclinés des montagnes sont couverts d'immenses taillis de châtaigniers; on y ajoute sans cesse, peut-être trop, au détriment des substances alimentaires, notamment la pomme de terre, d'une si grande importance dans cette contrée.

Si l'on passe du second dans le troisième arrondissement, en tournant le Canigou, on trouvera, enclavé dans le canton de Saillagouse, Livia, bourg espagnol, probablement la Julia-Lybica de Ptolemée : il ne communique à l'Espagne que par une route déclarée neutre par les traités.

La vallée de Carol possède des mines de fer très riches; à Estavar on en voit une de lignite.

On a découvert à Angoustrine [1] un autel votif, avec l'inscription suivante, expliquée par M. P. Puiggari :

I· O· M· || C· P· POLI- || BIVS || V· S-L· M·

Jovi optimo maximo Caius Publius Polibius votum solvit libenter merito.

Nous avons parlé des thermes des Escaldes et de Mont-Louis, chef-lieu de canton. Non loin de cette ville, existe, dans le hameau de Planès, une église d'une forme très bizarre. Elle fut primitivement, suivant les uns, une mosquée; suivant d'autres, le tombeau d'un chef sarrasin; et, peut-être, n'a-t-elle jamais été que l'église d'un misérable village.

1 M. de Basterot, architecte du département.

On fabrique des draps à Olette, chef-lieu de canton. Les minerais d'Escaro et d'Aytua, sont convertis en fer ou en acier dans les forges de Nyer, d'En et de Saherre. On n'exploite pas les mines de plomb et de cuivre, dont on découvre des indices dans ce canton. La difficulté des transports a, peut-être, empêché jusqu'ici d'utiliser les carrières de marbre, à Py.

On entre dans le canton de Prades par Villefranche, place de guerre, que nous avons fait connaître; on y voit des grottes vastes et curieuses par leurs belles concrétions calcaires. On fabrique des draps au chef-lieu. Un laminoir est établi à Ria depuis quelques années. Les amateurs de l'architecture du moyen-âge, visiteront les ruines de Saint-Michel, et, surtout, l'église de Cornella; l'ancien monastère de Serrabona mérite également d'être vu : il est situé dans une gorge sauvage, au canton de Vinça. Ille est renommé pour ses excellents fruits; Rhodès par son vin de grenache. Auprès de ce village, la Tet s'ouvrit, très anciennement, un étroit passage, au travers des rochers de granit, d'où elle se précipite, avec fracas, de ressaut en ressaut, jusqu'à ce que, débouchant dans la plaine, ses eaux reprennent le cours naturel que leur imprime une pente moyenne de 0m003.

Des canaux d'irrigation, conduits avec intelligence sur les flancs des montagnes, vont fertiliser les plaines et les vallées de cet arrondissement. On y cultive les céréales, les légumes, le chanvre, le lin, les fourrages naturels et artificiels: les côteaux, couverts de vignobles et d'oliviers, sont trop souvent livrés à la culture irréfléchie des céréales; les taillis de châtaigniers sont bien plus rares dans cet arrondissement que dans le second. On voit quelques forêts dans les montagnes, principalement en bois essence de pin sur le revers septentrional du Canigou; on y trouve, en

moindre quantité, le chêne et le hêtre. Les plus beaux arbres sont débités en planches, dont le débouché et le transport s'effectuent assez facilement : le reste sert aux forges et au chauffage. Dans le canton de Saillagouse, abondant en pâturages, on élève une race très estimée de chevaux de selle.

Nous terminerons cette notice par un tableau de toutes les communes du département, dressé par canton et par arrondissement. On trouvera, dans la première colonne, le nom de la commune au XVIe siècle; dans la seconde, le nom actuel; dans la troisième, sa population; dans la quatrième, sa quote-part de l'imposition foncière; dans la cinquième, ce qu'elle payait de personnelle et mobilière en 1830; dans la sixième, le nom de l'ancienne division du pays à laquelle cette commune appartenait (Vallespir, Roussillon, Fenouillèdes, Conflent, Capcir et Cerdagne); la septième colonne porte l'année où on la trouve mentionnée pour la première fois dans les chartes ou dans l'histoire; la huitième, indique le nombre des feux accusés dans un dénombrement fait en 1359. Les seconde, troisième, quatrième et cinquième colonnes, dressées d'après des documents authentiques, offrent un moyen d'apprécier l'importance relative de ces communes, et les changements qu'elles ont subi depuis 1359. Les indications chronologiques de la septième colonne, ne sauraient être considérées comme précisant l'origine; car il n'est pas douteux que toutes ces communes existaient avant l'époque assignée d'après nos recherches.

TABLEAU DES COMMUNES.

NOMS DES COMMUNES AU XVIe SIÈCLE suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des COMMUNES.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière. fr. c.		IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière. fr. c.		ANNÉE OÙ ELLE PARAÎT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
PREMIER ARRONDISSEMENT.									
CANTON DE PERPIGNAN (OUEST).									
Bao	Baho	716	3434	»	205	»	1027	Roussillon	45
Bonpas	Bompas	956	3851	»	273	»	1172	Idem	43
Perpinyà	Perpignan	17618	69786	»	12015	»	922	Idem	3640
Pia	Pia	1445	6878	»	456	50	961	Idem	36
Sant-Esteve-del-Monestir	Saint-Estève	704	4149	»	179	50	1021	Idem	49
Santa-Maria-la-Mar	Sainte-Marie	447	5740	»	406	85	1164	Idem	46
Vilallonga	Villelongue-de-la-Salanque	581	4506	»	209	85	981	Idem	51
Vilanova	Villeneuve-de-la-Rivière	545	2297	»	405	40	1027	Idem	40

CANTON DE PERPIGNAN (EST).

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Idem.....	[illegible]
Elna (ciutat)..........	Elne................	2229	14063	»	934 70	350	Idem.....	397
La Torre-de-Elna........	Latour-bas-Elne.........	294	1952	»	80 85	938	Idem.....	18
Montescot.............	Montescot............	115	1981	»	58 »	882	Idem.....	11
Sant-Cebria............	Saint-Cyprien..........	378	5286	»	127 65	858	Idem.....	58
Sant-Nazari............	Saint-Nazaire..........	229	3330	»	59 15	898	Idem.....	5
Tesa.................	Théza...............	188	1765	»	43 90	834	Idem.....	5
Toluges...............	Toulouges.............	847	4748	»	242 »	1041	Idem.....	1
Vilanoua-de-la-Rao.......	Villeneuve-de-la-Raho....	150	3495	»	56 75	834	Idem.....	1

CANTON DE RIVESALTES.

Baxas.................	Baixas................	1959	7376	»	725 95	1149	Roussillon...	164
Calça.................	Calce................	240	2213	»	73 30	985	Idem.....	12
Cases-Noues............	Cases-de-Pène..........	260	779	»	59 80	1090	Idem.....	10
Clayra................	Claira...............	1093	8908	»	361 45	1152	Idem.....	92
Aspira-del-Gly..........	Espira-de-l'Agly.........	975	6032	»	334 40	1130	Idem.....	»
Opol (lloch)...........	Opoul................	701	3747	»	477 70	1130	Idem.....	29
Perestortes...........	Peyrestortes...........	430	2122	»	115 40	1130	Idem.....	27
Parallos...............	Périllos...............	80	556	»	23 »	1144	Idem.....	4
Ribesaltes.............	Rivesaltes.............	3400	15865	»	1373 10	870	Idem.....	63
Salces................	Salses................	935	16436	»	334 25	20	Idem.....	69

NOMS DES COMMUNES au XVIe siècle suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des communes.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière.		IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière.		ANNÉE OÙ ELLES PARAIT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
			fr.	c.	fr.	c.			
SUITE DU CANTON DE RIVESALTES.									
Sant-Hipolit	Saint-Hippolyte	720	6142	»	125	55	988	Roussillon	54
Sant-Llorens-de-Salanca	St-Laurent-de-la-Salanque	3444	6135	»	1164	81	988	Idem	34
Torrelles	Torreilles	1269	9338	»	465	25	974	Idem	25
Vingrau	Vingrau	583	929	»	173	20	981	Idem	21
CANTON DE MILLAS.									
Corbera	Corbère	1434	6065	»	520	»	985	Roussillon	15
Cornella-de-la-Ribera	Corneilla-de-la-Rivière	1227	5597	»	415	85	1128	Idem	20
Soler	Le Soler	965	4526	»	281	60	1149	Idem	18
Millas	Millas	2100	11187	»	781	»	985	Idem	86
Nefiac	Neffiach	1007	[illegible]	»	527	[illegible]	985	Idem	12

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]	Roussillon. . .	45
Brulla.	Brouilla.	225	1523	»	33 50	981	Idem.	19
	Caixas.	472	907	»	98 30	1020	Vallespir	»
Cameles.	Camélas	573	2098	»	165 30	1000	Idem.	»
Castelnou	Castelnou	475	3407	»	128 15	1090	Idem.	38
Forques.	Fourques.	342	1991	»	183 40	843	Roussillon. . .	29
Lauró	Llauro.	300	1524	»	82 15	854	Vallespir. . . .	5 du Roussillon en 899.
Lupia	Llupia.	270	3261	»	98 55	974	Idem.	16
Ortapha	Ortaffa.	240	1705	»	74 40	981	Roussillon. . .	19
Passa.	Passa.	307	1795	»	86 10	1142	Idem.	25
Pollestres	Pollestres.	266	2427	»	76 80	878	Idem.	16
Pontella	Ponteilla	578	3329	»	117 85	982	Idem.	19
Santa-Coloma.	Sainte-Colombe.	71	862	»	23 65	974	Vallespir. . . .	7
Sant-Juan-la-Sella.	Saint-Jean-Lasseille.	82	1103	»	30 30	981	Roussillon. . .	10
Tarrats	Terrats	512	1982	»	101 55	864	Idem.	15
Torderas.	Tordères	145	722	»	40 »	899	Vallespir	14 du Roussillon en 899.
Tressera.	Tresserre.	354	1902	»	109 15	1138	Roussillon. . .	16
Trullas	Trouillas.	640	5955	»	222 20	902	Idem. . . .	25
Tuyr.	Thuir	2485	16546	»	995 80	985	Idem.	161
Vilamulaca	Villemolaque.	185	902	»	47 50	981	Idem.	11

NOMS DES COMMUNES au XVI[e] siècle suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des communes.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS — Principal de la foncière. fr.	c.	IMPOSITIONS — Personnelle et mobilière. fr.	c.	ANNÉE OU ELLE PARAIT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
	CANTON DE LATOUR.								
	Bélesta	394	1446	»	110	30	1236	Fenouillèdes	»
	Caramany	509	1484	»	171	95	1240	Idem	»
	Cassagnes	312	1222	»	112	10	1010	Idem	»
Estagell	Estagel	2141	6299	»	817	76	1130	Roussillon	77
	Latour	1227	5650	»	488	70	1226	Fenouillèdes	»
	Lansac	68	452	»	18	30	1017	Idem	»
	Montalba	455	1319	»	121	85	1242	Idem	»
Montner	Montner	225	955	»	62	75	1555	Roussillon	22
	Planèses	429	1070	»	55	50	982	Fenouillèdes	»
	Rasiguères	209	792	»	56	40	1142	Idem	»
Tautaull	Tautavel	[illegible]	2419	»	[illegible]	55	1021	Roussillon	58

CANTON DE SAINT-PAUL.

Lesquerde	472	584 »	58 95	?	Idem	»
Saint-Martin	107	673 »	58 25	898	Idem	»
Maury	1098	4991 »	575 05	1078	Idem	»
Prugnanes	111	640 »	65 85	1011	Idem	»
Vira	174	684 »	45 25	1010	Idem	»
Saint-Paul	1845	7190 »	709 95	1078	Idem	»

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES CANTONS DU PREMIER ARRONDISSEMENT.

NOMS DES CANTONS.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS.		SUPERFICIE.
		PRINCIPAL de la foncière.	PERSONNELLE et mobilière.	
Perpignan (deux cantons)	29115	156821f »c	15600f 50c	26971 hectares.
Rivesaltes	16129	86378 »	5579 55	57220 hectares.
Millas	9695	54199 »	5548 25	9276 hectares.
Thuir	8844	59180 »	2864 70	20788 hectares.
Latour	6557	25086 »	2180 16	16220 hectares.
Saint-Paul	5678	24982 »	2086 05	16542 hectares.
TOTAL GÉNÉRAL	75814	405846f »	51656f 01c	126817 hectares.

NOMS DES COMMUNES AU XVI[e] SIÈCLE suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des COMMUNES.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière. fr. c.	IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière. fr. c.	ANNÉE OÙ ELLE PARAÎT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.							
CANTON D'ARGELÈS.							
Albera	Albère	584	805 »	105 »	1172	Vallespir	»
Sant-Andreu-de-Sureda	Saint-André	580	5972 »	203 »	856	Idem	40
Argeles	Argelès	1964	13857 »	624 »	981	Idem	161
Banyuls-del-Maresme	Banyuls-sur-Mer	3274	4467 »	444 »	984	Idem	»
Coblliure	Collioure	3274	5719 »	1532 »	500	Idem	595
	Port-Vendres	800	»	»	30	Idem	»
Sant-Genis-de-Fontanynes	Saint-Génis	515	2442 »	410 »	981	Idem	14
Sureda	Sorède et Lavail	1200	2426 »	441 »	981	Idem	22
Montesquiu	Montesquieu	558	1599 »	460 »	1285	Idem	90
Palau-del-Vidre	Palau-del-Vidre	715	5796 »	275 »	882	Idem	56
La Rocha	La Roque	1182	4558 »	454 »	981	Idem	91
Vilalonga-del-Mont	Villelongue-dels-Monts	475	1476 »	480 »	981	Idem	»

Bastida	La Bastide	[illegible]	[illegible]						
Corsaui	Corsavi	989	2369	»	267	»	1014	Idem	32
Sant-Marsal	Saint-Marsal	373	1625	»	232	»	869	Idem	20
Montalba-de-Paracols	Montalba	260	1524	»	91	»	?	Idem	30
Montbolo	Montbolo	408	1828	»	124	»	1158	Idem	26
Montferrer	Montferrer	775	1946	»	390	»	1214	Idem	42
Palauda	Palalda	655	2108	»	267	»	854	Idem	21
Taulis	Taulis	249	833	»	83	»	853	Idem	8
		CANTON DE CÉRET.							
Banyuls-dels-Aspres	Banyuls-dels-Aspres	442	3079	»	166	»	981	Roussillon	36
Boló	Le Boulou	1201	3294	»	360	30	1285	Vallespir	95
Calmella	Calmeilles	352	1193	»	126	»	1000	Idem	»
Ceret	Céret et Palol	3302	10242	»	1025	»	834	Idem	242
Clusa	L'Écluse-Saint-Martin	345	1284	»	133	»	672	Idem	31
Sant-Juan-de Pla-de-Cors	Saint-Jean-Pla-de-Cors	347	3360	»	244	»	1131	Idem	66
Las Illas, la Selva	Las Illes, la Selve	249	752	»	77	»	1400	Idem	18
Maurellas	Maureillas	945	2556	»	254	»	1000	Idem	60
Montoriol	Montauriol	191	724	»	33	»	1000	Idem	6
Oms	Oms	508	2296	»	210	»	899	Idem	16
Reynes	Reynès	810	3384	»	292	»	1137	Idem	40
	Riunoguer	91	493	»	27	»	1400	Idem	7

NOMS DES COMMUNES AU XVI[e] SIÈCLE suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des COMMUNES.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière.	IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière.	ANNÉE OÙ ELLE PARAÎT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
			fr. c.	fr. c.			
SUITE DU CANTON DE CÉRET.							
Tallo (ó Tallet)	Taillet	346	917 »	425 »	1231	Vallespir	10
Vives y Olius	Vivès	148	930 »	42 »	1400	Idem	»
CANTON DE PRATS-DE-MOLLÓ.							
Costinya	Coustouges	566	1214 »	216 »	988	Vallespir	21
Sant-Llorens-dels-Sardans	Saint-Laurent-de-Cerdans	2451	5980 »	735 »	1159	Idem	56
	Lamanère	740	1597 »	250 »	?	Idem	»
Prats-de-Mollo	Prats-de-Molló	3328	10128 »	1196 »	1014	Idem	149
Serralonga	Serralongue	806	2019 »	260 »	1091	Idem	50

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES CANTONS DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

NOMS DES CANTONS.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS. PRINCIPAL de la foncière.	IMPOSITIONS. PERSONNELLE et mobilière.	SUPERFICIE.

....	[illegible]	[illegible] »	[illegible] »	17870 hectares.
Céret	9445	54524 »	5204 58	23394 hectares.
Prats-de-Molló	8071	20738 »	2655 »	24547 hectares.
TOTAL GÉNÉRAL	57072	121755f »	12733f 58c	91294 hectares.

NOMS DES COMMUNES AU XVIe SIÈCLE suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des COMMUNES.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière. fr. c.	IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière. fr. c.	ANNÉE OÙ ELLE PARAÎT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

CANTON DE MONT-LOUIS.

Angles	Angles (les)	750	1859 48	259 65	966	Capcir	14
Bolquera	Bolquère	558	1193 »	100 75	966	Cerdagne	»
	Cabanasse (la)	217	705 »	40 »	966	Capcir	»
Caudes	Caudiès	155	598 50	50 80	1305	Conflent	7
Fontpedrosa	Fontpédrose, Pont-St-Thomas	757	1806 »	238 67	1350	Idem	17
Fontrabiosa	Fontrabiouse	597	1104 32	91 65	1400	Capcir	12
Formiguera	Formiguères	875	1994 17	295 25	873	Idem	20
Llagona y Cortals	La Llagone et Cortals	475	1144 »	158 80	985	Conflent	14

NOMS DES COMMUNES au XVIe siècle suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des communes.	POPULATION en 1830.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière.	IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière.	ANNÉE OÙ ELLE PARAIT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
			fr. c.	fr. c.			
		SUITE DU CANTON DE MONT-LOUIS.					
Matamala	Matemale	517	1252 51	114 35	966	Capcir	13
	Mont-Louis	426	254 »	144 30	1681	Idem	»
Sant-Pere-dels-Forcats	Saint Pierre-dels-Forcats	500	1012 »	55 55	966	Cerdagne	»
Planes	Planès	169	733 »	57 47	1440	Idem	»
Puigvalador y Riutort	Puyvalador et Riutort	489	1859 48	158 85	1018	Capcir	40
Real y Odello	Réal et Odeillo	338	1018 04	101 65	1011	Idem	13
Santo y Fetges	Sauto et Fetges	307	867 90	90 75	962	Conflent	12
		CANTON D'OLETTE.					
Ayguatebia	Aiguatébia	336	1149 65	128 90	1072	Conflent	17
Canavelles y Llar	Canaveilles et Llar	202	805 54	65 23	874	Idem	9
Ascaro	Escaro et Aitua	346	1160 64	81 70	879	Idem	15

	....	[illegible]	[illegible]	»	275 [illegible]	[illegible]	Idem.....	»
Aurella...............	Oreilla................	212	960	»	85 35	1020	Idem.....	4
Pi.............	Py.......	598	1360	36	187 »	950	Idem.....	10
Areleu.......	Railleu......	281	905	»	94 40	1320	Idem.....	»
Saorra y Torrent..	Saborre et Torrent...	630	2073	»	181 55	879	Idem.....	29
Sensá.................	Sansa................	246	941	»	75 55	1163	Idem.....	9
Serdinya y los Horts......	Serdinya et les Horts......	722	2106	»	221 45	950	Idem.....	13
Souanyes y Marinyans.....	Souanyas et Marians......	148	400	04	53 65	981	Idem.....	12
Thoes	Thuès-entre-Valls........ / Thuès de Llar..........	300	673	»	87 15	978 / 979	Idem.....	8
	Talau	150	762	»	52 70	878	Idem.....	1
	CANTON DE PRADES.							
Campoma	Campome	367	862	»	98 »	1036	Conflent.....	8
Casteles...............	Casteil................	145	594	»	27 25	1020	Idem.....	5
Catllar...............	Catllar.	580	1832	»	193 30	937	Idem.....	16
Ballarach...	Clara et Villerach........	276	972	»	122 02	937	Idem.....	8
Codalet....	Codalet...............	511	1067	»	152 50	985	Idem.....	18
Conat	Conat..........	549	902	»	60 70	1186	Idem.....	»
Cornella	Corneilla..............	505	2443	»	240 50	950	Idem.....	14
Eus y Coma.......... .	Eus et Comes...	634	3057	»	244 10	902	Idem.....	38
Fillols.......	Fillols................	276	1176	»	80 80	950	Idem.....	13
Fulla.................	Fuilla......	887	2267	»	96 20	906	Idem.....	11

NOMS DES COMMUNES au XVIe siècle suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des communes.	POPULATION en 1830.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière. fr.	c.	IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière. fr.	c.	ANNÉE OÙ ELLE PARAÎT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
SUITE DU CANTON DE PRADES.									
Masos	Los Masos	382	1271	»	160	35	1035	Conflent	»
Molig	Molitg	367	1809	»	201	50	902	Idem	»
Mosset	Mosset	1333	5322	»	459	20	985	Idem	»
	Nohèdes	348	1141	»	98	»	1327	Idem	»
Prada	Prades	5015	8332	»	1283	25	843	Idem	»
Arria y Cirach	Ria et Sirach	1004	2455	»	541	15	864	Idem	»
Taurinya	Taurinya	434	1328	»	139	75	985	Idem	»
Orbanya	Urbanya	439	1339	»	112	55	1185	Idem	»
Vernet	Vernet	888	2521	»	259	55	874	Idem	»
Vilafrancha	Villefranche	721	661	»	200	60	1086	Idem	»

CANTON DE SAILLAGOUSE.

[illegible]	Egat	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Idem	»
Enueg	Enveigt	420	2587 88	116 20	819	Idem	»
Err	Err	736	1990 75	321 30	819	Idem	»
Astavar y Bajonda	Estavar et Bajanda	345	1778 66	85 55	819	Idem	»
	Eyna	269	776 80	72 60	1011	Idem	»
Ix	Bourg-Madame et Hix	220	1678 66	183 55	982	Idem	»
Santa-Lucaya	Sainte-Léocadie	180	1937 64	36 50	1163	Idem	»
Lló	Llo	417	1532 21	138 »	819	Idem	»
Nauja	Nahuja	164	866 31	56 25	819	Idem	»
Audelló y Via	Odeillo et Via	506	1892 41	181 65	819	Idem	»
Osseja	Osséja et Valcebollera	1219	2615 97	303 10	982	Idem	»
Palau	Palau	269	1412 02	142 50	1011	Idem	»
Porta	Porta	127	»	»	»	Idem	»
Porte	Porté	988	»	»	»	Idem	»
Sallagossa y Vedrinyans	Saillagouse et Vedrinyans	631	2973 47	506 75	819	Idem	»
Targassona	Targassonne	141	1045 20	59 »	819	Idem	»
Ur	Ur	280	1240 56	138 »	1011	Idem	»
Vilanova-de-les-Caldes	Vileneuve-des-Escaldes	200	584 94	56 50	?	Idem	»
	CANTON DE SOURNIA.						
Arbusols y Marceuol	Arboussols et Marcevol	225	1300 »	70 80	985	Conflent	15
	Campoussy	297	974 »	81 70	1011	Fenouillèdes	»
	Feilluns	142	428 »	56 27	1168	Idem	»

NOMS DES COMMUNES AU XVIe SIÈCLE suivant Bosch.	NOMS ACTUELS des COMMUNES.	POPULATION en 1830.	IMPOSITIONS. Principal de la foncière. fr. c.		IMPOSITIONS. Personnelle et mobilière. fr. c.		ANNÉE OÙ ELLE PARAIT pour la première fois.	ANCIENNE DIVISION du pays.	NOMBRE DE FEUX en 1359.
	SUITE DU CANTON DE SOURNIA.								
	Pézilla	249	749	»	57	20	982	Fenouillèdes	»
	Rabouillet	685	2167	»	220	50	1188	Idem	»
	Sournia	957	2935	»	305	»	1011	Idem	»
Tarerach	Tarérach	151	795	»	35	25	950	Roussillon	4
	Trévillach	365	970	»	79	»	1020	Fenouillèdes	»
	Trilla	160	691	»	36	30	1011	Idem	»
	Le Vivier	411	1575	»	83	50	1157	Idem	»
	Prats	340	1281	»	73	50	1011	Idem	»
	CANTON DE VINÇA.								
Ballestauin	Ballestavy	357	984	»	128	90	950	Conflent	»
Serrabona	Boule-d'Amont-Serrabona	[illegible]	1154	»	198	75	1024	Vallespir	42
[illegible]-Terranera	Boule-Ternère	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Idem	»

Joch	Joch	285	2225 06	96 20	1182	Conflent	12
Marqueixanes	Marquixanes	381	1840 46	205 50	1035	Idem	»
Sant-Miquel-de-Lotas	Saint-Michel-de-Llotes	571	2707 47	108 90	899	Vallespir	5 du Roussillon en 899.
Prunet y Belpuig	Prunet et Belpuich	364	832 »	115 25	869	Idem	18 du Roussillon en 869.
Rodes	Rodès	752	5494 38	145 05	1000	Conflent	28
Rigarda	Rigarda	334	1597 95	115 25	985	Idem	»
Vallmanya	Valmanya	386	1109 »	114 70	950	Idem	»
Vinça	Vinça	2026	8695 25	815 15	950	Idem	75

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES CANTONS DU TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

NOMS DES CANTONS.	POPULATION en 1850.	IMPOSITIONS.		SUPERFICIE.
		PRINCIPAL de la foncière.	PERSONNELLE et mobilière.	
Mont-Louis	6518	17201f 70c	1957f 99c	54105 hectares.
Olette	6740	18592 65	1856 51	31366 hectares.
Prades	13497	41559 »	4591 47	50715 hectares.
Saillagouse	8454	32541 82	3150 60	38775 hectares.
Sournia	5952	15865 »	1099 40	14417 hectares.
Vinça	12018	51608 85	4216 15	24024 hectares.
TOTAL GÉNÉRAL	54159	174769f »	16840f 64c	195346 hectares.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION en 1830.	IMPOSITIONS. PRINCIPAL de la foncière.	IMPOSITIONS. PERSONNELLE et mobilière.	SUPERFICIE.
Premier Arrondissement......	73814	405846f »c	31636f 01c	126817 hectares.
Deuxième Arrondissement.....	37072	121735 »	12753 38	91294 hectares.
Troisième Arrondissement....	53159	174769 »	16810 61	193346 hectares.
Total général......	164045	700348 »	61200f »c	411457 hectares.

Nota. Le dénombrement des feux, en 1359, n'eut lieu que dans les quatre anciennes provinces : Roussillon, Vallespir, Conflent et Capcir. La Cerdagne venait de rentrer sous la domination des Rois d'Aragon. Quant au Comté de Fenouillèdes, fraction du Languedoc, on ne l'adjoignit au Roussillon que lors de la division de la France en départements, pour en former celui des Pyrénées-Orientales. Dans la nomenclature de Bosch, en 1647, ne peuvent se trouver : le Port-Vendres, Mont-Louis, La Cabanasse. Mais l'absence des communes suivantes : Caixas, Boule-d'Amont, Lamanère, Talau, Eyne, Carol, Nohèdes, est sans doute le résultat d'un oubli. Cette nomenclature, bien plus étendue que celle portée dans la première colonne, renferme des localités qui ont disparu ou que le temps a réduites à de misérables restes : le plus grand nombre mentionne des chapelles, des ermitages, des châteaux et habitations domaniales, dont la reproduction n'offrirait aucun intérêt.

APPENDICE.

NOTE SUR LES PHÉNICIENS.

(Ils n'ont point formé d'établissement sur nos côtes.)

On trouve dans plusieurs auteurs, et la tradition a propagé, d'âge en âge, l'opinion que les Phéniciens, si renommés, par l'étendue de leur commerce et par leurs expéditions maritimes, ont fréquenté nos parages, fondé une ville, et donné des noms à certaines localités[1]. Tenant cette opinion pour mal fondée, j'ai fait de nombreuses recherches, et parcouru avec soin tout ce que les écrivains de l'antiquité nous ont appris sur ce peuple. N° 1, *(page 5).*

Venus de la mer Érythrée, les Phéniciens se lancèrent bientôt sur la Méditerranée, en s'adonnant au commerce et exerçant la piraterie. Cadmus, fils d'Agénor, fondateur de Tyr, 140 ans après la construction de Sidon, alla bâtir, en Béotie, la citadelle de Thèbes, et forma un établissement considérable dans l'île de Thasus[2], au fond de la mer Égée, vers l'an 1590 avant Jésus-Christ. Bien certainement, ces deux villes existaient, lorsque, en 1600,

[1] D'estimables auteurs viennent de reproduire encore récemment cette erreur, qu'il importe de faire disparaître, enfin, de nos chroniques. *(Note de l'Éditeur.)*

[2] Maintenant Tasso, dans l'Archipel.

Josué fit le partage de la Palestine en douze tribus, puisque le canton assigné à celle d'Azer (Josué, ch. 19) confinait avec la *grande* Sidon et la *forte* ville de Tyr. L'historien sacré a sans doute pris, pour désigner ces deux cités, leur caractère le plus remarquable, d'où l'on peut conjecturer, qu'à cette époque, elles se faisaient moins distinguer par leur commerce que par leur étendue et leur force. On voit (liv. III, ch. 9 des *Rois*, et liv. II, chap. 8 et 9 des *Paralipomènes*) que, mille ans avant Jésus-Christ, les flottes de Salomon et d'Hiram, montées par des marins de Tyr, allaient à Ophir et Tarsis[1], d'où elles rapportaient une grande quantité d'or monnayé, de l'argent, de l'ivoire, des singes, des paons, des bois rares et des pierres précieuses.

Les Phéniciens étaient bien plus habiles dans les arts et la navigation que les Juifs, peuple adonné, presque uniquement à l'agriculture. Divisés en deux petits États, Sidon et Tyr; occupant, sur une côte pourvue de plusieurs ports, une lisière de terres, longue, mais étroite et peu fertile, ils étaient forcés, par leur situation, d'aller chercher, à travers les mers, ce qu'ils ne trouvaient pas chez eux, ne pouvant se procurer que, par le commerce, les richesses et la puissance que la nature semblait leur avoir refusées. Homère, venu environ un siècle après Salomon, accorde aux Phéniciens une grande supériorité sur les Grecs, en ce qui concerne les arts. Il les cite comme naviguant, en marchands et en pirates, dans les mers voisines de la Grèce; mais, il ne dit rien, d'où on puisse inférer qu'ils étaient plus habiles marins que ses compatriotes, et on savait que leurs plus forts vaisseaux ne portaient pas au-delà de cent vingt hommes : c'est-là, du

[1] Ophir, en Arabie, Tarsis, en Cilicie; mais la plupart des auteurs sont d'avis que ces noms indiquent des contrées dans l'Inde, ou sur la côte occidentale de l'Afrique.

moins, la force de l'équipage des gros bâtiments de la flotte d'Agamemnon. Thucydide s'accorde assez avec Homère : il nous apprend (liv. Ier) que jusqu'à l'an 700 avant Jésus-Christ, les Grecs n'eurent que des bâtiments à cinquante rames, souvent non pontés, et montés par cinquante hommes. Vers cette époque, Aminoclès de Corinthe, ayant déjà construit des trirèmes pour sa ville natale, alla en construire quatre à Samos. Les Carthaginois perfectionnèrent beaucoup cet art; les Romains les imitèrent, et les flottes des Grecs, composées de trirèmes, ne furent jamais comparables à celles mises en mer par les deux Républiques, pendant la première guerre punique, vers l'an 264; car on n'y voyait que des quinquerèmes, montées par trois cents hommes et cent vingt soldats (POLYBE, liv. Ier, chap. 14), et ces vaisseaux, mieux construits, marchaient aussi beaucoup mieux[1].

Quant aux navires phéniciens, lors de l'invasion de Xercès, ils étaient, suivant Hérodote (liv. VII, ch. 96), les meilleurs voiliers de la flotte. Ce Prince ne montait jamais que sur un vaisseau de Sidon. Ce n'était, cependant, comme ceux des Perses et des Grecs, que des trirèmes, portant deux cent trente hommes, et pouvant facilement être tirées sur le rivage. Il est essentiel de remarquer, que les flottes phéniciennes furent toujours battues par celles des Grecs, comme on le vit sur les côtes de Chypre, par les Ioniens, et à la bataille de Salamine, par les Athéniens. Il est donc certain, qu'à l'époque de la guerre des Perses (l'an 481) la marine des

[1] Hérodote (liv. IV, ch. 46) n'évalue la vitesse moyenne d'un navire qu'à 27 ou 28 lieues, de 25 au degré, par vingt-quatre heures. En la portant de 50 à 62, Pline (liv. XIX) attribue l'accélération, à une meilleure disposition de la voilure; et, d'après le cinquième fragment du liv. XXXIV de Polybe, on peut conjecturer qu'elle était déjà la même deux siècles auparavant.

Phéniciens n'était pas supérieure à celle des Grecs [1], et, par conséquent, ils ne pouvaient avoir eu, antérieurement, des marins plus habiles ou des vaisseaux mieux construits, en supposant, même, leur marine stationnaire depuis plusieurs siècles. Il faut bien admettre, dès lors, qu'avec ces frêles embarcations, privés de la boussole et de beaucoup d'autres moyens employés par le navigateur moderne, ils ne pouvaient, dans des mers inconnues, s'éloigner des côtes, dont le voisinage est même toujours dangereux, pour s'y réfugier à la moindre menace de tempête. Il fallait bien, aussi, y arriver en force, pour y rester en sûreté, à moins qu'elles ne fussent habitées par des peuples amis ou du moins hospitaliers. Le meilleur moyen, dans ce cas, de parer à tous ces inconvénients, est d'établir des colonies. C'est, dans ce but, que les Phéniciens fondèrent Leptis, Adrumettes, Hippone, Utique et Carthage. L'expédition d'Hannon, le long des côtes occidentales de l'Afrique, prescrite par le Sénat de Carthage, n'eut pas d'autre objet; et les Grecs, eux-mêmes, ne s'enrichirent par le commerce, qu'après avoir établi de nombreuses colonies sur les côtes d'Asie, de Sicile, de Thrace et du Pont-Euxin. J'ai cru ce rapide exposé de l'état de la marine phénicienne, indispensable à la discussion sur la probabilité des navigations qu'on leur attribue.

[1] Une interprétation trop littérale d'un passage d'Hérodote (liv. VIII, chap. 132) a fait penser à certains auteurs, que les Grecs ne connaissaient pas les mers qui séparaient Égine de Samos, qu'ils regardaient comme aussi éloignée que les colonnes d'Hercule. Ce ne fut pas une idée exagérée des distances, qui les empêcha de faire voile pour Samos, eux qui n'hésitèrent pas à aller chercher la flotte de Xercès sur les côtes mêmes de l'Asie, et à livrer la bataille de Mycale; mais les Grecs et les Perses, qui avaient les Phéniciens avec eux, étaient dans une complète ignorance sur les forces et la position de l'ennemi: quant aux Grecs, ils communiquaient fréquemment avec les insulaires de leur nation et ceux de la côte d'Asie. Hérodote, lui-même, rapporte (liv. III) que, du temps de Cambyse, une escadre corinthienne, partie de Corcyre, avec trois cents jeunes gens destinés au Satrape de Sardes, relâcha à Samos, et, peu de temps après, une flotte lacédémonienne y opéra une descente et fit [illegible]

Nous poserons, d'abord, comme un fait incontestable, que les flottes de Salomon et d'Hiram allaient chercher, au-delà de la Mer-Rouge, des objets précieux, qui ne se trouvaient point dans la Palestine. Ces voyages n'étaient pas d'une exécution bien difficile : la Mer-Rouge ayant peu de largeur, les navires ne pouvaient pas s'égarer; ils trouvaient, sur ses rivages des nations amies. Arrivée dans le grand Océan, la flotte, longeant la côte orientale de l'Afrique, habitée par des peuplades peu considérables, était maîtresse partout. Elle trouvait sur la côte du Zanguebar, l'or, l'ivoire, les bois précieux; tout ce qui est rapporté dans l'Écriture. Si elle se dirigeait à l'est, en sortant de la Mer-Rouge, elle arrivait, en moins d'un mois, à l'extrémité orientale de l'Arabie, d'où elle allait jusque dans l'Inde charger les mêmes objets, s'ils n'avaient été déjà apportés par les Indiens. La révolte de Jéroboam, fit perdre aux Israëlites un commerce qu'ils n'avaient dû qu'à la puissance et au génie de Salomon. Les Phéniciens, trop intelligents pour abandonner une voie aussi importante, s'emparèrent de Rhinocorura, port de la Méditerranée, le plus voisin de la Mer-Rouge (STRABON, liv. XIV), où ils faisaient porter d'Élath, par terre, les marchandises achetées dans l'Arabie, l'Éthiopie et l'Inde : de là, leurs navires les transportaient à Tyr.

L'histoire, fort suspecte, racontée en Égypte, à Hérodote, d'une navigation exécutée autour de l'Afrique, par des vaisseaux phéniciens, d'après les ordres de Nécos, vers l'an 610, pourrait bien n'avoir eu d'autre fondement que ces voyages de la flotte d'Hiram, antérieurs de quatre siècles. Des circonstances de ce prétendu périple, deux sont les mêmes : la nation des navigateurs, la durée du voyage; la troisième, celle d'avoir observé le soleil à leur droite, n'exige pas que la flotte eût fait le tour de l'Afri-

que; quant à la quatrième, celle de deux ou trois séjours, pour semer et récolter du blé, elle ne fut inventée que pour prévenir l'objection de l'impossibilité d'un approvisionnement de vivres pour trois ans. Les géographes postérieurs n'ont pas ajouté foi au rapport fait à Hérodote. Strabon, Méla, Pline, n'en disent pas un mot; ils citent, cependant, le périple d'Hannon, les voyages d'Eudoxe et de Sostaspés; et, pour prouver que l'Afrique est une presqu'île, Méla invoque l'autorité de Cornélius Népos, auteur d'une relation des voyages d'Eudoxe, contredite par Strabon, ainsi que celle que nous a donnée Possidonius, contemporain du voyageur. A son tour, Polybe (liv. III, ch. 7) dit que personne, encore, n'a pu distinguer si l'Éthiopie où l'Asie et l'Afrique se joignent, est un continent, s'étendant vers le midi, ou bien une île. Deux mille ans après Nécos, les Portugais, dirigés vers le même but, par des princes éclairés, munis de la boussole, montés sur des bâtiments qui tenaient la haute mer, n'ont exécuté cette entreprise qu'après quatre-vingts ans de tentatives, pour parvenir du Cap-Noun à celui de Bonne-Espérance. Comment ne pas être convaincu, par cette foule de considérations, que l'histoire du périple des Phéniciens, racontée par Hérodote, n'est qu'une fable?

Tous les auteurs anciens parlent du commerce et des établissements phéniciens sur la côte septentrionale de l'Afrique. De plus, Strabon, Diodore, Velleius Paterculus et Pline, leur attribuent la fondation de Cadiz (Gadès), cent ans après la prise de Troie, c'est-à-dire au commencement du XIII[e] siècle avant Jésus-Christ. Hérodote, qui fut exprès à Tyr, pour s'instruire avec les prêtres, des antiquités de leur ville, donne aux Carthaginois une origine phénicienne. Leurs relations commerciales s'étendaient sur la côte d'Afrique, au-delà des colonnes d'Her-

cule. Il ne mentionne l'Espagne, que pour vanter les richesses d'Arganthonius, roi de Tartessus, et sa générosité, à l'égard des Phocéens, qui parurent sur cette plage vers l'an 570. Il ne parle pas d'une colonie phénicienne établie dans l'île de Gadès, ni de la ville de ce nom, qui ne devint florissante que par la décadence de Tartessus. Diodore, au contraire (liv. V), fait, non-seulement, fonder par les Phéniciens la colonie de Gadès, mais leur attribue la découverte d'une île admirable, à plusieurs journées à l'ouest de l'Afrique. Peu après, il nous montre les Carthaginois, empêchant les Tyrrheniens[1] de se fixer, soit dans la colonie, soit dans l'île, et, tout cela, sans expliquer comment les Carthaginois avaient remplacé les Phéniciens. Ne peut-on, d'après une narration aussi confuse, émettre l'opinion que les Phéniciens de Diodore, ne sont autres que ces Carthaginois, déjà établis sur la côte septentrionale de l'Afrique? On prouverait aisément, par plusieurs passages de cet auteur, et d'Hérodote et de Thucydide, qu'on donnait quelquefois le nom de Phéniciens aux Carthaginois. Polybe (liv. Ier, ch. 1) assure, que, déjà avant la première guerre punique, ces derniers possédaient plusieurs provinces dans l'Ibérie. Pline (liv. II, chap. 67) nous fait connaître, qu'au VIe siècle, à l'apogée de la puissance de Carthage, Hannon partait de Cadiz pour cette expédition, dont il a laissé le journal, tandis qu'Himilcon sortait du même port pour explorer les côtes occidentales de l'Europe.

On voit, par le premier traité de Carthage avec les Romains, en 509, qu'elle possédait, au moins, l'Afrique, la Sardaigne et partie de la Sicile. On ne saurait douter,

1 Peuples de la côte occidentale d'Italie.

en conséquence, qu'elle était maitresse de Cadiz, cinq siècles avant Jésus-Christ. Pomponius Méla, né dans le voisinage de cette ville, dit (liv. Ier, ch. 7) qu'Utique et Carthage étaient deux colonies des Phéniciens; il nous apprend (liv. III, ch. 6) que sur l'un des deux promontoires de l'île de Gadès, les Phéniciens avaient élevé, à l'Hercule Égyptien, un temple[1] fort vénéré, parce qu'il renfermait la dépouille du héros, et que, sur l'autre promontoire, il existait une ville opulente, portant le même nom que l'île; mais il n'indique pas son fondateur. Sénèque, né à Cordone, donne *(Consolatio ad Helviam)* une longue énumération des établissements de divers peuples sur des terres étrangères. Il ne cite les Phéniciens que pour les colonies établies en Afrique, et attribue aux Carthaginois seuls, les établissements formés en Espagne; et ces nombreux témoignages attestent, que, si réellement Cadiz dut son origine aux Phéniciens d'Asie, ils y furent bientôt supplantés par ceux d'Afrique, qui en firent le principal entrepôt de leur commerce avec les côtes occidentales de l'Afrique et de l'Europe, jusqu'aux îles Cassitérides (les Sorlingues). Nous pourrions en ajouter bien d'autres, si nous ne craignions de trop prolonger cette dissertation; mais nous ne saurions négliger celui d'Ézéchiel. Ce prophète, considéré seulement comme écrivain ordinaire, est l'autorité la plus imposante, lorsqu'il parle aux Tyriens mêmes, de leur ville. Eh bien! il nous montre les Carthaginois, faisant déjà, avant sa destruction par Nabuchodonosor, tout le commerce des pays situés au-delà des colonnes d'Hercule; car, dans la vive

[1] Ils auraient pu avoir construit ce temple sans être les fondateurs de la ville. Les peuples, dans l'antiquité, permettaient des constructions de ce genre aux étrangers. Ainsi, on voit dans Hérodote (liv. II, art. 178) plusieurs villes grecques, bâtir, à frais communs, le temple d'Heléuium, à Naucratis, en Égypte; les Éginètes, un à Jupiter; les Samiens, un à Junon; les Milésiens, un à Apollon, dans la même ville

peinture de la richesse et de la puissance de Tyr (ch. 26, 27, 28) il nous la représente comme le centre du commerce du monde, et le marché général des peuples, qui venaient tous (Assyriens, Grecs, Arabes, Hébreux, Perses, Carthaginois), y apporter leurs marchandises. Il désigne spécialement ces derniers, comme fournissant l'argent, le fer, l'étain, le plomb, objets qu'ils ne pouvaient tirer que de l'Espagne et des îles Cassitérides.

Les Tyriens échappés au fer de Nabuchodonosor, venaient d'élever une nouvelle ville, et la Phénicie commençait à se relever des malheurs qu'Ézéchiel avait prédits, lorsque, tombant sous la domination des Perses, ses peuples furent obligés d'employer leurs flottes au service de leurs nouveaux maîtres, dans les guerres incessantes contre les Ioniens, les Égyptiens et les Grecs, jusqu'à ce qu'après la défaite de Darius, Tyr, ayant osé résister au conquérant, fut ruinée, pour la deuxième fois, par Alexandre. Durant toute cette période (de 623 à 336) l'histoire nous représente les Carthaginois dominant l'Espagne, et faisant la police des mers, de concert avec les Tyrrhéniens; et comme, en même temps, les Marseillais étendaient leur commerce, de Nice à Ampurias, on conçoit que les Phéniciens, trop heureux de continuer celui de l'Inde, dont ils rapportaient les provenances dans les ports du grand roi, ne songeaient point à établir des relations d'affaires bien moins lucratives, dans les pays où les Carthaginois et les Marseillais, les avaient prévenus ou supplantés. Ce n'est donc qu'avant la destruction du vieux Tyr, au commencement du VIe siècle, qu'on pourrait supposer qu'ils avaient formé des établissements sur nos côtes; mais elles n'avaient rien alors qui pût les y engager. Habitées par des Barbares, sans culture; privées de rivières navigables; n'ayant aucune denrée à exporter ou à recevoir, elles

n'offraient aucun de ces points avantageux pour le commerce, indiquant à une nation civilisée, qu'il faut s'établir là plutôt qu'ailleurs [1]. Aucun document historique ne permet d'admettre la réalité de cet établissement; et nous nous dispenserons de discuter la fable absurde, racontée par Diodore (liv. V) d'un embrasement des Pyrénées, d'où découlèrent des ruisseaux de pur argent, qu'exploitèrent les Phéniciens.

Nous avons fait voir quel était l'état de la marine des Phéniciens, lors de l'expédition de Xercès : nous en avons tiré la conclusion naturelle, que leurs vaisseaux devaient, antérieurement, être encore plus faibles et moins bien construits. Quelque hardis navigateurs qu'on les ait supposés, les habitants de Tyr et de Sidon ne pouvaient être qu'excessivement timides avec de pareils bâtiments. Deux routes leur étaient ouvertes pour venir jusqu'à nous : l'une, au nord, longeant les côtes de la Méditerranée, de la Mer-Noire, de la Thrace, de la Grèce et de l'Italie; l'autre, au midi, suivant l'Égypte, la côte septentrionale d'Afrique et l'Espagne. Presque tous les auteurs sont d'accord, qu'ils ne fondèrent des colonies en Afrique que cent ans après la prise de Troie. On peut conjecturer, qu'ils ne sortirent guère, jusqu'à cette époque, de la partie de la Méditerranée comprise entre l'île de Chypre et la côte, depuis l'Égypte jusqu'à Tarsus; et certes on n'en sera pas étonné, si l'on fait attention, que, peu fertile, et n'ayant que huit mille kilomètres carrés de surface, cette contrée ne put

[1] On a dit, avec raison, qu'il était indispensable à une nation commerçante de fonder des colonies sur les côtes des terres nouvellement explorées. Or, on cite particulièrement Ruscino, pour fortifier, par sa ressemblance avec le nom d'une ville d'Afrique, l'opinion que les Phéniciens avaient formé des établissements dans le Roussillon. Ils auraient, en vérité, fait un étrange choix, en créant un établissement dans la position du Ruscino antique, maintenant Castell-Rossello, situé à huit kilomètres d'une plage à peine abordable aux bateaux pêcheurs.

acquérir que lentement une population qui lui permît de donner un grand développement à ses opérations maritimes. Après la mort de Salomon, qui leur avait confié la conduite de ses flottes sur la Mer-Rouge, les Phéniciens surent s'y maintenir seuls. Ils embrassaient ainsi tout le commerce de la Méditerranée, depuis la Grèce jusqu'à Carthage, et celui de l'Inde, de l'Arabie et de l'Éthiopie. En outre, des manufactures où ils travaillaient le verre, les étoffes précieuses, les métaux, étaient bien suffisantes pour occuper une population très active, et firent acquérir à la ville de Tyr, cette opulence citée par Ézéchiel. Sur la première route, ils ne paraissent pas avoir dépassé les colonies grecques du midi de l'Italie. Denis d'Alicarnasse, qui, au commencement de notre ère, a donné des détails circonstanciés, concernant les divers peuples qui, depuis les temps les plus reculés, parurent sur le littoral de l'Italie, entre Terracine et Pise, ne parle point des Phéniciens. Par la seconde route, puisqu'on admet que, dépassant les colonnes d'Hercule, ils étendirent leur commerce et leurs établissements sur les côtes occidentales de l'Europe, jusqu'aux îles Cassitérides, il est presque impossible qu'ils aient pu, en même temps, s'établir sur la côte orientale, avant le VIe siècle, époque de la ruine de Tyr et des progrès des Carthaginois, qui, bien qu'infiniment plus puissants que ne le furent jamais les Phéniciens, ne passèrent, pour la première fois, l'Èbre, sous la conduite d'Annibal, que trois cents ans après leur établissement en Espagne. Le savant Héeren, auteur d'un ouvrage très remarquable sur le commerce des peuples de l'antiquité, quoique très favorable à l'opinion qui attribue aux Phéniciens un immense commerce et de longues navigations, leur assigne, pour limite en Espagne, la frontière de Murcie, et ne pense pas qu'ils aient cherché à fonder des colonies sur les côtes gauloises

de la Méditerranée, où les Grecs avaient déjà formé des établissements.

Nous terminerons cette dissertation, en empruntant au célèbre Robertson, les expressions dont il s'est servi, dans une occasion semblable à celle-ci; et nous dirons avec lui, que, si nous rejetons les traditions fabuleuses et obscures, nous attachant uniquement aux lumières et aux faits authentiques de l'histoire, sans y substituer les conjectures de l'imagination et les rêves des étymologistes, il faut conclure, que les Phéniciens n'ont jamais formé d'établissement sur nos côtes. Par conséquent, ce n'est pas eux qui ont donné les noms que portent certaines localités. Nous ne saurions, d'ailleurs, admettre qu'une simple analogie de noms, permît d'attribuer à leur établissement une origine commune.

NOTE SUR LA VITESSE DES POSTES ROMAINES.

N° 2, *(page 33)*. On a beaucoup exagéré la vitesse des postes romaines. D'abord, leurs voitures, imparfaites, non suspendues, étaient bien plus fatigantes que les nôtres, et leurs relais bien plus longs, deux causes d'infériorité qu'on ne peut révoquer en doute. Si l'on en croit Gibbon et Bergier, les courriers, dans quelques circonstances, ont fait au-delà de sept milles par heure (2 lieues 1/2) pendant plusieurs jours. Appuyons-nous sur des faits précis, incontestables : par exemple, un voyage de César, de Rome à Cordone, de 1.728 milles en 27 jours; celui de l'envoyé de Constantin à Galère, de York à Nicomédie et de cette ville à Arles, dans les Gaules, de 4.819 milles en 75 jours, on trouve, pour résultat, 64 milles en 24 heures, moins d'une lieue à l'heure. On pourrait encore tirer de deux

courses de Ravenne à Rome, opérées en trois jours, (l'une par Curius, porteur de lettres de César au Sénat; l'autre, par le courrier qui porta l'avis de la mort de Maximien) un troisième résultat; car, en divisant par 3 la distance de 256 milles, on aura, par heure, 3 milles $^{1}/_{2}$ ou une lieue et un cinquième, terme moyen qu'on peut adopter.

Quant au trajet par mer, qu'on a aussi exagéré, on ne saurait le porter au-delà de 54 lieues en 24 heures, savoir: 130.000 orgies ou 124.000 toises de Paris, l'orgie étant à la toise : : 1.375 : 1.440 (HÉRODOTE, liv. IV, ch. 86). Pline (liv. XIX) dit, qu'avec une vitesse moyenne, on va de Pouzzols à Alexandrie, en neuf jours : la distance est de 450 lieues; d'Ostie à Cadiz, en sept jours : distance 380 lieues ou 54 lieues par jour. Polybe (liv. XXXIV, cinquième fragment) regarde comme une absurdité qu'on prétendit avoir fait, avec une vitesse également soutenue, les 4.000 stades, d'Alexandrie à Rhodes, en deux jours, c'est-à-dire, 83 lieues par jour.

LES TROPHÉES DE POMPÉE.

Dans un passage précédent, Strabon avait déjà dit que les trophées de Pompée étaient situés à l'extrémité des Pyrénées; mais l'importance de celui-ci nous engage à le rapporter en entier, d'après la traduction de M. Laporte du Theil : « Une portion du pays qui appartient aux Em- « poristes, dans l'intérieur des terres, est assez fertile; « le reste ne produit que du sparthum, espèce de jonc « qui se plaît dans les marais, et qui n'est pas d'un grand « usage : le terrain qui le produit porte le nom de champ « joncaire. Ce peuple possède encore quelques terres, qui

N° 3, (page 39).

« s'étendent jusqu'à l'extrémité des Pyrénées, où sont les « trophées de Pompée, sur la route qui conduit de l'Italie « dans l'Ibérie. »

Cette description fort claire, convient encore à l'état actuel du pays : la côte basse et marécageuse, depuis Ampurias jusqu'aux environs de Roses, est l'ancien champ joncaire, où croissait cette espèce inférieure de sparth, le *sparthum ligeum* de Linnée. En s'éloignant de la mer, on trouve un pays assez fertile : les terres, qui s'étendent jusqu'à l'extrémité des Pyrénées, forment le canton compris entre Roses et Cerbère. M. de Marca veut, malgré les explications données par Strabon, que cet auteur ait parlé du véritable sparth, *stypa tenacissima* de Linnée, qui ne croît que sur des terrains secs. En conséquence, il place le champ joncaire loin de la mer; et, traduisant par sommets des Pyrénées, les mots que tous les traducteurs ont, ce me semble, rendus avec plus de fidélité par ceux-ci, l'extrémité des Pyrénées ou autres équivalents, il change un passage clair, et qui indiquait fort bien la direction de la route et la situation des trophées, en un autre qui n'indique plus rien; et supposant, gratuitement, que la voie romaine passait au Perthus, comme y passe la route actuelle, il place les trophées vers ce point.

DÉPENDANCE DES COMTES DU ROUSSILLON.

N° 4, (page 90). La seule autorité sur laquelle on puisse se fonder pour assurer que le Roussillon dépendait des Comtes de Barcelone, est celle de l'auteur des gestes de ces Comtes, qui dit, que durant sa vie, Vuifred-le-Velu, posséda seul le Comté de Barcelone, depuis Narbonne jusqu'au

pays des Infidèles *(Hispaniam)*. Mais ses États pouvaient s'étendre de Narbonne *ad Hispaniam*, sans que le Roussillon en fît partie, puisque, par le Fenouillet, le Conflent et la Cerdagne, que son fils Miron posséda à sa mort, ils s'étendaient, en effet, de Narbonne *ad Hispaniam*. D'ailleurs, le témoignage de l'auteur des gestes, écrivant quatre siècles après Vuifred, et n'appuyant son dire sur aucun document contemporain, ne pouvait être d'un grand poids, puisque son livre n'est qu'un tissu de fables, d'inexactitudes et d'erreurs, et que la charte de 869 et le jugement d'Isembert, cités plus haut, prouvent suffisamment que le Roussillon ne dépendait pas de la Marche d'Espagne. En outre, on peut voir, dans Bofarull, les testaments des Comtes de Barcelone, Raymond-Bérenger Ier, Raymond-Bérenger III, Raymond-Bérenger IV. Dans ces trois actes, dont l'objet est le partage de la succession du testateur entre ses enfants, on fait une longue énumération des biens délaissés, sans oublier les Évêchés, les Abbayes et d'autres fiefs moins importants, dépendant féodalement de la Seigneurie du testateur. Est-il probable qu'on eût négligé de faire mention du Comté de Roussillon, s'il avait relevé des Comtes de Barcelone, ou seulement s'ils avaient eu cette prétention? Nous voyons de plus, dans la charte 109 de Marca, Gauzfred, comte de Roussillon et d'Ampurias, faire à Saint-Pierre-de-Rhodes un acte de haute administration, en présence de plusieurs Prélats et d'un comte Borel, qui ne peut être que Borel II, de Barcelone, sans que celui-ci y intervienne autrement que pour signer avec les autres témoins, après le comte Gauzfred.

Don Prosper de Bofarull convient que Vuifred-le-Velu et ses prédécesseurs avaient dépendu des Rois de France, dont ils tenaient leur dignité. Il faudrait donc produire

le titre qui constate l'indépendance de Vuifred et de ses successeurs : ne le pouvant pas, on allègue, pour le prouver, leurs alliances avec des maisons souveraines, les monnaies frappées à leur coin, les lois promulguées en leur nom, les guerres entreprises, les traités conclus par eux, sans la moindre intervention de nos Rois. Ces preuves sont assez faibles, puisque, durant l'anarchie carlovingienne, des Seigneurs bien moins puissants avaient commis les mêmes empiètements sur l'autorité royale, sans qu'on en ait jamais conclu leur indépendance. On a voulu les fortifier par les expressions assez vagues de quelques chartes postérieures. On veut, par exemple, que la vente faite par Borel II d'un aleu, qu'il dit tenir de ses ancêtres, et ceux-ci *per vocem precepti Regis Francorum, quod fecit gloriosissimus Carolus, de omnibus fiscis vel eremis terræ illorum;* on veut, dis-je, que cette vente, à raison du mot *fiscis*, prouve que Charles avait donné aux ancêtres de Borel la Marche d'Espagne : mais, le mot *fiscus*, ne veut souvent dire qu'une terre cultivée, appartenant au domaine royal, et les mots *vel eremis,* dont il est suivi, démontrent assez que c'est dans ce sens qu'il doit être pris. Nous ne voyons donc là que la cession des domaines cultivés et des vacants possédés par le Roi. Dans certaines chartes, les Comtes de Barcelone désignent les terres vendues par les expressions suivantes ou d'autres équivalentes : *quæ nos traximus de eremo primi homines sub ditione Francorum.* On voudrait inférer de ces expressions, qu'ils avaient été, mais n'étaient plus vassaux des Rois de France. Cette interprétation est un peu forcée. Serait-elle plus naturelle, elle ne prouverait pas l'indépendance de ces Comtes; car, ils ne pouvaient se créer des droits par des actes émanés d'eux-mêmes.

Opposons à ces chartes les documents qui prouvent la suzeraineté des Rois de France sur la Marche d'Espagne : 1° Saint Théodat, archevêque de Narbonne, a recours, en 888, au roi Eudes, pour remédier à certains désordres des Églises de Girone et d'Urgel, et fait confirmer, par ce Prince, les possessions de l'Église de Vich (FERRÉRAS; *Marca hispanica)*; 2° en 891, *Servus Dei*, évêque de Girone, assiste à l'assemblée de Meun-sur-l'Oise, et obtient du roi Eudes la confirmation des priviléges de son Église *(Marc. hisp.)*; 3° Vuifred II donne à l'église de Vich, le tiers de la monnaie de cette ville, et ses exécuteurs testamentaires, en délivrant ce legs, recommandent à l'Évêque de faire confirmer ce don par le Roi de France *(Marc. hisp.)*; 4° Louis d'Outre-Mer termine, en 941, une contestation existant entre le monastère de Saint-Pierre-de-Rhodes et celui de Saint-Étienne-de-Bagnoles *(Marc. hisp.)*; 5° en 972, l'Archevêque de Narbonne eut recours, auprès du Pape, à l'intervention du Roi de France, en qualité de suzerain de la Marche d'Espagne, pour empêcher l'érection d'une métropole dans ce pays (FERRÉRAS, *Bulle du Pape)*; 6° le fameux Gerbert, devenu Pape, sous le nom de Sylvestre II, avait long-temps habité, quand il était moine, la Marche d'Espagne, d'où il partit, en 970, pour accompagner à Rome le comte Borel : il nous apprend, dans sa 71e lettre, que ce Comte, après sa défaite auprès de Barcelone, en 985, s'empressa de donner avis au roi de France Louis V, réclamant le secours qu'il lui devait comme à son vassal; et dans la 112e lettre, il nous dit qu'Hugues Capet écrivit, en 988, à ce même comte Borel, lui promettant de marcher à son secours, lui enjoignant de venir en personne en Aquitaine, soit pour lui donner les assurances de sa fidélité, soit pour servir de guide à son armée. Aux inductions qu'on peut tirer de tous

ces faits, vient se joindre le témoignage même des Comtes de Barcelone. Ils ne manquent jamais, dans leurs chartes, de faire mention du Roi régnant en France; et cette mention ne peut être regardée comme un simple signe chronologique, car elle est presque toujours précédée ou suivie d'une date marquée par l'année de l'ère d'Espagne ou de celle de la Nativité ou de l'Incarnation. Souvent même, ils se bornent à nommer le Roi régnant, sans indiquer l'année de son règne. D'où l'on doit conclure qu'ils emploient cette formule, uniquement pour se conformer à un usage suivi, tant en France qu'en Allemagne, à l'égard du Roi et de l'Empereur, par leurs vassaux. L'observation suivante doit ajouter un degré de probabilité à cette opinion : Le trône des Carlovingiens fut, quelquefois, occupé par des Princes, dont les droits n'étaient pas universellement reconnus alors dans la Marche d'Espagne, comme dans les autres provinces récalcitrantes; on employait cette formule *Christo regnante, regem expectante,* indiquant la dépendance de la Monarchie française, mais non la reconnaissance du Roi. Le concile de Tarragone, en 1180, ordonna de dater les actes de l'ère de l'Incarnation, supprimant celle d'Espagne, et défendant d'y relater les années des Rois de France. Ceux-ci n'en continuèrent pas moins à se regarder comme les Suzerains des Comtes de Barcelone; et des droits de ce genre sur la Catalogne et le Roussillon, étaient les seuls que saint Louis pût céder à Jacques-le-Conquérant dans le traité de Corbeil.

DESCENDANCE DE SUNIFRED.

N° 5, page 92

Exposons en quelques lignes la situation des Princes de la Maison de Sunifred d'Aria, sur laquelle il existe, dans l'histoire, de l'obscurité et de l'incertitude, que nous



croyons être en état de dissiper. L'objet offre d'autant plus d'intérêt, que, presque tous les Princes régnants de l'Europe Méridionale, en descendent par les femmes. Ceux, par exemple, de la Maison de Bourbon, s'y rattachent par Marguerite de Provence, femme de saint Louis, fille de Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone, qui tenait le Comté de Provence de son père Alphonse II, dont le père, aussi Comte de Barcelone, avait épousé la dernière héritière d'Aragon.

D'après Bofarull, auteur catalan très estimé, la question est résolue. Sunifred fut père de Vuifred-le-Velu, premier comte de Barcelone, qui commença à régner en 874 et qui eut cinq fils :

Vuifred II, ou Borel, qui lui succéda ;

Miron, qui eut pour apanage les Comtés de Cerdagne et de Bésalu ;

Suniaire, d'abord Comte d'Urgel ;

Radulphe, qui mourut moine à Ripoll, après avoir gouverné le Roussillon ;

Borel, dont aucun document n'a fait connaître le sort.

A Vuifred succéda Suniaire, troisième fils de Vuifred-le-Velu, que remplacèrent ses deux fils : Borel II, et un autre, du nom de Miron, qui mourut sans postérité.

Telle est la branche aînée, que nous ne suivrons pas plus loin.

Miron, comte de Cerdagne, chef de la branche cadette, eut quatre fils, dont le premier, Séniofred, fut son successeur; le second mourut Évêque de Girone; le troisième, Oliba-Cabréta, succéda à Séniofred, mort sans enfants, ainsi qu'à son quatrième frère, Vuifred, comte de Bésalu, qui fut assassiné. Plusieurs auteurs, entre autres Zurita, veulent qu'Oliba ait tenté de réunir à ses Etats le Comté de Barcelone, après la mort de Vuifred II.



Les Barons s'y opposèrent, dit-il, parce qu'il était bègue, et qu'on le regardait comme un méchant Prince, point catholique. Étranges motifs, difficiles à admettre, attendu que l'hérédité excluait l'intervention des Barons; en second lieu, comment croire à ces scrupules religieux, lorsque, quelques années après, on voit un enfant de dix ans établi, à prix d'argent, sur le siége de Narbone, qu'il prostitua par la plus infâme conduite.

Borel, fils de Suniaire, transmit le Comté de Barcelone à son fils aîné, et donna Urgel et Ausone ou Vich, à son second fils, Ermengaud.

Quant au Comté de Roussillon, Radulphe, qui se fit moine, y fut remplacé par le fils d'un de ses frères, Borel ou Suniaire, comte d'Urgel. Il devint Comte d'Ampurias, ainsi que ses fils, Bencion et Gausbert, et son petit-fils Gauzfred, qui laissa à Hugues, son fils aîné, le Comté d'Ampurias, et à Guilabert, son second fils, le Roussillon.

LOIS VISIGOTHIQUES.

N° 6.
[illegible]

Lorsque, au milieu du VIIe siècle, Chindasuinde imposa la loi visigothique à tous ses sujets, barbares ou romains[1], il ne possédait guère, dans la Septimanie, que cette portion du Languedoc, composant les départements actuels du Gard, de l'Hérault et de l'Aude, à laquelle il faut ajouter le territoire formant aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales. Cette partie, à cause des passages qu'ils avaient fortifiés dans les montagnes, était très importante pour les Goths, tant pour assurer la communication avec

[1] M[illegible] la loi romaine dans [illegible] fut adoptée en Catalogne et en [illegible]

leurs autres possessions dans les Gaules, que pour la défense de l'Espagne contre les Français. On n'y trouvait aucune ville romaine, Ruscino même étant détruit depuis plus de deux cents ans. Séparée, par le reste de la Gothie, de la Septimanie française, elle avait beaucoup plus de rapports avec l'Espagne, qui lui était limitrophe, et ne pouvait éprouver de la répugnance à adopter, comme elle, la loi visigothique. Il n'en était pas de même de l'autre portion de la Gothie : elle confinait avec les provinces françaises où régnait la loi romaine, et avait avec elles plus de relations qu'avec l'Espagne; en outre, on y voyait plusieurs anciennes villes romaines, telles que : Nîmes, Béziers, Narbonne, etc., où cette loi était nationale. Elle dut résister à l'établissement de la nouvelle loi, avec toute cette force d'une longue habitude, dont le temps seul peut venir à bout, et l'invasion des Arabes ne lui permit pas de produire son effet ordinaire. Ces conquérants permirent aux vaincus de vivre suivant leurs lois. Les Goths cherchèrent à arrêter les Infidèles au passage des Pyrénées, et ils y éprouvèrent une défaite, qui coûta fort cher au Roussillon; car les historiens arabes racontent que le pays fut ravagé, et que tout ce qui ne put pas se sauver dans les montagnes inaccessibles, fut tué ou réduit en captivité. Quant au Languedoc, après la prise de Narbonne, il devint une arène, où les Sarrasins se battirent trente ans contre les Français de Charles-Martel et de Pepin. Après qu'ils en furent expulsés, l'amour de la liberté et l'attachement à la religion, engagèrent une multitude de Goths à se réfugier dans les Gaules : ils repeuplèrent le Roussillon; il y en eut aussi qui s'établirent dans les environs de Narbonne et de Béziers. Vers la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe, les Comtes de Roussillon, devenus héréditaires, possédaient également le Comté d'Ampurias.

Pendant tout ce temps, même lorsque ces Comtés devinrent l'apanage de deux branches séparées de la même famille, ils n'eurent que les mêmes juges pour les deux pays, ce qui prouve qu'on n'y suivait que la loi gothique, seule en vigueur au-delà des Pyrénées[1]. Ainsi, tandis que dans les plaids tenus aux diocèses de Narbonne et de Carcassonne, tels que ceux d'Alsonne, en 918, et de Narbonne, en 933, on voit constamment des juges *Gothos, Romanos, etiam et Salicos*[2]. Le seul document où il soit question, en Roussillon, de la loi romaine, est la rédaction de la coutume de Perpignan, faite, peut-être, en l'an 1162; mais, certainement, bien postérieure à l'an 1068, puisqu'il y est fait mention des usages de Barcelone, rédigés, pour la première fois, cette année. N'est-il pas naturel de conclure, de tout ce qui précède, que si quelques circonstances favorables permirent aux habitants de la Septimanie, voisins de la France, de conserver la loi romaine ou de la reprendre après la disparition de la Monarchie des Goths, ceux du Roussillon, au contraire, adoptèrent, comme les Espagnols, la loi visigothique, et la suivirent uniquement jusqu'après l'an 1068?

NOTES SUR L'IRRIGATION.

N° 7, *page 136*. Les Romains trouvèrent les peuples du Berry et de l'Auvergne (Bituriges, Alverni) à la tête d'une puissante

1 C'est sans doute pour cette raison, que Louis d'Outre-Mer, dans une charte donnée à Brisach, le 9 des calendes de septembre 938, porte, parmi les Comtés de la Marche d'Espagne, celui du Roussillon, qui, jusqu'à cette époque, avait toujours été regardé comme appartenant à la Septimanie.

2 Voir articles 42 et 56 aux Preuves de l'*Histoire du Languedoc*, tome II, page 84. Ces juges étaient au nombre de vingt, savoir : quatre Goths, huit Romains, huit Saliens ou Français.

confédération, qui s'étendait jusqu'aux Pyrénées. Polybe (liv. III, chap. 8) nous fait connaitre qu'il existait une belle route, allant du Rhône à l'Èbre, par Ampurias, sur laquelle les distances étaient marquées de huit en huit stades. Or, ce livre fut composé vers l'an 630, époque qui précéda de trois ans l'invasion, par les Romains, de cette partie des Gaules, qui forma depuis la Narbonnaise. Ne doit-on pas en conclure que cette route était l'ouvrage des Gaulois? Nous pourrions citer Possidonius, Strabon, Athénée, et d'autres écrivains, qui nous ont laissé des notions sur les mœurs, les lois et coutumes de cette nation, pour prouver que la Gaule Méridionale était assez avancée dans la civilisation. La langue grecque y était familière, et servait particulièrement dans les actes publics.

Suivant Pline (livr. V et VI) une vaste étendue de terrain était arrosée entre le Tigre et l'Euphrate, par des canaux qui en dérivaient. Les Grecs, dans la retraite des dix mille, avaient déjà, avant de passer le Tigre, franchi deux canaux creusés de main d'homme pour l'arrosage. Pomponius Méla (liv. Ier, ch. 11) en fait remonter l'origine à Sémiramis[1], « illustre par deux magnifiques créations : « la construction de Babylone, ville d'une merveilleuse « grandeur, et la dérivation des eaux de l'Euphrate et du « Tigre, pour fertiliser des contrées jusqu'alors arides. » N° 8, *(page 131)*.

Ammien Marcellin nous fait connaître, que, dans la partie haute de ce dernier fleuve, le territoire d'Amida, maintenant Diarbékir, était aussi arrosé par des cours d'eau qui en provenaient. Josèphe (livr. Ier, ch. 26 de la guerre des Juifs), parle des environs de Jéricho, où une source abondante servait à l'arrosage d'un terroir

[1] *Duo maxime excellunt opera : constituta urbs miræ magnitudinis Babylon, ac siccis olim regionibus Euphrates et Tigris immissi.*

de 70 stades de long, sur 20 de large. Il ajoute qu'on ne tirait aucun parti des eaux du Jourdain, dont, à l'exemple des Syriens, leurs voisins, ils auraient pu se servir si utilement.

N° 9, (page 137) Nous citerons en entier ce passage de Pline, très remarquable, non seulement parce qu'il indique la prodigieuse fertilité due à une source, au milieu d'un désert de sable; mais parce qu'il nous fait connaître l'application de la sage mesure d'une répartition réglementée de ses eaux : « La « source est abondante; mais les habitants n'en jouissent « que pendant des espaces de temps déterminés. Là, « l'olivier croît sous le très haut palmier; ici, le figuier; « au-dessous, le grenadier; sous la vigne, on sème d'abord « du blé, auquel succèdent les légumes; enfin, des plantes « potagères, et tout cela dans le courant de la même année, « et, toujours, une récolte inférieure, pousse à l'ombre « d'une plus élevée[1]. »

N° 10, (page 138) On peut résumer ainsi les préceptes de Caton : « Si on « a de l'eau, il faut principalement faire des fourrages; « et si on en manque, il faut en faire le plus qu'on pourra « dans les terrains secs[2]. »

Pline[3] et Palladius[4] recommandent « d'arroser large-

1 PLINIUS, lib. XVIII, cap. 22 : *Fons abundat, largus quidem, sed certis horarum spatiis dispensatur inter incolas. Palmæ ibi prægrandi subditur olea; huic ficus, fico Punica; illi vitis : sub vite seritur frumentum; mox legumen, deindè olus, omnia eodem anno, omniaque aliena umbrâ aluntur.*

2 CATO, de Re Rustica, art. 8 et 9 : *Prata irrigua, si aquam habebis, potissimùm facito : si aquam non habebis, sicca quamplurima facito.*

3 PLINIUS, lib. XIX, cap. 4 : *Hortos villæ jungendos non est dubium, riguosque maximè habendos, si contingat, præfluo amne. Si minus, è puteo rota, organisve pneumaticis, vel tollenonum haustu rigandos.*

4 PALLADIUS, lib. I, art. 34 : *[illegible] planities currentis aquæ fluentis [illegible] est puteus* [illegible]

« ment les jardins, si on est assez heureux pour que leur « position permette de tirer l'eau d'une rivière ou d'un « canal voisins; dans le cas contraire, d'avoir recours aux « puits, aux réservoirs, à l'action des machines hydrau- « liques. »

Varron et Columelle parlent de l'arrosage dans le même sens, le bornant à l'usage des jardins.

Si, après avoir consulté les agronomes sur les canaux et les arrosages des Romains, on puise dans les documents que nous ont laissés les architectes de Rome, on jettera un nouveau jour sur cette question. N° 11. *(page 139).*

Vitruve a traité spécialement cet objet (liv. VIII, ch. 6 et 7). Le début indique sous quel point de vue, il a considéré les canaux[1]. Il décrit les travaux à faire concernant la conduite des eaux, dans l'hypothèse de leur destination pour les villes et les maisons de campagne. La pente de $^1/_{200}$ qu'il prescrit, ne serait guère convenable pour l'arrosage de plaines considérables. Ainsi, on ne doit pas s'étonner qu'en France, les provinces voisines du Roussillon, si long-temps occupées par les Romains, ne pratiquent pas l'irrigation, tandis qu'en Espagne, dans les provinces du Midi, où les Maures ont régné pendant huit siècles, elle reçoit une vaste et intelligente application. On remarquera qu'il reste à peine une trace du système de mesurage et de répartition des eaux chez les Romains.

Nous croyons utile de donner ici un aperçu de leurs mesures les plus usitées, afin qu'on apprécie la masse d'eau qu'amenaient à Rome les neuf canaux décrits par Frontin :

[1] *Nunc de perductionibus ad habitationes mœniaque, ut fieri oporteat, explicabo, etc. etc.*

NOMS des MESURES.	DIAMÈTRE DES TUYAUX. EN DOIGTS romains.	EN POUCES de Paris.	QUINAIRES fournies par les tuyaux.	OBSERVATIONS.
Quinaria... ...	1 1/4	0,8594	1,00	Le pied romain vaut 11 pouces de Paris
Senaria	1 1/2	1,0312	1,44	
Octonaria......	2	1,3750	2,56	Le doigt vaut 0,687 du pouce de Paris, et en mètres 0m,0185.
Denaria... ...	2 1/2	1,7188	4,00	
Duodenaria	3	2,0625	5,76	
Quinumdenum..	3 3/4	2,5781	9,00	Le diamètre de la quinaire est en mètres 0m,[illegible]
Vicenaria......	5	3,4375	16,00	

NOTA. Il serait superflu de continuer ce tableau.

La vicenaire, diminuée d'un demi doigt, ou ayant un diamètre de 3 pouces 09 de Paris, était l'ouverture en usage pour les distributions, ouverture trop petite pour des irrigations de quelque importance.

Les Romains plaçaient dans la même cuvette ou bassin, les divers orifices à la même profondeur; ils adaptaient, en outre, un tuyau long de 50 pieds à chacun de ces orifices. Il s'en suivait que les petits débitaient proportionnellement moins que les grands, puisque la charge était plus forte sur ces derniers, et le frottement moins considérable. Il ne paraît pas qu'ils aient jamais, comme nous, rapporté leurs mesures à une quantité d'eau écoulée par un orifice d'un diamètre constant, et sous une même charge.

Des mesures romaines usitées pour la distribution des eaux dans cette Gaule Narbonnaise, qui au dire de Pline (livre III, chap. 4) s'était complètement identifiée aux mœurs et aux habitudes de l'Italie, et qui séparée de

l'Empire au ve siècle, n'abandonna qu'insensiblement les usages et les institutions qu'elle avait reçus de ses premiers maîtres, il ne reste plus que le *denier*, dans la Provence, qui, par sa position, eut moins à souffrir des bouleversements, qu'occasionnèrent les fréquentes invasions des Barbares et des Maures : c'est évidemment la denaria romaine, modifiée de manière à se rapprocher singulièrement de la quinaria. En effet, suivant Bélidor, cette mesure vaut 8 pintes ou $^1/_2$ pouce d'eau, augmenté de $^1/_7$. Pour fournir un pareil écoulement, son diamètre doit avoir 0,82 du pouce de Paris, cote très rapprochée de celle du diamètre de la quinaria, portée au tableau à 0,8594.

Abdel-Rahman Ier, qui fonda l'Empire des Oméyades en Espagne, fut un très grand prince; mais les guerres civiles, qui toujours précèdent et suivent l'établissement d'une nouvelle dynastie, l'empêchèrent de faire à ses sujets tout le bien dont il avait la pensée. D'ailleurs, pour procurer le repos intérieur à ces peuples turbulents, il fallait les entretenir dans l'espoir flatteur de soumettre tout l'Occident à la loi de Mahomet. N° 42, (page 113).

Abdel-Rahman II, Abdel-Rahman III et Al-Hakem II, ses successeurs, furent dignes du fondateur de cet empire. En fertilisant le sol par l'irrigation, ils rendirent au Midi de l'Espagne un immense service. Avant eux, au contraire, les Maures portaient partout la dévastation et l'incendie. Les chartes du IXe siècle *(Marc. hisp.)* nous montrent les prêtres, les moines, les seigneurs, occupés à réédifier les églises, les couvents, et à remettre en culture les terres restées en friche. Qu'on juge, par le rapide aperçu des quarante malheureuses années d'occupation de notre pays, s'il est possible d'attribuer aux Maures le beau

système de canaux d'irrigation que possède le Roussillon! N'est-il pas, au contraire, plus naturel de penser qu'ils ont, dans ce court passage, détruit les faibles restes des connaissances acquises sous la domination romaine? Ce peuple qui, plus tard, cultiva avec tant de gloire les sciences et les arts, n'était alors que guerrier et conquérant. A peine paisible possesseur de l'Afrique, lorsqu'il envahit l'Espagne, il ne pouvait à la fois contenir les Chrétiens des pays conquis, combattre les Goths réfugiés dans les Asturies, inonder la France de ses armées, et fonder au nord des Pyrénées des colonies agricoles, qui auraient naturalisé leur industrie. Ils ne purent s'adonner aux arts de la paix, que lorsque les Oméyades eurent réuni sous leur empire tous les Mahométans de la Péninsule.

N° 15, (page 115) La meule qui sert encore aujourd'hui à la mesure des eaux, est d'un usage si ancien, qu'en remontant aux premières concessions des Souverains du Roussillon, celle de la *Sequia real de Tohyr*, par exemple, qui date du commencement du XIIe siècle, on désigne ainsi la partie réservée pour la noria du château de Perpignan : *un moli y mitg* (un moulin et demi). Dans celle de deux meules, faite en 1162, par le comte Gauzfred, au Seigneur de Pia, on ne les désigne pas autrement que par ces mots : *duas monades* (deux unités). Dans celle de 1285, pour le canal de *Dalt*, à Prades, on dit : *tria molendina* (trois moulins). En voyant cette mesure constamment employée dans les actes d'inféodation, et les experts décidant, au simple aspect d'un canal, combien de meules il contient, on doit croire que ce mot exprime une chose parfaitement connue et déterminée. Il n'en est plus de même, lorsqu'on veut s'en faire une idée précise.

Le volume d'eau nécessaire pour donner le mouvement

à une meule, varie suivant la chute, la dimension de la meule, celle du rouet, celle de l'orifice d'écoulement; or, comme il n'existe peut-être pas deux moulins, où ces quatre éléments des effets du mécanisme soient absolument les mêmes, ayons recours à des moyennes, pour fixer nos idées sur le volume d'eau attribué à cette époque au moteur d'une meule de moulin. Admettons un réservoir constamment plein, d'où le fluide s'échappe par un pertuis déterminé. Après de longues recherches et de minutieuses observations sur les dimensions de toutes les parties du mécanisme de nos plus anciennes usines de cette nature, j'ai adopté les cotes suivantes :

Profondeur du réservoir, 63 pouces, $1^{m},70$.

Pertuis vertical, $8^{po.}$ sur $4^{po.}$ $6^{lig.}$ ou $0^{m},216$ sur $0^{m},122$.

Hauteur au-dessus du centre du pertuis,	$1^{m},59$.
Surface du pertuis,	$0^{m.q.},026252$.
Vitesse due à la hauteur,	$5^{m},58$.
Dépense par seconde,	$0^{m.c.},147$

Et pour 24 heures, ou 86400''.... $12700^{m.c.}$ ou $1716^{t.c.}$

Supposant la veine fluide, contractée dans le rapport de 13 à 16 ou 0,8125, la dépense d'une meule par vingt-quatre heures sera de 1.394 toises cubiques, volume que fournissait ce qu'on a dû appeler, dans l'établissement de nos canaux, la *meule d'eau*. Examinons si elle répond à la réalité, d'après les indications fournies par des actes légaux et dignes de foi.

Il existe deux évaluations d'experts, consignées dans des procès-verbaux d'opérations, exécutées par ordre de l'autorité, et, par conséquent, hors de contestation. La première concerne le canal de l'Urgel, en Catalogne. La capacité de ce canal, estimée par des hommes compétents,

à quarante meules, lors des plus basses eaux de la Sègre. on trouva, en prenant les mesures de la largeur, de la profondeur et de la vitesse du courant, qu'il fournissait, en vingt-quatre heures, 105.200$^{t.c.}$, ou pour une meule 2.580$^{t.c.}$, qui, ramenées à la toise cubique de France, donnent 1.650; mais la vitesse fut prise à la surface, où elle est toujours plus forte que la moyenne. Réduisant le résultat d'un sixième, on trouvera 1.560$^{t.c.}$, ce qui diffère peu de notre évaluation.

Dans un autre procès-verbal de visite, opérée du 21 au 27 mai 1739, par ordre de l'Intendant du Roussillon, au ruisseau dit de *las Canals*, dans lequel on avait fait entrer toute l'eau qu'il pouvait contenir, l'ingénieur et les experts l'évaluèrent à treize meules. En donnant à la section du canal 26 $\frac{1}{4}$ pieds carrés (2$^{m.q.}$,78), et à la vitesse du courant 21 pouces (0^{m},57), les calculs amenèrent en résultat, pour la meule, une dépense de 1.414$^{t.c.}$ pendant vingt-quatre heures.

Venons à la dimension de l'orifice. Dans une autre visite au ruisseau de *las Canals*, en 1737, on avait donné le diamètre de 9 pouces au cercle qui doit fournir une meule, puis 7 pouces et 4 pouces 8 lignes au diamètre des œils qui devaient fournir la demi et le quart de meule. On s'aperçut, plus tard, que, pour les rapports exacts des surfaces, il fallait réduire les diamètres de ces dernières à 6 pouces 5 lignes, et 4 pouces 6 lignes.

Pour qu'il s'écoule 1.400$^{t.c.}$ d'eau en vingt-quatre heures, par un orifice d'*un palm* (9 pouces ou 0^{m},245) de diamètre, il suffit que le fluide passe avec une vitesse de 9 pieds 4 pouces 2 lignes 25 ou (3^{m},05) par seconde, due à la hauteur de 17 pouces 6 lignes (0^{m},474) sur le centre de l'orifice : pression facile à obtenir au ruisseau de Perpignan, dans lequel, la moyenne des eaux s'élève à 2 pieds.

lumière; celle du haut est consacrée aux grandes réunions: concerts, bals, distributions de prix, etc. On doit vivement regretter que le tableau de la Trinité, qui paraît l'œuvre d'un bon maître de l'école italienne au xve siècle, soit relégué dans une chapelle obscure de l'église de Saint-Jacques; il figurerait infiniment mieux au Musée, où on l'apprécierait, tant pour l'exécution, que par son ancienneté. Des soins intelligents le préserveraient de la destruction dont il est menacé.

DÉCADENCE DU COMMERCE ROUSSILLONNAIS.

Si pendant un demi siècle après la conquête, on voyait des Roussillonnais, et particulièrement les nobles et les commerçants, manifester des regrets de la réunion de cette province à la France, on doit, indépendamment de l'affection naturelle d'un peuple à la mère patrie, l'attribuer à la lésion qu'éprouvèrent ces deux classes dans leurs intérêts. Les premiers, qui n'avaient point perdu le souvenir du gouvernement despotique de Louis XI, et des mauvais traitements qu'ils durent subir sous la domination d'un Prince dont la mémoire était en horreur parmi eux [1], étaient déchus de la haute position que leur avaient valu d'anciens services et des priviléges que ne maintiendrait point leur nouveau maître. La suppression des droits d'entrée sur les marchandises françaises, exposa les seconds à une fatale concurrence. Prenons pour exemple la principale industrie : les lainages. Déjà, sous l'occupation temporaire de Louis XI, qui bouleversa le pays, cette branche de commerce avait considérablement souffert; car, N° 21, (page 430).

[1] Cette impression existe encore, et se manifeste dans tout ce qui peut rappeler la mémoire de ce Prince.

la France absorbait jusqu'au monopole des transports. Aussi, le nombre de tisserands qui, en 1332, s'élevait à trois cent quarante-neuf à Perpignan, descendit alors à cent douze. A la vérité, Charles VIII répara, autant qu'il fut en lui, le mal que son père avait fait au Roussillon, traité en pays conquis; mais dans l'espace de trente ans (de 1462 à 1493) cette importante industrie avait fortement décliné. Le mouvement continua, malgré les mesures prises par les Rois d'Aragon pour revivifier la fabrication. Les étoffes étrangères abondèrent: et quand on tenta de les proscrire, on usa de représailles. Les maîtres les plus habiles émigrèrent à Florence, à Gênes. Le traité des Pyrénées porta le dernier coup aux fabriques roussillonnaises: il y eut débordement de la draperie languedocienne, tandis que la nôtre perdait sans retour le débouché catalan. Nos derniers ouvriers furent s'engager à Carcassonne, Lavaur, Castres, etc. Il en fut de même de la plupart de nos autres produits industriels.

Sous le rapport politique, le Roussillon, jadis pays d'État, devint pays soumis au régime des ordonnances. L'incorporation à la Puissance aragonaise lui avait valu la commune et ses libertés; la réunion, à la France, le frustra de la représentation provinciale, et le livra à la prévôté d'un Intendant.

NOTES SUR L'ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE.

N° 22, Nous avons réuni dans cette note, le résultat des observations faites à Perpignan sur l'état de l'atmosphère, suivies
[illegible] avec une louable persévérance, pendant douze années, à l'École-Normale[1]; elles [illegible] toute confiance.

[1] Sous la direction de M. B[illegible]

cette question, d'une précision mathématique, et nous voulons la mettre à la portée de tout le monde.

Quel est, dans nos canaux, le volume d'eau fourni par la meule d'arrosage?

La hauteur d'eau étant fixée à 50 centimètres, dimension moyenne dans les canaux de la plaine du Roussillon, au-dessus du point inférieur du cercle de l'œil, il est très facile d'en déterminer l'écoulement. Prenons l'œil de 9 pouces (0m,24), la hauteur d'eau sur le centre sera 0m,38, d'où résulte la vitesse de 2m,73, qui, multipliée par la surface de l'œil, donne le produit de 124 litres par seconde. Nous avons formé le tableau suivant, en opérant de même sur les œils des ruisseaux de Perpignan et de Corbère, et en tenant compte de la contraction de la veine fluide, dont le coefficient, 0,8125, exprime la valeur.

DIAMÈTRE DE L'ŒIL.		EN MESURES décimales	DÉBIT par SECONDE.	NOTES.	
De 9 po.	» lig.	0m,24	101 litres.	Meule,	Au ruisseau de *las Canals* ou de Perpignan.
6	3	0m,17	53	1/2 meule,	
4	6	0m,12	27	1/4 meule,	
8	6	0m,23	94	Le plus fort,	Au ruisseau de Corbère, *œillals* dont 3 font la meule.
8	»	0m,22	86	Le moyen,	
7	6	0m,20	72	Le plus petit,	
13	6	0m,42	268	Œil qui fournirait à lui seul la meule entière.	

Prenant à l'*œillal* moyen de Corbère, Ille, Millas, considéré comme le tiers de la meule, la valeur sera de 258 litres. Remarquons que les chiffres 53 et 27, sont plus forts qu'ils ne devraient l'être pour représenter la demi et le quart de meule : c'est le résultat de l'action de la hauteur d'eau, dont on n'avait pas jusqu'ici tenu compte.

Les vraies dimensions à donner, avec 0m,50 de charge, sur le fond, sont : 6 pouces 3 lignes pour la demi meule (0m,165); 4 pouces 6 lignes pour le quart (0m,115), dont les produits seront, en résultat, 50 et 25 litres par seconde.

Quel volume d'eau a-t-on accordé par les actes d'inféodation, dans lesquels on désigne constamment l'unité par le mot *meule*?

Cette question n'est ni aussi facile à traiter, ni ne peut l'être aussi rigoureusement que la précédente.

La première donnée dont nous ferons usage pour tenter la solution du problème, nous paraît si naturelle, qu'il y a lieu de s'étonner qu'on ne l'ait pas employée jusqu'ici. Le ruisseau de Perpignan doit contenir l'eau nécessaire à l'irrigation de son territoire, et, de plus, constamment deux meules pour la ville et la citadelle, où les Rois de Majorque avaient leur palais. Assimilé aux droits et privilèges dont avait joui l'antique et primitive *sequia* de Thuir, il doit recevoir six meules, auxquelles il faut annexer, plus bas, une meule dérivée du ruisseau de Thuir, et qui vient s'y déverser vis-à-vis l'oeil *del Tourou*. Dans le procès-verbal de visite du mois de mai 1759, par une commission, dont faisait partie l'ingénieur militaire Defay-Devilliers, on prescrit le rétablissement des dimensions en largeur des trois divisions portées dans l'acte de création de la reine Marie, en 1423, savoir : 4m, 3m,50 et 3m, en allant de la prise d'eau vers la ville; on ordonne que les oeils, percés dans une pierre de taille, seront posés de manière, qu'au-dessous du cercle, il restera deux pouces entre le point inférieur et les témoins du sol, fixés en 1757. Cette disposition, tenue pour suffisante, afin de garantir la fourniture des deux meules à la citadelle, était sagement prévue et mieux établie dans le procès-verbal que dressa la commission déléguée cette même année, par l'Intendant de

la Province. On y donne au ressaut, entre l'œil et le sol, deux pouces dans la partie supérieure du ruisseau, trois dans la moyenne et quatre dans l'inférieure, qui reçoit, de plus, la meule de Thuir.

On peut, nous le pensons, tirer de ces documents et conditions le volume de la meule de moulin ou de concession. Agissant, comme on le ferait en cas de pénurie pour allouer à chacun exactement la part que lui donne son titre, nous admettrons une vanne barrant le ruisseau, placée, pour plus de simplicité, à la prise d'eau, et nous dérobant ainsi à l'influence de la pente et de la vitesse. Soulevant cette vanne de 2 pouces (0^m,054), sous la charge de 0^m,475 (ou 0^m,50, moins le $^1/_2$ pertuis 0^m,027), on aura les cotes suivantes :

Largeur du canal.	4^m,000.
Hauteur du pertuis	0^m,054.
Hauteur d'eau sur la ligne centrale.	0^m,475.
Vitesse due à cette hauteur.	3^m,05.

Le produit, en tenant compte de la contraction, est $0^{m.c.}$,555, d'où la meule sera de 0^m,270 litres. A la vérité, on a ainsi un maximum en opérant isolément sur la partie inférieure de la vanne. Voyons ce que serait la meule, en opérant sur le rectangle équivalant à l'ouverture de six meules.

La surface de l'œil de meule, de 0^m,42 de diamètre, est de $0^{m.q.}$,1385 ; la hauteur d'eau, sur le centre, 0^m,29 ; la vitesse, 2^m,385 ; le produit 268 litres, et pour six meules, $1^{m.c.}$,608. Même résultat en soulevant la vanne de 0^m,17 ; car, le rectangle 4^m par 0^m,17, donne $0^{m.q.}$,68. La $^1/_2$ couche, 0^m,085, déduite de 0^m,50, laisse, pour l'action sur le centre, 0^m,415. La vitesse correspondante étant 2^m,85, le produit, par 0^m,68, donne 1.574 litres, d'où la meule égale $0^{m.c.}$,265.

Les trois évaluations trouvées, varient de 258 à 270 litres. On doit, de cette coïncidence, conclure que le chiffre de 300 lit., vulgairement attribué par les meuniers et les experts au volume d'eau nécessaire pour le mouvement convenable et assuré d'une meule de moulin, est parfaitement justifié, puisque l'expérience et le calcul sont si rapprochés et même identiques; car, les pertes, par les fuites et l'évaporation, réduisent d'un dixième le volume introduit à la prise d'eau. Aussi, cette évaluation, considérée comme approximative, et en quelque sorte consacrée par un long usage, doit être adoptée; et nous ferons remarquer que le moulan du canal des Alpines, est regardé, dans la Provence et le Dauphiné, comme fournissant 265 lit. par seconde.

Il était donc naturel, lorsqu'en 1759 on jeta treize meules d'eau dans le ruisseau de Perpignan, qu'il y eût de forts déversements à la division inférieure, puisque la partie la plus resserrée du canal, n'offrait qu'une section de trois mètres, sur un de profondeur, tandis que les treize meules en formaient une de $3^{m},354$. Il était tout simple, aussi, que les deux pouces pouvant suffire, à la rigueur, pour le passage de deux meules, avec quatre mètres de largeur du ruisseau, devinssent insuffisants aux points de rétrécissement de $3^{m},50$ à 3^{m}. Rien de plus rationnel alors, que de stipuler, comme dans le procès-verbal de 1737, que le ressaut serait accru, d'abord à trois, puis à quatre pouces.

D'après tout ce qui précède, il ne saurait y avoir identité entre la meule de moulin et celle d'arrosage, et il pourrait bien se faire que l'adoption, pour cette dernière, d'une désignation qui s'est maintenue, provint de ce qu'on fit dans le principe, pour la répartition, usage des meules de moulin hors de service, dont l'œil ou le vide circulaire central, variable de dimension, donnait issue à l'eau, suivant les droits d'un chacun. (*L'Éditeur.*)

Ces moulins sont mûs, dit Vitruve, par un mode semblable, l'impulsion même du cours d'eau. En outre, ils ont, à une extrémité de l'axe, un rouage denté, inclus dans un tambour[1]. N° 14, (page 137).

Cette description sommaire ressemble plutôt à une relation de voyageur, qui veut donner une idée générale d'une machine inconnue à ses concitoyens, et qu'il voyait lui-même pour la première fois, qu'à l'exposé précis et détaillé d'un homme de l'art. C'est, dans ce sens, qu'au premier chapitre du même livre, il annonce qu'il fera connaître des machines dont on fait peu d'usage.

Virgile, contemporain de Vitruve, en décrivant les travaux auxquels on s'emploie à la campagne, lorsque le froid retient l'agriculteur dans sa ferme, dit, traduction de Delisle : « la meule met en poudre, ou le feu cuit les grains. » Ainsi, on torréfiait encore les grains, qu'on écrasait ensuite sous la pierre ou la meule à main.

Columelle, un demi siècle après lui, veut, auprès de chaque ferme, un four et un moulin, proportionnés au nombre de colons. Bien certainement, il n'entendait point parler d'un moulin à eau, la plus imparfaite de ces usines pouvant suffire à un grand nombre de fermes.

Pline, qui vivait à la même époque, nous apprend que la majeure partie de l'Italie employait, pour moudre, le pilon, ainsi que les roues que l'eau faisait tourner en passant[2]. Nul doute donc que, comme Vitruve, il connaissait ces usines; mais il est certain qu'on en faisait rarement usage, puisque plusieurs années après sa mort, il n'en

[1] Vitruve, lib. X, cap. 10, De Rotis aquariis et Hydraletis. *Eâdem ratione etiam versantur hydraletæ, in quibus eadem sunt omnia, præterquàm quod in uno capite axis* (habent) *tympanum dentatum est inclusum*, etc.

[2] Plinius, lib. XVIII, cap. 10 : *Major pars Italiæ rudo utitur pilo : rotis etiam quas aqua verset obiter, et molat.*

existait aucune à Rome. Dans la description des aqueducs de cette ville, écrite cent ans plus tard par Frontin, on parle de moulins à foulon, et nullement de ceux à farine.

N° 15. (page 147) Palladius écrivait sur l'agriculture vers le milieu du ve siècle. Dans son œuvre, *De Re rustica* (liv. Ier, art. 42 il conseille d'employer les eaux qui ont servi aux bains, pour mettre le moulin en mouvement, et épargner ainsi le travail des hommes ou des animaux. On comprendra aisément l'insuffisance d'un pareil moyen, même en tenant compte du fréquent usage qu'on faisait des bains à cette époque. Prenant pour exemple une ferme de mille esclaves, il fallait tous les jours moudre, au moins, 1.000 kil. de grains. Les bains, en leur attribuant 6 pieds cubes, auraient fourni 6.000 pi. c., ou 205 m. c.. Les résultats de nombreuses expériences prouvent que, dans les moulins les mieux organisés, on dépense 77 pi. c. d'eau par kilogramme de mouture : les 6.000 pieds provenant des baignoires, suffiraient tout juste à la mouture de 78 kil. de grains, c'est-à-dire à la treizième partie de la consommation.

N° 16. (page 150) Le dispositif le plus considérable de canalisation que nous possédions, est établi sur la rive droite de la Tet, divisé maintenant en trois parties : les ruisseaux de Corbère, de Thuir, de Perpignan, qui ne formaient, dans le principe, qu'un seul et unique cours d'eau, dit : *la Sequia real de Tolsqr*. Commencant à un quart de lieue au-dessous de Vinca, et débouchant dans l'étang de Saint-Nazaire par la rigole de Cabestany, les deux points extrêmes avaient entr'eux 57.000 mètres, en ligne droite. On ne saurait assigner l'époque précise de sa construction. Le testament du dernier Comte de Roussillon prouve qu'il existait en

1172, puisqu'il fait mention de plusieurs moulins, qui ne pouvaient être mûs que par ses eaux; car, c'était à l'est et tout près de la ville : le moulin de Saint-Michel, à la porte de Canet, et ceux dits le Royal et de la Juive, sous la maison des Lépreux, au pied des hauteurs de Saint-Jacques. Nous pourrions tirer de l'usage des eaux de Corbère, acquis en 1020 par les moines de Saint-Michel-de-Cuxa, et du canal d'arrosage construit, en 1123, par le Chapitre d'Elne pour le terroir de Malloles, auprès de Perpignan, des inductions, qui feraient remonter très haut le premier établissement de la *sequia de Tohyr*. Écartons les hypothèses, les probabilités, et partons de dates incontestables : la charte du roi Martin, du 15 décembre 1400, contient le texte du traité du 5 des calendes de septembre 1337, entre son procureur fondé et les Consuls de Thuir, qui réclamaient des travaux urgents pour remettre l'eau dans la *sequia*, et faire marcher de front les six moulins de cette ville, ainsi que pour le service du château de Perpignan. Le 5 novembre 1341, Jacques II de Majorque, fit à la ville de Perpignan la concession d'un œil d'eau de 4 po. 10 lig. de diamètre ([illegible], de meule [1]). La teneur, les expressions de ces actes authentiques, indiquent un usage, une origine déja anciens, et on ne doit pas hésiter à admettre que la dérivation primitive de la *sequia de Tohyr* eut lieu au commencement du XIIe siècle.

Le don que le comte Gérard fit des moulins de Perpignan, et l'épithète de royal que portait le canal, prouvent qu'il appartenait aux anciens Souverains du pays, et on ne saurait douter qu'il ne fût leur ouvrage, si l'on consi-

(1) C'était le sixième de la meule et demie, fourni par le ruisseau de Thuir, pour les jardins [illegible] du palais à la citadelle, ainsi que le fait connaître le procès-verbal de remise aux envoyés du Roi d'Aragon, le 16 juillet 1344.

dère l'importance des constructions nécessaires pour son principal objet, la conduite d'eau au château et à la ville. L'exécution d'une entreprise aussi vaste, indique assez que Perpignan avait atteint, à cette époque, un degré d'accroissement et de prospérité, qui justifiait la prédilection de ces Souverains. Or, ce ne fut qu'en 1025, qu'on y érigea une paroisse.

Les autres canaux d'irrigation d'une certaine étendue, tels que ceux de Cuxa, Finestret, Prades, Mosset, Marquixanes, Pézilla, Rivesaltes, Espira-de-Conflent, n'ont été construits qu'après le XIIe siècle. Il résulte, pour nous, de tout ce qui précède, la conviction qu'on n'entreprit, dans le Roussillon, des travaux considérables pour l'irrigation des terres que vers l'an 1100; et l'histoire des temps antérieurs et postérieurs à cette époque, s'accorde parfaitement avec ce résultat. En effet, dans l'année 949, on avait terminé en Espagne le premier grand canal d'arrosage, celui d'Écija. On sait que, vers la fin du siècle précédent, les Chrétiens de la Catalogne s'isolèrent de la France, dont ils ne reconnurent les Rois que de nom. Dès l'an 900, cette province, le Roussillon et la Cerdagne étaient devenus le partage des descendants de Sunifred. Le Comte de Barcelone, le plus puissant de ces Princes, se trouvait aussi le plus exposé à soutenir des guerres contre les Sarrasins. Les divisions qui entraînèrent la chute des Oméyades, et dont il sut profiter habilement, donnèrent de fréquentes occasions à ses troupes, de parcourir, en ennemies ou en alliées, diverses provinces mahométanes. Dans ces expéditions, qui, durant le cours du XIe siècle, conduisirent nos ancêtres sous les murs de Valence, de Murcie, de Cordoue, ils purent acquérir les premiers éléments de l'art des irrigations. Frappés des prodiges qu'opérait l'industrie des Arabes, sous le soleil

brûlant de l'Andalousie, ils admiraient leurs travaux et s'instruisaient des pratiques d'une culture toute nouvelle pour eux. Comprenant combien son introduction pouvait être avantageuse à leur patrie, ils racontaient ce qu'ils avaient vu, et disposaient ainsi les habitants à seconder de toutes leurs forces l'application qu'on voudrait en faire. On doit peut-être à ces aventuriers obscurs, aidés par des captifs musulmans plus habiles, quelqu'un de ces petits canaux dont l'époque de la création est inconnue. Le système politique qui régissait alors les divers États de l'Europe, n'était pas favorable à l'exécution de grandes entreprises. L'empire de Charlemagne était partagé entre une multitude de petits Seigneurs féodaux, toujours en guerre avec leurs voisins. Il était bien difficile de réunir dans un intérêt commun des hommes aussi peu traitables. Un grand canal d'irrigation, à l'usage de plusieurs territoires; était de ce genre, et ne pouvait être entrepris que sous les auspices d'un puissant seigneur, propriétaire ou suzerain de tout le terrain à arroser, et qui n'eût besoin que de la coopération de voisins trop faibles, pour ne pas dépendre de lui par le fait, s'ils n'en relevaient à titre féodal. Les Comtes de Cerdagne et de Roussillon se trouvaient dans cette position; mais les premiers ne possédaient que des terrains élevés, froids, et des vallées étroites où l'arrosage pouvait s'obtenir au moyen de légers travaux. Les domaines des seconds, occupant les vallées inférieures et les plaines situées au pied des montagnes, semblaient au contraire destinés par la nature à recevoir un système étendu d'irrigation. Il est donc tout simple qu'on attribue aux Comtes de Roussillon l'établissement des grands canaux, qu'ils n'entreprirent toutefois qu'après en avoir vu d'existants dans d'autres pays. Or, les voyages en

Espagne, que fit, vers l'an 1069, le comte Gauzfred; ses courses pour seconder les Comtes voisins contre les Infidèles; la croisade de 1097, à laquelle le comte Gérard prit une part si glorieuse, durent inspirer le dessein d'imiter une pratique, dont on appréciait aisément tous les avantages. Le nom de Restaurateur de Perpignan, donné à ce dernier, fait supposer qu'il opéra quelque chose de grand dans l'intérêt de cette ville naissante; et que pouvait-il faire de plus utile qu'un canal, qui y conduisît l'eau de la Tet, fécondât son territoire, donnât le mouvement à plusieurs moulins, et entretînt la salubrité et la propreté dans ses rues! La modicité des revenus d'un Prince, dont le Gouvernement était paternel, ne lui permit point de mettre du luxe dans la réalisation de cette grande œuvre; et c'est par la simplicité de l'exécution, que se distingue surtout le réseau de canalisation auquel est due la merveilleuse fertilité de la plaine du Roussillon.

NOTE SUR LE MISSEL ENLUMINÉ DE LA MAIRIE DE PERPIGNAN.

N° 17, (page 310). En 1489, la calligraphie était fort pratiquée à Perpignan. L'imprimerie commençait à peine à se répandre. Sur 185 volumes signalés dans vingt inventaires de notaires, 4 seulement étaient imprimés : 2 français, 1 italien, 1 latin.

Une œuvre unique et digne d'être citée, c'est le vieux Missel des archives de la mairie, rédigé et écrit par Jean Oliva, ecclésiastique de l'église Saint-Jean. Il se compose de 314 feuillets in-folio illustrés de vignettes et de fines miniatures. Il fut terminé en 1417 pour l'association des merciers et des peintres. Rien de plus cu-

rieux sous le rapport du fini des peintures, des initiales et des encadrements. Le carmin et l'outre-mer y abondent. Les vignettes les plus remarquables se trouvent à la messe de l'Assomption. On y voit un renard affublé d'une robe de moine, prêchant en chaire devant un auditoire de poules. Des singes et divers animaux d'étude, d'un costume semblable, ornent l'encadrement. Le relâchement qui, au XIVe siècle, s'était introduit dans la plupart des ordres monastiques, altéra la vénération qu'on leur portait dans les siècles précédents, et on ne se scandalisait pas de ces bouffonneries que Rabelais poussa impunément à ses limites extrêmes. Les lumières commençaient à s'étendre aux laïques comme au clergé. Dans la classe ouvrière, on possédait des livres de piété et de grammaire en langue romane, l'Ancien et le Nouveau Testament, le Psautier, des livres de Boëce et du vénérable Bède, la Passion de la Vierge, la Vie des Saints, la Descente de Jésus-Christ aux enfers, par un évêque de Jaën, des miroirs historiaux des Troyens et des Romains, des romans de chevalerie, des recueils de contes et d'anecdotes, des fables en rimes. Il ne faut pas oublier un ouvrage sur la peinture, enregistré dans l'inventaire d'un maréchal ferrant de Collioure. Un prêtre de la Communauté d'Elne avait composé sa bibliothèque de 48 manuscrits : outre des traités de science canonique et les quatre évangélistes glossés, on y comptait plusieurs livres de Cicéron, de saint Augustin, de saint Grégoire, des tragédies de Sénèque, Ovide, Térence, un Vocabulaire des synonymes, des Élégances de Laurent Wals, une Rhétorique, une Logique.

Le goût de la lecture et de la littérature était donc répandu, grâce aux leçons de nos chaires universitaires.

(Extrait des *Mémoires de M. de Saint-Malo; en 1853.*)

DES MONNAIES USITÉES EN ROUSSILLON DE L'AN 1258 A 1642.

N° 18, (page 311). Nous avons pensé qu'en réunissant dans une note tout ce qui concerne les monnaies qui ont eu cours en Roussillon, nous en donnerions une connaissance plus facile à saisir, qu'en disséminant nos observations, suivant l'ordre des temps, dans les divers chapitres de cet ouvrage. Cette note ne pouvait être mieux placée qu'à l'époque où la livre de Perpignan, s'affaiblissant par degrés, finit, en moins d'un siècle, par se trouver dans le rapport de trois à cinq avec celle de Barcelone, quoique dans l'origine elles fussent à peu près de même valeur.

Avant de parler des monnaies, disons un mot des poids, dont la connaissance est indispensable pour leur évaluation.

Lors de l'établissement du système métrique, les marcs de Barcelone et de Perpignan, divisés chacun en 4.608 grains, pesaient : le premier, 268 grammes 1942; le second, 267 grammes 7. Le poids de celui-ci fut déterminé, à cette époque, par sa comparaison directe au kilogramme. Quant au premier, on sait (V. les tables de l'*Itinéraire de Laborde*) qu'il est d'un sixième plus fort que le marc de Castille, trouvé de 7 onces, 4 gros, 8 grains de Paris par l'Académie des Sciences en 1767. Son poids est donc de 8 onces, 6 gros, 9 grains et $^1/_5$, ou 268 gr. 1942. Le marc dont on se servait anciennement à Barcelone pour peser l'or, contenait 54 grains de plus (2 gr. 87), ce qui portait le poids à 271 gr. 0642.

Aucun document ne peut faire soupçonner que les marcs usités dans les derniers temps pour peser l'or et l'argent dans ces deux villes, fussent différents de ceux



dont on se servait anciennement à Barcelone pour l'argent, et à Perpignan pour l'argent et pour l'or. Au contraire, les faits suivants semblent prouver que ces marcs ont toujours été les mêmes. On verra plus bas que le poids du croat, monnaie d'argent créée en 1285, fut fixé au $^{1}/_{72}$ du marc catalan de cette époque, c'est-à-dire à 64 grains. Si le nouveau marc est le même que l'ancien, tous les croats ayant dû perdre par le frai quelque chose de leur poids, aucun ne doit peser 64 grains nouveaux : mais les mieux conservés doivent s'éloigner peu de ce poids; c'est ce qui arrive effectivement, puisqu'ils pèsent 63 grains. Des expériences pareilles, faites sur les florins d'or et sur les monnaies de billon, ont donné à peu près les mêmes résultats, avec la seule différence que la perte par le frai a été moindre pour les monnaies d'or que pour celles d'argent, et pour celles-ci que pour celles de billon (V. SALAT). Cela devait être ainsi; car, outre que ces métaux sont d'autant moins altérables par le frai qu'ils sont plus précieux, la circulation des monnaies est d'autant moins fréquente que leur valeur est plus élevée : il est donc infiniment probable que le marc de Barcelone a toujours été tel qu'il était dans ces derniers temps. Quant à celui de Perpignan, une ordonnance du roi Martin, du 1er mars 1409 [1], indique qu'il était plus faible que celui de Barcelone; et une autre ordonnance du même Roi, rendue

[1] Quantité de florins ayant été rogués ne pesaient pas, comme la loi le prescrivait, le 1/68 du marc des villes de Perpignan et de Barcelone où on les fabriquait. Pour prévenir les discussions, le Roi y statua qu'on prendrait les florins au poids; que ceux qui pèseraient 1/68 du marc de Perpignan, seraient donnés pour 11 sols de tern; que la valeur des autres augmenterait ou diminuerait d'un denier par chaque demi-grain qu'ils pèseraient de plus ou de moins. Les florins de Perpignan les plus intacts, ne pouvaient peser au-delà du 1/68 du marc, poids normal, que les monnayeurs de cette ville étaient intéressés à ne jamais dépasser. Les florins de Barcelone seuls pouvaient peser davantage, sans excéder toutefois un grain, parce que le marc pour l'or était, à Barcelone, de 54 grains plus fort que celui pour l'argent, déjà lui-même un peu supérieur à celui de Perpignan, dont le florin devait peser le 1/68.

le 1er décembre 1407, prouve qu'il en différait très peu[1]. Nous avons fait voir plus haut que le marc de Barcelone, pour l'argent, était le même au XIIIe qu'au XVIIIe siècle. Les deux ordonnances citées nous montrent que celui de Perpignan, en 1400, n'était que de très peu inférieur à celui de Barcelone, comme de nos jours. N'en devons-nous pas conclure que l'autre aussi n'a pas changé? Par conséquent, nous n'avons pas à craindre de commettre des erreurs de quelque gravité en déterminant la valeur des anciennes monnaies de ce pays, d'après l'hypothèse de l'invariabilité du poids de ces marcs.

Par édit du 1er août 1258, Jacques Ier d'Aragon émit en Catalogne la monnaie de *tern*, sur le modèle de celle de Jacca, en Aragon : elle lui était égale en valeur, et la livre contenait 20 sols, 240 deniers et 480 mailles, monnaie fictive pour les livres et les sols; celle de tern était réelle pour les deniers et les mailles. D'un marc barcelonais, contenant $^1/_4$ (0,250) d'argent et $^3/_4$ (0,750) de cuivre, on fabriquait 216 deniers ou 480 mailles. D'où il suit que deux mailles, quoique ayant cours pour un denier, n'en valaient effectivement que les $^9/_{10}$. Douze deniers de tern, valant un sol, contenaient en argent fin le $^1/_{72}$ du marc de Barcelone, faisant 3,7249 grammes. Comparé à l'écu de 5 francs, qui contient 22 [illegible], 5

1 Le Roi, après y avoir fixé le prix de l'argent à 100 sols de tern pour le marc de Barcelone, le fixe à 100 sols, 11 deniers, monnaie de Perpignan, pour le marc de cette ville. Quoique plus faible que celle de tern, cette dernière monnaie en différait si peu que, dans les documents de cette époque, on les voit toujours prises indifféremment l'une pour l'autre, ce qui n'aurait pas eu lieu si la différence des deux marcs n'eût été fort légère comme dans les derniers temps. Supposons les anciens marcs de ces deux villes les mêmes que ceux dont elles se servaient en 1789 : celui de Barcelone, pesant 2[illegible],1942 grammes et fixé à 100 sols de tern en 1407, celui de Perpignan, pesant 2[illegible],7041 grammes, aurait valu 99,8181 sols de tern; [illegible] 1407, à 100 sols 11 deniers ou 100,9166 sols de monnaie de Perpignan. Donc 100,9166 sols, monnaie de Perpignan = 99,8181 sols de tern, et le sol de Perpignan = $\frac{99,8181}{100,9166}$ = 0,98911(?) sols de tern. Différence 1/100(?).

d'argent fin, le sol ou les 12 deniers de tern vaudraient aujourd'hui 0fr.,8277.

Le 27 juillet 1285, Pierre III créa, sous le nom de *croat*, une monnaie réelle d'argent, au titre de $^{23}/_{24}$ de fin, à la taille de 72 au marc, ayant cours pour un sol ou 12 deniers de tern, quoique n'en valant que 11 $^{1}/_{2}$, puisqu'il contenait $^{1}/_{24}$ d'argent de moins. Ce croat vaudrait donc, en monnaie actuelle, 0fr.,7933.

Pierre IV ordonna, en 1346, de fabriquer à Perpignan des florins d'or, aux mêmes titre et poids que ceux de Florence, connus en Roussillon dès le XIIIe siècle. L'or dont on se servit n'était qu'à 22 $^{3}/_{4}$ karats, et on en tailla 68 au marc de Perpignan : ils pesaient donc 3grammes,936911, dont 3grammes,731864 argent et 0grammes,205047 cuivre. En calculant la valeur actuelle de ces métaux, par comparaison à notre pièce de 20 francs et à l'écu de 5[1], on trouve que leur valeur intrinsèque serait aujourd'hui de 12fr.,87, en moyenne, la différence entre les deux valeurs n'étant que de 0fr.,04. On voulut qu'ils eussent cours pour 11 sols de tern, quoique le prix de l'or n'étant alors que décuple de celui de l'argent, ils ne valussent réellement que 10,171 sols de tern. Cette infériorité de valeur n'existerait pas aujourd'hui, où le rapport de l'or à l'argent est comme 31 est à 2.

Dans un système où les monnaies étaient d'autant plus faibles que leur matière était plus précieuse, on n'avait pas à craindre l'exportation de l'or et de l'argent monnayés : l'avidité inconsidérée de Pierre IV vint tout bouleverser. Un auteur anonyme, écrivant avec beaucoup de bon sens sur cette matière en 1438, l'accuse formellement d'avoir, vers l'an 1350, établi, dans une maison de campagne auprès de Barcelone, un atelier de fausse

1 Qui pesent 5,8065 grammes et 22,5 grammes déduction faite de l'alliage.

monnaie de tern, avec laquelle il achetait les florins pour les exporter. Ceux-ci étant devenus fort rares, il engagea les Cortés de Tortose à décider le 2 avril 1365, qu'on en ferait une nouvelle émission du même poids que les anciens, mais au titre de 18 karats seulement. Barcelone et Perpignan fabriquèrent de ces florins. Dans la première de ces villes, leur poids fut le $^{1}/_{68}$ du marc usité pour l'or, par conséquent de 3^{grammes},98525. Dans la seconde, on leur donna le $^{1}/_{68}$ du marc du pays, fesant 3^{grammes},936911. La valeur intrinsèque des premiers serait aujourd'hui de 10$^{\text{fr.}}$,29; celle des autres de 10$^{\text{fr.}}$,17. Cette différence de 12 centimes était bien moindre autrefois, à cause de la moindre valeur de l'or : elle ne s'élevait guère qu'à 1,31 deniers de tern, fesant environ 9 centimes.

Le croat, placé entre le florin altéré légalement, et la monnaie de tern falsifiée par le Roi, ne pouvait se maintenir à sa valeur. Aussi était-il exporté par les uns, rogné par les autres ; et, malgré toutes les ordonnances de Pierre IV sur le fait des monnaies, ou peut-être même à cause de ces ordonnances, cette branche de l'administration se trouva dans le plus grand désordre, et la place de Perpignan fut encombrée de monnaies françaises ayant un cours très élevé par le défaut absolu d'espèces nationales. Le roi Martin chercha à y remédier en défendant, par une ordonnance rendue à Saragosse le 8 mars 1398, la circulation dans ses États des monnaies d'or et d'argent étrangères, « circulation qui leur était très préjudiciable (dit-il), puisque, avec mille écus de France, qui ne valent pas réellement 16.200 sols de tern, on en solde 18.000, ou tout au moins 17.500[1]. » Nous avons vu, dans les

[1] On sait que l'écu d'or valait, cinquante ans plus tard, à l'époque du traité de Saragosse (23 mai 1462) 11 fr. 14. Si mille écus, ou 11 140 fr., payaient 16 200 sols de tern, qui à 0 fr. 8277 devaient valoir [illegible] francs, la lésion était évidente, à plus forte raison, s'ils en payaient 18 000.

deux notes précédentes, comment il régla le cours des florins et la valeur du marc d'argent. On en peut conclure que, déjà, à cette époque, au lieu de tailler 18 sols de monnaie de tern, d'un marc à 3 deniers de fin, on en taillait au moins 24. Par conséquent, cette monnaie avait perdu au moins un quart de sa valeur, et les nouveaux florins pouvaient valoir 11 sols de cette monnaie. Quant aux croats dont on n'avait changé ni le poids ni le titre, leur valeur, relativement au sol de tern et au florin, aurait dû augmenter; mais les anciens avaient été tellement rognés, qu'ils restèrent à 12 deniers de tern. Ceux qu'on fabriqua à Barcelone en 1407, au poids et au titre de la création, furent reçus à la Banque de cette ville pour 18 deniers, quoique leur cours ne fût forcé que pour 12. La monnaie de Perpignan n'étant que de $^1/_{100}$ inférieure à celle de tern, on ne doit pas être surpris que, dans l'usage ordinaire, l'on prit indifféremment ces croats les uns pour les autres. Le roi Martin changea un peu l'état des choses, en affermant, le 19 novembre 1407, la monnaie de Perpignan à deux particuliers, et leur permettant de fabriquer des croats à 11 deniers de fin et à la taille de 70 au marc, et de la monnaie de billon au titre de 2 deniers, et à la taille de 21 à 22 sols au marc. La valeur du nouveau croat différait peu de celle de l'ancien; mais le billon ne valait guère que les $^6/_7$ de la monnaie de tern, tant que le croat ne dépassa point 18 deniers de cette monnaie. Cependant, comme on continua à fabriquer à Perpignan du billon ancien, on ne fit jusqu'en 1450, aucune différence entre la monnaie de tern et celle de Perpignan. En 1424, le roi Alphonse ayant vendu à la ville de Barcelone le privilége exclusif de battre des croats et de la monnaie de tern, interdit cette fabrication au maître de la *Seca* de Perpignan sous les plus fortes peines. Au bout

de quelques années, le Roussillon se trouva entièrement dépourvu de monnaie nationale. Les Consuls adressèrent en 1455, 56 et 57 plusieurs mémoires au Roi, demandant qu'il affermât à la ville le droit de monnayage : ils l'obtinrent pour six ans, le 29 juillet 1457. Moyennant une somme de mille ducats, il leur fut permis de fabriquer 32.000 marcs d'argent en réaux, demi-réaux et billon. Mais, pour ne pas violer le privilége accordé précédemment à Barcelone, il fut convenu qu'à Perpignan, les réaux et demi-réaux seraient au titre de 11 deniers, 9 grains, et à la taille de 74 réaux au marc ; et le billon au titre de 2 deniers, à la taille de 21 ou 22 sols au marc. Telle était la différence assez notable existant entre les monnaies courantes à Barcelone et à Perpignan en 1462. Quand Louis XI s'empara du Roussillon, elles continuèrent l'une et l'autre à s'affaiblir ; et, dès l'an 1493, le réal d'argent valait en Catalogne 2 sols de tern, et, par conséquent, 10 réaux faisaient une livre. C'est probablement à cette époque que les affaiblissements successifs éprouvés par la monnaie de tern, ceux qu'on pouvait prévoir pour l'avenir, engagèrent à adopter comme monnaie de compte invariable, cette livre barcelonaise valant 10 réaux d'argent. A peine maître du Roussillon, le 4 novembre 1493, Ferdinand supprime deux monnaies d'argent, les *carlines* et les *parpaillotes*, qui s'y étaient introduites durant l'occupation française. Il ordonne de frapper, à Perpignan, une monnaie d'or dite *principat*, au même titre et au même poids que le ducat de Venise, fixant à 12 réaux la valeur de ce *principat* ou *ducat*. Il prescrit d'y fabriquer aussi des réaux et demi-réaux au titre de 11 ½ deniers, à la taille de 72 au marc de Perpignan ; et, comme ces réaux n'étaient que très peu inférieurs à ceux de Barcelone, il veut qu'ils soient pris au pair de ces derniers.

dans le paiement des dettes contractées avant leur création. Dans ce même édit, et dans plusieurs autres successifs, il permet aux Consuls de Perpignan de battre de fortes quantités de monnaie de billon, dont il ne fixe ni le titre ni le poids, et dont il abandonne le profit à la ville, alors fort obérée, sous la condition de l'employer à payer ses dettes, à réparer le pont Notre-Dame, ainsi que ses remparts, et à acheter quelque artillerie. La ville ne crut pouvoir remplir toutes ces obligations qu'en émettant une monnaie très faible. Aussi, voit-on, dans les mémoires des notaires Baldo et Palau, que, dès l'an 1531, le réal, qui jusqu'alors n'avait valu que 33 deniers de billon, passait couramment pour 40; de sorte que la livre de 240 deniers ne valut plus que 6 réaux. Elle fut comptée à ce taux ou à 2 livres de France jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, quoique la livre de billon, devenue cuivre pur, ne valût plus que 3 sols de la livre à 6 réaux, dès le commencement de ce siècle. Mais il ne faut pas confondre la livre de Barcelone à 10 réaux avec la livre à 240 deniers. Tandis que la première était fort supérieure à celle de Perpignan ne valant que 6 réaux, la seconde différait peu de la monnaie courante dans cette ville. Le fait suivant le prouve parfaitement. *(Cart. Rouss.)* Lors du siége de Perpignan en 1542, on avait démoli un couvent d'Augustins situé près de la porte Notre-Dame, et employé les matériaux à des ouvrages de fortifications. Sur la plainte des moines, portée devant les juges de griefs nommés par les États de Monçon en 1552, le Trésor fut condamné, estimation faite de ces matériaux, à leur payer 5.236 livres 12 sols 6 deniers, monnaie de Perpignan, dont le ducat vaut 40 sols, et qui valent 5.142 livres 1 denier, monnaie de Barcelone. Nous avons vu que le ducat valait 12 réaux; d'où il suit que cette livre de Perpignan était de 6 réaux,

valant alors 40 deniers chacun. La livre de Barcelone, dont il est ici question, ne pouvait être celle de 10 réaux : elle doit être celle de 240 deniers, qui était soldée avec 6 réaux de Barcelone, un peu plus forts que ceux de Perpignan, et la différence de ces deux sommes ne venait que de la différence des marcs de Barcelone et de Perpignan, dont ces réaux étaient le $^{1}/_{72}$.

Nous n'avons point parlé de quelques monnaies anciennes qui eurent cours en Roussillon, même après l'établissement de celle de tern. Nous nous contenterons de donner leur valeur, telle qu'elle fut fixée par les Cortés tenues à Perpignan en 1351. On évalua l'once d'or pur à 28 sols ; le sol d'or à 16 ; le morabatin à 4 ; l'once d'or de Valence à 8 sols ; la mancusse, valant $^{1}/_{6}$ de l'once, à 16 deniers de tern ; le sol d'argent à 2 sols de tern : on sait que la livre contenait alors 12 onces, 21 sols 84 morabatins.

Si nous en jugeons par les documents qui nous restent, la *Seca* ou Hôtel des Monnaies de Perpignan, probablement le plus important de la Catalogne après celui de Barcelone, n'était en activité que par intervalles, quelquefois assez éloignés ; mal fourni en instruments, machines et outils, on l'affermait parfois, quoiqu'ayant un directeur en titre (*mestre de la Seca*). D'après cela, on ne doit pas être étonné de voir cette place si dépourvue de numéraire national que, dans de nombreuses transactions commerciales, on stipule en espèces étrangères, surtout en espèces françaises, dont le prix, presque toujours plus élevé que leur valeur réelle, varie suivant le besoin qu'on éprouve de numéraire. C'est ainsi que l'*écu d'or* de France, qui ne valait guère plus de 16 sols de tern, est compté, de 1340 à 1398, 17 sols 3 deniers, 20 sols 6 deniers, 25 sols de tern, et de 1398 à 1426, à 18 de ces sols. Le *réal* de France valant 27 sols tournois, ce qui revient à 21 sols 7 deniers de tern, est donné de

1331 à 1341, pour 17 sols 9 deniers, 20 sols 2 deniers, 21, 22, 24 sols. Le *papillon d'or* varie de 23 à 30 sols de tern. Le *mouton, l'agnelet,* le *franc à cheval,* monnaies d'or de France, sont toujours comptés, le premier pour 11 sols 6 deniers; le second pour 21 sols; le troisième pour 16 sols de tern. Le *florin de Florence,* qui, avant l'émission du florin d'Aragon, avait cours pour 16 sols de tern, ne fut compté dans la suite que pour 14 sols 6 deniers. Le *ducat de Venise* est compté en 1416 pour 14 sols, et en 1368 le *besan de Constantinople* est évalué 8 sols, 9 deniers de tern.

Nous ne jugeons pas hors de propos de consigner à la suite de ce que nous venons de dire sur les monnaies, les notions que nous avons pu recueillir sur les prix des denrées les plus communes durant le cours des XIVe et XVe siècles. Nous trouvons le blé vendu à 33 sols en 1365, et à 36 sols de 1404 à 1416; mais, dans ces deux circonstances, la vente est faite à crédit. De plus, en 1365, ce sont les Consuls de Perpignan qui font un approvisionnement pour fournir des rations aux bandes de Henri de Transtamarre s'apprêtant à traverser le Roussillon; et, dans la seconde occasion, on se trouvait dans un temps de pénurie, puisque les Consuls faisaient vendre du blé aux pauvres à raison de 30 sols l'aymine. Il est naturel d'admettre que le prix de ces ventes est fort au-dessus du prix ordinaire. Nous le trouvons vendu à 24 sols, 6 deniers en 1389; à 25 sols en 1418 et 1451. On peut donc fixer le prix moyen du blé dans cette période à 25 sols l'aymine [1]; celui de l'orge est toujours de 17 sols. Si nous observons que la monnaie de tern avait déjà perdu plus

[1] Il paraît probable que cette mesure correspond a 6 ou 7 doubles décalitres, c'est-à-dire au minimum de la quantité de grain alors usitée pour ensemencer une ayminate de terre : surface de 1.500 cannes carrées de Montpellier, qui fut jadis ce qu'elle est maintenant, environ 60 ares.

du quart de sa valeur primitive, et que l'aymine, quoique n'ayant pas toujours conservé la même sous-division, parait ne pas différer de la saumate, pesant 3 quintaux, ni de la charge des derniers temps, égale à 184 $^1/_2$ litres, à cause du surplus de $^1/_{12}$ qu'on donnait autrefois, on trouvera le prix moyen du blé à 7 fr.,94 l'hectolitre[1], celui de l'orge à 5fr.,40. La bonne huile se vendait, en 1406, à 13 s. de tern le dourch (16 lit.,734), ce qui revient à 45 fr.,34 l'hectolitre. Vers ce même temps, le prix du vin était de 16 $^1/_2$ sols la saumate, environ 30 fr. l'hectolitre. La laine, en 1416, se vendait 2 sols de tern (1 fr.,17) la toison. On trouve le prix du fer à 28 sols de tern le quintal en 1385; à 29 sols 6 deniers en 1416, ce qui revient à 24 fr.,23 et 25 fr.,63 les cent kilogrammes. La chaux se vendait, prise au four, l'an 1389, 3 sols 6 deniers l'aymine ou saumate, pesant 3 quintaux, ce qui fait à peu près 1 fr.,64 les cent kilogrammes. La grosse brique *(caïro)* se vendait vers la fin du XIVe siècle, 3 livres 15 sols à 4 livres le millier, ce qui revient à 44 ou 47 francs.

Nous aurions désiré trouver des renseignements précis sur le revenu des terres et le prix de la journée de travail. Nous donnerons ceux qui sont venus à notre connaissance, mais qui n'offrent rien de satisfaisant. 1° Un bail à ferme de 1311, à raison de 16 $^1/_2$ aymines d'orge pour quatre champs, n'en portant pas la contenance : il indique seulement le mode d'affermage des terres. 2° Un bail à ferme de quelques terres à Montescot : il est stipulé que le fermier fournira la semence, tous les travaux jusqu'à la récolte, ainsi que ceux du sol. On convient que du produit, avant partage, on tirera la moitié de la semence, les frais

[1] [illegible] 1296 [illegible] au blé celui de 80 [illegible] 30 centimes, on [illegible] le prix de l'hectolitre de blé 7 fr. 94.

de la moisson et du battage par juments; que le maître aura le tiers du reste, et le fermier les deux autres tiers avec les pailles. 3° En 1428, six ayminates (environ 356 ares) sont affermées à Palol, près d'Elne, pour quatre ans. Le prix est de 16 aymines de blé, dont 8 seront données au bout de la première année, et les 8 autres à la fin de la quatrième, durant laquelle le fermier ne pourra laisser grainer ni millet, ni trèfle. 4° En 1424, les maîtres ouvriers, entr'autres un charpentier, reçoivent pour salaire journalier 14 deniers de tern, environ 62 centimes.

DEUXIÈME NOTE CONCERNANT LES MONNAYES.

Nous avons cru nécessaire d'entrer dans le détail de l'appréciation des poids et des valeurs intrinsèques des monnaies de tern, du croat et du florin, que renferme cet article si intéressant de l'ouvrage de M. de Gazanyola, afin que la parfaite exactitude de ses calculs reconnue, pour les trois sortes de monnaies, de l'usage le plus général, on admette avec confiance, les résultats concernant les variations subies par toutes celles qui ont eu cours en Roussillon de 1258 à 1642, époque de la substitution de la monnaie française à celle du pays. N° 18 *bis*.

En 1767, l'Académie des Sciences fixa le poids du marc de Castille. Celui de Catalogne est d'un sixième en sus. Le Bureau des Longitudes, dans l'*Annuaire* de 1832, reconnut que le marc de Castille est de 230gr.,230; en conséquence, celui de Catalogne est de 268gr.,1942, cote complètement justifiée par sa liquidation à l'Hôtel des Monnaies de Paris [1].

Quant au marc de Perpignan, déduit des manuscrits

[1] Suivant M. Grosset, commissaire adjoint à l'Hôtel des Monnaies de Paris.

de M. de Saint-Malo, traducteur si intelligent et si consciencieux de nos antiques archives, et conforme à l'opinion si éclairée de M. Tastu, qui a fait de longues recherches dans nos Annales, on l'a coté à 267gram.,71, par la comparaison directe au kilogramme lors de l'établissement du système métrique. Il paraîtra impossible que M. de Gazanyola, homme si positif et écrivant précisément sur la matière, n'eût pas découvert et indiqué la différence qui aurait pu exister entre l'ancien marc de Perpignan et celui de cette époque, tandis que les faits cités et ses recherches ne permettent pas de douter qu'elle ne fût très petite.

On peut donc, avec certitude, partir de ces deux bases, et leur rapporter le poids des monnaies anciennes et actuelles. Il en résulte d'abord que la livre (12 onces) de Barcelone sera de. 402gr.,291
celle de Perpignan, de. 401gr.,365

Différence très faible et qui même, suivant Joseph Bosch, aurait en quelque sorte disparu à la fin du XVe siècle.

Pour comparer la monnaie de tern à celle en usage de nos jours, nous établirons la proportion suivante : le sol de tern ou $\frac{268,1912}{72}$ ou 3gramm.,72492 : 22gr,5 quantité d'argent que contient l'écu de 5fr :: x : 5fr., d'où le sol de tern égale 0fr.,8277. Or, le sol actuel est le $\frac{1}{100}$ de 5 francs, et contient 0gramme,225 de fin. Le rapport entre le sol de tern et l'actuel est donc $\frac{0,225}{3,72492}$ ou comme 1 est à 16,555. Il s'ensuit qu'en 1258, ce qui est maintenant 5fr, représentait une valeur de 82fr.,775.

Nous opérerons d'une manière analogue pour le croat de Pierre III, employant toutefois un procédé différent et plus simple.

Titre $^{23}/_{24}$ ou 0,958333.

Le poids à la taille de 72 au marc est. . 3g,72492
le croat contient donc, en argent. . . . . . 3 ,569713
En multipliant par 0fr.,222, valeur du gramme d'argent, on obtient pour la valeur du croat, à la fin du XIIIe siècle, 0f,7932.

Traités par la voie humide, ainsi que le mode en a été adopté et prescrit exclusivement à tout autre par l'ordonnance royale du 10 juin 1830, on obtiendrait, pour les deux valeurs, 0f,8362 et 0f,7953.

Le florin de 1346 était au titre de 22 $^{3}/_{4}$ karats, ou 0g,947765 de fin, représenté en or par

267,71 × 0,947765 égale. 253g,72617
et en alliage. . . . . 13 ,98383

total formant le marc de Perpignan. . . 267g,71000
qui, à la taille de 68, donnent. . . $\frac{267,71}{68}$ = 3g,936911
le surplus en argent. 0g,205047
la valeur intrinsèque de l'or du florin est donc 3g,731864
multiplié par 3fr.,4444 (le kilogramme d'or étant coté 3444fr.,44) ce qui donne, en or. . . 12f,854 } 12f,899
en argent. . . . . 0f,045 }
ou en compte rond le florin de Perpignan est. 12f,90

En opérant de même pour le florin de Barcelone, on aurait, or fin. 12f,896
d'où résulte, avec celui de Perpignan, une différence de 0f,042, or fin.

En effet, le florin de Perpignan contient, en or fin. 3g,731864
celui de Barcelone. . . . . 3 ,744191

différence. 0g,012327
qui, multipliés par 3f,4444 donnent. 0f,042

Nous ne pousserons pas plus loin cette note, suffisante pour qu'on accorde pleine confiance aux évaluations de l'auteur, qui n'a écrit qu'après avoir fait des recherches qui souvent ne l'ont conduit qu'à faire loyalement l'aveu de son impuissance à rendre plus clair un sujet difficile à traiter. *(L'Éditeur.)*

CONVOCATION DES CORTÉS.

N° 19. (page 333.) Le Roi convoquait les Cortès par des lettres adressées aux présidents des trois *Bras*, ou aux communes et corporations qui devaient nommer des Députés. Le jour et le lieu de la réunion y étaient fixés; et le lieu ne pouvait être changé qu'avec le consentement des États, lorsqu'ils étaient assemblés. Nous trouvons dans nos archives la nomination d'un Député du Chapitre d'Elne, et celle des Députés de la commune de Salses aux États de 1519; ces deux nominations ayant été faites de la même manière, nous donnerons seulement celle de Salses, d'après le Cartulaire roussillonnais.

Charles-Quint et sa mère ayant écrit à cette commune le 15 avril 1519, qu'ils convoquaient les Cortès à Barcelone pour le 12 mai suivant, les Consuls réunissent, le 4 mai, les habitants, suivant l'usage, au son de la cloche; on nomme les deux Députés; on leur donne, par devant notaire, les pouvoirs les plus amples, pour consentir ou refuser un don gratuit au Roi, pour délibérer sur les affaires qui leur seront soumises, et on les charge de poursuivre, au nom de la commune, auprès du Gouvernement ou des exécuteurs testamentaires du roi Ferdinand, l'indemnité due à la ville pour la reconstruction de son église, démolie lors de l'établissement du

Pluviomètre. Le relevé de la quantité de pluie tombée pendant ces douze années, a donné 6m,4845, d'où résulte la moyenne 0m,5404; celle du nombre de jours pluvieux a été de cinquante-deux. Des observations semblables, faites à la direction des fortifications, ont porté la moyenne, pour un pareil nombre d'années, à 0m,5596. C'est donc, en mesures anciennes, de 20 pouces, à 20 pouces 8 lignes, quotité qui diffère bien peu de celle admise pour la France.

Ces relevés indiquent d'étonnantes variations. Les *maxima* des années 1840 et 1853 ont atteint 0m,952 et 0m,994, tandis que les *minima* des années 1841 et 1854 ne s'élevèrent pas au-delà de 0m,283 et 0m,327, comme si la Providence avait voulu établir une compensation entre deux années consécutives. La chute d'eau la plus remarquable a eu lieu pendant le mois de décembre 1840 : elle a atteint le chiffre de 0m,3627.

Température. Le maximum de chaleur pendant ces douze années, eut lieu en 1854 : il atteignit 37°,50 centigrades; le plus grand degré de froid, en 1853, fut de —7°. Cette dernière cote est de beaucoup inférieure à celle citée par l'auteur, à la date du 28 décembre 1829, qui répond à 9°,375 centigrades. Ce fut, en effet, un hiver fatal aux orangers : ceux plantés en pleine terre périrent; mais la plupart ne tardèrent pas à repousser du pied, surtout dans les positions abritées; les oliviers même furent maltraités.

Vents. Les vents, et particulièrement le nord et le nord-ouest jouent un grand rôle dans l'état atmosphérique du Roussillon, où, du reste, on les considère, en général, comme favorables à la salubrité. Les relevés de l'École-Normale les portent comme vents dominants pendant ces douze années; et nous citerons, pour donner une idée de la constance de ce rumb de vent, qu'ils ont régné 147 et 161 jours, pendant les années 1838 et 1839.

NOTE SUR LES CRUES DES RIVIÈRES.

On se ferait difficilement une idée de l'effet des fortes crues des trois fleuves du Roussillon, qui ont principalement lieu aux mois d'octobre et de novembre. On conserve, dans les archives des diverses administrations de la ville de Perpignan, des notes concernant celles de la Tet. Nous nous bornerons à quelques citations: N° 24, (page 441).

En 1264, le pont dit de la Pierre fut complètement détruit. Rétabli, peu de temps après, il résista pendant cent cinquante ans;

En 1421, les trois arches du côté du faubourg furent emportées et bientôt reconstruites;

Les quatre autres eurent le même sort en 1553;

Les premières furent encore détruites en 1737 et 1740. On les reconstruisit en 1742.

Vauban avait prescrit, en 1679, l'établissement du pont des Eaux-Vives, pour alléger le vieux pont, et rendre possible l'écoulement de l'excédant des eaux. Il fut mal exécuté, et le passage trop restreint.

On construisit, en 1721, une digue de vingt mètres d'épaisseur et de trois de hauteur, s'étendant à 1.100 mètres au-dessus et à 400 mètres au-dessous du pont. On comptait qu'elle maintiendrait les eaux dans leur lit; mais, entamée, rompue à chaque crue considérable, on a cessé d'en maintenir le massif à ses dimensions primitives, et malgré le vaste débouché des deux ponts, on a souvent éprouvé des désastres, auxquels, rien ne peut parer, quand les crues donnent 5m,50 d'élévation au-dessus du radier du pont de la Pierre, ou 0m,54 (2 pouces) au-dessus du sommet de l'arc de celui de Notre-Dame, comme on l'a vu en décembre 1772 et le 9 octobre 1833.

Ce peu de succès des travaux opérés, suivant divers systèmes, pour opposer un obstacle insurmontable au débordement de la Tet, a décidé l'administration des Ponts-et-Chaussées à n'employer que des enrochements au pied des rives, dans les parties menacées.

Les désastres sont dus à des pluies torrentielles de plusieurs jours, qui s'étendent sur tout le territoire, entre les Pyrénées et les Corbières, qui nous séparent du bassin de l'Aude. Ainsi, la crue extraordinaire du mois d'octobre 1763, qui causa un mal immense dans la plaine du Roussillon, fut terrible dans la vallée du Tech. A Prats-de-Molló, tout près de sa source, il s'éleva, après douze heures de chute d'eau, de 30 à 35 pieds, et fit d'épouvantables ravages. Une commission en porta l'évaluation à plus de 1.500.000 francs. Il périt beaucoup de monde. On remarqua sur les flancs du Canigou d'énormes jets d'eau, s'élançant à de grandes hauteurs. Il existe aux archives du Génie militaire, un rapport des ingénieurs, constatant que la rapidité du torrent sous le pont était de 30 toises par seconde, et nous rappellerons, à cette occasion, que vers la fin du IXe siècle, une crue extraordinaire détruisit le monastère d'Exalada, situé sur un point très élevé au-dessus du lit de la Tet.

NOTE SUR LES CANAUX D'ARROSAGE DU DÉPARTEMENT.

N° 25, page 11. Cet aperçu, d'une époque déjà ancienne, exige, à cause de son importance, quelques additions, que nous donnerons brièvement.

Les arrosages du bassin de la Tet, sont, depuis peu, considérablement accrus, notamment par l'élargissement

des dispositions générales sur cette matière, mais modifiées par les usages établis, et, en quelque sorte, un droit coutumier. Elle fixe les surfaces qui ont le privilége de l'irrigation, les heures de l'arrosage dans chaque canton, les dimensions des œils, conformément aux titres, les largeurs et la hauteur des franc-bords au-dessus du sol du canal. Elle y proscrit le pacage et restreint les passages à des points fixes. Elle règle le partage proportionnel des eaux, en cas de pénurie; elle prononce des amendes contre les infractions. Ainsi, l'arrosage est protégé par la coutume et les règlements, ce qui n'empêche pas, cependant, l'introduction de nombreux abus, l'intérêt privé étant toujours ingénieux pour se soustraire aux plus sages dispositions. Toutefois, le Roussillon jouit depuis huit siècles, par le patriotisme, la sagesse du gouvernement de ses Comtes et des Souverains aragonais, d'un système d'irrigation parfaitement entendu, et d'un Code règlementaire inconnu dans toute autre partie de la France.

Ajoutons quelques notes historiques sur les trois principaux canaux de la plaine du Roussillon (Corbère, Thuir et Perpignan). Ils ont remplacé l'unique, la *Sequia real de Tohyr*, créé dans la première moitié du XII[e] siècle, détruit au commencement du XV[e]. Les dates portées au tableau, sont celles des chartes royales, qui ont, à la même époque, autorisé des établissements distincts pour les terroirs de chacune de ces localités.

Le canal de Corbère, d'abord rétabli dans le lit même de la partie supérieure de l'antique *sequia*, passait, vis-à-vis Rodès, de la rive droite à la rive gauche, et rentrait à la droite après un trajet de 1.950 mètres, au moyen de deux ponts-aqueducs, dont l'inférieur portait le nom historique de pont des Sarrasins. Ces ponts furent ruinés par les inondations, et en 1727 on transporta le canal sur la rive

droite, en opérant des travaux prodigieux dans la gorge de Rodès. A la vue de ce canal taillé dans le roc, porté sur des murs de soutènement de 30 à 35 mètres d'élévation, on éprouve un sentiment d'admiration pour un si hardi projet, conçu et exécuté par un simple particulier. La ville de Perpignan a fait l'acquisition de ce cours d'eau par acte du 10 mars 1857.

Le canal dit ruisseau de *las Canals* ou de Perpignan, n'a pas offert dans son établissement autant de difficultés à vaincre, d'obstacles à surmonter. On remarque, toutefois, dans son parcours, un plus grand nombre d'ouvrages d'art, des aqueducs sur plusieurs torrents, deux tunnels ayant 2 mètres de largeur et 370 mètres de longueur ensemble, un pont-aqueduc de vingt-et-une arches et 296 mètres de long. Malheureusement, sa prise d'eau, dont l'organisation solide avait coûté 60.000 francs, au moins, en 1834 et 1835, battue par l'action perpendiculaire du courant dans les grandes crues, n'a pu résister, quoique fondée sur le tuf, et la tête du canal est menacée d'une complète destruction, qu'on ne préviendra qu'à grands frais.

Le canal de Thuir n'offre rien de remarquable dans son cours. Il franchit celui d'Ille au moyen d'un aqueduc, et passe au-dessous de celui de Corbère.

L'établissement des canaux du Roussillon peut être cité comme modèle d'économie et de simplicité. De faibles barrages, aisément destructibles, dérivent les eaux dans l'ouverture de la tête du ruisseau. Renversés par les fortes crues, on les rétablit à peu de frais, après l'écoulement. Ces déplacements successifs, sont trop souvent nécessités par les changements du lit même du torrent : il en résulte des éboulements, des déchirements aux rives, qui rendent de plus en plus difficile le rattachement solide des barrages.

La répartition de détail des arrosages s'opère aussi imparfaitement par des œils, dont on altère la dimension, et des vannes, qui laissent des vides tels, que les pertes sont très considérables. Il ne serait pas moins important de remédier à ces abus, qu'à la fragilité des barrages, par des dispositions plus coûteuses, sans doute, mais qui auraient pour effet la sûreté de l'introduction des eaux, et la conservation, ainsi que la juste répartition du volume introduit. *(L'Éditeur.)*

PROJET DE LA BOULLOUSE.

N° 26, *(page 447)*. Pour répondre au vœu de l'auteur, qui n'est ici que l'écho de la population réclamant depuis long-temps qu'on forme des réservoirs propres à prévenir les funestes effets de la pénurie des eaux d'arrosage, précisément à l'époque où elles seraient le plus nécessaires, nous ferons connaître le projet de barrages à opérer au-dessus de Mont-Louis, présenté au Conseil-Général par M. Tastu, ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Les détails de ce mémoire ayant un grand intérêt, nous pensons qu'on nous saura gré d'en donner l'analyse.

De Mont-Louis à Perpignan, la Tet a quatre-vingt-quinze prises d'eau qui arrosent 11.925 hectares, 86. A partir du canal de Corbère, l'un des plus importants sur les dix qui restent, on doit en arroser 10.516 H.A.,08.

Pour obvier à la pénurie qui n'existe ordinairement qu'aux mois de juillet, août, septembre, on propose deux réservoirs : 1° à la *Boullouse*, 11.000 mètres au-dessus de Mont-Louis; 2° au *Pla des Abeillans*, à 7.000 mètres du même point. Le Conseil-Général des Ponts-et-Chaussées les approuva le 30 septembre 1847.

La *Boullouse* est située au centre des montagnes, à 2.000 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur un fond de roche presque horizontal. Avec une élévation de 18 mètres au barrage, on y amassera 20.398.449 mètres cubes d'eau. Sa longueur serait de 484 mètres, l'épaisseur de 8 mètres à 3 mètres 50, suivant les hauteurs décroissantes par retraites extérieures de $1^{m},50$. Au *Pla des Abeillans*, avec une retenue de 15 mètres de hauteur, on réunirait 3.148.504 mètres cubes, qui remplaceraient avantageusement 2 mètres d'exhaussement à la *Boullouse*.

Dépense des barrages :

Boullouse.	1.535.276 fr. 84
Pla des Abeillans.	380.849 68
Total..	1.916.126 fr. 52
Somme à valoir.	183.873 48
Dépense totale probable.	2.100.000 fr. 00

D'où s'ensuivrait, pour la valeur capitale du mètre cubique d'approvisionnement, 0 fr. 10.

On estimera ainsi les pertes :

Fuite par les vannes des *Abeillans*.. . . .		1.000 mèt. cub.
Par l'évaporation à $0^{m},004$ [1] par jour, sur la surface de la *Boullouse*.	1.543.516 m. q.	
Sur celle des *Abeillans*. . .	326.896	
Sur un total de.. . . .	1.870.412 m. q.	7.481 mèt. cub.
Perte par 24 heures.		8.481 mèt. cub.

Ou $0^{m.c},100$ par seconde, à laquelle ajoutant une égale perte pour le trajet, on arrivera comme M. Nadaud de Buffon, au maximum d'un cinquième.

[1] L'évaporation, suivant Bélidor, n'est annuellement que de 32 pouces ($0^{m},865$) ; la chute des pluies en fournit plus de la moitié.

Il est posé en principe qu'un demi litre par seconde suffit pour l'arrosage d'un hectare. Tous les canaux actuels en prennent bien plus. Ainsi, Ille a 2 mètres cubes pour 836 hectares; Thuir, $1^{m.c.}$,80 pour 1.338 hectares, etc.; mais il s'en perd prodigieusement.

Les canaux supérieurs, jusqu'à et y compris celui de Corbère, n'éprouvent jamais de pénurie. En 1849, année exceptionnelle, il débitait $1^{m.c.}$,769, et même Ille, après lui, $0^{m.c.}$,825 par seconde.

Hors de la pénurie, ils prennent :

Celui d'Ille.	$2^{m.c.}$,00	
— de Thuir	1 ,80	$7^{m.c.}$,06
— de Perpignan	1 ,66	sous Corbère,
de Millas	1 ,60	

Quand pour 6.115$^{H.A.}$,83 de leur irrigation, il suffirait de $3^{m.c.}$,037.

Sous Millas, quand la Tet est à sec, on trouve encore au canal de Corneilla $0^{m.c.}$,400 par seconde; à celui de Pézilla $0^{m.c.}$,300. Ceux du Vernet, de Pia, des Quatre-Cazals, ont aussi plus d'eau qu'il n'en faut pour l'irrigation en toute saison : c'est le produit de nappes souterraines. Ainsi, il n'y a qu'à pourvoir aux 6.113$^{H.A.}$,83 des quatre territoires d'Ille, Thuir, Millas et Perpignan. Notre réserve de $23^{m.c.}$,346953, qu'on dériverait un peu au-dessus de la prise d'Ille, suffirait donc pour faire face à 3.886$^{H.A.}$,17 d'arrosage en sus, en tout 10.000 hectares.

Le bassin de la Tet, au-dessus de la *Boullouse*, ayant une surface d'au moins 3.000 hectares, le remplissage des deux retenues n'est pas douteux. En règlementant les canaux supérieurs à Corbère, on ferait de notables économies, au profit des canaux inférieurs sujets à la pénurie; et même en appliquant les excédants aux mon-

tagnes entre Mont-Louis et le canal d'Ille, on acquerrait pour l'arrosage 3.000 hectares de plus.

Les 5 mètres cubes par seconde, dont on pourrait disposer, seraient répartis ainsi :

Pour le canal d'Ille, arrosant. . .	836 H.a. —	0 m.c.,418
— de Thuir.	1.338 —	0 ,669
— de Perpignan. . . .	3.290 —	1 ,645
— de Millas.	650 —	0 ,325
Et pour le nouvel arrosage. . . .	3.886 —	1 ,943
	10.000 H.a. —	5 m.c.,000

Le barrage du nouveau canal qu'on établirait dans les rochers sous Rodès, aurait : de longueur, 85 mètres; de hauteur, sur les fondations, 4m,20; d'épaisseur, 3m,20; il serait commun à tous les canaux; on lui donnerait de 2 à 3 mètres de large et au moins 1m,20 de profondeur.

On peut porter la dépense des canaux à 700.000f, d'après le règlement des quotes-parts de chacun, suivant qu'on arroserait des canaux anciens, ou qu'on ferait partie des arrosages nouveaux, augmentées d'un cinquième pour les frais d'administration.

Les arrosants du Canal d'Ille payeraient, par hectare.	25f
— de Thuir.	169
— de Perpignan..	169
— de Millas..	144
Et ceux du nouveau canal.	634

L'entretien annuel serait assuré moyennant une dépense correspondant à moins de 10f pour les anciens, de 31f,50 pour les nouveaux arrosants. A l'égard du bassin du Tech, il a été constaté, par divers jaugeages, exécutés contradictoirement, que le débit d'étiage au Boulou s'élevait à

4.401 litres par seconde. Une ordonnance du 20 mars 1841, ne distribuant que 3.509 litres entre les divers canaux anciens et modernes, ainsi que pour les usines, il en resterait 892 dont Céret et Maureillas réclament la concession. On pourrait aisément ménager des ressources pour les temps de pénurie, plus rares au surplus dans ce bassin que dans celui de la Tet, en établissant à peu de frais, sous Corsavi, au pont dit de la *Fou*, un barrage solide rattaché à deux rochers. L'étang qui s'y formerait cuberait 2.240.000 litres. Ce nombre, divisé par 5 minutes 184.000 secondes répondant à deux mois de pénurie, donne 452 litres par seconde, qui fourniraient à l'arrosage de 864 hectares. Le bassin de l'Agly ne paraît guère susceptible d'augmentation.

NOTE SUR LES FORAGES.

N° 27, (page 117).

D'après le tableau annexé au mémoire inséré dans le neuvième bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales, il y avait, à la fin de 1854, quatre-vingt-sept forages exécutés, sur lesquels cinquante-huit avaient réussi. La quantité de mètres forés s'élevait à 7.105, le produit à près de 35.000.000 de litres par jour; mais des renseignements, auxquels nous sommes fondé à ajouter foi, nous engagent à réduire de moitié, soit 18.000.000 par jour, ou 200 litres par seconde, qui suffiraient à l'arrosage de 400 hectares. La moyenne des profondeurs des cinquante-huit forages qui ont réussi donnerait 77 mètres, le maximum des forages tentés est 187 mètres; à Bages et à Toulouges, dans le bassin de la Tet, la profondeur des forages donnant de forts volumes d'eau, est de 35 mètres pour Bages et 66 pour Toulouges; à Rive-

des, des plantations, des promenades pittoresques, dédommagent de l'austérité, de l'âpreté des lieux, et satisfont autant aux exigences des moyens curatifs qu'à la convenance de rendre leur séjour agréable. Les bains d'Amélie, dans la vallée du Tech, et ceux de Vernet, à l'entrée de la vallée de la Tet, peuvent maintenant entrer en parallèle avec les plus beaux, les plus complets établissements de ce genre. Des appareils à douches, sous toutes les inclinaisons, des vaporarium, la caléfaction de tous les appartements par des tuyaux fournis d'eau à 60 degrés, des piscines de natation, des promenoirs couverts, créations récentes, offrent aux malades tout ce qu'il est possible de réunir pour contribuer à la guérison. De nombreux bâtiments, d'une architecture élégante, et parfaitement appropriés à leur destination; des appartements meublés avec goût; une table abondamment servie; des salons de réunion, bien tenus, complètent le confortable de ces établissements.

On voit que les eaux thermales du Roussillon offrent tous les degrés que la médecine peut appliquer. Leur composition est à peu près la même : l'hydrosulfate de soude, associé au carbonate alcalin, et une forte proportion de silice. Cette similitude de composition, le peu de distance entre les nombreuses bouches des eaux, font présumer qu'il existe un foyer d'élaboration commun. L'uniformité des résultats ne peut provenir que de l'uniformité des causes.

Les bains militaires d'Amélie, de nouvelle création, sont en activité. Leur situation, le luxe des bâtiments, le volume, la haute température des eaux, leur donnent une supériorité non douteuse sur les établissements semblables. Ils seront éminemment utiles surtout pour les malades provenant de l'importante colonie d'Afrique, dont

le climat est à peu près celui de notre Roussillon. Les blessés envoyés de la Crimée, particulièrement ceux qui avaient eu des membres gelés au siége de Sébastopol, se trouvèrent parfaitement bien de l'usage de ces bains.

Ce rapide exposé suffira pour faire reconnaître qu'on ne voit nulle part des masses aussi considérables d'eaux minérales, jouissant en outre d'énergiques propriétés thérapeutiques. Si donc les établissements thermaux du Roussillon n'ont pas encore toute la réputation à laquelle ils ont droit, il faut l'attribuer aux causes signalées par le docteur Anglada, causes qui n'existent plus. Ici, comme à l'occident des Pyrénées, comme aux frontières de la Suisse et aux bords du Rhin, on trouvera le repos et des distractions, remèdes souvent plus efficaces que l'action du soufre, des acides, des alcalis. On y jouira en outre de ce qu'il est impossible de donner ailleurs, d'une saison d'hiver, immense privilége singulièrement apprécié par les hommes de l'art les plus capables, et dont l'expérience confirme les effets merveilleux.

Nous donnons le tableau des principales sources thermales du département, pour qu'on puisse plus aisément apprécier toutes les ressources qu'offre, sous ce rapport, l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées.

VALLÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE de SOURCES.	DEGRÉS CENTIGRADES.	VOLUME DES EAUX en 24 heures.
				mèt. cub.
		Eaux Thermales Sulfureuses.		
HAUTE-SÈGRE.	Les Escaldes	5	De 33° à 43°,5	800
	Dorres.........	1	41°	
	Llo............	3	De 27°,5 à 29°	
	Quès	1	16°	

VALLÉES.	ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE de SOURCES.	DEGRÉS CENTIGRADES.	VOLUME DES EAUX en 24 heures.
				mèt. cub.
	Suite des Eaux Thermales Sulfureuses.			
La Tet.....	Saint-Thomas...	3	De 31° à 38°	600
	Canaveilles.....	1	54°,3	
	Thuès.........	4	De 43° à 76°	
	Nyer..........	1	23°	
	Olette [1]........	26	De 50° à 78°	1773
	Le Vernet......	5	De 27° à 56°	807
	Molitg.........	6	De 27°,3 à 37°,3	523
	Vinça..........	1	23°,3	
Le Tech....	La Preste.......	4	De 31° à 44	343
	Amélie-les-Bains.	13	De 32 à 63	890
	L'établissement militaire.......	1	61°	500
		73		6040
	Eaux Thermales simples.			
La Tet.....	Thuès..	1	53°	
	En............	1	50°	
Le Tech....	Reynès.........	1	29°	

[1] L'établissement d'Olette est à peine entrepris; mais nous avons dû signaler l'abondance des eaux qui jaillissent sur un espace si restreint, vingt-six sources à de hauts degrés de chaleur. C'est, à la lettre, un torrent de feu.

(L'Éditeur.)

NOTE SUR L'ATTERRISSEMENT DE L'ÉTANG DE SALSES.

L'immense avantage qui résulterait du dessèchement de l'étang et des marécages, entre Salses et Leucate, a suggéré l'idée de tenter l'opération par le colmatage, en y introduisant les eaux troubles de l'Agly, lors des crues. Le canal aurait vingt mètres de largeur sur deux de profondeur. La surface totale, y compris les marais, est de 8.000 hectares ou 80.000 mètres carrés. La coupe du canal, réduit de 3 mètres au fond, serait de 37 mètres cubes. Accordant aux eaux une vitesse de 2 mètres par seconde, on introduirait journellement 6.393.600 mètres cubes d'eau. En les supposant chargées de $^{3}/_{100}$ de terre, comme on les a trouvées, dans les expériences faites avec soin et précision, pour des atterrissements projetés dans les maremmes de Toscane, il en résulterait 191.808 mètres par jour : il faudrait donc, pour combler l'étang, que les crues de l'Agly eussent annuellement une durée de huit jours et demi pendant cinquante ans. N° 29, (page 450).

Il existe, au sujet de la possibilité d'exécution, une opinion vulgaire, qui mérite d'être discutée. On prétend que jadis l'Agly se jetait dans l'étang. Parmi les auteurs anciens, Pline est le seul qu'on pourrait croire avoir voulu faire mention de l'Agly; mais il ne dit pas un mot de son embouchure. Serait-ce le Sordus de Festus Aviénus? Mais ce géographe ne parle que de sa sortie de l'étang; or, ne faut-il pas croire que, sur la foi des navigateurs, il aura pris son déversement dans la mer, au Grau, pour l'embouchure d'une rivière? Au moyen-âge, une seule charte, en 961, parle de l'Agly, qu'elle nomme *flumen*

aquilinum. Son cours était alors le même qu'aujourd'hui, passant auprès de la chapelle de Saint-Saturnin, et formant une forte connexité vers le sud. Plusieurs actes du xve siècle établissent ses confrontations avec des champs des territoires de Pia, Claira, Torrelles. Ainsi, avant le xie siècle, point d'indice que ce cours différât de celui d'aujourd'hui; depuis, certitude qu'il n'en a pas dévié. Examinons si le terrain offre des indications de la direction qu'on prétend lui attribuer à une époque, que, d'ailleurs, on n'assigne point. La pente, entre le canal de Claira et la rivière, qui ne peut la surmonter que lorsque ses crues excèdent cinq pieds, rend, en quelque sorte, impossible la direction naturelle vers l'étang; mais, dira-t-on, il existe un fossé que, de temps immémorial, on appelle *la Gly vella*. Ce misérable fossé commence au point où le canal de Claira tourne au sud, pour se jeter dans la rivière, à 900 mètres de distance. On y voyait, il n'y a pas long-temps, une écluse en pierre de taille, indiquant une prise d'eau de dérivation. Des actes anciens le constatent : nous pouvons en citer un de 1661, qui donne la confrontation occidentale d'un champ : *cum alveo de Clayra, nommat la Gly vella*. Ainsi donc, ce n'est que le reste d'un ancien canal d'arrosage, ou la trace du déversement d'une forte crue de l'Agly.

Nous ferons connaître, au sujet de l'étang de Salses, qu'en 1716 on approuva un projet de canal de communication entre le Languedoc et le Roussillon, dressé par M. de Niquet, savant ingénieur. Il y eut même un commencement d'exécution, comme on en voit l'amorce à la Nouvelle, ainsi qu'une partie dans le territoire de Saint-Hippolyte, à la sortie de l'étang de Leucate. Il est à regretter qu'on n'ait pas donné suite à l'incontestable utilité d'une opération, qu'on croit avoir été jadis tentée

par les Romains et les Goths. On n'eût, toutefois, obtenu un succès réel, qu'en prolongeant la communication jusqu'au canal du Midi.

NOTE SUR LE CHÊNE-LIÉGE.

La culture du chêne-liége a pris dans le département, depuis quelques années, une grande extension. On a compris tout le parti qu'on peut tirer d'un arbre qui ne vient que dans le Midi, et qui donne d'excellents produits, sans autres frais que ceux de l'extraction de son écorce. On y pratique trois modes de reproduction : le semis, la transplantation, la greffe. On ne faisait naguère usage que du semis : mais, comme d'abord le gland pourrit ou devient la proie des rats; comme il faut s'armer de patience pour garantir le jeune plant, et attendre trente ans avant de faire la première récolte, on a cherché à rapprocher le terme, en substituant au semis, la transplantation de sujets de douze à quinze ans, venus naturellement dans les forêts, et en telle abondance, qu'on se voit forcé d'en sacrifier un grand nombre. On ne pensait pas, jadis, qu'il fût possible de raccourcir le pivot qui plonge profondément sous le sol; on le coupe maintenant à six pouces, et l'arbre s'alimente parfaitement, au moyen des racines latérales. N° 30, (page 165).

Quant à la greffe, on ne conçoit pas qu'on l'eût regardée jusqu'ici comme impraticable, ou même d'un succès douteux. Ce problême, résolu en 1848 par un simple cultivateur, a reçu depuis de nombreuses applications, primées par la Société des Pyrénées-Orientales : on greffe sur le chêne-vert, dont nos montagnes sont couvertes. Voyant, dès la première année, surgir des pousses de 1^m à $1^m,50$,

on dut s'attendre aux plus beaux résultats. Cet espoir n'a pas été complètement réalisé. Le temps apprendra si la vigueur primitive se maintiendra. Il est à craindre, que, rattaché par un seul point à un tronc coupé rez-terre, le jet, faiblement alimenté, ne prenne pas de corps, et soit sujet à être arraché et abattu par les vents, si violents dans nos contrées.

ÉCRIVAINS CITÉS DANS L'OUVRAGE.

NOMS des AUTEURS.	NATION.	NATURE de L'OUVRAGE.	DATE de la NAISSANCE.
			Av. J.-C.
Moïse	Juif	Législation sacrée	1571 *
Josué	Idem	Livre canonique	1534
Hannon	Carthaginois	Géographie	1000
Homère	Grec	Poésie	884
Ézéchiel	Juif	Prophéties	605
Scylax	Grec	Géographie	500
Hérodote	Idem	Histoire	484
Thucydide	Idem	Idem	471
Xénophon	Idem	Idem	449
Lycophron	Idem	Poésie	300
Caton l'ancien	Romain	Agriculture	230
Polybe	Grec	Histoire	206
Possidonius	Idem	Astronomie	135
Eudoxe	Asiatique	Navigation	125
Varron	Romain	Agriculture	116
Cicéron	Idem	Éloquence	107
César	Idem	Histoire	100
Antipater de Sidon	Grec	Poésie	100
Ptolémée	Idem	Astronomie	100
Hirtius	Romain	Éloquence	98
Caton d'Utique	Idem	Philosophie	93
Vitruve	Latin	Architecture	80
Scymnus de Chio	Grec	Géographie	80
Cornelius Nepos	Romain	Histoire	72
Virgile	Idem	Poésie	70

* Il y a quelquefois incertitude sur l'époque de la naissance ou de la mort. On n'a dû indiquer qu'approximativement.

NOMS des AUTEURS.	NATION.	NATURE de L'OUVRAGE.	DATE de la NAISSANCE.	DATE de la MORT.
Diodore de Sicile	Sicilien	Histoire	Av. J.-C. 70	Av. J.-C. 40
Tite-Live	Latin	Idem	59	17
Strabon	Grec	Géographie	50	ap. J.-C. •
Denis d'Halicarnasse	Grec	Histoire	50	•
Asconius Pedianus	Latin	Grammaire	30	55
Paterculus Velleius	Romain	Histoire	19	31
Sénèque	Espagnol	Philosophie	3	68
Columelle	Romain	Agriculture	ap. J.-C. 3	73
Pomponius Méla	Espagnol	Géographie	7	79
Pline l'ancien	Latin	Histoire naturelle	23	73
Silius Italicus	Romain	Poésie	25	100
Josèphe	Juif	Histoire	37	•
Tacite	Latin	Idem	44	100
Plutarque	Grec	Littérature	48	140
Frontin	Romain	Hydrologie	56	106
Appien	Grec	Histoire	80	146
Antonin (empereur)	Latin	Itinéraire	86	161
Justin	Idem	Histoire	116	166
Athénée	Égyptien	Grammaire	140	228
Dion Cassius	Latin	Histoire	164	229
Hérodien	Grec	Idem	250	•
Aurélius Victor	Romain	Idem	315	363
Ammien Marcellin	Idem	Idem	329	390
Eutrope	Latin	Idem	330	380
Saint Jérôme	Dalmate	Écriture Sainte	331	420
Julien (empereur)	Romain	Littérature	331	363
Zozime	Grec	Histoire	360	•
Rufus Festus Aviénus	Latin	Idem	370	•
Orose	Espagnol	Idem	375	425
Salvien	Latin	Religion	390	484

NOMS des AUTEURS.	NATION.	NATURE de L'OUVRAGE.	DATE de la NAISSANCE.	DATE de la MORT.
			Ap. J.-C.	Ap. J.-C.
Palladius Rutilius...	Gaulois.......	Agriculture...........	400	»
Sidoine, Apollinaire..	Idem... ...	Poésie, littérature......	450	489
Anien	Visigoth......	Jurisprudence.........	»	506
Procope..........	Grec.........	Histoire	505	565
Grégoire de Tours...	Français......	Idem..............	559	595
Fortunat..........	Idem......	Idem..............	»	609
Isidore de Beja......	Espagnol	Idem..............	570	636
Zonaras...........	Grec.	Idem...............	1080	»
Guy de Terrena. . ..	Roussillonnais..	Religion	1289	1555
Muntaner....... ..	Catalan.......	Histoire	1265	1528-30
Commines.........	Flamand......	Histoire............	1445	1509
Peutinger	Allemand.....	Géographie..........	1465	»
Zurita............	Espagnol	Histoire....	1512	1581
Panvinus Onophrius.	Italien	Antiquités ecclésiastiques.	1529	1568
Mariana	Espagnol	Histoire.............	1537	1624
Bergier	Français......	Archéologie..........	1567	1623
Moncade	Catalan.......	Histoire.............	1586	1635
Bosch	Roussillonnais..	Idem..............	1590	1654
Marca	Béarnais......	Idem..............	1594	1662
Bouche	Français	Idem	1598	1671
Bochart	Idem......	Langues anciennes......	1599	1667
Labbe	Idem.... ..	Histoire. — Antiquités...	1607	1664
D'Achery..........	Idem.......	Histoire ecclésiastique...	1609	1685
Mézeray..........	Idem.......	Histoire.............	1610	1683
Borel............	Idem.......	Antiquités.....	1620	1689
Baluze............	Idem.......	Idem.............	1630	1718
Taverner..........	Idem	Histoire.......	»	1718
Fleury............	Idem.......	Histoire ecclésiastique...	1640	1722
Daniel..	Idem.......	Histoire.............	1649	1728
Ferreras..	Espagnol	Idem..	1652	1735

NOMS des AUTEURS.	NATION.	NATURE de L'OUVRAGE.	DATE de la NAISSANCE.	DATE de la MORT.
			Ap. J.-C.	Ap. J.-C.
Rollin	Français	Histoire	1661	1741
Muratori	Italien	Littérature	1672	1750
Bosch	Roussillonnais.	Numismatique	1680	1752
De Laborde	Français	Littérature	1680	1748
Dom Vaissette	Français	Histoire	1685	1756
Xaupy (l'abbé)	Roussillonnais.	Histoire. Antiquités.	1688	1778
Montesquieu	Français	Philosophie	1689	1744
Bullet	Idem	Langues anciennes	1699	1775
Linné	Suédois	Histoire naturelle	1707	1778
Velly	Français	Histoire	1709	1759
Carréra	Roussillonnais.	Médecine	1714	1764
Fossa	Idem	Histoire, Antiquités	1725	1789
Letronne	Français	Économie politique	1718	1780
Gibbon	Anglais	Histoire	1737	1794
Jovellanos	Espagnol	Littérature	1749	1812
Millin	Français	Archéologie	1759	1818
Salat	Espagnol	Numismatique	1772	1820-30
Bofarull	Catalan	Histoire	»	vers 1830
Conde	Espagnol	Idem	vers 1765	1821

FIN.

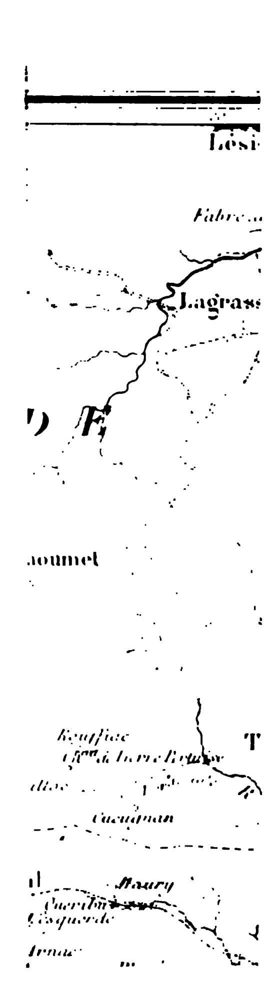


TABLE DES CHAPITRES

ET DES PIÈCES ET NOTES DE L'APPENDICE.

APPENDICE.

FIN DE LA TABLE.


Lagrass
aoumet
Maury



